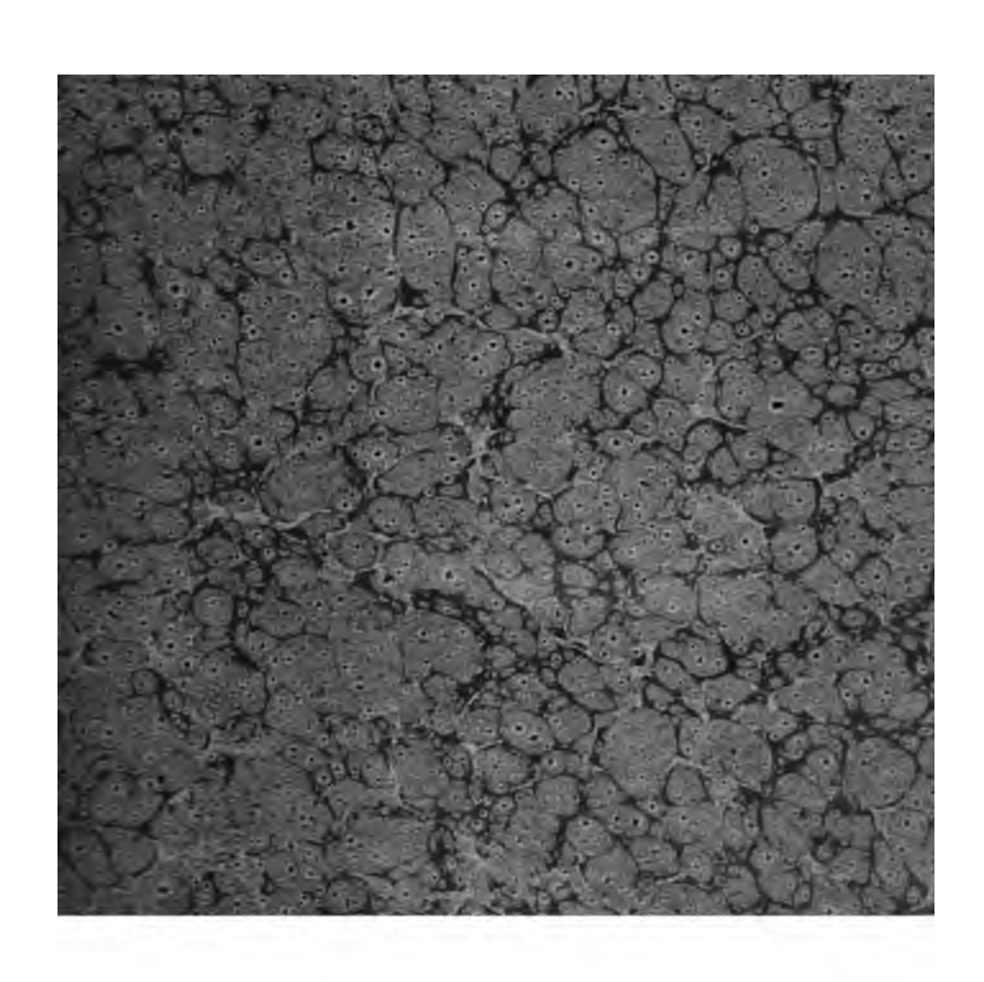



LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES





SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A PÉRIGUEUX ET A CAMBRAI,

EN 1858.

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A PÉRIGUEUX ET A CAMBRAI,

EN 1858,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

XXVe. SESSION.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1859.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulle, *Secrétaire-général.*

L'abbé VARIN, chanoine honoraire, curé de Vaucelles, *Secrétaire-adjoint.*

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados.*

L. GAUGAIN, *Trésorier.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont distingués par le caractère italique.)

1re. *DIVISION.* — NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire : * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

Nord.

Inspecteur : * M. le comte DE COURCELLES, à Lille.

ASSELIN (Jules), propriétaire, à Cambrai.
ASSELIN, juge, id.
ANSELIN, propriétaire, id.
BIGANT, président de chambre à la Cour impériale de Douai.
BOITTELLE, conseiller municipal, à Cambrai.
BERTRAND-COURTIN, id.
BRABANT, id.
BRUYELLE, archiviste de la Société d'émulation, id.
BOUCHER, membre de la Société d'émulation, id.
BEAUMONT (de), docteur-médecin, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.
BARALLE (A. de), membre de la Société d'émulation, id.
BARALLE (H. de), architecte diocésain, id.
BEAUMONT (de), président du Comice agricole et membre de la Société d'émulation, id.
BERGER père, id., id.
BAISIER, principal du collége, id.
BAUTISTA, banquier, id.
BELLAND, conservateur des hypothèques, id.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 20 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

BROYELLE (Hyacinthe), agent-voyer principal, à Cambrai.

BEDOIREZ, maître de pension, id.

BAUMARD, commandant de place, id.

BRUNEAU, avocat, id.

BRICOUT-MOLET, négociant, id.

BASQUIN, notaire, id.

BRUNIÈRE (de La), notaire, id.

BANSE, vétérinaire, id.

BRUNELLE, docteur-médecin, id.

BOITTELLE (Édouard), banquier, id.

BERGER (Abel), membre de la Société d'émulation, id.

BOUTON, archiviste communal, à Valenciennes.

BOULANGER (Édouard), membre du Conseil d'arrondissement, à Doignies.

BERNARD (l'abbé), vicaire-général, à Cambrai.

BURY (l'abbé), chanoine, id.

BONIFACE, sous-directeur de la maîtrise, id.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

* COURCELLES (le comte de), id.

* COUSIN, président de la Société de Dunkerque.

* CUVELIER (Auguste), à Lille.

CORBOYER, conseiller municipal, à Cambrai.

* COUSIN, professeur au collége, id.

COUSIN, avocat, à Dunkerque.

COUSSEMAKER (de), membre de la Société française, id.

CRESPIN (Auguste), négociant, id.

CIRIER, avocat, id.

CABARET, receveur des finances, à Avesnes.

CRESPIN (Louis), membre du Conseil général, à Praville.

CELLIER, propre., à Valenciennes.

DANQUIGNY, conseiller municipal, à Cambrai.

DELLOYE, id., id.

DUCHANGE, id., id.

DRON, id., id.

DUTEMPLE, id., id.

DURIEUX (A.), membre de la Société d'émulation, id.

DUMONT, id., id.

DUFRAINE (Louis), propriétaire, id.

* DELATTRE, receveur municipal, id.

DUFRÉNOIS, propriétaire, id.

DOURLEZ, greffier du Tribunal civil, id.

DEFRÉMERY (Théophile), id.

DOLLEZ, notaire, id.

DOWA (Édouard), peintre, id.

DAZIN, docteur-médecin, id.

DEPREUX, avocat, id.

DUMONT, maître de pension, id.

DE TRY, membre de la Société d'émulation, id.

DHÉRIN (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.

DUPREZ (l'abbé), chanoine, id.

DALENNES, chanoine, id.

DESBOUSSEAUX (l'abbé), doyen de St.-Géry, id.

DEHAISNES (l'abbé), professeur au collége St-Jean, à Douai.

EVRARD, ingénieur civil, à Cambrai.

FOULON-PEETERS, propriétaire, id.

FOULON, notaire, id.

FAILLE, docteur-médecin, id.

FENIN, membre de la Société d'émulation, id.

Frémoire (de La), ingénieur des ponts-et-chaussées, à Cambrai.

Farez, avoué, id.

Fauquet, maire, à Avesnes.

Godefroy de Mesnilglaise (marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.

Glinel, avoué, à Cambrai.

Guillemot (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.

Hespel-d'Hocron (Albéric d'), à Lille.

Hardy, docteur en médecine, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.

Houdain (d'), procureur impérial, id.

Houzé, secrétaire en chef de la mairie, id.

Hattu (Adolphe), libraire, id.

Hannoye, membre de la Société archéologique, à Avesnes.

Kob-Bernard, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille.

* Le Glay (André), archiviste-général du département du Nord.

Lenglart (Louis), propriétaire, id.

Leroy, archiviste, id.

Lallier, conseiller municipal, à Cambrai.

Kulhman, chimiste, id.

Lienard (de), conseiller municipal, id.

Lefebvre, membre de la Société d'émulation, id.

Lorquin-Fauvreghe, propre., id.

Leroy (Auguste), notaire honoraire, id.

Levêque, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.

Ledoux, notaire, id.

Lavoix, avoué, id.

Le Grand, député au Corps législatif, président de la Commission historique du département du Nord, à Lille.

Minard, conseiller à la Cour impériale de Douai.

Mallez-Mallez, conseiller municipal, à Cambrai.

Maréchal père, id., id.

Minangoy, id., id.

Mallet-Boulanger, id., id.

Milcent, membre de la Société d'émulation, id.

Maurisse, greffier du Tribunal civil, id.

Moutay, commissaire-priseur, id.

Maréchal (Hyacinthe), propriétaire, id.

Monnier (l'abbé), supérieur du petit-séminaire, id.

Mallet (l'abbé), chanoine, id.

Petit-Courtin, maire, id.

Proyart, président du Tribunal civil, id.

Piquet (l'abbé), chanoine archiprêtre, id.

Parsy, négociant, id.

Petit-Duchange, propriétaire, id.

Piettre, notaire honoraire, id.

Pley, avocat, id.

Pety (Charles), négociant, id.

Petit (Félix), propriétaire, id.

Philippe (l'abbé), vicaire-général, id.

QUEULAIN, adjoint au maire, à Cambrai.
QUENTIN, conseiller municipal, id.
QUINCHON, id., id.
QUECQ, juge au Tribunal civil, id.
* *Regnier* (Mgr.), archevêque de Cambrai.
RUELLE, adjoint au maire, id.
RENARD, membre de la Société d'émulation, id.
ROUZÉ, propriétaire, id.
ROTH, membre de la Société d'émulation, id.
SOYEZ (Eugène), propriétaire, id.
SEYDOUX, maire des Cateaux.
SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.
STIEVENARD-BETHUNE, membre du Conseil général, au château de la Rozière.
TAFFIN, conseiller municipal, à Cambrai.
TORDEUX, membre de la Société d'émulation, id.
TOUSSAINT-LAILLIER, président du Tribunal de commerce, à Cambrai.
THIEFFRIES (Louis de), id.
THENARD (l'abbé), chanoine honoraire, id.
TELLIER, membre du Conseil général, à Carnières.
TAILLIAR, conseiller à la Cour impériale, à Douai.
VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, à Cambrai.
Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.
VILLEMAIN, sous-préfet, à Cambrai.
WALLERAND, conseiller municipal, id.
WILBERT (Alcibiade), président de la Société d'émulation, id.
WACQUEZ, notaire, id.
WIART-PINQUET, négociant, id.
* VENDEGIES (le comte Charles de), id.
VIROUX, gérant et rédacteur de l'*Observateur d'Avesnes*.
WARENGHIEN (le baron de), à Douai.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.
* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
* DOVERGNE, à Hesdin.
GIVENCHY (Charles de), à St.-Omer.
* GIVENCHY (Louis de), id.
GRIGNY (Alexandre de), architecte, à Arras.
HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Sozinghem.
HAIGNERÉ, professeur, à Boulogne-sur-Mer.
HAVRINCOURT (le marquis d'), à Havrincourt.
* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.
HERMAND (Octave), à St.-Omer.
LA PLANE (de), id.

Le Febvre (l'abbé F.), à Halinghem.

Lequette (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

* *Linas* (le chevalier de), id.

Marle (de), propriétaire, au Mont-St.-Éloi.

* *Parisis* (Mgr.), évêque d'Arras.

Péris (Jules), avocat, ancien élève de l'École des chartes, à Arras.

Sède (de), juge au Tribunal civil de Montreuil.

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : M. Macqueleyse, ingénieur en chef en retraite, à Amiens.

Corblet (l'abbé), à Amiens.

Cosette-Émont, propriétaire, id.

Dumas (Charles), filateur, à St.-Acheul-les-Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, id.

Ravigny (d'), à Péronne.

Ferguson-Patre, négociant, à Amiens.

Labourt, ancien magistrat, à Doulens.

Macqueleyse, ingénieur en chef en retraite, à Amiens.

Messecret (Eugène-Alexandre), juge au Tribunal civil d'Abbeville.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.

* Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais.

* Cayrol (de), ancien député, à Compiègne.

Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.

Danse, président honoraire du Tribunal civil, id.

Decrouy, ancien notaire, à Compiègne.

* Houbigant, à Nogent-les-Vierges.

Le Franc (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.

Voillemier, docteur-médecin, id.

* Vuatrin, avocat, à Beauvais.

Weil, architecte du Gouvernement, id.

2e. *DIVISION.* — **AISNE ET ARDENNES.**

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, à Berry-au-Bac.

Chauvenet (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.

Courval (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anisy.

Delbarre, architecte, à Château-Thierry.

Dessu, juge au Tribunal civil de Laon.

* Gomart, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Hidé, propriétaire, à Bruyère.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

Le Roux, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Cosoy-sur-Serre.

Poquet (l'abbé), chanoine honoraire, à Berry-au-Bac.

Romain (l'abbé), professeur au petit-séminaire de Liesse.

Taverrier (l'abbé), chanoine hon., archiprêtre de St.-Quentin.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

Vignoine (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

3e. *DIVISION.* — MARNE, SEINE-ET-MARNE ET MEUSE.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte DE MELLET.

Marne.

Inspecteur : * M. Givelet, propriétaire, à Reims.

Allonville (le comte Pierre d'), au château de Somsois.

Aubert (l'abbé), curé-desservant de Juvigny.

Aubriet (le docteur), à Vertus.

Bara (Mgr.), évêque-coadjuteur de Châlons.

Baye (Auguste de), au château de Baye.

Bigault de Granrut, architecte, à Châlons.

Bouquet, instituteur, à Poix.

Chassaigne, préfet de la Marne.

Cosquin, membre du Conseil génér.

Dampierre (le général comte de), à Hans.

Decoste, médecin-vétérinaire, à Sézanne.

Dérodé (Em.), président de l'Académie impériale de Reims.

Dommanget, ancien membre du Conseil général, à Ste.-Ménehould.

Drouet, greffier du Tribunal civil, à Châlons.

Duplessis, notaire honoraire, à Reims.

Duquenelle, membre de l'Académie, id.

* Garinet (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims.

Godart (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

Goulet (François-André), à Reims.

* *Gousset* (Mgr.), cardinal archevêque de Reims.

* Mellet (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Chaltrait.

NITOT, membre du Conseil général, à Châlons.

PARCHAPPE, membre du Conseil général, id.

PINTEVILLE DE CERNON, à Cernon.

POISEL, architecte, à Châlons.

QUERRY (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

REGNAULD, notaire et maire, à Fismes.

SAUBINET, membre de l'Académie, à Reims.

SCHECK-PAUL, négociant, à Ay.

VISMES (de), ancien maire de Sézanne.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue St.-Guillaume, 29.

Meuse.

Inspecteur : * M. LIÉNARD.

* BOVES (des), lieutenant de dragons, à Verdun.

BUVIGNIER (Amand), membre de l'Institut des provinces, id.

JEANTIN, président du Tribunal civil, à Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

4e. *DIVISION.* — CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. BOUET, à Caen.

ACHARD DE VACOGNES (Amédée), à Bayeux.

* *Aubert*, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.

AUVRAY (l'abbé), curé de Moult.

AUVRAY, architecte, chef de division à la mairie de Caen.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, id.

BEAUCOURT (de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* BEAUJOUR, notaire, à Caen.

BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny.

* BELLEFONT (Mme. la comtesse de), à Caen.

BELROSE, à Bayeux.

Bertrand, doyen de la Faculté des lettres, maire de Caen.

* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.

BONNECHOSE (de), à Monceaux.

BOSCAIN, graveur, à Caen.

BOSCHER, curé de Maisoncelles-sur-Ajon.
* BOUET, à Caen.
BOURMONT (le comte Charles de), id.
* BRÉBISSON (de), à Falaise.
* *Caix* (de), à Quesnay.
CAMPAGNOLLES (de), membre de l'Association normande, à Caen.
* CAMPION, avocat, chef de bureau à la préfecture, id.
CAUMONT (de), id.
CAUMONT (Mme. de), id.
* CHABLE, directeur de *l'Ordre et la Liberté*, id.
* CHATEL (Victor), à Valcongrain.
COQUART (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.
COURTY, avocat, à Caen.
* CUSSY (Ch. de), à La Cambe.
CUSSY (le vicomte Fritz de), à Vouilly.
DAIGREMONT SAINT-MANVIEU fils, docteur en Droit, à Caen.
* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, id.
DAUFRESNE fils, à Lisieux.
* *De La Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, à Caen.
DELAUNAY, architecte, à Bayeux.
DESCHAMPS, architecte, à Caen.
DESHAYES, architecte, id.
DESNOYERS, avocat, à Bayeux.
DESROTOURS DE CHAULIEU, ancien représentant, à Vire.
* DIDIOT (Mg^r^.), évêque de Bayeux et de Lisieux.
* DION (Henri de), ingénieur, à Bayeux.
* DOUESNEL (Alexandre), député, à Bayeux.
DUBOURG, juge au Tribunal civil de Falaise.
DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.
* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.
* DU MONCEL (le vicomte), à Caen.
DUPONT, sculpteur, id.
* *Dupray-Lamahérie*, substitut du procureur impérial, id.
DURÉCU, inspecteur de l'Association normande, id.
FAUCON (l'abbé), vicaire de St.-Vigor, près Bayeux.
FAUQUE, à Lisieux.
* FLOQUET, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Anjou-St.-Honoré, 52, à Paris.
* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.
* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.
FOUQUES (l'abbé), curé de Trois-Monts.
FOURNÈS (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.
FOURNIER (l'abbé), aumônier de Beaulieu.
FRESNAYE (le baron de La), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.
* GRANDVAL (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.
* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

GUILLARD, conservateur du musée de peinture, à Caen.
* *Guy*, architecte de la ville, id.
* *Hardel*, imprimeur de la Société, id.
* HERMERVILLE (d'), vice-président de la Société d'émulation de Lisieux.
* *Laffetay* (l'abbé), chanoine, à Bayeux.
* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, id.
LAMOTTE, architecte, à Caen.
* *Le Bard*, maire de Baron.
LE BLANC, ancien professeur de mathématiques, à Caen.
* *Le Boucher*, rue de l'Académie, id.
LE CERF, avoué, id.
LECLERC, ancien maire de Falaise.
LE COCQ, avoué, à Pont-l'Évêque.
LE COUVREUR (l'abbé), principal du Collége, id.
LE FLAGUAIS (Alphonse), ancien conservateur de la Bibliothèque de Caen.
LOUVEL (l'abbé), chanoine honoraire, principal du collége de Bayeux.
MALLET, ancien notaire, à Bayeux.
MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce de), à Vierville.
MARIE (l'abbé), chanoine honoraire, doyen d'Évrecy.
MAUBOULT, à Lisieux.
* MÉGARD, premier président de la Cour impériale, à Caen.
MONTARAN (Mme. la baronne de), à Mondeville, près Caen.
* *Morière*, directeur des Cours spéciaux au lycée de Caen.
NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.
* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire de Sommervieu.
* *Nozan* (de), inspecteur des télégraphes, à Caen.
* OILLIAMSON (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.
* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.
* OLIVIER DE BOUGY (le marquis), au château de Bougy.
* OLIVIER, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.
PANNIER, avocat, à Lisieux.
PAYSANT (Ch.), propriétaire, à Creully.
* PELFRESNE, architecte, à Caen.
PETIVILLE (de), à Bons-Tassilly.
Pezet, président du Tribunal civil de Bayeux.
PIQUOT (l'abbé), supérieur du séminaire de Villiers-le-Sec.
* POLIGNAC (Mme. la comtesse de), à Outre-Laize, près Falaise.
REGNIER (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.
* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.
* RIOULT DE NEUVILLE (le vicomte Louis de), à Livarot.
* SAINT-JEAN, ancien notaire, à Bretteville-le-Rabet.
SCELLES (l'abbé), curé de Gavrus.

Savin, propriétaire, à Falaise.

Target (Paul), président de la Société d'agriculture, à Lisieux.

Tavigny du Longpré, avocat, à Bayeux.

Tibard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

Tonnet, préfet du Calvados.

* Torsay (Mme. la comtesse de), à Mouën.

Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

Travers, ancien professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.

Tranchant (l'abbé), curé de Jort.

Tréhonnais (de La), à Lisieux.

* Vasseur (Charles), à Lisieux.

* Vautier (Abel), député, à Caen.

Vautier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

Vengeon (l'abbé), curé de Luc.

Vigan (de), inspecteur des forêts, à Caen.

* Villers (de), receveur général, id.

* *Villers* (Georges), adjoint au maire de Bayeux.

Vincent (l'abbé), curé à Sept-Vents.

* *Youf* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * M. le comte de Tocqueville, à Nacqueville.

* Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

Beaufort (le vicomte de), au château de Plain-Marais, à Picauville.

Beaurepaire (de), ancien élève de l'École des chartes, à Avranches.

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

Castel, agent-voyer chef, à St.-Lo.

* *Daniel* (Mgr.), évêque de Coutances et d'Avranches.

Deschamps, D.-M.-P., à Thorigny.

* Desponts (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.

Du Poirier de Portbail, à Valognes.

* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.

* Lainé, vice-président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Cardonnel (l'abbé), vicaire de St.-Jores, par Prétot, près Carentan.

Le Creps, propriétaire, à St.-Lo.

Le Président de la Société archéologique, à Avranches.

* Noel, ancien maire, à Cherbourg.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* Quénault, sous-préfet, à Coutances.

Rougé (le comte de), au château de St.-Symphorien.

Sauvage, avocat, à Mortain.

Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

Saint-Germain (de), député, à Apilly, près Avranches.

* Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

Dagoury, inspecteur des forêts, à Mortagne.

Dutot, fabricant d'ornements d'église, à Séez.

* Falendre (le marquis de), à Moulins-Lamarche.

* Ferrière (le comte de La), au château de Ronfeugeray.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

La Sicotière (Léon de), avocat, id.

Lautour, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne.

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

* Mouchel, membre du Conseil général des manufactures, à Laigle.

Picquenot, sculpteur, rue des Ardreilles, à Séez.

Poirier (l'abbé), secrétaire de l'Évêché, id.

Vigneral (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Ry.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en Droit, à Évreux.

* Anisson du Péron, au château de St.-Aubin-d'Écrosville.

Barrey (le comte de), maire de Verneuil.

* Blosseville (le marquis de), au château d'Amfréville-la-Campagne.

Bordeaux (Raymond), docteur en Droit, à Évreux.

Bostenney (de), maire, à La Saussaye.

Boury (le comte de), à Amfréville-la-Campagne.

* Brigode (le comte de), à Romilly.

Caresme (l'abbé), curé de St.-Germain, à Pont-Audemer.

Chennevière fils, à Louviers.

* *Devoucoux* (Mgr.), évêque d'Évreux.

* Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers.

* Gardin, percepteur surnuméraire, à Bernay.

Goujon fils, au Vaudreuil, près Louviers.

Guillard (Émile), avoué, id.

* *Janvier de La Motte*, préfet de l'Eure, à Évreux.

* *Jouen* (l'abbé), chanoine, id.

Lalun, architecte, à Louviers.

La Roncière Le Noury (le baron Clément de), capitaine de vais-

seau, au château de Cracouville, près d'Évreux.

LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

LENORMAND (François), à La Chapelle St.-Éloi, Fontaine-la-Sorêt.

LE REFFAIT, conseiller général, à Pont-Audemer.

* LOISEL, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

MARCEL (Léopold), adjoint au maire de Louviers.

MÉRY (Paul), à Évreux.

MESNIL-DUBUISSON (le comte du), au château de la Garenne, à Giverville.

* MÉTAYER-MASSELIN, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.

MONTREUIL (le baron de), député, au château de Tierceville (Gisors).

* ODOARD DU HAZÉ (le comte), au château de St.-Hilaire, près Louviers.

PETIT (Guillaume), membre du Conseil général, à Louviers.

* *Philippe-Lemaître* (Mme.), à Illeville, canton de Montfort.

* PONCET, maire des Andelys.

* PRÉTAVOINE, maire de Louviers.

* QUESNÉ (Victor), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg.

RENAULT, avocat, adjoint au maire de Louviers.

ROSTOLAN (de), à Évreux.

SENEVAS (le baron Raoul de), au château de Montaure, près de Louviers.

VIGAN DE CERNIÈRES (le baron de), à Cernières.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* *Barthélemy*, architecte, à Rouen.

BERTHE (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, 6, id.

* BOUEL (le comte de), à son château, près Neufchâtel.

CAZE (de), membre de l'Académie, à Rouen.

* *Cochet* (l'abbé), ancien aumônier du collége, à Dieppe.

COLLAS (l'abbé), chapelain de la maison des Saints-Anges, à Rouen.

CUSSON, secrétaire-général de la mairie, à Rouen.

DECORDE (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

* DURANVILLE (Léon de), propriétaire, à Rouen.

* ERNEMONT (d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

ESTAINTOT père (le comte de), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

* Estaintot fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

Girancourt (de), à Varimpré, près Neufchâtel.

Glanville (Léonce de), membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

Gouélain (Gustave), au Mont-aux-Malades, près Rouen.

Homais (Adolphe), avocat, rue de la Chaîne, 6, à Rouen.

La Londe (Arthur de), rue La Rochefoucauld, id.

La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.

Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

* Le Pel-Cointet, à Jumiéges.

* Le Roy, instituteur-supérieur, à Cany.

Mabire, maire de Neufchâtel.

Mathon, bibliothécaire, à Neufchâtel-en-Bray.

Méliciеux (l'abbé), curé, doyen de Gournay.

* *Mouquet*, receveur particulier des finances, à Dieppe.

* Rondeaux, ancien député, à Rouen.

* Sémichon, membre du Conseil général, à Neufchâtel.

* Simon, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.

* Thaurin, bibliothécaire des Sociétés savantes, id.

Thieury (Jules), id.

5e. *DIVISION.* — SEINE, SEINE-ET OISE, YONNE, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

Aramont (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.

Arribault, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* Arthus-Bertrand (Mme. veuve), rue Hautefeuille, id.

Barbier, employé au Ministère de la Guerre, id.

* Barthélemy (Édouard de), maître des Requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 8, id.

* Bastard (Léon de), archiviste-paléographe, place du Palais-Bourbon, 3, à Paris.

* Beaulny (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id.

* Beaufort (le comte Ch. de), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

* Belbeuf (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 63, id.

* Bethisy (le marquis de), quai Malaquais, 17, id.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, à Paris.

* Blanche, secrétaire-général du Ministère d'État, id.

Blum (l'abbé), de la Congrégation de Picpus, id.

Boisrenaud (le comte de), rue St.-Guillaume, 3, id.

* Bonand (Henri de), rue de Verneuil, 33, id.

Bossin, horticulteur, à Hanñencourt (Seine-et-Oise).

* Bottée de Toulmon, rue des Saints-Pères, 7 bis, à Paris.

Breval (Henri), graveur, rue du Dragon, 15, id.

Brèles, curé de St.-Martin, id.

* *Bucaille* (Gustave), inspecteur de l'Association normande, boulevard du Temple, 42, id.

* Capelli, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre.

* Champagny (le général vicomte de), rue de Varennes, 57, à Paris.

Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, id.

Chossotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.

* *Contencin* (le baron de), directeur-général de l'Administration des cultes, rue de Las-Cases, 8, à Paris.

* Cordier, élève de l'École centrale des arts et manufactures, id.

* Courtavel (le marquis de), rue St.-Guillaume, 34, id.

* Cussy (le vicomte de), rue Caumartin, 26, id.

Daigremont, général de division du Génie, à Paris.

* Daiguson (Maurice), archiviste paléographe, quai des Orfèvres, 18, id.

* Darcel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.

* De Bouis, docteur-médecin, rue St.-Louis-au-Marais, 44, id.

Defremery (Charles), orientaliste, rue Bonaparte, 11, id.

* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St.-Dominique, 23, id.

Didron (Édouard), rue St.-Dominique-St.-Germain, 23, id.

Dietrich, graveur, id.

Dion (Albert de), avenue Matignon, 6, id.

* Épremesnil (le comte d'), rue de Lille, 21, id.

* Erceville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St.-Germain, 13, id.

* *Ernouf* (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47, id.

Gauthier, conseiller à la Cour de cassation, id.

Hubert-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue d'Enfer-St.-Michel, 5, id.

Joly de Villiers, contrôleur des contributions, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, à Paris.

*Jouanne, rue de Vaugirard, 20, id.

Husson, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

* Labarte (Jules), rue Drouot, 2, id.

Labille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

Lallier (Justin), employé au Ministère des finances, rue de Verneuil, 9, id.

Lamaille (Ferdinand), rue de la Ferme-des-Mathurins, 16, id.

Lambert de Sainte-Croix, rue de la Michaudière, 8, id.

La Panouze (le comte de), rue du faubourg St.-Honoré, 29, id.

* Le Harivel-Durocher, rue du Cherche-Midi, 57, id.

Le Normand, rue de Madame, 34, id.

Liesville (de), place St.-Germain-des-Prés, 5, id.

Liger, architecte, rue Blanche, 60, id.

Longueil (de), graveur, rue Royale-St.-Honoré, 8, id.

Lusson, peintre-verrier, id.

* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, 33, id.

Magne (S. Exc. M.), ministre des finances, id.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Gaudot de Mauroy, 39, id.

* Maurenq, rue de Tivoly, 9, à Paris.

Migne (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, id.

Millet, inspecteur des forêts, rue de Luxembourg, 6, id.

Minoret (E.), avocat à la Cour impériale, rue Faubourg-St.-Martin, 13, id.

* Mirepoix (le duc de), rue St.-Dominique-St.-Germain, 102, id.

Montluisant (de), capitaine d'artillerie, rue St.-Dominique-St.-Germain, 2, id.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

Moquin-Tandon, conservateur du jardin botanique de l'École de médecine, id.

* Mosselman, rue d'Anjou-St.-Honoré, 63, id.

Nettancourt (de), colonel en retraite, rue de Madame, 37, id.

Nugent (de), place Vendôme, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

Oudinot de La Faverie, rue de l'Ouest, 56, id.

Paris (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

Pernot, peintre, rue Ste.-Hyacinthe-St.-Honoré, 7, id.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue de Lille, 23, à Paris.

* PETIBON, rue de Monsieur-le-Prince, 26, id.

PINIEUX (le chevalier de), rue Caumartin, id.

* POMEREU (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* PONTOIS DE PONT-CARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 42, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 34, id.

QUECQ, peintre d'histoire, avenue Trudaine, 23, id.

* REISET (le comte de), secrétaire d'ambassade, rue d'Amsterdam, 35 bis, id.

RENÉE (A.), député du Calvados, id.

* ROBERT, sous-intendant militaire de la Garde impériale, rue du Bac, 99, id.

ROBIN (Mlle.), propriétaire, rue Singer, 38, à Passy.

* ROTSCHILD (le baron de), rue Laffitte, 25, à Paris.

ROUYER (Jules), sous-chef à la direction générale des postes, id.

* RUILLÉ (de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 80, id.

* SAGOT, membre de plusieurs Académies, à Paris.

SALVANDY (Paul de), rue Cassette, 30, id.

* SARTY (de), ancien préfet, rue Rumford, 14, id.

* SERAINCOURT (le comte de), rue de Berry-St.-Honoré, 22, id.

SOLICOFRE, rue de Clichy, 28, id.

TERRAY DE MONT-VINDÉ (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.

TESTE-DOUET, membre du Comité des arts et monuments, id.

THIAC, rue St.-Lazare, 24, id.

* THIOLLET, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.

THIOLLET fils, id.

* VARIN, ancien avoué, rue de Monceaux, 12, id.

VERDIER, architecte, rue Cassette, 20, id.

* *Villefosse* (Héron de), archiviste, place de la Madeleine, 19, id.

* VILLEGILLE (de La), secrétaire du Comité historique, id.

VOGUÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

WALSH (le vicomte Édouard), rue de l'Université, 42, id.

* WINT (Paul de), id.

Yonne.

Inspecteur : Mgr. JOLY, archevêque de Sens.

BRETAGNE, directeur des contributions directes, à Auxerre.

BAULÉ (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.

CANCHY (de), propriétaire, à Sens.

* *Challe*, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général, à Auxerre.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

DORMOIS (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

DROIT (l'abbé), à Charbuy.

JOLY (Mgr.), archevêque de Sens.

* HAVELT (le baron du), au château des Barres, à Sainpuits, par Entrains-sur-Nohain.

* HERNOUX, ingénieur en chef, à Auxerre.

Lallier, président du Tribunal civil membre du Conseil général, à Sens.

* LA TOUR-DU-PIN-GOUVERNET (le marquis de), à Chaumont-sur-Yonne, par Villeneuve-la-Guyard.

LAUREAU (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

LE MAISTRE (le chevalier), membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.

Quentin, archiviste du département, à Auxerre.

ROQUIER (l'abbé), professeur au petit-séminaire d'Auxerre.

ROZE (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

* TEXTORIS, au château de Chenay, par Tonnerre.

* TONNELLIER, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

TONNELLIER, président du Tribunal civil, à Joigny.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

DESNOYERS (l'abbé), vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, id.

DU FAURE DE PIBRAC (le comte), membre de plusieurs Académies, id.

* DUPUIS, membre de l'Institut des provinces, conseiller à la Cour impériale,

JACOB, imprimeur-libraire, id.

MARCHAND, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, près Briare.

ROCHER (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, à Orléans.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé TRIDON, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

ADNOT, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

ARSON DE ROSIÈRES, propriétaire, à Rosières.

Babeau-Rémond, propriétaire, aux Riceys.

Batier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste.-Madeleine, à Troyes.

* Camusat de Vaugourdon, vice-président de la Société académique de l'Aube, id.

* *Coffinet* (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, id.

Gaussen, artiste peintre, auteur du *Portefeuille archéologique*, id.

* *Doyen* (le baron), receveur général de l'Aube, id.

* Fléchey-Cousin, architecte, id.

Fontaine-Gris, président de la Chambre de commerce, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société académique de l'Aube, id.

Gréau (Jules), manufacturier, id.

Hervey, docteur-médecin, à Troyes.

Huot (Charles), manufacturier, id.

Huproye (Truchy de La), propriétaire, id.

Marcillac (le comte de), à Bar-sur-Aube.

Mauroy (de), propriétaire, à Troyes.

Millot, architecte, id.

Parigot, maire, id.

Roizard (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, id.

Royer (Jules), architecte, aux Riceys.

Tezenas (Prosper), propriétaire, id.

Tridon (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

Vernier (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'Alvimare, à Dreux.

* Alvimare (Charles d'), à Dreux.

Claye, propriétaire, à Maintenon.

* *Durand* (Paul), à Chartres.

La Mésange, architecte de la ville, à Dreux.

Morissure fils (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

Prou, président du Tribunal civil, à Châteaudun.

* Tellot (Henry), propriétaire, à Dreux.

6e. *DIVISION.* — SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche de Vaux, près le Mans.

Inspecteur honoraire : M. Ch. DROUET.

Sarthe.

Inspecteur : M. David, architecte, au Mans.

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.
Bailhache, professeur de seconde au Lycée impérial du Mans.
Bauchet (Paul), architecte, au Mans.
Blottière, sculpteur, id.
Bouvet (l'abbé), curé de Neuvy.
Bourdon-Durocher, officier en retraite, au Mans.
Charles (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.
* *Chevreau* (l'abbé), vicaire-général du Mans.
Clermont-Gallerande (le comte de), au Mans.
Damiens, statuaire, id.
David, architecte, id.
Delarue, architecte du département, id.
Drouet (Ch.).
* *Espaulart* (Adolphe d'), propriétaire, adjoint au maire, id.
Étoc de Mazy, médecin de l'Asile des Aliénés, id.
Foucault (le comte de), id.
Gaumé, professeur de dessin, id.
Guéranger (Dom), abbé de Solesmes.
Hamon, membre du Conseil général, au Mans.
* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
Jousset des Berries, juge d'instruction, id.
Landel, ancien conseiller de préfecture, id.
* Le Baillif (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Benoît, id.
Le Gris de La Pommeraye, propriétaire, id.
Le Normand de Lourmel, directeur des contributions directes, id.
Le Prince, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, id.
L'Hermite, membre du Conseil général, à St.-Calais.
Livet (l'abbé), premier aumônier de l'hôpital, id.
Lorière (Gustave de), avocat, à Asnières, canton de Sablé.
* Lorière (Léon de), avocat, id.
* Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.
* Loyac (le marquis de), à Vendeuvre.
* Mailly (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

MOUSSERON, propriétaire, au Mans.

* NANQUETTE (Mgr.), évêque du Mans.

* NICOLAI (le marquis de), à Montfort.

* PAILLART-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.

PERSIGAN (l'abbé), curé de St.-Pater.

PICOT DE VAULOGÉ (le comte de), à Vaulogé.

* PROVOST, juge de paix, à Sillé-le-Guillaume.

RIANCEY (Henri de), avocat, à Paris et au Mans.

RICHARD, adjoint au maire du Mans.

RIOBÉ, procureur impérial, à La Flèche.

ROUSSEAU, professeur de dessin, au Mans.

RUILLÉ, sous-préfet, à St.-Calais.

SAINT-PATER (le comte de), à St.-Pater.

* SHINGER, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

VALLÉE (Gustave), juge suppléant, id.

VERDIER, professeur de mathématiques, en retraite, id.

Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

BAILLOU DE LA BROSSE, propriétaire, à Saumur.

BARBIER DE MONTAULT, historiographe du diocèse, membre de l'Institut des provinces, à Angers.

BOUTTON-LÉVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.

BRIFFAUT (l'abbé), curé, à Saumur.

* CHEVALIER (l'abbé), sous-directeur de la pension St.-Julien, à Angers.

* GODARD-FAULTRIER, à Angers.

* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.

* JOUBERT (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

LESTOILE (de), à Landes-Chasle, près Angers.

QUATREBARBES (le comte Théodore de), à Angers.

RAGUENEAU, à Montfaucon.

Mayenne.

Inspecteur : * M. DE LA BEAULUÈRE, à Laval.

* CHAMPAGNEY (Mme. la marquise de), au château de Craon.

DESCARS (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gonthier.

* Destouches, propriétaire, à Laval.
Fauchet, artiste sculpteur, à Champgenéteux.
Garnier, agent-voyer, à Laval.
Hercé (le comte Armand de), au château de Mongueré.
* La Beauluère (de), à Laval.
* Le Fizelier, secrétaire de la Société de l'Industrie, à Laval.
Maupré (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, id.
Sébaux (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Laval.
Wicart (Mgr.), évêque de Laval.

7e. DIVISION. — LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

Jobal (de), propriétaire, à Blois.
La Saussaye (de), membre de l'Institut.
Lacnay, professeur au collége de Vendôme.
Vibraye (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

Cher.

Inspecteur : M. Berry, conseiller à la Cour impériale.

Bengy-Puyvallée (de), propriétaire, à Bourges.
Berry, conseiller à la Cour impériale.
* De La Chaussée, à Bourges.
Le Noir (l'abbé), curé de Charly.
Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Galembert, propriétaire, à Tours.

Bacot de Romans (Jules), à Tours.
Boilleau, id.
Boislève-Desnoyers, maire, à Langeais.
Boulart (Émile), ancien juge de paix, à Richelieu.
* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.
Charlot (Grégoire), rue des Fossés-St.-Thomas, à Tours.
* Galembert (le comte de), propriétaire, id.
* *Guérin* fils, architecte, id.
Jacquemin (le général), id.
* *Lambron de Lignim* (le baron), id.
* La Ponce (de), conservateur du musée archéologique, id.

LOBIN (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, à Tours.

MAME (E.), maire de Tours.

OUTREMONT (le général comte d'), à Tours.

ROUILLÉ COURBE, à Tours.

ROZE-CARTIER, propriétaire, id.

* SARCÉ (de), au château de Hodberd-St.-Christophe.

SOURDEVAL (de), juge au Tribunal civil, à Tours.

Indre.

Inspecteur : M. MAURENQ, rue de Tivoly, 9, à Paris.

BLANCHETIÈRE, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc.

* CHARON (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.

MIGNÉ, imprimeur-lithographe, à Châteauroux.

Nièvre.

Inspecteur : * M. l'abbé CROSNIER, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

CHOULOT (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.

CLÉMENT (l'abbé), doyen de Châtillon-en-Bazois.

* CROSNIER (l'abbé), vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

* *Dufêtre* (Mgr.), évêque de Nevers.

MILLET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St.-Amand-en-Puisaye.

VÉE (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Entrains.

VIOLETTE (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e. *DIVISION.* — PUY-DE-DOME, CANTAL, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. THIBAULT, peintre-verrier, à Clermont.

* BARGHON FORT-RION (de), au château de Fort-Rion.

* BOUILLET (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* CHARDON DU RANQUET, id.

* DESBOUIS, bibliothécaire de la ville, à Clermont-Ferrand.

LARGÉ, inspecteur de l'Académie, id.

* MALLAY, architecte du département, id.

Monestier, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Clermont-Ferrand.

Sartige (le baron de), id.

* Sédaignes (le vicomte Jacques-Alfred de), au château de l'Oradon, près Clermont-Ferrand.

* *Thévenot*, peintre-verrier, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* Thibault, peintre-verrier, id.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Albert de Brives, membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.

Apchier de Pruns (le marquis d'), à Brassac.

* Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.

Le Blanc, conservateur de la bibliothèque de Brioude.

Brives (Albert de), membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.

Calemard de La Fayette, président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Loire.

Inspecteur : * M. Paul d'Albigny de Villeneuve, membre de l'Institut des provinces de France, secrétaire-général de la Société impériale académique de la Loire, etc., à St.-Étienne.

Albigny de Villeneuve (d'), de St.-Étienne.

* Barreau (André), archiviste du département, à St.-Étienne.

* Buhet (Eugène), notaire, id.

* Gérard, agent-voyer en chef, à St.-Étienne.

* Philip-Thiollière, négociant, vice-président de la Société impériale académique de la Loire, id.

Lozère.

Inspecteur : M. de Moré, propriétaire, à Serverette.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.

* *Chapelain* (le baron de), à Mende.

Feybesse, avocat, id.

Foulquier(Mgr.), évêque de Mende.

Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

Moré (de), propriétaire, à Serverette.

Polge (l'abbé), secrétaire-général de l'évêché de Mende.

* Roussel, président de la Société d'agriculture, à Mende.

* Suchet, receveur-général, id.

9e. *DIVISION.* — ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. A. RAMÉ, membre de l'Institut des provinces, rue La Fayette, 2, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

AUDREN DE KERDREL, ancien député, rue St.-Sauveur, 3, à Rennes.

* BREIL DE LANDAL (le comte), au château de Landal.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

DE LA BIGNE-VILLENEUVE, à Rennes.

Delafosse, propriétaire, ancien député, id.

FROULAYE (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Genouilhac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

LANGLOIS, architecte, à Rennes.

RAMÉ (A.), membre de l'Institut des provinces, rue La Fayette, 2, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St.-Brieuc.

FRÉMAINVILLE (Raoul de), à St.-Brieuc.

GAUTIER-DU-MOTTAY, à Plérin, canton de St.-Michel de St.-Brieuc.

GESLIN DE BOURGOGNE, à St.-Brieuc.

Finistère.

Inspecteur : * M. DU MARHALLA, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

CORTLOSQUET (le comte Maurice de), id.

* DUCHASTELLIER, membre de l'Institut des provinces, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

* HALLÉGUEN, docteur-médecin, à Châteaulin.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, président de la section archéologique de l'Association bretonne, au château de Kéransker, près Quimperlé.

LE BASTARD DE MESMEUR, à Lescoat-en-Crozon.

MARHALLA (du), à Quimper.

Morbihan.

Inspecteur : * M. DE KÉRIDEC, à Hennebont.

JACQUEMET, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, président de la Société archéologique du Morbihan, à Vannes.

KÉRANFLECH (de), propriétaire, à Carnac.

* KÉRIDEC (de), à Hennebont.

LALLEMAND (Alfred), juge de paix, à Vannes.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. NAU, architecte, à Nantes.

AUDIFFRET (le comte d'), receveur-général, à Nantes.

BERTRAND-GESLIN (le baron), membre du Conseil général, boulevard Delorme, id.

* *Bizeul*, membre de l'Institut des provinces, à Blain.

BLANCHET, docteur-médecin, place royale, 15, à Nantes.

CAHOUR, aumônier du Lycée impérial, id.

CAILLAUD (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.

CORNULIER (Hippolyte de), rue Royale, 15, id.

CORNULIER (René de), capitaine de vaisseau, rue Haute-du-Château, id.

DAGUE-DUBOIS, rue du Marais, 7, id.

DRIOLLET, architecte de la ville, id.

GUÉRAUD (L.-A.), imprimeur-libraire, passage Bouchaud, id.

HILLEREAU, architecte, rue des Arts, id.

IZARN (le baron Armand d'), propriétaire, id.

* LA TOUR DU PIN CHAMBLY (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.

LEHOUX, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

LE MACZON (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

* MARIONNEAU, rue du Calvaire, 1, id.

MARTEL, directeur du grand-séminaire, id.

MÉRY aîné, conseiller municipal, id.

* NAU, architecte, id.

PHELIPPES-BEAULIEUX, avocat, rue des Arts, 29, id.

PHELIPPES-BEAULIEUX (Emmanuel), avocat, id., id.

POULAIN DES DODIÈRES (Robert), au château de Bois-Thoreau.

* RAYMOND (Charles de), architecte, à Nantes.

RICHARD (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, id.

* ROUSTEAU (l'abbé), professeur d'archéologie au petit-séminaire de Nantes.

THIBAULT, avocat, rue Paré, à Nantes.

TILLY (le marquis Henri de), rue Tournefort, 1, id.

VANDIER, membre de la Société académique de Nantes, rue Sully, 2, id.

* VAN-ISEGHEM (Henri), architecte, rue Félix, 1, à Nantes.

VERGER (Constant), membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, place de la Monnaie, id.

VIAU, peintre-décorateur, id.

10°. *DIVISION.* — VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. LE COINTRE-DUPONT.

* AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

* CARDIN, ancien magistrat, id.

LA BROSSE (le comte de), propriétaire, id.

LA CROIX (l'abbé), curé de St.-Jean-de-Montierneuf, id.

LE COINTRE (Eugène), propriétaire, id.

LE COINTRE-DUPONT, propriétaire, id.

MÉNARDIÈRE (Camille-Arnault), avocat, docteur en Droit, rue Sous-St.-Cybar, à Poitiers.

PILOTELLE, conseiller à la Cour impériale de Poitiers.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

ROBERT (l'abbé), curé de Notre-Dame, id.

TOURETTE (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, à Niort.

ARNAULT (Charles), correspondant du Ministère d'État, à Niort.

AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, id.

BEAULIEU, membre de l'Institut, id.

DAVID, député au Corps législatif, id.

GARNOTEAU, notaire, à Champdeniers.

MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel au 8e. régiment de hussards, à Niort.

* RAVAN, trésorier de la Société de statistique, id.

RONDIER, juge, à Melle.

* ROULIÈRE (Victorin de La), à Niort.

ROUSSEAU (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.

SEGRESTAIN, architecte du département, à Niort.

11°. *DIVISION.* — CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. BRISSON, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à La Rochelle.

BEAUCHAMP (Charles de), à Pons.

BOURGEOIS (Justin), à Saintes.

BRISSON, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

* CHOLLET (l'abbé), curé-doyen d'Aigrefeuille.

CLERVAUX (Jules de), à Saintes.

DUMORISSON, juge de paix du canton de Pons.

* LACURIE (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.

* *Landriot* (Mgr.), évêque de La Rochelle.

MENUT, employé des Douanes, à La Rochelle.

MORIN, avoué, à Saintes.

PEPONNET (l'abbé), vicaire de St.-Jean, à Saintes.

PERSON (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

* PHELIPPOT, propriétaire, au Bois (île de Ré).

ROCHET (l'abbé), aumônier de l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Angély.

ROMIEUX (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.

TAUNAY, juge, à Jonzac.

Vendée.

Inspecteur : * M. Léon AUDÉ, conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

* AUDÉ (Léon), conseiller de préfecture, à Bourbon-Vendée.

* *Delamarre* (Mgr.), évêque de Luçon.

FILLON (Benjamin), à Fontenay.

POEYDAVANT, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Maillezais.

RABILLAUD (l'abbé), curé de Maillezais.

12e. *DIVISION.* — HAUTE-VIENNE ET CREUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Félix de VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau, près Nontron (Dordogne).

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.

* Arbellot (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Fougères, docteur-médecin, à Limoges.

* Roy-Pierrefitte (l'abbé), id.

* Ruben, bibliothécaire de la ville, id.

Tarnaud (F.), banquier, id.

Creuse.

Inspecteur : * M. Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, au Blanc (Indre).

* Cornudet (le comte de), membre du Conseil général, à Crocy.

Jaurand, maire d'Ahun.

Léobon Pertaux (l'abbé), professeur au Collége de Felletin.

Masbrenier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Guéret.

Pérathon (Cyprien), négociant, à Aubusson.

Vigier (Antoine), notaire et maire, à Lavallière.

13e. *DIVISION :* GIRONDE, LANDES, DORDOGNE, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Charles DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

Alaux (Gustave), architecte, rue de la Taupe, à Bordeaux.

* Auzac de La Martinie (d'), propriétaire, à Castillon-sur-Dordogne.

Aymen (le docteur), à St.-Philippe-d'Aiguille, par Castillon-sur-Dordogne.

* *Castelnau d'Essenault* (le baron Guillaume de), à Bordeaux.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue des Remparts, 78, à Bordeaux.

Cirot de La Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, id.

* Des Moulins (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, id.

* Drouyn (Léo), à Bordeaux.

Dulignon-Desgranges, à Langon.

* Jabouin, sculpteur, à Bordeaux.

Kercado (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, place Dauphine, 30, id.

* Lapouyade, président du Tribunal civil de la Réole.

Le Glay (Édouard), sous-préfet, à Libourne.

* Le Roy (Octave), juge au Tribunal civil, id.

Montaigne (Octave de La), à Castelmoron-d'Albret, canton de Monségur.

* Mouls (l'abbé), curé d'Arcachon.

* Paquerée, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

* Pardiac (l'abbé J.-B.), premier vicaire de Notre-Dame, rue J.-J. Rousseau, 21, à Bordeaux.

* Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61.

Landes.

Inspecteur : * M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Guillouttet (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case, commune de Parlebosq.

Laurance, principal du collége, à Mont-de-Marsan.

* Peyrat (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

Abzac de Ladouze (le comte Ulrich d'), à Périgueux.

Audierne (l'abbé), id.

Audoynaud, peintre sur verre, id.

Bardy-Delisle, maire de Périgueux.

Belleyme (de), député de la Dordogne.

Bois (Jean), maire de St.-Julien-d'Eymet.

Bonnet (Romain), à Périgueux.

Bouillac, vice-président de la Société d'agriculture, id.

Bouillon, architecte du département, id.

Bouillon fils, architecte, id.

Boysseulh (le vicomte de), à Périgueux.
Brucker, peintre, id.
Catuffe, proviseur du Lycée, id.
Charpentier de Bellecourt, avocat, id.
Chastenet, id., id.
Chaunac de Lanzac (de), à Domme.
Cluzeau (le baron du), ancien consul, à Périgueux.
Crémoux (le vicomte de), président de la Société d'agriculture, id.
Cruveilher, architecte, id.
Dameron, avoué, id.
Danner (le général), commandant la subdivision, id.
Daussel, membre du Conseil général, id.
Desbassyns de Montbrun, receveur-général, id.
Dubois (l'abbé), secrétaire de l'évêché, id.
Dugenest, membre du Conseil général, à Miallet.
Dupont (Paul), député, à Périgueux.
Durieux (l'abbé), chanoine, id.
Dusolier, député, à Nontron.
Duverneuilh (l'abbé), aumônier du Lycée, à Périgueux.
Escande, avocat, au Bugue.
Estignard (Alexandre), à Périgueux.
Fayolle (le marquis de), à Fayolle.
Fayolle (le comte de), à Périgueux.
Frémont (de), receveur particulier, à Riberac.
Froidefond (Alfred de), à Périgueux.
Galy (E.), directeur du Musée, id.
Gourgues (le vicomte Alexis de), à Lanquais.
Jacquin (l'abbé), chanoine, à Périgueux.
Jaubert (l'abbé), aumônier de l'Hospice, à Bergerac.
Junière (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.
Labat (l'abbé), chanoine, id.
Lachaud, préposé en chef de l'Octroi, id.
Ladreit de La Charrière, préfet de la Dordogne.
Lafaye de Saint-Privat (de), à St.-Privat.
Lamothe (l'abbé), professeur au grand-séminaire, à Périgueux.
Lapeyre (Léon), bibliothécaire, id.
Larmandie (de), id.
Lebas, commandant du Génie, id.
L'Estrade (le comte de), id.
Marqueyssac (Albert de), id.
Martz, directeur de l'Ecole normale, id.
Massoubre (Eugène), rédacteur de l'*Écho de Vésone*, id.
Massonnais (Mg[r]. Georges), évêque de Périgueux.
Matagrin, rédacteur en chef du *Périgord*, à Périgueux.
Mazerat, maire de Nontron.
Mazet (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Périgueux.
Méalin (A.), professeur au Lycée, id.

Merlhiac (de), à la Feuillade.
Montozon (Léopold de), à Périgueux.
René (l'abbé), au Séminaire, id.
Rigaudie (Jules de La), id.
Rigaudie (Philippe de La), id.
Rigaudie (Adolphe de La), id.
Rigny (de), receveur des finances, à Nontron.
Rochechouart (le comte de), à Jumilhac.
Rochechouart (le vicomte de), id.
Roumejoux (Anatole de), à Périgueux.
Roux (Jules), avocat, à Sarlat.
Sagette (l'abbé), professeur de rhétorique au petit-séminaire de Bergerac.
Saint-Aulaire (le marquis de), à Périgueux.
Saint-Exupéry (l'abbé de), vicaire-général, id.
Saint-Paul (Maurice de), à Ligueux.
Theulier (Lorenzo), juge de paix, à Thiviers.
Tixier, bibliothécaire, à Périgueux.
Vergnol, sculpteur, id.
* Verneilh (Félix de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrenier.
Verneilh (Jules de), propriétaire, id.
Vidal, pasteur, à Bergerac.
Wlgrin de Taillefer (le marquis), à Périgueux.

Charente.

Inspecteur : * M. de Chancel, président de la Société archéologique, à Angoulême.

Babinet de Rancogne, à Angoulême.
* Chancel (de), président de la Société archéologique, id.
* *Cousseau* (Mgr.), évêque d'Angoulême.
Laurière (de), à Angoulême.
Morgatel (le général de), commandant du département de la Charente, id.

Lot-et-Garonne.

* *Inspecteur :* M.

* Béchade, ancien percepteur, à St.-Barthélemy.
La Borie Saint-Sulpice (de), à Villeneuve-sur-Lot.

14°. *DIVISION.* — TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron DE CRAZANNES, membre de l'Institut, à Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne).

Tarn.

Inspecteur : * M. DE LAUTREC, président du Tribunal civil de Gaillac.

BELLET (Maurice), substitut du procureur impérial, à Gaillac.
* DU MOLAY-BACON, secrétaire-général de la préfecture, à Albi.
* LAUTREC (de), président du Tribunal civil de Gaillac.
* ROSSIGNOL (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.
SAINT-SAUVEUR (Constant de), à Gaillac.
TONNAC-VILLENEUVE (Henri de), id.
* TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), à Rabastens.

Lot.

BOSQUET (G. du), maire d'Allemans.

Aveyron.

Inspecteur : * M.

* BION-MARLAVAGNE (L.), archiviste du département.

Gers.

Inspecteur : M. l'abbé de MONLEZUN, chanoine, à Auch.

15°. *DIVISION.* — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES PYRÉNÉES, AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARRIÉGE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, à Toulouse.

* MOREL, avocat, à Saint-Gaudens.
* LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.
SAINT-PAUL (Anthyme), à Cassagnes, par Salies-sur-Salat.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Luchon (Haute-Garonne).

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestier.
LE PELTIER, substitut du procureur impérial, à Lourdes.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. Durand, architecte du département, à Bayonne.

Genestet de Chairac, bibliothécaire, à Bayonne.

Aude.

Inspecteur : M. Mahul, ancien préfet à Carcassonne, rue Las Cases, 16, à Paris.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. de Bonnefoy, à Perpignan.

Granier de Cassagnac (l'abbé), directeur du Collége, à Perpignan.

16e. *DIVISION.* — BOUCHES-DU-RHONE, VAR, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ROUX, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

* *Inspecteur :* M. Talon, avocat, à Aix.

Alphandery (Joseph), avocat à la Cour, rue du Collége, 9, à Aix.
Authéman (François-Nicolas), propriétaire, géologue, à Cassis.
Balthasar, à Arles.
* *Berluc de Pérussis* (Léon), à Aix.
Dol, avocat, cour du Chapitre, 2, à Marseille.
Gibert (Joseph), conservateur du Musée, à Aix.
Masse (Étienne-Michel), à la Ciotat.
Montreuil, juge de paix, à Marseille.
Roux, sous-directeur de l'Institut des provinces, id.
Saurel, vérificateur des Douanes, id.
Secord-Creps, avocat, secrétaire de la Société de Statistique, id.
Talon, avocat, à Aix.
Tassy (Gaspard), conseiller municipal, id.

Var.

Inspecteur : * M. Rostan, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

Giraud-Magloire (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Cyr.

Hérault.

Inspecteur : * M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique à Montpellier.

Besiné (Henri), architecte, rue Petit-St.-Jean, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du Musée, à Béziers.

Caron, président de la Société archéologique, id.

Chaulan (l'abbé), aumônier des prisons, id.

Coronne (l'abbé), curé de Sérignan.

Durand (l'abbé), archiprêtre de St.-Nazaire, à Béziers.

Fabre aîné (l'abbé), chef d'Institution au couvent de Notre-Dame, à Gignac.

Hot (l'abbé), curé de Gabian, par Roujan.

Maffre de Fourjoie, avocat, à Béziers.

Mathon, conservateur du Musée, id.

Pailhes (l'abbé), curé à Abeilhan, par Béziers.

Paulinier (l'abbé), curé de Ste.-Ursule, à Pézénas.

* *Vinas* (l'abbé), curé à Jonquières.

Gard.

Inspecteur : * M. Auguste Pelet, à Nîmes.

* Dupont (de Fontenay, Côte-d'Or), professeur, à Nîmes.

* Pelet (Auguste), à Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. Valère Martin, membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Anselme (Hubert d'), vice-président du musée, rue Calande, 108, à Avignon.

Athenosy (Isidore), docteur-médecin, rue Calande, 30, id.

Boudin (Augustin), rue Boucane, 20, id.

Carbonnel (Jules), curé de St.-Pierre, id.

Debelay (Mgr.), archevêque d'Avignon.

* Deloye (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

Lambert, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.

Martin (l'abbé), vicaire-général, protonotaire apostolique, à Avignon.

* Martin (Valère), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Moutonnet, curé de St.-Didier, à Avignon.

Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, id.

17e. *DIVISION.* — RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET BASSES ALPES.

Inspecteur divisionnaire : * M. YEMENIZ, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges de Soultrait.

* Benoist, architecte, à Lyon.
* Bergeret, id., id.
* *Bonald* (Mgr. de), cardinal, archevêque de Lyon.
* Carraud, propriétaire, à Lyon.
* *Desjardins*, architecte, id.
* *Dupasquier* (Louis), id., id.
* Morin-Pons (Henri), banquier, id.

Richard de Nancy, docteur-médecin, id.

Roux (l'abbé), aumônier du Sacré-Cœur, id.

* Saussaye (de La), recteur de l'Académie, à Lyon.
* Savoye (Amédée), architecte, id.

Smith (Valentin), conseiller à la Cour impériale, id.

* Soultrait (le comte Georges de), id.

Vernanges (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.

Yemeniz, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. Raymondon, architecte du département, à Privas.

Beaux (Furcy), à St.-Péray.

La Tourette (le marquis F. de), maire de Tournon, député au Corps législatif.

* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.
* Poncer, huissier, auteur de l'*Histoire d'Annonay*.

Raymondon, architecte du département, à Privas.

Rouchier, chanoine honoraire, aumônier du Sacré-Cœur, à Annonay.

Séguin (J.), id.

Tailllot (l'abbé), à St.-Péray.

Ain.

Inspecteur : * M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

* Baux, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.
* Blains (des), à Ambronay.

Drôme.

Inspecteur : * M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Aillaud de Brisis, membre du Conseil général, à Nyons.

Alivon, aumônier du Collége, à Forcalquier.

* Arbalestier (le baron d'), au château de la Gardette, près Loriol.

Arsac (l'abbé), curé-archiprêtre, au Buis-lès-Baronnies.

Audiffret (le comte d'), receveur-général, à Valence.

* Bagouen, sous-préfet de Montélimart.

Brisset, ancien maire, à Pierrelatte.

Champion, aumônier de l'hôpital-général, à Valence.

Chanabas, curé de Léoncel.

Chapouton, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

Courselles (de), sous-préfet, à Die.

* Jouve (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Lyon (l'abbé), curé d'Etoile.

Lyonnet (Mgr.), évêque de Valence.

Michelas, sculpteur, à Valence.

Montrond (de), ancien capitaine d'artillerie, au château de Recoubeau.

* Nadal (l'abbé), chanoine, à Valence.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Perossier (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

Pistre (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Pierre-du-Bourg-lès-Landes.

Portroux (du), à Romans.

Ronzier (Yves), avoué, à Valence.

Vallentin (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. Victor Teste, architecte, à Vienne.

* Advielle (Victor), secrétaire en chef de la Sous-Préfecture, à St.-Marcellin.

Budillon (l'abbé), curé de Buvin, canton de Morestel.

* Dardelet, graveur, à Grenoble.

David (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

* *Du Boys* (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

Guédy (l'abbé), chanoine, curé de Vezeronces, canton de Morestel.

* Gariel, conservateur de la bibliothèque publique, à Grenoble.

* Labbé, juge de paix, à Heyrieux.

Mège (l'abbé), arch'prêtre du canton de Tullins.

Mouffflet, proviseur du Lycée, à Grenoble.

Pichot (l'abbé), curé de Sermérieu, canton de Morestel.

* Saint-Andéol (de), propriétaire, à Moirans.

* Terrebasse (marquis de), au Péage de Roussillon.

* Teste (Victor), architecte, à Vienne.

* Vallier (Gustave), banquier, place St.-André, à Grenoble.

Basses-Alpes.

Inspecteur : * M. de Berluc-Pérussis, à Aix (Bouches-du-Rhône).

Allègre, inspecteur primaire, à Sisteron.

Bonierbale (l'abbé), au Revest-des-Brousses.

Carbonnel (l'abbé), à Niozelles.

Feraud (l'abbé), curé de Sieyes, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre de plusieurs Académies.

Hugues (Henri), avocat, à Digne.

Marius Terrasson (l'abbé), curé de Forcalquier.

Martin (l'abbé A.), membre de plusieurs Académies, au Brusquet.

Rambaud (l'abbé), à St.-Maime, par Forcalquier.

Richaud (Léopold), aux Mées.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : * M. Arbaud (Paul), au château de Rousset.

18e. *DIVISION.* — COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte Charles de MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Marion (Jules), rue Godot-de-Mauroy, 39, à Paris.

Aubertin (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Bougaud (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Dijon.

Bretinière (Edmond de), id.

Bruno, propriétaire, id.

* Caumont, architecte, id.

Chevrot, id., id.

Cissey (le comte Louis de), au château de Cissey.

Collet (l'abbé), vicaire-général, à Dijon.

Destourbet, président du Comice agricole, id.

Dertel, notaire, à St.-Jean-de-Losne.

Du Parc (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

Gaulot, ancien notaire, id.

Guillemot, président du Tribunal civil de Beaune.

Liger-Belair (le comte de), à Dijon.

Marion (Adrien), à Dijon.

Menne (le général), rue Montigny, id.

Protat (Hippolyte), propriétaire, à Brazez-en-Plaine.

Rochefond (de), rue Turgot, à Dijon.

* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.

* Séguin (Marc), id.

Suisse, architecte du département, id.

Vesvrotte (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Cissey, au château de Cissey (Côte-d'Or).

Berthault (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

Bulliot, membre de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

Canat de Chizy (Paul), id.

Chevrier (Jules), id.

Dejussieu (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.

Esterno (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

Febvre (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.

* *Fontenay* (Joseph de), président de la Société Éduenne, à Autun.

Lacroix, pharmacien, à Mâcon.

Latour, ancien juge de paix, à Chagny.

Mac-Mahon (le comte de), à Autun.

Marguerye (Mgr. de), évêque d'Autun.

Nicot (Charles), à la Villeneuve, près Cuisery.

* *Ochier*, docteur-médecin, à Cluny.

Pequegnot (l'abbé), curé de Couches.

Rey (Victor), maire d'Autun.

* *Surigny* (de), à Mâcon.

Thomas (l'abbé), missionnaire, à Autun.

Allier.

Inspecteur : * M. Albert de Bures, à Moulins.

Arcy (le comte d'), receveur-général, à Moulins.

Balorre (le comte de), à Moulins.

* Bellenaves (le marquis de), à Bellenaves, par Ébreuil.

* Boudant (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.

* Bourbon-Busset (le comte Charles de), à Busset.

Bourbon-Chalus (le comte Gaspard de), à Moulins.

Brugières de La Motte, ancien sous-préfet, à Montluçon.

* Bures (Albert de), à Moulins.

* Dadole (Émile), architecte, id.

Deschamps de Verneix, conseiller général, à Hérisson.

Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

* *Dreux-Brézé* (Mgr. de), évêque de Moulins.

* Dupré, professeur au séminaire d'Iseure.

* Esmonnot, architecte du département, à Moulins.

Estoille (le comte de L'), id.

Giat, vérificateur de l'enregistrement, id.

Girard, notaire, id.

Grandpré (Guillaume), ancien président du Tribunal de commerce, à Moulins.

* Léger-Tailhardat, architecte, à Montluçon.

Martine (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Moulins.

Meilheurat des Prureaux (Louis), id.

Michelon (Henri), membre de la Société d'émulation, id.

* Montlaur (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id., et à Paris, rue de Grenelle-St.-Germain, 75.

Ogerdias (l'abbé), curé de Souvigny.

Papon de La Meigné, juge d'instruction, à Moulins.

Pasqual de Mora, id.

Saint-Gérand (de), à St.-Gérand-de-Vaux.

Seuillet, ancien notaire, à Moulins.

* Tudot (Edmond), professeur de peinture, id.

Vander (l'abbé), curé d'Huriel.

Haute-Marne.

Inspecteur : * M. G. Duval de Fraville, à Condes, près Chaumont.

Bouillevaux, curé, à Pertes.

* *Guérin* (Mgr.), évêque de Langres.

19e. DIVISION. — DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. WEISS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de Besançon (Doubs).

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

Jura.

Inspecteur : * M. Edouard Clerc, conseiller à la Cour impériale de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules de Buyer, à la Chaudeau.

Sallot, docteur-médecin, à Vesoul.

20e. *DIVISION.* — MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. Victor SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Moselle.

Inspecteur : M. Auguste Prost, à Metz.

* *Boulangé*, ingénieur des ponts-et-chaussées, rue Ollivier, 27, à Paris.
* Bouteiller (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, membre de l'Académie impériale, à Metz.
* Chabert, propriétaire, id.
Derobe, architecte du département, id.
Durand (Louis), propriétaire, à Metz.
Prost (Auguste), id.
Simon (Victor), conseiller à la Cour impériale, id.
* *Van der Straten* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur : * M. le baron P.-G. de Dumast, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

Bastien (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.
Desoutin (Alphonse), juge d'instruction, à Vic.
Dumast (P.-G. de), membre de l'Institut des provinces, à Nancy.
Humbert, architecte, à Vic.
Le Monnier, membre du Conseil général d'agriculture, à Nancy.
Montureux (le comte de), à Arracourt.
Oppermann (A.), chef d'escadron au 7e. régiment de lanciers, à Nancy.

Vosges.

Inspecteur : * M. Maudheux, avocat, à Épinal.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé Straub, professeur au Séminaire de Strasbourg.

Dagonet (Henri), médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Stephansfeld.

Eissen, docteur en médecine, à Strasbourg.

Guerba (l'abbé), curé de St.-Georges, à Haguenau.

Mury (l'abbé Joseph), professeur au petit-séminaire, à Strasbourg.

Mury (l'abbé Pantaléon), professeur au petit-séminaire, à Strasbourg.

* Schauenbourg (le baron de), ancien pair de France, id.

Schir, vicaire-général, id.

Spach, archiviste du dépt., id.

* Straub (l'abbé), professeur au séminaire de Strasbourg.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. Anatole de Barthélemy, sous-préfet, à Belfort.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Andries (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

Auerswold, président de la régence, à Trèves.

Autsesses (le baron de), directeur de la Société du musée germanique, à Nuremberg.

B.

Baehr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Bayer (de), conservateur du musée, à Carlsruhe.

Bayley (W.-H.), à Londres.

Belford (Sa Grâce le duc de), Brighton-square, à Londres.

Bell, docteur en philosophie, à Londres.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

Brinckeu (de), conseiller d'État, à Brunswick.

C.

Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique).

Cononuau (de), conservateur des archives, à Zurich.

COPPIETTERS (le docteur), à Ipres.

CZOERNING (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche, pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

DECTORFF (comte), à Gothingen.

DIEGERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DACRAY (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

DUMORTIER, membre de la Chambre des representants, à Tournay.

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

F.

FABRY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liége.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du Musée d'antiquités, à Trèves.

FORSTER, membre de plusieurs Académies, à Munich.

FORSTER, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

* FURSTEMBERG-STANHEIM (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

GEISSEL (Mgr., cardinal, archevêque de Cologne.

GELVET (le comte de), à Esloo, près Maestrech.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

GILDENHUIS, négociant, à Rotterdam.

GONELLA.

* GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GRANDGAGNAGE, membre de l'Institut archéologique de Liége.

* GRANT (Mgr.), évêque de Soutwarth, à St.-George, à Londres.

GUERLACHE (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

HAGEMANS, bibliothécaire de l'Institut archeologique Liégeois, à Liége (Belgique).

HARTSHOME (Rev. C. H.), archéologue, à Londres.

HUBSCH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

KELLER (le docteur), secrétaire de la Société archéologique de Zurich.

KERVYN DE LETTENHOVE, à Bruges.

KESTELOOD, propriétaire, à Gand.

KREUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KRIEG DE HOCHFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Bade.

KUGLER (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

KELL, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

LABIS (Mgr.), évêque de Tournay.

LAURENT (Mgr.), évêque de Luxembourg.

* LE ROI, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

* LINDENSCHMIT, conservateur du Musée de Mayence.

LENHARD (Franz), sculpteur, à Cologne.

LEUTSCH (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

* LOPEZ (le commandeur), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MAYENFISCH (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

MAYER (Joseph), à Liverpool.

MEYER (F.), à Francfort-sur-Mein.

MINERVINI (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

MONE, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

MOSLER (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* MULLER (Mgr.), évêque de Munster.

N.

NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gough), membre de la Société des antiquaires de Londres.

NOEL (de), propriétaire, à Cologne.

O.

OLFERS (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* OTREPPE DE BOUVETTE (d'), président de l'Institut Liégeois, à Liége (Belgique).

OUDARD, négociant, à Gênes (Sardaigne).

P.

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* *Parker*, membre de la Société architecturale, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

PEETERS-WILBAUX, membre de la Société historique et littéraire, à Tournay (Belgique).

PETIT DE ROSEN, à Tongres.

* PIPERS, professeur à l'Université, et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Q.

* *Quast* (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

RAMBOU, conservateur du musée de Cologne.

* REICHENSPERGER, conseiller à la

Cour d'appel, à Cologne, vice-président de la Chambre des députés de Berlin.

REIDER, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

RESPILEUX (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

RIGGENBACH, architecte, à Bâle.

* ROACH-SMITH, membre de la Société des antiquaires, à Londres.

* ROBIANO (le comte Maurice de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, n°. 7, à Bruxelles.

ROULEZ, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

RUSSEL (lord Ch.), à Londres.

HASTING RUSSEL, id.

* *Roysin* (le baron de), au château de Karens, près Trèves.

S.

SAN QUINTINO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

SAUZAIL-SOUMAIGNE (le baron de), à Francfort.

SCHEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHERNASE (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

SCHREIBER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

SCHULTE (l'abbé), doyen de Freekendorf, diocèse de Munster.

* SERRA DI FALCO (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

SHEFFIELT-GRACE, à Know-le-House, comté de Kent.

SMOLDEREN, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

STAMPE (de), président du Tribunal de Munster.

STIELFRIED (le baron de), grand-maître des cérémonies du Palais, à Berlin.

T.

TEMPEST, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

* TIERNEY (le chanoine), à Arundel en Sussex.

THOMSEN, directeur-général des musées, à Copenhague.

U.

URLICHS, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V

VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W

* WALLERSTEIN (le prince de), ancien ministre, à Munich.

* WARDEL (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

WARNKOENIG, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

WETTER, membre de plusieurs académies, à Mayence.

WHEWEL, docteur en théologie, professeur, à Cambridge.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

*WIGAND (Paul de), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse).

WILHEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs académies, professeur, à Cambridge.

WITTMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

Y.

* YATES, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

YORIO (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

ADDITIONS.

DESFRIÈCHES, curé d'Ussy (Calvados).

DE LA TOURETTE, député au Corps législatif (Creuse).

La Société française d'archéologie renouvelle à ses membres la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie : il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent 10,000 membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle, nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la Société française d'archéologie.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1858.

RECETTES.

Excédant du compte de 1857	25,290	69
Cotisations recouvrées sur l'année 1856	100	»
Id. id. 1857	2,830	»
Id id. 1858	6,740	»
Id. payées par avance sur 1859	180	»
Total	35,140	69

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement	289	52
Frais de retour de billets non payés	77	28
CONCIERGE.		
Traitement du concierge de la Société et fournitures.	70	»
Id. id du musée (1857 et 1858).	40	»
IMPRESSIONS.		
Impressions	4,391	30
Vignettes pour le compte-rendu	180	»
PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.		
Affranchissement du Compte-rendu des séances .	502	41
Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires et menues dépenses	165	45
SÉANCES GÉNÉRALES		
Frais relatifs aux séances générales de Paris, Périgueux et Cambrai.	629	79
SALLE DES SÉANCES A CAEN.		
Réparations à la salle des séances	34	
MÉDAILLES.		
Gravure de médailles	18	86
CONGRÈS SCIENTIFIQUES.		
Cotisations au Congrès d'Auxerre.	30	»
DESSINS ET PLANS.		
Plans et dessins de monuments fournis aux Fabriques.	50	»
CONCOURS POUR L'ACHÈVEMENT DE LA TOUR CENTRALE DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.		
Prix accordés aux concurrents.	575	»
A reporter.	7,053	61

	Report.	7,053 61

ALLOCATIONS.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. l'abbé JOUVE.	Réparations à l'église de Léoncelle	200 »
Mgr. l'Evêque de Mende et M. le baron DE CHAPELAIN.	Souscription pour l'érection des statues de l'Immaculée conception et d'Urbain V, à Mende.	300 »
M. GIVELET.	Réparations à l'église de Sept-Saulx.	200 »
M. COUSIN.	Réparations à l'église St.-Eloi de Dunkerque	100 »
M. l'abbé JOUVE.	Réparations à l'église de Jaillans.	100 »
Id.	Fouilles à Valence. . . .	120 70
M. le docteur BILLON.	Réparation des fonts baptismaux de l'église d'Ouillye-le-Vicomte.	100 »
M. MÉTAYER-MASSELIN.	Fouilles dans l'église abbatiale de Bernay	50 »
M. WILBERT.	Construction d'un hangar pour le placement des pierres romaines à Cambrai . . .	200 »
M. BLANCHETIÈRE.	Fouilles à Jublains	100 »
M. MAURENQ.	Réparation des peintures murales de l'église de Douadic.	100 »
M. PELFRESNE.	Réparations à l'église de Cussy.	100 »
M. LAMBERT.	Pierre tumulaire pour le musée archéologique de Bayeux. .	117 50
	Total.	8,841 81

BALANCE.

Recettes	35,140 69
Dépenses	8,841 81
Excédant. . .	26,298 88

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux,		
M. DES MOULINS.	Somme à la disposition de M. l'Inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	322 60
	A reporter.	322 60

	Report.	322 60
M. BORDEAUX.	Souscription au monument de Cocherel.	50 »
M. DE GLANVILLE.	Fouilles à Villers-sur-Mer. .	100 »
M. ESMONNOT.	Fouilles à Néris. . .	100 »
M. DE GRANRUT.	Incrustation du bas-relief des Vignerons de St.-Jean à Châlons-sur-Marne.	20 »
M. l'abbé LE PETIT.	Réparations à l'église de Mouen.	100 »
M. CHAUBRY DE TRONCENORD.	Rétablissement des volets du rétable de Fromentières. .	20 »
Id.	Rétablissement d'une croix commémorative du sire de Joinville.	50 »
MM. DE CAUMONT, GAUGAIN, G. VILLERS.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la Cathédrale de Bayeux. .	1,000 »
M. HUCHER.	Réparation de la crypte de La Suze.	100 »
Id.	Achat d'une statue de saint Roch.	50 »
M. DAVID.	Réparations à l'église de Sarcé.	50 »
M. BOYER DE SAINTE-SUZANNE.	Fouilles dans la forêt de Bellême et dans le cimetière de St.-Germain de Mortagne. .	200 »
M. DE LA SICOTIÈRE.	Réparations à l'église de St.-Cénery.	50 »
Id.	Somme à la disposition de M. de La Sicotière.	100 »
Id.	Plan de la ville antique de Valence.	50 »
M. VALLENTIN.	Fouilles dans le voisinage de Die.	100
MM. DE BERLUC-PÉRUSSIS et BONIERBALE.	Fouilles à Dauphin (Basses-Alpes).	100 »
M. l'abbé VINAS.	Fouilles à Jonquières. . . .	50 »
M. RAYMONDON.	Id. dans le département de l'Ardèche.	100 »
M. VALÈRE-MARTIN.	Rachat de la tour de Villars (Vaucluse).	100 »
M. BERRUYER.	Construction d'un hangar pour préserver les pierres romaines de Grenoble . . .	150 »
	A reporter.	2,962 60

	Report.	2,962 60
M. Ch. Le Blanc.	Fouilles au Bosquet. . . .	50 »
M. l'abbé Pichot.	Id. à Sermerieu. . . .	50 »
M. Roussel.	Id. à Banassac.	100 »
M. de Soultrait.	Réparations à l'église d'Iseure.	100 »
MM. l'abbé Arbellot et de Verneilh.	Fouilles à Chassenon. . . .	150 »
MM. Espaulart, Hucher et David.	Exploration des murs romains du Mans.	100 »
M. Pierre d'Allonville.	Réparations à l'église de Somsois.	150 »
M. de Verneilh.	Fouilles à Périgueux. . . .	500 »
M. Paquerée.	Réparations à l'église de Villemartin.	100 »
Id.	Fouilles dans le département de la Gironde.	100 »
M. de Verneilh.	Sommes à la disposition de l'Inspecteur de la Dordogne.	200 »
M. le comte d'Héricourt.	Réparations à l'église d'Ablain-St.-Nazaire.	200 »
M. l'abbé Decorde.	Réparations à l'église de Bures.	40 »
M. Challe.	Id. à l'église de Pont-Aubert.	100 »
Id.	Id. à l'église abbatiale de Pontigny.	200 »
MM. Challe, Victor Petit et Quantin.	Fouilles à Auxerre.	200 »
M. Blanchetière.	Sommes à la disposition de M. l'Inspecteur du département de la Creuse. . . .	50 »
	Total.	5,352 60

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant.	26,298 88
Allocations à solder.	5,352 60
Fonds libres.	20,946 28

Caen, le 25 juin 1859.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXVe. SESSION

TENUE

A PÉRIGUEUX ET A CAMBRAI.

PREMIÈRE PARTIE DE LA SESSION, A PÉRIGUEUX,

LE 29 MAI 1858 ET JOURS SUIVANTS.

Le Congrès archéologique de France s'est ouvert à Périgueux, le 29 mai 1858, et a duré six jours.

Les membres de la Société française d'archéologie dont les noms suivent ont pris part aux travaux de cette session : MM. DE CAUMONT, directeur de la Société ; DES MOULINS, inspecteur divisionnaire, à Bordeaux ; l'abbé LE PETIT, secrétaire-général ; PAQUERÉE, de Bordeaux ; DE GLANVILLE, de Rouen ; Félix DE VERNEILH, de Nontron ; Jules DE VERNEILH ; Léo DROUYN, de Bordeaux ; DE CASTELNAU-D'ESSENAULT, id. ; Joseph SEGUIN, d'Annonay ; MALLET, de Bayeux ; GAUGAIN, trésorier de la Société ; D'AUZAC DE LA

MARTINIE; MARIONNEAU, de Nantes; comte DE CHASTEIGNER, de Bordeaux; MASSOUBRE, de Périgueux; l'abbé SAGETTE.

La plupart des notabilités de la ville et du département s'étaient fait inscrire au nombre des membres du Congrès, savoir :

MM. ABZAC DE LADOUZE (le comte d'), à Périgueux.
AUDOYNAUD, peintre sur verre, id.
AUZAC DE LA MARTINIE (Gabriel d'), à Castillon-sur-Dordogne.
BABINET DE RANCOGNE, à Angoulême.
BARDY-DELISLE, maire de Périgueux.
BELLEYME (de), député de la Dordogne.
BOIS (Jean), maire de St.-Julien-d'Eymet.
BOYSSEULH (le vicomte de), à Périgueux.
BONNET (Romain), id.
BOUILLAC, vice-président de la Société d'agriculture, id.
BOUILLON, architecte du département, id.
BOUILLON fils, architecte, id.
BRUCKER, peintre, id.
BURGUET (G. du), maire d'Allemans.
CATUFFE, proviseur du Lycée, à Périgueux.
CHARPENTIER DE BELCOURT, avocat, id.
CHASTENET, id., id.
CHAUNAC DE LANZAC (de), à Domme.
CLUZEAU (le baron du), ancien consul, à Périgueux.
CRÉMOUX (le vicomte de), président de la Société d'agriculture, id.
CRUVEILHER, architecte, id.
DAMERON, avoué, id.
DANNER (le général), commandant la subdivision, id.
DAUSSEL, membre du Conseil général, id.
DESBASSYNS DE MONTBRUN, receveur-général, id.

MM. DUBOIS (l'abbé), secrétaire de l'évêché, à Périgueux.
DUGENEST, membre du Conseil général, à Miallet.
DULIGNON-DESGRANGES, à Langon.
DUPONT (Paul), député, à Périgueux.
DURIEUX (l'abbé), chanoine, id.
DUSOLIER, député, à Nontron.
DUVERNEUILH (l'abbé), aumônier du Lycée, à Périgueux.
ESCANDE, avocat, au Bugue.
ESTIGNARD (Alexandre), à Périgueux.
FAYOLLE (le marquis de), à Fayolle.
FAYOLLE (le comte de), à Périgueux.
FROIDEFOND (Alfred de), id.
FRÉMONT (de), receveur particulier, à Ribeirac.
GALY (E.), directeur du Musée, à Périgueux.
JACQUIN (l'abbé), chanoine, id.
JAUBERT (l'abbé), aumônier de l'Hospice, à Bergerac.
JUNIÈRE (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.
LABAT (l'abbé), chanoine, id.
LACHAUD, préposé en chef de l'Octroi, id.
LADREIT DE LA CHARRIÈRE, préfet de la Dordogne.
LAFAYE DE SAINT-PRIVAT (de), à St.-Privat.
LAMOTHE (l'abbé), professeur au grand Séminaire, à Périgueux.
LA PANOUZE (le comte de), rue du Faubourg-St.-Honoré, 29, à Paris.
LAPEYRE (Léon), bibliothécaire, id.
LARMANDIE (de), id.
LEBAS, commandant du Génie, id.
L'ESTRADE (le comte de), id.
MAGNE (Son Exc. M.), ministre des Finances, à Paris.
MARQUEYSSAC (Albert de), à Périgueux.
MARTZ, directeur de l'Ecole normale, id.
MASSOUNNAIS (Mgr. Georges), évêque de Périgueux.

MM. MATAGRIN, rédacteur en chef du *Périgord*, id.
MAZERAT, maire de Nontron.
MAZET (l'abbé), supérieur du grand Séminaire, à Périgueux.
MÉALIN (A.), professeur au Lycée, id.
MERLHIAC (de), à la Feuillade.
MONTOZON (Léopold de), à Périgueux.
RENÉ (l'abbé), au Séminaire, à Périgueux.
RIGAUDIE (Jules de La), id.
RIGAUDIE (Philippe de La), id.
RIGAUDIE (Adolphe de La), id.
RIGNY (de), receveur des finances, à Nontron.
ROCHECHOUART (le comte de), à Jumilhac.
ROCHECHOUART (le vicomte de), id.
ROUMEJOUX (Anatole de), à Périgueux.
ROUX (Jules), avocat, à Sarlat.
SAINT-AULAIRE (le marquis de), à Périgueux.
SAINT-EXUPÉRY (l'abbé de), vicaire-général, id.
SAINT-PAUL (Maurice de), à Ligueux.
THEULIER (Lorenzo), juge-de-paix, à Thiviers.
TIXIER, bibliothécaire, à Périgueux.
TOULOUSE-LAUTREC (le comte Raymond de), à Rabastens.
VERGNOL, sculpteur, à Périgueux.
WLGRIN DE TAILLEFER (le marquis), id.

Les séances ont été suivies avec empressement, et jamais on n'y a compté moins de soixante assistants.

Séance d'ouverture.

Présidence de M. Bardy-Delisle, maire de Périgueux.

La séance est ouverte, à midi, dans la grande salle de l'Évêché.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie ; le vicomte *de Crémoux*, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne ; *Charles Des Moulins*, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie ; *Léo Drouyn*, inspecteur de la Société ; *Galy*, conservateur du musée de Périgueux ; *Félix de Verneilh*, secrétaire-général du Congrès ; *Gaugain*, trésorier de la Société.

M. le Maire de Périgueux, dans une élégante improvisation, souhaite la bienvenue aux membres du Congrès et leur offre, au nom de la ville qu'il administre, un témoignage de vive et reconnaissante sympathie. Ces pélerinages de la Société française d'archéologie, représentée par ses adeptes les plus élevés, ont le précieux avantage, dit M. Bardy-Delisle, de révéler aux localités qui en sont le but, des richesses qu'elles ignorent elles-mêmes. Sans trop céder à son amour-propre national, M. le Maire croit pouvoir assurer que la ville de Périgueux, par ses églises byzantines et ses ruines romaines, n'est pas indigne de l'honneur qui lui est fait. Il ne doute pas que les travaux du Congrès, auxquels il regrette de ne pouvoir prendre une part plus active, ne profitent aux monuments de Périgueux en même temps qu'à la science archéologique.

M. de Caumont adresse des remercîments à M. le Maire et aux autres autorités, ainsi qu'à la presse locale dont tous

les représentants ont bien voulu préparer les esprits au Congrès.

La ville de Périgueux, par l'importance de ses monuments, était naturellement indiquée pour une réunion de ce genre. L'achèvement du chemin de fer a été une circonstance décisive à cet égard. Le but de la Société française d'archéologie, en assignant des rendez-vous annuels à tous ses membres, a été, en effet, ainsi que le disait M. le Maire, d'instruire ses propres membres et d'encourager successivement, dans chaque localité, les personnes qui avaient entrepris isolément des études archéologiques. La Société a aussi à répartir entre divers monuments quelques sommes qui sont le produit de ses cotisations. Il sera donc nommé une Commission pour statuer sur les demandes qui ont été faites ou qui se produiront encore. Mais déjà il convient de voter une allocation de 500 fr. pour des fouilles qui ont été proposées par MM. de Verneilh et Galy, et qui pourront, si les propriétaires ne retirent pas le consentement qu'ils ont donné verbalement, se faire à Périgueux même, pendant la durée du Congrès. Il s'agit d'une portion de l'enceinte romaine, qui, masquée par une couche épaisse de décombres, offre cependant à son sommet l'indication d'une sorte d'arc-de-triomphe : il y a là deux tours semi-circulaires, entièrement revêtues de pilastres doriques dont on ne voit plus que les chapiteaux et l'entablement; il y a probablement aussi dans l'intervalle, en arrière d'une courtine du moyen-âge grossièrement construite en moëllons, une porte monumentale. — Que ce fragment de l'enceinte de la cité ait appartenu à un péristyle fortifié du temple de Mars, comme le pense M. de Taillefer, ou, ce qui est beaucoup plus vraisemblable, qu'il appartienne à la même construction que le reste des murs romains, mais avec tout le luxe d'ornements et de matériaux qui pouvait convenir à la principale entrée, à la

maîtresse-porte de la cité (1); — il n'en importe pas moins de dégager ce précieux monument romain. Une fois mise en lumière par un simple déblai qui a été déjà demandé à plusieurs reprises, mais dans des circonstances moins favorables, la porte romaine de la cité deviendra, aux yeux de tous, une des richesses monumentales de la ville, et sa conservation sera désormais assurée. M. de Caumont se plaît même à espérer, avec MM. Galy et de Verneilh, qu'elle deviendra bientôt le point de mire d'une de ces rues nouvelles qui doivent rayonner de la place Francheville, et qu'elle contribuera puissamment à la décoration de la ville de Périgueux.

Conformément à la proposition de M. de Caumont, un crédit de 500 fr. est immédiatement voté.

M. le Secrétaire-général donne ensuite communication de lettres d'un certain nombre de personnes qui, toutes, expriment le regret de ne pouvoir assister au Congrès.

Ces lettres sont de : MM. le comte de Mellet, de la Marne; le vicomte de Gourgues, de Lanquais; Godard-Faultrier, d'Angers; Parker, d'Oxford; Freeman, de Cardiff; l'abbé Arbellot, curé de Rochechouart; l'abbé Texier, supérieur du Séminaire du Dorat; Champvailler, membre de la Société archéologique d'Angoulême; Dulignon-Desgranges, de Langon; le baron de Girardot, secrétaire-général de la Préfecture, à Nantes; Béchade, de Marmande; le vicomte Du Moncel, de Cherbourg; Poitevin, Cirot de La Ville et Jabouin, de Bordeaux.

M. le Secrétaire-général communique également une lettre de M. le Président du Congrès de la propriété littéraire et artistique de Bruxelles, qui demande à la Société française

(1) Il en existait une, a dit M. de Caumont, de forme tout-à-fait analogue à l'enceinte gallo-romaine de Bourges.

d'archéologie de se faire représenter dans cette assemblée, par des délégués, au mois de septembre prochain.

On pose la première question du programme, ainsi conçue : *Quels sont les monuments incontestablement celtiques qui existent dans le département de la Dordogne?*

M. Léo Drouyn prend la parole. Il a parcouru le département, il y a huit ans, pour une *Statistique monumentale* que ses collaborateurs, MM. de Gourgues et Des Moulins, ont renoncé à publier. Tous les monuments celtiques qu'il a eu l'occasion d'observer, lui ont paru rangés sur une seule ligne, du Nord au Sud. Il y en a bien dix-sept ou dix-huit : la pierre-fiche voisine du prieuré de Badeix; les deux rocs branlants de la Francherie et de St.-Estèphe qui, selon M. Des Moulins, ne sont que des jeux de la nature, peut-être acceptés comme monuments par le culte druidique ; la pierre-fiche de Puyfaiteau, commune de St.-Martial, petit obélisque de granit, couché sur un plateau calcaire ; le dolmen de Brantôme, très-grand et très-curieux : il a 5 mètres de long sur 2 mètres 90 centimètres de large ; un autre dolmen à demi renversé, près de Puy-de-Fourche; une allée couverte, près du château de Maroitte ; des alignements considérables, qui se terminent par un dolmen, au village de Margaux, non loin de Tocane; un autre dolmen près de St.-Aquilin, en avant de la Linde ; une pierre posée, connue sous le nom de Tranche-de-Saumon; puis les dolmens de Camp-Guilhem, de la Robertie et du Blanc; dans la commune de Blaiseval, trois tumulus, et enfin un dolmen, au Roc-de-Cauze.

M. Drouyn croirait téméraire de se prononcer sur l'utilité de cette grande ligne de monuments celtiques. Il se contente de soumettre le fait, tout douteux qu'il puisse être, à l'examen du Congrès.

M. Charpentier de Belcourt indique une autre ligne dans la direction de la Saintonge, sans énumérer les monuments qui la composent.

M. F. de Verneilh ne croit pas à ces lignes de monuments celtiques, formées indistinctement de tables de pierre ou dolmens, d'obélisques ou pierres-fiches et de mottes artificielles ou tumulus, sans parler des allées couvertes.

Tout bon chasseur de monuments que soit M. Léo Drouyn, il n'a pas battu également bien toutes les parties du Périgord; il connaît naturellement mieux les bords des grandes routes que les parties reculées des campagnes, sans cela il aurait trouvé plus de pierres-fiches et de dolmens, et rangés dans un ordre moins régulier. M. le comte de Taillefer, qui, le premier, a cru reconnaître entre nos monuments celtiques *une certaine correspondance*, admettait un bien plus grand nombre de ces lignes monumentales, car c'est ainsi qu'il les appelle (1). M. de Taillefer disait, de plus, que l'emplacement de ces monuments « fut déterminé pour fixer les postes « où devaient se tenir les gens chargés d'annoncer les nou- « velles, correspondance télégraphique qui étonna plus d'une « fois les Romains et Jules-César lui-même. »

M. de Verneilh pense qu'on aurait adopté de préférence, pour marquer de simples relais de courriers, mille procédés moins dispendieux, et il ne trouve aucune autre bonne raison pour aligner ainsi les monuments celtiques.

M. de Caumont fait observer que les dolmens ne sont plus considérés comme des autels, mais comme des tombeaux, parce que les fouilles qui ont été faites sous ces monuments ont presque toujours amené la découverte de squelettes ou d'objets se rattachant aux sépultures. Des enquêtes faites en Poitou et en Bretagne ont constaté que, dans l'origine, la

(1) *Antiq. de Vesone*, t. I, p. 179.

plupart des dolmens avaient été enterrés, c'est-à-dire recouverts par des tumulus. Or, dans l'antiquité, il était d'usage de placer les tombeaux le long des grandes voies, tracées le plus souvent d'après la configuration du sol et dont les routes actuelles ne s'écartent pas beaucoup. Les dolmens et les autres monuments celtiques de nature analogue peuvent donc, par le fait, se trouver rangés en ligne.

M. Félix de Verneilh admet, jusqu'à un certain point, cette explication indirecte des alignements de dolmens. Mais ce qui faisait préférer le bord des routes pour les sépultures, c'est qu'elles y étaient mieux en vue. Dans une foule de cas, d'autres emplacements devaient sembler préférables, celui, par exemple, où le personnage qu'il s'agissait d'ensevelir avait été tué. Aussi est-il impossible de concevoir de grandes voies gauloises, tracées de telle sorte qu'elles passent à portée de tous nos monuments celtiques, ou seulement de ceux qui ont été signalés par M. Drouyn.

M. de Chaunac donne un renseignement à ce sujet : la commune de Cénac, qu'il habite, a eu le tort de vendre récemment un tumulus qui était sa propriété. En le déblayant, on a trouvé, non pas un dolmen, mais un équivalent de date postérieure, c'est-à-dire une chambre sépulcrale où un paysan s'est aussitôt logé, après y avoir pratiqué une fenêtre.

M. Charles Des Moulins lit ensuite un travail de son beau-frère, M. le comte de Gourgues, sur les antiquités celtiques.

ÈRE GALLO-ROMAINE.

La discussion amène les 2e., 3e., 4e., 5e., 6e. et 7e. questions du programme, ainsi conçues :

A-t-on reconnu, d'une manière précise, les voies ro-

maines indiquées sur la carte de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin?

A-t-on constaté l'existence d'autres voies antiques, non mentionnées par l'itinéraire ou la carte?

Le tracé de ces différentes voies romaines a-t-il été fait sur des cartes à grand point, celles de Cassini, par exemple?

Quelles particularités les chaussées de ces antiques voies ont-elles offertes?

A-t-on découvert, sur leurs bords, des colonnes milliaires? Quelles inscriptions portaient-elles? Que sont-elles devenues?

S'est-on occupé d'un travail détaillé et approfondi sur la géographie ancienne du Périgord?

Par les soins de M. de Caumont, le fac-simile de la carte de Peutinger est déployé sur les murs de la salle et soumis à l'examen des assistants qui, pour la plupart, le voyaient pour la première fois. Mais aucun travail d'ensemble n'a été préparé sur les questions relatives aux voies romaines du Périgord. Elles demeurent provisoirement sans autre réponse que celle qui se trouve dans les *Antiq. de Vesone*, t. II, p. 228 à 252. M. de Gourgues a seulement envoyé une note sur les traces de routes antiques qui existent aux environs de la station romaine de *Diolindum*. Il faut donc, quant à présent, se contenter de ce qui a été dit par M. de Taillefer.

On signale l'existence d'une borne milliaire conservée au musée de Périgueux, grâce à M. de Taillefer qui l'a décrite après l'abbé Lebœuf. Ces deux savants ont parfaitement apprécié la haute importance de l'inscription qui y est gravée; c'est la seule de l'empereur Florien que l'on connaisse. Comme ce prince a été tué en Cilicie, après un règne de deux mois et demi, elle a été certainement gravée en 276; elle donne enfin une preuve du peu de longueur des lieues

gauloises, car on sait qu'elle a été trouvée dans le vallon de Vignéras, sur la route de Saintes, à 2 kilomètres de la cité.

Elle est ainsi conçue :

DOMINO . ORBIS
ET . PACIS . IMP . C .
M . ANNIO . FLO .
RIANO . P . F .
INV . AVG . P . M .
T. P.P.P. PR_OC_OS .
P L

M. de Caumont exprime, à ce sujet, l'espérance que l'on trouvera en Périgord d'autres bornes milliaires, car les voies romaines devaient y être bien plus nombreuses encore que ne l'indique la carte de Peutinger.

On passe ensuite aux 8e. , 9e., 10e., 11e., 12e. et 13e. questions, ainsi conçues :

Indiquer la topographie de Périgueux sous la domination romaine.

Quels étaient les principaux monuments publics de la ville à cette époque?

Quelle place occupaient-ils? Quelle était leur destination?

Pourrait-on dresser un plan de la ville de Périgueux, indiquant la direction des rues qui existaient sous la domination romaine?

A quelle époque la ville de Périgueux a-t-elle été défendue par des murailles?

A-t-on, à Périgueux comme ailleurs, sacrifié certains monuments pour en employer les pierres à la construction des murs d'enceinte?

M. Galy, conservateur du musée, a la parole et lit, à

propos de ces différentes questions, un mémoire étendu qui reçoit de l'Assemblée l'approbation la plus marquée et qui sera reproduit, avec le complément que l'auteur se propose d'y joindre, dans les procès-verbaux du Congrès.

Séance du 30 mai.

Présidence de Mg^r. Georges Massounnais, évêque de Périgueux.

La séance est ouverte à midi.

Siégent au bureau : MM. *Ch. Des Moulins*, le vicomte *de Crémoux*, l'abbé *Le Petit*, *de Glanville*, *Galy*, *de Caumont.*

M. le baron *de Castelnau-d'Essenault* remplit les fonctions de secrétaire.

Mg^r. l'Évêque adresse à l'Assemblée le discours qui suit :

« Messieurs,

« C'était comme simple disciple que nous désirions siéger près de vous, docteurs et maîtres dans la science, afin d'écouter vos savantes leçons, et voici que vous nous appelez à l'insigne honneur de vous présider.

« Si cet honneur ne se fût adressé qu'à l'homme, nous l'eussions décliné, malgré vos instances. Mais nous l'acceptons avec empressement et gratitude, puisqu'il est déféré au caractère sacré dont nous sommes revêtu.

« Recevez, Messieurs, l'expression de notre vive reconnaissance pour cet hommage rendu à la religion. Noble et radieuse fille du ciel, jamais elle ne reçut de la véritable science que des hommages de vénération et de respect, tandis que, trop souvent, elle fut l'objet de sarcasmes et de

railleries de la part du demi-savoir, de l'ignorance ou de la passion. Ne nous en étonnons pas : c'est la lutte toujours ancienne et toujours nouvelle de l'esprit de ténèbres et d'erreur contre la lumière et la vérité.

« Aussi la religion a-t-elle en haute estime le vrai savant. Aussi tenions-nous à honneur, Messieurs, à l'exemple de nos vénérés frères dans l'épiscopat, de vous offrir l'hospitalité à l'ombre de ce vieux St.-Front, digne de vos études, et qui, grâce aux secours d'un gouvernement généreux et protecteur et à l'intelligente direction d'une main habile, va sortir de ses ruines et recouvrer son antique splendeur.

« Soyez donc les bienvenus au milieu de nous, pélerins de la science, qui, par amour pour nos antiques monuments, allez de contrée en contrée pour découvrir et conserver toutes ces reliques d'un passé que les ravages des temps et l'ignorance des hommes, plus destructeurs que les révolutions et les siècles, allaient bientôt faire disparaître pour toujours.

« Ce retour aux profondes études de la saine archéologie, nous vous le devons, Messieurs, et nous aimons à reconnaître et à proclamer que ce sont vos savants ouvrages qui ont détruit tant et de si étranges préjugés. La lumière s'est faite, les yeux se sont dessillés, et nos églises, qui, depuis trop long-temps, étaient regardées comme le produit bizarre de l'art en décrépitude, ont apparu aux yeux de tous ce qu'elles sont réellement, des mondes ou l'art s'épanouit dans toutes les modifications diverses de son développement le plus complet.

« L'histoire, Messieurs, l'atteste et vous l'avez attesté après l'histoire, c'est aux évêques et aux moines que l'art est redevable de ses vrais chefs-d'œuvre et de ses plus incontestables grandeurs.

« Si le prêtre, au commencement de ce siècle, après tant

de désastres et de ruines, trouvait à peine quelques instants pour offrir l'auguste Victime, catéchiser les enfants et consoler le moribond, tant la mort, l'exil et l'échafaud avaient décimé la tribu sainte, voyez, Messieurs, aussitôt que ses rangs ont pu se reformer, avec quelle noble ardeur les ministres du sanctuaire se sont livrés à l'étude !

« Ne comptez-vous pas parmi eux, sur presque tous les points de notre France, des collaborateurs et des amis ?

« Pour nous, absorbé par les labeurs incessants d'un trop vaste diocèse, nous ne pouvons offrir à la science que nos encouragements et notre sympathie. Mais, telle est notre volonté, plus heureux que leurs devanciers, nos jeunes lévites sont initiés à la science archéologique, et une commission permanente de prêtres instruits siége près de notre trône épiscopal, afin d'unir leurs lumières à celles des hommes capables désignés par l'éminent administrateur de ce département pour veiller aux réparations de nos monuments.

« Ainsi, Messieurs, et vous l'apprendrez avec bonheur, le vandalisme et les mutilations ont cessé dans notre cher Périgord.

« L'amour de la science et de l'art n'est-il pas une partie de l'héritage ecclésiastique ? Et si jamais nous venions à l'oublier, notre bien-aimé pontife, S. S. Pie IX, nous le rappellerait par les divers travaux qu'il ne cesse de faire exécuter dans la ville sainte, Rome, l'éternelle patrie de la science et des arts.

« Saintement jaloux de tout ce qui se rattache à la gloire de notre chère cité de Périgueux, nous regardâmes comme une glorieuse page pour son histoire la tenue de ce Concile provincial qui venait, il y a deux ans, renouer, sous les antiques coupoles de St.-Front, les anneaux d'une chaîne brisée depuis près de cinq siècles, et retracer les règles saintes de la foi, de la discipline et des mœurs.

« Comment donc n'applaudirions-nous pas à cet autre concile de savants qui, lui aussi, à un autre point de vue sans doute, vient sauvegarder les traditions artistiques du passé et étudier les richesses de notre cité ?

« L'antique Vesone, Messieurs, vous offrira, avec les débris de ses monuments païens, les vestiges de la grandeur et de la puissance romaine : le savant directeur de notre musée vous en entretenait hier mieux que nous ne saurions le faire.

« Périgueux, la ville chrétienne, vous présentera avec orgueil ses édifices religieux, et avant tout son vieux St.-Front, patriarche de nos antiques cathédrales, monument unique sur le sol de notre France, la gloire de notre cité, devenu tout à coup, après tant d'années de mutilation et d'oubli, l'objet des études et de l'enthousiasme de nos plus illustres archéologues. Après les récents ouvrages qui l'ont fait rayonner d'un nouvel éclat, nous garderions le silence, s'il ne nous restait à payer à MM. de Caumont et de Verneilh le juste tribut de notre reconnaissance et de notre admiration.

« Ce n'est pas sans avoir le cœur brisé que nous portons nos regards sur l'église de la Cité, siége antique de nos prédécesseurs, St.-Etienne, cathédrale infortunée, que Mgr. de La Béraudière ne put rendre à ses antiques splendeurs, tant elle fut indignement outragée, mutilée par les hérétiques du XVIe. siècle. Nous recommandons cet édifice à votre pitié, à vos études et à votre intérêt ; il en est digne.

« Nous sera-t-il permis, Messieurs, de vous entretenir de notre cher et bien-aimé St.-Georges ? pardonnez à l'amour paternel. Cette église, dont vous connaissez l'habile architecte, sourit à notre cœur d'évêque, et ce sourire est gracieux comme celui du premier-né. Ce petit monument ne s'écarte des traditions byzantines des deux autres églises que pour étaler, dans la pureté de ses lignes, les traditions irréprochables du XIIIe. siècle. Dans quelques semaines, nous pourrons

offrir le saint Sacrifice dans son transept achevé, et bientôt vous verrez s'élancer vers les cieux sa flèche aérienne, et s'élever majestueusement les murs de sa nef, au milieu de laquelle nous voulons placer les armoiries de la ville, comme témoignage de reconnaissance envers le digne magistrat et ses collègues qui président aux intérêts de la cité, pour les sacrifices qu'ils ont bien voulu s'imposer.

« La mission que vous venez remplir au milieu de nous, Messieurs, est donc une noble mission. Pourquoi ne dirions-nous pas une sainte mission ?

« Nouveaux Zorobabels et Néhémies, vous reconstruisez les monuments de la patrie et vous rebâtissez les murs de Jérusalem.

« Par vous, l'art chrétien, mieux connu, a été glorifié, vengé. Dans vos savantes interprétations, il est devenu, comme il le fut dans les siècles de foi, un véritable symbolisme; et ne peut-on pas appliquer à votre science ces paroles de Richard de Saint-Victor : *Per scientiam itur ad disciplinam, per disciplinam ad bonitatem, per bonitatem ad beatitudinem ?*

« Le savant est un missionnaire : l'illustre Cuvier, par ses recherches et ses admirables découvertes dans les entrailles de la terre, n'a-t-il pas démontré jusqu'à l'évidence l'accord parfait de la science avec le récit biblique sur l'origine du monde et le déluge ?

« Poursuivez donc, Messieurs, avec énergie et persévérance vos savantes études, et guidés par la foi et la science, vous aurez votre part de cette promesse de nos livres saints : *Qui docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti.* Que vos investigations ne s'arrêtent pas seulement aux âges chrétiens : remontez plus haut encore, et dans la comparaison que vous ferez, par vos découvertes, entre l'art païen et l'art chrétien, vous apprécierez mieux encore l'immense différence

qui existe entre la civilisation de l'Evangile et la civilisation de la raison.

« Les amphithéâtres où coulait le sang des victimes humaines me font aimer davantage nos églises et nos autels, où ne coule plus que le sang de l'Agneau sans tache.

« Ne bornez pas vos études à notre ville : parcourez, Messieurs, notre cher Périgord. Depuis dix-huit ans, nous le sillonnons en tous les sens ; or, je vous l'affirme, c'est une terre de tradition et de foi. Vous y découvrirez de vieux châteaux qui, avec l'architecture du passé, ont conservé précieusement les religieuses et hospitalières coutumes des nobles et antiques familles ; vous y rencontrerez, dans nos montagnes, nos forêts, nos vallées, sur le bord de nos rivières, des églises dignes de fixer vos regards.

« Le cœur de l'évêque tressaille en songeant que cette terre du Périgord fut toujours, aux yeux de la foi et de la science, une terre de choix et de prédilection : au besoin, les ruines de tant d'abbayes et de monastères entassées à la fin du siècle dernier l'attesteraient.

« Or, ces ruines, Messieurs, sont comme des ossements desséchés et épars. Il faut que le souffle de la foi et de la science les réunisse et les ranime. Hâtons-nous, le temps presse. Nous ne verrons pas, sans doute, toutes les merveilles que nos pères ont vues, merveilles dont le souvenir leur arracha tant de larmes ; mais, du moins, comme la jeunesse née aux mauvais jours de l'exil de Babylone, réjouissons-nous à la vue du nouveau temple dont nous aurons posé les fondements.

« Messieurs, tout entier aux devoirs multipliés d'un laborieux ministère, si nous n'avons pu assister hier à l'ouverture du Congrès, et s'il ne nous est pas donné de nous retrouver au milieu de vous aussi souvent que nous le désirerions, nous avons tenu à vous montrer aujourd'hui, par notre empressement, la haute estime que nous professons pour

vos personnes et vos travaux. Daigne le Dieu des *sciences* répandre sur vous et vos études ses plus abondantes bénédictions !

« Je résigne en ce moment, Messieurs, mes fonctions de président entre les mains de celui que vous vous honorez d'avoir pour chef.

« Je me tais pour vous écouter et m'instruire. »

Après ce discours, vivement et fréquemment applaudi, M. de Caumont exprime à Monseigneur la gratitude du Congrès et lui témoigne le désir et l'espoir que Sa Grandeur voudra bien, autant que de graves occupations pourront le permettre, présider à ses travaux.

Il est donné lecture, par M. de Caumont, de quelques nouvelles questions qu'il a formulées pour être soumises à la discussion du Congrès, et qui sont relatives à la deuxième partie du programme. Ces questions sont les suivantes :

A quelle époque remonte généralement le premier établissement des paroisses? Il y en avait encore fort peu au XIe. siècle, d'après les recherches qui ont été faites dans certaines provinces. Il serait important de faire le même travail pour le Périgord en consultant les pouillés.

Dans quelle proportion les abbayes ont-elles contribué à cette création des paroisses rurales? Présenter le tableau des paroisses qui dépendaient des abbayes, en les rattachant à chacune de ces abbayes. Dresser une carte des origines des paroisses en Périgord, d'après le système déjà indiqué, depuis plusieurs années, par la Société française d'archéologie.

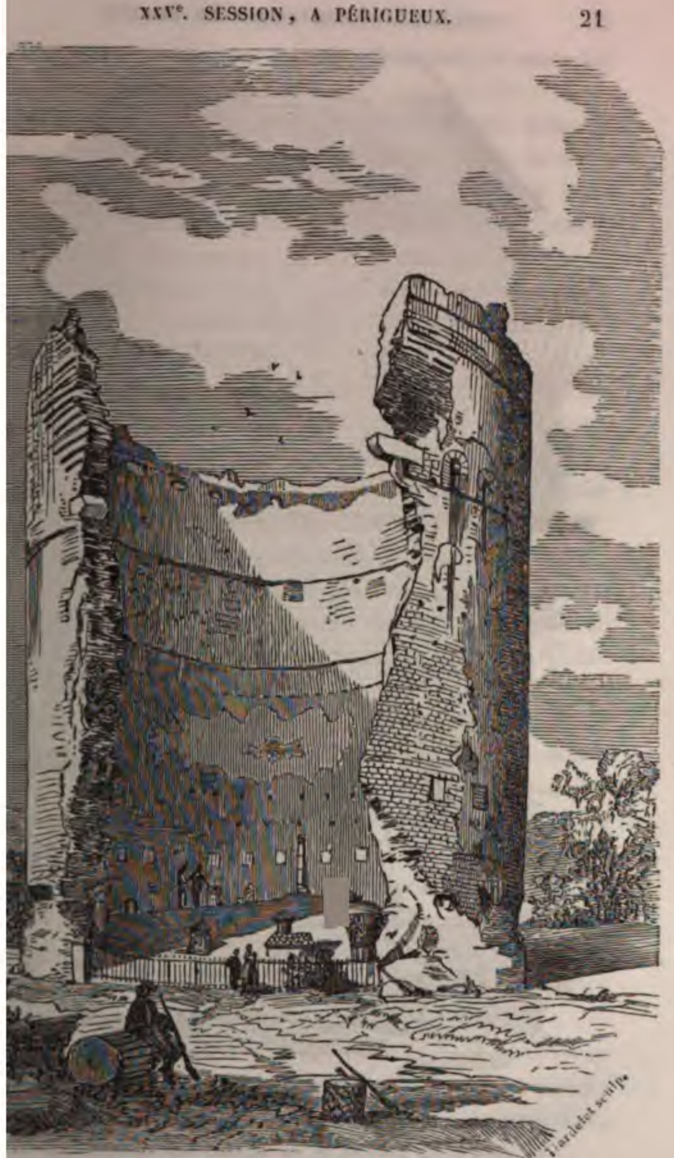
Après la lecture de ces questions nouvelles que M. de Caumont recommande spécialement, au moins pour l'avenir, aux membres de la Société française d'archéologie appar-

tenant au clergé du Périgord, l'ordre du jour appelle la discussion de la question du programme ainsi conçue :

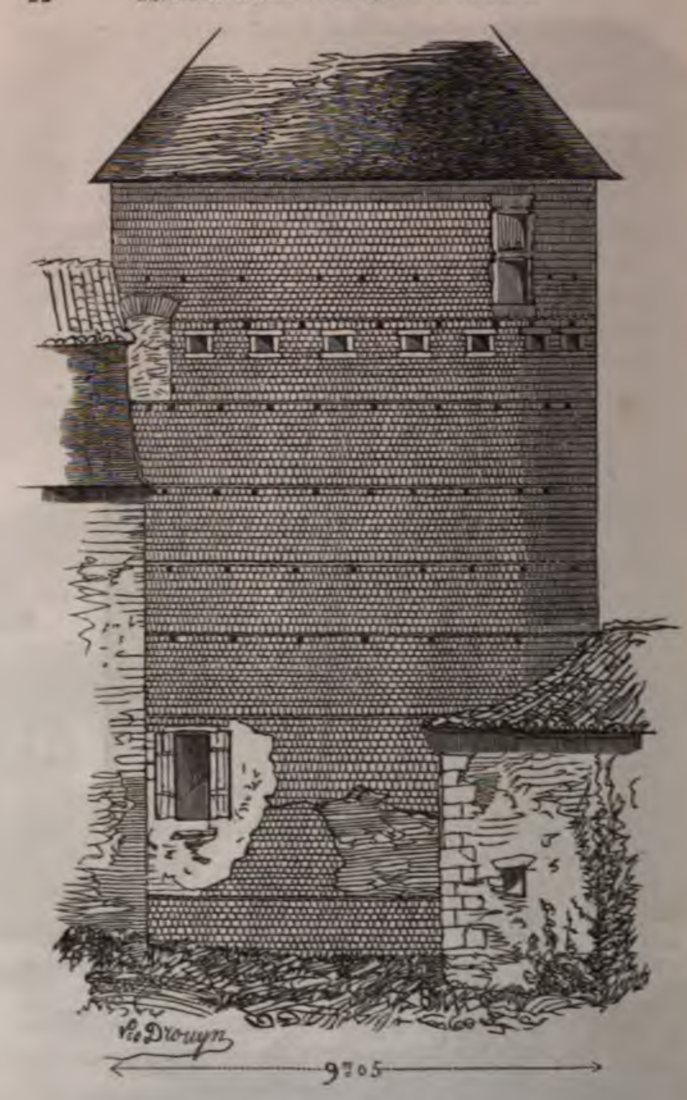
Quels sont les édifices antiques de la France et de l'Italie dont la forme offre le plus d'analogie avec la tour de Vésone, et qui peuvent le mieux indiquer la destination primitive de ce monument ?

Sans se prononcer sur la destination première de la belle ruine romaine connue sous le nom de tour de Vésone, M. Léo Drouyn se contente de signaler, près de Riberac, commune de Villetoureix, l'existence d'une tour ronde vraiment analogue, dans de bien moindres dimensions, à celle de Vésone. Elle n'a que 8 mètres de diamètre, au lieu de 17 ou 18 ; mais elle est aussi bâtie en petites pierres carrées avec quelques cordons de brique au sommet. Aujourd'hui, elle est englobée dans le château moderne de M. de Beauroyre; mais il semble que, lorsqu'elle était à l'état de ruine, elle offrait, comme la tour de Vésone, une brèche du côté du Levant. Ses murs sont minces et sans portes ni fenêtres, ou, du moins, sans fenêtres authentiques. Elle a seulement, dans sa partie supérieure (et c'est ce qui constitue le trait de ressemblance le plus frappant avec la tour de Vésone), une ligne circulaire de petites ouvertures carrées qui ne pénètrent pas jusqu'au parement intérieur. Ces trous, de 30 centimètres en carré, ne sont pas surmontés, comme au monument de Périgueux, d'un arc de décharge à claveaux de brique. Ils sont simplement déterminés par quatre pierres plates; mais leur espacement est aussi régulier qu'à la tour de Vésone et ils jouaient, sans doute, le même rôle dans la construction.

M. d'Auzac de La Martinie, qui connaît particulièrement le propriétaire du château de La Rigale, explique que M. de Beauroyre a fait niveler beaucoup de substructions voisines de la tour dont il s'agit et qui lui paraissent



TOUR DE VÉSONE, VUE A L'INTÉRIEUR.



LA TOUR GALLO-ROMAINE DE LA RIGALE, VUE EXTÉRIEUREMENT.

avoir appartenu, comme la tour elle-même, à une *villa* romaine.

M. Léo Drouyn ajoute qu'il connaît encore, près de Villeneuve-sur-Lot, à Eysses, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'*Excisum*, une autre tour ronde de construction romaine, assez semblable, quant aux caractères généraux, à celle de La Rigale. M. le comte Alexis de Chasteigner a conservé du monument d'Eysses des souvenirs plus précis, et il pourra dire s'il offre des analogies particulières avec la tour de Vésone et celle de La Rigale (M. de Chasteigner a, en effet, déclaré pouvoir dire avec certitude que la tour romaine d'Eysses offrait une brèche à l'Est et un cordon supérieur de trous carrés).

M. Félix de Verneilh commence par rappeler que M. l'abbé Michon, dans sa *Statistique monumentale de la Charente*, avait déjà constaté la ressemblance d'un monument romain, du voisinage de Périgueux, avec la tour de Vésone. MM. de Verneilh et Drouyn ont eu dernièrement l'occasion de vérifier le fait, en visitant les ruines de Chassenon (Charente).

Au moyen des fouilles que M. Michon a fait exécuter sur le mamelon de *Montelux*, il a retrouvé, sous les décombres les soubassements d'un édifice, octogone, il est vrai, au-dehors, mais circulaire au-dedans, et de même dimension, à quelques centimètres près, que la tour de Vésone. Comme la tour de Vésone, cet édifice était revêtu de marbre, à en juger par les crampons et les fragments de plaques de marbre trouvés dans les déblais. Les murs ne s'élèvent pas assez haut, il s'en faut de beaucoup, pour qu'on puisse voir s'il s'y trouvait une ligne de trous carrés. Depuis qu'ils sont à découvert, leurs assises, en petites pierres carrées, se désagrégent même assez rapidement et bientôt leur plan redeviendra confus; mais toujours on verra que la tour proprement dite,

ou *cella*, était exhaussée sur un vaste massif de maçonnerie qui domine encore de 2 ou 3 mètres le sol naturel, et qui supportait nécessairement un péristyle octogone auquel on accédait, non-seulement à l'Est, en avant de la porte de la *cella*, mais à l'Ouest, au Nord et au Sud, par des rampes droites nettement caractérisées. Or, dans les fouilles que M. le comte de Taillefer fit exécuter au pied de la tour de Vésone et dont il a publié le procès-verbal minutieux, on a aussi reconnu que le monument, tel qu'on le voit aujourd'hui, était entouré, au-dessous du sol actuel, d'un mur circulaire relié à la *cella* par une voûte et destiné, selon toute apparence, à supporter une colonnade extérieure, à laquelle conduisaient de grands perrons placés aux quatre points cardinaux.

Selon M. de Verneilh, il est incontestable que la tour de Vésone était jadis la *cella* d'un temple : la tradition religieuse le veut, puisque saint Front est représenté chassant le dragon du paganisme d'une tour éventrée, copiée exactement sur celle de Vésone. MM. l'abbé Lebœuf, de Taillefer et de Mourcin n'en ont pas douté un seul instant; et, quant aux savants qui ont proposé depuis peu des opinions différentes, il faut considérer qu'ils écrivaient à distance et sur des souvenirs de voyage déjà un peu effacés. — Quoi qu'il en soit, la tour de Vésone ne saurait avoir été une construction militaire, comme le voudraient quelques-uns. Jamais donjon n'a eu de murs aussi minces et n'a été revêtu, intérieurement et extérieurement, de plaques de marbre, ainsi que l'attestent ces milliers de crampons de fer dont le monument est encore hérissé. La tour de Vésone ne saurait être non plus un tombeau, ainsi que M. Parker et, avant lui, M. de Jouy, ont incliné à le croire. Il y a certainement, à Rome, des tombeaux de forme circulaire plus grands et plus riches que notre monument de Périgueux; mais l'analogie n'est qu'ex-

térieure et apparente. Construits d'après le même principe que les pyramides d'Égypte, le mausolée d'Adrien et le sépulcre de Cecilia Metella, par exemple, sont massifs à l'intérieur et ne présentent que d'étroites chambres funéraires où les dépouilles du mort s'abritent et se cachent sous une montagne de maçonnerie. — Les tombeaux chrétiens de Rome, ceux de sainte Hélène et de sainte Constance, circulaires encore, aussi bien que le tombeau de Théodoric, à Ravenne, sont, au contraire, destinés à recevoir le public; mais déjà ce sont des églises.

Donc, la tour de Vésone n'a été ni un donjon, ni un tombeau, mais un temple. Il en existe à Rome, sinon de pareils, du moins d'analogues : le Panthéon a la même forme générale dans des proportions bien autrement vastes; mais il n'a pas de colonnade circulaire : on n'en voit qu'aux temples de la Sybille, à Tivoli, et de Vesta *in Velabro*, qui peuvent être considérés comme des modèles en petit du temple de Vésone. On a parlé du péristyle qui environnait ce dernier monument : il se raccordait avec la *cella*, précisément au moyen de ces vingt-deux trous carrés, ménagés avec tant de soin au sommet des murs, et où venaient s'engager les poutres en bois ou en marbre qui supportaient le toit particulier du péristyle. C'est l'opinion de MM. de Taillefer et de Mourcin, et il faut définitivement s'y ranger. Au premier aspect, ces trous semblent placés trop haut et trop rapprochés les uns des autres pour convenir à l'usage dont il s'agit; mais il faut remarquer que la colonnade extérieure, décrivant un cercle concentrique à la *cella*, a 4 mètres en-dehors, les entrecolonnements se trouvaient élargis d'autant. Il faut tenir compte aussi de la hauteur, encore indéterminée au-dessus du sol antique, du soubassement en grandes pierres de taille dont on ne voit plus que l'empreinte. En retranchant de ce qui reste, d'une part, les bases et peut-

être un stylobate, de l'autre, les chapiteaux et l'architrave, il n'y a guère plus pour le fût des colonnes qu'une longueur de 12 à 13 mètres, et il s'en trouve de plus grands à Rome, même d'un seul bloc. Rien ne prouve, d'ailleurs, que les colonnes fussent monolithes à Périgueux. M. de Mourcin avait seulement cru pouvoir le conjecturer, d'après la forme de certains grands éclats de marbre ramassés dans les fouilles ; mais, ni au pied du monument, ni dans le reste de la ville, on n'a trouvé de colonnes entières dignes d'avoir appartenu au temple de Vésone. On ne peut s'en étonner beaucoup, quand on sait comment on construisit les premières basiliques chrétiennes, composées précisément de longues files de colonnes en marbre que le moindre incendie suffisait à détruire.

Le trait le plus original du temple de Vésone, c'est que sa grande salle ronde restait, selon toute probabilité, à découvert, *sub Jove*. Des murs aussi hauts et aussi peu épais n'étaient nullement propres à porter une voûte ; et, quant à une charpente plate, la seule qu'on puisse imaginer pour un tel édifice, c'eût été bien laid et encore eût-il fallu, en l'absence de toute fenêtre, la percer au centre d'une large ouverture où la pluie eût pénétré librement, comme au Panthéon, mais de façon, cette fois, à fouetter jusqu'au pied des murs. Mieux valait donc ne pas avoir de toit du tout ou se contenter, pour abri, de cette petite galerie intérieure au moyen de laquelle M. de Mourcin expliquait les grandes pierres, régulièrement espacées, qui sont encore en saillie de 30 à 40 centimètres sur le parement du mur.

Un temple aussi majestueux, aussi remarquable à tous égards, situé dans une importante cité romaine, devait naturellement servir de modèle dans le voisinage immédiat de Périgueux. Par un heureux hasard, des imitations subsistent encore en certain nombre. De même que la basilique

à coupoles de St.-Front se présente entourée, non-seulement en Périgord, mais jusque dans l'Angoumois et le Quercy, de monuments grands et petits du même type; ainsi, selon M. de Verneilh, le temple de Vésone aurait à Chassenon, a Eysses et à La Rigale, sa postérité distincte : c'est une idée toute nouvelle, née dans le Congrès archéologique de Périgueux, sous l'influence de faits apportés isolément par divers membres de la réunion, et qui, une fois groupés, prennent une signification imprévue. Peut-être ce système sera-t-il vérifié par d'autres découvertes. En ouvrant un simple fossé long de 4 ou 5 mètres, et partant du pied de la tour de La Rigale (1) ou de celle d'Eysses, on devrait rencontrer le mur concentrique déjà reconnu à Vésone et à Chassenon. Puisque la *cella* conserve l'empreinte du toit du péristyle, il a bien existé un soubassement pour la colonnade extérieure, et il n'est pas probable qu'on l'ait rasé jusqu'aux fondations. D'ailleurs, pourquoi s'étonner de trouver un temple à La Rigale, par exemple? Si *Cassinogilum* est une ville secondaire qui, sans avoir jamais eu le rang de cité, n'en a pas moins un amphithéâtre pour signe de son importance; si *Excisum* est aussi, sans contestation, une ville romaine de second ou de troisième ordre, ne peut-il pas y avoir eu à La Rigale, sans que l'histoire en dise rien, un centre de population moins important encore et comparable néanmoins à la petite ville de Riberac, qui s'élève dans le voisinage? Au surplus, sous les Romains comme de nos jours, évidemment on a toujours mis en quantité suffisante les monuments du culte à la portée

(1) Depuis le Congrès, M. d'Auzac de La Martinie s'est déja assuré, en effet, qu'il existait à La Rigale, au-dessous du sol actuel, un mur concentrique à la *cella*, dont il est distant de 2 mètres. Le *Bulletin monumental* donnera prochainement le plan de ces fouilles, ainsi que de celles qui pourront être faites à la tour d'Eysses.

des populations. Il y en avait, non-seulement dans les petites villes, mais dans chaque *villa* un peu considérable; et, réellement, la tour de La Rigale n'annonce pas un édifice trop au-dessus d'un temple de village.

Maintenant, à quelle divinité était consacré le temple-type, celui de Périgueux? Était-ce vraiment un temple d'Isis, comme l'ont conjecturé MM. de Taillefer et de Mourcin, sur de faibles indices? M. de Verneilh ne le croit nullement, et il partage au contraire, à peu de chose près, l'opinion qui a été si bien développée par M. Galy dans la séance d'hier.

M. Galy, dans son savant mémoire, vous entretenait de ces dieux topiques, honorés souvent de préférence aux grands dieux de l'Olympe, aux dieux romains; il vous disait que quatre de nos inscriptions étaient relatives à la divinité tutélaire de Vésone : *Tutelæ Augustæ Vesunnæ.* Eh bien! si le principal temple de la cité, celui qui nous a, quels que soient d'ailleurs le nom et la nature de cette divinité tutélaire, laissé de si belles ruines, lui eût été consacré; de même qu'à Bordeaux, la tradition a conservé le nom de piliers de Tutelle à la colonnade magnifique qui existait encore, il y a deux siècles à peine, sur l'emplacement du grand théâtre actuel; ainsi, à Périgueux, elle eût retenu le second mot du titre, celui de Vésone; et, par ce moyen, on s'expliquerait pourquoi une des ruines du vieux Périgueux a un nom particulier, le nom de la ville romaine elle-même.

Dans cette hypothèse, nous connaîtrions jusqu'au nom du généreux citoyen qui édifia, à ses frais, le temple de Vésone; car la plus importante de nos inscriptions, conservée au château Barrière, nous apprend que le prêtre M. Pompeius, affranchi d'origine, avait restauré libéralement *templum Deæ Tutelæ et Therma publica utraque vetustate collab.* (*Antiq. de Vésone*, t. I, p. 295).

M. Charpentier de Bellecourt pense qu'avant de se pro-

noncer, le Congrès archéologique devrait faire une nouvelle visite à la tour de Vésone. Dans tous les cas, ce n'est pas un monument du premier siècle, comme MM. de Taillefer et de Mourcin l'ont cru. Ses chaînes de brique et ses revêtements de marbre caractérisent une époque de décadence, celle qui suivit le règne des Gordien. M. Charpentier de Bellecourt se réserve de préciser plus tard l'époque et la destination du monument.

On passe ensuite à la 15e. question, ainsi conçue :

Quels faits particuliers peuvent être signalés dans les arènes de Périgueux? Quels sont les autres monuments similaires avec lesquels elles offrent le plus d'analogie?

M. de Caumont demande si l'enceinte romaine de Périgueux laissait en saillie une partie des arènes, ainsi que cela avait eu lieu à Tours. M. Galy serait assez disposé à le croire d'après les traces, un peu confuses cependant, que la démolition des remparts a laissées en cet endroit. Du reste, si l'amphithéâtre avait été utilisé pour l'enceinte romaine, il le fut aussi plus tard pour d'autres fortifications et fournit un emplacement au château des comtes de Périgord, connu sous le nom de château des Rolphies. Cette forteresse, qui datait du commencement du XIIe. siècle, fut rasée au XIVe. siècle, après l'expulsion des comtes, et il n'en reste pas une pierre aujourd'hui au milieu des vastes ruines des arènes.

Sur la seconde moitié de la question, M. Félix de Verneilh constate, d'après M. de Taillefer, que l'amphithéâtre de Périgueux comptait en France parmi les plus grands, mais sans aucune disposition bien particulière. Construit à grands frais, il n'est point creusé en partie dans le sol, ainsi que ceux de Pompéï et de Chassenon, de façon à supprimer les portiques extérieurs surmontés de façades monumentales. Les fouilles faites sous la direction de M. de Mourcin ont aussi

établi qu'il n'existait sous l'arène que des égouts, sans rien de pareil à ces caves immenses que l'on remarque à Capoue et à Pouzzoles, et qui étaient, dit-on, destinées à renfermer un grand approvisionnement de bêtes féroces pour l'amphithéâtre lui-même et pour ceux des villes voisines. A-t-on signalé quelque chose de pareil dans aucun amphithéâtre de France?

M. de Caumont indique, pour réponse à cette question, le mémoire étendu que M. Pelet, inspecteur de la Société française à Nîmes, a consacré aux amphithéâtres de Capoue et de Pouzzoles, et où il est dit qu'en France il n'existe rien d'analogue aux souterrains de ces deux monuments.

On donne ensuite lecture de la question suivante :

A-t-on découvert des restes de villæ ou maisons de campagnes gallo-romaines? En a-t-on levé le plan? En a-t-on expliqué la distribution d'une manière satisfaisante?

Il résulte des renseignements fournis par divers membres du Congrès, qu'on a souvent trouvé en Périgord, notamment près de Razac, des restes de maisons d'origine romaine; mais on n'a pas conservé le plan de ces constructions et l'on n'a pas essayé de retrouver leur distribution primitive.

M. Paquerée lit, à ce sujet, la note suivante.

NOTE DE M. PAQUERÉE.

La commune de St.-Capraize est située à l'extrémité Sud-Est du canton d'Eymet, et à quelques kilomètres du ruisseau le Drot, qui, dans cette partie, divise les départements de la Dordogne et de Lot-et-Garonne.

Cette commune s'appelait autrefois St.-Caprais-de-Cahuzac et dépendait de la baronnie de Cahuzac (1), possédée, jus-

(1) Cahuzac, petite ville appartenant au département de Lot-et-

qu'en 1789, par la maison de La Rochefoucauld-d'Amville.

Peu à peu le nom de St.-Caprais se corrompit et se changea en celui de St.-Capraize, sous lequel la commune est désignée aujourd'hui.

Il est bien évident que le nom de St.-Caprais était réellement celui de cette paroisse, puisque l'église était et est toujours sous le vocable de saint Caprais, évêque d'Agen.

En 1855, au lieu dit du Surtout, et sur le bord du chemin vicinal se dirigeant vers Castillonnées (1), un cultivateur, creusant un fossé, rencontra un pavé antique en briques à rebords; ce pavé étant dans un terrain de bonne qualité et nuisant à la culture, le paysan s'empressa de le détruire partout où il existait encore.

La couche de terre qui le recouvrait était peu profonde. Çà et là, dans une assez grande étendue, se trouvaient des débris de murs, toujours en pierres de petit appareil. La destruction se continua et, en peu de jours, elle fut complète. Personne ne s'en occupa, personne n'y fit attention. Ces débris servirent à combler les ornières du chemin limitrophe.

Ces anciennes constructions s'étendaient de l'Ouest à l'Est, traversaient les chemins et se prolongeaient, à droite, dans un terrain rocailleux et infertile, parsemé de quelques souches de bois taillis. Dans cette partie, évidemment la moins étendue, la nature du terrain ne permettant pas de le mettre en culture, la destruction n'a pas été totale et il y reste une portion de mur de quelques centimètres d'élévation.

Garonne, située sur un coteau, près de la rive droite du Drot. La distance de St.-Capraize à Cahuzac est d'environ 5 kilomètres.

(1) Castillonnées, chef-lieu de canton, petite ville assez jolie et bien habitée, située sur un plateau élevé, près du Drot. Elle appartient aussi au département de Lot-et-Garonne.

de 6 à 8 kilomètres et traversait la plaine de Périgueux, puis la rivière, sur une longue suite d'arcades.

Un autre aqueduc venait de 3 kilomètres seulement dans le vallon de Vieille-Cité, et franchissait l'Isle non loin des thermes.

C'est la conduite d'eau qui avait été restaurée ou, pour mieux dire, refaite sur de nouvelles bases, au moyen-âge, pour les besoins de la nouvelle ville de Périgueux, et qui est maintenant tout-à-fait abandonnée. M. de Taillefer suppose que c'est de cet aqueduc qu'il était question dans la belle inscription qui a été, non pas détruite, mais martelée, comme monument *féodal*, à la Révolution.

L. MARVLLIVS L MARVLLI. ARABI
FILIVS. QVIR. AETERNVS II VIR
AQVAS. EARVM QVE. DVCTVM.
D. S. D.

Du moins, il nous reste de ce précieux monument : d'abord, le texte exact de l'inscription relevé par des hommes sûrs (1); puis la pierre même sur laquelle les lettres étaient gravées, et qui nous offre deux trous superposés auxquels s'adaptaient les robinets. C'est donc là, dans sa simplicité, une vraie fontaine antique : M. Galy l'enlèvera du grand vomitoire des arènes où elle court encore des dangers, en réunira les deux pièces et lui donnera asile au musée, non sans avoir rétabli, à l'aide de lettres peintes ou collées, l'inscription de Marullius, etc.

(1) Notamment le célèbre abbé Lebœuf. Voir *Antiquités de Vésone*, t. II, p. 101.

On passe aux 22°. et 23°. questions du programme :

A-t-on recueilli assez de fragments de sculpture gallo-romaine, pour se faire une juste idée de l'état de l'art dans le Périgord au III°. siècle ?

Quel était le chapiteau le plus habituellement adopté pour les colonnes?

Si le musée de Périgueux n'est pas riche en sculptures de sujet, on y distingue cependant un torse de statue et quelques bas-reliefs d'un bon travail, notamment un autel cylindrique où sont sculptées les sept divinités : Jupiter, Apollon, Bacchus, Diane, Vulcain, Hercule, Pomone, et que M. Daussel a généreusement cédés à la ville il y a à peine quelques mois. Mais c'est la sculpture d'ornement qui est bien représentée au musée municipal et dans le musée particulier, plus restreint, mais plus curieux peut-être, que M. de Beaufort a créé dans le jardin du château Barrière, au lieu même où la démolition d'une petite partie de l'enceinte romaine lui en avait fourni les éléments. Parmi les objets qui ont attiré l'attention du Congrès, et dont quelques-uns doivent être gravés pour le compte-rendu, sur les dessins de MM. Marionneau et Drouyn, on peut citer : une borne ou pomme de couronnement revêtue de feuilles d'acanthe ; des morceaux d'entablement, du style le plus large et le plus riche, où les modillons eux-mêmes prennent des formes végétales ; enfin différents chapiteaux. M. de Caumont en a remarqué un qui se voit au château Barrière, il n'a qu'un seul rang de feuilles d'acanthe avec un cordon supérieur d'oves et quatre volutes. On le retrouve ailleurs, dit M. de Caumont, et il n'a encore été publié nulle part (V. la page suivante).

Un chapiteau dorique orné, sans être aussi commun que le corinthien ou le composite, est signalé par M. Galy comme assez fréquent dans les ruines romaines de Périgueux



Marionneau del.

CHAPITEAU GALLO-ROMAIN, AU CHATEAU BARRIÈRE.

On doit aussi signaler d'autres chapiteaux de fantaisie dont le musée offre des spécimens, admirables de conservation et de dessin. L'ornementation en est très-fine et très-riche.

M. F. de Verneilh suppose que les colonnes de petite dimension, sculptées comme une œuvre d'orfèvrerie, comme

un bijou, ne doivent point provenir de temples ou de monuments publics, mais plutôt de simples maisons. Dans les



J. de Verneilh del.
CHAPITEAU GALLO-ROMAIN, AU MUSÉE DE PÉRIGUEUX.

habitations romaines de Pompéï, et dans les plus soignées parfois, l'*atrium* (le petit cloître intérieur) se compose de quatre colonnes seulement : c'est là que des ornements, comme ceux que l'on admire au musée de Périgueux, se conçoivent le mieux. C'est là que tout se voit, à chaque instant, de la base au chapiteau, sur tout le développement du fût ; et que la composition si variée, l'exécution si minutieuse de ces in-

nombrables bas-reliefs, pleins de grâce et de fantaisie, ont vraiment leur raison d'être.

M. de Caumont, qui s'occupe depuis long-temps de recueillir des matériaux sur la sculpture gallo-romaine, donne un aperçu de ses découvertes et du style varié des chapiteaux des monuments antiques répandus çà et là dans les villes et les musées. A cette occasion, il cite un des chapiteaux du musée Barrière dessiné, à sa demande, par M. Léo Drouyn, et qui se compose d'une magnifique corbeille de fruits; et un autre de la même collection, composé d'une corbeille côtelée surmontée d'oves et de volutes, qu'il a rencontré plusieurs fois déjà dans nos villes gallo-romaines.



D'après le dessin de M. L. Drouyn.

CHAPITEAU GALLO-ROMAIN, AU CHATEAU BARRIÈRE.

En résumé, M. de Caumont fait observer qu'à la Renaissance, les architectes n'ont pas imité toute l'architecture romaine, mais seulement quelques-uns de ses plus beaux types. Aujourd'hui, les artistes pourraient encore trouver dans nos musées de province une mine féconde à exploiter.

On donne lecture des 23e., 24e. et 25e. questions du programme :

Toutes les inscriptions gallo-romaines reconnues ont-elles été publiées et expliquées?.

Quels sont les travaux déjà faits sur ce sujet?

Que reste-t-il à faire?

M. Galy répond sommairement à ces questions et s'engage à fournir un travail complet sur elles *(Voir ce travail à la suite des procès-verbaux).*

M. de Caumont, avant de clore ce qui a rapport aux monuments gallo-romains, demande si les arènes ne faisaient pas, comme à Tours, partie de l'enceinte murale de Périgueux. Il croit qu'il en est ainsi d'après le souvenir qu'il en a gardé : M. Galy répond qu'il est nécessaire d'examiner les lieux avant de se prononcer.

M. de Caumont pense que les arènes qui offraient une défense toute faite lors de la construction des murs, n'ont pas dû être laissées en-dehors : c'était une espèce de citadelle dont on a dû se servir.

Avant de passer à la partie du programme relative au moyen-âge, M. de Caumont invite M. Des Moulins à donner lecture d'un travail qui doit être une entrée en matière des plus convenables.

M. Ch. Des Moulins lit, avec l'animation et le charme qui le distinguent toujours en pareille circonstance, un mémoire intitulé *L'école du respect*, qui excite les applaudissements de l'Assemblée et dont l'insertion au compte-rendu du Congrès est vivement réclamée.

Après cette intéressante lecture, une conversation s'engage sur quelques-uns des faits signalés par M. Des Moulins. Au sujet des murs de Dax, M. Drouyn raconte qu'il n'a été encore démoli que le tiers environ de cette enceinte romaine,

mais les travaux continuent et le Conseil municipal est résolu à ne conserver qu'un simple échantillon des anciens remparts. Les amis de l'art et de l'archéologie voudraient amener la ville à garder une partie plus importante de ces antiques fortifications, dût-elle sacrifier pour cela un bout de boulevard qui ne les vaudra jamais comme ornement de la cité. Pour dernière ressource, on a songé à faire présenter à l'Empereur, par M. Alexandre Léon, adjoint au maire de Bordeaux, qui a bien voulu se charger de cette mission, une pétition où l'on se fonde sur le récent décret relatif à la statistique des monuments romains, pour réclamer la conservation des remparts de Dax. Le Congrès archéologique de France, siégeant à Périgueux, ne peut être indifférent au sort d'une enceinte romaine aussi complète et des plus curieuses. M. Drouyn finit donc en disant que la pétition dont il s'agit sera immédiatement présentée aux membres de la réunion.

M. de Caumont signera volontiers cette pétition, et il engagera chacun des assistants à la signer aussi; mais il y a tout lieu de craindre qu'elle n'ait pas d'effet. Depuis les premières réclamations publiées par M. Drouyn, il a pu visiter la ville de Dax, et il a écrit aussi à ce sujet, non pas à l'Empereur, mais à M. Mocquart; une lettre a été aussi envoyée par lui au ministre d'État, lequel a répondu qu'en présence des désirs formels de la ville il n'est pas possible à l'Administration supérieure de conserver les murs de Dax. D'après ce principe, les monuments sont à la merci de gens qui n'ont pas la moindre idée d'art, et qui ne comprennent, le plus souvent, que leur intérêt particulier !! Dans un tel état de choses, il y a bien peu à espérer.

M. Ch. Des Moulins demande au Congrès d'émettre un autre vœu, celui que le clocher de Boullac (Gironde) soit conservé, par respect pour la mémoire de Pierre Berland, l'illustre archevêque de Bordeaux, rappelant les considé-

rations qu'il vient de développer dans sa lecture intitulée : *L'école du respect*. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

M. l'abbé René, pour se conformer aux idées de M. Des Moulins sur le respect dû aux cimetières, signale l'existence, à Condat, d'un très-grand nombre de tombes anciennes dont on se sert tous les jours pour faire des auges ; il voudrait qu'un vœu du Congrès pût mettre un terme à un usage aussi blâmable.

M. de Glanville dit, à ce sujet, qu'en Bretagne il y a dans chaque cimetière une petite chapelle où l'on dépose, dans de petites châsses en bois, tous les ossements que l'on est obligé de déplacer. Autrefois, quand les familles émigraient, elles emportaient ces châsses avec elles.

A propos du respect dû aux anciennes cloches, Monseigneur dit que, toutes les fois qu'on est forcé de les refondre, il veille à ce qu'on ait soin de conserver dans les inscriptions nouvelles la mention de l'ancienne date et des anciens donateurs.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire-général,

F. DE VERNEILH.

VISITE A LA TOUR DE VÉSONE, A LA CITADELLE ET AUX ARÈNES.

Présidence de M. Ch. DES MOULINS, inspecteur-divisionnaire.

La première visite du Congrès était due à la plus inexpliquée de nos ruines, à la tour de Vésone. C'est là notre sphynx. Du haut de cette muraille gigantesque, *dix-huit siècles contemplent* les archéologues et les défient.

Le Congrès tout entier, ayant à sa tête le bureau de la Société française d'archéologie, part, à sept heures du soir, de la place *Francheville* dont le nom rappelle un bon évêque,

aussi charitable que Fénelon. Mme. du B., d'un esprit rare et d'une distinction parfaite, ajoute, par sa présence, au charme de la promenade. A peine avons-nous fait quelques pas, que nous apercevons au loin la tour; elle s'élève encore à près de 23 mètres et une large brèche béante, à l'Est, la coupe dans toute sa hauteur.

Les teintes empourprées dont la colore le soleil couchant, quoique adoucies par les tons gris des petites pierres qui la revêtent, appellent les regards. Deux longues lignes la détachent sur la sombre montagne de la Boissière, qui borne la rivière de l'Isle et la vallée de Campniac. Majestueuse encore, mais solitaire, cette ruine de la cité n'a plus, pour habitants, que des oiseaux de proie qui nichent dans les anfractuosités creusées par le temps, et, pour visiteurs, que de pauvres jardinières et des archéologues!

Le Congrès se dirige vers elle, en traversant un petit champ qui rappelle le droit de justice de la bourgeoise ville de Périgueux. On l'appelle encore le *Cimetière-des-Pendus.* Nous laissons, à droite, une chapelle dédiée à saint Jean l'évangéliste, où l'on a établi une forge, et, à gauche, la petite église de St.-Pierre-ès-Liens, dont on peut faire remonter quelques parties au VIIIe. siècle. C'est là qu'eut lieu la découverte d'une pierre tombale portant ces mots : LEO PAPA. Les citoyens de Périgueux, qui faisaient remonter leur origine à Japhet, ne s'étonnèrent pas d'une découverte qui, à leurs yeux, constatait que le pape saint Léon-le-Grand, dont l'éloquence avait vaincu Attila et sauvé Rome, était venu mourir au milieu de leurs ancêtres. Malheureusement, il ne s'agissait que d'un humble successeur de saint Front et de Chronope, l'évêque Léonce, qui avait occupé le siége épiscopal au VIe. siècle.

Le Congrès aborde la tour, du côté de la brèche; son flanc entr'ouvert permet à l'œil de parcourir sa vaste enceinte

(17 mètres de diamètre) : chacun, se dispersant, se met à l'œuvre pour l'étudier, pour en saisir jusqu'aux moindres détails. Appareil taillé, nature du ciment, archivoltes et cordons figurés en briques, enduits, crochets en fer disposés pour retenir des plaques de marbre, consoles à l'intérieur, voussoirs, dégradations ou arrachements, rien n'est oublié : on fait une abondante récolte d'observations pour la séance du lendemain.

Nous jetons un dernier regard sur cet édifice, si délabré et si majestueux ; et, dans la crainte d'être surpris par la nuit pendant la seconde partie de notre visite aux monuments de la cité, nous n'allons pas jusqu'à l'église de St.-Pey-Laney où s'accomplissait, au moyen-âge, une cérémonie bizarre. Chaque évêque, avant de prendre possession de son siége, devait s'y rendre, et, partant de là, porté sur les épaules des quatre grands barons du Périgord, les barons de *Biron*, de *Beynac*, de *Bourdeilles* et de *Mareuil*, il allait ainsi jusqu'à la porte romaine où l'attendaient le maire et les consuls, entre les mains de qui il prêtait serment de fidélité en leur rendant hommage. La question de prééminence fut, à cette occasion, entre les barons une cause fréquente de discorde : il est vrai que la distance qu'ils devaient parcourir, ainsi chargés de ce précieux fardeau, était assez faible !

Revenant sur nos pas, nous pénétrons dans le *castrum* de la cité par la rue qui conduisait autrefois à la porte romaine. Comme au Mans, à Sens, à Tours et à Grenoble, les murs et les tours de cette enceinte, qui avait un peu plus de 5 hectares, avaient été élevés avec des débris de monuments romains, ce que le fer et le feu de l'invasion n'avaient pas anéanti. La population décimée y trouvait un refuge qui suffisait à de rares survivants. Ainsi qu'on l'a constaté à Tours pour l'amphithéâtre de cette ville, engagé à moitié dans la citadelle romaine, les arènes de Vésone, comprises dans l'enceinte que nous parcourons s'avançaient, au Nord, et le mur

EMPLACEMENT DE LA VILLE GALLO-ROMAINE ET DE LA CITÉ DE PÉRIGUEUX.

Légende du Plan.

(Les rues sont tracées telles qu'elles existent de nos jours; on a figuré et rétabli les lignes antiques, fidèlement conservées par les clôtures des jardins et des champs.)

A. Vesunna Petrucoriorum gallo-romanorum : Vésone des Pétrucoriens gallo-romains.
B. Castrum civitatis : Citadelle de la cité.

I. L'Isle, rivière, *Ella*, *Esla*.
1. Château de la Rolphie ou des Arènes, aux comtes de Périgord (rasé en 1399).
2. Amphithéâtre, à l'extrémité de la ville nord, compris dans la citadelle.
3. Couvent de Ste.-Marie de la Visitation.
4. Château des Evêques (rasé par les protestants en 1577).
5. Chapelle St.-Jean de la Cité
6. Eglise cathédrale de St.-Etienne de la Cité.
7. Château de Messieurs de Périgueux, plus tard aux Bourdeilles.
8. Eglise de Notre-Dame de Leydrouse, *Lesdrosa*.
9. Château de Liareuil (dépôt).
10. Eglise de St.-Astier.
11. Château de Messieurs de Barrière.
12. Sol de la Dixme.
13. Murs, tours et portes de la citadelle.
14. Porte de Mars ou de l'Est, presque dans l'axe de la rue.
15. Porte Sarrazine.
16. Porte Romaine.
17. Porte Normande ou *Boarella*.
18. Porte de la Boucherie, *Bochariæ*.
19. Poterne.
20. Place de Mars.
21. Couvent des Cordeliers.
22. Couvent de St.-Benoit.
23. Eglise Ste.-Eulalie (paroisse).
24. Eglise de St.-Pierre-ès-Liens.
25. Eglise St.-Jean-l'Evangéliste, plus tard chapelle de St.-Cloud.
26. Tour de la Vésune, de Vésone.
27. Maladrerie en tête du pont de pierre de la Cité ou hôpital St.-Jacques, à Ste.-Claire.
28. Couvent de Ste.-Claire.
29. Eglise St.-Jacques (paroisse).
30. Pont de Japhet, de *Lapeira*, pont de pierre de la cité, de St.-Jacques, de St.-Hilaire, des Minorines de Ste.-Claire (voie de Limoges).
31. Moulin du Vigier ou de Ste.-Claire, près du pont de pierre ou de la Pierre.
32. Aqueduc, tracé présumé amenant les eaux de la fontaine de l'Amourat, commune de St.-Laurent, aux Thermes de Vésone, en passant sur le pont de Japhet.
33. Thermes publics à l'extrémité de la ville (sud), sur les bords de l'Isle.
34. Château de Godottre ou des Thermes.
35. Porte fortifiée sur le bord de la voie qui aboutissait à Campuiac.
36. Voies et rues antiques.
37. Port de Campuiac (portus panage).
38. Font-Chaude, bains de César; puits antique.
39. Château de Campniac.
40. Eglise de San-Pey-Laney (St.-Pierre-l'Ancien).
41. Hospice de St.-Pierre du Cimetière de *Lacireille*.
42. Cimetière de la Cité.
43. La Grande-Mission, séminaire.
44. Font Ste.-Sabine ou font Laurière.
45. Moulin du Bonneau.

continu venait, à droite ou à gauche, rejoindre les portiques (V. la pl. p. 44). Il faut convenir que, de tous les monuments anciens, nul n'était mieux disposé pour la résistance que les amphithéâtres. Le moyen-âge en profita, à son tour. On connaît les constructions militaires qui, pendant de longs siècles, ont tenu cachées les arènes d'Arles et de Nîmes. Les nôtres ont été plus malheureusement traitées : ce qui aurait dû les conserver a causé leur ruine. Le comte Bozon III de Grignols y avait bâti une tour en 1158. Les Talleyrand s'y établirent définitivement, et leur château fut connu sous le nom d'*Hostel-de-la-Rolphie* jusqu'en 1390, que la justice royale et la fureur populaire, s'étant appesanties sur Archambaud V, cette demeure fut démolie de fond en comble. L'amphithéâtre tomba avec le château et la puissance féodale. Il existait encore une partie des galeries supérieures à la fin du XVIe. siècle, comme on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur le plan qu'a donné Belforêt. Mais, en 1643, l'établissement des Visitandines lui fut fatal. L'église que les religieuses construisirent, avec les matériaux qui leur tombèrent sous la main, laissa à peine trace de ce monument. On ne voit plus, de nos jours, que quelques vomitoires, des caves ou bestiaires, et la trace d'un escalier conduisant à la seconde galerie.

Des différentes portes que comptait la citadelle, il n'en existe qu'une seule qui appartienne à l'époque de la construction du mur, et une poterne près de la grande tour ou donjon du château de Barrière.

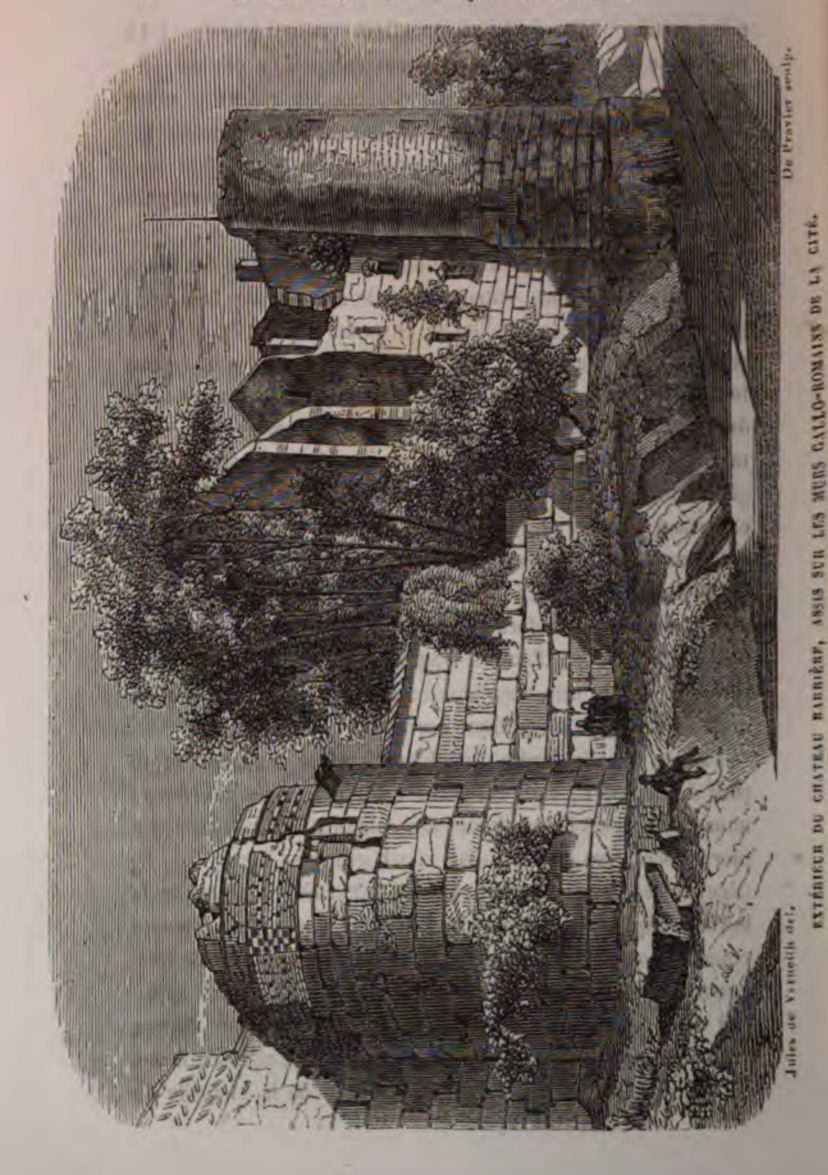
Les portes dites *Romaine*, *Sarrazine*, *Normande* ne sont que des souvenirs de temps beaucoup plus rapprochés de nous, ou appartiennent à des restaurations.

Une porte gallo-romaine est à l'Est, sous la terrasse de la maison Bardou, elle est tournée vers l'Orient comme la grande brèche ou porte de la tour de Vésone, en regard de l'Italie : les secours arrivaient encore, peut-être, de la

mère-patrie. Elle a des proportions monumentales (18 mètres de largeur, baie et pilastres compris); elle est enfouie jusqu'à l'entablement. La dégager, la rendre à notre admiration, la placer dans l'axe de la rue : ce qui serait facile, puisqu'elle n'a aucun rapport avec l'église de St.-Etienne, ce serait doter Périgueux d'un monument magnifique, digne pendant de la tour de Vésone.

Afin de mieux apprécier le mode de construction des murs de la citadelle, nous entrons dans le château de Barrière, qui a appartenu à la famille de ce nom. Incendié, il a été rebâti, en grande partie, aux XIVe. et XVe. siècles. Il repose tout entier sur le mur romain. Le terre-plein de la grande salle du château est formé d'un lit de colonnes cannelées de 2 ou 3 mètres d'épaisseur; des inscriptions nombreuses sont engagées dans les murs. C'est là, dans l'embrasure d'une croisée, exposée à la gelée et à la chute des pierres, qu'est placée la belle inscription dédiée à Apollon Cobledolitave par l'affranchi M. Pompée. Dans la cour ont été rangés, par les soins de M. le commandant de Beaufort, propriétaire actuel, des colonnes, des chapiteaux et d'autres fragments précieux. Nous nous arrêtons devant une auge à abreuver les bestiaux, qui a été creusée dans une magnifique corniche.

Passant dans le jardin du château, situé à l'Ouest et au pied du rempart, nous longeons les tours et les courtines : nous distinguons les tambours des colonnes, les pilastres, les pierres sculptées qui forment l'épaisseur des murs. Que de découvertes restent encore à faire? Partout la trace de la louve indique que ces matériaux ont été employés à d'autres constructions. Quelques pierres ont jusqu'à 2 mètres de longueur sur 80 centimètres de hauteur. Quand le grand appareil cesse, il est remplacé par l'appareil taillé qui alterne avec la brique, disposée en échiquier ou par assises en forme de longs cordons. Dans la cour, du côté de la chapelle du



Jules de Verneilh del. De Pravier sculp.

EXTÉRIEUR DU CHATEAU BARRIÈRE, ASSIS SUR LES MURS GALLO-ROMAINS DE LA CITÉ.

château, on peut étudier des restaurations de toutes les époques. C'est une grande page à l'usage des archéologues, et que nous n'avons jamais interrogée sans en retenir quelque bon enseignement.

Réunis sur le pont du chemin de fer, jeté entre les deux parties d'un jardin que la voie a divisé, nous contemplons l'ensemble des ruines.

La nuit est venue. — Le crépuscule les tient voilées d'une demi-teinte qui adoucit les ravages des siècles; un ciel d'un bleu pur étincelle derrière elles et détache la silhouette du château et des tours, pareils à ces draperies qui s'étalent au fond des miniatures du XVe. siècle, et dont l'or et l'azur tempèrent les lignes d'un dessin trop accusé. La tour féodale, orgueilleuse encore sous ses haillons, foule aux pieds la grandeur et la gloire romaines; mais le lierre a sillonné ses flancs, il grimpe toujours : déjà il a atteint les fenêtres, il s'enroule aux bras des meneaux, il dépasse les murs et retombe en longues guirlandes; il la cache, il l'entraînera dans sa chute!

Le Secrétaire,

GALY.

VISITE DE LA LÉPROSERIE

(30 mai 1858).

Présidence de M. Félix DE VERNEILH.

Dans les différentes villes où le Congrès archéologique tient ses sessions, les membres qui le composent consacrent une partie du temps dont ils peuvent disposer, entre les séances, à visiter les monuments de tout genre existant dans les villes qui ont bien voulu leur donner l'hospitalité. Les membres du Congrès ont employé la soirée du 30 mai à l'étude, sur place, de l'antique tour de Vésone,

et c'était justice : à tout seigneur tout honneur. Bientôt à St.-Front, guidés par M. Félix de Verneilh, nous irons suivre l'histoire de cette architecture à coupoles, dont l'influence, beaucoup moins restreinte qu'on ne l'avait d'abord pensé, paraît s'être étendue jusqu'en Normandie et jusqu'en Angleterre. Aujourd'hui, je suis chargé de vous rendre compte, en peu de mots, d'une courte excursion que quelques membres du Congrès ont faite à la Léproserie, dont un charmant dessin, de M. Jules de Verneilh, avait été déjà mis sous vos yeux (V. la page 51).

Tout en nous dirigeant vers notre but, nous n'avions garde d'oublier de visiter la nouvelle église du faubourg de St.-Georges, à la construction de laquelle, vous l'avez entendu dans votre séance d'hier, Mgr. l'Évêque de Périgueux porte un si vif et si légitime intérêt. Vous avez applaudi, Messieurs, au choix du style adopté, celui du XIIIe. siècle, et quoique le monument soit encore loin d'être achevé, vous avez pu reconnaître et apprécier le soin apporté à sa construction, la beauté des matériaux, l'heureuse simplicité du plan et la sage application des vrais principes de l'architecture ogivale dans le transept, la seule partie de l'église qui soit aujourd'hui voûtée.

Cet hommage rendu au talent de l'architecte à qui nous devons la restauration complète de St.-Front, dont une importante partie a déjà été si habilement entreprise et si heureusement exécutée, vous vous êtes dirigés vers la Maladrerie, admirant sur votre route les bords charmants de l'Isle, les beaux travaux du chemin de fer sur la ligne de Périgueux à Brives, les silhouettes toujours si pittoresques de la ville, alors brillamment éclairée par les derniers rayons du soleil, enfin cette chaîne de coteaux boisés dont le pied baigne dans la rivière et qui servent de repoussoir au tableau.

C'est au bas de l'un de ces coteaux, celui-là même auquel

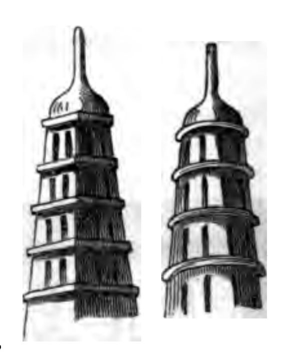
se rattachent tant de vieux souvenirs, Ecorne-Bœuf, que se trouve la Léproserie, dont le soubassement des murailles



LA MALADRERIE DE PÉRIGUEUX
(Du côté de la rivière).

plonge dans la rivière. Votre intérêt a été vivement excité, Messieurs, par ce modeste monument de la fin du XIIᵉ. siècle, l'une de ces constructions civiles que nos pères savaient approprier, avec tant de bon sens, à leurs besoins et au soulagement de leurs douleurs. Vos regards ont été frappés tout d'abord par l'aspect de ces murs percés de portes en plein-cintre, de ces fenêtres de coupes variées, étroites, quelques-unes comme des archères; pénétrant ensuite dans l'intérieur, vous avez étudié surtout la construction de ces cheminées dont l'une a son manteau en *hotte* sculpté sur l'angle d'un rang de têtes de clous, et dont l'autre, à cœur circulaire, a son manteau proprement dit reposant sur de robustes consoles que supportent des colonnettes libres, d'un profil vigoureux. D'anciennes armoires creusées dans les murs

n'ont point échappé à votre attention ; à l'extérieur, vous avez été frappés de la disposition des tuyaux des cheminées, l'un de forme conique, l'autre plus élevé, en forme de pyramide quadrangulaire, sur chaque face de laquelle avaient été autrefois ménagés, pour l'échappement de la fumée, de nombreux jours dont le plus grand nombre sont aujourd'hui bouchés. Enfin, après



avoir observé que ce monument n'avait jamais eu de pièces voûtées, et que l'on voit encore en saillie sur le nu du mur baignant dans l'Isle l'extrémité des poutres qui soutenaient un balcon autrefois, vous avez traversé la rivière dans un fragile esquif dirigé par les mains encore vigoureuses d'un vieillard, que nous croyons être le propriétaire de cet intéressant édifice ; et c'est en nous félicitant des heureux débuts du Congrès, de la franche cordialité et de la sympathie avec laquelle Périgueux a bien voulu nous recevoir, que nous sommes rentrés dans ses murs.

Le Secrétaire,
Baron DE CASTELNAU.

Séance du 21 mai.

Présidence de M. l'abbé LE PETIT, membre de l'Institut des provinces, secrétaire-général de la Société française d'archéologie.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *de Glanville*, l'abbé *de Saint-Exupéry*, *Galy*, *Marionneau*, *Paquerée*.

M. l'abbé *J. Sagette* remplit les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle la 26e. question du programme, ainsi conçue :

Quels sont les ouvrages déjà publiés sur la statistique monumentale du pays ?

M. Lapeyre, bibliothécaire de la ville de Périgueux, se charge de rédiger la liste complète de toutes les publications dont les monuments du Périgord ont été l'objet.

On passe aux 27e., 28e., 29e. et 30e. questions :

Quels sont les monuments religieux les plus anciens? Indiquer, d'une manière précise, ces édifices ou les parties anciennes qu'ils renferment.

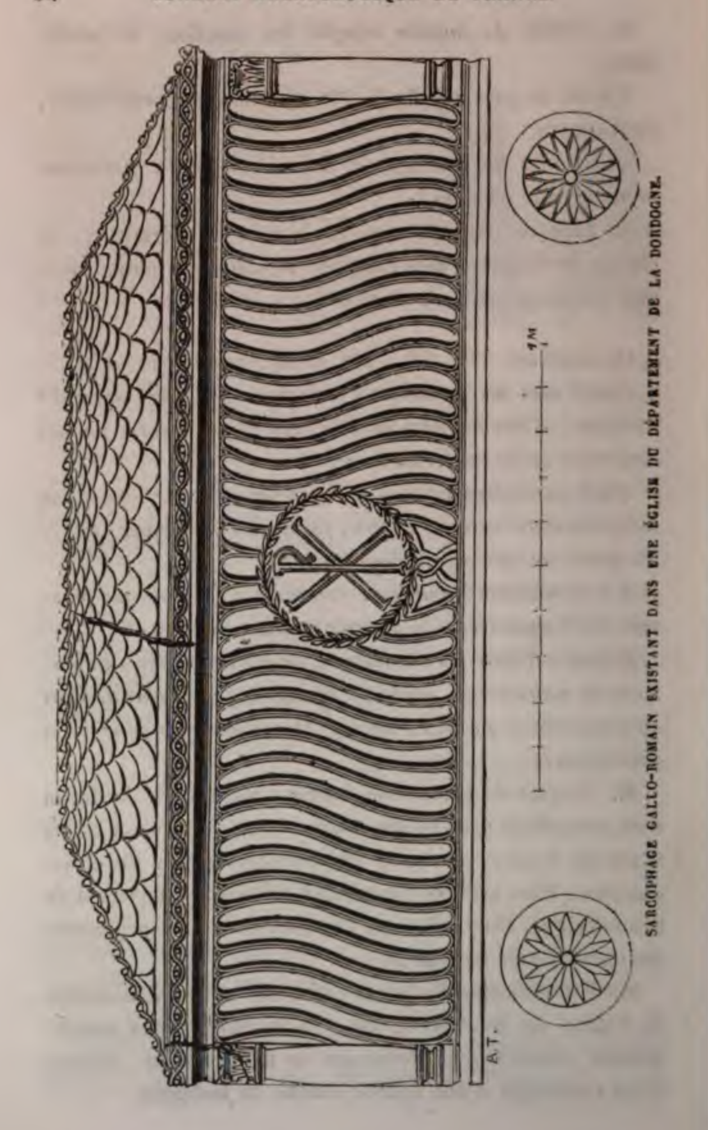
Quels caractères offrent ces monuments : 1°. quant au mode de construction (nature, forme des matériaux, etc.); 2°. quant au système de décoration ?

A-t-on découvert quelques peintures à fresque qui puissent être rapportées à la période romane primitive ?

Existe-t-il dans les chroniques, ou dans des pièces imprimées ou manuscrites, quelques documents sur l'état de l'art antérieurement au XIe. siècle? Que nous apprennent ces documents ?

M. d'Auzac de Lamartinie présente au Congrès le dessin d'un sarcophage gallo-romain encore bien conservé. Comme beaucoup d'autres tombeaux des premiers siècles du christianisme, il est orné de cannelures tordues et couvert d'un toit imbriqué. On y voit dans une couronne le monogramme du Christ (Voir la page 54).

M. de Castelnau-d'Essenault entretient ensuite l'Assemblée de l'église de Montcarré, où il a découvert deux remarquables chapiteaux gallo-romains en marbre blanc, aujourd'hui recouverts d'une épaisse couche de badigeon.



SARCOPHAGE GALLO-ROMAIN EXISTANT DANS UNE ÉGLISE DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

M. de Chasteigner fait part au Congrès de la découverte très-intéressante d'une bague en or. Elle est du poids de 90 fr. de notre monnaie et a été trouvée, dans une fouille, à Bordeaux. Cette bague, d'un or très-pur, est certainement de style mérovingien ; le chaton, décoré de petites arcades, porte le nom d'*Asterius*, qui se reproduit dans la légende. Ce nom n'indiquerait-il pas que cet anneau a appartenu à un évêque de Périgueux, du nom d'*Asterius*, vivant au VIe. et au VIIe. siècles ? C'est une simple hypothèse qui n'a rien d'invraisemblable : le commencement de la légende est précédé d'un chandelier à sept branches, qui peut être considéré comme un symbole ecclésiastique aussi bien que comme un souvenir biblique.

M. de Verneilh ne connaît de monuments latins dans le Périgord qu'à Périgueux même ; encore n'y a-t-il point d'édifices entiers de cette période. Une moitié de la petite église de St.-Pierre-ès-Liens remonte, selon toute apparence, au-delà de l'an 1000. Elle est bâtie en petites pierres carrées avec quelques traces de l'appareil en arête de poisson, d'ailleurs sans ornements d'aucune espèce et sans voûte. Ainsi que M. Galy le rappelait hier, quand les membres du Congrès passaient devant St.-Pierre-ès-Liens en se dirigeant vers la tour de Vésone, on y trouva autrefois la tombe de l'évêque Léon ou Léonce, qui avait occupé le siége de Périgueux au VIe. siècle.

Un autre monument latin bien plus intéressant, c'est celui qui a précédé à St.-Front l'église à coupoles et que l'on retrouve, en grande partie, sous le clocher ou au milieu des maisons qui marquent l'entrée occidentale de la cathédrale.

Cette église primitive de St.-Front offre de grandes analogies avec les édifices de la période romane primordiale, tels que la basse-œuvre de Beauvais et le baptistère de Poitiers ; mais elle a aussi des caractères exceptionnels. Ainsi, l'appareil

en petites pierres carrées avec chaînes de briques ne se voit qu'à l'intérieur ; toute la façade occidentale est bâtie en pierres de taille de moyenne dimension. — Les trois nefs de l'église étaient voûtées, ce qui est sans exemple à une date aussi reculée; enfin, la façade était entièrement revêtue non-seulement d'ornements d'architecture et de rinceaux, mais de figures d'apôtres et de saints, ce qui n'est pas moins remarquable.

Sur une observation de M. l'abbé Le Petit, qui s'étonne que l'ornementation de l'église latine de St.-Front ait été si riche, lorsqu'elle est très-pauvre, au contraire, dans l'église à coupoles, M. de Verneilh ajoute que ce contraste, singulier en effet, s'explique par la différence des époques et par les habitudes particulières aux vrais artistes byzantins. D'ailleurs, si l'ornementation de la basilique à coupoles est moins abondante, il ne faut pas perdre de vue qu'elle est dessinée plus hardiment et mieux exécutée.

Selon M. de Verneilh, les chroniques de Périgord n'apprennent elles-mêmes rien de nouveau sur l'état de l'art antérieurement au XIe. siècle; elles servent seulement à éclaircir l'origine des monuments existants.

M. Léo Drouyn dit qu'il n'existe point, dans la province, de fresques de la période romane primordiale. Les fouilles et les démolitions qui ont été faites à St.-Front ont seulement amené la découverte de quelques sculptures coloriées, qui paraissent antérieures au monument à coupoles. M. Drouyn termine en disant qu'il a observé, dans une église d'Auberoche, des peintures murales très-curieuses dont le sujet paraît se rapporter aux Croisades.

On donne lecture des 31e. et 32e. questions :

Quelle est, au XIe. et au XIIe. siècles, la forme la plus ordinaire des églises? Quelles sont approximativement les

dimensions du transept, du chœur et des absides dans les grands édifices?

Existe-t-il des églises circulaires dans le pays? En connaît-on en forme de croix grecque?

M. de Verneilh explique que le plan en croix grecque de St.-Front n'a pas été imité, comme l'étaient les coupoles de cette église; les transepts y formaient en réalité deux édifices séparés, d'où l'on ne pouvait voir le grand autel, s'il était placé, selon l'usage, à l'extrémité orientale du vaisseau. On se contenta donc de copier les trois coupoles de la nef, en supprimant celles des transepts; de là résulta le plan ordinaire des églises du Périgord. On alla jusqu'à supprimer l'abside, surtout pour les petites églises, qui sont très-souvent en forme de carré long. — Après St.-Front, on ne compte réellement en Périgord aucun grand édifice; les églises abbatiales elles-mêmes sont généralement de médiocre dimension. Celle de Sarlat, devenue cathédrale à l'époque où elle fut rebâtie en style flamboyant, est la seule église du diocèse qui offre des bas-côtés tournant en arrière de l'abside.

Parmi les églises du Périgord dont le plan mérite d'être signalé, M. de Verneilh cite celles de Montagrier et de Neuvic, qui ont des transepts arrondis. On sait que cette forme originale est fréquente dans les provinces rhénanes et qu'elle se retrouve plus près de nous, à Montmoreau, dans la Charente; à St.-Macaire, dans la Gironde. On avait pensé que les transepts circulaires pouvaient être attribués à des influences byzantines, mais M. de Verneilh dit qu'il n'en a pas vu un seul exemple en Orient; il sait seulement qu'il en existe au mont Athos, et encore d'une date assez récente.

M. l'abbé de Saint-Exupéry appelle l'attention sur l'église de St.-Martin-l'Astier, près de Mucidan, qui est de forme circulaire. M. de Verneilh dit qu'il ne connaissait point cette église, et qu'en fait de rotondes il n'aurait pu citer que celle

de Sarlat, qui tient le milieu entre les fanaux des cimetières du Limousin ou du Poitou et les véritables chapelles funéraires. Les Templiers, qui affectaient la forme circulaire pour leurs églises, ne nous ont laissé aucun monument de ce genre. Pour les églises en forme de croix grecque, M. de Saint-Exupéry signalera, après St.-Front, l'église de Clermont-de-Beauregard. M. d'Auzac de Lamartinie soumet, en outre, au Congrès le plan en croix grecque de l'église St.-Saturnin de Maurive.

On aborde la 33e. question du programme, ainsi conçue :

Quelles sont les églises dans lesquelles existent des cryptes ?

M. F. de Verneilh cite d'abord les cryptes de l'église bizantine de St.-Front qui règnent sous le chœur tout entier et sous une partie du transept, du côté de l'Est. Elles étaient nécessaires pour racheter l'inégalité du terrain : aussi sont-elles très-élevées et très-vastes; mais elles n'ont pas été disposées pour l'exercice du culte et forment de simples caveaux de sépulture. — Les cryptes de l'église latine, au contraire, étaient destinées au culte et présentent plus d'intérêt ; elles se trouvent, non dans l'église elle-même, mais sous les édicules qui en dépendent et sont connues sous le nom de *confessions.* L'une est au Sud, au niveau du cloître avec lequel elle communique ; la seconde, de même grandeur et à peu près de même forme, touche au mur du Nord de l'église latine, mais dépend aujourd'hui d'une maison particulière. — Une troisième crypte, qui n'est pas indiquée sur le plan relevé par M. de Verneilh, est placée de la manière la plus irrégulière entre les deux piliers qui marquent l'entrée du chœur de l'église à coupoles; on y pénètre, en rampant, par une ouverture ménagée sous l'escalier de la chaire. Elle se présente sous la forme d'une croix, dont la nef n'a pas plus de 2 mètres de lar-

geur. En étudiant sa construction, on voit clairement qu'elle est antérieure à la basilique byzantine, puisqu'on a refait, en partie, et surbaissé sa voûte, afin qu'elle ne dépassât pas le niveau du pavé. L'un des transepts en miniature de cette crypte contenait un autel; l'autre, le tombeau d'un saint; et, chose digne d'attention, ce tombeau se trouvait précisément au-dessous du grand-autel de l'église supérieure. C'était la sépulture, non de saint Front, mais d'un de ses disciples. Au moins sait-on qu'avant la Révolution on y célébrait la messe une fois par année, le jour de la fête de saint Sévérien.

M. Léo Drouyn mentionne la crypte de l'église de Tourniac, évidemment plus ancienne que cette église même, charmant édifice à coupoles du XIIe. siècle.

M. Anatole de Roumejoux communique des renseignements intéressants sur l'église souterraine d'Aubeterre creusée dans le roc vif, au bord de la Dronne, et qui conserve les débris de plusieurs tombeaux magnifiques.

On passe à la question suivante :

Quel est le genre de maçonnerie le plus habituellement usité? Quels sont les appareils ou revêtements les plus remarquables?

M. F. de Verneilh rappelle que la grande église de St.-Front est généralement bâtie à la romaine, en béton avec de simples placages de pierre. Ce fait est, chaque jour, mieux confirmé par la restauration du monument. — Au XIe. et au XIIe. siècles, les autres églises du Périgord sont construites la plupart en pierres de taille d'appareil moyen, comme dans les autres provinces où les carrières sont bonnes et abondantes. En fait de singularités d'appareil, on doit citer particulièrement cet *opus pseudisodomum*, c'est-à-dire cette alternance de grandes et de petites assises que l'on remarque, à St.-Front, dans le

revêtement des quatre piliers de la coupole centrale et que l'on retrouve à la base du clocher de Brantôme.

Existe-t-il, en France, des églises à coupoles byzantines ailleurs que dans l'Aquitaine, entre la Loire et la Garonne?

Toutes les observations que M. F. de Verneilh a pu faire personnellement depuis cinq ans, tous les renseignements qu'il a reçus l'autorisent, dit-il, à répondre négativement à cette question. C'est un fait bien singulier et bien important dans la statistique monumentale de la France. Il y a bien, ou pour mieux dire, il y avait à Marseille une coupole et même une coupole apparente extérieurement; mais si elle était inspirée, comme c'est possible, par de vagues souvenirs des dômes de l'Orient, si elle en dérivait indirectement par l'intermédiaire de Pise ou de Palerme, elle n'en reproduisait pas les traits caractéristiques. Cette coupole de la cathédrale de Marseille avait des nervures, et elle était portée sur des arcs en encorbellement. Les vraies coupoles byzantines, semblables à celles de Constantinople, c'est-à-dire les voûtes sphériques soutenues par des pendentifs ou portions de sphère, ne se rencontrent décidément ni dans la Provence et le Languedoc, ni dans l'est, ni dans le nord de la France. Cela est certain pour les séries de coupoles et à peu près aussi pour les coupoles isolées. Au-delà de la Loire, dans l'Anjou et le Maine, on trouve sans doute une nombreuse famille de monuments qui dérivent des coupoles de Fontevrault, mais ils n'ont pas eux-mêmes de coupoles sur pendentifs. A St.-Nicolas de Blois, il y a au contraire des pendentifs sphériques, mais la coupole proprement dite est à nervures et purement gothique.

Dans la Touraine, un antiquaire anglais, M. John L. Petit, a découvert, à Cormery et à St.-Martin-le-Beau, deux coupoles byzantines qui serviraient à rattacher à Fontevrault les voûtes en pyramide octogone de Loches; mais c'est encore

en-deçà de la Loire, quoique cette limite de l'école architecturale du Périgord soit bien près d'être franchie.

M. de Caumont signale, comme exception à la règle posée par M. de Verneilh, l'église de l'abbaye de Bernay, où chaque travée des bas-côtés se couvre d'une voûte sphérique, sans pendentifs distincts, il est vrai. Néanmoins il y a là peut-être au moins une trace d'influence byzantine.

M. de Verneilh répond que, sans avoir vu l'église de Bernay, il la connaissait par les dessins et les descriptions de M. John L. Petit. Il n'a aucune raison de croire que ce monument soit imité de St.-Front dont il est presque contemporain; et, d'un autre côté, il doit convenir qu'il y a sur les bas-côtés de Ste.-Sophie, entre beaucoup de voûtes d'arêtes, d'autres voûtes peu faites en apparence pour frapper les observateurs, mais analogues à celles de Bernay. Il se peut donc que l'abbaye normande citée par M. de Caumont ait imité directement Ste.-Sophie. Il se peut aussi que l'analogie soit accidentelle, d'autant mieux que le plan de Bernay n'a rien, d'ailleurs, de la forme générale et de la disposition des plans byzantins. M. de Verneilh ajoute que les coupoles byzantines, si communes dans l'Aquitaine, sont assez rares en Italie; il n'y en a, par exemple, ni à Palerme ni à Ravenne. En-dehors de Venise et de Padoue, sa voisine, M. de Verneilh n'en a rencontré qu'à Pise, non dans la cathédrale, dont le dôme allongé a des pendentifs en niches, mais dans l'église de San-Paolo. En Allemagne, il y en a peu ou il n'y a point de coupoles sur pendentifs sphériques. M. de Verneilh croirait cependant, en Westphalie, à une école architecturale d'inspiration byzantine, et il l'expliquerait volontiers par un texte précieux, même pour l'histoire monumentale de Périgueux : il dit positivement, en effet, qu'au commencement du XIe. siècle l'évêque saint Meinwerch fit bâtir une église à Paderborn *per operarios græcos*.

Il est donné lecture de la question suivante :

Quelle est la date précise de St.-Front de Périgueux? L'ornementation de St.-Front est-elle byzantine?

M. de Verneilh expose que si MM. Vitet, Viollet-Leduc et John L. Petit ont admis sans difficulté la date proposée pour St.-Front, des antiquaires éminents allemands et anglais, MM. Schnaase, Parker et de Quast, l'ont contestée. M. Schnaase, conseiller à la Cour de cassation de Berlin, qui a consacré vingt pages et quatre gravures à *St.-Front et à l'influence de l'école de Périgueux*, dans son *Histoire des beaux-arts au moyen-âge*, ne peut croire qu'un monument où l'on voit des ogives soit du commencement du XIe. siècle ; il reconnaît cependant que l'église existait dans sa forme actuelle lors de l'incendie de 1120 ; il pense donc que St.-Front ce merveilleux monument, comme il l'appelle, a été fondé vers la seconde moitié du XIe. siècle, c'est-à-dire au moment précis où les chroniques viennent de mentionner sa dédicace (1047). Mais M. de Verneilh répond qu'il a trouvé des ogives, de construction primitive, dans des édifices byzantins encore plus anciens que St.-Front, à St.-Marc, à Ste.-Irène de Constantinople, même à Ste.-Sophie.

M. Parker avait écrit, à plusieurs reprises, que l'église à coupoles de St.-Front fut entreprise à la suite de cet incendie de 1120. M. de Verneilh persistait, de son côté, à soutenir que l'ensemble de l'édifice qui existait lors de l'incendie s'est conservé jusqu'à nous; il invoquait les traces que le feu a laissées sur les murs où s'appuyait la charpente du monastère et dans le clocher, dont les fenêtres furent murées ou rétrécies par mesure de consolidation. Il citait St.-Avit, qui a une inscription authentique de 1117, et dont les coupoles sont évidemment imitées de celles de St.-Front. Du reste, M. Parker a revu Périgueux depuis cette polémique, et M. de Verneilh a lieu de croire que ses opinions se sont beaucoup modifiées.

M. le baron de Quast, inspecteur-général des monuments historiques de Prusse, sans connaître encore le Périgord, s'était aussi préoccupé de l'ancienneté de St.-Front, et il avait posé une question sur ce sujet aux Conférences archéologiques internationales convoquées à Paris, en 1855, par la Société française d'archéologie. M. de Verneilh lui avait répondu sans le convaincre, et la discussion s'était continuée vainement en présence de la cathédrale d'Angoulême et des inscriptions, précieuses à cet égard, qui y ont été récemment découvertes. Enfin on arriva à Périgueux, et la vue du monument fut plus forte que tous les raisonnements. L'aspect, hélas! trop vénérable de St.-Front convainquit aussitôt M. de Quast que l'antiquité de l'édifice n'avait pas été surfaite.

Pour M. de Verneilh, sans se mettre à son tour à douter de l'ancienneté de St.-Front, il se demanderait néanmoins si l'église consacrée en 1047 est bien certainement la même qui avait été commencée en 984 ; car, entre ces deux dates pourraient rigoureusement se placer et la construction latine, toujours antérieure à l'an 1000, et la grande construction byzantine.

En terminant, M. de Verneilh soumet au Congrès une question sur laquelle le dernier mot n'est pas dit, il s'en faut de beaucoup. Il s'agit de décider si l'ornementation de St.-Front est byzantine, comme l'architecture de cet édifice. M. de Verneilh est de plus en plus persuadé qu'on devrait se prononcer pour l'affirmative. Mais, sur ce point important, on paraît généralement disposé à accepter l'opinion de M. Vitet, qui pense, au contraire, que l'ornementation de St.-Front est purement indigène et latine. M. de Verneilh convient qu'en effet elle n'offre pas quelques caractères très-connus du style byzantin ; cependant plusieurs des détails qui la composent se trouvent un à un dans les monuments de l'Orient, et tous y prendraient place sans disparate. M. Parker et M. Freeman

de Cardiff supposent qu'on a employé dans la construction byzantine beaucoup de chapiteaux provenant des démolitions de l'église latine, notamment ceux des grandes colonnes qui sont derrière la tribune de l'orgue. M. de Verneilh maintient, de son côté, que tout est homogène dans l'ornementation de St.-Front. C'est encore un point sur lequel il est à propos d'appeler l'attention du Congrès.

M. de Caumont annonce que la séance du lendemain aura lieu à midi.

La séance est levée à trois heures et demie. M. de Verneilh va guider les membres du Congrès, dans une visite générale de St.-Front et de toutes ses dépendances.

Le Secrétaire,
L'abbé J. SAGETTE.

VISITE DE SAINT-FRONT DE PÉRIGUEUX,

LE 31 MAI 1858.

Présidence de M. F. DE VERNEILH.

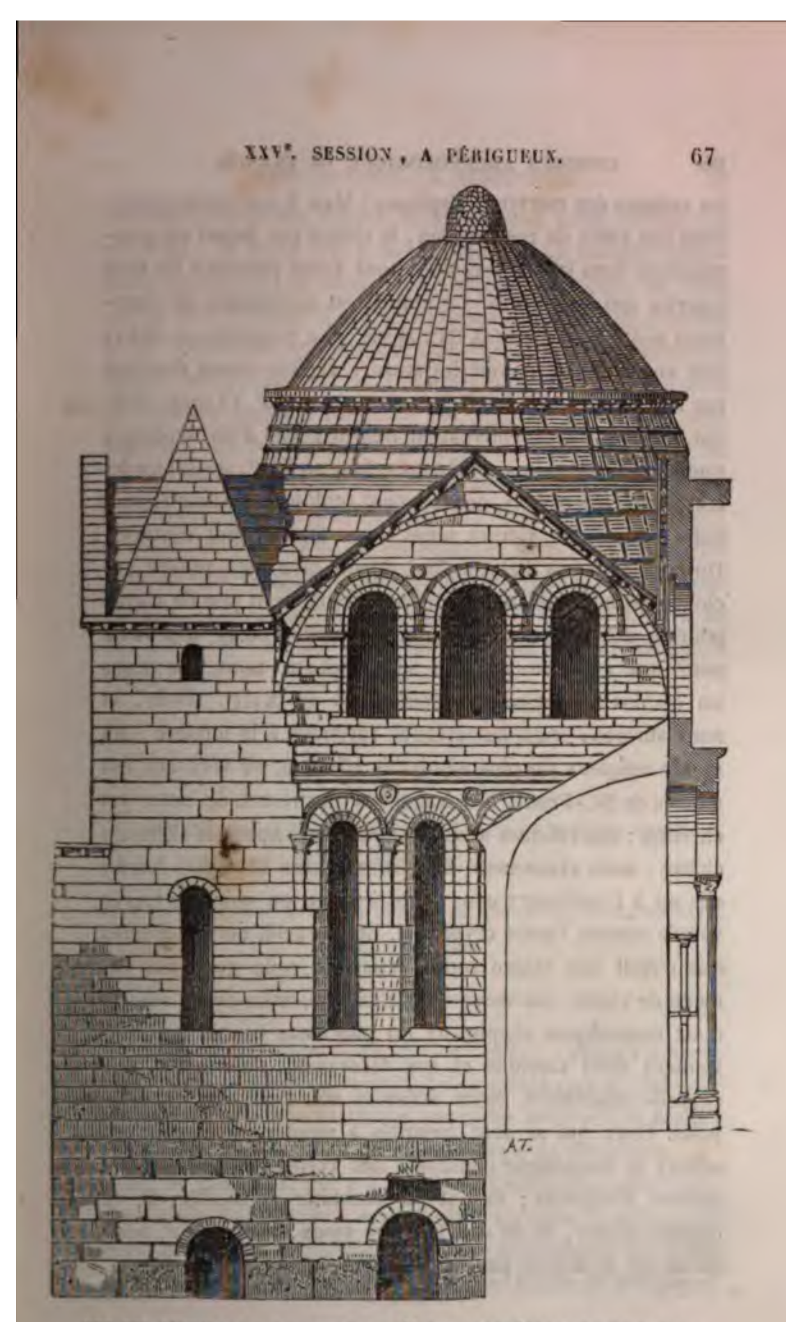
La visite du Congrès à St.-Front a eu lieu, à 3 heures 1/2, à l'issue de la séance, sous la direction de M. de Verneilh.

J'ai dû me soumettre à la désignation que M. de Caumont a bien voulu faire de moi pour raconter la visite que nous avons faite, conduits par M. de Verneilh, et éclairés par sa parole, sur l'emplacement de l'église latine, dans les deux premières cryptes, dans le cloître et dans quelques parties extérieures de St.-Front : je ne ferai que vous résumer les savantes explications et les ingénieuses études de M. de Verneilh ; que ne puis-je vous rendre la clarté de sa

parole et le charme de son langage ! Nous avons d'abord contemplé les restes de l'église latine ; nous avons vu ces fragments de sculpture, de rinceaux encastrés dans le mur d'une maison, et qui formaient le fronton du porche qui précédait cette antique basilique. Nous avons dû pénétrer dans une maison particulière, grimper dans un grenier de boulangerie, au risque de nous enfariner un peu, pour découvrir les restes des arcades aux chapiteaux curieusement ornés de feuillages et d'entrelacs, qui jouaient un rôle important dans la décoration de la façade. Redescendus dans l'aire de l'église latine, M. de Verneilh nous a montré les deux fenêtres, aujourd'hui bouchées, qui donnaient du jour par la façade, et il nous a expliqué comment cette nef était voûtée. On découvre dans la construction du clocher, placé sur les dernières travées du vieil édifice, des détails qui ne permettent pas de douter qu'il ne fût voûté. Respectables fragments d'une basilique peut-être aussi ancienne que notre foi ! Espérons qu'ils subsisteront encore et qu'ils serviront à diriger une intelligente et complète restauration. De là nous sommes entrés dans la crypte, du côté du Sud ; on y pénètre facilement : cette crypte, voûtée grossièrement en berceau, servait primitivement comme de transept à l'église latine et communiquait avec ses bas-côtés ; les arcades de cette crypte ont été renforcées à l'époque de la construction de l'église à coupoles ; on y découvre des restes de peinture du XVᵉ. siècle. On croit voir sur le mur du fond, comme servant de rétable à l'autel, la mort de la Sainte Vierge ; à la voûte, Dieu au centre, cantonné des attributs nimbés des quatre évangélistes. Quand donc cette vénérable confession, dégagée et restaurée, verra-t-elle se renouveler, sous ses ombres mystérieuses, le saint Sacrifice que saint Front, peut-être, y vint offrir pour réconcilier avec le ciel le territoire des *Petrocorii*, et où reposèrent



VUE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE A COUPOLES DE SAINT-FRONT, A PÉRIGUEUX.
(D'après le dessin restauré de M. de Verneilh.)

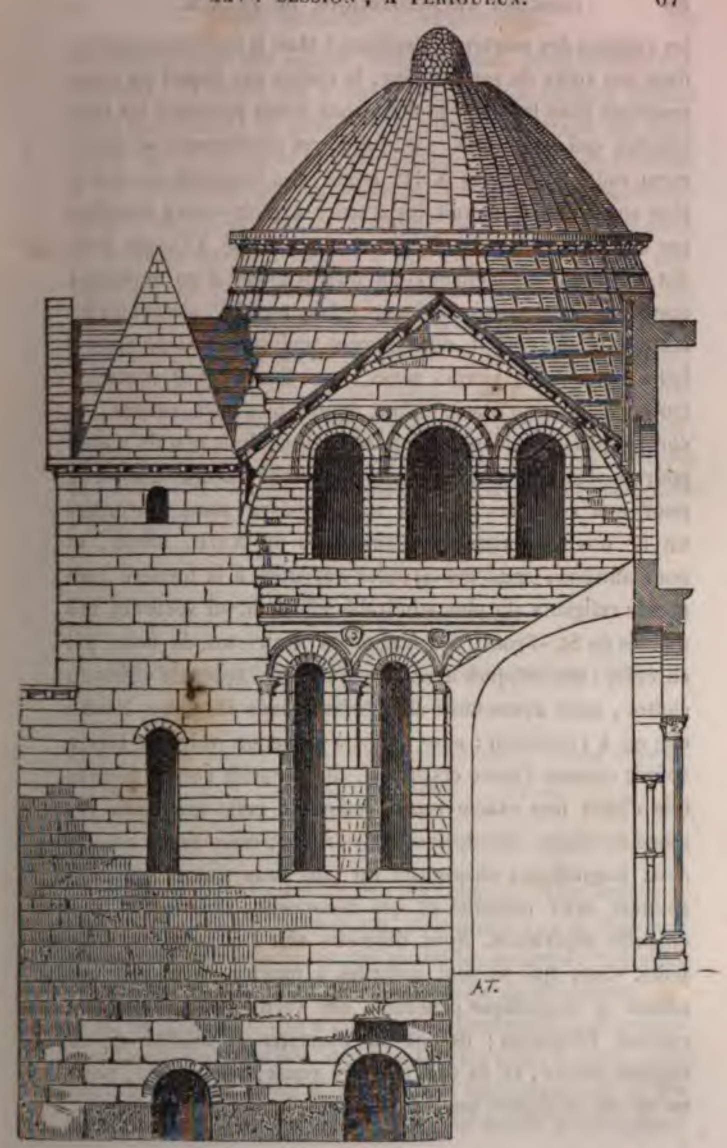


UNE DES COUPOLES ET TRANSEPT DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE ST-FRONT.



Thiollet del.

VUE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE A COUPOLES DE SAINT-FRONT, A PÉRIGUEUX.



UNE DES COUPOLES ET TRANSEPT DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE ST-FRONT.

les reliques des martyrs ? Espérons ! Mais il faut comprendre, dans nos vœux de restauration, le cloître par lequel on communique dans la crypte et dont nous avons parcouru les trois galeries qui sont libres. Ce cloître est simplement et fortement voûté en style du XIIIe. siècle ; il a remplacé un cloître plus ancien, dont on voit les arcades à plein-cintre doublées par des arcades ogivales. Nous avons remarqué, à l'angle Sud-Est, des restes d'ornementation très-originale d'un tombeau ; une partie de la galerie Sud a été refaite au XIVe. siècle ; un des arcs-doubleaux portait, délicatement sculptées, les cinq vierges folles et les cinq vierges sages : ces figures sont mutilées. Du reste, quoiqu'il soit enfoui depuis bien des années, ce cloître est admirablement conservé : il faudrait peu de travail pour le déblayer et le restaurer. Faisons encore des vœux pour que cette restauration s'accomplisse : nous sauverions un de nos plus curieux monuments du XIIIe. siècle, et nous aurions, sous ces arcades revenues à la lumière, un musée religieux du plus admirable effet : là, où vécurent nos moines de St.-Front, des fragments des restes de notre art chrétien : des reliques avec des souvenirs. Après la visite du cloître, nous avons tenté de pénétrer dans la crypte Nord : elle est à l'extérieur ; nous avons à peine pu voir une travée voûtée comme l'autre crypte. M. de Verneilh nous a assurés que c'était une exacte reproduction de celle que nous venions de visiter. Au-dessus de la crypte, nous avons admiré deux magnifiques chapiteaux du plus beau travail qui couronnent deux colonnes et qui décoraient, sans doute, une chapelle supérieure. Nous désirions voir l'extrados des coupoles. Ceux qui se sont hasardés à monter au clocher ont admiré le magnifique panorama des vertes collines qui encadrent Périgueux ; ils ont pu constater la solidité de ce curieux édifice, et ils ont fait des vœux, sans doute, pour qu'on ne le dépose pas et pour qu'on respecte sa masse,

immobile depuis des siècles. Nous sommes enfin montés aux coupoles; la porte qui y donne entrée s'est ouverte devant notre impatience, et nous avons admiré les restes de cette couverture à dalles et de ce système grandiose de frontons et de pyramides qui donnait à St.-Front cette physionomie unique en France et en Europe. Espérons! puisque nous en sommes toujours réduits à des espérances, que la restauration de St.-Front, déjà avancée, nous restituera du moins ces coupoles saillantes et visibles, ces frontons et ces pyramides, toute cette architecture extérieure si originale, dont le bel ouvrage de M. de Verneilh nous a fait connaître le prix (Voir la figure, p. 66), apprécier les beautés et contempler d'avance, avec le secours de l'habile crayon de M. Jules de Verneilh, la sage, intelligente et complète restauration.

Le Secrétaire,
L'abbé SAGETTE.

VISITE DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE LA CITÉ

(Ancienne cathédrale de Périgueux),

DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ ET D'UNE PARTIE DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE,

Le 31 mai 1858.

(Présidence de M. DE CAUMONT.)

Le 31 mai, à 7 heures du soir, le Congrès, réuni autour de MM. de Caumont et de Verneilh, s'est dirigé vers la Cité pour revoir avec soin une partie des murailles antiques, et étudier l'église St.-Étienne, l'ancienne cathédrale de Périgueux.

M. de Caumont, qui a étudié tant d'enceintes gallo-romaines depuis vingt années, qui en a levé les plans et qui a pu les comparer, a donné des détails neufs et intéressants sur la disposition de ces villes; il les a comparées à celle de Périgueux,

qui offre dans ses murs les mêmes caractères de construction que toutes les autres. Reste à savoir à quelle époque précise ces murailles ont été formées des débris des monuments si riches dont les sculptures se voient encore, à l'intérieur des soubassements, avec une fraîcheur qui étonne. Cette question n'est pas complètement résolue, il faut laisser encore une certaine latitude dans la fixation de ce grand événement jusqu'à ce qu'on ait des preuves rigoureuses; et on est sur le point de les obtenir, car des faits se recueillent de tous côtés. M. de Caumont félicite la Société française d'archéologie d'avoir choisi la ville de Périgueux pour la tenue du Congrès en 1858 : cette session, dit-il, n'eût-elle produit que l'étude plus approfondie des murailles, elle eût rempli son but. En effet, on parlait encore, le jour de l'ouverture de nos Assises, d'un péristyle *fortifié* du temple de Mars (1) dont aurait fait partie la porte qui regarde la place Francheville, et j'ai été heureux de détruire cette idée d'un seul mot dans l'esprit de ceux qui l'avaient encore, en leur citant des portes semblables à Bourges et dans d'autres villes gallo-romaines. Les portes avec tours ne peuvent guère, d'ailleurs, convenir à un temple; et si la porte principale de la Cité est ornée de pilastres qui en rehaussent l'élégance, c'est encore là un fait qui se voit ailleurs pour les portes magistrales, surtout pour celles qui tendaient *vers la capitale de l'Empire*. Nos pères, dans les malheurs sans nombre qui les forcèrent de sacrifier tous leurs édifices pour sauver leur vie, conservèrent encore le goût des arts qu'ils avaient appris à aimer dans des temps plus heureux, et ils ornèrent avec simplicité les portes qui servaient d'entrée à leur cité nouvelle, et surtout celle qui

(1) Il est prouvé historiquement que l'église de la Cité est bâtie sur l'emplacement de ce temple de Mars. On a aussi une inscription qui parle d'un péristyle *cum ornamentis et munimentis*.

tendait vers le centre d'où ils avaient reçu la civilisation et les arts.

On n'avait pas suffisamment étudié le périmètre de la Cité de Périgueux. L'examen fait par le Congrès, et par M. Galy, est venu dissiper tous les doutes qui pouvaient exister sur ce tracé. C'est ainsi que les réunions ont toujours une utilité réelle en remettant à l'étude des questions oubliées ou négligées ; c'est sous l'impression de ces idées que le Congrès, après avoir examiné quelques parties de l'enceinte murale, s'est transporté sur l'emplacement des arènes. Là, des explications intéressantes lui ont encore été données sur les amphithéâtres.

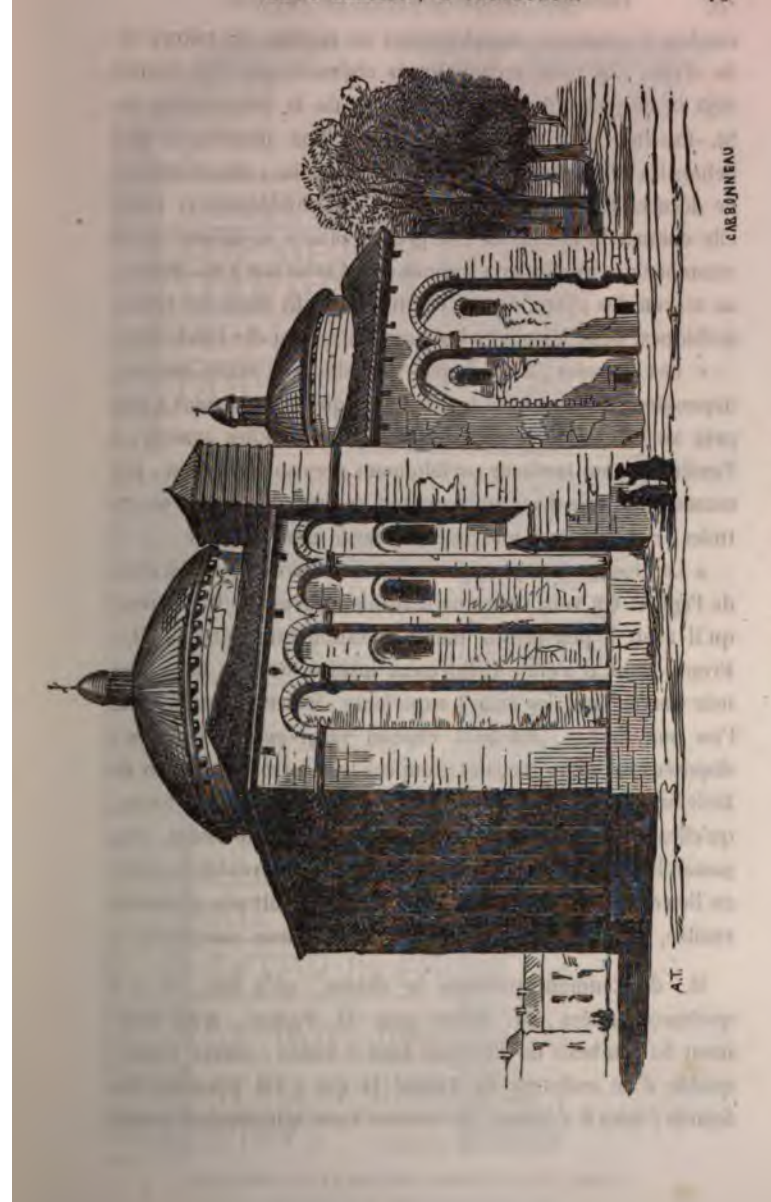
L'office venant de finir à St.-Étienne et le Congrès pouvant y entrer, il se dirigea donc vers cette église qu'il avait étudiée d'abord extérieurement, écoutant avec avidité les détails que lui donnait M. F. de Verneilh.

« Primitivement, disait-il, St.-Étienne offrait au moins deux et probablement trois coupoles dont les dimensions décroissaient de l'orient à l'occident. La plus grande est intégralement conservée. Une autre a laissé des arrachements qui permettent de calculer toutes ses dimensions. Quant à la troisième, il n'en subsiste absolument rien, à la vérité; mais elle devait naturellement relier au reste du bâtiment un grand clocher, dont les derniers débris n'ont fini de disparaître que dans les premières années de ce siècle.—Ces coupoles, qui s'éloignent déjà tant du style byzantin par leur arrangement, ne s'en éloignent pas moins par leurs proportions. Ainsi, les piliers sont remarquablement courts, relativement aux grands arcs et aux coupoles. Ils sont moins développés qu'à St.-Front; mais l'architecte, qui renonçait à les évider intérieurement, aurait dû réduire encore plus leurs dimensions, comme on s'est ensuite accoutumé à le faire dans notre pays. — L'arcature qui, à St.-Marc et à St.-Front, réunit les étages supérieurs des piliers, est conservée à St.-Étienne; mais ses

arcades sont trop multipliées, et ses pilastres n'ont plus, au lieu de chapiteaux, que des tailloirs grossiers. Au surplus, dans tout ce qui appartient à la construction primitive, on ne voit qu'une seule moulure digne de ce nom, et pas un feuillage sculpté; car les gens qui ont bâti St.-Étienne simplifiaient fort l'architecture.

« Le cercle des grands arcs est encore apparent au-dehors, mais non pas de la même manière qu'à St.-Front, le mur qui remplit ce cintre étant doublé à l'extérieur par deux arcades feintes. C'est un trait caractéristique du style byzantin qui s'efface; désormais, les murs extérieurs envelopperont entièrement les coupoles et ne laisseront plus apercevoir leur charpente osseuse. Par suite de la disposition transitoire que nous venons de décrire, l'architecte de St.-Étienne n'a pas pu reproduire les trois fenêtres qui, à St.-Front, sont percées au sommet de chaque grand arc. La place de l'une d'elles était prise par le pied-droit des arcades feintes. Il a donc remplacé cette fenêtre par trois œils-de-bœuf dont l'un est percé entre les arcades, et les autres, de chaque côté de leur pied-droit. — On ne peut rien concevoir de plus bizarre.

« La première toiture de St.-Étienne était en terrasses; mais, d'ailleurs, les dalles ne reposaient plus immédiatement sur l'extrados des voûtes. Au-dessus et dans le sens de chaque grand arc, l'architecte avait pratiqué une galerie voûtée en berceau, qui ramenait tout l'édifice à une masse carrée, par-dessus laquelle s'élevaient les coupoles. Cette galerie, interrompue sans cesse par le sommet des grands arcs, et totalement privée de lumière, était loin cependant d'être inutile. Nous avons dit que c'était une charpente en pierres. En effet, elle isolait le toit dallé des voûtes intérieures, qui se trouvaient ainsi bien mieux garanties. Considérons en outre que, dans les autres églises à coupoles du pays, on a été



ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE, A PÉRIGUEUX.

conduit à renoncer complètement au système de toiture de St.-Front, et nous reconnaîtrons aisément que l'on sentait déjà la nécessité de le modifier lors de la construction de St.-Étienne. Du reste, cette combinaison dissimulait au-dehors les proportions disgracieuses de l'église; elle dispensait de décorer les façades de frontons et d'entablements; enfin elle donnait la faculté de charger les piliers au-dessus de la retombée des grands arcs, comme on l'avait fait à St.-Front, au moyen des pyramides, et comme on le fit dans les églises gothiques, pour les piliers buttants, au moyen des clochetons.

« Les coupoles, à en juger par celle qui existe encore, dépassaient de beaucoup les terrasses qui se trouvaient à peu près au niveau de la clef des grands arcs. Elles avaient, à l'extérieur, un tambour parfaitement perpendiculaire et, par conséquent, très-bas; puis un toit conique en dalles ou en tuiles, couronné par une petite lanterne assez élégante.

« Le clocher était placé en avant de l'extrémité occidentale de l'église. On voit, dans une mauvaise gravure de Belleforest, qu'il avait à peu près la même élévation que celui de St.-Front, dont il s'était visiblement inspiré. C'était donc une tour carrée dont les étages supérieurs, fortement en retraite l'un sur l'autre, offraient chacun *vingt-quatre* fenêtres, disposées sur deux rangs et groupées trois à trois. Le dessin de Belleforest n'indique point, comme il le fait pour St.-Front, qu'elles fussent séparées par des pilastres. — Au-dessus, l'on passait brusquement d'un plan carré à un plan circulaire; mais, au lieu d'une sorte de coupole, on avait construit une pyramide renflée, très-allongée, et percée de nombreuses ouvertures. »

M. de Caumont présente le dessin, qu'a fait, il y a quelques années, M. Bouet pour M. Parker, d'un fragment du tombeau de l'évêque Jean d'Asside, œuvre remarquable d'un sculpteur de Jarnac et qui a été plusieurs fois figurée; mais il s'étonne de trouver cette intéressante arcade



Bouet del.

INSCRIPTION DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIIe. SIÈCLE,

Dans l'église St.-Étienne de Périgueux.

à l'extrémité occidentale de la nef, dans le mur du Sud. « Je n'ai pas visité l'église St.-Étienne depuis 1834, dit « M. de Caumont, *mais je ne crois pas que ma mémoire « soit en défaut, et cette arcade se trouvait alors, si « je ne me trompe, dans le mur du Nord, conséquemment « du côté de l'évangile.* »

M. de Verneilh répond qu'effectivement ce morceau d'architecture a été déplacé pour des motifs qu'il ne connaît pas parfaitement et qu'il ne se chargera pas de justifier.

Une description serait impuissante à faire connaître les jolies sculptures du tombeau de Jean d'Asside. Il a été dessiné par Willemin dans ses *Monuments français*. Sculpté pour un Poitevin et par un Poitevin (car Jarnac, comme le reste de l'Angoumois et de la Saintonge, appartint, au XIIe. siècle, à l'école du Poitou, surtout en fait d'ornementation architecturale), c'est un type excellent du style sculptural du Poitou. Voici les inscriptions de ce tombeau. Sur l'archivolte, au côté :

CONSTANTIN ⁝ DE ⁝ IARNAC ⁝ FECIT ⁝ HOC ⁝ OP

Au-dessous, et sur le pied-droit de l'arcade :

ANNO ⁝ AB ⁝ INCAR
NATIONE ⁝ DNI
M ⁝ C ⁝ LX ⁝ NONO
SCDA ⁝ DIE ⁝ MAII
OBIIT ⁝ DOMNVS
IOHS ⁝ IIVIVS ⁝ EC
CLIE ⁝ EPS ⁝ SEDIT
AUTEM ⁝ IN EPA
TV ⁝ NOVE ⁝ ANNIS
SEPTEM ⁝ DIEBVS
MINVS.
QVI ⁝ PRESENTES

LITTERAS ⁝ LEGIS
ET ⁝ CONSIDERAS
IN ⁝ DEFVNCTI ⁝ NO
MINE ⁝ DIC ⁝ ABSOL
VE ⁝ DNE ⁝ VEL ⁝ DS
—VI ⁝ PROPRIVM
—VT ⁝ SALTEM
—IDELIVM.

Après avoir examiné les deux belles coupoles de St.-Étienne et tous les détails de construction si bien étudiés par M. de Verneilh, le Congrès a visité le presbytère, ancienne résidence de l'évêque avant la translation de la cathédrale à St.-Front. Plusieurs fragments de ces constructions sont anciens ; un cloître en faisait partie. La charmante chapelle épiscopale, du XVIᵉ. siècle, a surtout intéressé le Congrès par la finesse de ses moulures et l'élégance de ses voûtes. M. Jules de Verneilh en a fait un joli dessin, que le Congrès a vu avec intérêt et que nous regrettons de ne pouvoir annexer au présent procès-verbal. Le jour commençait à baisser, et le Congrès a dû se retirer en remerciant M. le Curé de St.-Étienne de sa gracieuse réception.

Le Secrétaire-général de la Société française,
L'abbé LE PETIT.

Séance du 1ᵉʳ. Juin.

Présidence de Mgr. Georges MASSONNAIS, évêque de Périgueux.

La séance est ouverte à midi.

Prennent place au bureau : MM. *Félix de Verneilh*, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie ; *Charles Des Moulins*, inspecteur divisionnaire de la Société,

membre de l'Académie de Bordeaux ; l'abbé *de Saint-Exupéry*, vicaire-général du diocèse ; le vicomte *de Crémoux*, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne ; *de Glanville*, inspecteur des monuments historiques pour la Seine-Inférieure, président de l'Académie de Rouen.

M. *de Caumont*, directeur de la Société française d'archéologie, occupe, comme aux séances précédentes, un siége réservé.

M. *Eugène Massoubre*, rédacteur en chef de l'*Écho de Vésone*, remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par M. l'abbé Sagette et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 37e. question du programme, ainsi conçue :

Quel est le nombre exact, en Périgord, des églises à coupole byzantine unique ? Quel est le nombre des églises à série de coupoles ?

M. Félix de Verneilh répond à cette question en citant d'abord un certain nombre de nouvelles églises à série de coupoles, qu'il faut joindre à la liste donnée dans l'*Architecture byzantine en France*. Après St.-Front et l'église de la Cité, cette liste comprenait les églises de St.-Jean-de-Colle, de Boschaud, de Ligueux, de Trémolac, du Vieux-Mareuil, de Peaussac, de Brassac-le-Grand, de St.-Martial-de-Viveyrols, d'Agonac, de Bourdeille et de Mareuil, où les séries de coupoles existent encore à peu près intégralement, ainsi que les églises de St.-Astier, de Brantôme, de St.-Avit-Sénieur, de Paunat et de Thiviers, où les séries de coupoles, remplacées par d'autres voûtes, ont seulement laissé des traces incontestables.

Il faut y joindre maintenant : 1°. l'église de Temniac,

près Sarlat, qui a été signalée à M. de Verneilh par M. l'abbé de Saint-Exupéry et M. Léo Drouyn. Elle a deux coupoles contiguës, de dimension moyenne et inégale, comme on le voit sur le plan communiqué au Congrès par M. Drouyn, et était exhaussée sur une petite crypte.

2°. L'église paroissiale de Bourg-des-Maisons, indiquée à M. de Verneilh par M. Bouillon, architecte du département. Il s'y trouve deux ou trois coupoles en bon état.

3°. L'église de Cherval, qui est couverte par deux coupoles.

4°. L'église de Léguillac-de-Cercles, qui a trois coupoles encore intactes, mais menacées de restauration, ou ce qui est souvent la même chose, de reconstruction. C'est M. Vauthier, architecte à Périgueux, qui a fait connaître à M. de Verneilh l'existence de ce monument.

5°. L'église de Lille, petite ville située sur les bords de la Dronne. M. de Verneilh l'a vue, il y a peu de mois, pour la première fois. Elle a, en avant de l'abside et sous le clocher, une coupole un peu carrée dans sa courbe. Comme aux grandes coupoles de Périgueux, il y a, à la naissance des grands arcs, une galerie portée sur un mur plein et sur des modillons, non sur une arcature. Les chapiteaux des colonnes qui renforcent les piliers sont à feuillages très-simples et semblent dater de la fin du XIe. siècle. Cette coupole, d'un diamètre assez grand, est encore solide, parce que ses poussées ont été contenues par le poids du clocher. Mais les autres ont renversé leurs piliers et les murs latéraux; elles ont dû céder la place à de magnifiques voûtes du XVe. siècle. On voit, par la forme exactement carrée des travées actuelles, qu'il y avait autrefois à l'église de Lille trois coupoles en tout, jusqu'au portail qui est de la construction primitive. On retrouve de plus, sur la face occidentale des piliers du clocher, la naissance de leurs pendentifs sphériques.

6°. L'église de Villetoureix, voisine de la tour de la Ri-

gale. M. d'Auzac de Lamartinie a remarqué, qu'indépendamment de la coupole des transepts qui s'est conservée, il y en avait eu d'autres dont on voit encore les naissances. Il suffit, en effet, qu'au-dessus de la corniche des piliers il reste une seule assise, inclinée sur le vide et légèrement concave, en un mot, la pointe du triangle sphérique des pendentifs, pour que l'on reconnaisse sûrement d'anciennes coupoles byzantines.

7°. L'église de Lajemaille dans la Double observée par M. Vauthier. Elle avait trois coupoles; il n'en reste qu'une.

Voilà donc, continue M. de Verneilh, un total de vingt-cinq églises à série de coupoles pour le seul département de la Dordogne, et ce nombre s'accroîtra certainement encore : pour peu que Messieurs les Curés du diocèse veuillent bien prendre la peine de regarder comment est voûtée leur église, on arrivera aisément au chiffre de trente, indiqué comme probable dans l'*Architecture byzantine*. Conformément à une autre prévision de M. de Verneilh, la région du Périgord qui se montre la plus fertile en églises à série de coupoles, c'est décidément celle qui s'étend de Périgueux vers Angoulême. Cherval, Bourg-des-Maisons, Léguillac, Lille et Villetoureix s'y pressent entre les deux Mareuil, Peaussac, Brantôme, Bourdeille, Brassac et St.-Martial-de-Viveyrols. C'est là, par exception, le plan ordinaire des simples paroisses.

Quant aux églises à coupole unique, mais conservant pour leurs pendentifs la forme sphérique qui est invariable à Constantinople, même depuis la conquête turque, ainsi que M. de Verneilh l'a observé dans son récent voyage en Orient, elles sont extrêmement nombreuses en Périgord. Il suffira de citer celle de Chancelade, que le Congrès doit visiter le lendemain. La coupole qui domine les transepts et que surmonte le clocher est parfaitement semblable à celles de St.-Front, dans des dimensions plus restreintes. Mais, sur

la nef et sur les deux bras de la croix, on avait substitué aux coupoles de simples berceaux, évidemment moins élégants et moins solides : économie remarquable en Périgord dans une abbaye, même dans une abbaye toute nouvelle. M. l'abbé René, par les questionnaires qu'il vient d'envoyer dans toutes les paroisses du diocèse, arrivera peut-être à dresser une liste complète de nos églises à coupole byzantine unique. Dès à présent, M. de Verneilh croit pouvoir en évaluer le chiffre à près de deux cents.

M. d'Auzac de Lamartinie connaît quatre églises à coupole byzantine unique dans le département de la Gironde ; mais, sur l'observation de M. de Verneilh, il constate qu'elles sont dans la partie la plus rapprochée du Périgord, aussi bien que la seule église à série de coupoles que l'on connaisse dans le Bordelais, celle de St.-Emilion. A l'appui de cette remarque, M. Léo Drouyn fait observer que les églises à coupole byzantine unique deviennent fort rares au-delà de la Garonne, et qu'on n'y trouve plus du tout d'églises à série de coupoles.

M. Félix de Verneilh a cependant cru reconnaître qu'il avait existé primitivement dans la nef de la cathédrale de Bordeaux, non pas des coupoles, mais des voûtes ogivales surhaussées qui en dérivent et qui, de l'Anjou, se sont répandues, à la fin du XII°. siècle et au XIII°., dans toutes les provinces du Sud-Ouest. On en verra de pareilles à Brantôme.

Dans le département de Lot-et-Garonne, M. d'Auzac de Lamartinie a aussi observé quelques églises à coupole byzantine ; mais il citera particulièrement celles de Mézin et de Moirais qui pourraient avoir eu plusieurs coupoles.

Mgr. l'Évêque, président, appelle la sollicitude de l'Assemblée sur l'église de l'abbaye de Brantôme, que le Congrès doit visiter le lendemain dans son excursion. L'entrée actuelle du

monument est un peu étroite, et le prélat demande s'il ne serait pas possible, sans nuire à l'ensemble de l'édifice, de lui donner une entrée plus large.

M. F. de Verneilh répond que cette observation sera l'objet d'un examen attentif, de la part du Congrès.

ARCHITECTURE CIVILE.

On passe à la 38e. question :

Quels sont les monuments les plus remarquables du moyen-âge appartenant, dans le Périgord, à l'architecture civile : plans de villes neuves à disposition symétrique, granges, cloîtres, abbayes, halles, maisons privées, fontaines, etc. ?

Selon M. Félix de Verneilh, le trait le plus saillant et le fait le plus considérable que présente l'architecture civile du moyen-âge en Périgord, c'est l'existence d'un grand nombre de villes, d'un genre tout exceptionnel, bâties simultanément sous l'empire d'une seule volonté, et, par suite, d'une régularité exemplaire. Toutes les rues sont parfaitement alignées et se croisent à angle droit, à moins que la configuration du sol ne s'y oppose absolument ; toutes ont des dimensions déterminées selon leur importance. Les quatre rues principales ont ordinairement 24 pieds, comme une route départementale. A Ste.-Foy, ville Périgourdine, réunie en 1793 au département de la Gironde, cette largeur, déjà bien suffisante, a été portée à 30 pieds. Les emplacements eux-mêmes ont des dimensions régulières et ne laissent pas une parcelle de terrain perdu. La place centrale est toujours entourée d'arcades sous lesquelles passent les rues ; et il en résulte, aux dépens des boutiques du rez-de-chaussée, une promenade et un marché couvert des plus pittoresques.

C'est pendant la seconde moitié du XIIIe. siècle que la

partie méridionale du Périgord se couvrit rapidement de ces villes neuves, appelées bastides dans l'ancienne langue du Midi. Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis et héritier des comtes de Toulouse, a commencé par la fondation de Villefranche, de Belvès et d'Eymet. Édouard Ier., roi d'Angleterre, continua cette œuvre de civilisation et de haute politique par la création de Beaumont, la Linde, Molières, Villefranche-de-Lonchapt, Ste.-Foy et Montpazier. Le roi de France, de son côté, fonda sur ses domaines St.-Louis (près Monpont) et Domme, qui est plutôt une place forte, une ville de guerre, qu'une bastide ordinaire.

Il importe de rechercher s'il n'existe pas en Périgord d'autres villes neuves du moyen-âge que leur configuration seule, à défaut de textes, permettra de reconnaître. Il convient aussi de relever les plans des bastides qui n'ont pas encore été étudiées en détail, il faudrait enfin veiller à la conservation de ces plans du moyen-âge, que l'on altère sans nécessité. Il n'y a pas au monde, M. de Verneilh croit du moins pouvoir l'affirmer, de ville aussi régulièrement tracée que celle de Montpazier, par exemple, la plus remarquable de nos bastides à tous égards; il semble donc que ce serait le cas de se passer une fois de ce qu'on appelle en administration un plan d'alignement. On a entrepris néanmoins, depuis peu d'années, de mettre en recul toutes les maisons qui couvrent les rues autour de la place centrale. M. de Verneilh regrette beaucoup que cette mesure ait été prise, au moins d'une manière générale. Il est plus que douteux, à tout prendre, que la ville y gagne en commodité, et elle y perdra certainement sa physionomie originale. On aura sacrifié une disposition qui date du moyen-âge, il est vrai, mais qui a sans doute encore sa raison d'être, puisqu'elle a été soigneusement maintenue dans les reconstructions qui ont eu lieu au XVIIIe. siècle; et on l'aura fait par amour de ce qui est commun, de ce qui est vulgaire.

M. Léo Drouyn demande à formuler une proposition incidente. Assistant hier soir, dans la cathédrale de Périgueux, à la cerémonie de clôture des exercices religieux du mois de Marie, laquelle avait lieu devant l'autel consacré à la Sainte Vierge, c'est-à-dire devant le magnifique rétable en bois sculpté qui fait l'admiration des visiteurs, il a vu avec effroi les dispositions de l'illumination de cet autel. Les cierges étaient tellement rapprochés de la boiserie qu'ils pouvaient y mettre le feu; il a remarqué en outre que les sculptures avaient déjà souffert; que les doigts des personnages étaient brisés; et il a regretté enfin un luxe de décoration qui ne peut que nuire au monument, sans cesse livré aux mains des ouvriers et fatigué par les clous supportant les tapisseries. Il demande que le Congrès émette un vœu respectueux auprès de Monseigneur, afin que l'honorable prélat veuille bien prescrire les mesures nécessaires pour que l'existence de ce précieux chef-d'œuvre ne soit plus menacée.

Mg^r. l'Évêque répond qu'il a fait hier les mêmes remarques que M. Léo Drouyn; il apprécie le mérite de son observation et il partage entièrement son sentiment au sujet de l'opportunité des mesures à prendre pour mettre l'autel à l'abri de tout accident.

M. Félix de Verneilh, reprenant la 38e. question, dit qu'on ne trouve pas en Périgord ces granges monumentales à trois nefs, séparées par de belles colonnes, qu'on voit en Normandie et dans les pays de grande culture. Mais il peut signaler, dans le Nontronnais, commune de St.-Martial-de-Valette, au milieu d'un vaste vignoble, un cellier seigneurial ayant une tour de garde, trop petite pour toute autre destination, au pied de laquelle une cave ogivale, voûtée en pierre de taille, s'enfonce profondément dans le sol. Cette construction, qui n'a jamais été composée que du cellier et de la tour de garde, paraît remonter, comme l'église de St.-Martial,

au commencement du XIII[e]. siècle. En existe-t-il d'analogues en Périgord ?

M. Léo Drouyn rappelle que le Congrès a visité hier un précieux monument d'architecture civile, les cloîtres de l'abbaye de St.-Front. C'est à grand renfort de cierges, de lanternes et de luminaire de toute espèce, dit-il, que nous avons pu étudier les diverses constructions juxta-posées dont ils se composent ; on a certainement en France de plus beaux cloîtres, mais on n'en a guère de plus anciens ; et, après Cadouin, on n'en a pas en Périgord de plus grands et de plus intéressants. Ne serait-il pas à désirer que ces cloîtres fussent restaurés ? Situés directement sous l'allée de ceinture du jardin de l'évêché, ils reçoivent les infiltrations des eaux qui ont déjà gravement endommagé plusieurs travées des voûtes. Il y pleut continuellement, dit-on, excepté dans les temps de sécheresse excessive comme celui où nous nous trouvons. Encore quelques années, peut-être, et il ne restera des cloîtres de St.-Front que des ruines informes ! Il serait temps encore de les déblayer, de les consolider, et de conserver ainsi à la ville de Périgueux un monument remarquable. Il serait urgent surtout de remplacer le pavé qui les couvre par une couche d'asphalte complètement imperméable. Le jardin de l'évêché n'en souffrirait nullement, au contraire ; et la faible dépense qui en résulterait serait parfaitement justifiée, même à titre provisoire. Puisque la basilique de St.-Front est l'objet d'une restauration aussi radicale et aussi coûteuse, n'est-il pas permis de consacrer quelques fonds à des travaux d'entretien, les plus avantageux de tous ? Ils seraient placés certainement à gros intérêts.

Mg[r]. l'Évêque s'associe à la pensée de M. Drouyn, et il croit savoir que le plan de reconstruction de l'évêché, qui se relie à la restauration de la cathédrale, comprendra aussi la consolidation et le dégagement des cloîtres.

M. le comte Alexis de Chasteigner signale les inscriptions tumulaires qu'il a remarquées sur les murs des cloîtres, et qu'il importe de conserver soigneusement. Il désire que la ville de Périgueux en fasse prendre des empreintes, avant que les lettres n'aient entièrement disparu sous l'action de l'humidité.

M. Galy croit qu'il serait préférable de détacher des murs les pierres portant des inscriptions, et de les faire déposer au musée.

M. de Caumont combat cette idée. Selon lui, les inscriptions doivent rester à la place qu'elles occupent, tant qu'elles y sont en sûreté. — Au surplus, les cloîtres ne peuvent-ils pas être eux-mêmes un musée ?

Cet incident n'a pas d'autre suite.

M. le baron de Castelnau-d'Essenault lit un mémoire sur la chartreuse de Vauclair.

MÉMOIRE SUR LA CHARTREUSE DE VAUCLAIR.

Sur les bords de l'Isle, au nord-est de Monpont et à trois kilomètres environ de cette petite ville, s'élève dans une situation pittoresque l'ancienne abbaye de Vauclair. Dans le compte-rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde, présenté à M. le Préfet en 1852-53 par MM. Dosquet, président, et Lamothe, secrétaire, il est rapporté que cette abbaye, de laquelle le monastère des Chartreux de Bordeaux tirait son origine, a été saccagée plusieurs fois et que, dans ces divers désastres, les archives ayant été détruites, son histoire est des plus obscures et des plus incomplètes. Mais la plus grande partie des bâtiments conventuels, œuvre des trois derniers siècles, existent encore, et c'est de leur plan et de leur architecture que je demande la permission au Congrès de l'entretenir quelques instants.

Ce plan a été publié dans le *compte-rendu* que je viens de citer. Son ensemble représente l'abbaye proprement dite et ses dépendances, telles qu'elles existaient vers la fin du siècle dernier; car la destination de certaines parties a été modifiée par les divers propriétaires qui se sont succédé depuis cette époque, et même quelques constructions, d'une importance secondaire, il est vrai, ont complètement disparu.

L'église, aujourd'hui convertie en magasin, date du XVIIe. siècle; elle est orientée et se compose d'une seule nef, de proportions très-élégantes, voûtée d'ogives avec liernes et tiercerons. Ces divers arcs, qui soutiennent un remplissage en briques, sont appareillés en pierres, et leurs nervures prismatiques, réunies en un seul faisceau, viennent se perdre sur de minces colonnes engagées dans les murs latéraux. Au XVIIIe. siècle, pour faciliter l'application de boiseries et d'autels, toutes les bases et tous les fûts de ces colonnes ont été rasés jusqu'au nu du parement des murailles. Des piscines creusées dans ces murs, de distance en distance, signalent encore l'emplacement des autels aujourd'hui disparus.

La porte d'entrée, à l'ouest, et les fenêtres ont été refaites au XVIIIe. siècle et appareillées en plein-cintre; elles étaient autrefois en arc aigu, comme il est facile de le reconnaître pour la porte en examinant la partie qui surmonte l'archivolte actuelle, et pour les fenêtres en montant un petit escalier à vis, en saillie sur le mur au nord-est de l'église, mur dans lequel était percée une fenêtre aujourd'hui murée, mais dont on voit encore les meneaux et le tympan flamboyant.

De très-belles stalles et des chambranles de porte en chêne et en noyer, sculptés dans le style du XVIIIe. siècle, sont encore en place dans cette église. Le maître-autel se voit aujourd'hui dans la cathédrale de St.-Front de Périgueux, où l'on peut admirer sa riche ordonnance : il est en marbre, et sa place dans l'église de Vauclair est occupée par le tambour qui défendait l'entrée de la porte.

L'ancien clocher, qui était bâti en saillie sur le rond-point du sanctuaire, a disparu ; celui actuel, sous forme de petite tour carrée recouverte d'un dôme à lanternon, date du XVIIIe. siècle et n'offre aucun intérêt.

La sacristie, adossée à l'extrémité nord-est de l'église, est une salle en carré long, voûtée comme l'est l'église et bien conservée.

La charpente de l'église, en bon état de conservation, m'a paru appartenir au XVIIe. siècle ; elle est fort intéressante et l'on y voit encore les roues de bois auxquelles étaient suspendues les couronnes de lumière, qui s'élevaient ou s'abaissaient par un système de contre-poids. Quelques poinçons seulement de cette charpente ont leurs angles rabattus.

La salle capitulaire est voûtée dans le genre de l'église et de la sacristie ; vers l'angle nord-ouest de cette salle se trouve l'entrée d'un petit escalier à vis qui conduit à une très-petite pièce carrée, voûtée en ogives et que je crois avoir servi de prison, car la clef de voûte est mobile et forme le fond d'une sorte de puits par où l'on pouvait surveiller le prisonnier et lui faire passer des aliments. L'escalier se continue encore au-dessus de ce réduit et aboutit dans les combles de l'église.

Le réfectoire, dont les voûtes sont exactement semblables à celles de l'église et de la salle du Chapitre, est aujourd'hui encombré de boiseries que le propriétaire actuel y a mises en dépôt. Ces sculptures, provenant en très-grande partie de l'église et de la salle capitulaire, sont très-belles et sculptées dans le goût du XVIIIe. siècle.

Telles sont les parties principales et les plus anciennes de l'abbaye. Les autres bâtiments, qui datent des XVIIe. et XVIIIe. siècles, offrent moins d'intérêt, quoique pleins de souvenirs, et leur ensemble comme leurs dispositions sont d'une comparaison très-utile à faire avec les plans des diverses abbayes figurés par MM. de Caumont et Viollet-le-Duc dans leurs précieux ouvrages. Ainsi, les cuisines grasse et maigre,

la seule des cellules encore existante, le logement du prieur avec son jardin particulier qui, depuis, a été réuni au grand jardin du monastère, le cloître, etc., peuvent donner lieu à de bonnes observations. Quant aux dépendances marquées, sur le plan, des lettres I, J, K, entre la cuisine maigre et le potager, elles ont été démolies depuis 1853, époque où je les vis encore.

D'immenses salles, des galeries, des greniers, occupent les étages supérieurs de l'abbaye proprement dite; les bâtiments ruraux sont disposés autour de la cour, vers l'angle nord-ouest. Là sont des magasins, four, buanderie, grange, etc. Les greniers à blé, placés au-dessus de la boulangerie et du magasin à farine, sont carrelés en petits carreaux de terre cuite, de formes carrée et octogone, à la marque de fabrique particulière à l'abbaye; leurs murs sont traversés horizontalement et au niveau du carrelage par de petits conduits ou soupiraux circulaires qui facilitaient la ventilation, si nécessaire aux grains, et servaient en outre à déverser en-dehors l'eau des balayages.

Le cimetière était attenant au côté nord de l'église; c'est aujourd'hui le jardin de l'un des métayers du domaine. Les murs dont il est entouré présentent encore des sommiers d'arcs qui prouvent que ce cimetière était autrefois entouré d'une galerie ou cloître. La chapelle dépositaire se voit encore adossée au mur nord de l'église et devait avoir une sortie dans le cimetière; l'autel, sorte de massif de maçonnerie, est encore en place, mais caché à l'œil par une décoration de pierre en placage qui le surmonte et dont la date est évidemment postérieure.

Le petit corps de bâtiment, privé aujourd'hui de sa toiture, renferme un puits et à côté un bassin dans lequel plonge une courte colonnette supportant une petite vasque que recouvre une calotte octogone abritant l'orifice d'un tuyau qui monte du bassin à travers l'intérieur de la co-

lonne, de façon à pouvoir servir de jet-d'eau. Dans la petite pièce où est le puits, on voit encore une tour ouvrant d'une part dans le grand cloître, aujourd'hui détruit, et de l'autre dans un passage extérieur, où sans doute pouvait accéder le public. La destination de ces diverses pièces m'est inconnue : peut-être était-ce là que se faisaient les aumônes et les distributions d'aliments.

Tout le couvent est entouré d'un beau mur de briques, qui se prolonge ensuite au levant et circonscrit un immense enclos ou verger en dehors, mais près duquel, vers le sud-est, existe un moulin à eau alimenté par l'Isle et dont une portion m'a paru remonter au XIIe. siècle.

Un magnifique potager compris au midi de l'abbaye, entre la façade et la rivière, est orné au milieu d'un grand bassin rond, à bords en pierre, avec un réservoir à poisson vers l'ouest.

Des tuyaux de terre et de plomb, établis sous terre avec soin, conduisaient jusque dans l'intérieur du couvent des eaux de source prises à une grande distance. Tous les jours on retrouve encore, en fouillant le sol, plusieurs de ces tuyaux.

Divers cours d'eau arrosent les terres de la plaine qui formaient une partie du domaine rural de l'abbaye : ils sont traversés par des ponts bâtis en pierres et en briques, la plupart fort dégradés, mais dont les plans, coupes et profils peuvent encore servir d'excellents modèles en ce genre.

Un jour viendra, bientôt peut-être (1), où la chartreuse de Vauclair, dont les bâtiments couvrent une surface considérable, subira la loi imposée par notre temps de spéculation fiévreuse à ces vastes établissements monastiques que notre âge ne sait plus comprendre, ni utiliser, ni même respecter.

(1) Heureusement les craintes exprimées par M. le baron de Castelnau ne se réaliseront pas. Les journaux de la Dordogne annonçaient, peu de jours après la fin du Congrès, que l'abbaye de Vauclair avait été achetée par un ordre religieux, et allait être rendue à sa première destination. *(Note du Secrétaire-général.)*

J'ai voulu en conserver un souvenir dans ces pages écrites sous l'influence de cette pensée, qui est aussi celle du Congrès : étudier le passé pour travailler à fonder l'avenir.

Revêtement de la tour de Vésone. — M. Galy, conservateur du musée de Périgueux, demande à faire une communication. Jusqu'à ce jour, dit-il, on avait agité la question de savoir si la tour de Vésone avait reçu un revêtement de marbre. Cette question avait été résolue affirmativement par MM. de Taillefer et de Mourcin, qui avaient recueilli au pied du monument d'innombrables débris de marbres de couleurs variées. Aujourd'hui il n'est plus permis de concevoir le moindre doute à cet égard. Les observateurs avaient remarqué depuis long-temps, presqu'au sommet de l'édifice, à côté de la brèche, un débris saillant qu'ils assuraient être un morceau de marbre. Nous avons fait établir ce matin un échafaudage pour atteindre cet objet, et j'ai la satisfaction d'apprendre au Congrès qu'il n'est autre chose en effet qu'un fragment de beau marbre rouge, veiné de blanc, ayant 7 centimètres d'épaisseur et laissant, entre lui et le parement de la tour, une couche de mortier d'environ 7 centimètres aussi. Ce marbre était retenu par un crampon en fer recourbé, semblable à ceux dont toute la partie supérieure du monument est encore hérissée. Il semblait prêt à se détacher du mur, car il a suffi de le toucher pour le dépendre. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le fragment de marbre et le crampon qui seront ensuite placés au musée, de façon que chaque touriste puisse voir clairement comment était établi le riche revêtement de la tour de Vésone. Je crois devoir enfin annoncer au Congrès que j'ai fait dresser procès-verbal de cette importante vérification.

La communication de M. Galy est accueillie avec satisfaction par l'Assemblée.

Nouvelle église des Carmes, à Bordeaux. — M. le comte Alexis de Chasteigner, au nom d'un certain nombre de ses collègues de la Gironde, dont il est l'organe, lit une étude sur la nouvelle église des Carmes, à Bordeaux : il critique le style de ce monument et il regrette l'éloge que deux écrivains, M. l'abbé Sagette et M. Charles de La Tour, ont cru pouvoir en faire.

MÉMOIRE DE M. DE CHASTEIGNER.

Permettez-nous, Messieurs, de commencer notre examen de la nouvelle église des Carmes, construite à Bordeaux, par une citation qui rentre parfaitement dans notre pensée, et que nous empruntons au discours d'un savant chanoine d'un diocèse voisin, dont le nom et les écrits font, depuis longtemps, autorité dans les questions artistiques et religieuses (1).

Nous n'avons pas besoin de dire que notre citation, tirée d'un discours écrit pour des conditions spéciales, que nous n'avons pas à examiner ici, renferme des expressions que nous n'avons nullement l'intention d'appliquer au respectable architecte de l'église ; mais que nous avons dû conserver pour ne pas la mutiler et en diminuer la portée :

« Demandons-leur (il parle de certains artistes) de ne pas « plus décomposer les règles faites par les grands siècles, « au style des constructions gothiques ou romanes, que « celles d'après lesquelles on coupe, on ornemente une « colonne, une frise, un chapiteau des ordres anciens. En- « dehors de ce principe, on jette la confusion dans le « domaine de l'art ; on consacre des innovations dangereuses, « toujours profitables à l'ignorance qui augmentera le dé- « sordre en s'appuyant de ces mauvais exemples, et s'avan-

(1) M. l'abbé Auber, de Poitiers.

« cera bientôt, tête levée, contre les austères et judicieux « conservateurs des meilleures traditions. L'art tombera pour « mourir bientôt quand il aura déserté son principe fonda- « mental, qui est l'unité ; lorsqu'à la place de cet élément « vital, la volonté privée de chacun pourra accumuler toutes « les bizarreries inventées par une tête en délire. Alors on « verra ces grands docteurs de l'école nouvelle parer une « église, soi-disant du XIIIᵉ. siècle, de verrières hasardées « sur des modèles inouïs ; un portail du temps de saint « Louis terminera une chapelle bâtie sous Louis XII ou « François Iᵉʳ. ; des voûtes écrasées comme au XVIᵉ. siècle, « de vastes baies du XIVᵉ. ou du XVᵉ. surmonteront des « détails que le XIIIᵉ. seul peut avouer ; et la foule des ama- « teurs, en applaudissant à ce qui flatte son regard inex- « périmenté dans ces chefs-d'œuvre équivoques, formera « bientôt comme une sorte d'opinion publique, dont l'égide « protégera, contre les efforts de la plus savante critique, « ces bienheureux fauteurs de la malfaçon. Ne nous le dissi- « mulons pas, Messieurs, cette marche nous conduirait à la « perte du goût. L'architecture chrétienne, que nous aimons « et à laquelle nous avons consacré tous nos efforts depuis « vingt ans et plus, deviendrait la pâture d'un éclectisme « mortel (1)..... »

Ces paroles, écrites par un homme qui ne connaît pas l'œuvre que nous examinons aujourd'hui, ont d'autant plus de portée dans la circonstance qu'elles s'y rattachent entièrement, et sont comme un avertissement d'examiner avec attention l'œuvre livrée au jugement de tous, et de se garder surtout d'un enthousiasme d'autant plus dangereux qu'il est plus exagéré.

Si l'église des Carmes avait été construite en silence comme

(1) *Bulletin monumental*, t. XXIII, p. 606.

tant d'autres églises; si, après son édification, on nous l'avait livrée telle quelle, en laissant librement à chacun le soin de la juger : les uns, comme une imitation d'une des plus belles époques de notre architecture religieuse ; les autres, comme une improvisation nouvelle, originale ; si, après sa construction, les éloges pompeux d'une admiration enthousiaste n'étaient venus la signaler à l'admiration de tous, non-seulement comme une des églises importantes de notre diocèse, mais en quelque sorte comme l'*œuvre* de la France, comme l'*œuvre* du XIXe. siècle, se présentant tout d'abord comme le *criterium* d'un art nouveau, et un grand modèle à suivre pour l'avenir ; nous n'aurions jamais songé à élever notre faible voix pour attirer sur elle plus d'attention qu'on n'en aurait appelé.

Nous n'avons pas personnellement l'honneur de connaître l'architecte de cette œuvre, nous ne savons donc positivement quelle est la pensée qui l'a guidé ; mais des opinions différentes et contradictoires ont été émises par diverses personnes, comme étant l'expression de sa pensée qu'elles tenaient de lui-même. Les uns l'ont signalée comme un des plus beaux types de l'art roman ; d'autres ont renié tout précédent et ont voulu en faire une œuvre d'art entièrement nouvelle, dans son ensemble comme dans ses détails, dans son plan comme dans son ornementation, et n'ayant d'autres liens avec les plus belles œuvres des *logeurs du Bon Dieu* que la foi et le sentiment élevé de l'art catholique.

Nous devons donc examiner le monument à ce double point de vue.

L'église des Carmes est-elle une église purement romane ? Non, bien qu'elle soit, dans toutes ses parties, inspirée de l'art roman que l'on retrouve, à chaque pas, mutilé et torturé, alourdi, lui, dont la pesanteur est cependant un des plus grands défauts.

Pour établir notre comparaison, nous ne ferons point la description d'une église romane type. Tous les hommes qui se sont occupés d'archéologie chrétienne, en ont vu assez pour savoir quelles sont leurs conditions générales d'ensemble et de détail, bien qu'il soit parfaitement vrai que dans cette période architectonique, comme dans toutes les autres, le détail a été varié à l'infini : ce qui n'empêche pas d'y trouver toujours la grande loi fondamentale de toute œuvre artistique, la variété dans l'unité !

Ayant donc ainsi chacun notre type dans notre souvenir, approchons-nous, Messieurs, et comparons. Et d'abord, ce qui nous attire, c'est la façade.

Son premier aspect nous frappe comme un souvenir roman : c'est bien cette façade couronnée d'un sommet triangulaire, comme il s'en rencontre encore dans tant de nos églises de campagne, lorsque l'ambition d'avoir un beau clocher comme celui de la paroisse voisine n'a pas fait raser le modeste beffroi triangulaire, surmonté d'une croix, servant d'antéfixe, et percé de doubles ou triples baies renfermant la volée qui couronne la façade.

Ici la croix est écrasante, même pour l'ensemble : garnie à son pied et sur ses bras de lourdes feuilles qui, au lieu de s'épanouir en-dehors, poussent en sens contraire. Ici point de baies ; les cloches seront mieux logées ; mais cette pensée se retrouve ; seulement les baies sont remplacées par une rosace surmontée d'une statue ; cette rose est bien romane dans son ensemble, surchargée d'énormes moulures (enserrant une inscription) qui l'embrassent à moitié pour venir retomber sur des consoles d'un dessin tout roman, mais infiniment alourdi.

Les arcatures du premier étage ne sont-elles pas un souvenir roman ? Les deux grêles colonnes qui, de chaque côté, supportent l'énorme fronton, et dont les bases reposent sur

des pilastres aussi élevés que les chapiteaux de la porte, ne sont-elles pas aussi inspirées de l'époque romane?

Dans cette porte enfin, par laquelle nous allons entrer, ne reconnaissons-nous pas, tout d'abord, le type si connu dans notre département, de la porte en plein-cintre formée par trois colonnes et trois voussoirs en retrait? Nous y retrouvons bien ces archivoltes formées par un lourd boudin, d'imitation toute romane; seulement celui du milieu abandonne ce type et devient prismatique. Cette lourde archivolte, ni plate ni ronde, bordée de deux tores, qui surmonte la porte et retombe sur deux énormes consoles sans style, bien qu'on y retrouve toujours le dessin roman, alourdit l'ensemble par son défaut d'harmonie; car cette console énorme, à côté de chapiteaux dont les maigres feuillages semblent n'avoir pu pousser jusqu'au tailloir qu'ils laissent isolé, au lieu de s'épanouir vers les angles, fait paraître ces chapiteaux mesquins, ou ces chapiteaux font paraître la console trop lourde.

En pénétrant dans la nef, on ressent, tout d'abord, l'impression saisissante que l'on éprouve en entrant dans tout monument qui possède la hauteur et la profondeur. Cette impression est encore augmentée par le *neuf* du monument qui permet de bien apprécier le jeu de la lumière autour des moulures, et dans le remarquable fouillé de l'ornementation; mais bientôt l'œil éprouve un malaise dont la cause est vite trouvée : c'est la lourdeur générale qui règne dans les parties supérieures du monument, c'est-à-dire dans les nervures des voûtes aussi larges que les arcs doubleaux; dans l'ornementation des lourds chapiteaux qui supportent les arcs, et dans celle de la partie supérieure des murs. Cet effet, au lieu de favoriser la perspective ascendante pour faire valoir la hauteur en paraissant l'augmenter, semble au contraire peser sur les parties hautes en les entraînant vers le sol.

La maigreur des colonnes uniques, aux trois quarts enga-

gées, chargées de supporter cette énorme masse, rend ce défaut encore plus sensible. Ne doit-on pas craindre de voir cet effet augmenter un jour lorsque le temps et la poussière, ayant terni la pierre, ne permettront plus à la lumière de jouer dans une masse grise et d'une teinte plus uniforme, comme elle le fait aujourd'hui, en logeant ses ombres dans les creux de la sculpture dont elle allégit d'autant les contours?

Nous pouvons ainsi résumer la seconde impression : *lourdeur dans le haut et maigreur dans le bas.*

Le plan est une croix latine que l'on trouve à l'époque romane, comme à d'autres époques du moyen-âge.

Nous réservons pour plus tard l'examen de cette question d'ensemble, et nous demandons maintenant : cet intérieur est-il roman? Nous répondrons encore : oui, c'est inspiré du roman; non, ce n'est pas roman.

Les arcs doubleaux des voûtes sont en plein-cintre; toutes les églises romanes les ont ainsi. Comme dans les voûtes romanes de la période de transition, les moulures sont formées de tores, mais plus volumineux que ceux des modèles de l'époque. La retombée des arcs et des arcs doubleaux se fait sur un chapiteau comme à l'époque romane à laquelle il a emprunté, pour l'œil le moins exercé, l'inspiration de sa forme et de son ornementation. Il n'est pas jusqu'aux antéfixes qui cachent les sommiers des arcs dont l'emploi a été ici généralisé tout autour de l'abside, qu'on ne retrouve, sous d'autres dessins, dans nombre d'églises romanes. Ici les chapiteaux sont lourds à cause, sans doute, de la masse exagérée qu'ils ont à supporter; et ils paraissent d'autant plus l'être qu'ils ne sont pas, en général, comme à l'époque romane, divisés en trois lobes ou chapiteaux réunis, dont un plus saillant et les deux autres en retrait, reposant sur une colonne détachée et sur deux demi-engagées dans un fort

pilier dont la lourdeur est ainsi atténuée pour l'œil. Ici point de piliers, point de colonnes à demi-engagées. L'énorme masse du chapiteau est supportée par une seule et grêle colonne, qui aurait plutôt ressemblé à une moulure qu'à une colonne si elle eût été prolongée jusqu'au niveau de la base de celles qui sont à côté, et qui supportent les arcades des chapelles, c'est-à-dire jusqu'au sol. Pour remédier à ce fâcheux effet, on n'a trouvé d'autre moyen que de les faire reposer sur un mince et gigantesque socle carré, ayant au moins le tiers de la hauteur totale.

Son emploi a-t-il bien corrigé ce que l'on voulait éviter ?

Le long de la nef sont des chapelles latérales; car on ne peut appeler bas-côtés les passages étroits qui les relient, et qu'on n'a pu faire plus larges, parce qu'il fallait supporter les énormes berceaux en pierre de taille qui voûtent les chapelles. La retombée des arcs de ces chapelles, s'ouvrant sur la nef, repose sur des colonnes dont les chapiteaux sont mal imités, mais évidemment inspirés du roman, et dont les angles les joignant aux tailloirs sont, par une raison que nous ne pouvons comprendre, parce que c'est contraire à toutes les règles de la construction, rapportés après coup.

Les bases, comme à l'époque romane, portent un épatement; seulement, par défaut d'observation ou d'imitation, ou peut-être espérant ainsi faire *du neuf*, cet épatement, au lieu de partir de la partie inférieure du tore pour le relier à la plinthe, part du pied de la plinthe et n'a plus sa raison d'être. Dans les bases des grandes colonnes de la nef et du double arc triomphal, ces épatements partent, au contraire, de la partie supérieure du tore et le recouvrent lourdement presqu'en entier.

La balustrade du chœur est encore une inspiration romane modernisée.

La forme de l'autel est également romane, bien que le style des personnages soit plutôt du XIIIe. siècle.

Les roses du transept sont imitées du XIIe. siècle.

En résumé, pour l'intérieur, l'impression que nous en avons ressentie est que : si l'on comblait la base de l'église à 5 mètres environ de hauteur, un peu au-dessous des galeries en plein-cintre qui entourent la nef, il resterait, pour le haut, une église d'inspiration romane, mal imitée dans son ensemble comme dans ses détails. Quant au bas, il serait de tous les styles, et, par cela même, comme nous pensons le prouver, il n'en a aucun.

L'extérieur n'est pas plus roman que l'intérieur, bien que l'on retrouve ce style, toujours comme tendance, dans une foule de circonstances.

L'ensemble des façades latérales est inspiré du roman.

Nous y trouvons, le long de la grande nef, les contreforts plats et les fenêtres en plein-cintre surmontées d'archivoltes ; seulement le contrefort, au lieu de mourir à la corniche, se couronne de l'entablement qui fait tout le tour de l'église, en produisant ainsi sur le ciel une silhouette d'un effet déplorable.

Les combles des chapelles sont éclairés par des roses quadrilobées, évidemment copiées du roman de transition ; mais ce qui ne l'est pas, ce sont les contreforts ornés de gargouilles très-lourdes, avec moulures et épatements des XVIe. et XVIIe. siècles, et surmontés d'énormes pinacles carrés à double toiture.

Aux transepts, l'arcature courte et épatée est évidemment d'importation romane ; mais elle surmonte une fenêtre en croix latine à branches arrondies, accostant trois fenêtres en plein-cintre.

Quant au clocher, nous ne l'examinerons pas en détail ; nous y trouverons presque partout le type roman et l'orne-

mentation qui s'y rattache, mélangés à des formes du XVIe. siècle ; mais, à ceux qui voudraient le présenter comme un type de l'époque romane, nous demanderons de le comparer au vieux clocher de Chartres, à celui de Brantôme, de l'Abbaye-des-Dames, à Saintes; de Lesterps, de Vendôme, de Notre-Dame de Poitiers, ou bien tout simplement à ceux de Ste.-Croix, de St.-Seurin de Bordeaux et de l'abbaye de Verteuil.

A ceux donc qui présentent l'église des Carmes comme un des beaux types de l'époque romane, nous demanderons si, après cette excursion rapide, ils peuvent encore la considérer comme telle, bien que nous reconnaissions que l'étude de cette période architectonique a surtout guidé le révérend artiste dans la création de son œuvre.

Nous allons examiner de même, en étudiant le monument, seule manière sérieuse et logique de procéder, si elle est plus fondée l'opinion de ceux qui prétendent que l'église des Carmes est une œuvre d'inspiration nouvelle, sans précédents, de bon goût, d'un style nouveau, irréprochable et bon à imiter.

C'est à ces divers points de vue que nous devons examiner la question. Et d'abord, pour créer un ordre, un style nouveau, il faut trouver une somme de détails, plans, coupes, élévations, colonnes, chapiteaux, ornements qui se lient entre eux pour former un tout homogène, harmonieux, dans lequel chaque partie concoure à l'éclat de l'ensemble et qui permette d'examiner cet ensemble sans que l'œil soit en rien choqué. Il faut aussi que l'on puisse rattacher les unes aux autres chacune de ces parties qui concourent à cette unité qu'on appellera *ordre* ou *style*.

Ce sont les qualités indispensables à toute grande création ; qualités que nous retrouvons dans toutes les périodes architecturales profanes ou sacrées, tellement marquées, pour

ne nous occuper que de ces dernières, qu'on a pu diviser, depuis le moyen-âge, les différentes périodes typiques en romane, ogivale, Renaissance, etc., et subdiviser encore chacune de ces parties en époques bien marquées, tant étaient tranchées, et produites réellement par une inspiration nouvelle, les modifications apportées à un même type, soit roman, soit ogival.

Notre époque seule n'a pu avoir ce caractère tranché à elle propre. L'aura-t-elle un jour? Nous devons l'espérer; mais nous ne croyons pas qu'on puisse le présenter comme réalisé par l'église des Carmes; car, dans toutes les périodes architecturales, nous trouvons des types nouveaux, se rattachant plus ou moins au passé, mais en créant ou en ajoutant des modifications réelles: véritable pas en avant, et jamais rétrograde dans la marche de l'art. Or, ici, nous ne retrouvons point ce pas en avant; nous voyons une excursion, nous pourrions presque dire un pillage dans toutes les époques passées, pour rapprocher ensemble des détails qui doivent être bien étonnés de se trouver les uns auprès des autres, et qui ne peuvent fournir ainsi un tout nouveau et homogène.

Le plan est-il nouveau? Non. C'est la croix latine de l'époque romane, comme de l'époque ogivale. Ces chapelles latérales, réunies par des couloirs, sont l'œuvre des derniers siècles. L'église St.-Paul, à Bordeaux, nous en donne un exemple. L'abside carrée existe à Verteuil, en Médoc. Nous avons, dans la première partie, signalé, dans les voûtes, dans les colonnes, dans la façade, tout ce qui était emprunté à la période romane. L'idée de quatre tours pouvant être surmontées de quatre clochers n'a pas non plus été cherchée bien loin. Notre cathédrale de St.-André l'a fournie. Les fenêtres en forme de croix latine se retrouvent au chevet de Brantôme, pour le XVI°. siècle. Les feuillages qui relient les sommiers des arcs aux tailloirs se retrouvent en Bourgogne, et sont un or-

nement emprunté aux antéfixes romains. Le double arc triomphal si lourd, qui sépare le chœur de la nef, est emprunté à une disposition ordinaire de l'avant-scène des théâtres, et, par le volume énorme qu'il présente, on peut se demander si c'est bien une heureuse application.

Passons à l'ornementation. La statuaire de la façade n'a rien de neuf, et tout le monde peut reconnaître l'inspiration de la tête du *Moïse* de Michel-Ange dans la statue de gauche, tandis que la statuaire de l'autel se rapproche, comme nous l'avons dit, du type et du mouvement du XIIIe. siècle (1).

L'ornementation des chapiteaux, des consoles, des cordons, etc., se retrouve à toutes les époques du moyen-âge, qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais surtout à l'époque romane ; ce qu'il est facile à chacun de vérifier. Un détail semble plus particulièrement neuf : c'est le semé régulier d'étoiles qui entoure la Vierge du fronton. N'est-ce pas encore l'application à la pierre elle-même des étoiles, fleurs de lis, etc., gaufrées en relief, peintes ou dorées, qui se sont retrouvées le long des murs de la Ste.-Chapelle, et qu'ont ravivées ses habiles restaurateurs ; ou des étoiles peintes aux voûtes de tant d'églises ?

On sent cependant, dans bien des parties de l'œuvre, le désir du nouveau ; mais, soit que tout ait été dit dans l'art de l'architecture, soit que le temps ait manqué à l'élaboration de l'œuvre, les quelques parties qui pourraient paraître nouvelles manquent aux lois, nous ne dirons pas de la tradition, puisqu'on dit avoir voulu en sortir, mais de l'utile que l'on invoque à chaque instant.

Ainsi, ces galeries en baies romanes si profondes de la nef

(1) Les statues et les sculptures sont faites par des artistes de talent, et leurs œuvres gagneraient infiniment à être adaptées à un style homogène.

ne peuvent servir qu'en partie ; car, sauf la personne placée sur le premier rang, on ne pourra entendre l'orateur chrétien ; ni, pour suivre les offices, voir le grand-autel, ou même ceux des chapelles latérales.

Il semble que, pour trouver du neuf, on n'ait eu d'autre moyen que de prendre le contre-pied de ce qui avait été fait jusqu'alors.

En-dehors de toute tradition, l'assiette est la condition première d'un monument, sous peine de paraître devoir se renverser et se retourner sur lui-même ; la base doit être ou doit paraître plus forte, plus large que les parties hautes. Si, dans un monument religieux, on ne peut faire ces parties plus étroites comme dans les pyramides, ou plus légères comme dans un bâtiment civil, à cause des voûtes qu'il doit supporter, l'art supplée pour l'œil à cet inconvénient, sachant, par un agencement de détails et de moulures de toutes sortes, modifier l'effet d'optique, et aider à la perspective par la légèreté des ornements, l'amincissement des *traits;* secondant ainsi l'effet de la perspective réelle.

Ici sommes-nous dans ces conditions ?

Même ceux qui admirent le plus ne peuvent s'empêcher d'avouer une lourdeur générale, que nous avons déjà signalée, augmentant la lourdeur réelle loin de l'atténuer. La base paraît être en haut lorsqu'elle devrait paraître en bas. Ainsi la façade n'aurait-elle pas gagné bien des mètres de hauteur en perspective, si l'énorme fronton qui surmonte et entoure la Vierge n'avait eu qu'un léger profil, au lieu de quatre ou cinq corps de moulures qui forment une saillie considérable se reliant à une lourde et large frise ; de sorte que toute cette partie supérieure, assemblage de fortes statues, d'épaisses rosaces, de moulures aux lourds profils, vient reposer sur deux frêles et minces colonnes, reposant

elles-mêmes sur un long et mince socle, ou pilastre sans style, mais comme on en a fait à toutes les époques de décadence? Ne semble-t-il pas que ces pauvres petites colonnes vont plier sous cette charge énorme, et s'écarter à droite et à gauche, entraînant tout dans leur chute? Rassurez-vous, Messieurs, elles sont enchaînées, vers le milieu, par une attache ornée d'un de ces dessins suivis, si communs au XIIe. siècle.

Nous ne reparlerons pas des contreforts des bas-côtés et de la nef, bien que ceux-là, surtout, suivant l'idée qui paraît adoptée avec intention, s'élargissent en saillie à leur sommet, entourés qu'ils sont par la continuation de la large corniche qui couronne les murs.

Enfin, pour en finir avec l'extérieur, le clocher ne gagnerait-il pas une grande hauteur, si le vaste épanouissement qui surmonte sa flèche concave n'avait obligé à mettre au-dessus, puisqu'on en voulait une, une boule deux fois plus grosse que cela n'eût été nécessaire pour le sommet aigu du clocher, et dont le volume et l'éclat, attirant l'œil, rabaissent d'autant la perspective : ce qu'aurait donné une boule matte et d'un diamètre moindre? Les piles en fonte du pont de Cubzac nous présentent des ouvertures rondes, destinées à leur donner plus de légèreté en leur servant d'ornement. Nous les retrouvons ici, comme système adopté, sur les pans de la flèche. La forme concave de cette même flèche n'est pas neuve non plus : elle nous rappelle ce style ayant un nom et employé à profusion dans une contrée de l'extrême Orient, où nos marins se couvrent de gloire en ce moment.

A l'intérieur, même observation, plus sensible encore peut-être. Nous l'avons indiquée pour les chapiteaux de la nef, les nervures des voûtes, le volume relatif des ornements du haut, et le grêle exagéré des colonnes uniques et des longs pilastres qui les prolongent. Nous en dirons autant

pour l'exposition qui surmonte l'autel; dôme énorme de pierre, surchargé en outre d'une masse de pampres, et surmonté d'une croix, dont nous déclarons bien n'avoir vu le modèle nulle part, dont les bras sont plus gros que la base même des quatre minces colonnettes qui supportent tout l'édifice, et le rapprochent de l'étroit autel auquel il est relié par un tabernacle accosté de pilastres du XVIe. siècle avec des ornements en style du XIIIe.

Que dire des confessionnaux en pierre que nous ne pouvons cependant passer sous silence? Ils nous rappellent ces édicules byzantins, ou autres petits monuments, dont la forme est reproduite sur nombre de chapiteaux ou de façades romanes, comme à Notre-Dame de Poitiers, etc. Font-ils partie d'un tout homogène? Leur conception même est-elle heureuse? L'extrados de leur voûte, au lieu d'être unie ou imbriquée, a été chargée de grosses nervures, de larges et profonds ornements en creux, qui se trouvent ordinairement à l'intrados, et qui, ainsi placés, ne peuvent faire que des nids à poussière. Pourquoi dans ce même édicule, s'il est homogène et fait partie d'un tout homogène, une porte centrale carrée, comme celle de nos appartements, surmontée d'un quatre-feuilles du XIIIe. siècle, et accostée de deux ouvertures cintrées romanes?

Ces confessionnaux sont-ils à imiter plus que l'autel?

Le carrelage est, sauf le dallage de l'entrée et du chœur, remplacé par un plancher de sapin : application nouvelle d'une chose qui ne l'est pas.

L'épigraphie enfin, dont on a usé plus que de coutume, résume parfaitement les éléments réunis pour la création de l'église. Partout des légendes composées de lettres de formes prétentieuses, sans nouveauté comme sans unité.

Nous trouvons des lettres allongées à angles abattus que nous fournissent les fonderies modernes : des M, des T,

des U, appartenant aux XIIIe. et XIVe. siècles ; des lettres purement romaines, l'épsilon grec ; le tout mêlé, confondu, côte à côte dans les mêmes phrases, dans le même mot, sans règle et sans ordre suivi. Une seule chose, rendue neuve par le procédé ordinaire employé dans tout le monument, a été de retourner à gauche la queue de la lettre qui en possède une, au lieu de la laisser à droite comme à l'ordinaire ; le tout accompagné de virgules, sans oublier les points sur les *i* : toutes choses qu'on est libre de faire, sans doute, mais que nous n'avons jamais vues en épigraphie monumentale sérieuse.

Les observations d'une critique sévère, mais (nous pouvons le dire) toujours consciencieuse, que nous venons de vous soumettre, permettent-elles de faire entrer le monument dans les conditions que nous avons exposées plus haut comme constituant un ordre, un style réel ?

Nous avons dû rapidement, car il faudrait un volume pour rattacher chaque détail à l'époque à laquelle il appartient, examiner chacune des parties de l'église, et indiquer les époques de l'art dont elles sont l'imitation. Un monument fait dans ces conditions, un assemblage de types pris à toutes les époques, faciles à reconnaître et à déterminer, ne peut pas être admis comme le type d'un style nouveau. C'est un assemblage de styles, mais ce n'en est pas un.

Il n'est donc bon ni à recommander, ni à imiter.

Au milieu de nos observations, nous devons rendre une justice complète à la partie matérielle de l'œuvre, en regrettant qu'elle n'ait pas été appliquée à une construction plus irréprochable au point de vue d'un art quelconque, rétrospectif ou nouveau. Le choix des matériaux, la beauté de l'appareil, la régularité de la construction, prouvent, ainsi que le remarquable fouillé des sculptures, de larges moyens d'exécution, et un choix judicieux des artistes et des ouvriers

qui ont été attachés à l'œuvre. Mais encore ici tout est-il à imiter ? La masse n'est-elle pas trop pesante pour un sol naguère marécageux, que l'architecte aurait dû mieux connaître ? Il aurait ainsi évité ces tassements et ces longues lézardes qui se sont manifestés pendant le cours même de la construction. Si les voûtes avaient été moins lourdes, les parties hautes moins chargées, la masse des matériaux aurait pu être moins considérable, le poids de l'ensemble moins fort et le même résultat final obtenu avec moins de dépense ; considération qui a bien sa valeur, lorsqu'on présente ce monument comme modèle à imiter de tout point à des paroisses ou à des ordres religieux, ne pouvant disposer de ressources aussi considérables.

Les ennemis les plus dangereux sont les imprudents amis, et nous pouvons renvoyer, comme exemple de ces derniers, à deux articles publiés : l'un dans la *Revue de l'art chrétien*, par M. l'abbé Sagette ; l'autre, par M. Charles de La Tour, dans le *Magasin catholique*. Ces Messieurs, pour exalter l'œuvre, n'ont pas besoin de rappeler tout ce que les sciences et les arts doivent aux ordres monastiques. Ce fait n'est plus discuté par tout homme instruit et de bonne foi. En-dehors des cathédrales, les plus beaux édifices religieux qui couvraient et qui couvrent encore le sol de notre France sont leur œuvre. Nous n'en voulons pour preuve que St.-Denis, Fontevrault, Fontgombault, Marmoutiers, Ste.-Marie-des-Dames, à Saintes, Moissac, St.-Trophime d'Arles, Cadouin, la Grande-Sauve, les innombrables églises des Bénédictins, etc. Bâtissaient-ils autrement que leur époque ? Non ; car leurs monuments, de même que les cathédrales, nous servent encore de types pour caractériser les diverses périodes de l'art ; ils étaient cependant astreints, comme les ordres religieux d'aujourd'hui, à certaines exigences de leur règle, exigences que l'on fait tant valoir pour expliquer, dans l'église des Carmes,

ces choses qui paraissent anormales. Les anciennes églises des Carmes étaient-elles construites dans des conditions différentes que celles des autres ordres ? Nous n'en avons aucune preuve, et les débris de celle qui existait à Bordeaux, rue Figuières, et St.-Louis-aux-Chartrons, qui était l'église des Grands-Carmes, portent le cachet de l'époque où elles ont été construites. La règle carmélite a-t-elle donc changé depuis le moyen-âge, pour adopter ces prétendues modifications que l'on appelle utiles ? Les Trappistes de Fontgombault, ayant à reconstruire leur magnifique église qui avait appartenu à des Bénédictins, et qui avait été ruinée à la suite des guerres de religion et de la tourmente de 1793, ne se sont pas crus obligés de raser les débris qui en restaient pour la reconstruire suivant de prétendus besoins de leur règle; ils se sont contentés de compléter ce qu'il en restait, et d'édifier à nouveau toutes les parties détruites pour rétablir ce qu'était l'ancienne église, un des plus beaux types de l'époque romane.

On parle, dans les notices que nous avons indiquées, de la foi qui seule peut élever des temples. Sans nul doute, pas de grandes conceptions sans elle. Nous ne sommes pas de l'école des *anciens Troubadours*. Nous le disons bien haut, nous sommes de l'école catholique. Nous croyons que la foi seule peut fournir les moyens de faire de grandes choses en réunissant des ressources considérables; mais nous ne croyons pas qu'elle suffise, de prime-saut, à improviser un architecte sans de longues et préalables études. Si du reste la foi seule suffit, pourquoi, dans cette circonstance, avoir recherché la collaboration d'un artiste étranger ? Nous craignons même que les élans de la foi, qui ont guidé l'artiste, n'aient été quelquefois entravés par cette collaboration signalée d'un architecte de talent, mais dont les œuvres sont empreintes du caractère païen; conséquence naturelle de l'étude particulière qu'il a faite des architectures grecque et romaine.

Nous n'avons pas une *admiration exclusive de ce qui est ancien ;* nous n'avons aucun *mépris pour tout ce qui s'affranchit de l'imitation ;* nous désirerions vivement, au contraire, que notre époque pût être caractérisée, comme celles qui l'ont précédée, par un ensemble d'œuvre ayant un cachet, un type à part et complet, un *style* enfin que nos neveux pussent appeler *le style du XIXe. siècle.* Ce style, nous l'appelons de tous nos vœux; et, s'il apparaissait dans une œuvre quelconque, nous serions heureux et fiers d'avoir été les premiers à le signaler à l'attention du monde, et à en faire ressortir les beautés ou l'utilité.

M. Charles de La Tour dit: « Ce style à part, le frère « Philibert l'appelle, *quant à présent* (1), le style du Mont-« Carmel ; *il a les apparences du roman* et les ornements de « forme byzantine; mais, quand on l'analyse pièce par pièce, « on ne trouve rien dans les détails, ni dans l'économie de « l'ensemble, *qui soit copié ou même imité du roman. Tout « est improvisé depuis la façade jusqu'aux campanilles.* » Nous croyons, Messieurs, vous avoir démontré, par notre analyse, quelle confiance il faut avoir dans l'exactitude de ce résumé. Nous avons peine à nous persuader que les paroles que l'on prête ainsi au frère Philibert soient réellement les siennes : nous lui croyons, d'une part, trop de savoir et, de l'autre, trop d'esprit et de modestie, pour avoir dit une chose qui ne serait qu'un mot à effet, et dont on ne voit pas l'application.

Si, dans la circonstance actuelle, nous sommes sortis de notre réserve habituelle et de la modeste sphère de nos travaux, c'est que nous avons cru qu'il était de notre devoir, en conscience, de protester contre des éloges exagérés pour une œuvre qui n'est qu'une imitation si mal déguisée du

(1) C'est nous qui soulignons.

passé qu'on y retrouve, à chaque pas, un ramassis, et (qu'on nous passe le mot) un *bric-à-brac* architectural qui n'a pu, avec ses diverses alliances, créer un style nouveau, et ne pouvait que produire (ce qui a été fait) une *œuvre sans style*, la plus mauvaise chose en fait d'art.

Si nous nous sommes étendus si longuement sur cette œuvre, c'est que nous nous trouvions obligés de combattre, *par des faits*, des articles contenant des éloges qui, sous une forme vague et générale, pouvaient surprendre la bonne foi d'hommes, si nombreux, qui ne jugent pas par eux-mêmes et sont heureux qu'on leur donne une opinion toute faite. Il est temps de nous hâter, car ces éloges ne peuvent, à nos yeux, que fausser le goût public en lui signalant, comme modèle, une œuvre dont on ne peut s'inspirer, et ils ont d'autant plus de portée qu'ils partent de plus haut, et ont une grande publicité. Nous nous serions crus indignes de faire partie de la *Société française d'archéologie* si nous ne lui eussions soumis cette protestation motivée, au nom de l'art et de l'archéologie.

M. l'abbé Sagette, présent à la séance, répond que l'article qu'il a consacré à l'église des Carmes de Bordeaux n'a pas été parfaitement compris, il n'est pas aussi élogieux qu'il peut le paraître au premier abord. C'est à la fin, ajoute-t-il, que se trouve résumée mon appréciation, *in cauda venenum*. Ayant à publier un article sur cette église, j'ai dit qu'elle était une œuvre en partie d'inspiration, en partie d'imitation; je l'ai citée comme un exemple à consulter, non comme un modèle à suivre en tout.

M. Charles Des Moulins partage l'opinion de M. le comte Alexis de Chasteigner au sujet de l'église des Carmes de Bordeaux. Au surplus, ajoute-t-il, je m'en réfère, pour ce qui est du style de cette vaste construction, à ce que j'ai écrit

lorsque l'on construisit la chapelle des Jésuites, rue Margaux. Il y a de tout, disais-je, dans ce monument, depuis le XIe. siècle, jusqu'au XXe. *(Rires)*.

M. Charles Des Moulins lit ensuite une note historique et archéologique sur le portail de l'église de Morlaas (Basses-Pyrénées); il donne lecture également d'une note sur une cloche en fer battu très-ancienne, placée dans l'église de la Villedieu, près Terrasson, et d'une notice sur l'église et les seigneurs de Canze. Enfin, il entretient le Congrès d'un projet de fontaine monumentale à sujet religieux, fait pour la ville de Bordeaux, et dont le modèle est dû à MM. Hippolyte Durand et Jabouin.

La cloche de la Villedieu a été trouvée dans les décombres d'une très-ancienne construction, connue dans la contrée sous le nom de château de Muratel; mais rien ne ressemble moins aux restes d'un château ruiné que cette antique masure. Les murs qui restent encore debout, d'une épaisseur considérable et mal construits, n'offrent que des espèces de meurtrières très-allongées pour toute ouverture, ce qui fait penser, dit M. Des Moulins, qu'ils ont plutôt servi à faire un temple ou une prison qu'une habitation seigneuriale.

La cloche a la forme d'un cône tronqué, arrondi vers son sommet; elle est légèrement aplatie sur elle-même.

Elle est en fer battu, composée de deux valves concaves réunies sur leurs côtés par une tringle de fer soudée qui forme une crête. Cette crête, à son sommet, fait une saillie de 5 à 6 centimètres, tandis qu'elle n'a sur les côtés que 2 centimètres. Le sommet est percé de trois ou quatre trous.

M. Léo Drouyn prie le Congrès d'émettre un vœu en faveur de l'église de Villemartin, canton de Pujol, dans la Gironde. Cette église, digne d'être conservée, tombe en ruine; les habitants offrent une somme de trois mille francs pour aider à sa restauration.

Le Congrès s'associe à la pensée de M. Léo Drouyn.

La séance est levée à 4 heures. Le Congrès s'ajourne au surlendemain, la journée du lendemain devant être consacrée à une excursion à Brantôme et dans les localités voisines.

Le Secrétaire,

Eugène MASSOUBRE.

RAPPORT SUR LA VISITE DES ANCIENNES MAISONS DE PÉRIGUEUX.

Il y a à peine soixante-dix ans, au moment de la Révolution, l'enceinte fortifiée de la ville de Périgueux existait à peu près en entier : les personnes âgées se rappellent encore ses murailles crénelées et les nombreuses portes qui défendaient l'entrée des rues principales. Quelques-unes méritaient d'être conservées, la porte Taillefer surtout, qui était à elle seule un véritable monument et dont les quatre tours figurent dans les armes de la ville. Mais les hommes de cette époque avaient un tel mépris des choses anciennes qu'ils avaient hâte de s'en débarrasser, et qu'on ne s'avisa pas du bon parti qu'on pouvait tirer de ces portes gothiques pour la décoration des quartiers neufs qui s'élevèrent sur les ruines des anciens remparts. Rien n'était plus facile pourtant que d'isoler ces entrées fortifiées et de les laisser sur le boulevard comme des espèces d'arcs-de-triomphe, imitant en cela ce qui s'était fait à Bordeaux pour la porte du Palais et le beffroi de l'Hôtel-de-Ville. Quoi qu'il en soit, le mal est irréparable, et nous devons nous féliciter que les tours Mataguerre et Barbecanne soient restées debout pour témoigner de la beauté et de l'admirable construction de notre enceinte démolie.

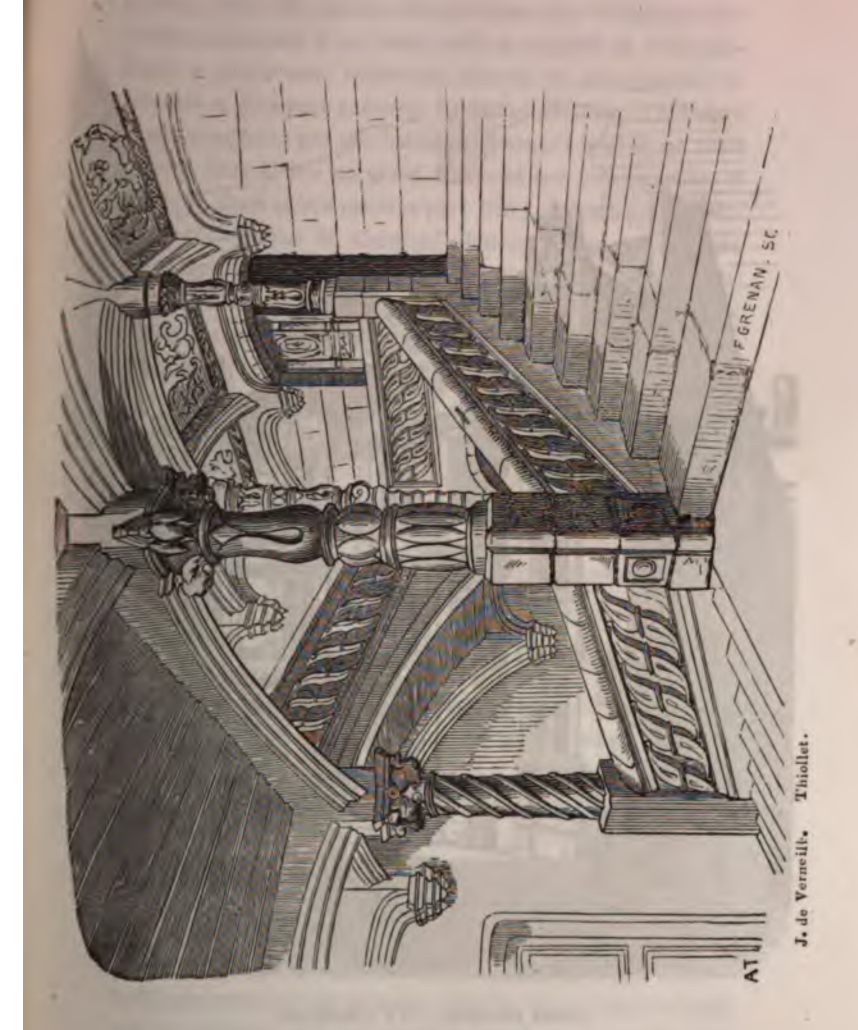
Plus heureuse que ses fortifications, la ville a subi peu de changements; les constructions nouvelles se sont élevées de préférence sur les belles promenades qui s'étendent des allées de Tourny à la place Francheville et sur les routes qui rayonnent dans tous les sens. Hâtons-nous de dire, Messieurs, pour qu'on ne puisse pas nous accuser d'un goût trop exclusif pour les antiquités, que ces quartiers neufs, construits avec luxe et élégance, que ces larges avenues bien plantées, ornées de monuments et de statues, peuvent soutenir la comparaison avec les villes modernes les mieux bâties; disons aussi qu'ils sont bien plus appréciés par la majorité des habitants, et par les étrangers, qui s'accordent généralement à dire beaucoup de mal des rues étroites et tortueuses de la vieille cité. Il vous appartenait, Messieurs, de la réhabiliter, et vous n'avez pas manqué à votre mission : vous avez parcouru, dans tous les sens, ce labyrinthe obscur de ruelles et de carrefours où vous avez, à chaque pas, rencontré de nouveaux et intéressants sujets d'étude. Votre rapporteur va vous suivre dans cette visite de nos constructions civiles du moyen-âge et de la Renaissance, et indiquer celles qui ont plus particulièrement attiré votre attention.

Le Congrès a pu se convaincre d'abord que le tracé de la plus grande partie des rues n'a pas été changé, et qu'un tiers au moins des maisons sont antérieures au XVIe. siècle. Dans la plupart des rues, les rez-de-chaussée sont percés d'arcades ogivales du XIIe. ou du XIIIe. siècle; et bien que les étages supérieurs aient été refaits en partie, on retrouve facilement les traces des anciennes ouvertures; vous avez remarqué une de ces arcades dont les claveaux portent de petites baies circulaires, destinées à éclairer le vestibule; vous vous êtes arrêtés également à quelques fenêtres, bien conservées, des XIIe. et XIIIe. siècles. Mais ce sont des détails que l'œil exercé des archéologues découvrira bien vite, et qu'il suffit

8

d'indiquer aux touristes. Nous ne dirons qu'un mot également de la quantité de tours d'escaliers, de tourelles en poivrière, qui se dressent au fond des cours et à l'angle des rues, et nous arrivons aux choses capitales. Les membres du Congrès se sont rendus, en commençant, à la maison de la rue des Farges, qui est encore, malgré les restaurations ou plutôt les mutilations dont elle a été l'objet, le plus curieux et le plus ancien de nos monuments civils. Son rez-de-chaussée est percé de cinq portes en ogive, décorées de pointes de diamant ; au-dessus, un cordon orné de dents de scie supporte trois grandes fenêtres en plein-cintre, à archivoltes godronnées, subdivisées en quatre par des colonnettes; aux deux extrémités, deux fenêtres plus petites coupent le cordon et ont par conséquent leur appui à un niveau inférieur; un large entablement en damier couronne l'édifice, qui doit dater du commencement du XIIe. siècle. Cette antique maison, où la tradition veut que Duguesclin ait reçu l'hospitalité et qui sert actuellement de couvent aux Dames de la Foi, a été, au surplus, mentionnée maintes fois dans diverses publications scientifiques ; vous avez pu en voir des descriptions et des dessins dans les *Annales archéologiques* et dans l'ouvrage de M. Gailhabaud. Un savant italien, M. Cantu, en a donné aussi un dessin dans une revue illustrée qui se publie à Turin, et il l'a mise en regard de certains monuments du Milanais, avec lesquels elle ne manque pas, en effet, d'analogie.

Sur la place du Coderc, une maison, dont les façades ont été refaites récemment, renferme un bel escalier de la Renaissance qu'il est essentiel de signaler aux étrangers, et que le propriétaire de la maison a eu la bonne idée de conserver. Au lieu d'être en colimaçon suivant l'usage presque général de cette époque, il est inscrit dans un carré et a, comme nos escaliers modernes, des montées droites et des



ESCALIER DE LA RENAISSANCE, PLACE DU CODERC.



MAISON ESTIGNARD, RUE LIMOGEANNE.

paliers; mais ces paliers sont soutenus par d'élégantes colonnes arabesques d'un dessin varié et original, et leurs plafonds de pierre sont richement décorés de personnages, de caissons et de lettres enlacées. La rampe ancienne à entrelacs a été remplacée par des balustres tournés, mais il en reste encore dans le bas un grand fragment qui fait regretter le reste. A deux autres maisons plus loin, la maison du XVIᵉ. siècle occupée par M. Crawford, horloger, a sa façade ornée de cordons et de moulures, et des colonnettes tournées accompagnent les fenêtres, en guise de pilastres. Ce système de décoration se continue sur la petite tourelle octogone suspendue en encorbellement au coin de la maison.—L'habitation de M. le commandant du Génie Estignard, ancien maire de Périgueux, est contiguë à celle dont nous venons de parler, et elle lui est supérieure par son importance et par la pureté de son architecture. Ses grandes lucarnes sculptées (V. la page 116), son pignon à crochets, au sommet duquel est représentée la fable du Pélican, ses fenêtres en croix encadrées dans des pilastres bien profilés que terminent des chapiteaux d'un goût excellent, la petite tourelle engagée aux trois quarts dans la façade, sa porte d'entrée, où la salamandre de François Iᵉʳ. est figurée à côté du blason du propriétaire : tous ces caractères, joints à la hauteur de ses deux étages et de ses toits d'ardoise, lui donnent l'aspect d'un manoir féodal; et il est certain qu'elle gagnerait singulièrement à être vue au bout de la pelouse d'un parc, au lieu d'être située dans une rue étroite où la reculée manque pour en bien juger les proportions. Cependant, Messieurs, trois larges boutiques carrées, soutenues par des pilastres, s'ouvrent au rez-de-chaussée et sont, sans nul doute, du temps de la construction ; or, il n'était pas dans les habitudes anciennes de ménager, dans le bas des hôtels occupés par la noblesse, des boutiques à louer, et vous vous êtes accordés à reconnaître que ce devait être la maison d'un

riche marchand. C'était d'ailleurs une exception, dans une ville où les habitants ne s'adonnaient guère au commerce.

M. de Roumejoux, membre assidu de vos réunions, vous a fait ensuite les honneurs de l'hôtel de Gamanson, occupé en partie par sa famille. Placé au fond d'une cour, il se compose de deux corps de logis en retour d'équerre ; à l'angle, une tour octogone, flanquée d'une tourelle, sert de cage à l'escalier dont le noyau, recouvert de moulures prismatiques qui s'épanouissent au sommet en forme de palmier, est très-remarquable et fort bien conservé ; vous avez remarqué, à chaque étage, des niches destinées à recevoir des lampes. Une seconde cour un peu étroite règne sur le derrière de l'hôtel, et les constructions qui la bordent datent, en partie, du XIVe. siècle. La famille de Rastignac passe pour avoir construit cet hôtel, dont les intérieurs ont été refaits. Je ne m'arrêterai pas, Messieurs, à décrire les divers fragments anciens que vous avez rencontrés sur votre passage, presque toutes les maisons de ce quartier en possèdent plus ou moins ; vous n'avez même pas pu tout voir. Ainsi, dans la rue du Plantier, l'habitation de M. d'Escatha et celle de M. le comte de Malet ont encore des plafonds de pierre à caissons historiés, de la Renaissance, et il est probable qu'elles ne sont pas les seules. On nous a signalé aussi de belles cheminées sculptées, notamment dans l'ancien hôtel de Ste.-Aulaire, dont les deux tourelles égaient la place du Greffe ; mais il faudrait, pour tout examiner, plus de temps que vous n'en aviez, et nous avons dû forcément faire bien des omissions regrettables.

Nous sommes en famille, Messieurs, et nous pouvons avouer que rien n'égale l'indiscrète curiosité des antiquaires. Quoiqu'elle remonte à Louis XIII, la pittoresque demeure de Mme. de Larigaudie n'était pas absolument indispensable à notre programme archéologique : nous avons tenu cependant à vous y introduire, rassurés d'avance par les habitudes hospi-

talières des maîtres de la maison sur l'accueil qui vous y attendait. MM. de Larigaudie ont mis le plus aimable empressement à vous montrer leurs belles terrasses et leurs jardins suspendus sur la rivière. Vous avez admiré la vue charmante qui se déroulait sous vos yeux, encadrée à droite par la masse imposante de la cathédrale, et à gauche par les ormes séculaires des allées de Tourny. La tour Barbecanne, sentinelle avancée qui commandait le cours de l'Isle, se relie aux jardins de Mme. de Larigaudie par un étroit rempart : vous avez examiné avec soin ce précieux reste de nos fortifications. C'est une tour du XVe. siècle, en forme de carré long, avec une plate-forme soutenue par des machicoulis et, au-dessous, une casemate étroite percée de meurtrières obliques; le tout, haut d'une quinzaine de mètres, est construit et appareillé avec une grande recherche. M. Viollet-le-Duc vient d'en publier le plan et l'élévation dans son *Dictionnaire d'architecture.*

La rue Port-de-Graule commence au pied de la tour Barbecanne et s'en va longeant la rivière jusqu'à l'entrée du Vieux-Pont; c'est une ruelle étroite, humide, un ramassis de barraques vermoulues et d'échoppes, où grouille une pittoresque fourmilière de marmots à demi nus. Quand un rayon de soleil pénètre au milieu de ces murs rongés par les siècles, et qu'il accroche quelque point lumineux aux loques de toutes couleurs qui pendent aux croisées, le tableau devient alors digne du pinceau de Decamp et du burin de notre infatigable collègue, M. Léo Drouyn, chez lequel les recherches patientes de l'archéologue ne nuisent point aux inspirations de l'artiste. Cependant, au milieu de ce cloaque, s'élèvent trois hôtels qui semblent n'en faire qu'un et qui ont l'apparence d'un château considérable, lorsqu'on les regarde de l'autre côté de la rivière. Le premier, en venant de la tour Barbecanne, appartient à la meilleure époque de la Renaissance, et c'est un vrai

bijou. Sa façade sur la rue n'offre, il est vrai, rien de bien remarquable; mais il est difficile de trouver quelque chose de plus ingénieux et de plus joli que sa petite cour, s'ouvrant sur la rivière au moyen d'une galerie à jour. Ce portique à trois étages se compose, au rez-de-chaussée, de cintres surbaissés soutenus par des pilastres entièrement recouverts, ainsi que les archivoltes des arcades, de capricieuses arabesques; aux étages supérieurs, des colonnes à chapiteaux historiés, reliées entre elles par de charmants balustres et sculptées de feuilles d'acanthe jusqu'au tiers environ de leur hauteur, remplacent les arcades et supportent des plafonds de pierre où sont représentés, parmi divers ornements, des bustes de guerriers et de dames en costume du temps; des amours, des chiffres, des rosaces; en un mot, tous les attributs chers aux artistes de François Ier. Les trois autres faces de la cour sont occupées par des corps de logis étroits et élancés, percés de fenêtres en croix et surmontés de lucarnes aussi belles, pour le moins, que celles de la maison Estignard. Mentionnons aussi, à l'intérieur, le plafond sculpté du corridor, et l'escalier à la romaine qui monte entre deux murs parallèles : disposition rare à l'époque où il fut construit, et qui devint presque générale à la fin du XVIe. siècle et pendant le XVIIe. Les deux hôtels qui font suite à celui-ci sont plus anciens et d'un goût plus sévère. Du côté de l'eau, leurs meurtrières et la ligne de machicoulis qui garnit leurs hautes murailles, les rendaient susceptibles de soutenir une attaque et de défendre les approches du pont dont ils étaient, par leur situation, les gardiens naturels. Les murs de leurs cours d'entrée, couronnés de machicoulis, peu formidables à la vérité, et les tours de leurs escaliers qui pouvaient au besoin être utilisées et tenir lieu de donjon en cas de siége, les mettaient aussi à l'abri d'un coup de main. Ces tours sont élevées et en bon état : l'une est octogone, et l'autre, qui affecte aussi cette forme à ses étages

inférieurs, devient ensuite carrée au moyen d'encorbellements hardis. Les intérieurs de ces hôtels qui appartenaient, au moment de la Révolution, à trois familles importantes de notre province (MM. de Taillefer, de Fayolle et du Lau) renferment encore des escaliers très-bien conservés, quelques vieilles cheminées et de grandes salles, où vous avez remarqué des dessus de porte peints de la fin du XVII[e]. siècle qui ne sont pas sans mérite. N'oublions pas non plus les charpentes en tiers-point, éclairées par des lucarnes flamboyantes, à pinacles et à choux frisés finement ciselés, ainsi que les manteaux des machicoulis.

Il faut se hâter, Messieurs, d'admirer ces vieilles demeures et d'en prendre des dessins, car il n'en restera plus bientôt, peut-être, que le souvenir. Il est question d'établir un quai sur l'emplacement de la rue Port-de-Graule ; ce quai se continuerait ensuite jusqu'au Pont-Neuf, en passant sur les moulins de St.-Front et dans les jardins de la Préfecture ; on rendrait ainsi à ce quartier déshérité la vie et le mouvement ; une large voie ferait alors le tour de la ville, et les habitués des boulevards pourraient prolonger leur promenade le long de la rivière, depuis les allées de Tourny jusqu'à la route de Lyon. Bientôt aussi, grâce au canal latéral, les barques remonteront jusqu'au pied de notre antique basilique, et, à défaut d'autre utilité, leurs mâts pavoisés animeront du moins le paysage. L'ensemble de ce projet est assurément fort louable : nous y applaudirions de grand cœur si son exécution ne menaçait pas l'existence de la tour Barbecanne et des trois hôtels que nous venons de visiter ; et je dois dire, rapporteur fidèle, qu'en ce point les membres du Congrès ont été d'un avis unanime. La ligne droite est sans doute une belle chose et nous comprenons ses exigences ; est-ce à dire, pour cela, qu'elle ne doive tenir aucun compte des monuments qu'elle rencontre sur son passage, et les détruire impitoyable-

ment ? Croit-on, par exemple, que le nouveau quai perdrait beaucoup à passer sous une large arcade entre le jardin de Mme. de Larigaudie et la tour Barbecanne, et à faire un léger coude devant les hôtels de la rue Port-de-Graule, qu'une restauration intelligente pourrait très-bien approprier à un service public ? Ces deux combinaisons sont réalisables et peu coûteuses; et qu'on ne s'y trompe pas, s'il est facile de creuser des canaux, de bâtir des casernes ou de percer des rues de Rivoli, il est malheureusement aussi impossible de remplacer les monuments d'un pays que de lui refaire son histoire. Gardons-nous donc de toucher à ces restes vénérables des temps anciens; c'est grâce à eux que Périgueux a cette physionomie artistique et pittoresque qui le caractérise et que ses habitants doivent s'efforcer de lui conserver. D'ailleurs, Messieurs, tout espoir n'est pas perdu, le magistrat éclairé qui préside à l'administration municipale est un des vôtres, il se chargera de notre cause et saura concilier, mieux que personne, les embellissements projetés avec les exigences de l'art et de la science.

Nous n'avons plus à dire maintenant que quelques mots de la maison située près de la Préfecture et qu'on désigne sous le nom d'hôtel Sallegourde, construction de la fin du XVe. siècle remarquable par une belle tour octogone à machicoulis ; et de la maison dite du Pâtissier, rue Aubergerie. Cette dernière est charmante, et sa porte, qui s'ouvre dans l'angle saillant de la cour, par un de ces tours de force qu'affectionnaient les architectes de la Renaissance, est une des plus jolies choses, et des plus bizarres, que nous offre notre vieille cité. Vous n'exigez pas, Messieurs, que je décrive les ornements de tout genre qui s'étalent, sans la surcharger, sur les montants de cette porte; je regrette seulement de n'avoir pas relevé les inscriptions gravées sur le linteau et dans le tympan ogival : elles ont été publiées, je

crois, dans l'ouvrage de M. de Taillefer. On dit que cette maison a été habitée par le cardinal de Talleyrand, mais le style de la porte, la tourelle en cul-de-lampe, et la fenêtre richement sculptée qui donne sur la rue Aubergerie, annoncent les premières années du XVI°. siècle et appartiennent à la Renaissance encore gothique du règne de Louis XII: ce qui ne permet pas d'admettre cette tradition. Ces petits hôtels n'avaient pas eu d'aussi grands personnages pour fondateurs; car, jusqu'au XVII°. siècle, les seigneurs féodaux n'eurent guère d'autre résidence que leurs châteaux, hormis de rares exceptions : les blasons sculptés sur leurs murs en font foi; ils furent bâtis par les familles de la ville, par les membres de cette antique bourgeoisie de Périgueux, dont les privilèges ressemblaient fort à ceux de la noblesse, et qui était fière, à bon droit, de son origine romaine et de l'indépendance que lui assuraient ses remparts.

Le Secrétaire,

Jules DE VERNEILH.

RAPPORT SUR L'EXCURSION A CHANCELADE, CHATEAU-L'ÉVÊQUE, BRANTOME ET BOURDEILLE,

MM. de Caumont, de Glanville, Charles Des Moulins, Gaugain, le comte Alexis de Chasteigner, le baron de Castelnau-d'Essenault, le docteur Galy, Léo Drouyn, Marionneau, de Nantes; Paquerée, d'Auzac de Lamartinie, Félix de Verneilh, le marquis de Fayole, le comte Louis de L'Estrade, Eugène Massoubre, de La Faye, Jules de Larigaudie, Adolphe de Larigaudie, Alex. Estignard, de Roumejoux, le vicomte de Boisseuilh, de Froidefond, de Montozon, le vicomte de Rigny, le comte de Chaunac, le comte d'Abzac de La Douze,

Babinet de Rancogne, le comte de Toulouse-Lautrec, Brucker, Jules de Verneilh, faisaient partie de l'excursion.

La journée du 1er. juin, a dit M. Jules de Verneilh, laissera certainement, Messieurs, dans vos souvenirs de vives impressions ; vous avez étudié deux abbayes importantes et deux châteaux considérables ; et malgré la longueur du trajet et la fatigue occasionnée par les ardeurs d'un soleil trop resplendissant peut-être, nous avons constaté avec orgueil que votre enthousiasme ne s'était pas ralenti un seul instant. Vous nous permettrez, Messieurs, de consigner ici l'hommage que vous avez bien voulu rendre aux monuments du Périgord, entrevus dans cette course rapide, nous sommes fiers de notre pays, si intéressant et si peu connu ; et l'approbation de juges tels que vous flatte extrêmement notre amour-propre national.

CHANCELADE. — Hier donc, à six heures du matin, trente membres du Congrès partaient de Périgueux dans sept voitures, sous la direction du savant Fondateur de la Société française, et s'arrêtaient peu de temps après à Chancelade, non sans avoir admiré les bords charmants de l'Isle que la route côtoie de la façon la plus pittoresque. Comme la plupart des abbayes, Chancelade est situé dans une vallée ; ses murs sont baignés par un ruisseau qui se jette, à quelque distance, dans l'Isle et arrose de vertes prairies semées de bouquets d'arbres et bordées de grandes roches calcaires taillées à pic, qui forment comme un mur de soutènement aux coteaux boisés de l'horizon. Lorsqu'on entre dans le village, on rencontre d'abord une petite église romane, du XIIe. siècle, à pignon triangulaire et à abside ronde. C'était la chapelle du cimetière, auquel elle est contiguë, et peut-être l'ancienne paroisse, devenue inutile depuis la suppression de

l'abbaye et habitée aujourd'hui par des familles de paysans. Malgré sa nouvelle destination, ce monument est fort bien conservé, surtout à l'extérieur, et les rares sculptures qui le décorent n'ont pas été mutilées. Il n'a qu'une nef, voûtée en berceau ogival; son portail en plein-cintre, ouvert entre deux contreforts plats, est orné de colonnes tournées avec renflements et rainures horizontales, et le



CHAPELLE DE CHANCELADE.

mot PAX est gravé sur les claveaux de l'archivolte principale. Au-dessus, un cordon à consoles sert d'appui à une fenêtre cintrée, cantonnée de colonnettes, et le sommet du

fronton est occupé par une sorte d'œil-de-bœuf. Deux contreforts plats divisent les murs latéraux de la nef que couronne un entablement à modillons; enfin, l'abside arrondie est éclairée par trois fenêtres pareilles à celle du portail, et séparées par des colonnes engagées qui vont du sol à la corniche supérieure. Du côté Sud, près du chœur, une petite porte cintrée s'ouvre dans le mur de la nef, qui ne recevait de jour que par la baie du portail et celles de l'abside. Quelles que soient l'exiguité de son plan, et la sobriété de son ornementation, cette petite église n'en est pas moins, par la perfection de son appareil et l'harmonie de ses lignes, un charmant spécimen de l'art roman. Des documents authentiques constatent qu'elle fut bâtie dans le milieu du XIIe. siècle.

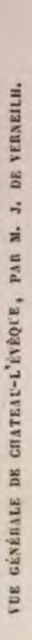
Les bâtiments de l'abbaye sont, à peu de chose près, dans l'état où ils se trouvaient à l'époque de la Révolution; ils se composent de grandes constructions rurales sans caractère, des XVIe. et XVIIe. siècles; du logis de l'abbé, à toits pointus et à pignons ornés de choux frisés, flanqué de deux tours comme une gentilhommière, et du logement des moines. Le castel abbatial est abandonné depuis long-temps, et fort délabré; on y remarque cependant une jolie porte, de la fin du XVe. siècle, assez richement sculptée et sur laquelle, entre la représentation du soleil et de la lune, se trouvent des armoiries d'abbé que M. de Froidefond a relevées. Le couvent, proprement dit, a été remanié au XVIIIe. siècle; c'est alors qu'on a construit le péristyle à arcades et les deux pavillons, ainsi que l'étage supérieur; mais on observe, aux fenêtres du rez-de-chaussée, des moulures prismatiques de la fin du style ogival. Après l'examen de ces diverses constructions, et des frais jardins qui les entourent, les membres du Congrès sont entrés dans l'église de l'abbaye. C'est un vaste édifice de la même époque que la cha-

pelle du cimetière (1) ; seulement une grande partie en a été refaite, au commencement du XVIIe. siècle, par le bienheureux Alain de Solminhac, et, chose singulière, en style à peu près ogival. Le portail, le chœur, les transepts datent du XIIe. siècle, ainsi que le bas des murs de la nef ; les voûtes d'arêtes et les fenêtres ont été rebâties, et il est facile de s'en apercevoir. A l'intersection des bras de la croix, s'élève une belle coupole sur pendentifs parfaitement conservée ; c'était la seule, la nef et les transepts étant voûtés en berceau. Le chœur possède encore les stalles des moines ; mais elles sont relativement modernes et n'offrent qu'un médiocre intérêt. M le Curé de Chancelade, que cette invasion matinale de savants avait attiré hors de son presbytère, a fait au Congrès, avec une parfaite obligeance, les honneurs de son église, et vous a montré un intéressant reliquaire, seule richesse que renferme la sacristie. Ce reliquaire, en vermeil niellé et orné de blasons, que M. de Froidefond s'est chargé de décrire, réunit tous les caractères de l'orfévrerie du XVe. siècle. Le pied doré et émaillé appartenait vraisemblablement à un calice ; dans tous les cas, il est antérieur au reste de deux siècles. Ce reliquaire provient de l'église d'Andrivaux, ancien prieuré de Templiers, et contient des reliques de saint Front, l'apôtre vénéré du Périgord. Nous devons ajouter que, malgré le peu d'homogénéité de ses

(1) Première fondation de l'abbaye, 1129 (*Chroniqueur du Périgord*, t. IV, p. 200). — Guillaume de Nanclars consacra des autels dans la nouvelle église, en 1133. — En 1139, l'évêque Geoffroy de Cause consacre et bénit le cimetière avec la chapelle sépulcrale. — En 1147, le 4 des ides d'octobre, Raymond de Mareuil fit la dédicace de l'église abbatiale en l'honneur de la Sainte-Trinité, de saint Jean-Baptiste et de saint Front. — En 1178, d'après le cartulaire de Chancelade, l'évêque Pierre de Mimet bénit dans l'église un autel consacré à plusieurs saints, parmi lesquels on remarque saint Thomas de Cantorbéry.

parties, son ensemble est élégant et paraîtrait de bonne prise aux brocanteurs, cette plaie des paroisses rurales. Des offres ont déjà été faites à M. le Curé et aux Fabriciens qui les ont repoussées ; M. de Caumont les a engagés de toutes ses forces à persévérer dans cette bonne voie. Nous ne quitterons pas Chancelade sans prendre note d'une vieille fontaine qui a conservé un de ses robinets de bronze à mufle de lion, d'un travail ancien, mais auquel sa grossièreté empêche d'assigner une date.

CHATEAU-L'ÉVÊQUE. — Château-l'Évêque n'est qu'à 4 kilomètres de Chancelade ; et la route, nouvellement tracée dans la riante vallée de la Beauronne, est une véritable allée de parc. Aussi, Messieurs, avez-vous rapidement parcouru la distance qui nous séparait de notre seconde étape. Cette résidence champêtre des évêques de Périgueux est assez difficile à décrire : placé sur un promontoire qui s'avance dans la vallée et la commande de deux côtés, le château, vaste édifice du XVe. siècle, offre une masse confuse de tours et de pavillons couronnés de machicoulis et coiffés de hautes toitures, dont on s'explique assez mal la raison d'être, mais qui produisent l'effet le plus pittoresque. On serait porté à penser que chacun des évêques a voulu laisser une trace de son passage, et apporter sa pierre à l'œuvre de ses prédécesseurs, si toutes les constructions n'étaient pas, à quelques années près, du même temps. Sur la façade méridionale, deux tourelles octogones, d'une élégante proportion, s'élancent au-dessus de la toiture ; l'une d'elles sert de cage à un escalier, et elles ont toutes deux de charmantes portes du XVe. siècle, finement sculptées et ornées de statuettes, de niches, de pinacles, parmi lesquels s'étale, entre le soleil et la lune, comme à Chancelade, l'écusson de leur fondateur. Le style ogival n'a jamais été très-répandu, ni bien



VUE GÉNÉRALE DE CHATEAU-L'ÉVÊQUE, PAR M. J. DE VERNEILH.

interprété dans notre province ; la plupart des églises sont antérieures au XIIIe. siècle par le caractère, sinon par la date ; et quant aux châteaux, ils furent, jusqu'aux premières années du XVIe. siècle, très-sobres d'ornementation. Les portes de Château-l'Évêque font une heureuse exception à la règle et méritent, à ce titre, une mention particulière. J'en puis dire autant des fenêtres à moulures prismatiques et à pénétrations, comprises entre ces deux tours. Le reste de l'édifice n'a d'autre décoration que des machicoulis, mais la construction est soignée, presque toute en pierres de taille ; et grâce au mouvement des toitures et des tourelles, l'ensemble ne laisse pas que d'être imposant.

Je ne vous dirai rien, Messieurs, de l'intérieur du château ; il ne manquait à ces jolies portes dont je viens de vous parler, que d'être ouvertes, et les membres du Congrès ont dû se résigner à faire le tour du monument, faute d'une clef. On assure d'ailleurs que, hormis quelques grandes salles dépouillées de leurs tapisseries, il ne reste rien d'intéressant. L'église du bourg est aussi sans intérêt ; vous avez remarqué seulement quelques maisons fort anciennes, en gravissant la rue qui mène au château. Cette résidence des évêques de Périgueux a été le théâtre de divers événements historiques ; nous nous bornerons à indiquer le plus dramatique, le meurtre de l'évêque Jean Fournier, qui y fut assassiné par ses domestiques pendant les guerres de religion.

Brantôme. — A partir de Château-l'Évêque, les aspects deviennent plus sévères : la route s'élève progressivement jusqu'à Puy-de-Fourches, d'où l'on découvre un panorama étendu ; d'ailleurs, la végétation est assez misérable : et, à moins d'être géologue ou botaniste comme quelques-uns de nos collègues, qui, à l'exemple de MM. Des Moulins et de Glanville, ont herborisé tout le long du chemin, on n'est pas

fâché d'arriver à la délicieuse vallée où Brantôme s'étale coquettement dans une île de la Dronne. Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de notre entrée à Brantôme, du zèle de nos postillons et de leur envie de briller; des habitants aux fenêtres; en un mot, de l'émoi que peut causer, dans une petite ville, un convoi de sept voitures et de trente voyageurs venant avec fracas comme un avant-goût du chemin de fer projeté : l'archéologie n'a rien à voir là-dedans; vous me permettrez cependant, je l'espère, de traiter sommairement un sujet qui, pour être étranger à la science, n'en a pas moins quelqu'intérêt pour les savants, surtout pour des savants affamés : je veux parler du déjeûner. Si nous étions sûrs d'avance de l'effet que produiraient sur vous les restes vénérables de l'abbaye fondée par Charlemagne, nous n'étions pas sans inquiétude sur l'hospitalité qui vous attendait. Hâtons-nous de dire que ces craintes ont été vite dissipées : l'hôtelier de Brantôme, prévenu la veille, a été à la hauteur de sa mission et a tenu à honneur de montrer aux membres du Congrès que, s'ils étaient dans le pays des vieux monuments et des souvenirs historiques, ils étaient, avant tout, sur la terre classique de la bonne chère. La gaîté la plus franche et d'incomparables appétits ont animé ce repas improvisé; vous avez traité avec une égale bienveillance les truites de la Dronne et les pâtés truffés du Périgord, arrosés d'un vin blanc du crû, qui a trouvé grâce devant le goût exigeant des délégués de Bordeaux; enfin, plusieurs toasts ont été portés, parmi lesquels vous avez particulièrement applaudi celui de M. le comte Alexis de Chasteigner. Après cette joyeuse séance de gastronomie, l'archéologie a repris tous ses droits : la docte Assemblée s'est transportée à l'abbaye et l'a consciencieusement étudiée dans ses moindres détails. Les chroniqueurs anciens s'accordent à dire que Charlemagne l'a fondée en 769; mais vous avez pu voir qu'il reste à peine quelques débris de l'é-

poque carlovingienne. L'église actuelle est du XI°. siècle, elle était voûtée en coupole, ainsi que le prouve le plan de ses deux premières travées; quant à la dernière, qui sert de chœur et se termine par un grand mur droit, comme le chevet de la cathédrale de Poitiers, elle a été construite, dans la première moitié du XIII°. siècle, dans un style provincial assez arriéré pour faire hésiter, sur sa date, les personnes accoutumées aux monuments du nord de la France et à leur classification. C'est aussi à cette époque que les deux coupoles furent refaites en voûtes d'arêtes. Enfin, les meneaux de la fenêtre du chœur ont dû être remplacés, au XVI°. ou au XVII°. siècle, par la croix à jour qu'on y voit aujourd'hui et qui n'est pas d'un mauvais effet.

Telle que l'avaient faite ces remaniements successifs, l'église ne manquait ni de beauté, ni de grandeur; mais elle était dans un état déplorable lorsque M. Abadie fut chargé de sa restauration, il y a une dizaine d'années. C'est sous la direction de cet habile architecte que les voûtes des deux premières travées, surhaussées en forme de coupoles et rappelant certains monuments de l'Anjou, ont été refaites pour la troisième fois; que l'église a reçu un toit d'ardoises; que les chapiteaux de la nef romane, usés par le temps, ont été fidèlement reproduits, et que les murs lézardés et hors d'aplomb ont été reconstruits ou restaurés, avec cette perfection qui caractérise les œuvres des bons architectes modernes. En outre de ces travaux indispensables, la nef a été pavée, les fenêtres ont reçu des vitraux blancs, deux autels en style roman ont été édifiés avec une admirable pierre calcaire de la Rochefoucauld, plus blanche et plus compacte que le marbre; et la chapelle de la Ste.-Vierge, élégante absidiole ronde, voûtée en demi-coupole et ornée de colonnes avec chapiteaux historiés, a été enrichie de peintures sur fond d'or par un artiste de Brantôme qui s'est fait un nom à Paris, M. Lafon. Il est regrettable,

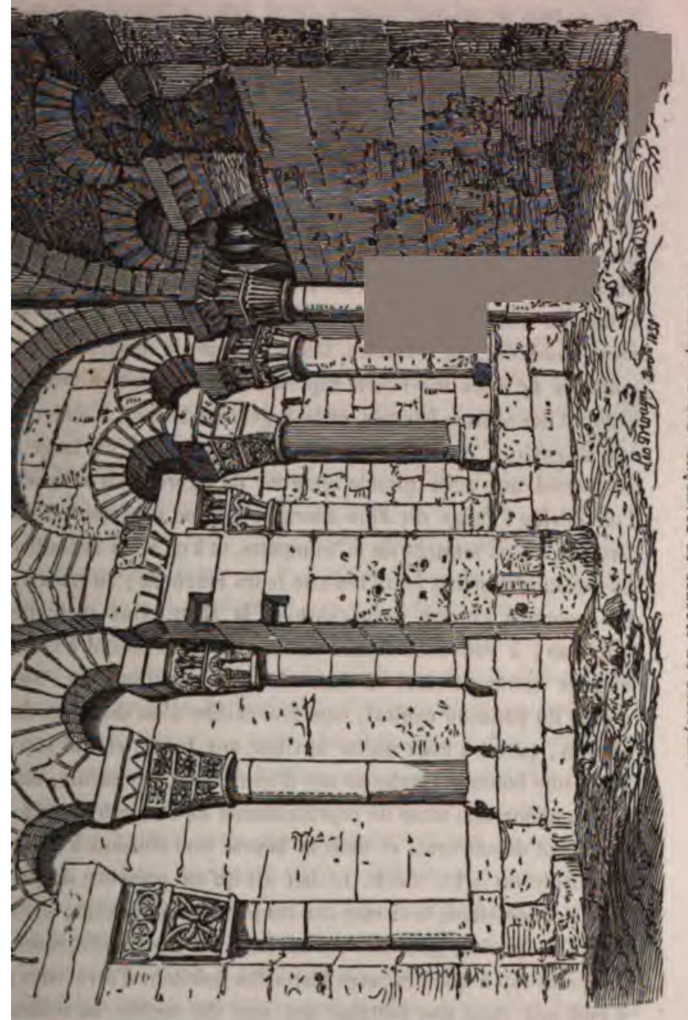
Messieurs, qu'après d'aussi grands travaux, achevés déjà depuis plusieurs années, on n'ait pas encore rendu au culte cette belle église. A la vérité, la porte principale est encore murée, et celle qui existe est insuffisante, surtout aux jours de grande fête; cependant, quelque inconvénient que présente cette difficulté, et bien que le nombre et l'empressement des fidèles puissent être parfois trop grands pour une entrée de 1 mètre 33 de large, vous avez reconnu que l'abandon où reste l'église offrait des dangers autrement sérieux. Le rocher qui longe la nef au couchant est un voisin incommode, il laisse suinter sur les murs une humidité qui les revêt d'une mousse verdâtre; déjà les belles peintures de M. Lafon sont envahies et s'effacent, et le temps n'est pas loin où il n'en restera absolument rien. Le mieux, si les ressources de la Fabrique et les dons de l'État le permettaient, serait assurément de rouvrir la grande porte située dans l'axe de la nef; mais le mieux est souvent l'ennemi du bien.

Cette porte principale, percée au XIVe. siècle, donnait dans le cloître qui passe, aux yeux des habitants et de bon nombre de visiteurs, pour le morceau capital de l'abbaye. On assure même, mais bien à tort, qu'il a servi de modèle à la décoration du 3e. acte de *Robert-le-Diable*. Il est certain que son état de ruine, sa couleur et les plantes grimpantes qui l'envahissent de toutes parts, le rendent pittoresque et séduisent les imaginations romantiques; cependant ce n'est point un chef-d'œuvre. Sa construction est élégante et sa disposition très-originale; mais le XVe. siècle, qui a produit tant de riches édifices, a été, cette fois, d'une grande sobriété d'ornements. Les piliers prismatiques qui supportent les voûtes à nervures n'ont point de chapiteaux, et les clefs de voûte, si compliquées d'ordinaire, sont à peine ornées de quelques blasons. D'ailleurs, ni statuettes, ni

clochetons, aucune de ces mille fantaisies flamboyantes qui s'épanouissent sur les murs du cloître de Cadouin, contemporain de celui que nous décrivons.

Après avoir examiné deux jolies salles qui s'ouvrent sur le cloître, et dont les voûtes se réunissent en faisceau pour retomber sur un pilier central, vous avez opéré l'ascension assez incommode du clocher. Ici, Messieurs, vous êtes dans un monument digne de vous : le clocher de Brantôme est, sans contredit, après celui de St.-Front, un des plus anciens de France. M. Viollet-le-Duc l'a dessiné et décrit dans son *Dictionnaire d'architecture*, et il le considère comme ayant fait école. Il n'est pas douteux en effet que sa forme carrée, ses étages en retraite, les colonnes qui séparent ses ouvertures, les frontons aigus qui pyramident sur ses quatre faces, et sa toiture peu élevée, en dalles, ont été plus ou moins imités à St.-Léonard, à St.-Junien, à Uzerches et dans un assez grand nombre d'églises du Limousin. Le modèle, au surplus, était bon à suivre : il est d'une heureuse silhouette et d'une solidité qui a bravé huit siècles, sans restaurations ni soins d'aucune sorte. La construction laisse pourtant fort à désirer et a dû être élevée à la hâte. L'étage inférieur, voûté en coupole, repose sur le rocher. Au-dessus, une salle carrée ouverte à tous les vents et percée, sur chaque côté, de deux grandes fenêtres géminées est décorée, à l'intérieur, d'une série de colonnes que surmontent des chapiteaux cubiques d'une forme et d'un travail étranges. Ces chapiteaux, grossièrement taillés, paraissaient d'abord, à M. de Caumont, pouvoir appartenir à l'époque carlovingienne, et il supposait qu'ils devaient provenir de l'abbaye primitive. MM. Félix de Verneilh et Drouyn, qui connaissent parfaitement le Périgord et ont eu souvent l'occasion d'observer la barbarie de certaines sculptures des XIe. et XIIe. siècles, ont fait remarquer à l'illustre Directeur du Congrès qu'on retrouvait dans notre province des chapiteaux

nalogues, pour la forme et le travail, à ceux de Brantôme, et



INTÉRIEUR DU CLOCHER DE BRANTÔME, PAR M. LÉO DROUYN.

lont la date était incontestable. Il existe encore, à l'étage in-

férieur du clocher, un chapiteau en pierre calcaire, à volutes et à feuilles d'acanthe, posé tout de travers sur sa colonne de marbre rouge; ce chapiteau est indubitablement carlovingien, et ne ressemble en rien à ceux de l'étage supérieur.

Derrière l'église se dresse une colline calcaire qui a fourni les matériaux de l'abbaye et de la ville, et qui est encore exploitée comme carrière. Il y a là de grandes salles creusées, tant bien que mal, dans le rocher, et dans lesquelles les moines durent installer anciennement leurs bûchers ou leurs caves. L'une de ces salles pourrait même faire supposer qu'elle a servi d'oratoire, car les murs, taillés à coups de marteau, sont couverts de deux bas-reliefs représentant le Christ en croix, entouré des saintes femmes, et le Jugement dernier. Celui-ci, qui a environ 5 mètres de hauteur sur autant de large, comprend une assez grande quantité de figures. Au sommet l'on devine l'image du Père-Éternel, à peine dégrossie; plus bas, des anges sonnent de la trompette, et à ce bruit redoutable les morts sortent leurs têtes de leurs cercueils; au milieu, on reconnaît l'image grimaçante de la Mort. Une sorte de tombeau, à panneaux flamboyants, sert de piédestal à cette étrange composition et en donne la date. Mentionnons, au-dessus du panneau central, une tête coiffée d'un diadème de plumes, pareil à ceux qu'on attribue aux Incas, et qui supporte une bourse. Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, ont vu là comme une sorte de représentation de l'Amérique nouvellement découverte, et dans la bourse une allusion à cette Californie du XVe. siècle. Le fait est qu'en présence de pareilles conceptions, le champ des conjectures est ouvert; mais il faut se garder, peut-être, d'en faire de trop ingénieuses. Toujours est-il que ces caves historiées méritent d'être vues; il faut voir aussi une fontaine qui sort du rocher au milieu d'une ornementation du XVe. siècle, et près de laquelle se

trouvent les restes d'une porte romane, à archivolte godronnée et à colonnettes, qui ferait penser que les moines tirèrent parti des excavations de la montagne dès les temps les plus anciens. Nous ne dirons que quelques mots des vastes bâtiments de l'abbaye, reconstruits au XVIIIe. siècle : ils consistent en un long corps de logis à deux étages et à mansardes, flanqué de pavillons couverts en forme de dômes et surmontés de lanternons. Ces constructions sont belles et d'un aspect imposant ; il est regrettable qu'elles soient restées, depuis la Révolution, dans un état d'abandon qui prépare infailliblement leur ruine. Déjà les charpentes s'effondrent ; un des dômes a été remplacé par une affreuse toiture en tuiles creuses, et son pendant est menacé du même sort. Il est fâcheux qu'on n'ait pas songé encore à utiliser cette abbaye ; il serait facile de l'approprier à divers usages ; mais il faut se hâter. Lorsqu'on élève à grands frais, dans des villes voisines, des séminaires, des colléges, des dépôts de mendicité, etc., il est triste de songer que cette magnifique propriété départementale, située sur les bords de la Dronne, dans un pays fertile et peuplé, ne sert absolument à rien et tombe en ruine.

L'église, le cloître et les diverses dépendances de l'abbaye, resserrés entre la rivière et la colline, ce qui explique le défaut d'orientation de l'église, se développent sur un quai d'une longue étendue ; on y arrive par deux ponts : l'un, moderne, est presque en face de l'église, et l'autre débouche à l'extrémité méridionale. Ce dernier est du XVIe. siècle et son plan est brisé à angle droit, disposition qui se retrouve au vieux pont de Périgueux. Il était défendu par une porte crénelée qui existe encore et qui s'appuie sur un charmant pavillon de la meilleure Renaissance, bâti par un abbé de la maison de Mareuil, dont on y retrouve les armoiries. La vallée, fort étroite, comme nous venons de le dire, était aussi fermée à ses deux extrémités par des remparts à machicoulis et à meur-

trières, qui sont à peu près intacts, ainsi que leurs portails cintrés. Tout cet ensemble, Messieurs, est très-complet, il vous a paru plein d'intérêt; aussi l'heure était déjà avancée quand vous êtes rentrés dans la ville, et vous n'avez pu donner qu'un coup-d'œil à ses vieilles maisons, qui mériteraient une étude plus approfondie; à son église paroissiale bâtie, au XVe. siècle, par un abbé de la maison d'Albret, et à ses belles promenades plantées d'arbres séculaires, sur les bords de la Dronne. Vous avez découvert cependant, au coin d'une rue, un chapiteau de marbre blanc d'un travail carlovingien, sinon antique, exposé par son rôle de borne au choc des charrettes et aux outrages des passants, et qui serait bien mieux à sa place dans le musée de Périgueux, si habilement dirigé par votre savant collègue, M. le docteur Galy.

BOURDEILLE.—Pour aller à Bourdeille, le mieux et le plus court serait de suivre les bords accidentés de la Dronne; mais lorsqu'on est en voiture, il faut revenir sur ses pas pendant deux lieues environ; là, on prend à droite une petite route au coin de laquelle vous avez remarqué les débris authentiques d'un dolmen, faible dédommagement de celui de Brantôme que vous n'aviez pas eu le temps d'aller visiter. Bientôt, le fier donjon des seigneurs de Bourdeille s'est dressé devant vous, et a réveillé votre enthousiasme qui semblait épuisé par tant de choses vues depuis le matin, et un peu aussi par la chaleur et la fatigue. Il est difficile, Messieurs, d'imaginer un plus beau spectacle que celui qui s'offre aux voyageurs, lorsqu'arrêtés sur les terrasses bâties et plantées sous Louis XV par M. de Bertin, ils ont en face d'eux l'imposant assemblage des constructions de diverses époques qui composent le château, dominé par la haute tour baroniale. On n'a pas besoin d'être antiquaire pour comprendre les beautés de ce splendide paysage que la nature et l'art se sont plu, à l'envi, à com-

poser, et qui défie toute description. Cette rivière profonde couverte de nénuphars ; ces grandes falaises calcaires qui surplombent son cours, au point de la recouvrir presque entièrement, et laissent pendre sur ses eaux bleues leurs longues girandoles de lierre ; les murs sombres de la forteresse féodale, dont l'aspect sévère fait mieux ressortir la grâce du château de la Renaissance ; plus loin, le vieux pont et le moulin seigneurial, derrière lesquels s'étendent les maisons pittoresques du bourg et les vertes cultures de la vallée ; au premier plan, l'église à coupoles de la paroisse et le castel des sénéchaux de la baronnie, avec ses pignons aigus et ses tourelles : tout ce panorama, éclairé par un soleil couchant du mois de juin, vous a arraché des cris de surprise qui ont fait tressaillir d'aise le maire de Bourdeille et ses administrés, accourus pour vous recevoir. Cependant, Messieurs, il ne fallait pas consacrer trop de temps à cet admirable spectacle, et vous avez procédé méthodiquement à l'examen des monuments de tous genres qui font de Bourdeille, indépendamment des beautés de la nature, un des lieux les plus complets et les plus intéressants du Périgord, sinon de tout le Midi.

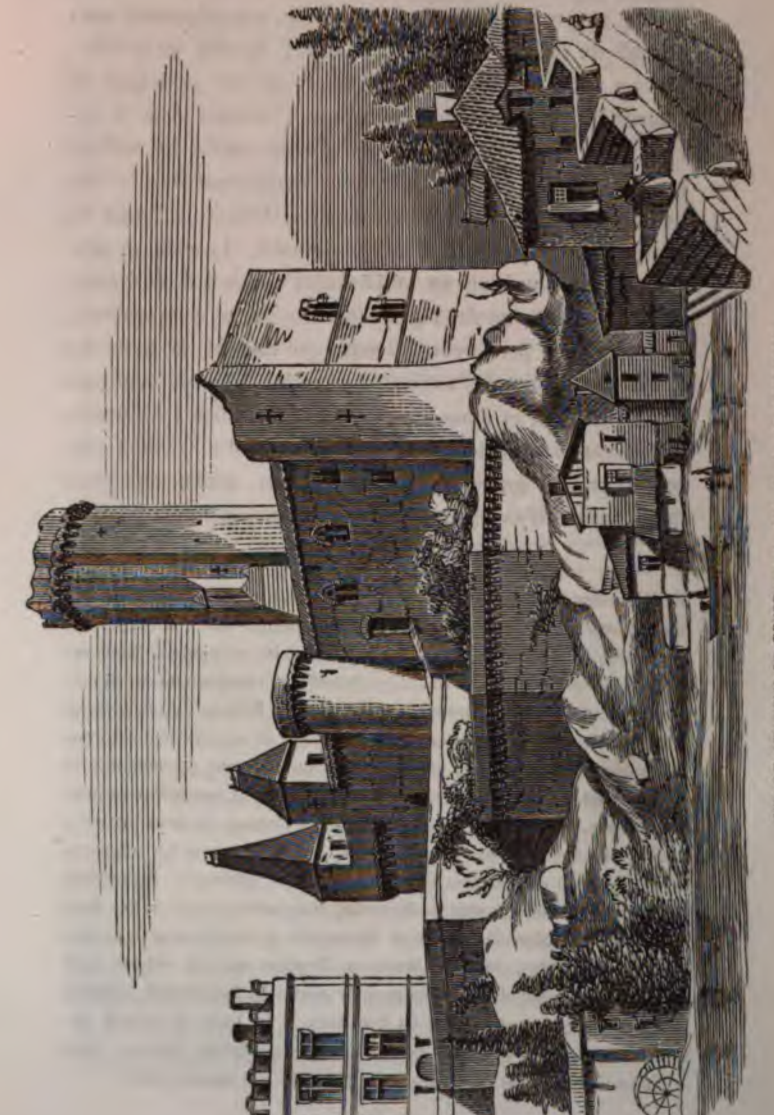
L'église, construction byzantine du XIIe. siècle, vous a offert d'abord un spécimen de ces petits édifices à série de coupoles, qui se sont élevés en si grand nombre dans notre province, à l'imitation de St.-Front. A quelques pas de là, vous avez vu, en passant, le pittoresque logis de la famille des Hélies, jolie maison noble du XVe. siècle, nouvellement restaurée. Un peu plus loin, vous étiez sous les remparts crénelés du château, où vous pénétriez par la grande porte à cintre surbaissé, qui s'ouvre entre deux tours garnies de machicoulis et percées de meurtrières. Chacune de ces tours renfermait un corps-de-garde voûté, presque intact aujourd'hui. On entre ainsi dans une avant-cour, assez étroite, bordée à gauche par les écuries et d'autres dépen-

dances, et à droite par un mur au milieu duquel une arcade à bossages vermiculés, de la fin du XVIe. siècle, donnait une entrée monumentale dans le jardin. On franchit ensuite la seconde enceinte et on se trouve entre les deux châteaux. Le plus ancien, celui que Séguin de Badefol défendit pendant neuf semaines contre une armée anglaise commandée par les comtes de Cambridge et de Pembroke (1), occupe à

(1) Froissard, édition de Buchon, ch. 256, p. 569, raconte d'abord comment les comtes de Cambridge et de Pembroke, après être venus à Angoulême, s'en allèrent, sur l'ordre du prince de Galles, faire une expédition en Périgord, à la tête de trois mille combattants..... « Et « quand ils eurent ars et couru la plus grand' partie du plat pays, « ils s'en vinrent mettre le siège devant une forteresse que on ap- « pelle Bourdille, de laquelle étoient capitaines deux écuyers de Gas- « cogne et frères, Ernaudon et Bernardet de Batefol, lesquels s'or- « donnèrent à eux défendre bien et hardiment. En la garnison de « Bourdille en la comté de Pierregord, avec les deux dessus nommés « capitaines, avoit grand foison de bons compagnons que le comte « de Pierregord y avoit ordonnés et établis pour aider à garder la « forteresse, laquelle étoit bien pourvue de toute artillerie, de vins « et de vivres, et de toutes autres pourvéances, pour la tenir bien « et longuement, et aussi ceux qui la gardoient en étoient en bonne « volonté. Si eurent devant Bourdille, le siège pendant, plusieurs « grands appertises d'armes faites, maint assault et mainte envaye, « mainte recueillette et mainte escarmouche, et presque tous les jours, « car les écuyers dessus dits étoient hardis, entreprenants et orgueil- « leux, et qui petit aimoient les Anglois. Si venoient souvent à leurs « barrières escarmoucher, une fois perdoient et l'autre gagnoient, « ainsi que les aventures aviennent à tels faits d'armes et en sem- « blables...... » Nous regrettons de ne pas reproduire en entier le dramatique récit de Froissard, mais il tiendrait trop de place. Le siége durait depuis neuf semaines, et les Anglais commençaient à se décourager, lorsqu'ils imaginèrent de tendre un piége aux intrépides défenseurs de Bourdeille : ils simulèrent une attaque qui fut repoussée par les Français ; mais ceux-ci se laissèrent entraîner trop loin dans l'enivrement de la victoire. Jean de Montagu, neveu du comte

gauche un promontoire étroit et escarpé, complètement inaccessible du côté de la rivière, et isolé, du côté de la ville, par un ravin profond, où s'est blottie la rue principale de Bourdeille, et par une large coupure creusée dans le rocher. Une enceinte élevée, qui n'a pas perdu un seul de ses machicoulis, et dont les murs se confondent avec la base du donjon, complétait ce système de défense et faisait de Bourdeille une place forte très-redoutable. Le château proprement dit consistait en un bâtiment simple à deux étages, comprenant chacun deux grandes salles qui se commandent ; une tourelle à pans occupe l'angle qui domine le pont. Le donjon se trouve à l'angle opposé : c'est une tour octogone d'une hardiesse et d'une conservation admirables ; ses quatre étages renferment des salles voûtées en arêtes, et sont couronnés par de grands machicoulis cintrés, analogues à ceux des remparts d'Avignon. Une tourelle prismatique, engagée

de Salisbury, leur coupa le chemin avec cinq cents combattants, et malgré une héroïque défense, ils périrent presque tous, et leurs chefs Ernaudon et Bernardet de Badefol furent faits prisonniers. Nous reprenons le récit de Froissard...... « Quand les compagnons de Bourdille se virent ainsi attrappés, si connurent bien qu'ils avoient trop follement chassé, néanmoins ils se mirent et recueillirent tous ensemble comme vaillans gens, et se commencèrent à combattre et faire tant de grands appertises d'armes, que eux merveilles seroient recorder, et se tinrent sans eux déconfire l'espace de deux heures ; et tant y firent d'appertises d'armes, que proprement les seigneurs d'Angleterre qui étoient là y prirent grand' plaisance. Finalement ceux de Bourdille furent là déconfits, tous morts et pris, et les deux écuyers capitaines Ernaudon et Bernardet de Batefol pris et prisonniers audit Mgr. Jean de Montagu. Pendant que cet estour avoit là été, le comte de Cantebruge et le comte de Pennebroch s'étoient avancés et avoient conquis les barrières et la porte et étoient entrés dedans, la bannière du comte de Cantebruge devant. Ainsi eurent les Anglois la garnison de Bourdille. » (Année 1369).



VUE DU CHATEAU DE BOURDEILLE, PAR M. J. DE VERNEILH.

dans un des murs, sert de cage à l'escalier. Le clocher de Brantôme vous avait mis en goût, vous n'avez pas reculé devant la hauteur et la difficulté de l'ascension. Vos doyens par l'âge et par la science vous ont montré le chemin, et vous avez gravi, à la suite de MM. de Caumont, de Glanville et Des Moulins, les degrés usés de cette interminable spirale. Mais vos efforts n'ont pas été vains : de la plate-forme de la tour, l'œil embrasse un magnifique horizon, et c'est de là seulement qu'on peut se faire une idée exacte de la hauteur du donjon et du merveilleux aplomb de ses murs. Ce donjon, le château et les remparts sont de la première moitié du XIVe. siècle ; l'ornementation des fenêtres en ogives géminées, celle des cheminées et la forme des meurtrières en croix se rapportent à cette époque. Le côté droit de la cour paraît un peu plus ancien que le reste. Il y avait là primitivement une sorte de chapelle à deux étages, dont les voûtes ont dû être démolies pour ménager un espace libre au pied du donjon.

Si une forteresse de ce genre offre d'inépuisables sujets d'études à l'archéologue, vous reconnaîtrez, Messieurs, qu'elle ne devait avoir, comme habitation, rien de très-séduisant. Ces grandes salles froides et mal distribuées, ces murailles épaisses, ces hautes tours voûtées, convenaient mieux aux habitudes militaires, et à la rude existence d'un baron du moyen-âge, qu'aux mœurs élégantes et raffinées d'une grande dame du XVIe. siècle : aussi Mme. de Bourdeille, la belle-sœur du célèbre Brantôme, éprouva-t-elle le besoin de bâtir, à quelques pas du donjon féodal, une maison mieux appropriée aux exigences d'une civilisation en progrès. C'était une personne d'un esprit distingué, adonnée aux arts et aux sciences, et *très-experte*, à ce que prétend son beau-frère, *en géométrie et en architecture.* Elle donna elle-même les plans de son château et présida aux travaux. Cette construction, de forme carrée, percée de fe-

nêtres en croix et cachant ses toitures plates derrière une rangée de créneaux, est une imitation des villas italiennes, et ne ressemble guère aux édifices élevés en France au XVIe. siècle. La suppression des hautes charpentes et des lucarnes ornées est surtout très-caractéristique, ainsi que l'absence de tourelles et de pavillons. Ce qui est remarquable, c'est la finesse des profils et des sculptures, et le luxe de l'intérieur. Sur la façade, on reconnaît sans doute, à de certains détails, l'inexpérience d'un amateur; mais les corridors voûtés, l'escalier et, avant tout, le grand salon de réception, font le plus grand honneur à leur noble architecte.

Cette salle de parade, qu'on appelle encore la *Chambre dorée*, a retenu long-temps les membres du Congrès, et elle était digne de leur attention par l'éclat et la conservation de ses peintures décoratives. Les arabesques qui recouvrent entièrement les poutres et les poutrelles du plafond sont d'une richesse, d'un goût et d'un dessin irréprochables, et seraient consultées avec fruit par les peintres de notre temps. Une boiserie à petits panneaux compliqués règne, le long des murs, jusqu'à une hauteur de 1 mètre 33 centimètres environ; sur ces panneaux on distingue, encadrée par des rinceaux finement touchés, une série de paysages, de villes et de châteaux, parmi lesquels on reconnaît des fiefs appartenant à la maison de Bourdeille, mais qui sont en général de pure fantaisie. Les embrasures des fenêtres sont également peintes; dans l'intervalle qui les sépare, une Renommée, d'un dessin et d'une couleur satisfaisants, apprend aux spectateurs, dans des inscriptions grecques et latines, *qu'elle répand en tous lieux les hauts faits des héros* et montre, par la même occasion, qu'indépendamment de son talent en architecture, Mme. de Bourdeille était aussi la devancière des Philaminte et des Bélise. Aux deux bouts du salon, de vastes cheminées en menuiserie, richement décorées, montent jusqu'au plafond et complètent l'ensemble qui devait être somptueux

avant l'enlèvement des tapisseries et des meubles. Telle qu'elle est cependant, la Chambre dorée est un des meilleurs modèles qu'on puisse suivre, depuis que les ameublements et l'ornementation de la fin du XVIᵉ. siècle sont revenus à la mode. Les plans de Mᵐᵉ. de Bourdeille ne furent d'ailleurs exécutés qu'en partie : une galerie, dont on voit les arrachements, devait relier le corps de logis existant à un autre de même forme et de même dimension ; c'eût été alors un véritable palais ; mais il est douteux que cette masse eût produit un heureux effet.

Les limites d'un simple rapport ne me permettent pas, Messieurs, de vous entretenir plus longuement de Bourdeille, et me forcent à omettre mille détails qui vous ont frappés pendant le cours de votre visite; je passerai donc sous silence les larges puits du château et les vieilles maisons du bourg, et vous demanderai la permission de vous dire quelques mots des seigneurs de Bourdeille et de leur illustration. Ils étaient au nombre des quatre barons du Périgord; les rivaux des Biron, des Mareuil et des Beynac; leur nom joue dans l'histoire de notre province un rôle important. Le cardinal Hélie de Bourdeille, évêque de Périgueux, en 1447, mourut en odeur de sainteté; son aïeul, Hélie VII, avait rétabli, en 1303, la forteresse de ses pères, dégradée par les troubles précédents. Un Bourdeille rompit la lance avec Bayard dans le tournoi donné à Paris, en 1514, à l'occasion du couronnement de la reine Marie d'Angleterre, seconde femme de Louis XII. Il suffit de nommer Pierre de Bourdeille, abbé commendataire de Brantôme, trop connu par ses écrits; son frère aîné était sénéchal de Périgord et investi de la confiance des rois Charles IX et Henri III. Enfin le comte de Montrésor, célèbre par ses mémoires et par son intimité avec Gaston d'Orléans, était de cette famille, et c'est en lui que s'éteignit la branche aînée. Le

marquis de Bourdeille, représentant de la branche établie en Saintonge, a racheté depuis quelques années le château que M. de Bertin, conseiller d'État et ministre sous Louis XV, et ses héritiers, avaient possédé pendant le XVIIIe. siècle.

Je m'arrête, Messieurs; mais laissez-moi, en terminant, vous remercier encore, au nom du Périgord, de tout le bien que votre visite solennelle a fait à ses monuments. Des excursions de ce genre, présidées par des hommes dont le savoir et le dévouement sont justement honorés, sont faites pour inspirer aux populations le respect qu'elles doivent aux glorieux souvenirs des siècles passés. Partout, sur votre passage, les prêtres et les représentants de l'autorité municipale sont venus se mêler à vos rangs, et ont recueilli avidement les témoignages de votre admiration. Vous leur avez fait apprécier bien des curiosités auxquelles ils n'avaient guère pris garde jusqu'à ce jour. Ils comprendront mieux désormais le prix qu'ils doivent attacher aux monuments dont ils sont les gardiens naturels, et nous n'aurons plus à déplorer de nouveaux actes de vandalisme. Missionnaires de la science, vous avez fait dans notre pays une propagande qui portera des fruits. Grâce à vous, Messieurs, l'archéologie comptera en Périgord de nombreuses et intelligentes recrues; et notre province, mieux connue, occupera le rang que lui assignent ses beautés naturelles et artistiques.

Le Secrétaire,
J. DE VERNEILH.

SÉANCE DE CLOTURE

Le 3 juin 1858.

Présidence de M. DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure.

La dernière séance du Congrès archéologique est ouverte,

sous la présidence de M. de Glanville. Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *de Saint-Exupéry*, le marquis *de Saint-Aulaire*, l'abbé *Sagette*, *Léo Drouyn* et *Galy*. M. *F. de Verneilh* remplit les fonctions de secrétaire.

Monseigneur avait demandé qu'on examinât attentivement, dans l'excursion de la veille, s'il ne convenait pas de rendre immédiatement au culte l'église abbatiale de Brantôme. Le premier devoir du Congrès a donc été de constater qu'en effet, il importait de ne pas attendre davantage pour prendre possession de l'abbaye restaurée. Sans doute, il serait naturel d'entrer dans l'église par le cloître qui la précède à l'Occident et qui ferait un porche élégant et magnifique, s'il recevait une toiture. Sans doute, la porte latérale, percée tout récemment, est étroite et incommode ; mais, à la rigueur, elle suffira provisoirement ; et on avancera ainsi, au lieu de le retarder, le moment où l'Administration donnera son complément nécessaire à la restauration de Brantôme en sauvant le cloître après l'église (1).

Ce vœu, qui résume les impressions unanimes du Congrès, est adopté sans opposition.

M. le comte Ulrich d'Abzac en propose un autre, inspiré aussi par l'excursion de la veille. Chacun se rappelle avec quel étonnement on a vu les jalons blancs d'une route s'aligner, dans

(1) Nous sommes dans la douloureuse obligation d'ajouter, qu'au moment où s'imprime ce compte-rendu, le cloître de Brantôme n'existe déjà plus. M. Abadie vient de le démolir, sans raison, sans prétexte ; et la surprise qu'il nous ménageait ainsi est d'un fâcheux augure pour la suite des restaurations de St.-Front. Après un pareil trait de hardiesse, il n'est guère permis d'en douter, le cloître de St.-Front, la façade de l'église latine, les deux confessions si précieuses à tant de titres, et le clocher lui-même disparaîtront successivement, sans que jamais ces projets destructeurs aient été publiés à l'avance. La cathédrale entière est mise décidément en coupe réglée, et il n'en restera pas la dixième partie. C'est ainsi que, de tout le transept du

cette merveilleuse promenade de Bourdeille, supendue en corniche sur la rivière de Dronne. Pour quitter ce rocher aplani et planté par le ministre Bertin, la route comble à grands frais le précipice qui s'étend dans la direction du château dont elle fait ensuite le tour de manière à rester séparée du bourg. Or, les habitants de Bourdeille sont effrayés de ce tracé, et ils voudraient que le Congrès les aidât à en faire prévaloir un autre plus naturel et plus économique, en réalité, si l'on paie le terrain communal comme les propriétés privées. Ils comprennent parfaitement que le noble château, dont ils sont fiers, sera enterré et rapetissé par la route projetée, et que leur ravissante promenade sera détruite ; car que deviendront ces vieux ormes et ce tapis de gazon qui les sépare avec un déblai de cinq mètres ? Puis le bruit et la poussière d'une route enlèveront tout le charme de cette promenade, maintenant si verte et silencieuse. Quand même il y aurait réellement une augmentation de dépense de quelques milliers de francs avec le tracé présenté en seconde ligne par l'Administration, il serait encore regrettable de déshonorer, pour un si mince intérêt, le plus beau site et le plus beau château de la province.

M. de Chaunac ne peut croire que le tracé si justement critiqué par les habitants de Bourdeille, dont M. d'Abzac

Nord, on n'a pas conservé un seul chapiteau, ni une seule pierre, à l'exception de deux petits tailloirs que l'architecte parisien aurait pu facilement emporter dans sa malle. Avec ce système de restauration, on aura bientôt, à la place du plus curieux monument de France, une église neuve copiée très-librement sur l'ancienne et bâtie du reste avec un rare talent, comme tout ce que fait M. Abadie. — Beaucoup de gens trouvent que St.-Front vaut mieux ainsi ; et nous partagerons nous-même cet avis, le jour où le musée du Louvre échangera ses vieux tableaux de maîtres pour de bonnes copies toutes fraîches, et où la Bibliothèque impériale donnera ses médailles antiques contre autant de nouvellement frappés.

(Note de M. F. de Verneilh, secrétaire-général.)

s'est rendu l'organe, soit l'œuvre de M. l'Ingénieur en chef du département : il aurait eu plus de sagesse et ne se serait pas laissé séduire, comme ses agents, par le désir de faire quelque chose d'extraordinaire et de saisissant.

Conformément à l'avis de MM. d'Abzac et de Chaunac, le Congrès s'associe entièrement aux vues des habitants de Bourdeille.

M. Galy demande s'il ne conviendrait pas de transporter à Périgueux, et de réunir aux autres reliques de saint Front, le reliquaire émaillé qu'on a examiné à Chancelade : Monseigneur le revendiquerait et pourrait le faire payer à la Fabrique ce qu'en ont offert les brocanteurs. M. J. de Verneilh, bien que le reliquaire de Chancelade provienne de l'église d'Andrivaux, croit préférable de le laisser dans l'abbaye qui l'a recueilli, et qui d'ailleurs, comme la cathédrale, comptait saint Front au nombre de ses patrons. Il prierait même Monseigneur de recommander aux curés, d'une manière générale, de ne rien vendre absolument en fait d'objets de ce genre. Si la vente est prohibée en droit, elle a souvent lieu en fait, et il est bien rare qu'elle ne soit pas regrettable. M. de Caumont ajoute qu'indépendamment des considérations morales qui doivent porter les Conseils de fabrique à ne point aliéner des objets d'art, il faut dire qu'ils font presque toujours de mauvais marchés, parce qu'ils ne connaissent pas la valeur de ce qu'ils vendent. C'est ainsi, dit-on, qu'un brocanteur a pu gagner quarante mille francs en revendant au prince Soltikoff ce qu'il avait acheté à bas prix dans diverses paroisses. M. Drouyn raconte, à ce sujet, qu'en sa qualité de directeur du Musée de Bordeaux, il venait d'acquérir, au prix qui lui avait été demandé, un beau plat émaillé, lorsqu'un marchand d'antiquités en offrit immédiatement le triple.

M. de Chaunac émet le vœu que la restauration du cloître de Cadouin soit reprise et achevée. Il désire aussi que les

magnifiques remparts de Domme puissent être conservés avec plus de soin que par le passé.

Puisqu'on en est à faire des souhaits, M. le comte de Chasteigner en proposera un qui a toute chance d'être exaucé : ce serait que l'on mît bientôt en place, près des fonts baptismaux, le bas-relief du XIIIe. siècle, représentant le baptême de Notre-Seigneur, qui est déposé sur le pavé de l'église de Brantôme. M. Massoubre souhaite de même que le chapiteau en marbre blanc, qui est à moitié enterré dans la principale rue de Brantôme, où il sert de borne, soit prochainement transporté au Musée de Périgueux, ou, ce qui vaudra encore mieux, dans la vieille abbaye dont il faisait partie, sans doute, à l'époque carlovingienne.

M. le Secrétaire donne lecture du rapport suivant :

La Société française a toujours pris un vif intérêt à tous les essais qui peuvent préparer le réveil des arts en province. Malgré l'invitation de M. l'abbé Du Doignon, on n'a pu cependant visiter l'autel peint, malheureusement trop peu avancé, qui est destiné à l'église de Jourgnac; mais, sur la demande de M. Vergniol, sculpteur à Périgueux, une Commission, composée de MM. Léo Drouyn, de Chasteigner, de Castelnau, Jules et Félix de Verneilh, a examiné deux autels en marbre, de style roman, faits pour de simples églises de campagne. La Commission a constaté que M. Vergniol s'était heureusement inspiré des œuvres nouvelles créées par M. Abadie, à Brantôme, et de la sculpture ancienne des églises romanes-bizantines du Périgord. Tout en conservant par économie le système des placages, il a donné à ses autels l'apparence de marbres massifs, et il a remplacé, avec à-propos, le type des tombeaux pleins par celui des tables portées sur des colonnes. En persévérant dans la voie où il s'est placé, en donnant à ses productions plus de pureté de style et d'har-

monie, M. Vergniol répondra, la Commission n'en doute pas, à un besoin du pays, et il contribuera, dans sa modeste sphère, à ce grand mouvement qui doit rendre à tous les monuments du culte, même aux plus petits, leur première splendeur.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 39ᵉ. et dernière question du programme, ainsi conçue :

Quels sont les châteaux-forts, des différents âges, les plus remarquables du pays? En présenter un catalogue méthodique et raisonné.

M. Léo Drouyn, pour se conformer à l'ordre chronologique, parlera d'abord des fortifications de la première période du moyen-âge, qui se composaient uniquement de mouvements de terre et de constructions en bois. On sait que, dès le temps de Charlemagne, les pirates normands commençaient à inquiéter nos rivages. M. Drouyn croit avoir trouvé, non pas dans le Périgord, mais au moins sur les bords de la Dordogne, quelques restes de ces travaux de fortification opposés aux Normands par Charlemagne ou par ses premiers successeurs. Du grand château de Fronsac, il ne subsiste guère que le site, si imposant d'ailleurs et si heureusement choisi; mais dans le canton de Brannes, on distingue parfaitement le plan d'un petit château qui porte encore le nom significatif de *Butte de Charlemagne*. C'est en effet une butte carrée, large et longue de 35 mètres seulement, et entourée d'un fossé de 15 mètres de largeur. On n'y voit point de traces de construction à chaux et à sable; mais on y remarque des débris de tuiles creuses, différentes des nôtres et encore plus de celles des Romains, qui attestent l'existence d'anciens logements en bois. Trop exigu, trop dénué de toute espèce de dépendances pour avoir servi d'habitation au plus pauvre des chevaliers, ce châtelet, ainsi que

d'autres du même genre, semble avoir été destiné, comme son nom l'indique, à recevoir un poste de soldats carlovingiens, qui surveillait au loin le cours de la Dordogne, annonçait par des signaux l'approche de l'ennemi, et, selon les circonstances, se défendait sur place ou se réunissait à d'autres postes, de manière à former un contingent respectable.

M. de Chasteigner rappelle, à propos des faits observés par M. Drouyn, que les hommes placés dans les mêmes circonstances, agissent toujours à peu près de la même manière à toutes les époques. Les *block-haus* de nos soldats d'Afrique ne ressemblent-ils pas aux redoutes que l'on vient de décrire? La dimension des châteaux en terre et en palissades est souvent si restreinte, qu'on les a pris parfois pour des *tumulus*.

M. de Castelnau cite, comme remontant à l'époque des incursions normandes, le château de Puy-Normand, à la frontière de la Gironde; il ne reste que l'emplacement de ce château, mais bien dessiné et très-facile à reconnaître.

M. F. de Verneilh dit que l'on reconnaît aussi l'emplacement des quatre châteaux élevés, dans la banlieue de Périgueux, par l'évêque Frotaire de Gourdon, *ut essent munimen et refugium contra Normannos.* Ils se nomment Agonac, Croniac, Auberoche et la Roche-Saint-Christophe. Ils sont tous vastes comme il convenait à des lieux de refuge, et leur situation est très-bien choisie. M. de Verneilh signalera, à Agonac, certains débris des constructions primitives qui étaient déjà en pierre, malgré leur date reculée (976 à 991). D'ailleurs, l'ensemble du château actuel, vaste donjon carré à contreforts plats, très-bien conservé, et très-curieux par ses voûtes à deux nefs, par ses escaliers à rampes droites et toute sa distribution intérieure, est du XIIe. siècle, même de la seconde moitié. Mais l'angle sud-ouest de ce donjon

repose sur les claveaux en encorbellement d'une arcade, l'ancienne porte du château de Frotaire. Pourquoi bâtir ainsi l'angle d'un donjon sur une porte coupée par le milieu, et murée tant bien que mal au-dessous des claveaux? C'est, sans doute, et M. de Caumont est aussi de cet avis, pour attirer les assaillants sur un point plus fort en réalité qu'en apparence. Toujours est-il qu'on a utilisé pour ce donjon roman une partie de l'enceinte intérieure d'un château plus ancien, dont l'appareil, que l'on retrouve aussi sur quelques points de l'enceinte extérieure, est analogue à celui de St.-Front.

M. Paquerée signale, comme lieux de refuge, d'époque indéterminée, mais ayant servi jusqu'au moyen-âge, des cavernes avec murs de clôture et appareil de défense, notamment aux Eyzies sur la Vézère, où l'on voit des murs de fortification, presque un château, en avant d'une vaste grotte, sous une corniche de rocher.

M. de Chasteigner dit que, dans une région de l'Angoumois très-voisine du Périgord, à Vilhonneur, à St.-Paul et à Rancogne, il existe des tours dont la destination paraît être de protéger l'entrée d'immenses grottes naturelles où l'air ne manquerait pas à des milliers de réfugiés, et où ils trouveraient de l'eau en abondance. La tradition du pays veut que ces souterrains des bords de la Tardoire aient autrefois communiqué entre eux, et avec le donjon du château de La Rochefoucauld

M. Léo Drouyn reprend l'examen des anciennes fortifications qui couvrent le sol périgourdin, et il arrive aux vrais châteaux postérieurs à l'an 1000. Comme plan, ils diffèrent peu de ceux des autres provinces de la France. Tous, ou presque tous, sont situés sur des éminences (promontoires ou pics), fort peu en plaine; leur forme est donc très-irrégulière, parce qu'on a été obligé de suivre les sinuosités

du terrain. Les principaux châteaux de la Gironde, fondés au commencement du XIVe. siècle, sont au contraire presque tous en plaine. Aussi ont-ils des formes régulières, qui constituent une exception relativement à l'ensemble de la France. — Ceux des châteaux du Périgord qui sont bâtis sur des promontoires se trouvent naturellement défendus, de trois côtés, par la déclivité du coteau. Une, deux, ou même trois coupures profondes, plus ou moins espacées, les protègent du côté du plateau. Ceux qui sont situés sur des pics isolés n'ont pas de fossé au pied du pic si celui-ci est assez abrupte, et en ont au contraire si la position n'a pas été jugée assez forte.

Après ces données générales sur les forteresses féodales du Périgord, M. Drouyn donne une courte description de toutes celles qu'il connaît.

Badefol. — Le château de Badefol occupe toute la pointe d'un promontoire étroit et allongé, parallèle à la rive gauche de la Dordogne, à quelques kilomètres au-dessus de La Linde. Trois coupures, très-rapprochées l'une de l'autre, le séparent du plateau. Les deux premières sont à fond de cuve et creusées dans le roc. La troisième, à environ 60 mètres des deux autres, est un simple fossé creusé dans une roche friable. La forme très-étroite de ce château rappelle un peu celle des forteresses de l'Alsace. Les bâtiments sont tellement en ruine qu'il est difficile de comprendre comment ils étaient disposés. Il semble cependant que le donjon se trouvait à l'extrémité du promontoire.

Beynac — Le château est bâti sur la pointe d'un rocher très-élevé qui s'avance sur la rive droite de la Dordogne; au-dessous, la ville se déploie en amphithéâtre. Deux coupures ont été creusées dans l'étroite langue de rocher qui relie aux plateaux l'emplacement de Beynac. Le point culminant du promontoire est occupé par le château proprement

dit, qui en suit tous les contours, et dont les bâtiments bordent la seconde coupure.

Bigaroque. — Une motte factice a été élevée sur l'extrémité d'un promontoire qui domine la rive droite de la Dordogne ; au-dessus se trouvent des constructions tout-à-fait en ruine. Plus bas, l'ascension du coteau était combattue par un donjon carré à contreforts plats.

Biron. — Le château s'élève sur la pointe d'un pic qui domine les environs à dix lieues à la ronde. Restauré à toutes les époques, son plan est d'une complication extraordinaire et remonte à l'époque romane. Le donjon, qui se trouvait au point culminant, a été, en grande partie, remplacé par des constructions du XIe. et du XIIe. siècle. Pour y arriver, il fallait passer sous quatre portes protégées par des tours, et traverser de longs couloirs en zigzag. Plusieurs tours romanes carrées, à contreforts plats, existent encore ; l'une d'elles contient une porte. Ce château ne paraît pas avoir eu de fossés et n'en avait pas besoin, tant le talus naturel est rapide et prolongé.

Bourdeille. — Ce château a été l'un des objets principaux de l'excursion archéologique de la veille. Il suffira de rappeler qu'il est situé sur une étroite langue de rocher, médiocrement haute, mais très-escarpée, qu'entoure le bourg, autrefois ville murée. Toutes les fortifications avancées se pressent du côté de l'Est. Le château de Bourdeille a encore une toiture, ce qui est rare pour les forteresses du moyen-âge, devenues généralement inutiles, et, par suite, abandonnées. Le donjon surtout est merveilleusement conservé ; il ne paraît pas appartenir à la première construction et au premier plan, ainsi qu'on l'a remarqué hier ; car la cour, qu'il domine de toute sa hauteur, a été autrefois occupée par des salles voûtées, dont on ne voit les arrachements que sur le mur du Nord. Toutes ces salles, à en juger par le style de leurs chapiteaux et de leurs nervures, n'étaient an-

térieures que de quelques années au donjon, et appartenaient aussi au XIVe. siècle.

Bonneuil. — Il ne reste du château de Bonneuil qu'une tour carrée, de style roman, mais très-petite; la chambre qu'elle offre à chaque étage n'a que 2 mètres dans tous les sens.

Castelnau. — Le château, placé sur l'extrémité d'un promontoire étroit et élevé qui longe la rive gauche de la Dordogne, est une des forteresses les plus pittoresques et les plus heureusement situées de la province. A sa gauche, et à une profondeur considérable, la Dordogne roule ses eaux rapides; à sa droite, se creuse une vallée qui le met à l'abri de toute attaque; devant lui, sur la pointe du promontoire, le village de Castelnau s'étend en amphithéâtre; une langue de rocher, coupée à trois endroits, l'isole par derrière. Pour parvenir à la tour carrée et romane, servant de donjon, qui se trouve au point culminant, il fallait franchir trois portes fortement défendues. Ce donjon est entouré d'une enceinte particulière et précédé d'une cour. Une autre énorme tour ronde, à murs très-épais percés d'embrasures pour canons, a été bâtie, à la fin du XIVe. siècle, sur le bout du promontoire et en contre-bas du donjon.

Clerens. — Ce château est situé sur un rocher qui s'élève de quelques mètres seulement au fond d'une vallée. Son plan est un polygone très-irrégulier approchant de l'ovale. La porte principale est romane, et le donjon carré paraît appartenir au XIIIe. siècle. Un système de terrasses, de tours et de fossés, protégeait les abords du château.

Clermont-de-Beauregard. — Ce château est bâti sur un promontoire; un seul fossé le protége du côté du plateau. Une tour romane à contreforts plats servait de donjon.

Commarque. — M. Drouyn n'a pas vu le château de Commarque; mais il sait qu'il a beaucoup d'importance. M. de

Chaunac disait, en présence de la magnifique tour de Bourdeilles, que le donjon de Commarque était encore plus élevé et plus beau.

Excideuil. — Ce grand château des vicomtes de Limoges, dont les débris appartiennent encore à la maison de Talleyrand, est situé sur une large table de rocher qui offrait, sur presque tous les points, un mur naturel haut de 8 ou 10 mètres. Au centre étaient deux donjons si voisins l'un de l'autre que, plus tard, le pignon d'un bâtiment d'habitation est venu les souder par leurs angles. Mais primitivement ils étaient isolés ; ils sont de forme carrée, sans contreforts extérieurs et sans voûtes ; ils paraissent remonter aux premières années du XIIIᵉ. siècle.

Grignols. — Ce château occupe toute la pointe d'un étroit promontoire ; trois coupures le séparent du coteau, et les bâtiments s'élèvent entre deux de ces coupures, ce qui est une exception pour le Périgord ; car, ordinairement, les bâtiments et le donjon sont situés à l'extrémité du promontoire. Les constructions, fort ruinées, semblent postérieures à l'époque romaine.

Gurcon. — Ce château couronne la pointe d'un mamelon qui s'élève dans la plaine comme un pain de sucre. Il ne paraît pas avoir eu de fossés et n'en avait pas besoin. Les bâtiments qui restent ne datent que de la Renaissance, sauf une tour placée à l'angle nord.

La Rue. — Le château de La Rue à Drayaux, en face de Badefol, s'élève sur un cube de terre entouré de murs : quelques portions paraissent appartenir au XIVᵉ. siècle ; d'autres ne datent que de la fin du XVᵉ. Un fossé le sépare du plateau au bout duquel il est bâti.

Mareuil. — Ce château était, avec Biron, Bourdeilles et Beynac, une des quatre baronnies du Périgord ; il est situé dans une vallée marécageuse, et protégé par des fossés rem-

plis d'eau. Sa forme est cependant irrégulière ; il a été rebâti à la fin du XVe. siècle, sur d'anciennes fondations. On les reconnaît surtout au nord-est, où la base des murs est renforcée de contreforts plats ; il ne reste de même que d'anciennes fondations de Bertrand de Born, à Hautefort.

Maroitte. — Malgré ses dix tours, le château de Maroitte n'est pas réellement une forteresse féodale, c'est plutôt un grand château d'habitation très-imposant, du reste, et que l'on s'étonne de ne pas voir mentionné plus souvent dans l'histoire de la province ; il ne présente rien d'antérieur aux règnes de Charles VIII et de Louis XII.

Molières. — Ce château servait de citadelle à la bastide de même nom. Il est de forme carrée, avec un donjon isolé au milieu de la cour. Ses tours sont carrées aussi, mais sans contreforts. Il remonte aux premières années du XIVe. siècle.

Montferrand. — Ce château, situé sur un promontoire, est divisé par une coupure pratiquée dans le rocher en deux portions d'égale étendue. Une autre coupure isole le château entier. La portion comprise entre les deux coupures, et servant de cour, est entourée de murailles avec des tours rondes, inégales de grosseur et ouvertes du côté de la cour. Le château a trois portes suivies de longs couloirs entre deux murs. L'une d'elles, sous une tour, donnait entrée dans la cour proprement dit où se trouve, sur le bord de la coupure, le donjon carré, de style roman. Un mur épais enveloppe toute cette partie du château ; il se relie à une tour ronde placée à l'extrémité du promontoire. Le château paraît très-ancien : on y remarque, ainsi qu'aux ruines de Limeuil, des murs bâtis en arêtes de poisson.

Montignac. — Le château de Montignac-le-Comte, séparé du plateau par deux coupures, est roman dans son ensemble. La porte, parfaitement conservée et de disposition très-originale, est placée dans l'angle d'un réduit carré ménagé

dans le rempart de l'ouest, et dont l'entrée se couvre encore d'une arcade surbaissée. Les assaillants qui se préparaient à enfoncer cette porte, se trouvaient donc placés dans une sorte de puits, et exposés de tous cotés aux projectiles des défenseurs du château. Lorsque le dernier comte de Périgord de la maison de Talleyrand se fortifiait à Montignac, contre le roi de France, il ajouta au château roman des constructions considérables qui n'empêchèrent pas Boucicaut de le forcer dans ce dernier refuge. Ce sont des batteries couvertes, percées pour le canon, qui dominent la ville, et un donjon circulaire. Cette énorme tour, dont le diamètre atteint 20 mètres, fut établie sur le point le plus escarpé et complètement en-dehors de l'enceinte. On ne pouvait y arriver de l'intérieur du château que par un pont.

Montravel. — Le château, situé sur la pointe d'un promontoire, est entièrement enveloppé par un fossé large et profond entouré lui-même d'un chemin de ronde formé par un *vallum* très-étroit. Au milieu de l'enceinte, qui mesure avec ses fossés 300 mètres de longueur sur 130 mètres de largeur, s'élevait une motte à peu près rasée maintenant. Elle divisait le château en deux parties égales. Dans celle de l'ouest, s'élève encore à une grande hauteur un pan de mur qui a appartenu à une tour romane; toute l'enceinte était entourée de murs flanqués de tours rondes.

Nontron et Piégut. — Ces deux châteaux avaient l'un et l'autre une véritable importance au point de vue militaire; mais ils ont été bâtis par les vicomtes de Limoges, et ne se trouvaient pas dans l'ancienne province, dans l'ancien diocèse du Périgord. C'est avec les châteaux Limousins, et notamment avec celui de Châlus, qu'il conviendrait de les comparer.

Riberac. — On y voyait, il y a peu d'années, les restes d'un donjon roman. M. J. de Verneilh en a conservé un dessin.

La Tour-Blanche. — Ce château, qui était dans l'organi-

sation féodale, une enclave de l'Angoumois, se trouve situé dans une contrée où les escarpements sont rares. Par exception, il est donc bâti sur une motte en terre rapportée, et entourée de fossés. Les constructions, flanquées de tours carrées et en assez bon état de conservation, sont du XIIIe. siècle.

Vernodes. — Le château de Vernodes est surtout remarquable par ses deux donjons, éloignés l'un de l'autre de 20 mètres à peine. Ce sont des tours carreés, à contreforts plats et d'époque romane; l'une d'elles offre à l'intérieur une coupole sur pendentifs, tout-à-fait semblable à celle de St.-Front.

M. Jules de Verneilh n'ajoutera rien à ce que M. Drouyn vient de dire sur les châteaux-forts; il demande seulement à entretenir le Congrès des nombreux castels qui se sont élevés en Périgord aux XVe. et XVIe. siècles, et qui donnent à ce pays une physionomie particulière. Il est certain que bien peu de provinces sont aussi riches que celle-ci en petites résidences seigneuriales. Il en est peu aussi qui renfermassent une aussi grande quantité de gentilshommes. « Ce pays, dit « l'illustre historien de Thou, est si rempli de noblesse qu'à « peine il peut la contenir. Les esprits, ajoute-t-il, y sont « querelleurs et remuants, et depuis que La Renaudie « eût formé la conjuration d'Amboise, on a remarqué qu'il « n'y a pas eu en France de troubles de quelque importance « dont les premiers fondements n'aient été jetés en Périgord, « et par des gens du pays. »

M. de Verneilh n'entreprendra pas de défendre le Périgord contre la mauvaise réputation que ses enfants s'étaient faite pendant les guerres de religion. Si on y fait encore quelques allusions dans les écrivains du temps de la Fronde, Scarron entre autres, elle s'est depuis complètement dissipée. M. de Verneilh se contentera de décrire, en peu de mots,

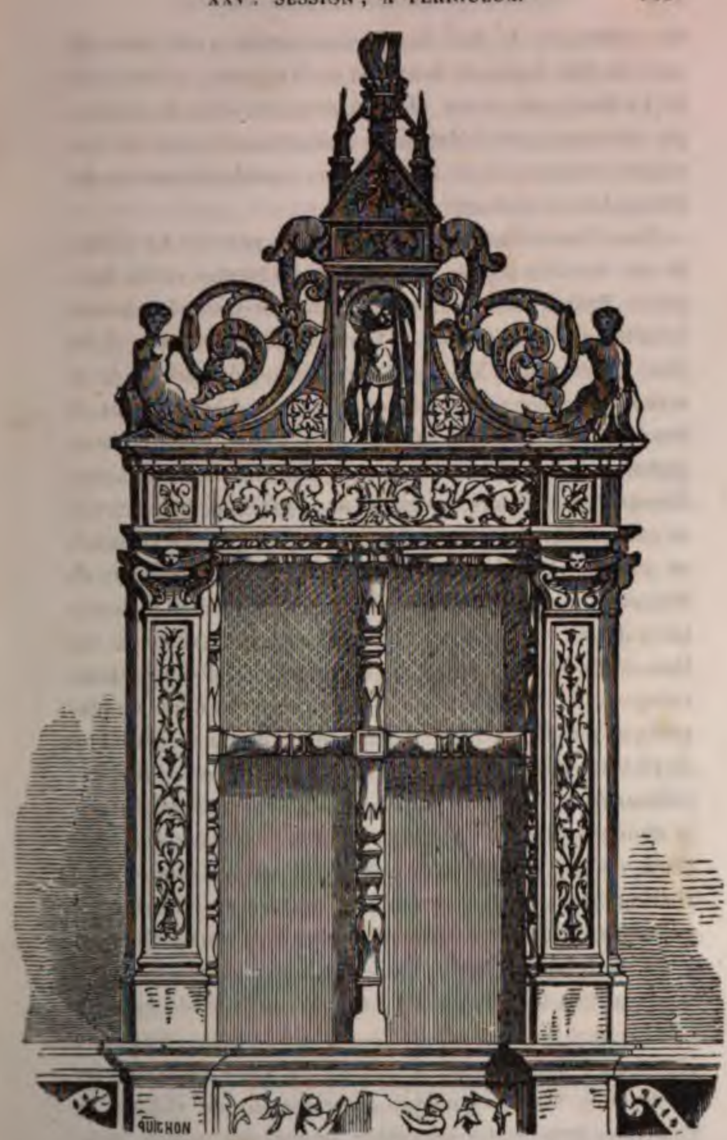
les dispositions générales et les caractères saillants des habitations de cette turbulente noblesse. A l'exception d'un certain nombre de châteaux plus importants et plus compliqués, tels, par exemple, que les quatre baronnies; puis Maroitte, Château-l'Évêque, Jumilhac, Autefort, Neuvic, Lambertye et Bruzac, leur plan se compose presque invariablement d'un corps de logis simple, flanqué de deux tours rondes à machicoulis, sur une façade et, sur l'autre, d'une tour octogone renfermant l'escalier. Cette disposition, que complètent des toits aigus, des lucarnes ornées et des fenêtres en croix, s'est continuée depuis le XVe. siècle jusqu'à la fin du XVIe., et il est peut-être regrettable qu'on y ait renoncé, tant elle est heureuse et d'un bon effet. Elle supposait d'ailleurs, chez ceux qui l'adoptaient, une fortune et un rang assez élevés, et les châteaux de ce genre ont été généralement construits par des familles distinguées. M. de Verneilh en pourrait citer près d'une cinquantaine. Quelquefois les deux tours rondes étaient économiquement remplacées par de petites tours carrées ou par de simples nids d'hirondelle. D'autres fois enfin, la gentilhommière consistait en un corps de logis, à pignons aigus, accompagné de l'inévitable tour d'escalier, et même, dans ce cas, le modeste castel avait meilleure mine que la vulgaire maison carrée qui passe aujourd'hui, aux yeux de tant de gens, pour l'idéal de l'élégance et du confort.

A côté de ces types, à peu près invariables, le goût des propriétaires, la fantaisie des artistes, ou la disposition de l'emplacement, ont introduit des modifications originales. Ainsi, dans le château des Bories, près de Périgueux, charmante habitation élevée vers la fin du XVe. siècle (1497), et possédée encore par la famille de Saint-Astier, on remarque un escalier magnifique, digne d'un palais, et dont le plan n'a point été imité dans le pays, excepté peut-être à la maison de la place du Coderc, et encore l'imitation est-elle un

peu lointaine. Cet escalier est renfermé dans une haute et large tour, de forme carrée, au centre de laquelle s'élève une seconde tour, carrée aussi, qui lui sert de noyau. C'est entre les murs de ces deux tours que se développe l'escalier. D'un étage à l'autre il y a quatre montées droites, voûtées en berceau ogival, et quatre paliers à nervures compliquées retombant sur des culs-de-lampe sculptés. De larges croisées éclairent abondamment l'escalier et donnent un jour suffisant aux petites salles voûtées qui règnent à chaque étage de son noyau carré. L'escalier de la place du Coderc a aussi des montées droites; mais son centre est à jour, comme dans les escaliers modernes, et les plafonds de ses paliers reposent sur d'élégantes colonnes arabesques. Il faut admirer, aux Bories, la perfection de l'appareil et remarquer à quelques fenêtres de gros bâtons noueux, en guise de meneaux.

M. J. de Verneilh cite d'autres châteaux artistiques qu'il recommande, comme sujet d'études, aux architectes et aux touristes : la chapelle Faucher, près Brantôme; les ruines pittoresques de Bruzac et de Puyguilhem, ravissant édifice du temps de François Ier. Ces trois châteaux peuvent être visités, avec les abbayes de Barchaud et St.-Jean-de-Colle, dans une excursion d'un jour; mais on ne peut encore le faire en voiture.

Puyguilhem, bâti par M. de La Marthonie, premier président du Parlement de Bordeaux et ensuite de celui de Paris, mérite surtout d'être étudié avec soin et serait digne d'une monographie. Le ciseau capricieux des artistes de la Renaissance n'a taillé nulle part de plus merveilleuses sculptures. Les lucarnes sur le toit sont des chefs-d'œuvre de goût et d'imagination. Les deux tours d'escalier sont littéralement couvertes, ainsi que les machicoulis de la grosse tour ronde, d'arabesques, de figurines et de lettres entrelacées. Au milieu de ces ornements, quelques salamandres sculp-



UNE DES FENÊTRES DU CHATEAU DE PUYGUILHEM (Dordogne).

tées confirment la date de la construction. Après avoir appartenu long-temps à la maison de Rastignac, alliée à celle de La Marthonie, cette élégante demeure vient de passer, par héritage, à M. le duc de La Rochefoucault, qui en continuera certainement la restauration, commencée par un habile architecte de Paris.

Dans l'arrondissement de Bergerac, près de La Linde, M. de Verneilh signale les châteaux de Bannes et de Lanquais. Bannes est situé sur un monticule escarpé et domine la vallée de la Couze de la façon la plus heureuse. Il fut élevé, sous Louis XII, par un évêque de Sarlat, de la maison de Biron; sa porte est sculptée d'hermines et de fleurs de lis qui, à défaut d'autres documents, lui assigneraient pour date le règne d'Anne de Bretagne. Indépendamment de ses tours crénelées, de sa jolie cour intérieure et de son pavillon d'entrée, on y remarque une immense cheminée en pierre très-richement ornée, dont le *Chroniqueur du Périgord* a publié un dessin, et une chambre dont les peintures du XVIe. siècle sont assez bien conservées. — A une lieue de là, le château de Lanquais, propriété de notre savant collègue, M. le vicomte de Gourgues, nous offre un magnifique modèle de l'architecture du temps de Henri III ou de Charles IX. Audrouet du Cerceau, dans ses *Plus excellents bâtiments de France*, ne donne rien de plus beau, ni de mieux dessiné, que le pavillon à cinq étages qui remplaça, dans la seconde moitié du XVIe. siècle, une aile du château gothique. Les cheminées intérieures sont remarquables par leurs dimensions et la richesse de leurs sculptures.

Le Sarladais est fort riche aussi en monuments. On y vante surtout le château de La Roque; mais M. de Verneilh ne le connaît que de réputation; il n'a étudié, dans cette région du Périgord, que le château de Losse, bâti sur les bords de la Vézère. Quoique contemporain du château de Lanquais, et peut-être postérieur de quelques années, puis-

qu'on sait par une inscription qu'il fût bâti, en 1570, par un certain « Jehan Lamare, maistre maçon de Gourdon, » on y retrouve les tours à machicoulis, les fossés creusés dans le roc, et les autres dispositions des châteaux plus anciens. Ce n'est pas seulement parce qu'au lieu d'un architecte de Paris, le sire de Losse, homme de cour cependant, et capitaine des Gardes écossaises, avait pour maître de l'œuvre un maçon de Gourdon, c'est sans doute aussi parce que les premières guerres de religion venaient de rendre quelque utilité aux fortifications, long-temps inoffensives, des châteaux d'habitation. Du règne de Louis XI à la mort de Henri II, pendant plus d'un siècle, les fossés, les machicoulis et les meurtrières étaient affaire d'habitude ou de décoration seigneuriale. La prudence, il faut en convenir, ne les commandait nullement. Une autre singularité de ce château de Losse, c'est d'être rempli d'inscriptions énigmatiques. M. Montagrin en a publié une, ainsi conçue : *Cum sudore, carcere et sanguine feci.* Assurément elle n'aurait, pour aucun de ceux qui savent bien leur histoire, la signification féroce que lui attribuent les ennemis des temps passés. Barbe-Bleue, lui-même, ne se vanterait pas de ces choses-là. Aussi bien, comme le prouvent des documents communiqués par la famille de Losse, elle reproduit la devise d'un grand capitaine du XVIe. siècle, dont le nom se trouve souvent mêlé à l'histoire de nos guerres, et qui s'éleva, par de longs et pénibles services, à une haute position militaire. C'est précisément Jean de Losse, capitaine de la Garde écossaise, gouverneur de Henri IV, et qui réédifia, sur ses vieux jours, le château de ses pères. Une autre inscription, d'un genre plus gai, peint bien les ennuis et les découragements de tout homme qui bâtit :

LORSQUE CUYDAIS ACHEVER JE COMMENÇAIS.

M. de Verneilh pourrait citer encore une longue liste de

châteaux intéressants; mais il en a dit assez pour attirer l'attention du Congrès sur ces richesses monumentales, en architecture civile. Plus heureuse que d'autres, notre province n'a pas eu beaucoup à souffrir du vandalisme révolutionnaire. Cela tient à plusieurs causes : d'abord aux rapports affectueux, et en quelque sorte familiers qui existaient entre la noblesse et les paysans, et ensuite au peu d'intérêt qu'avaient les villages voisins à démolir les châteaux pour se bâtir des maisons. Dans les pays où les matériaux de construction sont rares, les monuments ont trop souvent servi de carrières; mais ce n'était pas le cas en Périgord, où les pierres de taille sont partout si belles et si abondantes. Nous n'avons guère à déplorer, en fait d'œuvres d'art vraiment regrettables, que a démolition du magnifique château des ducs de La Force; et il faut dire, à l'honneur de nos compatriotes, qu'elle fut l'œuvre d'un étranger, le représentant du peuple Lakanal.

Après ces communications de MM. Drouyn et de Verneilh, les châteaux donnent encore lieu à quelques observations. M. le comte de Chasteigner a remarqué que, dans presque toutes les forteresses du moyen-âge, les assaillants étaient obligés, par la disposition des portes, à présenter aux assiégés le côté droit qui tenait l'épée et n'était pas abrité par le bouclier. Cela est particulièrement remarquable au château de Bonaguil, dans le Quercy, où l'on n'entre qu'après avoir fait trois ou quatre détours dans un petit espace. — M. de Caumont déclare, qu'à son avis, les portes des châteaux-forts ne prennent de ponts-levis qu'au XIVe. siècle. Il avait dit d'abord, dans son *Cours d'archéologie*, que cette ingénieuse invention était pratiquée au XIIIe. siècle; mais il a rectifié cela après s'être aperçu que les châteaux sur lesquels il se fondait, avaient été remaniés postérieurement à la construction primitive. M. de Caumont demande, en terminant, d'où viennent les ponts-levis. M. F. de Verneilh répond que ce n'est pas de l'Orient où il n'en a pas observé d'anciens.

L'invention paraît française, comme le mot qui la désigne.

M. de Chasteigner a constaté, comme M. Jules de Verneilh, l'extrême abondance des châteaux d'habitation dans le Périgord. Plus on en cherche, dit-il, plus on en trouve ; il y en a plus que sur les bords de la Loire.

M. de Caumont fait observer qu'avec tant de richesses, il n'en est que plus urgent de faire le plus tôt possible, et de la façon la plus complète, la statistique monumentale de la province ; si l'œuvre est trop vaste pour un seul, il faut se la partager ; si elle est trop coûteuse, il faut que les villes et le département interviennent par des allocations de fonds, ainsi que cela a eu lieu dans l'Agenais. Au besoin, cette statistique pourrait rester provisoirement manuscrite, texte et dessins. Mais il convient qu'elle comprenne tout et non pas seulement les sommités monumentales. M. de Caumont ajoute, à ce sujet, l'envoi de questionnaires qui a été fait par M. l'abbé René à tous les curés du diocèse ; c'est une excellente chose ; il se félicite aussi de ce que l'enseignement archéologique soit organisé au séminaire de Périgueux d'une manière permanente. Quelquefois il a suffi qu'un professeur fût changé pour faire cesser cet enseignement ; un pareil malheur n'est pas à craindre et n'arrivera pas à Périgueux.

Distribution de médailles.

Après avoir dit que la discussion était close sur la dernière question du programme, M. de Caumont annonce que le Conseil administratif de la Société française d'archéologie a décerné :

Une médaille d'argent à M. Félix de Verneilh, pour ses recherches sur l'architecture byzantine en France et en Occident ; une médaille d'argent à M. Léo Drouyn, pour ses explorations en Aquitaine et ses diverses publications ; une médaille d'argent à M. Aymar, archiviste, pour ses récentes découvertes dans la cathédrale du Puy ; une médaille de bronze à

M. Galy, pour la classification et la réorganisation du Musée de Périgueux; une médaille de bronze à M. Jules de Verneilh, pour les dessins et les gravures dont il a enrichi l'ouvrage de son frère. Précédemment une médaille avait été décernée à M. E. Sagot, architecte à Paris.

Allocations.

M. de Caumont soumet ensuite à la ratification de l'Assemblée diverses allocations de fonds proposées par le bureau :

Fouilles à Périgueux, 500 fr. (MM. de Verneilh, Galy et Massoubre, commissaires).

Fouilles à Chassenon (Charente), 150 fr. (MM. de Verneilh et l'abbé Arbellot, commissaires).

Explorations diverses de constructions romaines dans la Dordogne, 100 fr. (M. Paquerée, commissaire).

Tour de la Rigale, 100 fr. (M. d'Auzac de Lamartinie, commissaire).

Exploration des murs gallo-romains du Mans, 100 fr. (MM. David, d'Espaulart et Hucher, commissaires).

Fouilles dans la Sarthe, 100 fr. (M. Charles, commissaire).

Fouilles dans l'arrondissement de Mortagne, 100 fr. (M. Dagoury, inspecteur des forêts, commissaire).

Église de Temniac (Dordogne), 100 fr. (M. l'abbé de Saint-Exupéry, commissaire).

Église de Somsois (Marne), 150 fr. (M. le comte d'Allonville, commissaire).

Église d'Iseure (Allier), 100 fr. (M. le comte de Soultrait, commissaire).

Sommes mises à la disposition de M. Des Moulins, 200 fr.

CLOTURE DE LA SESSION.

M. de Caumont termine par de chaleureux remercîments adressés, au nom de la Société française, à Mgr. l'Évêque de Périgueux qui a présidé deux des séances; à M. le Maire de

Périgueux et aux nombreux habitants de la ville et du département qui ont suivi avec assiduité les travaux du Congrès. Nulle part la Société française n'a trouvé plus de sympathies; aussi M. de Caumont se plaît-il à prévoir que le Congrès scientifique de France pourra avoir lieu, dans quelques années, à Périgueux.

M. l'abbé de Saint-Exupéry, vicaire-général, prononce ensuite les paroles suivantes :

« Monseigneur m'a chargé de vous exprimer ses regrets de n'avoir pu assister à la séance de clôture de ce Congrès. Sa Grandeur vous a dit l'autre jour, en des termes qui ont été au fond de tous les cœurs, combien elle avait été heureuse de pouvoir offrir aux membres de la Société française d'archéologie une salle de son palais, pour la tenue de ses séances. Monseigneur voulait donner ainsi à cette docte Assemblée un témoignage de sa bienveillance et de sa sympathie. Ce témoignage, Messieurs, aura été non-seulement un encouragement à vos utiles et quelquefois si pénibles travaux; votre Société en aura reçu, si je puis parler de la sorte, toute une force nouvelle; et le clergé de ce diocèse, en voyant son premier pasteur vous aider de son concours et de son appui, en concevra certainement une ardeur nouvelle pour l'étude de l'art antique et pour la conservation des monuments religieux confiés à sa garde.

« Nous espérons, Messieurs, que, dans vos pérégrinations sur tous les points de la France, vous conserverez un bon souvenir de notre cher Périgord où vous venez d'apercevoir tant de richesses. Nous espérons mieux : vous voudrez bien désigner Périgueux pour la tenue d'un de vos futurs Congrès, et Monseigneur veut que je vous dise que l'Évêché sera encore mis à votre disposition pour vos réunions. »

Le Secrétaire-général,
F. DE VERNEILH.

Vu par le Directeur-général,
DE CAUMONT.

VÉSONE

ET

SES MONUMENTS

SOUS LA DOMINATION ROMAINE;

Par le Dr. E. GALY.

. . . . . O Vesunna,
Cæsareis memoranda castris!
Urbs apta belli, pacis et artibus;
Dejecto Arverni stant ubi Numine
Æterna Frontonis trophæa
Semirutæ monimenta turris!

L. Frizon (de Brantôme).
Ode à Mgr. Le Boux, évêque de Périgueux, *Opera*, Parisiis, 1675, t. II, p. 288.

Sur le bord de la rivière de l'Isle, au sud de Périgueux, s'élèvent deux montagnes : l'une, gigantesque pyramide, est connue sous le nom d'*Écorne-Bœuf;* l'autre, développant à l'ouest sa longue croupe, suit de ses pentes rapides et boisées le cours des eaux : c'est *la Boissière* Entre elles se cache une étroite vallée, tapissée de prairies, qu'une fontaine arrose en fuyant vers l'Isle où bientôt elle disparaît.

Rien, dans ces lieux connus sous le nom de *Vieille-Cité*, ne fait supposer qu'ils aient été habités; mais, en remuant la terre, les cultivateurs découvrent bien souvent des armes en silex, des fragments de poterie grossière, des fibules et de nombreuses médailles. C'est là que commença *Vésone gauloise.*

Les médailles appartiennent à l'enfance de l'art. M. le comte de Gourgues a fait connaître, dans la *Revue numismatique*,[*] les deniers d'argent de cette cité.

Ils représentent, d'un côté, l'effigie d'un chef gaulois; la tête est surmontée comme d'un diadême orné de plumes et de perles, et le revers offre le symbole de la nationalité gauloise : le *Sus-enseigne* fiché à l'extrémité d'une haste pennée; il est accompagné d'instruments de guerre ou d'agriculture. Notre savant compatriote semble ne pas connaître une autre monnaie, tout aussi commune à Vésone que le denier d'argent au type du *Sus*, et dont le cabinet de M. de Mourcin et le mien conservent quelques variétés; elle est en bronze, globuleuse, souvent éclatée sous le coin, n'étant frappée parfois que d'un seul côté. On voit à l'avers la tête couronnée d'Apollon, et au revers, un cheval galopant surmonté de phalères, souvenirs du *bige* et de l'*auriga* macédoniens. C'est évidemment une imitation grossière des statères de Philippe. Jusqu'à présent nous n'avons reconnu aucun caractère d'une langue écrite sur les nombreux deniers que nous avons examinés; en conséquence, c'est en vain qu'on chercherait à y reconnaître le nom de *Vesuna*. Je parlerai, plus bas, des monnaies imitées des deniers consulaires et attribuées aux Pétrocoriens. Les pièces que nous venons de décrire portent avec elles leur certificat d'origine, une physionomie, un style distincts; elles se trouvent ordinairement à Vésone; elles appartiennent à ses premiers habitants.

Ainsi, c'est bien dans cette vallée que s'établirent, pour la première fois, les *Petrocorii* ou *Petrucorii*, issus, sans doute, de quelqu'une de ces familles Ibériennes qui peuplèrent la Gaule à une époque reculée. Le sommet d'*Écorne-Bœuf* fut fortifié, et à l'abri de l'*oppidum* personne n'osa s'établir près d'eux, ce qui était pour les Gaulois, comme le fait observer César, la marque d'une grande valeur. Bientôt les chaumières s'élevèrent autour de la fontaine; la nymphe bienfaisante qui fournissait aux besoins de la vie de la tribu et qui désaltérait les troupeaux, cette eau, principe

de toutes choses, selon l'enseignement druidique, reçut alors de pieux hommages; son nom *Ouna*, *Ona* (1), cours d'eau, fontaine, uni à celui de *vès*, *bès*, *beisso*, vallée (2), désigna désormais la cité gauloise.

Ausone confirme l'étymologie de ce nom lorsque, célébrant les vertus de la fontaine *Divona* de Bordeaux, il s'écrie :

> Salve, fons..... ignote ortu..... sacer
> Urbis genius.....
> Divona Celtarum lingua fons addite divis.

Salut, fontaine dont la source est inconnue, fontaine sacrée, génie de la Ville, appelée Divona par les Celtes, consacrée comme divinité..... Ainsi que les *Bituriges Vivisci*, les Cadurques divinisèrent leur principale fontaine, ils l'appelèrent du même nom : *Divona, Bibona*, et comme la *Vesunna*, *Vesona* des Pétrocoriens, elle devint le génie tutélaire de leur ville et lui donna son nom.

Invités par un sentiment naturel à admirer les phénomènes imposants de la nature, ces Gaulois, si courageux devant l'ennemi, tremblaient cependant à l'idée que le ciel les anéantirait dans sa chute. Ne pouvant élever encore leur pensée à l'idée de Dieu, *cette sublime synthèse*, ils n'en saisissaient que l'expression; les œuvres de la création recevaient leurs prières. Les montagnes dont l'élévation les rapetissait, les

(1) ΟΥΗΣΟΝΑ, Vésone. — ΔΟΥΗΟΝΑ, Divone, Cahors.— *Ptolémée*, édition de M. Léon Renier, *Annuaire de la Soc. des Ant.*, 1848.

ΟΥΗΣΩΝΑ, Vésone. — ΔΟΥΗΩΝΑ, Divone. — D'après Scaliger et Astruc.

Citons encore les noms suivants :

Γαρουνα, la Garonne.

Matrona, la Marne.

Sequana, la Seine.

Meduana, la Mayenne.

(2) *Vais*, *bais*, d'après Bullet, signifient gué, mare, creux, etc.

forêts sombres et mystérieuses, dont l'écho redisait le langage humain, l'éclair qui lançait la foudre avec un bruit formidable, l'air, le feu, la terre, l'eau, les astres prenaient à leurs yeux un corps et une âme, et ils les adoraient.

La *Seine*, la *Marne*, l'*Yonne* avaient leurs autels. Les Tectosages engloutissaient, dans leur lac célèbre, les riches dépouilles enlevées aux temples et aux palais de l'Asie.

L'humble fontaine *Vesunna* ne reçut pas d'aussi somptueuses offrandes, elle se contenta de l'immortalité que ses *cultores*, ses adorateurs, lui avaient décernée, en lui élevant des autels et en associant son nom à leur destinée.

Lorsque les Romains eurent assis leur camp à quelques pas de cette pauvre bourgade, et qu'ils furent assurés de la soumission du pays, ils tendirent la main aux *Pétrocoriens*, leur firent franchir la rivière qui les emprisonnait dans la vallée, et ils jetèrent les fondements d'une véritable ville que ses ruines, après dix-neuf siècles, attestent avoir été grande et prospère.

Mais avec les Gaulois ils avaient emmené les dieux, et *Vesunna* ne resta pas seulement *divine* et *tutélaire* (1) : un Romain, *Soter Secundus*, la déclarait *tutélaire* et *auguste*; Marcus Pompeius restaurait son temple en invoquant Apollon devenu dieu topique; *Bassus Caius*, illustre citoyen romain, élevait des autels à la déesse *Stanna*. Le dieu *Telonius* y avait aussi son temple (2).

C'était, de la part du peuple romain, une religion plus politique que cordiale que cette reconnaissance si prompte, que ce droit de bourgeoisie donné à tant de mythes étran-

(1) La personnification et la déification des cités et des lieux furent assez fréquentes dans la Gaule: on connaît le dieu Nemausus, la déesse Bibracte, etc.; et, pour les noms de lieux, voir l'ouvrage de Dumège: *Monuments des Volsques-Tectosages*.

(2) Voyez les inscriptions du musée.

gers en les associant aux dieux de Rome. Les historiens disent bien que les divinités de la Gaule étaient les mêmes que celles de Rome, et qu'il n'y avait de changé que les noms. Mais comment concilier cette prétendue ressemblance avec la différence si tranchée entre les dogmes druidiques et le polythéisme romain ? Rappelons-nous avec quelle énergique et quelle cruelle persévérance le druidisme fut poursuivi par les empereurs qui le refoulèrent dans l'*Armorique ;* et n'oublions pas que ce fut *sa doctrine,* tout autant que le pouvoir dont il était le dépositaire, qui lui valut d'être persécuté.

Il y eut donc de l'habileté, de la part des conquérants, quand ils évoquèrent les génies protecteurs de la Gaule pour les associer à leurs dieux ; ils gagnaient les cœurs de ces redoutables enfants de la nuit qu'avaient bercés des fées au doux regard, mais qui, par leur culte mystérieux et leurs audacieux succès, épouvantaient l'Empire. S'adressant à leur imagination, ils leur disaient que les héros gaulois iraient, après leur mort, rejoindre sur la voie Lactée les héros, fils de Romulus, et que les dieux des deux nations, confondus dans l'Olympe, ne verraient plus sur la terre ni vainqueurs ni vaincus, mais un grand peuple à protéger.

VOIES, RUES.

On arrivait à Vésone par quatre voies, indiquées sur les itinéraires. Elles n'ont pas été encore reconnues. Elles se dirigeaient sur *Burdigala*, *Santones*, *Augustoritum*, et *Aginnum*. Les stations de *Sarrum*, *Excisum*, *Fines*, n'ont pas été déterminées. M. Dessales, notre docte archiviste, ne croit pas que La Linde soit le *Diolindum* ou *Biolindum* mentionné. Nous ne connaissons qu'une seule borne milliaire : elle a été retrouvée par M. de Taillefer, à une lieue de Périgueux, sur la voie de Saintes, à l'endroit appelé le

Toulon; elle est dédiée à l'empereur Florien (Voir les inscriptions).

La voie d'*Aginnum* passait à Campniac, où elle a été découverte l'année dernière. Elle s'inclinait en abordant la rivière que l'on ne traversait pas sur un pont comme on l'a cru. Les barrages des moulins n'élevaient pas alors les eaux; ils sont un travail du moyen-âge, et l'Isle, coulant en cet endroit sur un lit de rochers uni, offrait un gué facile. La voie traversait, peut-être, l'emplacement de la ville gauloise en suivant le vallon.

La première couche, *statumen*, était construite avec d'énormes moëllons fichés debout et pressés à sec les uns contre les autres; un *pavimentum* les recouvrait, il était composé de deux couches de silex noyés dans du ciment (le milieu de l'*agger*, ou *champ*, était plus élevé que les bords, mais aucun égout ne recevait les eaux pluviales, comme cela avait lieu le long des rues de la ville, où nous avons retrouvé ces conduits intacts des deux côtés; ils étaient bâtis en moëllons, le fond était formé avec une tuile à rebords; ils mesuraient 70 centimètres de hauteur sur 27 centimètres de largeur dans œuvre). La voie avait 6 mètres de largeur. Sur l'un des côtés on a trouvé une borne taillée en manière de chapiteau, sans inscription, de 70 centimètres de haut, et qui a dû servir de *montoir*. A quelques pas s'élevait une porte fortifiée, flanquée aux angles de tours engagées. Elle était construite, comme tous nos monuments, en petit appareil. Était-ce un *castellum* qui défendait le passage? Appartenait-elle à l'enceinte murale primitive? On ne peut que se livrer à des conjectures. La quantité de matériaux fournie par la destruction de la voie est énorme; dans une étendue de 60 mètres, elle peut être évaluée à 500 mètres cubes.

AQUEDUCS, THERMES.

Une inscription, consacrée à Apollon Coblédulitave, con-

state que l'affranchi Marc Pompée restaura le temple de la déesse tutélaire de Vésone et les thermes publics. Une autre inscription, tout aussi importante, nous apprend que le duumvir Marulle fit les frais de l'établissement des eaux et de leur conduite. Les fontaines publiques n'existent plus ; l'aqueduc, ouvrage digne du nom romain, doit être celui qu'on a retrouvé en construisant la route de Lyon. Il est en blocage à bain de ciment ; il a 90 centimètres de hauteur sur 1 mètre de largeur, il est recouvert en dalles de pierre (on peut en voir une section au Musée). Partant de la fontaine de l'*Amourat* ou de la *Filolie*, dite aussi *Grand-Font*, commune de St.-Laurent-sur-Manoire, distante de Périgueux de 6 kilomètres, il suit la vallée où coule le ruisseau du *Manoire*, passe sous le château du Petit-Change, traverse les faubourgs des Comeymies et de St.-Georges, et, prenant la direction du pont de Japhet ou de la Pierre de la Cité (pont St.-Jacques), situé au nord de l'abattoir actuel, il franchissait la rivière en ce point, soutenu comme l'était l'aqueduc du pont du Gard, et aboutissait au château-d'eau (*Castellum Godofredi*, château de Godoffre, au moyen âge). D'après Frontin, c'est là que se faisait ordinairement la distribution des eaux, aux thermes, aux fontaines publiques et aux particuliers. La pierre qui rappelle ce don généreux est percée de deux ouvertures destinées aux conduits, mais l'inscription a été martelée en 1793. Le représentant Roux Fazillac, ayant ordonné de faire disparaître les armoiries des papes et des évêques, sculptées sur les portes du Grand-Séminaire, les ouvriers firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent, et l'inscription du duumvir Marulle, conservée dans cet établissement, ne fut pas épargnée. Il est possible encore, cependant, avec de la patience et de l'étude, de fixer la place de chaque mot qui la composait. Nous ferons observer ici que les séminaristes avaient ras-

semblé un grand nombre de monuments romains dans leur collége, comme en un musée, et qu'il est probable que cette pierre y avait été apportée avec les autres débris de nos thermes. N'avons-nous pas vu, de nos jours, une inscription rappelant une consécration d'autel à saint François de Salles, aller de l'ancien couvent de la Visitation au jardin Boudit, ce qui a fait croire qu'en ce dernier lieu existait une chapelle dédiée à ce saint ?

Les thermes étaient placés sur le bord de la rivière de l'Isle, dans une situation que l'on peut comparer à celle des bains, sur l'Anio, de Manlius Vopiscus, célébrés par Stace. Ceux de Trèves s'élevaient aussi près de la Moselle. Qui ne connaît les beaux vers d'Ausone : « *Atria quid* « *memorem....?* Que dirai-je de ces portiques semés sur « de vertes prairies, de ces toits soutenus de colonnes sans « nombre, et de ces bains qui fument sur la grève? J'ai « vu des baigneurs, qu'une sueur abondante avait épuisés, « dédaigner les froides eaux des cuves et des piscines pour « jouir des eaux courantes, et, retrouvant bientôt leur « vigueur dans le fleuve, frapper et refouler en nageant « ses vagues rafraîchissantes. »

Les baigneurs jouirent de semblables plaisirs aux thermes de Vésone.

Les fouilles du canal de navigation viennent de nous faire connaître précisément le côté qui, au Sud, avoisinait la rivière. On peut consulter le plan levé par M. Cruveiller, architecte de la ville de Périgueux. Les prétentions du propriétaire des terrains où se trouve la continuation de ces vestiges ne nous ont pas permis de poursuivre nos recherches ; néanmoins nous ne désespérons pas d'en obtenir l'autorisation, et nous pourrons alors utiliser les 2,000 fr. que M. Fould, ministre d'État, et M. Magne, ministre des finances, ont daigné accorder à mes sollicitations ; je les en remercie de

nouveau. M. de Taillefer, dont il faut citer le nom toutes les fois qu'il s'agit de nos antiquités, et qui aimait sa Vésone comme on aime une amie, avait déjà reconnu l'emplacement du château-d'eau des thermes, à quelque distance et au Nord des ruines que nous voyons aujourd'hui.

Le côté que nous connaissons a 60 mètres d'étendue; trois égouts voûtés, l'un au centre, deux aux extrémités, se dirigent, en s'inclinant, des bâtiments vers la rivière. Ils donnent une idée de la division principale et de la grandeur de cet édifice; ils ont 1 mètre de haut sur 60 centimètres de large; ils sont remplis à moitié de cendres et de charbon. M. Cruveiller en a retiré un denier d'argent de *Vespasien* et un grand bronze de *Commode*. Il y avait trois principaux corps de logis, deux formant les ailes nord et ouest, le troisième occupant le centre. Ceux des extrémités, en forme de galeries ou xystes, prenaient ouverture sur la façade sud. On y pénétrait par deux hémicycles qui devaient être voûtés en capuchon, et au milieu de chacun se trouvait une porte. Nous avons reconnu un des paliers: on y avait établi, après la ruine des constructions et très-anciennement, un moulin à bras. Ces galeries étaient pavées en mosaïque grossière, et les murs enduits en stucs coloriés. A l'intérieur, de chaque côté de la porte, étaient des niches à recevoir des statues.

Le mur de façade reliait transversalement les galeries. Sur ce mur règnent, extérieurement et avec symétrie, des loges tantôt rondes et tantôt carrées, qui devaient abriter des statues ou d'autres ornements. Des pilastres les séparaient; ils étaient construits en petit appareil et en briques. Au centre, deux grands massifs, formant un avant-corps de 6 mètres, paraissent avoir servi de soubassement à un portique.

Il est impossible, jusqu'à présent, de se faire une idée bien exacte de la distribution et de la destination des cinq divisions que l'on remarque à l'intérieur, du côté du Sud.

Cependant, celle qui succède au portique, et sous laquelle passe l'égout du centre, étant spacieuse (15 mètres de longueur) et ornée de pilastres ou de colonnes engagées, dont on aperçoit les stylobates, a pu être le vestiaire des bains, le vestibule, l'*apodyterium*. Les chambres voisines auraient alors servi au *capsarius*, ou garde des vêtements, et aux divers employés.

Là s'arrêtent nos recherches : faisons des vœux pour qu'on nous permette d'en apprendre davantage.

BASILIQUES, TEMPLES.

D'après une inscription, aujourd'hui perdue, mais rapportée dans l'ouvrage du P. Dupuy, nous savons que *Soter Secundus*, celui dont nous possédons une dédicace à *Vésone auguste et tutélaire*, éleva deux basiliques à Vésone. Je soupçonne fort M. de Jean, de Périgueux, et Savaron d'avoir, de leur autorité privée, ajouté au nom de Soter les mots LIB. NER., *libertus Neronis*, affranchi de Néron, qui ne se trouvaient pas dans le premier texte. Nous ne connaissons pas l'emplacement qu'occupaient ces palais où se rendait la justice.

Un texte cité par les Bollandistes rapporte *que saint Clair, allant en Aquitaine, vint chez les Pétrocoriens, renversa les temples des idoles et fit périr les prêtres du culte abominable de Jupiter et de Mars.* L'église de St.-Étienne aurait été bâtie sur l'emplacement du temple de Mars. M. de Taillefer avait cru retrouver dans la porte principale de la citadelle du Bas-Empire à la Cité et au-dessous de la maison Bardon, l'entrée du péristyle fortifié de ce temple. Malheureusement, pour confirmer ce système, les monuments et les inscriptions font défaut ; et la baie de cette porte, loin d'avoir gardé quelque rapport avec l'église actuelle,

tombe presque dans l'axe d'une rue qui traversait tout le *castrum*, de l'Est à l'Ouest. Il est donc plus naturel de croire que c'était la porte principale, *triomphale*, ou de *Mars* si l'on veut, comme semblerait l'indiquer le nom des terrains situés au Sud et à l'intérieur des remparts qui, au moyen-âge, étaient désignés par le nom de *Plesdura de Marte*, place de Mars (1). Ainsi a pu s'accréditer cette erreur, comme celle qui consacrait la tour de Vésone au culte de Vénus, par suite de la similitude de noms, *Vesuna*, *Venusa*, et à cause de la découverte d'une statue dite de *Vénus*, en marbre prétendu de Paros, que de trop chastes scrupules firent mettre en pièces. Malheureusement, pour les inventeurs de ces poétiques attributions, une main de la statue fut sauvée et conservée au Musée ; elle nous dit, par son grossier travail, que ce n'était ni l'œuvre d'un grand artiste, ni la main délicate de la déesse des amours. Si notre belle tour a été ornée de statues, elles furent d'un meilleur goût et d'un meilleur style.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que la déesse tutélaire *Vesunna* eut un temple chez les *Pétrocoriens*. L'inscription suivante le constate, et, de plus, elle nous apprend qu'il fut restauré, en même temps que les thermes publics, par l'affranchi *Marcus Pompeius*, prêtre, comme son père, de l'autel de.... et d'Apollon Cobléduiitave.

(1) Devant les portes des anciennes villes, il y avait des places qui servaient aux assemblées populaires. Quant aux portes, elles étaient, comme celles de Nîmes, à deux baies cintrées : l'une pour les piétons, l'autre pour les chars. En sortant et au retour on avait soin de prendre l'ouverture qui s'offrait à droite, car celle de gauche devenait alors d'un fatal présage. Quoiqu'il ne s'agisse ici que d'une forteresse, la population qui s'y était réfugiée s'y trouvant à l'étroit, choisit, peut-être, pour son forum, pour son champ de Mars, les terrains situés devant la porte principale.

. . . .	. . . .
T DEO APOLLIN	*Et deo Apollini*
COBLEDVLITAVO	*Cobledulitavo*
M. POMPEIVS. C. POMP.	*Marcus Pompeius, Caii Pompeii*
SANCTI. SACERDOT.	*Sanctissimi sacerdotis*
.ARENSIS FIL. QVA. LIB.	*Arensis, filius, Quirina (tribu) libertus*
SACERDOS ARENSIS	*Sacerdos Arensis*
QVI TEMPLVM DEA	*Qui templum deæ*
TUTELAE ET THERMA	*Tutelæ et thermas*
PVBLICA. VTRAQ. OI	*Publicas, utraque olim*
VETVSTATE COLLAB	*Vetustate collabsa,*
SVA PECVNIA RES	*Sua pecunia restituit.*
☧ V. S. L. M. ☧	*Votum solvit, libens, merito.*

« . . . . Et au dieu Apollon Cobledulitave Marcus
« Pompeius, fils de Caius Pompeius, très-saint prêtre de......
« de la tribu Quirina, affranchi, prêtre de...... qui restaura
« à ses frais le temple de la déesse Tutélaire et les thermes
« publics, l'un et l'autre édifice tombés naguère de vétusté.
« Il s'est acquitté de son vœu avec joie et à juste titre. »

Une autre inscription constate que *Pompeius Solus*, fils d'*Aulus Pompeius Antiquus*, a édifié tout le péristyle autour du temple, et qu'il a fait les frais de l'ornementation et du mur d'enceinte *(munimentum)*. Nul doute qu'il ne s'agisse du même temple, restauré par Marc Pompée ; c'est-à-dire de la tour de Vésone : on ne pouvait mieux la désigner ; car elle est le seul édifice connu à Périgueux, muni d'un mur d'enceinte et d'une colonnade circulaire, *peristylium*.

Deux inscriptions, encore de notre musée : l'une, fragmentée, fait mention d'un temple élevé par *Silvanus*, ou le fils de *Silvanus*, au dieu *Telonus*; l'autre unit, dans la même invocation, *Telonus* et le dieu *Auguste*. Ce dieu *Telonus*,

qui nous paraît topique, a eu des autels dans d'autres contrées, et nous ne croyons pas qu'il fût du nombre des dieux que Servius dit être *locales, qui ad alias regiones nunquam transeunt*, qui ne sortent jamais du lieu qui les vit naitre pour courir en d'autres régions. Silius Italicus parle de l'isle pierreuse de l'antique *Telon*. N'oublions pas *Telo martius*, Toulon.

La première inscription, qui a été très-bien lue grâce à MM. de Taillefer et de Mourcin, fut retirée par M. de Beaufort d'une tour de la citadelle ; elle est engagée aujourd'hui dans l'embrasure d'une fenêtre du château de Barrière, où la pluie et la gelée la dégradent.

Espérons que son possesseur nous permettra d'offrir, dans notre musée, à cette *charte* vénérable la place qu'elle mérite.

Mais si cette inscription a été bien rapportée, il n'en est pas de même de son interprétation qui laisse à désirer.

Il fallait, avant de chercher à l'expliquer, ne pas perdre de vue qu'elle n'est que la continuation d'une dédicace plus importante, ainsi que l'indique la conjonction ET. On devait aussi se demander quelle était la nature de ce monument.

C'est un autel, *ara*, *sacrum*. La partie supérieure porte encore la cavité (*focus*) où brûlait l'encens, où se versaient les libations ; la partie antérieure du couronnement, où étaient gravées les premières lignes, a été martelée. Ainsi donc, *cet autel* était dédié à une autre divinité ou à un autre génie. Était-ce à la déesse Tutélaire elle-même dont *Pompée* relevait le temple? Nous ne connaissons pas d'exemple, à Vésone, de deux divinités topiques réunies sur le même autel ; ordinairement le génie ou la divinité de l'Empereur est invoqué avec le dieu (Voyez les inscriptions). De tous les empereurs, c'est au dieu *Auguste* que les *Pétrocoriens* adressent le plus souvent leurs hommages ; *Numini Augusti*.

Je propose donc de rétablir le commencement de l'inscription de la manière suivante :

NUMINI AUG. *ou* DEAE TUTELAE
ARAM
ET DEO APOLLINI
COBLEDULITAVO (1).

Cobledulitavo est un nom de lieu divinisé, comme celui de la fontaine *Vesuna*. M. de Mourcin pensait qu'il était gaulois et qu'il signifiait *celui qui nous a rachetés de l'esclavage*. Nous ne croyons pas que la science étymologique ait dit son dernier mot sur cette épithète. Associé au nom d'*Apollon*, on doit rapprocher ce surnom de celui de l'Apollon de Bourbonne-les-Bains et de Bagnères-de-Luchon, *Apollo Borvo*, *Apollo Lixio*. Apollon fut, de tous les dieux, celui qui reçut le plus grand nombre de noms. Chaque localité se l'appropria.

Sic vario cunctis te nomine convocat orbis.
Ainsi, sous tous les noms, t'invoque l'Univers.

Dieu de la lumière et des oracles, poète et médecin, ne méritait-il pas un pareil honneur ? J'ai acquis récemment une admirable tête en bronze de ce dieu Panthée; elle a été trouvée à Périgueux. J'espère en publier bientôt le dessin. — Poursuivons :

MARCUS POMPEIVS CAII POMPEII
SANCTISSIMI SACERDOTIS
ARENSIS.

L'adjectif *arensis* a été l'écueil des Saumaises périgourdins. Ils ont cru d'abord qu'il voulait dire habitant d'Arc, né à Arc ; mais il n'existe ni ville, ni peuple de ce nom. Je me trompe, on connaît, je crois, les *Arei*, peuple d'Afrique. Nos Pompéiens n'étaient pas venus de si lointaines contrées.

(1) Sous-entendu *dicavit*.

Peu satisfaits du latin, les interprètes ont passé trop rapidement au grec, la difficulté alors n'a fait que grandir.

Arensis, a-t-on prétendu, vient de Αρης, *Mars*; *arensis* de *Mars*, qui appartient à *Mars* (1).

Nous répondons : ὁ αρης, le belliqueux, est un nom et un surnom grecs donnés à Mars et à Minerve; ce mot n'a jamais été latinisé.

ὁ Αρης était le *Mars* des Grecs, il eut à Rome un temple sous ce nom, quand Rome, suivant son système ordinaire, se mit à déloger les dieux des nations, et particulièrement ceux de la Grèce. Mais cet hommage se borna à ce que nous pourrions appeler une manifestation de puissance. Les Romains prouvaient par là que rien ne résistait aux vainqueurs du monde et que les dieux subissaient leur empire; *Mars*, lui-même, ὁ Αρης.

Les prêtres de *Mars* étaient à Rome les *Salii*, *sacerdotes saliares*, dont nous connaissons les gaies pratiques, et les *flamines martiales*. Il n'y avait que les flamines de Jupiter qui portaient un nom grec, *flamines diales*.

Pour le peuple romain, *Mars*, dieu de la guerre, était *Mars*, *Mavors* ou *Mafors*, *pacifer*, *ultor* sur les monnaies. Il n'en connaissait pas d'autre, il avait donné son nom au lieu de ses assemblées : *Campus martius* ou *martialis*. Puis venaient : *ludi martiales*, *collis martialis*, *Narbo martius* (Narbonne), *Telo martius* (Toulon); *milites martenses*, dans la *Notice des dignités de l'Empire*, désigne les soldats de Mars campés à *Alet*.

Dans la Gaule, où, avant la conquête, Mars était connu sous le nom d'*Hesus*, on comprend que son nom grec d'αρης n'y fut jamais adopté pour le désigner. Les Gaulois avaient pu apprendre les caractères grecs des colonies Marseil-

(1) N'eût-il pas mieux valu choisir le mot ἀρά, ᾶς, prière, supplication, d'où a été formé *ara*, autel?

laises, et par suite de leurs expéditions aventureuses en Asie ; mais ils ignoraient absolument cette langue ; la preuve en est dans la précaution que prit César, pour tenir cachés ses desseins, d'écrire en grec à un de ses généraux entouré par les Gaulois (1). Si des inscriptions grecques se trouvent à *Vésone*, soyons bien persuadés d'avance qu'elles ont été écrites pour et par des Grecs.

Comment alors supposer qu'un romain, le prêtre *Marc Pompée*, ayant accepté de servir les dieux de la Gaule : Apollon Cobledulitave et la déesse tutélaire des Petrocorii, se soit glorifié à leurs yeux, dans une inscription, d'un titre dont ils ne pouvaient comprendre le sens ?

Les inscriptions n'étaient pas des énigmes proposées à la sagacité des savants ou des curieux de l'endroit, elles se composaient d'abréviations, de sigles, de formules parfaitement arrêtés et connus, saisissables pour les intelligences les plus vulgaires ; on ne pouvait s'y tromper.

Dans les Gaules, un prêtre de Mars s'appelait : *sacerdos Martis*, *martius* ou *martialis ;* de Saturne, *Sarturni*, *saturnensis.* L'explication d'*arensis* est très-simple, et grammaticalement plus naturelle. On s'est étudié à la rendre impossible.

Ainsi que de *forum*, *fori*, place publique, les Latins ont fait *forensis : forensi Marte valere*, briller par les luttes du barreau ; comme d'*aqua*, vient *aquensis : possessor aquensis*, maître des eaux ; d'*Allia*, lieu funeste où les Romains furent taillés en pièces par les Gaulois, fut formé *alliensis dies*, jour d'*Allia*, jour malheureux ; de *castrum*, *i*, *castrensis : medicus castrensis*, médecin du camp, médecin militaire ; *sacerdos castrensis*, prêtre du camp, desservant le camp (aumônier), *arensis* vient de *ara*, *aræ*, autel : *sacerdos aræ*, *sacerdos*

(1) Quintus Cicero. — César se servit d'un interprète pour conférer avec Divitiac, chef des Eduens.

arensis, prêtre de l'autel, attaché à l'autel de telle ou telle divinité. Ce titre était le complément de la dignité sacerdotale : ce qui la caractérisait, c'était le *desservant* moderne.

L'inscription commençant ainsi : *Numini Augusti* ou *deæ Tutelæ aram*, c'est à l'autel du dieu Auguste ou de la déesse Tutélaire et d'Apollon Cobledulitave, que Marc Pompée et son père ont été attachés : peut-être que le sacerdoce d'Auguste avait été institué à Vésone, à l'imitation de celui de Lyon ; on sait que soixante peuples de la Gaule entretenaient dans cette ville un prêtre attaché à l'autel de la déesse Rome et d'Auguste (*sacerdos aræ*) : plusieurs inscriptions du musée de Lyon l'attestent, et l'on conserve à la préfecture de Cahors un monument épigraphique, qui rappelle que « *Marcus Lucterius Léon*, fils de *Lucterius Senicianus*, revêtu dans son « pays de toutes les dignités, prêtre de l'autel d'Auguste « (*sacerdos aræ*), au confluent du Rhône et de la Saône, a « été recompensé de son mérite par la cité des Cadurques « qui lui a élevé un monument à ses frais. »

Il faut donc rendre à notre inscription son véritable sens et la traduire de la manière suivante :

« A la divinité d'Auguste ou à la déesse Vesunna, tutélaire « et auguste, et à Apollon Cobledulitave, Marc Pompée, « l'affranchi, consacra cet autel, fils de Caius Pompée sanc- « tissime prêtre desservant l'autel ; issu de la tribu Quirina, « prêtre desservant l'autel ; ce fut lui qui rétablit à ses frais « le temple de la déesse Tutélaire et les thermes publics, « l'un et l'autre édifice tombés naguère de vétusté (1). Il « s'est acquitté de son vœu avec joie et à juste titre. »

(1) *Olim vetustate collabsa*, *naguère tombés de vétusté*, n'indique pas une destruction totale et plusieurs siècles écoulés depuis la fondation de l'édifice. Cette formule se rencontre souvent, elle sert à justifier la restauration. C'était une heureuse occasion pour les grands de faire parade de leurs richesses, de leur générosité, de leurs sen-

Tour de Vésone. — Cet immense édifice circulaire, bâti en petit appareil et en blocage, à bain de ciment, a 23 mètres 39 centimètres de hauteur à partir du sol actuel, et 27 mètres 10 centimètres en mesurant depuis le sol antique. Son diamètre, y compris le mur qui a 1 mètre 75 centimètres d'épaisseur, est de 20 mètres 71 centimètres.

A 18 mètres de hauteur règnent extérieurement des trous carrés de 36 centimètres de largeur sur 44 centimètres de hauteur, surmontés d'archivoltes figurées en briques. Au-dessus, on aperçoit cinq cordons de briques, alternant avec l'appareil de pierres; inégalement espacés, ils couronnent la tour. Des crochets en fer sont distribués sur tout le parement extérieur; les archivoltes et les cordons de briques en portent également. A l'Est, se voit une brèche de 9 mètres environ. Deux énormes pierres, placées à 16 mètres de hauteur dans le blocage, et suivant le contour du mur, paraissent avoir été les voussoirs d'une arcature de décharge au-dessus de la porte. A l'intérieur, de larges et épaisses couches de ciment recouvrent çà et là le mur. On y remarque aussi, à 4 mètres d'élévation, vingt-cinq consoles ou grosses pierres carrées en saillie.

Les fouilles faites par MM. de Taillefer et de Mourcin ont constaté, au pourtour de cet édifice, à 4 mètres 35 centimètres de l'aplomb du mur de la *cella* ou sanctuaire, un mur de 2 mètres d'épaisseur et s'élevant encore à 1 mètre 30 centimètres sur le sol antique. De plus, en avant de la brèche à l'Est, s'étend un massif plat et horizontal qui n'est recouvert que de 1 mètre de terre.

Les murs de la tour de *Vésone* étaient recouverts d'un

timents religieux; ils la saisissaient avec empressement. Antonin-le-Pieux restaura le temple d'Auguste, qui avait été élevé par Tibère, empereur et flamine augustal, et le Sénat rappela cet acte de libéralité sur la monnaie de bronze.

riche placage de marbre rouge et blanc, appliqué sur ciment, et que retenaient les crochets en fer dont nous avons parlé. Nous avons recueilli le dernier fragment qui restait encore attaché près de la brèche, et que le moindre orage pouvait faire disparaître ; il est une des plus précieuses curiosités du Musée de Périgueux. D'autres fragments nombreux de marbres de diverses couleurs, cipolin, campan, etc., incurvés ou façonnés de moulures, ont été ramassés dans l'intérieur de la tour et dans les terrains voisins ; ils prouvent qu'un splendide entablement couronnait l'édifice.

La tour de Vésone ne paraît pas avoir été couverte, c'était donc un temple *périptère, subdiale.*

Les voies et les rues principales y aboutissaient : nous avons pu l'établir et le figurer sur le plan que nous donnons, à l'aide des divers plans que possède la mairie de Périgueux, et surtout par l'inspection des clôtures de jardin qui existent de nos jours et qui ont conservé entr'elles une régularité parfaite ; il ne nous a fallu pour cela, comme on peut s'en convaincre, que quelques modifications insignifiantes.

Souvenons-nous que cette tour a été désignée, jusqu'au commencement de ce siècle, par le nom de *la Vésune ;* que, située dans la partie élevée et presqu'au centre de la cité romaine, elle en était la tête et le cœur; enfin qu'elle s'élevait en face de la vallée où se trouvait la fontaine, génie tutélaire des Pétrocoriens. Bien loin de l'attribuer au culte d'Isis, culte défendu par les premiers empereurs, et dont nous n'avons retrouvé aucune trace dans nos ruines, car la tête du musée n'appartient pas à cette déesse, et sur le chapiteau de la grotte du château de Barrière, représentant, dit-on, des ibis, on peut voir des grues, des cigognes ou d'autres échassiers : toutes ces considérations m'engagent à reconnaître dans la tour de Vésone le temple de *la Vesunna, déesse auguste et tutélaire des Pétrocoriens.* Le P. Dupuy, dans

l'*Estat de l'Église du Périgord*, page 55, soupçonnait cette destination ; car après avoir cherché à prouver que la *Vésune* a reçu son nom de la ville ; qu'elle n'est pas de construction romaine, et autres propositions de cette force, il s'exprime ainsi : « Je disois donc que ceste tour a esté le « temple des dieux tutélaires de nos *Vésuniens*, desquels « on n'a sceu le nom qu'ils tenoient secret et caché, de peur « qu'estant cogneus par leurs ennemis, ils ne fussent évoqués « et tirés en désertion par le parti contraire. Ceste opinion « est confirmée par l'inscription ancienne que nous voyons « après les ruines des palais romains :

TVTELAE AVG
VESVNNAE
SECVNDVS
SOTER D S D.

C'est l'inscription du musée, qu'il faut rétablir ainsi :

TVTELAE AV.
VESVNNAE
SECVNDVS
SOT. T. L. L. D. S. D.

Avec cette idée que c'était le temple des dieux tutélaires, on ne comprend pas que le P. Dupuy ait cherché le nom de ces dieux quand l'inscription qu'il citait le lui apprenait. La conclusion n'est pas digne de l'exorde.

Ce temple, tout reluisant de marbre et d'or, entouré d'un péristyle, précédé d'un portique, servait donc de sanctuaire à *la Vesunna*. Le ciseau y avait multiplié de magnifiques sculptures quand la peinture n'y avait pas étalé ses élégants décors. C'est là que se rendaient, pour sacrifier à la divinité topique, ces opulents affranchis, protecteurs eux aussi de la

ville nouvelle. Imitant les princes de Rome, ils s'avançaient revêtus de la *prétexte*, bordée de pourpre ; coiffés de l'*apex*, traînés dans le *carpentum*, précédés par un *camille*, qui portait le flambeau et le laurier consacré.

Comme une souveraine qui doit mourir debout, cette tour se dresse encore, mais elle ne règne plus que sur de pauvres jardiniers. Respectée pendant le moyen-âge, elle ne courut un grand danger qu'au commencement de la première république. Un individu, nommé Baylé, l'enferma dans son jardin après avoir supprimé le chemin qui y conduisait, et la déclara sienne. Sans la patriotique réclamation du citoyen Chambon, qui, à cette occasion, reprocha à la Municipalité son incurie et surtout d'avoir laissé démolir les galeries supérieures de l'amphithéâtre par les Visitandines, et marteler l'inscription de Marulle par d'ignorants ouvriers, la pauvre tour de Vésone était transformée en cage à pigeons ; il est vrai qu'elle aurait passé alors, à juste titre, pour le plus beau colombier de France (1) !

AMPHITHÉATRE.

L'amphithéâtre, soigneusement mesuré, comme tous nos autres monuments, par MM. de Taillefer et de Mourcin, s'élevait près de la ville ; tandis que les thermes étaient confinés à l'extrémité sud, il était relégué à l'extrémité nord dans le but, sans doute, d'en faciliter l'accès.

Ses proportions étaient grandes : les axes donnent 153 mètres sur 125 ; il pouvait contenir 20,000 spectateurs ; mais eût-il été plus vaste encore que ses dimensions n'auraient rien d'exagéré. Un amphithéâtre ne s'élevait pas pour les plaisirs seulement d'une ville, mais de toute une contrée : on

(1) Registres de l'Hôtel-de-Ville.

a donc eu tort d'apprécier par son développement la grandeur de Vésone et le chiffre de sa population.

Il était construit avec quelque recherche, en appareil smillé. Les petites pierres des vomitoires, très-finement jointoyées, offrent des dessins losangiques tracés à leur surface. M. de Taillefer le croyait d'ordre dorique, il a retrouvé des gradins bien conservés avec leurs arêtes finement accusées : ce qui vient à l'appui de notre opinion sur le peu de durée de nos monuments.

Le côté nord de la citadelle était formé par les galeries de l'amphithéâtre. Au moyen-âge, les Talleyrand, comtes de Périgord, y bâtirent leur château *des arènes* ou *hostel des Rolphies.* Comme à Arles et à Nîmes, l'amphithéâtre servit de forteresse. Belleforêt, le P. Dupuy et Zinzerling (1), dans son *Itinerarium Galliæ*, nous apprennent que ses ruines portaient, au XVIe. siècle, le nom de *Cacarottas* : ne seraient-ce pas les deux mots patois *quaouquas rodas* qu'on aurait réunis, et qui signifient quelques roues, quelques arcades, pour désigner les voûtes et la disposition circulaire de ces ruines ?

Les religieuses de la Visitation y placèrent leur couvent en 1640 : à force de sollicitations et par *un miracle du ciel*, comme elles le déclarent dans l'*histoire de l'établissement de leur ordre* à Périgueux, elles obtinrent des maire et consuls l'autorisation d'enfermer l'amphithéâtre dans leur enclos, à la condition de ne pas le détruire et de rendre foi et hommage à la ville, tous les ans, avec un cierge de cire blanche d'une livre, présenté à la grille du chœur le jour de la fête de saint Louis, roi de France. Cette concession fut la cause de bien des querelles entre les Visitandines et la Municipalité, et il fallut que le Pouvoir souverain intervînt pour y mettre un terme.

(1) Philologue connu sous le pseudonyme de Iodocus Sincerus.

Pour construire leur église, ces Dames exploitèrent les ruines comme une véritable carrière : on détruisit le mur de la citadelle et beaucoup d'autres restes importants. En voici le curieux récit, tel qu'il est consigné dans le manuscrit que j'ai cité plus haut et qui fait partie de la bibliothèque du couvent. Je dois cette intéressante communication à l'obligeance des Religieuses actuelles, dont le savoir égale la piété :

« On ne peut guère fouiller dans l'enclos des religieuses « de la Visitation, sans y trouver des débris de maisons « ruinées.

« *Heureusement* pour elles, on découvrit un mur *(mur « de la citadelle)*, qui était presqu'à fleur de terre, d'une « prodigieuse longueur et épaisseur, tout bâti de belles « pierres de taille : il y avait des pièces de six et sept pieds « de longueur, trois de hauteur et trois de profondeur. « Sur 8 ou 10 des mieux taillées, en devant, on voyait « gravées toutes les lettres capitales de l'alphabet d'un langage « inconnu, toutes ces lettres étaient entrelacées les unes dans « les autres ne formant aucun mot. Mg^{r}. Le Boux, leur « évêque, entra dans l'enclos, accompagné de personnes qui « savaient parler toute sorte de langues, sans qu'aucune y « pût rien comprendre, sinon sur une seule travaillée en « perfection, où l'on avait gravé en grands caractères ce « seul mot POMPEIVS. A deux ou trois cents pas de ce mur, « on s'aperçut que, sous un vieux arbre, il y avait des quar- « tiers ; à peine eut-on arraché cet arbre, qu'on vit un « quartier fort large qui avait des appuis aux quatre coins, « comme pour le tenir suspendu, ce qui obligea de prendre « des précautions pour le lever sans l'endommager. On « trouva dessous une statue de *Jupiter*, en bas-relief, à « demi-corps ; le visage d'une beauté achevée, ainsi que les « autres membres; elle tenait à la main deux serpents entre- « lacés, en guise de sceptre. On prétend que c'était une idole

« qu'adoraient les habitants du pays, avant que *saint Front* « fût venu y détruire l'idolâtrie. On trouva, dans le même « endroit, une captive qui avait une chaîne à son bras et un « pendant à une oreille; son visage était travaillé d'une si « grande délicatesse, que les meilleurs sculpteurs en furent « surpris; surtout d'un voile qu'elle avait sur sa tête qui la « couvrait, et les cheveux faits avec tant d'art et de dexté- « rité qu'ils paraissaient au travers de ce voile; plus une « *Vénus*, de hauteur naturelle, et une *Diane* à cheval, tenant « dans sa main une chaîne où un chien était attaché; elle « portait un casque en tête, garni de plumets d'une délica- « tesse et d'un travail achevés; plus un Hercule, qui de sa « massue abattait un monstre à ses pieds. Toutes ces statues « auraient été un trésor pour les religieuses de la Visitation « si elles avaient su s'en prévaloir; mais Dieu ne le permit « pas, elles furent toutes brisées et mises en pièces. »

Ce récit naïf, dû évidemment à la plume de l'une de ces pieuses filles, révèle une ignorance mythologique bien naturelle, mais constate aussi un certain sentiment artistique qui imprime une juste flétrissure à la stupide intolérance de leur directeur. Nous croyons, pour l'honneur de l'épiscopat, que Mg^r. Le Boux ne fut pas consulté, lui qui bénit l'église des Visitandines, le 1er. juillet 1682, sous l'invocation de saint François de Salles, et qui consacra le souvenir de cette cérémonie par l'inscription suivante, dont la formule est empruntée au goût et au meilleur temps du paganisme :

DEO. OPT. MAX.
SVB NOMINE SANC
TI FRANCISCI
SALESII
SACRVM
PER ILL. GVIL. EPISC.

A Vésone, les habitations particulières répondaient à la splendeur des monuments publics ; partout nous découvrons des marbres précieux, des peintures et des mosaïques, des fragments de bas-reliefs et de statues, des colonnes d'une ornementation capricieuse et riche, des chapiteaux doriques, corinthiens, composites, profondément fouillés ; où s'étalent de larges feuilles d'acanthe, où courent les méandres, les oves, les cordons de perles. Quelles magnifiques frises, avec leurs gracieux rinceaux ; et ces corniches d'un style digne du ciseau grec ! Il n'est aucun de ces débris qui ne garde l'empreinte de cette majestueuse beauté, qui fut le principal caractère des œuvres romaines.

Nous avons parlé des thermes. L'hygiène préoccupa constamment les Romains : de nombreux hypocaustes reconnus sur différents points le démontrent suffisamment. Les rues, disposées à la manière des grandes voies, offraient les trois conches : *ruderatio*, *nucleus*, *summa crusta ;* de grosses pierres fichées debout étaient recouvertes d'un lit de moëllons noyés dans du ciment ; des galets mêlés au béton formaient le sol proprement dit. L'*agger* de 5 mètres 50 de largeur était convexe, ses côtés étaient soutenus par un mur en moëllon, contenant un égout dallé de tuiles à rebords et recevant les eaux pluviales. Nous avons souvent observé, près du seuil des habitations, des bases et des fragments de colonnes, qui annoncent que la principale entrée était ornée en forme de portique. A l'intérieur, les maisons contenaient un bassin en ciment servant d'*impluvium*, ou d'autres fois recevant les eaux d'une fontaine : le trop plein s'écoulait dans les égouts de la rue. Ordinairement un puits très-étroit tenait lieu de fontaine ; du fond de l'un d'eux, nous avons retiré une statue *fumeuse* (1) de l'Abondance.

(1) *Fumosa*, épithète donnée aux Lares, dieux du foyer.

Après avoir amplement reconnu les services signalés que rendit aux Pétrocoriens l'administration romaine, imiterons-nous le patriotique enthousiasme de quelques-uns de nos archéologues, et ferons-nous à notre ville, dans l'antiquité, une part politique aussi importante que celle qu'ils lui ont attribuée ? Partagea-t-elle en effet l'heureux sort de ces colonies fameuses qui, dès leur origine, possédèrent leurs annales dignes de figurer à côté des fastes de la commune patrie du monde ?

Il y a eu de l'exagération : Vésone ne fut pas l'égale de Lyon, Nîmes, Vienne, Arles, Narbonne, Trèves ; son nom a laissé de faibles traces dans l'histoire : à peine est-il cité par César et Pline, par les géographes et les itinéraires. Aucune légion ne porta son nom ; le Sénat ne rendit pour elle aucun sénatus-consulte ; elle put être grande, peuplée, belle ; mais le rôle politique qu'elle fut appelée à jouer ne franchit pas les limites de son territoire.

Elle eut le sort qui revint à tous pays conquis par les Romains, et souvent aux plus petites villes. Pour la romaniser, on la soumit aux lois de Rome, et elle obtint de la générosité des Césars le droit de cité et la forme municipale, comme la plupart des villes de la Gaule et de l'Espagne, comme celles de l'Afrique, dont les conquêtes de nos soldats transformés en savants, et la magnifique publication de M. Léon Renier, viennent de nous révéler l'existence.

Auguste et Tibère ont été trop encensés à Vésone, pour n'avoir pas beaucoup accordé : ce dernier empereur y a reçu jusqu'aux hommages de la corporation des bouchers, et son nom est associé sur l'autel au nom de Jupiter, *très-bon* et *très-grand*. La divinité tutélaire *Vesunna* s'honorait du titre d'*Auguste :* tant de flatteries méritaient des faveurs. Les premiers empereurs n'en furent pas avares envers ces Gaulois dont ils avaient éprouvé tant de fois la valeur ; ils appréciaient

aussi leur intelligence, et ils cherchaient à les lier par la reconnaissance, afin de les opposer au patriciat turbulent de Rome. Comment les Gaulois auraient-ils résisté à ces puissants avocats qui, tels que l'empereur Claude, plaidaient pour leur faire ouvrir les portes du Sénat ?

Vésone obtint donc, sous Auguste et Tibère, cette organisation municipale constatée par les inscriptions de nos monuments ; elle la dut et à la libéralité des Césars et au crédit de ces familles d'affranchis qui, fuyant les proscriptions, vinrent y chercher un asile. Alors les Petrocorii semblèrent recouvrer leur ancienne liberté fédérale, ils eurent une curie, des duumvirs, des édiles, des prêtres ; ils se façonnèrent à l'image de Rome ; orgueilleux d'obéir à des institutions qui étaient celles de *la Souveraine*. Le pouvoir de délibérer et de s'administrer dut flatter, par-dessus tout, ces populations si disposées à ressaisir l'indépendance ; les chaînes parurent moins lourdes, et comme à l'envi, la noblesse gauloise sollicita et obtint des emplois dans la magistrature et dans le sacerdoce. Nous avons vu qu'un descendant du célèbre chef arverne Lucterius remplissait à Lyon, pour les Cadurques, le ministère de prêtre de l'autel du dieu Auguste. Le nom d'un Carnute, prêtre du même autel, se lit parmi les inscriptions du musée de Lyon.

A Vésone, les magistrats consulaires, les pontifes, ne paraissent pas avoir été gaulois, ce qui confirme ce que je disais plus haut de l'influence des hommes nouveaux, parvenus, *homines novi*, qui aida à sa prospérité. Si, comme les métropoles que nous avons citées, elle n'offrit pas l'hospitalité aux empereurs, si elle ne fut pas appelée à l'insigne honneur de leur tenir lieu de capitale, elle servit du moins de seconde patrie à de riches et de puissants affranchis, qui, suivant l'exemple de leurs maîtres et patrons, la dotèrent de tout ce qui pouvait contribuer à son bonheur ou à lui donner de l'éclat.

Marulle, duumvir, conduisait les eaux à Vésone et faisait la dépense de leur établissement; Pompée, l'affranchi, réparait le temple de la déesse Tutélaire et les thermes publics; P. Solus élevait le péristyle orné du temple et son mur circulaire; Soter, l'affranchi, édifiait deux basiliques. La fortune de ces personnages porta à son apogée l'élévation de cette cité, et elle prit rang parmi les *bonnes* villes de la province.

Un point a embarrassé les écrivains qui se sont occupés de son histoire : ils s'étonnent de ne pas retrouver des monnaies frappées, en son nom, sous la domination romaine. Réfléchissons que Vésone était un municipe et non une colonie, et que le droit de monnayage ne fut pas concédé à des villes de si mince importance. J'admettrais volontiers, cependant, que les belles pièces que nous connaissons au type de la tête d'Apollon et de l'aigle éployé, ainsi que le denier que Bouteroue et M. de La Saussaye ont publié, représentant une tête de femme (Rome ou la Gaule), coiffée d'un casque ailé et à la legende : PETRVCORI ; R. cavalier galopant la lance en arrêt, avec la légende CINCONEPVS, ont dû être frappés à Vésone après l'occupation romaine. Ces pièces sont une imitation, par un chef Périgourdin, des deniers consulaires au type de la tête de Rome et des duumvirs; l'Apollon est un souvenir lointain du type macédonien, et l'aigle une flatterie à l'adresse du nouveau pouvoir. N'oublions pas de faire remarquer que l'inscription funéraire de notre musée ET MONETA VXOR, *et son épouse Moneta*, n'a aucun rapport, comme on l'a supposé, avec l'existence d'un atelier monétaire à Vésone.

Le nombre considérable de monnaies au type de l'aigle, recueillies à Périgueux, nous explique comment il se fit qu'au moyen-âge, l'aigle, symbole de civilisation et d'autonomie, reparut sur le sceau de la commune (1). Les bourgeois se dra-

(1) M. Vauthier, architecte, a retiré des décombres de la cathédrale

pant dans la toge consulaire, rappelèrent ainsi leurs droits à l'indépendance ; la cité et le bourg redevinrent l'image d'une petite Rome. Périgueux nomme un maire et des consuls qui votent les impôts, lèvent et dirigent la milice, ont leurs hommes d'armes, une garde prétorienne ; on les voit administrer la justice, frapper monnaie, au nom de leur ancien duc d'Aquitaine, dont ils ont défiguré le nom et le type; humilier l'orgueil des comtes de Périgord et, petits rois d'une petite ville, ne reconnaître pour suzerains que les rois de France, qui confirment leurs priviléges.

Ce n'est que de cette manière qu'il est possible de rattacher les destinées de Périgueux à l'héritage légué par Vésone, car la ville romaine de Pompée, de Marulle, de Soter, si splendidement décorée par eux, disparaît vers la fin du IIIe. siècle ou au commencement du IVe, ne laissant que des ruines et *les champs où fut Vésone.*

La dernière inscription que nous possédons avec une date certaine est de l'an 276-77; c'est une borne milliaire trouvée au Toulon, près de Périgueux, indiquant la première lieue de la voie de Vésone à Saintes. Elle est dédiée à l'empereur Florien. Son style emphatique et l'inhabileté du lapicide attestent une complète décadence. Qu'il y a loin des inscriptions que nous avons rapportées à celle-ci ! Les nouvelles arrivaient alors tardivement à Vésone, et le jour où les citoyens élevaient ce témoignage de leur dévouement au *maître du monde, dispensateur* (1) *de la paix*, il y avait long-

une partie de l'archivolte qui décorait le tombeau de G. Chatuel, maire de Périgueux, au XIIIe. siècle. L'aigle aux ailes éployées y figure sculpté entre le soleil et la lune.

(1) DOMINO ORBIS ET PACIS.... (Voyez les inscriptions). Le mot *pax* signifie-t-il la paix ? Ne désignerait-il pas Rome ? *Pax romana* la puissance romaine ? M. Amédée Thierry, membre de l'Institut, qui a bien voulu me donner son opinion sur cette inscription, inclinerait à admettre cette dernière interprétation.

temps que le malheureux frère de l'empereur Tacite n'était plus, il n'avait régné que trois mois !

A dater de cette époque, nous ne trouvons aucun monument, aucun historien faisant mention de notre ville. Ammien Marcellin, Ausone, la *Notice des dignités de l'Empire*, n'en parlent pas. Ausone (309-394), particulièrement ce poète-sénateur de Bordeaux, notre voisin, presque notre compatriote, qui avait sa campagne de Lucaniac si rapprochée de nous, laisse babiller sa Muse sur Bordeaux, Bazas, Blaye, Saintes, Angoulême, Limoges, Cahors, Agen et Lucaniac ; mais Vésone ne l'inspire pas.

Quelque grande catastrophe avait déjà promené sur le municipe pétrocorien le fer et l'incendie : ses temples, ses bains, ses arènes, ses somptueuses habitations, étaient alors couchés dans la poussière ; je serais porté à croire que la formidable révolte des Bagaudes ne fut pas étrangère à sa ruine. Rappelons qu'il était tout romain, non fortifié peut-être, car nous n'avons retrouvé aucune trace certaine de la première enceinte. Les paysans, las d'engraisser de leurs sueurs cette aristocratie nouvelle qui s'était imposée par la conquête, qui ne favorisait que les villes et qui pressurait la campagne, l'envahirent et le renversèrent ; ils écrasèrent ces juges iniques et sanguinaires, selon les expressions de Salvien, qui les avaient privés du droit de la liberté romaine, et qui les égorgeaient après les avoir dépouillés. Les habitants qui échappèrent au désastre, secourus par Probus peut-être, rassemblèrent les restes de leurs édifices et de leurs demeures sur la partie la plus élevée de la cité, et construisirent cette citadelle flanquée de tours qui est encore une cause d'étonnement pour tous et d'un si vif intérêt pour les archéologues. Cette enceinte fortifiée avait environ 950 mètres de circonférence.

Le mur de la citadelle n'a pas été élevé aussi hâtivement qu'on l'a prétendu, la circonférence des tours est parfai-

tement tracée, elles se relient très-solidement aux courtines; leur base était pleine, elles reposent sur le tuf, et la grosseur des matériaux, qui mesurent jusqu'à 2 mètres 30 centimètres de long sur 80 centimètres de haut, donnait à l'ensemble toute la solidité désirable. La première assise des tours forme socle, et les autres s'élèvent en retraite. La pierre est rustiquement taillée, mais elle prend bien le contour; elle est posée à sec. Dans la continuité du mur où sont venus s'entasser frises, tambours de colonnes, chapiteaux, autels, tombeaux, en un mot les débris d'une ville entière, les assises sont mal réglées; car alors, voulant tout utiliser, on a fait chevaucher les pierres les unes sur les autres, à l'aide d'entailles ou de coupes à angle droit. Lorsque la forme quadrilatère des matériaux l'a permis, on les a promenés l'un sur l'autre, et les usant ainsi par le frottement, on a obtenu des joints à peine sensibles, linéaires. Pour que les joints perpendiculaires, de côté, fussent aussi imperceptibles, on a évidé chaque pierre en biseau formant ainsi comme un V, dont la pointe affleure le parement extérieur. Il est arrivé qu'usées ou éclatées, ces lignes entrebâillent démesurément aujourd'hui et permettent à la vue de plonger à l'intérieur du mur. Après cette première enveloppe, vient un massif formé des ruines des temples et des palais de Vésone, et ayant en moyenne 3 à 4 mètres d'épaisseur. Le terre-plein de la grande salle du château de Barrière est formé d'un lit de colonnes cannelées de 3 mètres d'épaisseur. Après avoir épuisé les grands matériaux pour élever les murs, on a eu recours au petit appareil; moins terminé que celui de la tour de Vésone, il alterne tantôt avec de longs cordons de briques, tantôt il est disposé en échiquier, à l'aide d'épais carreaux de terre cuite. Il a donc fallu un temps assez long et beaucoup de soin pour exécuter tous ces travaux, qui cependant annoncent une époque de décadence.

Au VIIIe. siècle, ce mur s'appelait *Sarracenus, Sarrazin*, et l'évêque Sébalde qui, d'après le P. Dupuy, lui donnait ce nom dans ses écrits, croyait qu'il avait été construit par Abdérame; les noms des portes indiquent des restaurations et disent par quelles vicissitudes il a passé avant d'arriver jusqu'à nous: on en connaissait trois au dernier siècle, appelées *Romaine, Normande* et *Sarrazine.* Ce mur a été la mine presque inépuisable de notre musée, car les mains qui le construisirent avaient déposé, dans l'intérieur, tout ce qu'elles avaient pu recueillir en sculptures et en inscriptions; parfois même, comme aux murs de Narbonne, elles étaient placées à l'extérieur afin de servir d'ornement. On voit encore, sur une pierre de la façade ouest, des boucliers d'amazone (*peltæ*). Les Romains nous donnaient déjà l'exemple du respect des monuments antiques, ils nous enseignaient le culte des souvenirs.

La ville romaine de Vésone n'a donc pas eu plus de trois siècles d'existence. Mais si sa divinité tutélaire et le classique Olympe l'avaient abandonnée, elle voyait briller à l'Orient, sur un tertre ou *podium*, la croix que le romain Fronto y avait élevée, signe lumineux de sa nouvelle vie, de sa résurrection.

Il a été impossible, jusqu'à ce jour, à défaut de monuments écrits, de constater matériellement l'arrivée de saint Front dans le Périgord. Repoussant la tradition, qui le met au nombre des 72 disciples du Christ, et qui le regarde comme l'envoyé de saint Pierre, on nie formellement sa venue en Aquitaine avant le IIIe. siècle. Sulpice Sévère, dit-on, constate qu'il n'y eut de martyrs dans les Gaules que sous Marc-Aurèle (121-180). Quant aux miracles de ce saint, ceux qu'on lui attribue ont été attribués à bien d'autres, et notamment à saint Martial; le dragon tué est un symbole de l'idolâtrie vaincue qu'on retrouve partout; la présence de saint Front aux funérailles de sainte Marthe, malgré les monuments décrits par

M. l'abbé Fayon, n'est pas prouvée : voilà ce qu'on allègue.

Nous accordons que, lorsqu'on écrit d'impudents mensonges et des niaiseries comme celles que racontait le moine Gauzbert, chorévêque d'Hildegaire de Limoges, on doit n'être pas cru. Pour lui, saint Front, né à Périgueux, y apprend le Psautier dans son enfance, et envoyé au séminaire est nommé clerc. Il méritait bien l'invective que l'abbé de Savigny, au concile de Limoges (1031), lançait à la face d'un prêtre, qui, s'appuyant sur cette sotte biographie, demandait pour saint Front le titre d'apôtre, puisqu'on l'accordait à saint Martial :

« Tais-toi, car la *Vie de saint Front*, sur laquelle tu te
« fondes, est une pièce de fabrique nouvelle, et pour laquelle
« notre Gauzbert a reçu salaire sous l'épiscopat d'Hildegaire
« de Limoges (969). »

C'était justement flétrir un écrit où les vies de saint Front, évêque, et de saint Front, ermite, sont confondues et leurs faits et gestes accommodés au goût du temps.

La vie de saint Front n'avait pas besoin d'être remise en lumière par la plume ignorante de Gauzbert. La réputation de sainteté de l'apôtre était parfaitement établie dès le IIIe. siècle, quoiqu'il n'eût pas obtenu la palme du martyre. En 360, saint Hilaire de Poitiers visitait son tombeau, et saint Gaugeric, évêque de Cambrai, qui possédait des terres en Périgord, venait, au VIe. siècle, s'y recueillir et y déposer sa prière. Bien avant le saint évêque de Limoges, en 858, saint Adon de Vienne, dans son *Martyrologe*, Notker et Usuard, chacun dans le leur (870-875), reconnaissaient saint Front comme l'envoyé de saint Pierre et comme étant mort en saint dans sa ville épiscopale. Enfin, si Grégoire de Tours, dans son histoire, ne signale l'arrivée des missionnaires en Gaule qu'au IIIe. siècle, plus tard, au livre de la *Gloire des confesseurs* et dans celui de la *Gloire des martyrs*, il déclare qu'ils sont venus au Ier.

La numismatique va nous fournir des arguments puissants en faveur de la venue de saint Front chez les Périgourdins, au Ier. siècle. Nous allons raconter comment, à l'aide d'une découverte de médailles romano-ibériennes faite l'année dernière à Périgueux, nous pouvons attester que le nom de Fronto fut connu à Vésone dès les premières années du Haut-Empire, et que le personnage qu'il désignait dut appartenir par des liens de parenté, d'amitié, d'origine, de dignités aux membres de ces grandes familles établies à Vésone : les Pompée et les Marulle.

Au mois d'août 1857, les ouvriers occupés aux travaux de canalisation de l'Isle (1) trouvèrent, parmi les ruines des nombreuses habitations romaines groupées sur les bords de la rivière, en face du vallon de Vieille-Cité, une grande quantité de médailles du Haut-Empire. Quelques-unes de ces pièces attirèrent particulièrement leur attention ; elles ne ressemblaient pas à celles qu'ils ramassaient journellement. Elles représentaient, au droit, une tête nue ou laurée, d'une exécution barbare, et, au revers, tantôt un taureau à formes trapues, tantôt un cavalier galopant, la lance en arrêt. Ce dessin étrange, le bœuf surtout, fit qu'ils montrèrent leur découverte aux personnes qui visitaient les travaux. Averti, je m'y rendis aussitôt, j'achetai les pièces qui restaient et me mis à courir sur la trace des autres. Heureusement de braves soldats de la garnison s'étaient faits collectionneurs, je retrouvai entre les mains de l'armurier du 48e. de Ligne (2) la pièce principale de la trouvaille. Les curieux n'ont pas été dans cette circonstance un fléau pour l'archéologie.

(1) Quelques membres du Congrès nous ont exprimé des doutes sur la réalité de cette découverte. Mais nous n'apercevons aucun indice de fraude et de supercherie, et nous ne pouvons pousser la prudence au point de tenir pour non-avenus des faits aussi publics et aussi précieux.

(2) M. Berthaud.

Ces médailles sont romano-ibériennes; elles ont été décrites dans l'ouvrage de Florez sur les monnaies des municipes de l'Espagne; je me contenterai d'en donner le dessin. Elles appartiennent aux villes de l'Espagne Tarraconnaise Osca et Celsa. Elles sont à l'effigie d'Auguste, de Tibère et de Caligula, et portent les noms des duumvirs POMPEIVS, MARVLLVS, FRONTO et de quelques autres personnages romains.

Les noms des magistrats municipaux qui se lisent sur ces monnaies sont inscrits aussi en magnifiques capitales sur les monuments exhumés de nos ruines. Témoignages de la reconnaissance publique, de la piété ou de la douleur privées, les dédicaces des temples, des autels votifs, des cippes funéraires, des inscriptions de toute sorte, et enfin les souvenirs chrétiens qui se rattachent à l'origine de notre église redisent à Périgueux les noms de POMPEIVS, MARVLLVS et FRONTO.

Ne doit-on attribuer qu'à une coïncidence fortuite cette similitude de noms entre les duumvirs de quelques villes de l'Espagne, situées près de l'Ebre, mais rapprochées de nous, et les personnages dont Vésone a gardé le souvenir; ou plutôt cette coïncidence n'est-elle pas naturelle, et faut-il reconnaître des membres, des parents, des amis dispersés de la même famille, mais ayant conservé entr'eux d'intimes et de fréquents rapports ?

Livrons-nous à de courtes recherches :

Après la défaite de Sertorius, Pompée-le-Grand, ayant élevé des trophées sur le sommet des Pyrénées, ce magnanime vainqueur, ce preux chevalier, comme on l'appelait au moyen-âge, ne voulut pas que le nom de son malheureux adversaire figurât dans les inscriptions qui allaient raconter son triomphe aux âges futurs. Sa conduite lui gagna tous les cœurs, Sertorius était aimé. Pompée demanda le gouvernement de l'Espagne et l'obtint; sa famille, ses clients, ses affranchis, ses nombreux partisans accoururent le rejoindre.

Munda devint, comme du temps de Sertorius, la capitale de ce second empire ; de là cette jalousie de César contre Pompée. Crassus mort, il ne fallut plus qu'un maître au monde; César fut le plus heureux... jusqu'au jour qui le vit expirer, poignardé et tombant aux pieds de la statue de Pompée !

Les Pompéiens, après la bataille de Munda, s'étaient dispersés ; le plus grand nombre suivit Sextus, et, s'associant au sort de ce prince, le mit en état de soutenir la lutte et le titre de *Fils de Neptune* qu'il s'était donné. Pendant près de dix ans, ils tinrent en échec les flottes romaines. D'autres partisans étaient restés en Espagne, espérant s'y faire oublier ; quelques-uns avaient fui en Afrique ou avaient gagné le midi de la Gaule.

A l'aide des inscriptions, nous les retrouvons, en effet, en Espagne, aux environs de Munda, alliés aux familles Ibériennes. M. P. Mérimée a publié, dans la *Revue archéologique*, douze curieuses inscriptions d'un tombeau de Bœna qui les mentionnent. Plus tard, en interrogeant les documents fournis par la numismatique de la Tarraconnaise, nous les voyons recouvrer, sous les empereurs, le rang et les dignités dont ils avaient été privés sous le triumvirat : ils sont duumvirs, duumvirs quinquennaux, questeurs, etc., à *Celsa*, *Osca*, *Carthago Nova* et *Bilbilis*. Les Marulle et les Fronto sont associés avec eux aux mêmes charges et aux mêmes honneurs.

En Afrique, à *Thibilis*, à *Cuicul*, à *Cirtha*, ils remplissent de hautes fonctions. L'un est prêtre de Saturne ; l'autre est désigné comme ayant été préfet de la province des Voconces, flamine du divin Jules et pontife de Diane. Ce dernier pourrait être parent de l'historien Trogue Pompée, qui était natif aussi du pays des Voconces, et dont l'aïeul avait été anobli par Pompée, et le grand-père remplissait les fonctions de secrétaire particulier et de garde-sceau de César.

Enfin, dans la Gaule Narbonnaise et dans l'Aquitaine, de

nombreuses inscriptions constatent le séjour des Pompéiens à Convennæ (1), Narbonne, Nîmes, Alet, Vaison, Lyon, Cahors et Vésone. Le musée de Toulouse est presque aussi riche que le nôtre en inscriptions Pompéiennes. L'illustration du nom et de la fortune étant toujours une excellente recommandation : on les voit, partout, revêtus des charges les plus importantes de l'État. A Alet, un Pompée est curateur du temple de Cybèle ; à Lyon, les trois provinces des Gaules consacrent un monument à *Tiberius Pompeius Priscus, citoyen de Cahors, fils de Pompeius Justus ;* il avait été élevé à tous les honneurs parmi ses concitoyens : il était tribun de la 5e. légion macédonienne et juge particulier du trésor des Gaules. Si j'osais émettre mon opinion après celle de MM. de La Saussaye et Duchalais, j'attribuerais la pièce suivante aux Pompéiens réfugiés dans le midi de la Gaule.

D. I. SEX. F. Tête nue tournée à droite ;

R. T. POMP. Dans le champ, bœuf marchant.

La fabrique en est gauloise.

A Vésone, prêtres de l'autel d'Apollon, leur fortune leur permet de reconstruire le temple de la déesse tutélaire Vesunna et les thermes qui menacent ruine, d'élever le péristyle du temple et son mur d'enceinte. Marullus, appartenant à la même tribu (Quirina) et aussi généreux, duumvir comme son homonyme d'Osca, fait les frais de la conduite des eaux et des fontaines publiques.

Le troisième nom, celui de FRONTO, n'est écrit nulle part sur la pierre à Périgueux ; mais avant la découverte des monnaies de Celsa, son église si souvent renversée, si souvent restaurée, redisait de siècle en siècle son nom vénéré.

Le hasard peut-il donc seul avoir présidé à une pareille découverte ? Si nous n'avions retrouvé qu'une seule monnaie,

(1) St.-Bertrand-de-Comminges.

j'avoue que nous ne nous serions arrêté que passagèrement à l'idée d'établir un rapprochement entre les noms qui y sont empreints et ceux qu'on lit dans notre musée ; mais on en a recueilli un certain nombre, et des curieux en avaient trouvé avant nous.

Les monnaies coloniales de l'Espagne sont rares, même aux lieux où elles ont été émises, et il faut beaucoup de temps, un grand savoir et une fortune comme la possédait le ministre Garcia della Torre, pour en former une suite. Elles n'ont été frappées que sous les trois ou quatre premiers empereurs ; leur présence dans les fouilles de Vésone, dans l'endroit où la ville romaine prit naissance, mêlées qu'elles sont aux monnaies des colonies romaines de Lyon, de Nîmes et de Vienne, et aux pièces des premiers empereurs, nous donne la certitude que des rapports commerciaux existaient entre l'Espagne et l'Aquitaine, entre les colonies de la Taraconnaise et Vesunna ; les monnaies de Celsa et d'Osca étaient connues à Vésone et y avaient cours. Les noms des duumvirs des deux villes espagnoles étaient les mêmes que ceux des magistrats et des prêtres de Vésone : mêmes noms, prénoms, titres, dignités et tribu sur nos monuments épigraphiques. Si, d'un côté, les monnaies d'Osca et de Celsa appartiennent aux règnes d'Auguste, de Tibère et de Caligula ; de l'autre, par les dédicaces, le style, l'irréprochable exécution, l'accentuation, le faire, nos inscriptions appartiennent à la même époque. Est-il téméraire d'en déduire que ce sont bien les noms de divers membres des mêmes familles qui figurent sur tous ces monuments ?

Sur les bords de l'Isle, comme sur ceux de l'Ebre, le noble *gentilitium* des Pompée continua avec les Marulle et les Fronto à se faire admirer et bénir. Ces hommes utiles frayèrent la route à la civilisation et au christianisme : l'un des premiers martyrs de la foi fut, à Saragosse, le soldat Fronto ; à Périgueux, un Fronto fut notre premier évêque.

La tradition, par un secret instinct du cœur qui ne trompe guère, et qui a fait dire que la voix du peuple est la voix de Dieu, rattache le berceau de notre église à la crèche de Béthléem : à ses yeux, saint Front est l'envoyé de saint Pierre.

De son côté, la critique historique, sans alléguer aucune preuve, aucune raison plausible, prétend devoir fixer au IIIe. siècle le moment où, pour le Périgord, *la lumière se fit.* Avouons que l'époque de la plus cruelle persécution (le règne de Dioclétien) est mal choisie.

Aujourd'hui, avec l'attestation de ces bronzes frappés au nom d'un Fronto, et au commencement du Ier. siècle, attestation qui vient s'unir au témoignage et à l'imposante autorité de nos monuments, il n'est plus permis de reculer de la sorte l'introduction du christianisme à Vésone. C'est bien au Ier. siècle, comme l'Église nous l'apprend, qu'il dut y apparaître, il saisit ce moment, dont parle Tertullien, « où le Dieu éternel, le Dieu de vérité fut bientôt connu. « A peine né d'hier, l'enseignement évangélique remplit « les forteresses, les colonies, les bourgades, les conseils « des villes, l'Empire, les camps, les tribus, les décuries, le « Sénat, le palais, le forum. Nous multiplions à mesure que « vous nous moissonnez, s'écrie ce grand docteur de l'Église : « le sang répandu ensemence des chrétiens, les nations lointaines des Espagnes, des Gaules et des Bretons inaccessibles aux aigles romaines, les pays même où nous n'avons « jamais pénétré sont aujourd'hui soumis au joug de « Jésus-Christ. »

L'histoire de Sulpice Sévère n'infirme en rien notre opinion : il peut en effet n'y avoir eu de martyrs dans les Gaules que sous Marc-Aurèle ; mais il fallait que le christianisme eût poussé de bien profondes racines dans ce pays dès le Ier. siècle, puisque déjà en l'an 177, neuf mille chrétiens confessaient la foi à Lyon ! Notons encore que les premiers empereurs lais-

sèrent en paix les chrétiens, et que les idées des grands personnages de cette époque leur furent favorables.

La loi nouvelle ne préparait pas seulement le triomphe d'une vertu inconnue, de la charité; les idées de justice divine après l'épreuve de la vie révélaient encore à l'homme toute sa grandeur, toute sa dignité. Il semble que Cicéron devinait le Dieu des chrétiens, lorsqu'il définit en ces termes l'auteur de l'univers : *C'est un Esprit pur, sans mélange, dégagé de toute matière corruptible, qui connaît tout, qui meut tout et qui a de lui un mouvement éternel.* C'est bien là le vrai Dieu. Il ne répugnait pas au génie humain de s'incliner devant lui. Horace riait des dieux fabriqués par l'ouvrier, et du sculpteur hésitant devant le tronc d'arbre inutile qui allait devenir, à son gré, banc ou dieu : *Maluit esse Deum.* Phidias était déjà plus grand que Jupiter. A ces grands esprits il n'aurait fallu, comme à saint Paul, qu'un éclair parti d'en haut pour décider leur conversion.

Combien y en eut-il qui déposèrent le glaive de persécuteur pour s'armer de la croix; combien qui, d'accusateurs, devinrent panégyristes ! Les premiers apôtres avaient été des hommes *sans lettres*, simples de cœur, première vertu du chrétien ; mais leurs successeurs, magistrats, pontifes, rhéteurs, philosophes, soldats, furent instruits dans les lettres grecques et romaines autant que dans l'interprétation des livres saints. Telle fut cette phalange sacrée qui comptait dans ses rangs Justin, Quadrate, Hermias, Tertullien, et qui inonda de la lumière divine l'Afrique et l'Asie. La Gaule trouva, dans Irénée, Martial et Fronto, et la même science et le même dévouement. Le temple du génie funeste, du ΔΑΙΜΩΝ, ce démon, ce dragon des légendes, purifié par l'eau sainte, passa au service du Seigneur. La persuasion suffisait alors à la victoire.

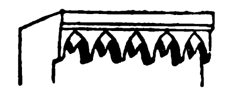
Malgré tout le bien que firent à Vésone le sanctissime prêtre

Pompée et les autres membres de cette famille, le duumvir Marulle, l'opulent Soter, la mémoire de Fronto seule survivra ; car au-dessus des richesses matérielles nous estimons les trésors du cœur et de l'intelligence; les populations n'oublieront jamais que c'est à lui qu'elles doivent leurs solides et consolantes croyances.

La basilique de St.-Front, *olim vetustate collabsa,* naguère tombée de vétusté, ainsi que Marc Pompée le disait du temple de la déesse Tutélaire, se relève avec ce goût et ce savoir que les Congrès archéologiques de la Société française et les études modernes ont vulgarisés; à l'État revient la gloire de cette restauration.

Elle redira donc éternellement le nom de notre apôtre. Ces monnaies si merveilleusement découvertes se joindront à elle pour attester l'arrivée, au Ier. siècle, du disciple des disciples.

Préférant aux honneurs de la magistrature et du sacerdoce païen, dignités perpétuées dans sa famille, la touchante mission de l'apostolat, Fronto apporta l'Évangile chez les Pétrocoriens, à des parents, à des amis, à des compatriotes. Brisant le *lituus* du pontife et de l'augure, il s'avança, foulant aux pieds les idoles, confiant dans l'avenir chrétien, appuyé sur le *pedum* recourbé du messager de la bonne nouvelle, sceptre de l'évêque-pasteur.



L'ÉCOLE DU RESPECT,

PAR

M. CHARLES DES MOULINS,

Inspecteur divisionnaire de la Société française, à Bordeaux.

Lu à la séance du 29 mai.

L'*École du respect*, ce titre peut surprendre : disons d'abord d'où il vient et ce qu'il signifie; nous verrons bientôt à quoi l'appliquer.

Un homme d'une rare excellence, un des amis dont l'affection fait le charme et l'orgueil de ma vie, un académicien bordelais, Justin Dupuy, a créé ce mot dont je retrouve en ma mémoire l'impression profonde et lumineuse, sans pouvoir y retrouver précisément sa place au milieu des productions si nombreuses du publiciste et de l'homme de lettres.

Il est si bon, ce mot, il nous va si bien à nous qui considérons l'obéissance comme un devoir et partant comme un honneur, la déférence comme un cachet de bonne vie et de bonne compagnie et non comme un amoindrissement de la dignité personnelle ; il nous va si bien, dis-je, que je le ravis et me l'approprie comme un trésor qui ne court, au changement de main, nul risque d'appauvrir son légitime possesseur.

Et que signifie-t-il, ce mot, avec son allure un peu étrange? Prouvons d'abord qu'il a des frères, mais ne parlons pas des aînés qui, depuis si long-temps, ont droit de cité dans la langue. *Passons au déluge*, je veux dire à la longue série

de nos révolutions, pendant lesquelles tant de mots ont eu leur sens retourné comme de vieilles étoffes dont l'endroit, régulier et magnifique, a laissé le haut du pavé à un envers difforme et grossier : je n'en veux d'autres exemples que les mots *philosophie*, *patriotisme*, *liberté*, *tolérance*, *citoyen*, *raison* et trop souvent *vérité*.

A l'époque où nous vivons ont surgi, sous une forme adjective, les Écoles du rationalisme, du classicisme, du romantisme, du réalisme, du positivisme ; écoles qui dépendent du choix des doctrines et répondent à la forme expressive de l'idée. Nous avons l'École humanitaire, à laquelle nous devons l'effusion de beaucoup de sang humain ; l'École du bon sens, qui eût joui d'une vogue plus longue si elle n'eût laissé déchirer sa robe par les ronces de l'éclectisme. Nous avons encore, hélas ! (et personne n'oserait nier l'abondance des fruits qu'elle a produits) nous avons l'École du mauvais exemple, qui siége dans la menue chronique des journaux et dans les comptes-rendus des procès criminels ; l'École de l'impiété loyalement effrontée, et celle de l'irréligion cauteleuse et cachée derrière un éventail pailleté, qui toutes deux trônent au *Premier-Paris* de quelques grands journaux ; l'École de la démoralisation, de la corruption, de l'adultère, qui se pavane et s'étale dans les compositions dramatiques et les romans-feuilletons.

Je m'arrête ici, parce que, dans cette revue, j'ai amené à la barre l'antagoniste de l'*École du respect*. Qu'est-ce, en effet, si ce n'est l'*irrespect* (passez-moi le mot, je vous prie), qu'est-ce que l'infraction à toutes les lois divines et aux meilleures lois humaines, aux bonnes mœurs, aux convenances, aux habitudes honnêtes, qui font l'hygiène et la dignité des sociétés civilisées ?

L'*Ecole du respect*, c'est donc celle qui est tout l'opposé des écoles dont je viens de parler, qui honore l'obéissance

et pratique le devoir à tous leurs degrés si divers ; qui ne jette pas au vent les cendres des aïeux, mais conserve pieusement leurs exemples pour en profiter, leur mémoire pour faire aussi bien et s'il se peut mieux encore, leurs reliques, oserai-je dire, de peur que leur souvenir ne s'efface.

Eh bien ! ai-je mal choisi mon titre, et ne doit-ce pas être là l'école des archéologues ?

Nous avons même, en la prônant, cet avantage, que nul ne saurait justement nous reprocher notre amour pour elle : c'est notre raison d'être, et si nous n'étions *laudatores temporis acti*, notre mission s'en irait en fumée et nous ne serions rien du tout.

Remarquez bien qu'après avoir esquissé dans son ensemble le domaine universel où doit régner la *loi du respect*, je n'en retiens pour nous archéologues, pour notre mission et notre domaine particuliers, qu'un tout petit compartiment ; c'est celui que je vais essayer d'exploiter. C'est, si vous le voulez, un simple paragraphe d'un des articles de la loi ; c'est en un mot, le respect que l'on doit, et dont on se dispense d'une façon si fréquente et si légère, aux monuments, et spécialement aux monuments religieux, que nous ont légués les siècles précédents.

Il n'y a pas, de ma part, un grand courage à le dire, car maintes fois déjà, ce malheur a été publiquement déploré ; mais la loi du respect elle-même rend parfois difficiles à relever les infractions dont elle a été l'objet. Ce n'est assurément jamais la mauvaise volonté, l'intention irrespectueuse, le projet distinctement connu de violer cette loi, qui ont dicté certains actes et fait sortir, d'une armoire bien voisine de l'autel, soit la brosse malencontreuse du badigeonnage, soit le marteau de la démolition, ce marteau terrible, qui, comme les animaux célestes vus par le prophète, ne revient jamais sur ses pas (1).

(1) *Non revertebantur cum incederent* (Ezech., I, 9).

Non, ce ne sont pas des dispositions mauvaises qui ont pu jamais armer contre le sanctuaire des mains si dévouées et si ardentes à procurer sa gloire ; ce sont tout simplement les défauts des qualités opposées à ces dispositions hostiles. C'est toujours ce qu'il y a de plus louable au monde, *le zèle*, la surabondance du zèle pour l'accomplissement du devoir. Mais ce zèle peut être égaré par le mauvais goût du siècle où l'on vit, et tout le monde est d'accord aujourd'hui pour dire qu'il en fut ainsi, il y a cent ans, du zèle des chanoines de St.-Germain-l'Auxerrois, de Notre-Dame de Paris, de Notre-Dame de Reims, et de tant d'autres églises.

Le zèle pour l'éclat de la peinture décorative, joint à une grande simplicité d'intention, peut faire accepter des représentations qui siéraient mieux dans un musée que dans une église, ou des frivolités d'ameublement qui finissent par faire accoler la qualification de *boudoir* au nom d'un édifice sacré.

Le zèle pour la mélodie du chant religieux nous prive du chant religieux lui-même, tel qu'il nous a été légué par l'antiquité la plus reculée et par le grand siècle qui atteint l'apogée de la splendeur du culte. En revanche, on nous donne le chant profane, le chant théâtral, le chant *passionné*, cet antipode absolu de toute mélopée destinée à chanter les louanges du Seigneur. On annonce à l'avance quelle voix, favorite des habitués de l'opéra, se fera l'organe de la prière, comme on annonce le nom du prédicateur qui montera dans la chaire de vérité.

Le zèle pour la propreté du lieu saint peut se laisser rouler jusque dans le gouffre du badigeonnage.

Le zèle pour la splendeur du luminaire peut introduire, dans le temple élevé à la Majesté suprême, l'éclairage empesté des usines ; et cette splendeur finira par être payée fort cher, sans que, bien entendu, les peintres et les doreurs aient à s'en plaindre.

La *mode*, ce tyran qui pousse les femmes à se mettre *comme tout le monde*, même quand *tout le monde* est mis avec un goût qui n'est pas à couvert du reproche, la *mode*, à l'église, s'abrite sous le nom du *zèle*. Il arrive souvent qu'elle pousse les fabriciens, les maires, les paroissiens bienfaiteurs à voir avec admiration et convoitise, dans leur voisinage, des ornements d'un genre quelconque, peintures, meubles, sculptures, il n'importe, qui ne conviennent pas à l'édifice où l'on prend envie de les introduire. On le fait cependant, parce qu'on n'apprécie pas les raisons supérieures qui devraient en empêcher. Souvent, pour atteindre le but désiré, il faut des sacrifices ; le même défaut d'appréciation y fait consentir sans regret, et parfois le pasteur, n'écoutant que son zèle, fait lui-même ou laisse faire, car le pasteur ne quitte jamais son troupeau : s'il ne le précède pas, il faut qu'il le suive.

Cette dernière réflexion fait voir combien il serait utile que le clergé comptât autant d'archéologues que de membres. Oh ! alors, les épines de notre état seraient enlevées ; nous deviendrions des serviteurs toujours affectionnés, mais inutiles aux églises, et nous serions sans excuse si nous y avions encore de méchantes distractions dans nos prières !

Disons, en passant, que ce résultat si désirable ne nous réduirait pourtant pas à l'oisiveté ; il nous resterait toujours assez de fusées à démêler avec MM. les architectes. Il est bien entendu, du reste, que nous reconnaissons une distance énorme entre l'architecte *tout court* et l'architecte *artiste*.

J'ai parlé jusqu'ici en termes généraux : venons aux faits de détail qui font l'objet de nos quotidiennes doléances. Mais je ne voudrais pas qu'on nous prît pour gens désagréables, mécontents de tout, trop exigeants, déraisonnables enfin. Nous éviterons un tel jugement, peut-être ! ! ! en étayant nos plaintes de bonnes et solides raisons.

Et pour montrer tout d'abord que nous ne formons pas un monde à part, et que nous ne sommes pas sans rencontrer quelques sympathies dans les jugements et les sentiments de tous les hommes, commençons par un sujet sur lequel sont d'accord, en théorie du moins, les anciens et les modernes, les sauvages et les peuples policés.

Je veux parler du culte des morts, du respect des tombeaux, et je me garderai bien, tant elle est universellement avouée, de m'essayer à prouver la vérité de mon assertion. Tout le monde sait cela, et tout le monde le sent quand on y pense; mais on ne s'en souvient pas toujours.

Dans les paroisses de campagne, les cimetières sont petits et le terrain, qui s'exhausse partout, hormis sur le sommet des coteaux et des montagnes, s'exhausse là plus rapidement qu'ailleurs. Il en résulte plusieurs inconvénients auxquels il est nécessaire de parer, à longs intervalles, il est vrai, mais enfin il faut y venir. Le pavé de l'église finit par se trouver en contre-bas du sol environnant, et l'humidité de celui-ci y pénètre. Les tombes s'entassent; il faut que les ancêtres s'effacent encore une fois devant leurs descendants, et leur cèdent la place dans la mort comme ils l'ont déjà fait dans la vie. Qu'arrive-t-il alors? Dans le premier cas, on abaisse le sol du cimetière, soit dans toute son étendue, soit partiellement et au moyen d'une rigole profondément creusée au pied des murs de l'église, précisément là où les pieux fidèles des anciens jours aimaient de préférence à s'assurer un lieu de repos pour y attendre la fin des temps (1).

On sait combien de rois et de prélats ont choisi leur sépulture sous les gouttières ou larmiers de l'édifice sacré, *in stillicidio* (L'abbé Cochet, *Sépult.*, etc., p. 320).

Dans le second cas, on se fait un sol neuf, soit en abais-

(1) *Petra refugium herinaceis* (Ps. CIII, 18).

sant l'ancien, soit en le débarrassant des tombeaux et en rejetant dans son sein les gros ossements qui ne sont pas encore entièrement déformés.

Mais, dans l'une comme dans l'autre hypothèse, que fait-on de la terre bénite et pénétrée, visiblement ou invisiblement, de débris humains? Que fait-on des auges et des couvercles en pierre qui sont souvent de véritables monuments?

On laisse volontiers le curé transporter d'un vieux cimetière dans un nouveau, ou déposer dans une fosse spéciale, les ossements reconnaissables que la pioche amène au jour; on le laisse volontiers pourvoir à l'égalisation du terrain du cimetière au moyen de l'excès de terres que peuvent offrir ses autres portions. Mais cette possibilité favorable n'existe pas toujours, et il faut emporter ces terres au loin. C'est dans ce dernier cas que je demande de nouveau, qu'en fait-on?

A Bordeaux, par exemple, quand, à diverses époques, on a nivelé les anciens cimetières de St.-Michel, Ste.-Eulalie et Ste.-Croix, on a rangé debout, autour du charnier, sous le clocher, les merveilleuses momies naturelles de St.-Michel; on a porté, de partout, au cimetière général les ossements reconnaissables; c'est bien et très-bien : mais la terre, la terre encore une fois...?

Si j'ai à me féliciter de ce que les documents me manquent pour la réponse en ce qui concerne Bordeaux, ils ne me manquent pas, malheureusement, pour d'autres localités. Il en est plusieurs (que je ne nommerai pas) où cette terre dite *inutile* a été répandue dans les chemins voisins..... on dit même dans des champs!!! Il ne faut pas trop s'en étonner. Le curé et les fabriciens aussi, je le veux, conservent de louables répugnances; mais sont-ils toujours les maîtres de les imposer à leurs administrés? L'église du village et

nos cimetières n'appartiennent plus à l'Église universelle; ils sont la propriété de la commune, et pour peu que le maire appartienne à l'École *utilitaire* (ah ! pardon, c'est encore là une *École*, et je l'avais oubliée dans ma liste), il pourra juger que l'*engrais*, d'où qu'il vienne, n'est pas à dédaigner pour l'agriculture en progrès.

Et ceci n'est pas une supposition en l'air ! J'AI VU un cimetière qui recueillait depuis six cents ans les restes d'une population rurale; je l'ai vu remplacé par un autre champ de repos ; je l'ai vu atteindre l'époque (peut-être un peu trop rapprochée) où la loi lève l'interdit dont ses prescriptions éminemment morales et respectables ont d'abord frappé le terrain... Et tout aussitôt des pierres sépulcrales, curieusement sculptées, enfouies depuis un ou plusieurs siècles, ont été tirées de son sein, et la charrue est venue après la pioche, et, l'année suivante, j'y ai vu des céréales... fort belles !

Oserai-je ajouter un mot? c'est une merveilleuse chose, assurément, c'est un admirable aménagement des choses créées, que ce roulement qu'on appelle la *chimie naturelle !* et loin de moi l'idée de mettre en doute la puissance de ses procédés ou le parfait affinage de ses produits ; mais la *loi du respect* ne doit point vouloir que nous puissions suivre pas à pas les opérations de son laboratoire.

Et ce que la loi du respect ne veut pas, l'instinct des peuples ne le veut pas non plus. En voici un exemple : A Cènes-Monestier, département de l'Aude, personne ne voulut, il y a peu d'années, acheter le blé venu dans le cimetière; il fallut le vendre à vil prix, le donner, peut-être, au *sorcier du village*. Je ne sais si, pour tromper un reste de délicatesse, ce savant agreste fit passer le blé par l'alambic des animaux domestiques; toujours est-il que personne dans la paroisse n'en voulut, si ce n'est lui.

Je parlais tout-à-l'heure des *utilitaires*, et je les entends

d'ici qui crient à la superstition, au terrain perdu, au pauvre peuple affamé..... Ils ont raison : rien de ce que Dieu nous donne ne doit être perdu; mais il y a des moyens de tout concilier, et nos ancêtres les savaient, ces moyens décents, religieux, empreints de respect; je suis heureux d'ajouter qu'ils ne sont pas oubliés de tous nos contemporains. Ainsi, à St.-Vivien, en Médoc, on a transporté, m'assure-t-on, dans le nouveau cimetière, tout ce qu'on a pu enlever de la terre de l'ancien.

On plante volontiers des arbres dans les cimetières, et l'on fait bien. Nos pères y mettaient souvent des noyers, et toute l'huile qu'on en retirait était réservée pour l'éclairage de l'église.

L'herbe se hâte, haute et drue, d'étendre son voile gracieux sur les tristes ruines de nos corps. Il faut bien la faucher pour entretenir la propreté du cimetière, et il ne faut pas la jeter à la voirie. Les animaux serviteurs de l'homme s'en nourriront sans irrévérence, parce qu'ils sont sans réflexion, et la commune en pourrait verser le prix dans le tronc des aumônes. De même pour les émondages des arbres que pourrait renfermer le cimetière; de même pour le bois qu'ils fournissent quand il faut les abattre et que ces bois ne peuvent être employés pour l'église.

Tout ce qui vient de cette terre sanctifiée doit être consacré à la gloire de Dieu, ou à la charité qui est la joie de Dieu.

Mais enfin, dira-t-on, vous avez supposé vous-même que des terres superflues dans un cimetière doivent parfois en être enlevées : vous ne voulez ni qu'on les foule aux pieds dans les chemins, ni que la charrue y trace un sillon dont l'emploi vous révolte : que voulez-vous donc qu'on en fasse?

Ici, ce n'est pas moi qui vais répondre, c'est un autre académicien bordelais, un autre ami, Léo Drouyn,

dont le cœur est aussi ingénieux que son burin est énergique et délicat. Je lui dois, je suis heureux et fier de l'avouer, je lui dois l'idée du sujet que j'essaie de traiter, et voici ce qu'il voudrait qu'on fît des terres dont je parle.

Il y a, dans chaque cimetière, une parcelle réservée aux corps de ceux qui sont morts hors du sein de l'Église. Il faudrait en réserver une autre pour tout ce qu'on pourrait réunir d'ossements exhumés et pour les terres superflues; on amoncèlerait celles-ci sous la forme d'une éminence arrondie, d'un *tumulus* que le gazon aurait bientôt recouvert. Au sommet, une croix serait plantée avec cette noble et simple inscription : OSSA PATRUM.... Puis, quand il faudrait renouveler l'espace disponible, une nouvelle couche d'ossements exhausserait la première, et la croix qui la domine s'élèverait un peu plus.., pas de beaucoup, sans doute.. : après un siècle, notre poussière tient si peu de place !

Je viens d'énumérer les choses qui, de l'aveu de tous, dans un cimetière, ont droit au respect des générations survivantes; je dois maintenant appeler l'attention sur les images sacrées et sur les monuments qu'on y rencontre souvent. Heureux encore quand on les y trouve placés avec honneur, comme dans une sorte de musée trop exposé, sans doute, aux intempéries de l'air, mais enfin disposés de telle sorte qu'on ne puisse prendre le change sur le sentiment qui a présidé au déplacement de ces pierres vénérables. Disons de suite ce qu'on devrait faire pour elles ; chacun pourra se rendre témoignage de ce qu'il aura fait ou de ce qu'il aura omis.

Et d'abord, les croix : les premiers honneurs leur sont dus, et je parle en même temps de celles qui se trouvent dans les cimetières et des croix hosannières ou de carrefour. Lorsqu'elles sont belles et curieusement sculptées, on les conserve d'ordinaire volontiers; mais trop souvent on leur refuse les

soins, les petites réparations qui prolongeraient leur existence. Si elles sont montées à l'aide de tenons de métal, il arrive souvent que l'orage ou la gelée les brise. Lorsqu'on ne croit plus pouvoir les réparer, il est bon de ranger leurs débris le long des murs de l'église ou de l'intérieur du cimetière, à moins qu'ils ne trouvent place dans la réparation de la croix elle-même ou dans la maçonnerie de l'église. Si les sculptures sont délicates, il faudrait placer leurs restes dans l'église même, et ne jamais laisser ces débris le long des chemins ni les employer, comme on le fait quelquefois, en guise de bornes. C'est ainsi que les belles pierres sculptées qui formaient les côtés de l'ancien maître-autel de l'abbaye de Cadouin sont convenablement conservées dans le collatéral droit de l'église, où leur assemblage a souvent été pris pour un tombeau. Les croix de bois, les croix de fer hors de service doivent être l'objet des mêmes égards, à moins que le prix de ces dernières ne doive entrer en déduction sur celui de leurs remplaçantes. Ceci ne peut guère arriver pour les croix de pierre, et elles ne doivent jamais être retaillées lorsqu'elles portent des sculptures anciennes, parce que celles-ci en font alors des *objets d'art* qu'on doit tenir à conserver.

J'en dis autant des autels hosanniers qui tiennent souvent à ces croix de pierre; et de plus, ces autels ne devraient jamais être condamnés à changer de forme ou de place; car ce sont des vestiges vénérables des usages liturgiques de nos ancêtres, soit pour les processions, soit pour les sépultures.

Un genre de monument devenu très-rare et qu'on ne trouve plus que dans quelques provinces : la *pierre des Morts*, cette avant-dernière étape, sur la terre, des défunts qu'on apportait et qu'on apporte encore quelquefois de très-loin à l'église, doit être, autant que possible, maintenue à sa place avec un religieux respect. Il ne faut pas livrer cette

pierre à des usages profanes, moins encore la repousser dans un coin de la place du village, en l'abandonnant aux jeux des enfants ou aux outrages plus profanes encore de la voie publique. Si l'on ne s'en sert plus, si l'on ne peut la laisser reposer là où elle gît depuis des siècles, il serait bon de la placer comme un banc le long de la façade et tout près de la porte de l'église, ou bien dans le cimetière. Il serait bon aussi, pour la distinguer des autres pierres qui ne portent aucune décoration sculpturale, qu'on y gravât ces mots : *Ancienne pierre des morts.*

Quant aux auges sépulcrales et aux pierres tombales proprement dites, la mémoire des morts de la paroisse et l'intérêt de la science archéologique s'unissent pour prescrire le mode de préservation qu'il est, si j'ose dire, impérieusement convenable de mettre en usage à leur égard. Le mieux, si c'est possible, c'est de les redresser dans le cimetière, comme on l'a fait à Couze (Dordogne), le long des murs et *à l'abri des gouttières.* Il faut en faire un musée lapidaire pour chaque paroisse. Véritables *monuments* sculpturaux, ou épigraphiques, s'ils portent des inscriptions anciennes, ce sont, en tout état de cause, *les parchemins* du cimetière ; car, dans ce lieu, le présent n'existe pas : il n'y a que le passé ; et la pierre tumulaire, marquée d'une inscription ou d'une indication professionnelle, fût-elle d'hier, y rappelle et représente désormais ce qui n'est plus.

Je ne puis passer sous silence cet affligeant spectacle (peu rare pourtant) d'une auge sépulcrale en pierre tendre, brisée tout exprès pour faire du moëllon, ou conservée dans la fange d'une basse-cour pour y faire abreuver des bêtes.

Quittons maintenant l'extérieur et pénétrons dans l'église. Deux fois sur trois on y trouve un font baptismal et un bénitier de forme tellement antique, qu'on verra bien qu'ils sont tout neufs. Qu'a-t-on fait des vieilles cuves baptismales en

pierre du moyen-âge ? Qu'a-t-on fait du bénitier roman ? On les a peut-être rencontrés hors de l'édifice, s'ils n'ont été emportés hors de la paroisse ou brisés et retaillés pour entrer dans un mur. Tout cela est de la besogne d'iconoclastes : il faut la réparer quand on le peut, en joignant ces monuments au musée lapidaire ; si elle est irréparable, il faut se promettre du moins de n'y revenir jamais.

Les fabriciens, j'oserai même ajouter les curés, ont plus souvent à se reprocher la destruction des monuments lapidaires que celle des cloches. Les canons de la République ont emprunté leur voix à un si grand nombre de celles-ci, qu'il est resté moins de matière, en ce genre, aux transgressions de la loi du respect. On a sauvé les apparences, dans une bonne partie des autres cas, en fondant les survivantes du grand cataclysme révolutionnaire pour aider à se procurer des instruments plus gros... trop gros quelquefois pour le clocher, à côté duquel on les a placés, sous un hangar. C'est un mal, parce qu'il ne faut jamais donner des envies de rire aux passants, quand il s'agit des choses de l'église. Mais il est un autre mal encore, bien plus fréquent que le premier, et qui résulte aussi de ces ambitions de campanille : c'est la destruction des anciennes cloches. On ne sait pas, en général, combien ces vieux instruments sont précieux. M. Bollée le sait bien, lui, l'habile fondeur du bourdon de St.-André de Bordeaux ; et c'est d'après sa savante expérience que M. le docteur Billon, dans l'intéressante notice dont il vient d'enrichir le *Bulletin monumental* (t. XXIV, p. 147), prescrit de « conserver avec beaucoup plus de soin qu'on ne le fait « généralement, les anciennes cloches, puisqu'il est si difficile « de les reproduire avec la même perfection. » On oublie souvent aussi, beaucoup trop souvent, que la cloche est en général un monument *historique*, le seul, en bien des cas, qui transmette aux paroissiens futurs la preuve authentique

de la reconnaissance qu'ils doivent à des bienfaiteurs dont la mémoire s'est effacée. On conserve, et l'on fait bien, les archives des départements et des villes. Je voudrais qu'on prît des mesures, — et elles ne seraient pas malaisées à trouver, — pour ne plus perdre ces archives de bronze. Je connais un exemple touchant de respect pour cette sorte de vieux monuments, et de la volonté bien arrêtée de ne pas les ôter à leurs églises. Je le cite avec bonheur, car je l'ai rencontré dans ce Périgord qui m'est si cher ! à La Linde ; il y avait une grosse cloche hors de service : on l'a retournée et scellée dans un dé de pierre, elle remplace le bénitier de l'église romane.

Ces exemples sont rares, hélas ! et quelquefois on semble se repentir de les avoir suivis. A Lestiac (Gironde) on avait eu d'abord le soin d'incruster le vieux bénitier roman dans la façade moderne de l'église. Il n'y est plus : pourquoi l'avoir enlevé ?

J'arrive à des faits du même genre, mais plus déplorables que ceux dont je viens de parler. Il ne s'agit plus, en effet, de simples pierres sculptées, de tombeaux, ou même de cuves baptismales. Je voudrais rappeler le respect évanoui sur les *tables d'autel* en pierre, qui ont servi tant d'années à renouveler l'immolation de la divine Victime. Elles ne sont pas, ou ne sont plus l'AUTEL *proprement dit*, dans le langage liturgique, soit parce qu'elles n'ont pas reçu les onctions consécratives, soit parce qu'elles ont perdu le caractère imprimé par cette consécration et qu'elles ne contiennent plus de reliques. Mais les souvenirs qui les enveloppent ne doivent-ils pas les rendre à jamais assez respectables, pour que tout catholique se sente révolté quand il les rencontre jetées hors de l'église parmi les décombres, ainsi qu'il m'est arrivé de le voir ; ou même dans l'église, mais sans cesse foulées aux pieds dans leur nouvel emploi de

dalles ou de marches ? Il en est, je le dis avec un grand regret, qu'on a placées ainsi, et auxquelles même on a accordé assez peu de respect pour les dénaturer en enlevant les empreintes de l'autel portatif et les quatre croix de consécration.

J'en ai assez dit sur les monuments meubles ou de dimensions restreintes. Il me faudrait un volume, et ene ferais que répéter ce que le concert unanime des archéologues proclame depuis près de trente ans, si je voulais signaler, en ce qui concerne les grands monuments, le vaisseau des églises et leurs dépendances, les blessures profondes, innombrables, qu'on fait chaque jour, et de toutes parts, à cette loi du respect, dont je voudrais raviver l'empire sur tous les esprits et tous les cœurs.

On détruit, on restaure, on renouvelle *sans nécessité*, et pour obéir à la mode, des monuments anciens ou des portions d'édifice qui ont assez vécu déjà pour atteindre à ce que j'appellerai la *dignité monumentale*. On livre à l'insatiable marteau des architectes des constructions qu'on aurait pu conserver encore, pendant des siècles, à la vénération qui les entoure ; et, quoi qu'on en puisse dire, ces monuments ne seront plus *eux-mêmes*, quand on les aura démolis pour les reconstruire.

Est-ce donc qu'on arrache à un régiment son vieux drapeau criblé de balles, et croirait-on le remplacer en donnant à garder à l'honneur du soldat un mètre carré d'étoffe neuve et reluisante ? Non, non ! ces loques vénérables sont rapiécées, tant qu'il en peut flotter au vent quelques lambeaux ; le soldat les aime et se fait tuer pour les conserver à son pays. Pourquoi traiter différemment l'étendard noirci par la poudre, ce monument de la foi militaire de l'armée, et l'église rongée par le temps, ce monument de la foi religieuse des aïeux ?

Ah ! sans doute, les Bordelais désirent qu'on réédifie la flèche de leur chère église de St.-Michel ; mais, en supposant

que le talent d'un éminent architecte opère cette merveille, — difficile à espérer, — de conserver, en la consolidant, la tour qui semble, comme un vieillard vénérable, trembler et vaciller sur ses soutiens; — s'il pose d'une main hardie une flèche sur ce socle raffermi, — si sa science profonde et ses savants calculs ont arrêté le travail de dissolution qui mine à petit bruit toutes choses, et assuré au monument une durée plusieurs fois séculaire, — il aura fait l'œuvre d'un grand architecte; mais il n'aura pas *rendu* à Bordeaux le monument qui lui fut si cher, et le sentiment incorruptible des masses proclamera éternellement, sans jamais les confondre, la distinction des deux fractions de cette apparente unité : *la flèche neuve, le vieux clocher!*

Ces réflexions n'ont point pour but de détourner de pareilles restaurations le zèle des architectes, ni la générosité du Gouvernement et des bienfaiteurs des églises. Que les artistes cherchent dans cette voie leur gloire et leur fortune : rien de plus légitime; que l'État y déploie la magnificence de ses largesses : rien de plus louable; c'est à une pareille pensée que la primatiale de Bordeaux pourrait devoir un jour un portail occidental digne d'elle. Que les familles haut placées, enfin, consacrent à ces œuvres une partie de leurs richesses : rien de plus propre à leur assurer la reconnaissance du pays. Mais tout cela n'est désirable que quand il s'agit de remplir une place que la destruction a rendue vide, ou qui ne fut jamais occupée. Le *droit de vivre* existe pour les monuments comme pour les hommes, et ce n'est jamais bien faire qu'arracher à un édifice un membre qui est encore en bon état de service, sous prétexte qu'il n'est pas du même style que les parties les plus anciennes de l'ensemble.

La générosité des bienfaiteurs, comme le zèle des pasteurs, se laisse trop souvent tromper à ces leurres; et alors, il faut déplorer, comme une calamité, ce zèle et ces largesses si

estimables dans leur principe. Cela semble étrange à dire, mais de nos jours, il y a beaucoup trop d'argent : la mode en fait son jouet, comme l'enfant gaspille les sucreries dont on est pour lui trop prodigue.

Nous ne saurions le répéter assez ni trop haut : toutes les fois qu'on remplace ce qui n'a pas un besoin réel d'être remplacé, on manque à la loi du respect, au point de vue du monument, et presque toujours au point de vue de l'histoire.

Je ne parlerai point du lamentable exemple donné, il y a peu d'années, dans nos provinces, par un vénérable pasteur aujourd'hui décédé, et dont le zèle égaré détruisit le précieux édicule où, pendant cinq siècles, fut honoré le tombeau du saint patron de son église ; j'ai usé silencieusement mes efforts dans cette triste circonstance, qui a eu un digne et compétent historien. Mais je crois devoir citer un autre exemple du même genre, parce que le mal n'est pas encore consommé, et qu'un *vœu* du Congrès de Périgueux pourrait peut-être contribuer à le prévenir.

Il existe à Bouliac, aux portes de Bordeaux, une délicieuse église romane qui conserve encore son petit clocher-arcade entre chœur et nef, témoignage incontesté d'une antiquité respectable. Il fut conservé, lorsqu'au XVe. et peut-être même au XIVe. siècle, on éleva une tour carrée très-simple et peu élégante sur la façade. Cette précieuse église est, malgré son mérite, un des derniers monuments du Bordelais qui aient reçu l'honneur du *classement ;* mais enfin, on n'y peut plus toucher qu'avec l'approbation de l'État.

Or, une paroisse voisine, qui avait une église fort laide et sans valeur monumentale, venait de la faire réparer, restaurer, augmenter, compléter, au moyen d'une flèche, bien entendu ; car, hors de la flèche, point de salut dans notre siècle ! Le devis, comme il arrive d'ordinaire dans le mode de

réparation qui débute par la démolition plus ou moins complète, le devis primitif de 23,000 francs, s'était métamorphosé en un compte définitif de 41,000,

« Comme, du sein de l'humble chrysalide,
« S'élance un brillant papillon. »

Et au fait, la nouvelle église est charmante, mais la commune est endettée pour douze ans.

Vous en conviendrez, Messieurs, c'était là une tentation à n'y pas tenir, et les habitants de Bouliac n'y tinrent pas.

Il est vrai qu'ils avaient des raisons, — et de très-bonnes raisons, — pour désirer des réparations et même des modifications importantes pour leur église.

Le dallage en est partout défoncé ; il est urgent de la carreler, car un dallage neuf serait hors de prix.

La nef, construite de façon à porter une voûte, n'a jamais reçu ce couronnement, et les voliges peintes en bleu qui servent de plafond, laissent tomber sur les fidèles plus de pluie qu'il ne faudrait de rosée pour entretenir la verdure d'un pré; la pose d'une voûte en pierre est une mesure éminemment utile et conservatrice.

On ne peut accéder au clocher qu'au moyen d'une échelle dressée dans l'église. Si la corde se rompt pendant que l'église est pleine, il faut que la cloche se taise; donc rien de plus convenable et même de plus indispensable que la construction d'un tourillon accolé à l'angle de la façade.

La violence des vents d'Ouest, au sommet des coteaux que couronne cette charmante église, est telle qu'il a fallu la protéger par un porche moderne dont la masse informe, hideuse, n'accuse aucune époque, et qu'en le voyant si lourd et si laid, le paysan *né malin* appelle la *Barbacane.* Il est incontestablement à propos de remplacer ce porche par un porche de style roman, qui, beaucoup plus modestement orné, se

puisse raccorder avec le vieux portail historié du XIe. siècle.

La population augmente et la nef devient trop exiguë. En ouvrant deux arceaux dans les murs, on obtiendra deux petites chapelles de même style que l'édifice, qui le doteront d'un transept. La question d'espace est absolument dominante en matière d'église paroissiale : ce projet est donc bon.

La question de lumière est dominante aussi, parce que la possibilité de lire autrement qu'à l'aide des cierges de l'autel n'était aucunement utile au moyen-âge, tandis qu'à notre époque elle est devenue une condition indispensable de l'exercice du culte. Si donc les fenêtres romanes sont trop étroites et trop haut placées, il faut s'incliner devant la nécessité de les élargir et de les abaisser, en reproduisant fidèlement leur ornementation primitive. J'aperçois bien encore dans le lointain une autre mode qui s'avance à pas de géant et qui imposera peut-être, un jour, à l'église de Bouliac des vitraux coloriés et complètement antipathiques à son style. Le cas échéant, on aura de longues fenêtres; mais, au lieu d'y voir médiocrement, comme aujourd'hui, on n'y verra plus du tout. Au reste, je ne désire pas que les vieilles fenêtres soient vengées d'une si rude façon, et je me borne à dire, pour l'acquit de ma conscience, qu'on me semble avoir un peu exagéré l'obscurité actuelle de cette nef, où je me souviens d'avoir entendu les vêpres en hiver et par un temps affreux : on pouvait pourtant s'y servir, plus ou moins commodément, de ses Heures.

Les réparations dont je viens de parler, nécessaires ou du moins justifiables, n'ont pas paru suffisantes et l'architecte a présenté un plan de *restauration générale*, dans le sens qu'on attache actuellement à ce mot.

Un surhaussement *militaire*, nécessité par les guerres du moyen-âge, surmonte l'abside. Le plan nouveau le ferait disparaître, non pour remettre les choses dans leur état primitif, mais pour couronner cette abside d'une sorte de frise,

ornementée avec beaucoup trop de prodigalité et de lourdeur pour qu'elle soit avantageuse aux parties inférieures du monument. C'est là un inconvénient réel à ajouter à celui qui résulterait de l'ablation d'une pièce *historique* telle que le couronnement militaire, bien que le peu qui subsiste encore de celui-ci ne soit assurément pas beau.

J'adresserai un reproche plus grave au projet. Depuis que la mode est venue d'isoler à tout prix les églises, en sorte qu'elles soient comme les pyramides d'Égypte au milieu des sables, on ne peut plus permettre qu'il y ait des sacristies; et, comme la sacristie est indispensable et qu'on ne voudrait pas lui sacrifier une portion du transept, le devis propose d'avancer l'autel et de couper en deux le sanctuaire, au-dessous des fenêtres; puis, on percerait l'abside à son bout par une porte assortie au monument et qui donnerait accès du dehors dans ce réduit soustrait à un sanctuaire déjà infiniment exigu, comme il l'est toujours dans les églises romanes de campagne. Conçoit-on une église percée aux deux bouts comme une clarinette? Je ne crois pas qu'on puisse rencontrer un expédient plus malheureux et plus inacceptable. Je sais qu'on a souvent pratiqué de semblables sacristies immédiatement derrière le tabernacle; et quoiqu'il arrive parfois au clergé de trouver que ce n'est pas à nous archéologues de dire notre avis sur ces détails de disposition intérieure, je persiste à croire que je puis et que je dois faire remarquer que cette juxta-position *immédiate* est regrettable.

Enfin, le dernier article du projet de restauration consiste à remplacer, sur la façade, par une tour neuve en style roman, le modeste clocher actuel qui date, je le répète, du XIVe. ou du XVe. siècle et qui ne manque aucunement de solidité, bien qu'on essaie de répandre dans la commune, avec une habileté peut-être un peu usée, qu'il se dispose à écraser quelque jour tous les paroissiens. J'avoue que ce bruit

vague pourra revêtir un caractère de vérité si, lorsqu'il s'agira de greffer le tourillon et de refaire le porche, on vient à omettre d'assurer l'assiette de la tour; mais ce n'est pas une hypothèse toute gratuite que nous avons à combattre; c'est le projet lui-même de renouvellement du clocher, et je vais le faire à deux points de vue.

Premièrement, on dit que ce clocher doit être remplacé, parce qu'il n'est pas du même style que les parties les plus importantes de l'église :

Cette proposition a toute l'allure d'une proclamation de principe, et j'aime beaucoup les principes. Mais, quand on en admet un, il faut adopter ses conséquences : nous allons les voir quand nous aurons déterminé la portée de la règle.

Je demande à nos *puristes* monumentaux quelle est celle qu'ils prennent pour guide,

Doit-on détruire et remplacer tout ce qui est en désaccord avec la *majeure partie* de l'édifice actuellement existant ? Dans ce cas, on en sera quitte, à St.-Front de Périgueux et dans la crypte de St.-Eutrope de Saintes, en faisant sauter l'abside.

Sont-ce les parties les plus anciennes de l'édifice qui doivent seules être conservées ? A ce compte, St.-Seurin de Bordeaux perdra sa nef, son transept et la jolie chapelle de Notre-Dame-des-Roses. La primatiale de Bordeaux sera l'objet d'un traitement encore plus *radical :* on devra abattre la tribune de l'orgue, la moitié de la nef, toutes les voûtes, le transept, les quatre tours, le chœur, les sept chapelles du déambulatoire et les deux flèches.

Mais c'est là, me direz-vous, résoudre *algébriquement* une question de principe ! Sans doute ; mais comment poser autrement une règle générale ?

Je viens, en second lieu, à ce qui concerne en particulier l'édifice en faveur duquel je combats.

Que se passait-il, pendant la première moitié du XVe. siècle, dans la pauvre petite église rurale de Bouliac? La charge pastorale y était remplie par un saint prêtre, du nom de Pierre Berland, qui fut tiré de cette cure pour occuper une stalle dans le chapitre primatial de Bordeaux; — qui monta ensuite, en 1436, sur le trône archiépiscopal et l'occupa jusqu'en 1463; — qui enrichit la ville de Bordeaux de plusieurs fondations importantes; — qui poussa avec une infatigable activité les travaux de la tour magnifique à laquelle son nom est resté attaché; — qui mourut enfin en telle odeur de sainteté que le titre de *Vénérable serviteur de Dieu* ou même de *Bienheureux*, inférieur seulement à celui que confère la canonisation solennelle, lui est attribué.

Et c'est d'un tel curé que la paroisse de Bouliac consentirait à voir défigurer la trace! De deux choses l'une : ou le clocher est du XIVe. siècle et faisait partie de l'église quand Pierre Berland en était le pasteur, et alors, c'est de cette tour, encore debout aujourd'hui, que seront parties de joyeuses volées pour célébrer son avènement à l'épiscopat; ou bien cette addition n'a été faite à l'église que dans le XVe. siècle, et alors, elle est due aux soins et aux libéralités du saint archevêque.

Quelle que soit la combinaison de dates à laquelle on veuille s'arrêter, le clocher de Bouliac est un legs, — j'aimerais mieux dire une relique de Pierre Berland.

Ah! c'est au nom de la *loi du respect* que je demande sa conservation. Je me sens fort en la demandant, car je me sens d'avance assuré de vos sympathies, et plus fort encore par l'usage que je désire faire de celles-ci. Je prie, j'adjure l'Assemblée de les exprimer *par un vœu* solennel. Une Commission, choisie parmi les membres du Congrès qui vont se rendre à Bordeaux pour les *Assises scientifiques*, serait chargée par lui de confier la réalisation de ce vœu à l'il-

lustre prélat qui occupe aujourd'hui la chaire épiscopale de Pierre Berland. Il me semble que ces sympathies devront lui être agréables, à lui qui, à force de sollicitude, de persévérance et même de largesses, a réussi à rendre à son église cathédrale la magnifique tour qu'édifia le saint archevêque ; — à lui qui dota cette tour d'un majestueux bourdon, et rendit ainsi un immortel hommage à cette grande mémoire que tout son diocèse vénère.

Elles doivent aussi, ces sympathies, elles doivent être douces à son cœur de pontife, parce qu'il y verra quel prix attachent les archéologues chrétiens à conserver religieusement les traces des princes de l'Église qui ont passé sur cette terre en faisant le bien. Il y verra enfin le gage du respect des générations futures pour les monuments si nombreux qu'il leur lèguera lui-même. Ils s'élèvent de toutes parts, ces monuments, dans le vaste diocèse de Bordeaux, où rien n'échappe à la sollicitude et aux fatigues apostoliques de notre archevêque, — pas plus la pauvre église que les pauvres chrétiens perdus avec elle au fond des landes.

Eh bien ! je le veux ; il se trouvera dans l'avenir quelque homme de chiffres, qui s'étonnera qu'une église si voisine de la ville et destinée, ce semble, à l'ornement des rives de notre fleuve, manque à la statistique des monuments construits, relevés, embellis par le cardinal Donnet.

Mais on lui répondra : Non ! l'éminent prélat ne l'a point oubliée ! il l'a aimée et honorée, au contraire, entre toutes les autres, car il a voulu que, dans sa simplicité exceptionnelle, elle gardât religieusement la trace du plus illustre de ses pasteurs et d'un des plus vénérés pontifes qui aient occupé le trône primatial de l'Aquitaine.

Je crois pouvoir espérer qu'aux yeux mêmes de l'architecte auteur du plan de restauration, ces considérations feront trouver grâce à l'ardeur avec laquelle je l'ai combattu. Il a

donné des preuves d'habileté, et ce n'est pas à lui que je m'attaque, mais uniquement au danger qui menace un monument auquel on doit un respect tout particulier.

Et à ce sujet, il me sera permis, j'espère, de faire remarquer qu'il existe un écueil auquel le talent lui-même doit échapper d'autant plus difficilement qu'il se sent plus de force. On se dit, — quelquefois si bas qu'on n'entend pas soi-même le bruit de ses paroles, — on se dit : mais je puis faire aussi bien, je puis faire même beaucoup mieux que n'ont fait les constructeurs primitifs des monuments que je veux restaurer : je vais les refaire et mon nom y restera.... Oui, mais pourquoi le vôtre au lieu de celui des architectes primitifs ? Leurs ouvrages, en tout ou en partie, pouvaient rester encore debout plus ou moins long-temps, et leur mémoire, debout aussi, veillerait vivante auprès de l'édifice ; mais elle mourra quand celui-ci sera mort. Vous resterez seuls survivants ; mais un jour viendra où l'on vous fera comme vous aurez fait aux autres. Le goût changera ; cela se voit dans notre pays de France ! Quelque beaux que soient les monuments que vous aurez édifiés, si la mode venait à préférer, par exemple, ce capricieux mélange de tous les styles qu'on s'est avisé de décorer du nom de *style Carmélite*, on aurait hâte de se débarrasser de vos productions, et d'une *unité* de style désormais condamnée pour crime de timidité ou de monotonie. Ce serait un grand malheur pour l'art ; mais le malheur est bien souvent un des ministres de la justice. Vous auriez manqué à la loi du respect, en ne soutenant pas assez la vieillesse de vos devanciers ; vos successeurs y manqueraient à leur tour en ne soutenant pas la vôtre.

Avant de terminer, que Monseigneur permette qu'une voix à qui n'appartient plus le bonheur de sortir du sein de son troupeau, le remercie de l'éclat dont il environne le Congrès, en l'admettant dans sa propre demeure : c'est

pour la première fois, si je ne me trompe, qu'un prince de l'Église a daigné, en le rapprochant si fort de sa personne vénérée, lui donner une si haute récompense de son dévouement aux intérêts de l'art chrétien. Que Sa Grandeur reçoive ici l'hommage de notre gratitude, et pour l'hospitalité généreuse qu'elle nous donne en nous ouvrant les portes de son palais, et pour la faveur dont elle nous honore en venant nous présider.

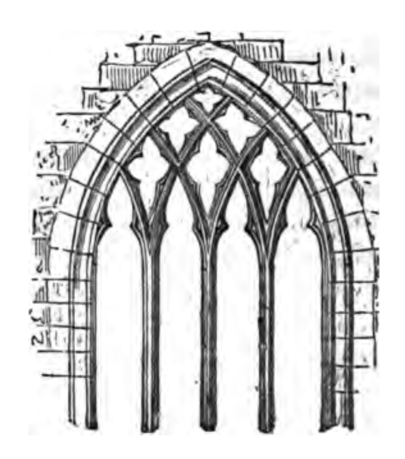
Mais le temps me presse. — Comme un rameur attardé, je fends en hâte et à grand'peine le flot amer (bien amer vraiment !) des méfaits qu'il m'a fallu constater, des tendances qu'il m'a fallu combattre, des ruines mal cachées sous d'illégitimes restaurations, parmi lesquelles j'ai tracé péniblement ma route.

Je touche au port, et ce n'est pas pour y trouver le repos et la consolation.

Si j'ai le doux espoir de voir la ville de Bordeaux rendre bientôt un témoignage public de sa reconnaissance à Vital de Carles, chanoine au XIVe. siècle et chantre de notre cathédrale, fondateur de l'ancien hôpital St.-André, j'ai lieu de craindre que la voie qui portera son nom ne soit pas celle qui traverse le terrain donné en patrimoine aux pauvres par ce pieux et opulent bienfaiteur de la cité. Ce sera toujours un hommage de gratitude et de respect offert à sa mémoire ; mais ce sera, si je le puis dire, un hommage *dévié*.

Et puis, comment détourner mes yeux de ce fantôme désolé qui se dresse au fond de l'horizon des landes, en montrant les plaies hideuses qu'il a lui-même creusées dans son sein ? Antique cité de Dax ! que vous avait donc fait Rome, votre marraine, si ce n'est votre mère, pour que vous traitassiez ainsi les présents dont elle vous avait défendue et parée ? L'intégrité conservée de vos murailles et de vos tours gallo-romaines avait fait de vous une merveille unique

en France, en Europe peut-être.... et la ruine que n'avaient accomplie ni les barbares, ni les guerres, ni le temps lui-même, vous l'avez consommée de vos propres mains avec la stupide indifférence d'un insensé qui se mutile. Vous vous êtes mise au ban des intelligences; la science vous rejette de son livre d'or; l'archéologie, vengeresse de la *loi du respect*, étend sur vous un voile noir, et répand un cercle de sel autour de l'enceinte que vos édiles ont dévastée !!!



NOTE

SUR

LE CHATEAU DE NEUVIC,

PAR M. LE GÉNÉRAL COMTE DE MELLET.

Le château actuel de Neuvic a été bâti de 1520 à 1530; il était moins grand dans l'origine : on l'a augmenté à deux époques, en 1720 et en 1763. Avant 1520, il était bâti sur un autre emplacement, également au bord de l'Isle, mais à 5 ou 600 mètres plus haut. Le vieux château fut démoli pour construire celui-ci ; ce dernier a conservé jusqu'à cette heure sa double muraille de machicoulis et ses tourelles. On a détruit sa double enceinte fortifiée, et ses fossés ont été en partie comblés. Il a soutenu plusieurs siéges : le roi Henri de Navarre, le vicomte de Turenne et Sully y sont venus plusieurs fois. Jusqu'à la révolution de 1789 et à la confiscation qui en fut la suite, il y avait au château de Neuvic une chambre appelée la chambre de Henri IV, et la pièce qui précède cette chambre était désignée sous le nom de Salle des Gardes. Le lit, environné d'une balustrade, et les meubles de cet appartement, étaient, disait-on, ceux du temps de Henri IV.

En 1587, peu de jours après la bataille de Coutras, le roi de Navarre quitta son armée et en laissa le commandement au prince de Condé et, sous ses ordres, au vicomte de Turenne; celui-ci se porta d'abord sur Ste.-Foy, puis soumit les places et châteaux entre la Dordogne et l'Isle ; il occupa Grignols,

St.-Astier et Neuvic. Il vint de sa personne s'établir à Neuvic et data de ce château les sauves-gardes qu'il accorda. L'original d'une de ces sauves-gardes existe encore aujourd'hui dans la famille d'Escatha, à St.-Aquilin. Cette sauve-garde, délivrée au nom du roi Henri de Navarre, est datée de Neuvic du 19 octobre 1587.

Dans l'origine, la terre de Neuvic faisait partie du comté de Grignols qui, dès le XI°. siècle, appartenait à la famille de Talleyrand-Périgord. Le 11 novembre 1520, François de Talleyrand, comte de Grignols, fit un échange avec Hugues de Fayolle, des Fayolle de Tocane. François de Talleyrand reçut de Hugues de Fayolle la seigneurie de Donsat, en Saintonge, et lui céda la seigneurie de Neuvic. Hugues de Fayolle eut un fils (Anet) et une fille (Catherine) : les chiffres A et C du frère et de la sœur, unis par des nœuds et des entrelacs, se voient encore aujourd'hui sculptés sur un des murs du château. Catherine épousa Hugues de Mellet, seigneur de St.-Pardoux et de St.-Martial de Dronne. Anet de Fayolle, n'ayant pas eu d'enfants, laissa par son testament sa terre de Neuvic à son neveu Jean de Mellet, fils de sa sœur Catherine. Depuis cette époque, le château de Neuvic a été la propriété de la famille de Mellet, sauf néanmoins deux confiscations : l'une en mai 1658, par arrêt du Parlement de Toulouse, et l'autre en 1793, opérée par la République sur le propriétaire émigré. Ces deux fois la famille de Mellet a pu recouvrer sa propriété.

La famille de Mellet, dont le nom est l'un de ceux cités dans les galeries des croisades du musée de Versailles, tire son origine du lieu de *Mellet*, dans la paroisse de Bersat, à 6 lieues à l'est de Périgueux. Elle cessa d'habiter la terre de Mellet vers 1494, pour aller se fixer au château de St.-Pardoux et de St.-Martial-de-Dronne qu'elle venait d'acquérir par héritage. Plus tard, vers 1530, un nouvel héritage décida

encore cette famille à quitter le château de St.-Pardoux, pour venir habiter celui de Neuvic. Une partie de cette famille a été protestante et attachée à la cour du roi de Navarre. Les *Mémoires* de Sully, de de Thou, d'Aubigné, du Père Daniel, Brantôme, Castelnau, Tallemant-des-Réaulx et d'autres donnent des détails la concernant. Entre autres particularités, voici une de celles qui sont rapportées. A la bataille de Coutras, en 1587, deux frères de la famille de Mellet servirent dans les deux armées ennemies. Madelon, catholique, était gentilhomme de la chambre du roi Henri III; il avait suivi ce prince en Pologne et était revenu en France avec lui en 1573. En 1587, à Coutras, Madelon faisait partie de l'armée du duc de Joyeuse; il y fut tué. Bertrand, son frère, qui était protestant, avait été, dans sa première jeunesse, page du roi de Navarre; il était devenu l'un des gentilshommes de la chambre de ce prince, et avait reçu de lui commission pour lever à son service un régiment d'infanterie protestant. Bertrand avait levé ce régiment, sous le nom de régiment de Neuvic et combattit à sa tête, à Coutras, dans l'armée du roi de Navarre. Plus tard, Bertrand fut tué à la tête de son régiment, en 1589, au siége de la Valette ou Villebois en Angoumois.

DE NEUVIC ET DE PUY-DE-PONT.

Neuvic, chef-lieu d'un canton, est l'une des plus considérables communes rurales du département de la Dordogne : elle compte 2,200 habitants. Appelé *Novus Vicus* dans le moyen-âge, son nom s'est écrit jusqu'à la première révolution *Neufvic* ou *Neufvy* : c'est ainsi qu'on le trouve mentionné dans les auteurs qui en ont parlé. Il est évident que le nom de *Novus Vicus* a été donné à une réunion d'habitations construites sur l'emplacement où d'autres avaient été antérieurement détruites. Le nom du lieu qui existait avant ce

nouveau bourg était *Sanctus Petrus de Arce.* La paroisse de Neuvic actuelle s'appelle encore *St.-Pierre-de-Neuvic.*

Puy-de-Pont, *Podium Pontis* ou *Podium de Ponte*, en latin du moyen-âge, coteau fortifié compris dans la circonscription de la paroisse de Neuvic, aura été vraisemblablement la forteresse ou l'*arx* qui donnait lieu à la désignation de *de Arce* ajoutée à *Sanctus Petrus.* Des titres très-anciens et des manuscrits de 1050, cités par le Père Dupuy, dans son *Estat de l'église de Périgord* imprimé en 1629, indiquent l'*arx Podii Pontis*, comme étant sur un coteau, à 3 lieues au couchant de Périgueux ; la distance exacte de Périgueux à Puy-de-Pont est de 23 à 24 kilomètres ; ce serait donc des lieues de 8,000 mètres. La montagne de Puy-de-Pont estsur la rive septentrionale de l'Isle et en domine le cours. Cette montagne est isolée de trois côtés : au Sud, par l'Isle ; au Nord et au Couchant, par le ruisseau de Salembre. Le plateau, escarpé de trois côtés, n'est abordable de plain-pied qu'à l'Orient : il était de sa nature très-facile à fortifier. On peut suivre aujourd'hui le tracé de deux fossés, avec des remparts encore assez élevés, qui, l'un en arrière de l'autre, ont couvert le côté abordable. La première enceinte, voisine d'une source, aurait formé un camp retranché qui devait servir d'abri, en cas d'invasion de l'ennemi, aux habitants des environs et à leurs troupeaux. En arrière, la seconde enceinte aura été une sorte de citadelle ; et, plus en arrière encore, à la pointe de la montagne, au Couchant, se trouvait un petit château ou réduit en maçonnerie.

On n'a aucune donnée sur l'époque où ces ouvrages ont pu être utilisés. M. de Taillefer les désignait sous le nom de *Camp de César.* Leur état de dégradation complète fait présumer qu'ils n'ont pas servi dans les dernières guerres dont le pays a été le théâtre, ni dans celles contre les Anglais, terminées à Castillon en 1452. Faudrait-il

remonter jusqu'aux VIII[e]. et IX[e]. siècles, aux invasions des Normands et aux ravages des Sarrasins; ou bien aux guerres de Pépin contre Eudes et Waifre, ducs de Guyenne; ou enfin aux temps de l'occupation romaine?

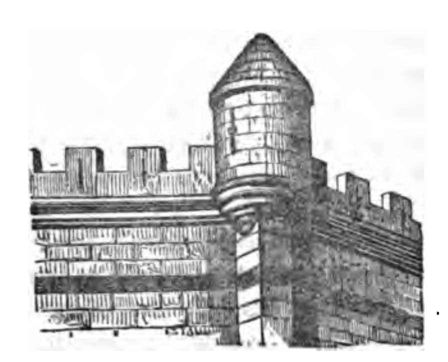
Le contrat de 1520, par lequel François de Talleyrand cède à Hugues de Fayolle la terre de Neuvic, dit expressément qu'il lui vend aussi la forteresse et le château de Puy-de-Pont, qu'il appelle *fortalitium* et *fortalitia Podii de Ponte.* Un pont aurait été construit au-dessous de ce côteau et l'aurait fait appeler *Podium de Ponte, la montagne du Pont.* On peut être fondé à présumer que, pendant l'occupation romaine, la route militaire de Vésone à *Burdigala* était tracée sur la rive droite de l'Isle, et qu'il y aurait eu un lieu de passage, un *trajectus*, à peu près où est aujourd'hui Neuvic. La carte de Peutinger de la bibliothèque de Vienne en Autriche l'indiquerait ainsi : elle place un *trajectus* de la rivière de l'Isle environ à un tiers de la distance entre *Vésone* et l'embouchure de l'Isle dans la Dordogne. Maltebrun, dans son *Histoire de la géographie*, t. I[er], p. 286, explique que l'itinéraire romain, appelé carte de Peutinger du nom de l'imprimeur qui le publia en 1553, est attribué à Théodose I[er]., et qu'on suppose que cet itinéraire a été composé de 368 à 396. *La Guyenne historique*, par Ducorneau, rapporte que, sous Charlemagne, la route de Bordeaux à Périgueux passait par *Varatidum* (Vayres), *Corterate* (Coutras) et *Cunnaco* (St.-Vincent-de-Cognac). Ainsi, sur la rive droite de l'Isle, Puy-de-Pont est à 4 kilomètres au Sud de St.-Vincent-de-Cognac.

Une famille romaine, du nom d'*Asterius,* aurait habité Puy-de-Pont au VI[e]. siècle; le nom d'*Asterius* ne viendrait-il pas de *hastiarius*, un hallebardier légionnaire, comme on dirait de nos jours d'un soldat, un grenadier? Un homme de cette famille, connu sous le nom d'*Astier,* né vers 527, fut élevé

par Eparche, homme en grande réputation de sainteté qui habitait l'Angoumois. Plus tard, vers l'an 600, a eu lieu la canonisation de saint Astier. C'est lui qui fonda, à 4 grands kilomètres de Puy-de-Pont, un ermitage auprès duquel s'élevèrent par la suite le monastère et la ville de St.-Astier.

Il existe de vieilles traditions au sujet des ruines de Puy-de-Pont : on prétend qu'à l'époque où le christianisme a été introduit dans le pays, les derniers partisans du paganisme enterrèrent leurs idoles, et entr'autres, un veau d'or, sur le coteau de Puy-de-Pont. Des habitants du voisinage sont venus enlever des ruines les pierres qu'ils pouvaient utiliser. D'autres ont fait des fouilles, espérant trouver un trésor. Il y a peu d'années encore qu'il est venu, des environs de Bergerac, des gens qui ont fouillé la terre pendant plusieurs jours : on en a retiré de vieilles ferrailles.

Le tracé des fondations de l'ancien château est encore en partie distinct : on suit la ligne des fondations creusées dans le rocher calcaire ; on reconnaît quelques places où l'escarpement de la montagne a été taillé à pic ; il existe même quelques débris de voûtes.



NOTICE

SUR

L'ÉGLISE & LES SEIGNEURS DE COUZE,

Canton de La Linde, arrondissement de Bergerac (Dordogne);

Par M. Charles DES MOULINS,

Inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Bordeaux.

Lu à la séance du 3 juin.

Le plus mince filet d'eau porte son tribut à l'Océan, bien qu'il semble parfois s'égarer et se perdre en chemin.

Le plus mince document porte aussi son tribut à l'histoire monumentale et féodale d'une province; il est donc permis de l'offrir aux archéologues, et l'auteur sera payé par eux en reconnaissance, au marc le franc de la valeur de son apport.

Telle est la récompense à laquelle j'aspire, — et vous allez voir, Messieurs, que mes prétentions ne s'élèvent pas bien haut, — en vous présentant un extrait des quelques feuillets de mes études sur le Périgord, qui se rapportent à l'église de Couze et aux familles des seigneurs de ce village.

Encore serai-je obligé de diviser vos remercîments en deux parts fort inégales, et d'en adresser la plus grosse moitié à M. le marquis de Losse, qui m'a fourni les vieux titres à consulter : c'est avec bonheur que j'acquitterai envers lui cette dette.

Commençons par l'église, modeste monument encadré dans un ravissant paysage et qui, pour moi, est un joyau précieux,

parce qu'il fut l'un des premiers objets de mes études archéologiques.

Indépendamment de l'intérêt qu'elle offre par ses monuments accessoires et par ses rapports avec les familles les plus marquantes du canton, elle justifie encore le choix que je fais d'elle, par la forme très-rare de son clocher-arcade et par l'axe fortement dévié de son vaisseau. C'est un type très-simple de nos églises rurales, sans coupole, du XIIe. siècle.

L'église de Couze, sous le vocable de la *Translation des reliques de saint Etienne,* est fort petite, car sa longueur dans œuvre est de 28 mètres 30 centimètres, sur une largeur moyenne de 5 mètres 70. Un prieuré de Bernardins y était établi et a subsisté jusqu'à l'aurore de notre première révolution. Tant de ruines sont amoncelées entre cette époque et la nôtre, que je ne puis déjà plus vous dire au juste quel fut le nom du dernier prieur. D'après un vénérable curé mort maintenant, M. de Joas-Laroque, et qui l'avait vu dans son enfance, ce prieur aurait appartenu à la maison de Vassal, noble tronc dont les nombreuses branches couvraient, pour ainsi dire, toute la province ; mais, d'après un Exposé présenté au Tribunal de Bergerac, pour un procès entre la fabrique de Couze et le propriétaire d'un des moulins à papier sis près de l'église, assujetti à une rente de 16 livres envers la fabrique (et l'on ne pouvait déjà plus produire le titre primordial de cette rente), il est dit au contraire :

« Les conventions faites entre l'ancien curé de Couze et « l'ancien propriétaire du moulin, renouvelées entre le s^r. « Durand *prieur-curé* de la paroisse de Couze, etc. »

Peut-être ces deux noms seraient-ils conciliables, grâce à une erreur de mémoire ou de date de la part de M. de Joas.

EXTÉRIEUR.

L'église primitive se compose d'une simple nef rectangulaire et d'une abside semi-circulaire, voûtée en cul-de-four. L'appareil, en calcaire crayeux du pays, est moyen et fort beau dans les parties conservées. Le clocher-arcade, coupé carrément par en haut et percé d'un rang de quatre baies cintrées, égales, avec imposte en simple tailloir roman, occupe toute la largeur de la façade. Celle-ci est donc absolument rectangulaire, relevée seulement de deux contreforts simples et peu saillants (0,37 centimètres sur 0,75 de large), qui encadrent étroitement la porte ogivale et sans ornement. A la partie supérieure de la façade et sur ses retours Nord et Sud, on voit cinq têtes humaines en saillie et un buste de loup (qui n'est pas une gargouille). Ces sculptures encastrées se rencontrent souvent dans les murs romans : tels sont le buste de Socrate, à Ste.-Croix de Bordeaux, et les bas-reliefs du Nord, à St.-Benoît-sur-Loire.

La porte, sans caractère tranché, peut appartenir aussi bien au XVIe. siècle qu'au XIIIe.; mais elle n'est certainement pas *primitive*, ainsi qu'il résulte du rejointoyage irrégulier de ses énormes claveaux. Elle a dû être refaite, comme la nef l'a été entièrement et à plusieurs reprises, en moëllon irrégulier, par suite des guerres anglaises ou de religion, depuis les Albigeois jusqu'aux Calvinistes. Il est résulté, de cette abondante variété de causes de destruction, qu'un grand nombre de nos églises rurales du Périgord n'ont conservé d'ancien que le chœur et la façade, et Couze est de ce nombre. J'inclinerais pourtant à penser que la dernière reconstruction de la nef n'est pas postérieure au XVIe. siècle, en considération des gros contreforts, courts et parfaitement simples (0,72 centimètres sur 0,53 de saillie), qui soutiennent ses côtés Nord et Sud.

L'abside, très-basse, est étayée par sept contreforts plats, également espacés, de 1 mètre de large sur 0,23 centimètres de saillie. Le contrefort central est percé d'une *fenêtre-meurtrière*, maintenant bouchée, dont l'amortissement cintré est creusé dans une seule pierre. C'est là la forme, que j'appelle *normale*, des jours fort exigus de nos petites églises rurales de l'époque romane, époque à laquelle il était absolument inutile d'y voir assez pour lire ailleurs qu'à l'autel, où les cierges pouvaient, du reste, suppléer à l'insuffisance de la lumière. Quant à la position singulière de cette fenêtre, ouverte dans l'épaisseur d'un contrefort, elle n'est pas sans exemple : je l'ai observée à l'abside de Lourdes (Hautes-Pyrénées) et tout le long de la nef de l'abbaye de Trémolat (Dordogne); M. de Caumont l'a constatée également dans quelques églises romanes, et même dans une église du XIIIe. siècle (*Statistique monumentale du Calvados*, canton d'Isigny).

Le nu des murs de l'abside de Couze n'a d'autre ornement que la régularité assez remarquable de son appareil. Les pierres, communément de 0,37 centimètres sur 0,35, sont disposées en *cinq* rangées dans chaque entre-deux des contreforts : je n'ai pas observé ailleurs cette particularité.

La cloche, fort petite, est datée du XVIIe. siècle.

INTÉRIEUR.

La nef, qui a trois largeurs différentes, à cause de ses reconstructions successives, est haute, étroite, sombre, et présente un aspect singulier, par suite de la déviation de son axe relativement à celui de l'abside : celle-ci est inclinée à *droite* et non du côté de l'évangile comme on le voit ordinairement, et sa déviation est tellement forte qu'en entrant dans l'église on ne voit pas la paroi Sud de l'abside, ni la fenêtre qui l'éclaire de ce côté.

Trois chapelles s'ouvrent dans l'église.

La première, à gauche, dite *chapelle du Mondonel*, bâtie, dit-on, par les propriétaires de ce manoir, qui domine à l'Ouest le bourg de Couze, ou du moins réparée par eux (MM. de La Palisse, jusqu'à la Révolution de 1789), communique avec la nef par un vaste arceau ogival à moulures toriques et à pilastres couronnés de tailloirs polygonaux, qui peut être du XIIIe. siècle. Carrée et plafonnée, la chapelle n'offre plus aucun caractère.

La chapelle de droite, dite *des Jardel* et attribuée à la famille encore existante de ce nom, est plus petite, carrée, du XIVe. siècle au plus tard, et voûtée peut-être au XVe. Elle est entourée de quatre arceaux feints, en ogive, bordés d'un tore qui n'a ni filet tranchant, ni baguette plate. Nervures pentagonales en croix, avec une simple clef plate en forme de disque orné d'un animal à longues oreilles droites qui ressemble à un ours, mais qui a une queue. La retombée des formerets se fait sur des chapiteaux polygonaux à moulures variées et très-simples, et sur des colonnettes assez grêles, relevées d'une baguette plate qui traverse le chapiteau et se continue sur la nervure de la voûte. Un anneau polygonal embrasse le fût de la colonne, à 10 ou 12 centimètres du sol.

Les murs de ces deux chapelles ont 1 mètre d'épaisseur.

La troisième chapelle, dite *de Bayac*, parce qu'elle était la chapelle seigneuriale, est à gauche et donne dans le chœur.

Plus petite que celle *des Jardel*, elle affecte la même forme et la même ornementation, sauf que les retombées se font sur pilastres et consoles, sans colonnettes. La clef de voûte est en forme d'ogive ou d'écusson héraldique *renversé*, et porte en relief une sorte de chèvre, ou plutôt un *cerf*, qui pourrait avoir constitué les armes parlantes des *Serval*, seigneurs de Bayac et de Couze à cette époque.

Cette chapelle, dont l'autel est à l'Orient et surmonté d'une petite niche très-profonde primitivement occupée par une statuette de N.-D.-de-Pitié, doit dater, au plus tard, de la fin du XIII°. siècle. Voici sur quels documents s'appuie cette attribution :

Dans son testament (10 novembre 1370), Jean de Serval, seigneur de Couze et tenant *le château* de Couze au nom de l'archevêque de Bordeaux, dispose que son corps sera enseveli, jusqu'à la fin de la guerre, dans l'église St.-Étienne de Couze, mais sans désignation d'emplacement précis.

Cent douze ans plus tard (14 juin 1482), Arnaud de Bosredon, seigneur de Bayac et de Couze, demeurant dans cette dernière paroisse, dispose qu'il sera enseveli dans la chapelle *St.-Michel* de l'église de Couze. Nous verrons tout à l'heure quelle peut être cette chapelle St.-Michel : cherchons d'abord si Jean de Serval et Arnaud de Bosredon ont été ensevelis dans la même chapelle ; je ne le pense pas.

1°. Qu'il y ait eu une sépulture dans la chapelle seigneuriale dite *de Bayac*, c'est un fait mis hors de doute par une belle inscription, en caractères du XIV°. siècle, encastrée dans le mur oriental, entre la table de l'autel et la niche de N.-D.-de-Pitié, qui surmontait celui-ci. Feu Jouannet, qui avait découvert cette inscription, empâtée de trois ou quatre couches de grossier badigeon, avait vainement essayé de la lire ; mais M. l'abbé Prosper Tonnerre, frère de M. le Curé de Couze, l'a nettoyée, en 1843, à force de patience et de soin, et on y lit :

DEO . EST . CAPELLA . ET . SEPULTURA .
BERTRANDI : MARQUES . MILES .

De plus, en frappant du pied le sol de la chapelle, il semble retentir sourdement, comme s'il recouvrait un caveau ; mais celui-ci, s'il existe réellement, doit être profondément situé,

car M. le curé Fabry Tonnerre ne l'a point rencontré lorsque, faisant creuser à cette place, il en a retiré un crâne humain et la statuette, informe et peut-être romane, de N.-D.-de-Pitié, dont il sera parlé plus loin.

Entre 1849 et 1855, M. le curé F. Tonnerre ouvrit une porte de sacristie dans le mur oriental de la chapelle. Il fallut pour cela enlever l'autel et l'inscription, qu'on posa dans la baie de la fenêtre, et qui court grand risque d'être détruite ou de se perdre; et enfin, il fallut violer une sépulture encastrée dans le mur au-dessous de l'inscription. Les ossements que ce tombeau contenait sont indubitablement ceux de Bertrand des Marques.

L'inscription sépulcrale de ce chevalier nous révèle donc l'existence ancienne, à Couze, d'une troisième famille noble. Or, j'ai recueilli les faits suivants, dans des titres que possède M. le marquis de Losse, propriétaire actuel du château de Bayac, situé à 3 kilomètres de Couze, en remontant la vallée.

Vers le milieu du XV[e]. siècle, les Bosredon, seigneurs de Bayac, devinrent seigneurs de Couze, par le mariage de l'un d'eux avec Marguerite de Serval, petite-fille probablement de Bernard, fils unique de Jean, dont je viens de citer le testament (1370), ou fils d'un des deux frères de celui-ci, Fulcon et Pierre.

Marguerite de Serval descendait, sans que le degré de sa descendance soit spécifié, de *Raymunde des Marques*, qui avait sans doute apporté, par mariage, la seigneurie de Couze dans la maison de Serval, puisqu'elle était fille de *Bertrand des Marques*, seigneur de Couze, mentionné dans les mêmes titres; et on ne connaît le nom d'aucun seigneur plus ancien.

Or, que trouvons-nous dans l'inscription sépulcrale? Précisément BERTRANDI MARQUES. Ce chevalier pouvait n'être séparé de Marguerite de Serval que par deux ou trois géné-

rations, ce qui nous reporterait vers la fin du XIIIe. siècle ou le commencement du XIVe., époque donnée par le style architectonique de la chapelle dite de Bayac et par le caractère des lettres de l'inscription.

2°. Malgré l'opinion de M. le curé F. Tonnerre (opinion qui n'est basée sur aucun témoignage *positif)*, je suis porté à croire que la chapelle dédiée à saint Michel n'était pas celle dite de Bayac.

En effet, Jean de Serval veut être enterré *dans l'église (sic)* de Couze jusqu'à la fin de la guerre ; puis il veut être transporté dans l'église de Montpazier, pour y reposer à côté de sa femme. Ne pourrait-on pas inférer de là l'existence d'un caveau qui facilitait une déposition temporaire? Et s'il y a eu un caveau, c'était la sépulture des seigneurs, probablement adjacente à la sépulture primitive et séparée de Bertrand des Marques.

Vient ensuite, en 1482, Arnaud de Bosredon, qui veut être enterré, non plus *dans l'église* de Couze tout simplement, comme s'il ne s'y trouvait qu'un seul lieu de sépulture seigneuriale, mais bien *dans la chapelle St.-Michel* de cette église : d'où je conclus que celle-ci devait être la chapelle de droite, actuellement dite *des Jardel*. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable, que la chapelle de Bayac, qui donne dans le sanctuaire, devait, d'après les règles de la hiérarchie, être dédiée à la Sainte Vierge plutôt qu'à saint Michel; et en effet, la statuette qu'on a déterrée du sol de cette chapelle est une image de N.-D.-de-Pitié.

Donc, selon les apparences, Jean de Serval et Arnaud de Bosredon n'ont pas été inhumés au même lieu. Le père, l'oncle et le frère de ce dernier avaient leur sépulture dans le couvent des Dominicains de Belvès, dont la châtellenie avait pour seigneur temporel, comme celle de Couze, l'archevêque de Bordeaux.

A l'époque du testament d'Arnaud, il existait dans l'église de Couze une confrérie du *Corpus Domini* et une de St.-Étienne.

Afin de compléter, depuis Bertrand des Marques, la liste des familles qui ont possédé les seigneuries de Couze et de Bayac, je dois dire, en remontant le cours des années :

1°. Que la maison DE LOSSE, dont le beau château *patronymique*, si j'ose ainsi parler, orne les bords de la Vézère, dans le haut Sarladais, et n'appartient plus à cette famille depuis la Révolution de 89, possède depuis deux ou trois cents ans le château de Bayac, par mariage avec une héritière de Bosredon.

2°. Que la maison DE BOSREDON, originaire d'Auvergne, n'est plus représentée en Périgord. Ce nom est commun à plusieurs familles françaises, et j'ignore si celles qui le portent maintenant sont apparentées avec les anciens seigneurs de Bayac et de Couze. La maison de Bosredon vint à la seigneurie de Couze, vers le milieu du XVe. siècle, comme je l'ai dit, par mariage avec Marguerite de Serval.

3°. Que la maison DE SERVAL, dont j'ignore le lieu d'origine et qui paraît éteinte, vint à la seigneurie de Couze par mariage avec Raymunde des Marques, fille de Bertrand. Les Serval habitaient nécessairement le château de Couze, car il n'existe aucun autre château dans la commune, à moins que la maison noble *du Mondonel* n'ait remplacé, au XVIIe. siècle, un château dont il ne subsisterait plus aucune trace, ni sur le terrain, ni dans l'histoire : ce qui n'est point du tout probable.

4°. Que la maison DES MARQUES, originaire d'Auvergne, a une branche en Touraine, car elle possédait, en 1272, le château si célèbre de Chenonceaux, sur le Cher (1). Il ne

(1) On lit dans la *Notice historique sur le château de Chenonceaux*,

serait pas impossible qu'elle eût compté quelques représentants dans le Nord de l'ancien duché de Gascogne, car un *R. Marquese* (cette minime différence apparente en est-elle

publiée, en 1845, par M. le comte de Villeneuve, son propriétaire actuel (p. 3 et 4), des détails qui font voir à quelle époque la maison des Marques cessa de posséder Chenonceaux, et probablement d'habiter la Touraine :

« Dans une des plus riantes vallées de la province de Touraine, « non loin des bords du Cher qui l'arrose, existait autrefois un mo- « deste manoir habité depuis 1272 par des gentilshommes originaires « de l'Auvergne, connus sous le nom de Marques. Ils avaient l'honneur « d'être alliés à la race de nos rois.

« Jean Marques, seigneur de Chenonceaux, sous le règne si désas- « treux de Charles VI, se déclara contre le Dauphin, que la faction « du duc de Bourgogne avait exclu de la succession du trône. Il reçut « garnison anglaise dans son château, dans le fort bâti sur le bord de « la rivière. Il ne tarda pas toutefois à recevoir la punition que sa « félonie et sa rébellion méritaient : les Anglais ayant été battus par le « maréchal Laval de Bois-Dauphin, dans les prairies de Saint-Georges, « les fortifications du château, les futaies environnantes furent rasées « *à hauteur d'infamie*, et lui-même termina dans les fers une vie « désormais flétrie et déshonorée.

« Jean Marques, fils du précédent, ayant rendu foi et hommage au « Roi, le 12 mai 1431, en considération des services rendus à la « monarchie et de sa royale parenté, obtint par lettres-patentes l'au- « torisation de relever les fortifications de son château.

« Pierre Marques rendit pareillement, comme son père, hommage « au Roi pour la terre de Chenonceaux, le bourg de Saint-Martin-le- « Beau et autres fiefs; il construisit un moulin au milieu du Cher, et « enfin, pour s'acquitter envers Thomas Boyer, qui lui avait prêté des « sommes considérables, il lui vendit sa terre de Chenonceaux, en « 1496. »

Et ce qui fait présumer que Pierre des Marques quitta la Touraine, c'est que Thomas Boyer, chambellan de Louis XII, est qualifié *seigneur de St.-Martin-le-Beau*. Il vint donc en possession des fiefs que son prédécesseur tenait en Touraine, en outre de Chenonceaux.

une réelle?) est cité comme étant *jurat* de Bazas, en 1275, par MM. Martial et Jules Delpit (*Notice sur le manuscrit de Wolfenbuttel*, p. 92) et par M. l'abbé O'Reilly (*Histoire complète de Bordeaux*, t. Ier., 1re. part., p. 413).

Ce serait ici le lieu de dire quand et comment les archevêques de Bordeaux devinrent possesseurs des châtellenies de Couze, Belvès et autres paroisses assez nombreuses du Sarladais, et les conservèrent jusqu'à la Révolution de 89. Il faudrait dire aussi comment la châtellenie de Couze vint aux mains des seigneurs de Lanquais, et raconter les contestations auxquelles elle donna lieu entre eux et les prélats Bordelais. M. le vicomte de Gourgues possède de nombreux documents sur l'ensemble de ces faits, qui donneront lieu, je l'espère, à une publication spéciale de sa part : aussi m'abstiens-je de tout détail sur les quelques pans de murs qui constituent tous les vestiges encore existants du château de Couze.

Avant de passer à la description des monuments accessoires de l'église de Couze, il me reste encore quelques détails à donner sur son sanctuaire. L'arc ogival aigu qui sert d'arc triomphal date probablement d'une des restaurations de la nef, au XIIIe. ou au XIVe. siècle; mais les côtés du chœur ont conservé chacun, sous l'enduit récent de plâtre dont on les a affublés, deux hautes arcatures cintrées qui retombaient sur trois colonnettes longues et grêles. Les deux colonnes médianes ont été coupées au-dessous de leur chapiteau, et la troncature de celle de gauche a été façonnée en cul-de-lampe, à l'époque où l'on a percé le mur pour établir la chapelle de Bayac. Les six chapiteaux sont grossièrement ornés de gravures à la pointe, sans relief par conséquent, et dus à des ouvriers fort inhabiles; leur galbe est plat et disgracieux.

Le fond de l'abside est garni d'un stylobate semi-circulaire, en forme de banc, qui se lie avec le massif en maçonnerie de l'ancien autel, dont la table monolithe, pourvue d'une entaille

pour y loger la pierre sacrée, était encore, en 1849, encastrée dans le mur. Je présume qu'elle a dû être enlevée lorsque, plus récemment, on a substitué un autel néo-grec, en marbre blanc, à l'antique et vénérable pierre du sacrifice. Tout cet ensemble appartenait donc à l'époque romane, et l'archéologie doit ajouter sa disparition à la liste des faits si regrettables qui font aujourd'hui leur chemin dans le monde, sous le nom de restaurations. Il faut cependant ajouter que l'autel de marbre du curé F. Tonnerre n'a pas, à lui seul, défiguré l'antique disposition du sanctuaire. Bien long-temps auparavant, et j'ignore même à quelle époque, on avait déjà superposé à la table de l'autel, qu'on trouvait trop basse, une maçonnerie qui la cachait en entier et ne laissait pas voir si des croix de consécration y furent jadis gravées; dans ce cas, l'entaille destinée à la pierre sacrée n'y aurait été pratiquée que postérieurement à sa consécration totale et parce que le monolithe aurait été *désacré* par le fait de quelque brisure notable. Quoi qu'il en soit, lorsque je le vis, avant 1847, son tailloir avait été rogné pour y placer un cadre de devant d'autel, en sorte qu'il avait perdu tous les caractères intrinsèques qui m'auraient aidé à fixer sa date; mais, du moins, on avait eu le mérite de le laisser *en place*, et cette preuve de respect est, de nos jours, devenue si rare que nous ne devons jamais manquer l'occasion de la faire remarquer avec éloge.

MONUMENTS ACCESSOIRES.

Un bénitier du XVe. siècle, pédiculé, à fût et à coupe octogones (De Caumont, *Cours d'antiquités*, t. VI), existait à Couze avant 1855. Je l'ai trouvé, alors, couché à terre en-dehors de l'église, et remplacé par un bénitier moderne qui est arrivé de compagnie avec l'autel de marbre.

La statuette de N.-D.-de-Pitié, exhumée du sol de la

chapelle de Bayac et conservée aujourd'hui dans la collection de M. le vicomte de Gourgues, à Lanquais, est très-endommagée et horriblement barbare. Elle paraît romane, et on a eu l'intention de la faire *assise;* mais il y a à peine place pour les jambes, et le corps du Christ, proportionnellement très-petit par rapport à celui de la Sainte Vierge, est presque détruit. Cette image informe, haute de 0,45 centimètres et mesurant 0,70 de tour, est en calcaire crayeux du pays.

Un cimetière nouveau, et très-éloigné de l'église, a remplacé, vers 1832, l'ancien champ de repos, qui longeait le flanc Sud de l'église et renfermait beaucoup de tombes en pierre, de la forme ordinairement usitée dans la contrée. Lorsqu'on a labouré ce cimetière, en 1844, on a exhumé quelques autres pierres de même forme générale, dont quelques-unes portent, au côté de la tête, une croix dans un cercle.

Deux de ces pierres tombales méritent une mention particulière. L'une d'elles est chargée des attributs *professionnels,* si multipliés dans les cimetières de la Saintonge et si rares dans ceux du Sarladais; ce sont, ici, plusieurs galbes de semelle, accompagnés d'un marteau de cordonnier.

L'autre pierre est fort remarquable.

Ce bloc de pierre (calcaire crayeux jaune du pays), *qui n'offre aucun rétrécissement du côté des pieds,* est long de 1 mètre 82 centimètres, large de 0,45 et haut de 0,35 environ. Les quatorze arcatures entrelacées, à amortissements triangulaires, qui décorent la face latérale, forment un dessin très-élégant et que je crois du XIVe. siècle, époque à laquelle, à Toulouse du moins, cet agencement était très-fréquemment employé. J'avoue cependant qu'on peut le retrouver à diverses époques de l'art, puisqu'il n'est que *la copie* d'un système employé par les anciens. A Toulouse même, dans le *dépositoire extérieur* que renferme le flanc sud de St.-Sernin,

et qui remplaçait pour les Comtes la sépulture *intérieure* que les priviléges de l'Insigne-Basilique leur refusaient, on voit une couple de sarcophages *gallo-romains* qui ont servi pour ces princes et qui sont ornés d'arcatures semblables.

Le *Bulletin monumental* de 1849 (t. XV, p. 509) contient la figure d'une tour ainsi décorée d'arcatures *triangulaires* mêlées à des arcatures *cintrées*, et que le célèbre archéologue d'Oxford, M. Parker, attribuait à l'époque *anglo-saxonne*. M. de Caumont refusa d'accorder à cette tour une antiquité si reculée, et déclara que « rien ne pourrait le déterminer « à regarder les portes analogues qu'il a vues dans le Cal- « vados, comme remontant au-delà de la deuxième moitié « du XIIe. siècle. » Cette opinion de notre illustre maître viendrait à l'appui de celle de quelques archéologues, qui attribuent à l'époque *romane* le clocher *tout entier* de St.-Sernin de Toulouse; mais les autres clochers à date certaine de la même ville prouvent que l'ornementation triangulaire y était du moins, comme je le disais tout-à-l'heure, fort en vogue au XIVe. siècle.

Si l'on se décide (et c'est là mon avis et celui de M. Léo Drouyn) à rapporter à ce siècle la pierre tumulaire de Couze, on pourra raisonnablement en inférer qu'elle marquait la sépulture d'un chevalier de la maison de Serval, puisque cette famille occupait alors le premier rang dans la paroisse. La tradition locale l'attribue *à un chevalier de Malte, qui aurait habité l'ancien château;* or, l'ancien château avait pour seigneur l'archevêque de Bordeaux, pour qui Jean de Serval le tenait en 1370; donc, la tradition est d'accord avec l'histoire pour corroborer l'attribution archéologique du monument au XIVe. siècle. Qui sait même si cette pierre a été placée primitivement dans le cimetière? Ne pouvait-elle pas former, dans l'église, le cénotaphe ou tombeau apparent de Jean de Serval lui-même, jusqu'au moment où, la guerre

étant finie, on aura pu, conformément à ses prescriptions testamentaires, retirer son corps de l'église de Couze pour le porter à Montpazier? Cette supposition acquiert un nouveau degré d'admissibilité, si l'on remarque que la pierre est beaucoup plus épaisse et massive que les tombes ordinaires du pays, et d'une largeur *égale aux deux bouts*, comme les tombes *saillantes* de toutes les époques qu'on rencontre *à l'intérieur* des églises; — tandis que les pierres tombales *des cimetières* du pays, et notamment de celui de Couze, sont souvent en forme de cercueil *rétréci* vers les pieds.

Deux autres tombeaux existent encore à l'extérieur de l'église, à droite et à gauche de la porte. Ce sont :

1°. Un enfeu ogival sans caractère (du XIIIe. siècle? angle de l'arceau recoupé en biseau), creusé entre le coin Sud de la façade et le contrefort adjacent à ce côté de la porte. La sépulture a été violée et le tombeau apparent a été enlevé, j'ignore à quelle époque.

2°. Un gros massif de maçonnerie, formant retour d'équerre sur le côté Nord de la façade, renferme un bel enfeu ogival très-orné, et dont les moulures portent encore des vestiges de peinture rouge.

Le tombeau apparent de ce second enfeu est entièrement détruit, et il serait même inutile d'y essayer une fouille, car M. l'abbé Armand, curé de Lanquais, mort en 1847, m'a dit y avoir fait une sépulture, à une époque où déjà l'ancienne tombe avait disparu.

L'arceau est construit en beau calcaire crayeux jaune, de moyen appareil. Son archivolte est composée d'un gros tore, dont la mince baguette saillante fixe la date à la fin du XIIIe. siècle ou au commencement du XIVe. tout au plus; — d'un filet, d'une plate-bande, d'une gorge et d'un autre tore bien plus petit que le premier. Les colonnettes sont très-endommagées et l'exhaussement du sol en a enterré les

bases. Leurs chapiteaux sont fortement dégradés, ainsi que l'imposte, et l'ornement courant qu'on y remarque n'est pas uniforme. Au premier coup-d'œil, il semble que ce soit une rangée de losanges à côtés courbes qui se lient par leurs pointes latérales; examiné de plus près, il laisse voir deux sortes de feuilles pédiculées, trilobées à gauche, trifoliées à droite.

Le massif découronné dans lequel est ouvert cet enfeu se prolongeait autrefois vers l'Ouest, et renfermait un autre tombeau sous arcade que M. l'abbé Armand a encore vu en place. On ignore comment se terminait cette espèce de cloître funéraire ou plutôt de porche (car les restes de peinture rouge semblent prouver qu'il a dû être couvert), avant qu'une prise d'eau fût faite dans la petite rivière de Couze, il y a environ 90 ans, pour le service de la papeterie voisine de l'église. Lorsque j'ai fait mon croquis, en 1843, on y voyait encore les restes d'une clôture moderne en pierres sèches, actuellement détruite.

Les bâtiments du prieuré sont peu considérables et ne se font reconnaître que par leurs contreforts courts, saillants et en talus, du XVI[e]. siècle. La grange est au Nord-Est et la maison priorale au Nord de l'église.



VISITES

AU

MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE PÉRIGUEUX.

Présidence de M. de Caumont.

Le Congrès s'est rendu deux fois au Musée, sous la présidence de M. de Caumont. M. Galy, conservateur de cette belle collection qu'il a disposée avec goût dans le local qu'elle occupe, a bien voulu se charger de remplir les fonctions de secrétaire rapporteur de ces visites. Voici le rapport écrit qu'il a présenté au Congrès.

DESCRIPTION DU MUSÉE, PAR M. GALY.

Le musée de Périgueux est situé au-dessous de la bibliothèque publique et dans le même bâtiment. On a utilisé pour lui une ancienne chapelle humide, mal éclairée et d'un accès difficile. Nous espérons que l'Administration départementale pensera, un jour, à lui fournir un asile plus convenable.

Il réunit des collections diverses. Né d'hier, il sent un peu son bric-à-brac, comme tous les établissements de ce genre, à leur origine. Chaque Périgourdin a été jaloux de concourir à sa formation par une humble offrande, et l'intention vaut ordinairement mieux que le don. Mais, quand on est pauvre, on se contente de peu. Nous ne parlerons donc pas des objets d'histoire naturelle : oiseaux, coquilles, minéraux, etc. ; des fossiles, ces médailles du monde. Nous laissons au catalogue qui se prépare, le soin d'énumérer et de décrire les armes gauloises et romaines, les armures du moyen-âge et toutes les curiosités que renferment les vitrines. Nous concentrons notre attention sur les monuments gallo-

romains qui ont été retirés du sol de Vésone et qui forment la partie vraiment intéressante du Musée.

La première idée de réunir les antiquités Périgourdines est due à M. le comte de Taillefer, l'auteur des *Antiquités de Vésone*. Ce nom honorable se rattache désormais à l'étude de nos vieux souvenirs. Son ouvrage manque bien souvent de critique, il subit les idées du temps et des archéologues de son époque; mais s'il s'éloigne du sens véritable des inscriptions, s'il interprète mal les débris que le temps a épargnés, en un mot s'il s'égare, c'est par pur patriotisme. Il voit toujours Vésone belle, parée, grande, illustre, et il dissimule ses moindres défauts. C'est donc un noble sentiment qui inspire ses erreurs et son roman est de bonne foi. A part ce reproche, qui mieux que lui a examiné, mesuré, décrit nos monuments? Son livre sera long-temps une mine abondante où tous viendront puiser d'utiles et de précieux renseignements.

Avant M. de Taillefer, quelques-unes de nos inscriptions avaient été mentionnées ou étudiées par Belleforest, d'après Arnault LaBorie(1), J. Scaliger, Pithou, Juste Lipse, Savaron, Gruter, l'abbé Venuti, le président Séguier, l'abbé Lebœuf, l'abbé Lespine, le chanoine Leydet et M. Prunis. La plupart de ces savants n'avaient pas vu les monuments mêmes: aussi leurs explications sont loin d'être satisfaisantes. Quant au comédien Beauménil, ce fameux *phallomane*, il a été *très-convenablement tancé* par M. de Taillefer. On sait qu'il ne se contentait pas de falsifier les inscriptions, il en inventait.

C'est du mur de la citadelle, du *castrum* de la cité, que proviennent en grande partie les colonnes et chapiteaux, frises, architraves, pilastres, métopes, caissons, autels, tombeaux, statues, bustes, inscriptions, qui sont rassemblés au musée.

(1) Maistre François Arnault de La Borie, grand archidiacre et chanoine à Périgueux, mort vers 1607, âgé de près de 90 ans, traducteur du *Traité des anges et démons* du P. Maldonat et de l'*Histoire des Indes*, par Maffei. Son livre sur Périgueux ne paraît pas avoir été imprimé.

Parmi les tambours de colonnes il faut citer:

1°. Un fût à cannelures creuses, ornées de rinceaux et de feuillages au trait.

2°. Deux autres fûts : autour du premier sont rangés des griffons; le second représente des boucliers.

3°. Colonnes à feuilles galbées et imbriquées (1). Le chapiteau tient à la colonne; son astragale est formée par un cordon de perles, élégant décors, qui rappelle les chapiteaux composites du château de Barrière, dessinés par M. Marionneau. Le tailloir est soutenu par de petites consoles qui en font le tour, elles sont du meilleur goût.

4°. Fragment de colonne sur lequel sont sculptés et jetés dans un beau désordre: une tête casquée, des armes, casques avec géniastères et stéphané, lances, épées, cuirasses à lambrequins, boucliers de toutes formes, *ocreæ* ou cnémides et une longue trompette.

5°. Sur un second fragment, recouvert d'attributs marins, on voit des Tritons, portés sur des conques, jouant avec des taureaux-phoques, des hippocampes et des dauphins; au dessous, séparées par un cordon de pierreries, des armes, parmi lesquelles on distingue la bipenne, une hache d'abordage et des boucliers.

6°. Autour d'un fût de colonne s'enroulent de gracieux rinceaux; du milieu des fleurs s'élancent un sanglier, un loup, une panthère, un cerf et de nombreux oiseaux; admirable travail.

7°. Un chapiteau d'ordre dorique fait au tour.

8°. Chapiteau d'un goût capricieux, mais d'un riche et poétique style. L'habile crayon de M. J. de Verneilh l'a fidèlement rendu. Des Faunes, l'un tenant le *pedum*, sont groupés avec des ornements composés de roseaux ; des

(1) Ce dessin a été employé communément dans le Midi : on peut lui donner le nom de *pinnatum*, ainsi qu'on appelait *lorica pinnata* la cuirasse à écailles métalliques.

dauphins et des coquilles soutiennent le tailloir, sur le bord duquel serpente un feston, morceau ravissant.

9°. Fragment de frise. D'un grand vase, ou cratère, sortent de longues tiges portant des fleurs. — Grandes proportions. Longueur, 1 m. 52 c.; hauteur, 0 m. 68 c. — Plusieurs fragments de la même frise, offrant des entre lacs à feuilles d'eau et d'acanthe alternant avec des rosaces.

10°. Métope ou tympan, représentant des masques scéniques, suspendus par des bandelettes à un vase à anses; au-dessous, deux génies.

11°. Corniche. Les mutules sont formées par des feuilles et des fruits; les intervalles sont remplis de casques, de boucliers à anses, d'armes et de figures d'un dessin très-pur. La cymaise est soutenue par de larges coquilles, qui rappellent celles du chapiteau aux Faunes.—Développement, 1 m. 8 c.—C'est une œuvre grandiose, qui a appartenu à un splendide monument.

12°. Ove ou couronnement d'édifice. Il repose sur une base carrée et s'élève du milieu de quatre larges feuilles d'acanthe.

13°. Assise d'un pilastre représentant des boucliers d'amazone dans des encadrements.

AUTELS. — 1°. *Autel des Dieux.* — Autour de ce précieux monument que nous devons, comme le n°. 2, à la générosité de M. Daussel, membre du Conseil général, se tiennent debout et revêtus de leurs attributs: Jupiter, Diane, Bacchus, Apollon, Vulcain, Hercule et Pomone (1).— Hauteur, 1 m. 63 c.; diamètre, 0 m. 64 c.

2°. *Autel de la Victoire.* — A côté d'un trophée que la Victoire couronne, sont enchaînés deux prisonniers barbares, à la longue chevelure; des armes couvrent le sol. Cet autel est de forme cylindrique, comme le numéro précédent. — Hauteur, 0 m. 96 c.; diamètre, 0 m. 64.

3°. Autel dédié à Jupiter et au génie de l'empereur Tibère

(1) Ou Cérès. On remarquera que Mars et Vénus n'y sont pas représentés.

par la corporation des bouchers. Voyez les inscriptions pour ce numéro et les suivants.

4°. Autel dédié au génie d'Auguste ou à Vésone tutélaire, et à Apollon Cobledulitave, par Marc Pompée, prêtre desservant l'autel ; estampage seulement. L'original est au château de Barrière.

5°. Fragment d'autel dédié à la divinité d'Auguste.

6°. Autel dédié à la divinité d'Auguste et au dieu Telonus.

7°. Fragment d'autel, au dieu Telonus.

8°. Fragment d'autel, à la déesse Stanna.

9°. Partie supérieure d'un monument augural. Il est en forme de pyramide ; on y voit les instruments symboliques du pontificat : le *lituus*, le *préféricule*, le *sympule*, la *corneille* buvant dans un vase, et l'*acerra* ou boîte à encens. La corneille et le vase rappellent la colombe et le calice chrétiens.

Le musée possède, de plus, cette foule de petites curiosités que rendent les fouilles faites sur l'emplacement des cités romaines : urnes cinéraires en verre et en terre, lampes, patères, amphores, vases de toute sorte en terre dite de Samos et qui se fabriquaient évidemment dans les Gaules ; contre-poids en terre cuite, meules à bras, fioles à parfums, agrafes, fibules, anneaux, épingles, clefs, médailles, statuettes, etc., etc. Nous donnons, à la suite des inscriptions, les noms de potiers et les marques de fabrique que nous avons recueillis l'année dernière : plusieurs appartiennent à des Gaulois, nous noterons particulièrement ceux de *Saria*, *Dura*, *Ardaciva* et *Divixius*.

De magnifiques pierres gravées, grecques et romaines, la plupart montées en bague ou en cachet, font encore partie du musée. C'est un legs de M. de Taillefer. Nous les ferons connaître en publiant le catalogue général.

Parmi les fragments de statues, de bustes et d'autres sculptures, il est deux têtes en pierre que nous regardons comme remontant à une très-haute antiquité ; elles ont été trouvées servant de moellons dans les voûtes de l'ancien

palais des évêques, à la Cité. Leur faire barbare, *systématiquement* affreux, leurs lignes soigneusement arrêtées, rappellent le dessin de certaines monnaies gauloises. Deux énormes boules forment les joues; la bouche grimaçante laisse voir des dents acérées; l'œil globuleux, énorme, envahit avec son large orbite presque toute la face; les cheveux dressés sur le front rappellent la coiffure et le portrait que Diodore de Sicile attribue aux Celtes, quand il les compare aux *paons* et aux *Satyres*. Nous croyons, avec M. de Caumont, qu'il n'y a pas eu d'art gaulois à proprement parler; mais il dut se former, cependant, chez ce peuple, pour la sculpture comme pour la gravure des médailles, des artistes primitifs et maladroits imitateurs. Les nombreux bas-reliefs qui ont été retrouvés à Paris et ailleurs le prouvent suffisamment.

Un torse colossal a pu faire partie d'un trophée.

Un buste de femme, dans une niche, surmontait un tombeau. La tête est couronnée de fleurs, et la main droite tient un miroir (1).

Nous citerons particulièrement une charmante statuette gallo-romaine en bronze, elle est inédite; le style en est un peu lourd, l'exécution raide; en revanche, l'idée est grecque et bien exprimée; elle représente le génie de Bacchus (2):

Un gros enfant joufflu presse contre ses lèvres une énorme grappe de raisin, que ses mains ont de la peine à retenir. Une oie sur laquelle il est assis cherche en vain à se dérober, elle pousse des cris perçants; mais, tout entier à son ivresse, le petit dieu oublie l'oiseau sacré qu'il écrase. *Evohe! Evohe!* Il mérite déjà qu'on lui offre, rougi jusqu'au bord, le canthare bachique; alors, couronné de lierre et frappant sur sa cuisse, il ne mettra plus de frein à sa joie; de sa bouche entr'ouverte

(1) L'ascia, le croissant d'Hécate et la pomme de pin sont figurés sur la plupart de nos pierres tumulaires; quelques-unes portent un couronnement en fronton, accosté de cornes ou oreilles.

(2) *Ampelus*, vigne; ou *Acratus*, sans mélange.

il nous semble entendre le chant élogieux du Falerne et du Cécube qui inspirèrent Horace. Cette dernière attitude est, aussi, ingénieusement rendue par un petit bronze du cabinet de M. de Mourcin. En voici le dessin au trait, ce sera un souvenir de la visite faite par le Congrès aux collections de cet helléniste périgourdin, que son Lexique a rendu célèbre.

Avant de rapporter le texte des inscriptions gallo-romaines du musée, nous donnerons un tableau résumant les noms des peuples, des villes, des divinités, des personnages, des dignités, des monuments qu'elles mentionnent.

VILLES ET PEUPLE.
Vesunna.
Petrucorii.
Narbo Martius, colonia Julia paterna.

DIVINITÉS TOPIQUES.
Vesunna, dea tutela.
Apollo Cobledulitavus.
Telonus deus.
Stanna dea.

DIEUX ET GÉNIES.
Jupiter.
Apollo.
Numen Augusti.
Genius Tiberii.

EMPEREURS.
Auguste.
Tibère.
Florien.

FONCTIONS, CONDITIONS SOCIALES.
Grand pontife.
Prêtre.
Empereur.
Proconsul.
Tribun.
Duumvir.
Edile.
Questeur.
Citoyen romain.
Soldat.
Affranchi.

TRIBUS.
Papiria.
Quirina.

CORPORATION.
Les bouchers.

MONUMENTS.
Temples.
Péristyle.
Mur d'enceinte.
Thermes.
Aqueduc.
Autels.

NOMS DIVERS.
Soter Secundus.
Marcus Pompeius.
Caius Pompeius.
Solus Pompeius.
Aulus Antiquus Pompeius.
Caius Silvinus Pompeius
Dapsilis Pompeius.
Priscus Pompeius.
Paternus Pompeius.
Phœbus Pompeius.
Restituta Pompeia.
Aulus Hirtius Pulcher Restitutæ maritus.
Julius Armenius (même famille).
Julia Luguselva, id.
Nammiola Pompeia.
Lucius Marullius Æternus.
Arabus Marullus.
Marulla.
Senocarus Marullæ maritus.
Silvanus.
Caletia.
Bassus? Ce nom a été lu distinctement sur d'autres inscriptions, mais qui sont perdues.
Caius Julius.
Julia.
Priscus Maxsimus.
Caius Julius Adjutor.
Caius Julius Ulattius.
Ulattia Sacrina.
Teretina.
Adruppo.
Silannus.
Publius Vinicius.
Publius Secundus.
Lucius Sulpicius.
Livius Æsopus.
Marius?
Tiberius *ou* Tiberus Caius, Lucius.
Tiberus Caius, Lucius, Vitalis.
Comeliddus.
Æmilius.
Celsus.
Titus Ligurius Masculus.
Ligurius Tutor.
Caletia?
Artelia Sabina.
Aurelius Felicianus.
Cornelia Reveta.
Verecundus Canserus.
Secundina.
Flavius Chariton.
Nonna.
Lucius Antinus.
Antiopes,
Amorus.
Antonius *ou* Antoninus.
D. Aurelius.
Primitus.
Vatadius?
Victoria.
Januarius.
Maria?

INSCRIPTIONS GALLO-RC

1	—
TVTELAE AV.	Tutelæ Augustæ
VESVNNAE	Vesunnæ
SECVNDVS	Secundus
SOT. T. I. L. D. S. D.	Soter testamento jussit. Loco de s
2	—
TVT.	Tutelæ
DEAE	Deæ.
3	—
. . . .	. . . .
ET DEO APOLLINI	Et deo Apollini
COBLEDVLITAVO	Cobledulativo
M. POMPEIVS C. POMP.	Marcus Pompeius, Caii Pom
SANCTI. SACERDOT.	sanctissimi sacerdotis
ARENSIS FIL. QVIR. LIB.	arensis filius, Quirina *(tribu)* l
SACERDOS ARENSIS	sacerdos arensis,
QVI TEMPLVM DEAE	qui templum deæ
TVTELAE ET THERMAS	Tutelæ et thermas
PVBLICA. VTRAQ. OI	publicas, utraque olim
VETVSTATE COLLAB	vetustate collabsa,
SVA PECVNIA RES.	sua pecunia restituit.
❦ V. S. L. M. ❦	Votum solvit, libens, mer
4	—
PETRVCoR. ET D.	Petrucorii et dicaverunt
5	—
SOLO. A. POMP. ANTIQVI. PERI.	*Pompeio* Solo Auli Pompeii Antiqui *fil*
IVM OMNE CIRCA TEMPLVM . . .	lium omne circa templum *ædificat*
NAMENTIS AC MVNIMENT.	namentis ac munimentis

—

l en pierre.
Haut., 0m. 65c.
Larg., 0m. 55c.
ion SOT. SECVNDVS BASILICAS DVAS
... ORNAMENTIS n'a pas été re-
...ez l'*Estat de l'Eglise du Péri-*
P. Dupuy).
sur le conseil qui lui fut
M. de Jean, de Périgueux,
...NDVS en LIBERTVS NERONIS!

—

: d'une pierre mutilée placée
te du château de Barrière. —
...atel encadré d'une moulure.
...f surmonte l'inscription, il re-
... personnage debout tenant un
...nimal, une panthère, comme
de Taillefer, est à ses pieds.
s'adressait peut-être et à la
...ire et au Père *Liber?* (1).

—

...e d'un autel en pierre, trouvé
Beaufort, dans la base d'une
...teau de Barrière. Il est encore
rasure d'une fenêtre de la
: de ce château.
pour son explication, notre

Haut., 1m.
Larg., 0m. 44c.

—

Haut., 0m. 17c.
Long., 1m. 25c.
...gue pierre a servi de manteau
...e; à sa partie postérieure elle
...u, aux armes de France.

—

...cturée.
Haut., 0m. 29c.
Long., 1m. 13c.

1

A Vesunna (Vésone), tutélaire et auguste. Secundus Soter ordonna, par testament, qu'on lui consacrât cet autel. Il fournit, à ses frais, le lieu où il était placé.

2

A la Déesse tutélaire.

3

. . . .
et au dieu Apollon Cobledulitave Marcus Pompeius, fils de Caius Pompeius, sanctissime prêtre de l'autel d'Apollon et de . . . de la tribu Quirina, affranchi, prêtre de l'autel d'Apollon et de . . . Ce fut lui qui restaura, à ses frais, le temple de la Déesse tutélaire et les thermes publics tombés naguère de vétusté.

Il acquitta volontairement ce juste vœu.

4

Les Pétrucoriens et ils dédièrent ?..

5

A Pompeius Solus, fils d'Aulus Pompeius Antiquus; il éleva tout le péristyle autour du temple avec des ornements et un mur d'enceinte.

...ès Beauménil, il aurait existé un autre autel dédié à *Vésone tutélaire* par ...ter. Il était en marbre et haut de trois pieds.

6	—
C. POMPEIO. C. F.	Caio Pompeio, Caii filio
SILVINO. POMPEI	Silvino, Pompeii
DAPSILIS ET PRISCVS D. S. D.	Dapsilis et Priscus de suo ded
7	—
POMPEIAE C. F.	Pompeiæ, Caii filiæ,
RESTITVTAE A. HIRT.	Restitutæ, Aulus Hirtiu
PVLCHER CONIVG	Pulcher, conjugi.
8	—
D	Dîs manibus
IVL. LVGVSELVA	Julii Luguselva
ARMENI. ET	Armenii *(filia)* et
SOCERO R	socero refecit *ou* restitui
POMP. PATERNV	Pompeius Paternus.
9	—
D. M.	Dîs manibus
ET MEMORIAE	et memoriæ
POMPEIAE	Pompeiæ
NAMMIOLAE	Nammiolæ.
10	—
D. M.	Dîs manibus
POMP.	Pompeii
PHOEBI	Phœbi.
11	—
DEO TELON ·	Deo Telono
SILVANI F	Silvani filius *ædifi*
CA · TEMPLλ	ca*tum* templum *consecra*
12	—
N · DEO	Telono deo
MPLV	templum.
13	—
NVMIN	Numini
AVG. ET	Augusti et
EO TEL°N.	deo Telono.
14	—
VMIN AVG (1)	Numini Augusti.

(1) Au château de Barrière, sur un moëllon placé dans la muraille de la gr

—

encadrée d'une moulure ou

Haut., 0m. 60c.
Larg., 1m. 35c.

—

nt semblable au numéro pré-

tions funéraires sont en ca-
lus beau style.
Haut., 0m. 69c.
Larg., 1m. 08c.

—

te.
Haut., 0m. 65c.
Larg., 0m. 84c.

—

nton, à cornes, avec socle.
nt et la pomme de pin sont
le fronton.
teur totale, 0m. 87c.
geur du dé, 0m. 41c.

—

issant et pomme de pin.
Haut., 1m. 28c.
Larg., 0m. 48c.
os 9 et 10 appartiennent au
mais nous les avons réunis
ons qui concernent la famille
à Vésone.

—

Lettres élégantes, gravées
recherche.
Haut., 0m. 33c.
Larg., 0m. 59c.

—

Haut., 0m. 20c.
Larg., 0m. 29c.

—

focus; il est peint en rouge et

0m. 65c. Larg., 0m. 51c.

—

Haut., 0m. 18c.
Larg., 0m. 80c.

6

A Caius Pompeius Silvinus, fils de Caius, les Pompéiens Dapsilis et Priscus élevèrent à leurs frais ce monument.

7

A son épouse Pompeia Restituta, fille de Caius, Aulus Hirtius Pulcher.

8

Aux dieux mânes de Julius Armenius, Luguselva, sa fille, éleva ce tombeau, et Pompeius Paternus le répara pour son beau-père.

9

Aux dieux mânes et à la mémoire de Pompeia Nammiola.

10

Aux dieux mânes de Pompeius Phœbus.

11

Au dieu Telonus . . . .
le fils de Silvanus consacra le temple qu'il avait élevé.

12

Au dieu Telonus? . . . .
le temple. . .

13

A la divinité de l'empereur Auguste et au dieu Telonus.

14

A la divinité de l'empereur Auguste.

15	—
. . . .	. . . .
ET DEAE STANNA	Et deæ Stannæ
SSVS. C. C. R. CONSA	*Bas*sus, clarus civis romanus, co
AS CVM CETERIS O	*ar*as cum ceteris o*rnamen*
16	—
IOVI O. M. ET	Jovi optimo maximo et
GENIO	genio
TI. AVGVSTI	Tiberii Augusti
SACRVM	sacrum
LANIONES.	Laniones.
17	—
L. MARVLLIVS L. MARVLLI ARABI	Lucius Marullius Lucii Maroll
FILIVS. QVIR. ÆTERNVS. IIVIR.	filius, Quirina *(tribu)* Æternus
AQVAS EARVM QVE DVCTVM.	aquas earumque ductum
D. S. D.	de suo dedit.
18	—
D. M.	Dîs manibus
MARVLLA	Marullæ Senocarus
E SENOCAR	maritus
VS MARIT	posuit.
VS. P.	
19	—
ARVLL	Marullus
ETE DS	Æternus de suo dedit.
20	—
MONIME . . .	Monime*ntum?*
CALETIA . . .	Caletiæ.
21	—
C. XXII. P	Centum viginti et duo, pec
TISQ OMNIB	sumptisque omnibus.

—

ent. Même style que l'inscription dieu Telonus.
Haut., 0m. 29c.
Larg., 0m. 67c.

—

Couronnement et base mutilés.
Haut., 1m. 27c.
Larg. du dé, 0m. 53c.

—

Inscription, dont nous possédons brisée en deux morceaux, a été par l'ignorance de quelques ou-i furent envoyés au grand-sémi-ors de la première révolution, ruire tous les écussons qui rap-la papauté. Avec de la patience, encore retrouver plusieurs mots ints triangulaires. D'ailleurs, elle très-bien lue (Voyez *Mémoires de ie des Inscriptions*, t. XXIII, rticle de l'abbé Lebœuf, la planche *Mémoire sur la constitution poli-a ville et cité de Périgueux, Paris,* les *Antiquités de Vésone.*
Haut., 0m. 65c.
Larg., 1m. 98c.

—

à fronton. La base porte deux culptées : l'une tient un fruit, ne urne. L'*Ascia* est figurée sur gauche du monument.
Haut., 1m. 60c.
Larg., 0m. 55c.

—

ent. Cette inscription était enca-ne moulure (Voyez le no. 16).

—

au ou frise. Lettres de 10 centi-
Haut., 0m. 48c.
Larg., 1m.

—

s et beaux caractères. Énorme
Haut., 0m. 46c.
Larg., 1m. 22c.

15

. . . .
et à la déesse Stanna Bassus, illustre citoyen romain, consacra ces autels avec les autres décors.

16

A Jupiter, très-bon et très-grand, et au génie de Tibère Auguste, les bouchers consacrent cet autel.

17

Lucius Marullius Æternus, fils de Lucius Marullus Arabus, de la tribu Quirina, duumvir, a fait les frais des eaux *(du château-d'eau, des fontaines publiques, de leur distribution)*, et de l'aqueduc.

18

Aux dieux mânes de Marulla. Senocarus, son mari, a placé ici ce tombeau.

19

Marullus . . . .
Æternus en fit les frais.

20

Monument . . . . à
Caletia. . .

21

Cent vingt-deux . . . de son argent et tous les autres frais.

22	—
CRA7	*Consecrat.*
23	—
PC · FC	*Publice* faciendum *curavit*
24	—
NC	»
25	—
C T ·	»
26	—
ERE	*Restituere.*
27	—
IVLIA · C · F · PRISCA C · IVL · MAXSIMVS MILES · FRAT · D · S · D ·	Julia, Caii filia, Prisca Caius Julius Maxsimus miles, frater, de suò donavi
28	—
IVLIAE · ADRVPPO	Juliæ Adruppo.

—

nifiques lettres de 0ᵐ. 28ᶜ. de hau-
ır une pierre fracturée.
ıuméro et les deux suivants ont ap-
u à de très-grands édifices.
Haut., 0ᵐ. 50ᶜ.
Larg., 0ᵐ. 88ᶜ.

—

gment. Au-dessous des lettres court
ande d'encadrement.
Hauteur des lettres, 0ᵐ. 26ᶜ.
iteur de la pierre brisée, 0ᵐ. 50ᶜ.
Largeur, 0ᵐ. 70ᶜ.

—

tres de 0ᵐ. 26ᶜ. de hauteur, comme
écédentes.
re. Hauteur, 0ᵐ. 20ᶜ.
Largeur, 0ᵐ. 65ᶜ.

—

Haut., 0ᵐ. 43ᶜ.
Larg., 0ᵐ. 28ᶜ.

—

gment.

—

nbeau à fronton où est sculptée une
ou un croissant. Au-dessous, un
de femme dans une niche. Inscription
née et encadrée d'une moulure.
Haut., 1ᵐ. 20ᶜ.
Larg. du dé, 0ᵐ. 65ᶜ.

—

tie supérieure cintrée d'un cippe
ire.
Haut., 0ᵐ. 43ᶜ.
Larg., 0ᵐ. 70.

ragment a été trouvé, en 1858, dans la
, à quelques pas d'une cuve ou bassin
ıtaine, creusé dans l'assise supérieure
ilastre. Réunissant ces débris, on en a
e fontaine dédiée à Julia par Adruppo.
n'est pas un cippe funéraire, a-t-on dit,
e la formule *Dis manibus* est absente.
répondrons, en peu de mots, à cet oubli des
es les plus élémentaires de l'archéologie :
On dédiait les fontaines à des divinités, à
ies, à des nymphes, et non à des femmes;
Les tombeaux étaient souvent placés sous
ection des mânes; souvent aussi les in-
ns qui y sont gravées ne sont que l'expres-
un pieux souvenir envers celui qui n'est
t, dans ce cas, le nom du mort et celui du
ur y figurent seuls (Voy. nos inscriptions),

22

Il consacre.

23

Il prit soin de le faire exécuter au nom de l'État.

24

»

25

»

26

Ils restituèrent.

27

Julia Prisca, fille de Caius. Son frère, Caius Julius Maximus, soldat, lui a élevé ce monument à ses frais.

28

A Julia Adruppo.

29	—
DEMOCRITVS. HERACLITV.	Democritus. Heraclitus.
30	—
D. M.	Dis manibus
C. IVL. C. IVL. AD	Caii Julii, Caius Julius
IVTORIS FIL.	Adjutoris filius,
QVIR. D. S. C. ?	Quirina *(tribu)* de suo consecra'
31	—
A I I ·	Manibus.
MATRI	matri
C. IVL. VLATTIVS.	Caius Julius Ulattius.
32	—
M	Manibus
VXORIS ET	uxoris et *memoriæ*
VL · SACRINAE	Ulattiæ Sacrinæ.
33	—
SILANN	Dis manibus
TERETINA	Silanni
NTES · IT	Teretina.
	lugentes ite.
34	—
P · VINICIVS P · F · PA	Publius Vinicius, Publii filius
PIR · SECVNDVS · AEDIL · IIVR	Papiria *(tribu)* Secundus, ædilis, du
QAESTOR · CoLoN · IVLIA · PA	questor, *de* colonia Julia Pateri
TERNA. CLAVD. NARBON. MART.	Claudia Narbonensi Martia,
D. S. P.	de suo posuit.
35	—
I SVLP · M	J. Sulpicius M.
PAP ?	
36	—
LIVIVS · AE	Livius Æsopus
SOPVS · MAR · D · S · D ·	Mario *ou* Maritæ, de suo dedit.
	(Inédite.)
37	—
TIB · C · L · TIB · C · L ·	Tiberio *ou* Tibero Caio Tiberii Caii
VITALIS FI ·	Vitalis filio
CoMELIDDVS	Comeliddus
V · S · L · M ·	Votum solvit libens, merito.

—

pe funéraire rond.

es noms des deux philosophes qui se lisent ce reste de colonne n'y ont pas été gravés anciennement, les lettres paraissent être XVIᵉ. siècle. Quant aux masques ou figures on y distingue, ils représentent des Larves pleurent et poussent des hurlements. Héra- aurait, seul, vécu heureux avec ces âmes ntes, à l'aspect si terrible.

Haut., 0ᵐ. 35ᶜ. — Larg., 0ᵐ. 65ᶜ.

29

Démocrite. Héraclite.

—

30

Aux dieux mânes de Caius Julius Adjutor, Caius Julius, son fils, de la tribu Quirina, lui consacra ce tombeau à ses frais.

—

Fragment de tombeau peint en rouge.

31

Aux mânes

A sa mère, Caius Julius Ulattius.

—

Haut., 0ᵐ. 41ᶜ.
Larg., 0ᵐ. 87ᶜ.

32

Aux mânes et à la mémoire de son épouse Ulattia Sacrina.

—

Fragment en marbre blanc. Beaux ca- ctères.

Haut., 0ᵐ. 34ᶜ.
Larg., 0ᵐ. 37ᶜ.

33

Aux dieux mânes de Silannus Tercina. Allez et pleurez.

—

Remarquable inscription accentuée et cadrée d'une moulure. Elle devait être acée, comme le nᵒ. 27, au-dessous d'un ste ou d'une statue.

Haut., 0ᵐ. 53ᶜ.
Larg., 0ᵐ. 60ᶜ.

34

Publius Vinicius Secundus, fils de Publius, de la tribu Papiria, édile, duumvir, questeur de la colonie Julia Paterna Claudia Narbonnaise Martia, a élevé ce monument à ses frais.

—

Fragment.

Haut., 0ᵐ. 17ᶜ.
Larg., 0ᵐ. 47ᶜ.

35

J. Sulpicius M . . . .

—

Partie inférieure d'un cartouche orné de ssins.

Haut., 0ᵐ. 35ᶜ. — Larg., 0ᵐ. 50ᶜ.

36

A Marius ou à son épouse, Livius Æsopus a élevé ce monument à ses frais.

—

Le nom de Tiberus se retrouve sur les onuments de l'Aquitaine. Musée de ordeaux.

Haut., 0ᵐ. 74ᶜ.
Larg., 0ᵐ. 56ᶜ.

37

A Tiberus Caius Lucius, fils de Tiberus Caius Lucius Vitalis, Comeliddus. Il acquitta avec joie ce vœu qui était dû.

38	—
LRLID?	. . . .
EM · LIB	Æmilius libertus?
39	—
D · M ·	Dis manibus
ET · M · CELS ·	Et memoriæ Celsi.
40	—
M ·	Manibus
. . . . ERPIS?	. . . . . erpis.
41	—
OM · M ·	Omnibus meritis
C · C · R · D · S · D ·	Clarus civis romanus, de suo
42	—
T LIGVRIO MASCV	Tito Ligurio Masculo
LO · C · C · R ·	Claro civi romano,
LIGVRIVS TVTOR FILIVS	Ligurius Tutor, filius
FACIENDVM CVRAVIT	Faciendum curavit.
43	—
D · M ·	Dis manibus
ARTELIÆ SABI	Arteliæ Sabinæ,
NÆ AVRELIVS	Aurelius Felicianus,
FELICIANVS	Filius, procuravit.
FILIVS PRO	
CVRAVIT ·	
44	—
D M	Dis manibus
CORNELIAE REV	Corneliæ Revetæ.
ETAE	Quondam vivebat.
QVONDA	
M	
45	—
VERECVN	Verecundus Canserus.
DVS CAN	
SERVS.	
46	—
DIS MANI ·	Dis manibus
. . . GNATVSI · V · S · DE · A	. . . gnatusi vitam solvit de
XXV SECVNDINA	Viginti et quinque, Secun
MATER D · S · D ·	Mater de suo dedit.

—

utilée. Beaux caractères.
Haut., 0m. 30c.
Larg., 0m. 90c.

—

u bas l'*Ascia*.
Haut., 0m. 35c.
Larg., 0m. 30c.

—

ragment d'inscription au-dessous d'un e.

—

ragment.
Haut., 0m. 28c.
Larg., 0m. 42c.

—

ippe fracturé, peint en rouge.
Haut., 0m. 35c.
Larg., 0m. 68c.

—

ippe, à corne et à fronton, où sont rés le croissant et la pomme de pin. '*Ascia* est sculptée sur la partie gauche oit du fronton.
Haut., 0m. 68c.
Larg., 0m. 27c.

—

ippe à fronton et à corne. La pomme in qui est placée dans le croissant est liforme. L'inscription est contenue s un cartouche.
Haut., 0m. 75c.
Larg., 0m. 66c.

—

stampage.
u château de Barrière.

—

Id.
Id.

38

. . . . . . Æmilius l'affranchi.

39

Aux dieux mânes et à la mémoire de Celsus.

40

Aux dieux mânes d. . . erpis ?

41

Honoré de toutes les récompenses
. . . .
. . . . . illustre citoyen romain, lui dédia à ses frais ce monument.

42

A Titus Ligurius Masculus, illustre citoyen romain, Ligurius Tutor, son fils, a pris soin que ce monument fût élevé.

43

Aux dieux mânes d'Artelia Sabina. Aurelius Felicianus, son fils, lui procura ce tombeau.

44

Aux dieux mânes de Cornelia Reveta. Autrefois elle vivait !
(Rapprocher du n°. 33, si plein de sentiment.)

45

Verecundus Canserus.

46

Aux dieux mânes de son fils . . . . . gnatusius, qui brisa les liens de la vie à vingt-cinq ans, sa mère Secundina érigea ce tombeau à ses frais.

47	—
ORLO VANAMIO 7 VG VIII AT . } ?	
48	—
ET FL CHARITONI	..... Et Flavio Charitoni.
49	—
D · M · ET MEMORIAE NONNAE	Dis manibus Et memoriæ Nonnæ.
50	—
ET MONETA VXOR	..... Et Moneta uxor.
51	—
ET MEMORIAE AMORI L · ANTON	Et Memoriæ Amori Lucius Antonius.
52	—
λIM λNTI OPES λNTI λλVS D · N ·	Dis manibus Antiopes Antimus. Donavit.
53	—
D · AVREL PRIλλIT	D. Aurelius Primitus.
54	—
DIS MA ..... VAETAD CIE	Dis manibus ..... Vætadius Faciendum curavit.
55	—
R : EB · M · M · VICTORIAE C · F · IANVA RIVS D XX II	Reconditæ et bonæ memoriæ Mari: Victoriæ, Carissimæ filiæ, Januarius. Defunctæ duodeviginti annis.

—

rre très-fruste. Je reproduis le texte
ux donné par M. de Taillefer.

—

Haut., 0m. 30c.
Larg., 0m. 55c.

—

gment de cippe, peint en rouge.
Haut., 0m. 32c.
Larg., 0m. 68.

—

gment de cippe, peint en rouge (1).
Haut., 0m. 32c.
Larg., 0m. 68c.

—

gment très-fruste.

—

Haut., 0m. 37c.
Larg., 0m. 35c.

—

gment.

—

»

—

ription grossièrement tracée, en traits
res, sur une mince plaque de marbre

47

»

48

Et à Flavius Chariton.

49

Aux dieux mânes et à la mémoire de Nonna.

50

Et son épouse Moneta.

51

. . . Et à la mémoire d'Amorus, Lucius Antonius ou Antoninus.

52

Aux dieux mânes d'Antiopé Antimus dédia ce tombeau.

53

D. Aurelius Primitus.

54

Aux dieux mânes de. . . Vætadius prit soin d'élever ce monument.

55

Januarius. A sa très-chère fille Maria Victoria, de bonne mémoire, enfermée dans ce tombeau, morte à l'âge de vingt-deux ans.

Cette coutume de peindre en rouge les tombeaux doit être très-ancienne. Homère
à la mort l'épithète de πορφύρεος, ou *pourprée*. Artémidore dit que la couleur
est le symbole de la mort. Les Romains répandaient des fleurs rouges sur les tombeaux :

Purpureos spargam flores. . . . .

Virgil., *Eneidos*, lib. VI.

56	—
ΟΝΗΤΟΣ	Pour θανατος.
57	—
DOMINO ORBIS	Domino orbis
ET PACIS IMP · C ·	Et pacis, imperatori, Cæsari,
M · ANNIO FLO	Marco Annio Floriano,
RIANO P · F ·	Pio, felici,
INV · AVG · P · M ·	Invicto, augusto, pontifici maxi
T · P · P · P · PRO · COS ·	Tribunitia potestate *(functo)*, patri
P · L ·	Proconsuli.
	Prima leuca.

—

Seul fragment d'inscription grecque retrouvé à Vésone', quoi qu'en ait écrit Belleforest dans sa *Cosmographie*, d'après A. La Boric.

—

Colonne milliaire trouvée au Toulon, près de Périgueux, sur la voie de Saintes.
Haut., 1m. 32c.
Diamèt. infér., 0m. 52c.
Diamèt. supér., 0m. 42c. (1).

56

La mort.

57

Au maître de l'Univers, dispensateur de la paix (*ou :* au maître de l'Univers et de Rome), à l'empereur César, Marcus Annius Florianus, le pieux, l'heureux, l'invincible, auguste, très-grand pontife, revêtu de la puissance tribunitienne, père de la patrie, proconsul. Première lieue.

(1) Le mot *pacis*, en sous-entendant *romanæ*, pourrait signifier la puissance romaine, Rome elle-même.

Lucain a dit : *ducem romanæ tradere paci*, livrer un général au pouvoir des Romains.

Gentes in quibus romana pax desinit (Sénèque), contrées où finit la domination romaine.

MARQUES ET NOMS DE POTIERS RECUEILLIS EN 1857.

1. OFIC. BILICAT.
2. OF. CAV.
3. OF. COCI.
4. OF. INO.
5. OF. IVLLI.
6. OF. N. = = CC 7.
7. OF. PVDH.
8. OF. VLA.
9. (ACVTI. / BII AP.)
10. ARDACIVA.
11. AVAVI.
12. AVE.
13. CALVS. FE.
14. CASTI.
15. CASTRI.
16. CERI. AL. M.
17. COCAM.
18. CRESTI.
19. CRIVIB.
20. C. SENTI.
21. DIOCI.
22. DIVINI.
23. ᗡIVIXIVS. F.
24. DVRA.
25. FESTI.
26. IDVEVIS.
27. IDNAI.
28. IVCVN.
29. L. FISI.
30. MACARI.
31. MESNIV. F.
32. MODE.
33. PATRICI.
34. PILEMV.
35. SALVE.
36. SAMILI.
37. SARIA.
38. VERECV.
39. VICARI.
40. E. Q. O. P. P. (1).
CRESCEN.
41. RQ. IV. (2).

(1) Sur les bords d'un beau plat en forme d'écuelle, de 50 centimètres de diamètre; l'empreinte est appliquée à droite et à gauche. *Ex Quinti officina patera Publii Crescentii ?*

(2) Dans un cartel, sur le pied d'une amphore.

PLAN

DE LA

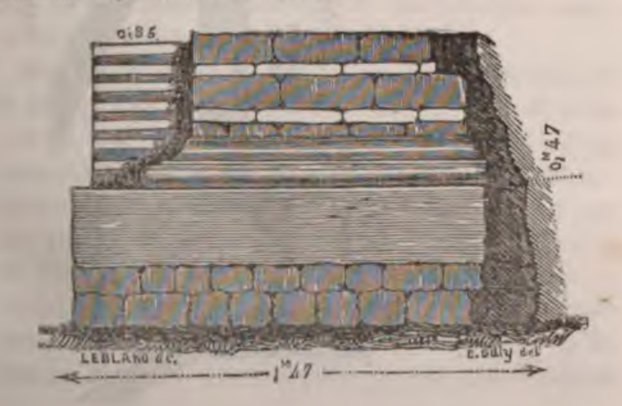
PORTION DES THERMES ANTIQUES

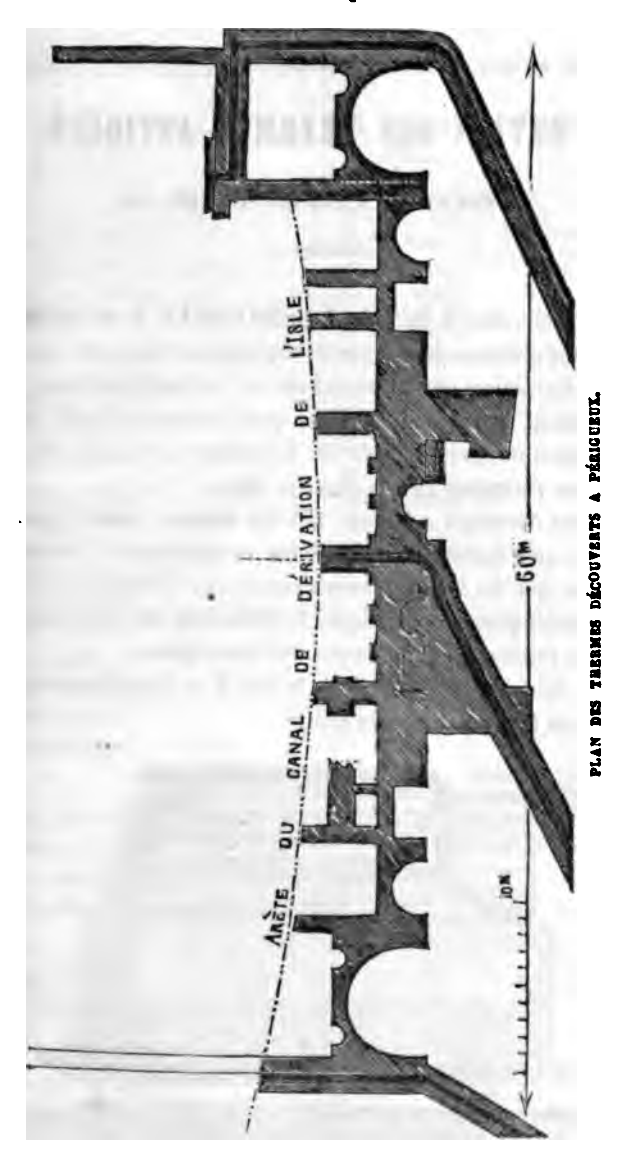
DÉCOUVERTS A PÉRIGUEUX, EN 1858.

M. Galy, dans le Mémoire imprimé page 170 de ce volume, a donné quelques détails sur les thermes de Périgueux, dont les substructions ont été mises à nu par les fouilles du canal de navigation. Nous avons fait graver, pour ce compte-rendu, une réduction du plan levé par M. Cruveilher, architecte de la ville de Périgueux (V. ce plan, p. 284).

Nous renvoyons à la page 178 du volume, pour l'explication qu'a donnée M. Galy de ces constructions. Il serait à désirer que les fouilles fussent continuées : jusque-là, il ne sera guère possible d'expliquer la destination des pièces dont on n'a reconnu que des parties très-incomplètes.

La figure suivante reproduit la base d'un des pilastres qui ornaient la grande pièce du centre.





PLAN DES THERMES DÉCOUVERTS A PÉRIGUEUX.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXVe. SESSION.

SECONDE PARTIE TENUE A CAMBRAI,

LES LUNDI 21 JUILLET 1858 ET JOURS SUIVANTS.

Séance d'ouverture.

Le mercredi 21 juillet 1858, à trois heures de l'après-midi, le Congrès archéologique de France s'est réuni à Cambrai, dans les salles du Consistoire de l'hôtel-de-ville, pour y ouvrir la seconde partie de sa 25e. session.

Sur la prière que lui en a faite M. de Caumont, directeur de la Société française et de l'Institut des provinces, M. Petit-Courtin, maire de Cambrai, représentant du Conseil municipal, a ouvert la séance, et, après s'être assuré que MM. les Rédacteurs en chef des journaux de la ville occupaient les places qui leur avaient été réservées, il a appelé à siéger au bureau : M. Proyart, président du tribunal de première instance de Cambrai ; M. Kerwyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie royale de Bruxelles, et MM. de Linas et Gomart, membres des Académies d'Arras et de St.-Quentin ; puis il a donné

la parole à M. Wilbert, secrétaire-général du Congrès, qui s'est exprimé ainsi :

« MESSIEURS,

« Il y a vingt-quatre ans que la Société française, instituée pour la conservation des monuments historiques, pensa pour la première fois à réunir, dans un congrès, les artistes et les hommes de lettres qui s'occupent de l'histoire nationale et de ses origines et plus particulièrement de celle du moyen-âge.

« En voyant, dans ces réunions, des centres où doivent se fondre tout naturellement pour acquérir une force nouvelle les études isolément faites, elle n'a pas cessé de croire qu'elles doivent être un point de départ pour la direction à imprimer à ces études.

« Son but, ainsi que sa dénomination l'indique, est de donner des avertissements salutaires aux autorités qui ont à prendre soin des monuments qu'elle rencontre sur les divers points de la France, et l'étude qu'elle fait de ces monuments a pour objet, suivant l'occurrence, leur description ou leur monographie, entreprise dans le but de faire connaître non-seulement leur caractère architectonique, mais encore tous les souvenirs qui s'y rattachent ; leur restauration, qui ne doit, selon elle, avoir pour résultat que de les consolider, et l'indication de ceux d'entr'eux qu'elle considère comme des types et qu'elle recommande aux artistes qui veulent s'inspirer du passé.

« Ses préférences pour l'architecture nationale n'ont pas eu, comme conséquence nécessaire, de repousser systématiquement les traditions grecques et romaines remises en honneur au XVIe. siècle et plus ou moins dénaturées dans les siècles suivants : ces traditions sont toujours pour elle le seul moyen d'expliquer les monuments restés debout et qui ont partout le même caractère ; ils l'ont conduite à reconnaître que les

architectes anciens avaient un type uniforme que ne pouvait modifier aucune considération de climat, et qu'en s'inspirant de leurs œuvres, les architectes des siècles derniers ont eu le tort de ne pas se résigner à n'en faire qu'une sage imitation.

« La Société française n'a pas cessé d'admettre les principes de l'école, mais l'application qu'elle en a faite a donné un cachet particulier à ses travaux. Il ne faut pas les étudier long-temps pour convenir qu'ils sont inspirés par cette simple pensée que l'éclectisme est la plaie de l'art ; et que si l'unité de style est pour l'architecture un besoin, cette unité a des formes variées, et qu'à cette infinie variété l'architecture doit sa richesse.

« Pour arriver au but que la Société française s'est proposé, son fondateur l'a dit dans une autre circonstance (1), il fallait réchauffer et féconder partout les intelligences, puis les réunir, par une sorte d'attraction électrique, dans de grands foyers d'activité intellectuelle. Ce que M. de Caumont n'a pas ajouté, Messieurs, c'est qu'une œuvre aussi éminemment civilisatrice demandait à celui qui l'entreprenait des sacrifices de toute nature, et que ces sacrifices ne lui ont pas coûté. Vous savez tous, Messieurs, que la Société française lui doit aujourd'hui d'être populaire partout où elle a tenu ses assises, depuis Caen jusqu'à Strasbourg, depuis Lille jusqu'à Grenoble, et qu'on n'a pas d'elle une idée moins grande dans les contrées où elle n'a pu pénétrer encore : là, en effet, pour étudier ses travaux, on reçoit, avec ses comptes-rendus, le *Bulletin* qu'elle fait périodiquement paraître, et qui est à son 24e. volume.

« La Société française, qui a vu dans la science le plus ferme et le plus constant appui de l'autorité, s'est placée en même temps sous les hauts patronages de l'Empereur Napoléon III et du comte Alexandre de Humboldt, et en France comme à

(1) En 1845, dans le discours d'ouverture du Congrès de Lille.

l'étranger, en lui demandant à s'inscrire parmi ses membres, les plus grands personnages, les différents corps savants, les magistrats et les fonctionnaires des rangs les plus élevés ont donné à sa mission une consécration nouvelle.

« Voilà, Messieurs, ce que je pouvais dire comme chacun de vous, quand j'ai accepté, comme un honneur, le soin des premières mesures à prendre pour l'organisation du Congrès de Cambrai. Assuré du concours de la Société d'émulation, j'ai arrêté avec elle le programme des questions à proposer à vos deux sections d'archéologie et d'histoire, et voici comment elles ont été sucessivement posées : nous nous sommes occupés d'abord de celles que nous espérions voir traiter dans nos concours, et sur lesquelles nous avons éveillé depuis long-temps l'attention de nos correspondants ; puis, pour trouver les autres, nous n'avons eu qu'à nous rappeler les travaux des différents Congrès que l'on a tenus dans le nord de la France. Ainsi, nous avons en quelque sorte écrit sous la dictée du savant archiviste de notre département, M. le docteur Le Glay, qui a fait, sur notre ancienne église métropolitaine, des *recherches* qui vont devoir un nouveau relief à l'*Album* de Villart que nous allons mettre sous les yeux de votre section d'archéologie (1), et qui a imprimé au *Cameracum christianum* le caractère d'une œuvre de Bénédic-

(1) La Société d'émulation de Cambrai a été heureuse de retrouver dans les publications de la Société française ses prédilections pour l'archéologie nationale que, dès l'année 1822, son secrétaire perpétuel, M. le docteur Le Glay, exprimait ainsi : « Assez long-temps nous avons exploité les richesses de la Grèce et de Rome, le moment est venu de « porter la sonde dans le sol paternel et d'interroger cette terre française, « si féconde dans tous les genres d'illustration. »

Et on ne doutera pas que c'est à M. de Caumont qu'elle doit la direction donnée à ses études, lorsqu'on saura que, deux ans plus tard, M. Pascal-Lacroix, son président, disait, en parlant de l'*Essai sur l'archi-*

tin; de M. Bouthors, d'Amiens, qui a vivement intéressé le Congrès de Lille, en 1845, en l'entretenant des *records* ou reconnaissances de coutumes, et qui n'a pas cessé, depuis cette époque, de recueillir des documents précieux pour l'*histoire de l'administration de la justice;* de M. le conseiller Tailliar, qui continue de s'occuper de la langue romane-wallonne et à qui nous devons une excellente histoire de l'émancipation de nos communes; de M. Arthur Dinaux, qui a vu dans les œuvres de nos trouvères le sujet d'une étude non moins remarquable; de M. Hécart, qui nous a fait pénétrer dans nos anciennes *Chambres de rhétorique* (1); de M. le baron de Roisin, qui a traduit, pour nous les faire connaître, les considérations que Dietz a publiées sur les *Cours d'amour*, et que nous voudrions voir se prononcer sur la question de savoir si ces cours ont existé comme *institution*, et s'il est vrai que leurs arrêts attestent l'empire progressif des plaisirs intelligents, l'influence croissante de la femme et une législation morale du mariage qu'on croirait toute moderne à bien des égards (2); de M. Gomart, qui a réuni, sur l'*histoire de St.-Quentin*, des documents pleins d'intérêt et qui continue de s'occuper de la partie archéologique de cette histoire; de M. le comte d'Héricourt, qui nous a fait connaître les différents siéges d'Arras et qui nous dira peut-être si les machines des anciens ont été employées pour la

tecture du moyen-âge : « L'auteur établit des règles sûres pour reconnaître, à la première inspection, l'âge d'un monument, le genre auquel il appartient et les révolutions qu'il peut avoir subies dans les différents siècles. »

(1) La publication de la seconde édition des *Servantois* et sottes chansons, couronnés à Valenciennes, et tirés des manuscrits de la bibliothèque du Roi par M. Hécart, a précédé la première réunion, dans notre contrée, du Congrès archéologique de France.

(2) *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, 1840, 1re. partie, p. 335.

dernière fois au XIVe. siècle, au siége de Thun-l'Évêque, près de Cambrai; et de M. de Linas, qui a vu dans les vêtements sacerdotaux le sujet d'une vaste étude.

« A tous les noms que je viens de citer et qui sont pour ceux qui les portent de véritables titres de noblesse, je ne puis négliger, Messieurs, d'ajouter celui d'un grand historien de la Flandre, M. Kerwyn, de Lettenhove, qui a su, en 1853, captiver constamment l'attention du Congrès d'Arras par des improvisations du plus haut intérêt.

« Avec de pareils auxiliaires vous pouvez espérer voir résoudre la plupart des questions posées. Je viens de rappeler sommairement celles qui pourront occuper votre section d'histoire : pour s'intéresser aux questions qui la concernent plus spécialement, il suffira à votre section d'archéologie de reconnaître qu'elles ont pour objet l'*histoire* de nos plus *anciennes voies de communication ;* celle de nos *monuments,* la *numismatique* et *la musique religieuse.*

« J'ai nommé M. de Linas, et son nom, Messieurs, suffirait pour vous rappeler quelle importance a prise, depuis plusieurs années, l'*histoire des tissus*, qui a pour objet, tout à la fois, les vêtements sacerdotaux, les tentures parmi lesquelles il faut placer, en première ligne, les tapisseries que les fabriques d'Arras tissaient au moyen-âge et qu'on ne voit plus aujourd'hui que dans les musées, les riches étoffes dont l'usage immodéré a motivé les lois somptuaires de cette dernière époque, ainsi que celles que l'on portait au temps des croisades et qui ont justifié, plus tard, la qualification donnée à l'entrevue d'Henri VIII et de François Ier.

« On ne saurait s'occuper de l'histoire des grands chemins sans avoir à examiner le caractère des *oppida* et des *stations romaines ;* sans être conduit à déterminer la délimitation des peuplades qui occupaient notre pays avant l'ère chrétienne, lorsque César y fit pénétrer ses légions; sans en tracer la

division géographique, ce que le gouvernement de l'Empereur nous a demandé et ce qui donnerait un lustre particulier à notre session, si ses travaux avaient pour résultat une solution satisfaisante.

Ce qui peut, Messieurs, nous donner à craindre de ne pas arriver à cette solution dans les conférences qui vont s'ouvrir, ce n'est pas seulement le peu de temps que nous aurons pour nous en occuper, c'est que la question à examiner intéresse, tout à la fois, l'ancienne Flandre, le Cambrésis, la Picardie, l'Artois et le Hainaut, et qu'il est presqu'impossible de la résoudre si les Sociétés académiques du Nord, de l'Aisne, de la Somme et du Pas-de-Calais ne s'entendent sur le tracé à étudier (1).

(1) La Société des *Antiquaires de Picardie* s'est chargée, en 1839, de dresser la carte de l'*itinéraire romain* dans cette province, et, en acceptant, pour les modifier suivant la nature du sol, les observations que Bergier a trouvées à faire dans son *Histoire des grands chemins de l'Empire*, après s'être accordée à penser qu'il faut se défier de toutes les données conjecturales, elle ne s'est pas dissimulé qu'il lui serait difficile de suivre et de continuer les lignes souvent interrompues, et que les difficultés devraient être plus grandes encore là où l'on trouve des chemins qui présentent le même caractère aux endroits où ils s'entrecroisent.

Et l'on doit croire que la Société des *Antiquaires de la Morinie* n'est pas arrivée jusqu'ici à des données plus satisfaisantes, si l'on s'en rapporte au programme qu'elle vient de rédiger pour son concours de 1859 : dans ce programme, en effet, elle demande si les chemins qu'il s'agit d'étudier étaient tous des chaussées; s'ils reposaient sur une première couche de pierre ou de moellons ; s'ils étaient pavés ou simplement recouverts d'une couche de gravier ; si, lorsqu'on dit, des voies romaines, qu'elles se dirigeaient en droite ligne d'un point à un autre, il faut entendre qu'elles étaient tracées au cordeau, ou seulement que les nombreuses sinuosités qu'elles formaient sur les pentes semblaient avoir été tracées sur un axe droit et direct, entre leurs deux extrémités.

Les choses en cet état, il semble que les diverses Sociétés d'archéo-

« Si, comme nous l'espérons, Messieurs, la *numismatique* a ses représentants à Cambrai, ils n'examineront pas sans intérêt les coins qu'on a recueillis au musée, et leurs conférences pourront amener M. l'intendant Robert à ne pas ajourner plus long-temps la publication de son grand ouvrage sur la *Numismatique Cambrésienne,* entrepris depuis plus de treize ans (1).

« Enfin, Messieurs, c'est à ceux qui ont spécialement étudié la musique religieuse qu'il faut laisser le soin d'examiner quels ont été, à Cambrai, les progrès de l'art musical à la fin du XVe. siècle et pendant le siècle suivant. S'il ne leur semble pas facile d'expliquer comment, dans la réception qui fut faite à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1449, à l'abbaye de St.-Aubert, la Maîtrise ne trouva, pour la représenter, que deux de ses enfants *qui chantèrent une chansonnette,* M. de Coussemaker leur rappellera qu'au XVe. et au XVIe. siècle « la mélodie était considérée, dans les cérémo- « nies religieuses, comme une partie tellement secondaire « qu'on ne se donnait pas la peine d'inventer des chants » et que « les airs populaires servaient de thèmes aux messes « et aux motets: » ce qui doit conduire à penser que c'est dans les motets et les messes qu'il faut chercher aujourd'hui nos plus anciens airs populaires.

logie doivent se borner, dans leurs études, à l'ancienne circonscription de la province à laquelle elles appartiennent, et aviser à faire aboutir leur tracé à celui des provinces limitrophes.

(1) Dans un rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *au nom de la Commission des antiquités de la France*, M. Berger de Xivrey a dit, en parlant des travaux de M. Robert, que les monuments qu'il a rassemblés avec persévérance, il les a dessinés avec exactitude et avec goût ; qu'il s'est enquis curieusement de toutes les questions que ces monuments soulèvent, et qu'il en a proposé des explications généralement judicieuses, sans reculer devant les sacrifices à faire pour les publier.

« Quant à la question de savoir si l'on doit substituer le plain-chant primitif à la musique proprement dite, elle a une portée beaucoup plus grande, et c'est aux hommes spéciaux que je laisserai le soin de la traiter.

« Un homme qui a su rendre la science attrayante, en la dépouillant de ses formes ardues, et qui n'a été remplacé ni à la *Commission historique du département du Nord* qu'il a fondée, ni à la *Société d'émulation de Cambrai* qui lui doit sa régénération, M. de Contencin, signalait, en 1845, au Congrès de Lille, comme autant de sujets d'études, la situation de *Famars* et d'*Hermoniacum* (1) qu'on rencontre, sur des points différents, à des distances très-rapprochées de Cambrai ; *les Pierres Jumelles* qu'on voit à nos portes, ainsi que les églises d'*Honnecourt* et de *Vaucelles* qui n'en sont que fort peu éloignées.

« Nous ne pouvions, Messieurs, oublier ses recommandations et, si nous n'avons rien à dire de *Famars* et d'*Hermoniacum* qui ont été l'objet d'études sérieuses, nous avons voulu qu'*Honnecourt* et *Vaucelles* devinssent le sujet d'une conférence intéressante, en faisant photographier ce qui nous reste de leurs monuments.

« J'ai cru long-temps, Messieurs, et j'ai espéré jusqu'au dernier moment, qu'une voix que nous aimons à entendre, s'élèverait, dans cette enceinte, pour vous signaler les fortunes diverses de la ville qui a aujourd'hui l'honneur de vous recevoir, et je suis bien persuadé que, si l'altération momentanée de sa santé n'avait retenu loin de nous l'inspecteur divisionnaire de la Société française, l'archiviste de notre

(1) M. Le Glay a publié, en 1823, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation, une notice sur *Hermoniacum*, qu'il considère comme une *station romaine*, située entre Cambrai et Bavai : à cette notice est jointe une carte, dans laquelle on remarque que cette station tenait à une chaussée romaine.

département, l'étude qu'il a faite de nos annales l'aurait amené à vous en rappeler les principales époques et à vous dire comment, à l'*oppidum gaulois*, a succédé chez nous la *station militaire*, et quelle physionomie les Romains avaient donnée à la ville que nous habitons, au moment où Clodion s'en empara.

« Sans admettre, avec l'un de nos historiens, que les proconsuls qui en avaient fait leur résidence y élevèrent des monuments de premier ordre, les substructions découvertes depuis plusieurs années, et le titre de cité qu'on lui donne dans la *Notice des provinces de l'Empire* (1), ne permettent plus de douter qu'elle avait, cependant, quelqu'importance; et si l'on doit renoncer à trouver des traces de son capitole au lieu où Carpentier l'a placé, en ne consultant que les derniers objets recueillis, on peut être amené à croire avec lui qu'elle avait des bains et des aqueducs.

« C'est à l'auteur du *Cameracum christianum* qu'il appartenait surtout, Messieurs, d'examiner avec vous le caractère du premier établissement du christianisme dans notre contrée, et ses luttes contre le polythéisme romain et la religion nationale; de rappeler la mission des premiers prédicateurs de l'Evangile, et leur dévouement qu'on ne peut expliquer que par la charité qui l'inspirait. Avec lui, Messieurs, vous vous seriez plû à reconnaître que les écoles qu'on doit à saint Aubert n'ont été qu'une conséquence de l'apostolat de saint Vaast et de saint Géry; vous vous seriez arrêtés aux premières institutions monastiques, pour connaître les établissements qu'elles ont fondés et l'éclat qu'elles leur donnèrent jusqu'au XIe. siècle, époque de la séparation des deux diocèses d'Arras et de Cambrai; vous auriez voulu assister, en 1149, à l'inauguration de l'église de Vaucelles,

(1) Notitia provinciarum et civitatum Galliæ, Honorii Augusti temporibus.

qui fut un événement pour le pays (1); et en voyant, un siècle plus tard, s'élever, sous la direction de Villart d'Honnecourt, le chœur de notre église métropolitaine et ses chapelles ogivales, vous n'auriez pas pensé à reprocher à notre grand architecte de ne les avoir pas mises en harmonie avec le caractère roman de la nef.

« La seule indication de toutes les stations que vous auriez pu faire, avec M. le docteur Le Glay, dans notre ancienne église métropolitaine et dans le diocèse de Cambrai, tel qu'il existait avant qu'on en séparât les archidiaconés de Bruxelles et d'Anvers, demanderait, Messieurs, plus de temps que vous ne m'en pouvez donner : je m'abstiendrai donc de vous en entretenir, et je finirai par quelques considérations que je désire vous voir recommander à votre Commission spéciale. Les représentants de la *Société des sciences de Valenciennes* vous demanderont, Messieurs, d'appuyer leurs vœux pour la conservation du *clocher d'Avesnes-le-Sec*, et de la *tour de Saint-Amand*; et si vous avez peine à comprendre qu'on n'ait rien fait encore pour le premier de ces monuments, il vous sera facile d'expliquer que les 35,000 fr. affectés à la consolidation du second n'ont pas suffi, et qu'ils seraient inutilement dépensés si on ne les complétait par un dernier subside. La *Société d'émulation de Cambrai* vous dira qu'elle n'a voulu confier qu'à vous seuls les démarches à faire auprès de M. le Ministre des affaires étrangères, pour obtenir qu'il sollicite du gouvernement prussien la restitution d'un *plan en relief* qui nous a été enlevé en 1815 et qui ne doit plus donner à l'étranger aucune idée du système de défense de la place de Cambrai, complètement changé depuis

(1) A l'archevêque de Reims qui consacra la nouvelle église, vinrent se joindre les évêques de Cambrai, de Tournay, de Soissons et de Noyon, ainsi que les principaux seigneurs du Cambrésis.

cette époque, et qui peut seul aujourd'hui nous faire apprécier l'importance des monuments que renfermait autrefois la ville que nous habitons.

« Ici, Messieurs, doit s'arrêter l'aperçu que j'avais à vous donner de nos travaux.

« En voyant flotter les bannières des corps savants qui doivent assister au tournoi qui va s'ouvrir, chacun de vous doit espérer que leurs tenants ne se feront pas attendre ; j'en citerais plusieurs s'ils n'avaient voulu, pour se produire, choisir le moment le plus opportun ; ce que je puis seulement vous dire, c'est que chacun fera son devoir et que vous pourrez à tous donner pour devise ces mots, qui n'ont pas cessé d'être français : *valeur, franchise, courtoisie.* »

M. de Caumont a demandé ensuite la parole et a remercié l'Administration municipale de ses sympathies, et la Société d'émulation de son concours ; il a particulièrement arrêté l'attention du Congrès sur ses conférences qui doivent, a-t-il dit, conserver le caractère d'un entretien familier, où chacun apporte le tribut de ses lumières, sans désirer rien autre chose que la solution des questions qui l'intéressent.

Après avoir donné, avec une exquise politesse, son approbation au programme rédigé par la Société d'émulation, il y a vu plus qu'une préoccupation de localité, et l'on s'est accordé à penser, comme lui, que, pour rehausser l'importance des questions qu'il renferme, il suffira à ceux qui les ont posées de les examiner avec les hommes éminents qui sont venus à Cambrai pour les traiter.

M. de Caumont a fait connaître la perte de deux membres de la Société française et de l'Institut des provinces : M. Sellier, membre du Conseil général de la Marne, décédé à Châlons, et M. de La Bigottière, mort à 86 ans, dans le château de ce nom, situé près d'Évreux; il a parlé de leur dévouement et de leurs

lumières, de manière à justifier les regrets qu'ils lui ont inspirés.

Puis le secrétaire-général a lu diverses lettres contenant l'expression des regrets de Mg^r. Regnier, archevêque de Cambrai, qui aurait suivi avec bien de l'intérêt les travaux du Congrès s'il avait pu remettre un voyage depuis long-temps arrêté, et qui s'était fait un plaisir de revoir plusieurs de ses membres avec lesquels il a eu, en d'autres circonstances, des rapports qu'il ne saurait oublier ; de M. de Contencin, directeur de l'administration des cultes, qui voyait dans le Congrès de Cambrai un moyen de renouer avec une partie de ses membres des rapports dont le temps n'a point effacé le souvenir, et qui se serait plû à traiter avec eux l'intéressante question de la topographie de l'ancienne Gaule, si ses devoirs ne l'avaient retenu à Paris; de M. Vallon, préfet du Nord, qui a eu avec M. de Caumont des relations intimes, et qui serait venu lui serrer la main s'il n'en avait été empêché par la session du Conseil d'arrondissement de Lille ; de M. Dureau, secrétaire-général de la préfecture du Nord, qui aurait saisi avec empressement l'occasion qui lui était donnée de se rendre à Cambrai, si sa santé ne lui avait fait un besoin du voyage qu'il va entreprendre ; de M. Guillemin, recteur de l'Académie de Douai, qui aurait également répondu à l'appel de la Société française s'il avait pu disposer d'un instant de loisir ; de M. le docteur Le Glay, archiviste-général du département, qui a espéré jusqu'au dernier moment prêter au Congrès de Cambrai le concours qu'il lui devait, comme inspecteur-divisionnaire, et qui n'en est empêché que par le mauvais état de sa santé; de MM. Marguerit de Rochefort (du Calvados) ; Mallet, de Bayeux ; du Ferrage, de Caen ; Thiollet, de Paris ; H. Sauvage, de Mortain ; Challe, d'Auxerre ; l'abbé Corblet, d'Amiens et l'abbé Voisin, de Tournay, tous également empêchés par des devoirs de position et des circonstances indépendantes de leur volonté.

Chargé d'exprimer au Congrès les sympathies de M. Villemain, sous-préfet de Cambrai, M. Wilbert a justifié l'absence de ce magistrat, par l'état alarmant de la santé de son père, qui le forcera de s'absenter aussitôt après la session du Conseil d'arrondissement; puis il a appris à l'Assemblée que la Société historique du département du Nord sera représentée, à Cambrai, par M. Vincent, son secrétaire et par M. Jules Le Glay, l'un de ses membres; que la Société Dunkerquoise y aura pour délégués, M. de Coussemaker, membre du Conseil général, et M. Cousin, avocat; la Société de Valenciennes, M. Sellier, et la Société archéologique d'Avesnes, MM. Cabaret, receveur des finances d'Avesnes; Fauquet, maire de la même ville; Viroux, gérant de l'*Observateur*; et Félix Hannoye.

M. Jules Perrin a écrit de Paris, pour exprimer son regret de ne pouvoir prendre part à la session et y apporter les quelques faits particuliers relatifs, soit au fonctionnement des bailliages, soit aux formes de la procédure criminelle, rencontrés par lui dans un travail entrepris sur l'ancienne organisation judiciaire.

Il rappelle qu'il conserve reconnaissance envers la belle et utile institution de M. de Caumont, qui a bien voulu adopter ses premières pages historiques, tracées de la main d'un élève de logique, touchant *les superstitions diverses des peuples de la Flandre, de l'Artois, etc., à l'occasion de la mort du duc Charles-le-Téméraire* (session de 1853, tenue à Arras).

M. de Caumont a déposé ensuite sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à la bibliothèque de Cambrai :

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie, dans les séances des 20 novembre 1855 et 2 septembre 1856, sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques, par M. de Caumont, directeur de cette Société ;

Rapport verbal sur une excursion archéologique faite, en mars 1857, au Mans, en Touraine et en Poitou, et sur d'autres inspections faites dans le cours de la même année, par M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie;

Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques (1858);

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande.

Comme tous les ouvrages que M. de Caumont a publiés, ses rapports et ses annuaires témoignent de sa sollicitude constante pour les monuments dont on lui doit la conservation; de son zèle infatigable à vulgariser ses enseignements, et des regrets que lui inspirent les collaborateurs qu'il a perdus.

Iconographie chrétienne, ou étude des peintures, sculptures, etc., qu'on rencontre sur les monuments religieux du moyen-âge, par M. l'abbé Crosnier, chanoine de Nevers, curé de Donzy, inspecteur des monuments de la Nièvre, membre correspondant des comités historiques et de plusieurs sociétés savantes.

De cet ouvrage, dans lequel il examine successivement les figurines accolées aux voussures des portails des églises, les bas-reliefs qui ornent leurs tympans, les médaillons accrochés à leurs soubassements, les sentinelles de pierre qui veillent, jour et nuit, les unes à leurs portes, les autres sur leurs murailles, M. l'abbé Crosnier a fait un livre qui présente à tous les chrétiens des notions claires et précises sur les vérités qu'ils doivent croire, sur les devoirs qu'ils ont à remplir et sur les récompenses qui leur sont promises.

M. Kerwyn de Lettenhove a présenté au Congrès une étude littéraire, qu'il a faite sur le style de Froissart, et qu'il a publiée en deux volumes, au mois de décembre dernier, étude

qui a été couronnée par l'Académie française et qui est la justification et le développement de cette pensée, qu'on remarque dans la Préface : « Froissart est un ami franc, sincère, « naïf, qui s'accointe avec vous, aussi *courtoisement*, aussi « *amiablement* qu'avec les hommes de son temps. Vous « l'avez appelé à vous pour vous instruire : il vous charme, « il vous réjouit, il vous amuse. Vous voulez en faire le « compagnon de vos études : il devient celui de vos loisirs, et « une fois qu'on aborde avec lui le tableau des aventures et « des *appertises* d'armes, qui se succèdent toujours les unes « aux autres, on y prend un plaisir aussi vif que si ce livre « n'était pas un recueil de faits historiques, mais un roman « de chevalerie. »

M. Kerwyn a déposé, en outre, sur le bureau deux brochures qui ont pour auteur M. l'abbé Voisin, vicaire-général de Tournay, l'un des savants qui ont le plus contribué au développement des études archéologiques dans le pays, qui a recueilli et conservé les plus anciens souvenirs de notre histoire ; ces brochures ont pour sujets : la première, *le cloître des chanoines de Tournay*, et la seconde, *le jubilé des chanoines*, célébré en 1539.

M. Wilbert y a joint les *légendes recueillies*, dans l'arrondissement de Mortain, par M. Hip. Sauvage, avocat, et les *croix de procession, de cimetières et de carrefours*, publiées par M. Léo Drouyn, membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

On remarque, dans cet ouvrage, que M. Léo Drouyn a constaté l'exactitude des indications qu'il doit à M. de La Borde, et qui lui ont appris qu'il faut rattacher aux XIe. et XIIe. siècles les figures émaillées, à chairs teintées sur fond de métal doré; au XIIe. siècle, celles qui sont mi-partie émaillées avec carnations blanches ; au XIIIe. siècle, les figures dont la silhouette est épargnée dans le métal, dont

les détails sont gravés en creux et qui se détachent sur un fond d'émail d'abord verdâtre, bleu et jaune, puis bleu d'azur éclatant; et qu'il a trouvé à Dôme (Dordogne), dans la porte des tours et dans le cachot du château de Cazeneuve, sur le Giron, près Bazas, des gravures qui sont creusées au simple trait sur les murailles, et qui doivent avoir beaucoup d'analogie avec celles qu'on peut voir encore à Cambrai, dans les anciennes prisons du château de Selle.

L'ouvrage de M. Léo Drouyn, dans lequel on trouve des particularités très-curieuses et des observations pleines d'intérêt, est accompagné de dix planches qui sont toutes également remarquables.

A ces deux envois, M. Wilbert a ajouté le 7e. numéro de la 2e. année de la *Revue* que M. l'abbé Corblet publie dans l'*Art chrétien*, revue qui a particulièrement pour objet l'archéologie religieuse; qui a mérité, dès son origine, les sympathies d'un grand nombre d'archéologues dont elle a fait ses collaborateurs, et qui ne peut qu'acquérir de nouvelles forces, en persévérant dans sa voie; et trois brochures du même auteur, ayant pour titre: la première, « *Discours* « sur la destruction de l'Empire d'Orient, prononcé à la « séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie, « le 13 juillet 1856; » la seconde, « *Notice* historique et « liturgique sur les cloches; » et la troisième, « *Tombeau* « de Mg^r^. Cart, érigé à Reims, sur le plan de M. H. Révoil. »

Puis il a demandé, au nom de la Société d'émulation de Cambrai, que l'*Album de Villart d'Honnecourt*, qui vient de lui être adressé, soit l'objet d'un examen spécial dans le sein de la section d'archéologie.

Enfin, un membre a déposé sur le bureau un manuscrit de M. Louis Delbeke, d'Ypres, daté du 30 mai, adressé à la Société française d'archéologie, et ayant pour objet l'expli-

cation de *deux chapiteaux* trouvés récemment dans la cathédrale de Bayeux. En voyant, dans ces chapiteaux, le double emblème de l'Église triomphante et de l'Église militante, M. Delbeke a réservé aux réflexions qu'ils lui ont inspirées une place dans l'ouvrage qu'il va publier sous ce titre : « *La boîte de Pandore ou le sphynx évangélique.* »

Les mesures provisoirement prises pour l'organisation des conférences ayant été unanimement approuvées, il a été convenu que la section d'histoire se réunira tous les jours, de 8 à 10 heures du matin ; celle d'archéologie, de 11 heures à 1 heure, et qu'une assemblée générale aura lieu chaque jour, à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

M. de Caumont a offert au Congrès de se rendre à Douai, avec quelques-uns de ses membres, pour y visiter le musée et faire de cette excursion le sujet d'un rapport. Cette proposition a été unanimement accueillie. Il lui a communiqué ensuite une lettre par laquelle M. Lefebvre, secrétaire-général de la Société d'émulation et professeur au collége de Cambrai, lui a exprimé le désir de profiter de la vacance du jeudi pour lire au Congrès un mémoire sur le caractère des *villes d'occupation au temps de Louis XI.* Cette demande a été prise en considération.

Les diverses questions du programme ont été lues ensuite et, sans se faire inscrire, plusieurs membres ont exprimé l'intention de les traiter. On a particulièrement remarqué celle qui a pour objet les *voies romaines*, et MM. les délégués de la Société archéologique d'Avesnes ont promis de se concerter avec la Société d'émulation de Cambrai pour le *tracé de l'itinéraire à suivre*, en prenant Bavai pour point de départ.

L'attention de la section d'archéologie a été enfin appelée sur la tranchée que la Société d'émulation fait pratiquer, près des fondations de l'ancienne église métropolitaine de

Cambrai, pour y retrouver un mur qu'on lui a dit être de construction romaine.

Après avoir remercié de nouveau M. le Maire de Cambrai de son accueil hospitalier, M. de Caumont a invité l'Assemblée à accompagner ce magistrat jusqu'à l'asile St.-Georges, pour y ouvrir, avec lui, une exposition de peinture organisée par la Société d'émulation.

La séance a été levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

Alc. WILBERT.

SECTION D'HISTOIRE.

Séance du 22 juillet.

Présidence de M. DE CAUMONT.

On nous permettra de commencer par des remercîments envers M. Kerwyn de Lettenhove : par l'urbanité exquise et le talent supérieur qu'il a montrés pendant cette séance, il a prouvé que la Belgique est française par sa courtoisie et qu'elle est loin de nous être inférieure dans les questions d'histoire locale. Ces quelques paroles ne font qu'exprimer l'opinion générale des membres du Congrès.

A huit heures, M. le Président déclare que la séance est ouverte.

La parole est donnée à M. Wilbert, sur les deux premières questions du programme d'histoire, ainsi conçues :

Quel fut le premier établissement du christianisme dans

la Gaule-Belgique, et comment eut-il à lutter contre le polythéisme romain et contre la religion nationale ?

Retrouve-t-on, dans les pratiques superstitieuses répandues dans les villages de la Gaule-Belgique, des vestiges du culte des peuples qui ont anciennement habité cette contrée ?

Etablie dans la Gaule-Belgique avant l'ère chrétienne, dit M. Wilbert, la domination romaine s'y est maintenue jusqu'au Ve. siècle. César (1) et Baldéric (2) nous l'attestent, et la *Notice des dignités de l'Empire* suffirait à elle seule pour le prouver.

Quelques inscriptions que nous ont conservées des pierres tumulaires, et qui font sommairement connaître le nom du défunt et le nom ou la qualité des personnes qui érigèrent son monument ; des poteries et des ustensiles à l'usage de la vie domestique ; des objets de toilette et des armes brisées ou couvertes de rouille ; des briques, des tuiles faîtières, des monnaies et de petites statues auxquelles on ne peut donner un nom qu'après avoir déterminé leurs attributs, rappellent seuls aujourd'hui cette domination dans notre pays (3).

Ces statues nous ont appris que Jupiter avait un temple ou qu'il était l'objet d'un culte à Senlis (4), à Soissons (5), à Amiens (6), à St.-Quentin (7) et à Sithiu (8), aujourd'hui St.-Omer ; qu'on adorait aussi *Minerve* (9) à Sithiu, *Her-*

(1) *De bello gallico*, lib. II.

(2) *Chronique de Cambrai et d'Arras*, liv. Ier., ch. III.

(3) Si l'on en excepte l'arc-de-triomphe de Reims, c'est sur d'autres points de la France qu'il faut chercher des monuments plus importants.

(4) Dom Grenier, *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, p. 193.

(5) *Ibid.* — (6) *Ibid.* — (7) *Ibid.* — (8) *Ibid.*, page 203. — (9) *Ibid.*

cule (1) et *Lucine* (2) à Boulogne, *Apollon* à Amiens (3), *Bacchus* (4) à Beauvais, *Janus* (5) à Soissons, *Osiris* (6) à Péronne, et *Mercure* à Cambrai (7). Il n'est donc pas permis de douter que le polythéisme romain avait envahi tout le pays que nous habitons; et, pour être amené à croire qu'il n'en chassa pas la religion nationale, il doit suffire de cette observation qu'on a presque partout retrouvé des divinités gauloises à côté de celles du paganisme.

Le mélange des superstitions et des croyances des deux religions en devait tout naturellement résulter.

Les superstitions qui existaient dans les Gaules avant la domination romaine, et qu'on a pu constater pendant sa durée, n'avaient rien perdu de leur premier caractère à la fin du VIII°. siècle et n'ont pas encore toutes disparu.

Il serait presqu'aussi difficile de dire quand elles ont commencé que de déterminer l'époque précise du premier établissement du christianisme.

Nous allons essayer de le prouver.

Si l'on ne consultait que les résolutions des conciles, il faudrait reconnaître que, dès le Ier. siècle de l'ère chrétienne et à dater des premières années de sa seconde moitié, on avait reconnu le besoin de convoquer deux fois par an le synode des évêques, pour y examiner tout ce qui se ratta-

(1) Dom Grenier, *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, p. 222.

(2) Id., *Ibid.*, p. 225.

(3) Id., *Ibid.*, p. 202.

(4) Id., *Ibid.*, p. 205.

(5) Id., *Ibid.*, p. 221.

(6) Id., *Ibid.*, p. 211.

(7) Le monument de l'un de ses proconsuls avait pour inscription : *Mercurio et proconsuli Canusio.*

chait à la religion (1). Dès la seconde moitié du IIIe. siècle, on sentit le besoin de régulariser les accusations portées contre les évêques. On ne voulut pas qu'ils pussent avoir d'autres juges que les évêques de leur province, ni qu'il fût permis de les appeler ailleurs (2), à moins qu'ils ne voulussent recourir à la justice du Souverain-Pontife (3) ; recours qui avait un effet suspensif, comme on le voit un siècle plus tard (4), en cela que, jusqu'à ce qu'il eût été statué sur son objet, celui qui l'exerçait conservait la plénitude de ses droits ; qu'il n'était pas permis de l'excommunier ni de lui enlever son siége, ni de confisquer ses propriétés, ni, en un mot, de lui porter aucun préjudice.

Dès cette époque, les tribunaux ecclésiastiques étaient organisés : un décret, de l'an 296, avait décidé que toutes les contestations entre chrétiens seraient portées devant ces tribunaux (5), en défendant à tout clerc d'appeler ailleurs un laïque sans la permission de son évêque, et en interdisant à tout laïque la faculté d'accuser ailleurs les clercs dont il aurait à se plaindre (6).

La nécessité de la résidence avait été proclamée dès la seconde moitié du Ier. siècle : on la retrouve dans toutes les dispositions réglementaires qui furent ultérieurement arrêtées.

Au commencement du IVe. siècle, les grands-vicaires (*chorepiscopi*) étaient chargés de surveiller l'administration des églises ; aussitôt après leur élection, on leur faisait con-

(1) Canon. apostol. circa annum 56, canon. 36.
(2) Decreta Stephani papæ circa ann. 253. Art. 8.
(3) *Ibid.*
(4) Rescriptum Felicis papæ ann. 367.
(5) Decreta Marcellini papæ circa annum 296. Art. 1 et 3.
(6) *Ibid.*

naître les églises, ainsi que les différents monastères du diocèse *(jurisdictio)* auquel ils appartenaient; et, pour les visiter, ils choisissaient à leur tour les prêtres et les moines dont ils avaient reconnu l'habileté (1).

Lorsqu'il s'agissait de l'ordination d'un évêque, l'archevêque l'appelait au lieu où il devait résider, et lui donnait la première place dans l'église; puis, trois mois après, il le faisait interroger pour se convaincre qu'il n'ignorait aucun de ses devoirs, et cette preuve acquise, l'ordination avait lieu (2).

Chaque église avait son économe, et, parmi les préposés *(procuratores)* chargés du soin des recettes et des dépenses, les uns administraient les habitations rurales *(villæ)* et les terres qui en dépendaient, et les autres avaient la garde des vases, des vêtements et des ornements sacrés (3).

Dès les premières années du IVe. siècle, on reconnut le besoin d'avoir, dans chaque ville, un établissement ouvert aux voyageurs, aux infirmes et aux indigents. Cet établissement prit le nom d'hospice *(xenodochium)*. Le directeur de l'hospice devait être choisi par l'évêque, parmi les religieux qui vivaient dans la retraite *(qui habitant in deserto)*; et, quand les biens de l'hospice ne suffisaient pas à son entretien, tous les chrétiens devaient y contribuer par leurs offrandes (4).

(1) Magni concilii Nicæni, can. 58.

(2) Canones Nicæni ex arabico in latinum conversi an. 325, can. 73.

(3) Magni concil. Nicæni, can. 68.

(4) Concil. Nicæni ann. 325, can. 70.

L'inexécution de ces prescriptions fit, en 567, un besoin au second *concile de Tours* de décider que chaque ville prendrait soin de ses pauvres pour ne pas les laisser vagabonder, et de frapper d'excommunication les juges et les puissants qui les opprimaient. Canons 5 et 26.

Dans chaque ville aussi on désignait, parmi les séculiers et les religieux, un homme disert, patient et d'une moralité irréprochable, qui était la providence des prisonniers, cherchait à faire élargir ceux d'entre eux qui s'amendaient, et veillait à ce que les grands coupables ne manquassent ni de vêtements ni de nourriture (1).

A cette époque, on voit toutes les mesures concourir à l'établissement de la discipline ecclésiastique et à la réforme des abus.

Lorsqu'un individu se présentait pour prendre l'habit religieux, l'abbé devait lui demander quel art il professait et quels motifs avaient dicté sa résolution ; s'il était esclave, et si, dans ce cas, il avait la permission de son maître ; s'il était fils de famille, et s'il avait le consentement de ses parents ; s'il était époux, et si d'autres raisons que l'impossibilité de vivre avec sa femme l'avaient déterminé à se séparer de celle-ci (2).

Le 3e. concile de Carthage, assemblé en 397, défend, sous peine de déposition, à tous les religieux, depuis l'évêque jusqu'au simple clerc, de se rendre entrepreneurs de travaux *(conductores)*, d'accepter aucun mandat ; en un mot, de s'occuper d'aucun intérêt séculier (3).

Le gouvernement de l'Église était confié à quatre patriarches. Le plus puissant *(princeps)* résidait à Rome. Après lui venaient le patriarche d'Alexandrie, puis celui d'Éphèse, et enfin le patriarche d'Antioche (4).

Les devoirs de chacun d'eux étaient de surveiller la conduite des métropolitains et de tous les évêques de leurs pro-

(1) Concil. Nic. can. 80.

(2) Sanct. Patrum Nicææ congregatorum de monachis et anachoretis decreta et constitutiones. Art. 13.

(3) Concilium Carthag., ann. Christi 397, can. 15.

(4) Magni concil. Nicæni can. 37.

vinces (1). Indépendamment du synode des évêques qui était convoqué deux fois par an, il y avait, chaque année, une assemblée extraordinaire des évêques métropolitains. En les réunissant, le patriarche, sous l'autorité duquel ils se trouvaient, demandait à chacun d'eux un compte de son administration (2).

Le patriarche ne pouvait seul juger les différends qui s'étaient élevés entre deux de ses métropolitains, ni entendre les plaintes de l'un contre l'autre : il fallait, dans ce cas, qu'il se réunît à un autre patriarche (3).

Les abbés et les abbesses se trouvaient sous la dépendance de l'évêque, du grand-vicaire et de l'archidiacre ; ils ne pouvaient rien vendre qui appartînt à leur abbaye, pas même les fruits provenant de ses vergers, sans y avoir été autorisés. La même autorisation leur était nécessaire pour acheter (4).

Voilà ce que l'histoire des conciles conduit à constater; en consultant l'*Histoire générale de l'Église*, on ne tarde pas à reconnaître que ce n'est pas tout à coup que le christianisme a changé les mœurs, les institutions et les lois.

On le peignit à Marc-Aurèle et à ses successeurs comme une école de dépravation. On leur présenta les chrétiens comme des factieux et, sous ces empereurs, on le sait, effrayés des tourments dont ils avaient été les témoins, les esclaves que les chrétiens avaient à leur service déclarèrent que ceux-ci faisaient des repas de Thyeste (*Thyestas quasdam cœnas*); que leurs incestes rappelaient celui d'Œdipe

(1) Magni concil. Nicæni can. 44.

(2) *Ibid.*, can. 46.

(3) Magni concil. Nicæni can. 50.

(4) Sanctorum Patrum Nicææ congregatorum decreta et constitutiones. Art. 3.

(et incestos Œdipi concubitus); et, le bruit s'en étant répandu, l'irritation qu'il souleva devint si forte que les propres parents des chrétiens, qui les avaient jusque-là traités, avec bonté, se montrèrent les plus indignés (1).

Les persécutions commençaient toujours par l'invitation de blasphémer la religion nouvelle, ou de reconnaître l'ancienne religion. Eusèbe rapporte (2) qu'en l'an 250 les agents de l'autorité se saisirent, à Alexandrie, d'un vieillard nommé *Metros*, qu'ils voulurent l'obliger à blasphémer *(impia verba proferre)*, et que, n'ayant pu l'y décider, ils le battirent, lui piquèrent le visage avec des roseaux pointus et le lapidèrent dans un faubourg; qu'à la même époque ils conduisirent devant une de leurs idoles une femme, du nom de *Quinta*, et la pressèrent de l'adorer; puis que, sur son refus exprimé avec exécration et horreur, ils lui lièrent les pieds, la traînèrent dans les rues de la ville et la fustigèrent jusqu'au même faubourg où ils la firent mourir en la lapidant (3). Les apôtres de Tournay et de Séclin, de Comines, de St.-Omer, saint Pyat, saint Chrysole, saint Fuscien et saint Victoric qui étaient venus, au IIIe. siècle, dans la Gaule pour l'évangéliser, livrèrent avec bonheur leurs corps aux bourreaux qui rendaient la liberté à leurs âmes (4); un demi-siècle plus tard, en 304, sous le règne de Dioclétien, on publia les édits qui ordonnaient de renverser les églises et de brûler les livres saints (5); on menaça alors de couvrir d'infamie les personnes de condition

(1) Eusèbe, *Histoire de l'Église*, années 177 à 180.

(2) Id., *Ibid.*, liv. VI, ch. XLI.

(3) Id., *Ibid.*

(4) L'abbé Destombes, *Vies des saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, p. 51, 58 et 63.

(5) Ecclesiæ quidem ad solum usque dirui; sacri vero codices flammis absumi jubebantur. Euseb., lib. VIII, cap. II.

qui voulaient garder leurs croyances; de réduire, en pareil cas, le peuple en servitude et de priver de leur liberté les évêques qui refuseraient de sacrifier aux faux dieux (1). Ainsi l'on avait oublié cette recommandation de l'empereur Adrien : « Si l'on accuse les chrétiens devant vous... que ce « ne soit pas assez pour les accusateurs de leurs plaintes et « de leurs clameurs..... Si les chrétiens sont convaincus « d'avoir violé les lois, punissez-les comme ils l'auront mé- « rité; mais si l'accusation est calomnieuse, châtiez, au « contraire, l'accusateur (2). »

Et l'on ne se rappelait pas davantage la défense, faite par l'empereur Antonin à plusieurs gouverneurs de ses provinces, d'inquiéter les chrétiens qui n'entreprendraient rien contre le bien de l'état *(contra statum imperii romani)*, ni de souffrir en pareil cas les accusations, et l'ordre donné de punir les accusateurs (3).

Comme s'il avait eu pour mission de préparer l'œuvre de son successeur, l'empereur Maximin, en 312, permit aux chrétiens de restaurer les lieux où ils avaient coutume de tenir leurs assemblées (4), et, l'année suivante, il les autorisa à exercer librement leur religion et à célébrer le dimanche (5).

On se méprendrait gravement si l'on croyait trouver, dans la Gaule-Belgique, avant le VIᵉ. siècle, des traces de l'établissement définitif du christianisme. Dans l'édition qu'il a donnée de la *Chronique d'Arras et de Cambrai*, écrite dans

(1) Eusèbe, liv. VIII, ch. II.

(2) Quod si quis eos detulerit, probaveritque contra leges quicquam agere, tu pro gravitate delicti in eos statue, sin me hercule *calumniæ* causa istud intenderit, operam dabis ut pro gravitate criminis in illum animadvertas. Euseb., lib. IV, cap. IX.

(3) Eusèbe, liv. IV, ch. XIII.

(4) Eusèbe, liv. IX, ch. X.

(5) Id., *Ibid.*

la première moitié du XI[e]. siècle par Baldéric, à la prière de l'évêque Gérard (1), dont il a été près de quarante ans le chapelain et le secrétaire, M. le docteur Le Glay fait remarquer, chap. V, à la note, qu'après avoir compulsé les archives des deux églises et lu les annalistes et les historiens des premiers siècles (2), Baldéric est contraint d'avouer qu'il n'est resté aucune trace de ceux de leurs pasteurs qui ont précédé saint Vaast. On ne peut donc rien conclure de cette observation faite par Colvener, dans son édition de la même *Chronique*, qu'il a lu, dans un manuscrit du monastère d'Henin-Liétard *(in lib. m. s. monasterii Henniacensis)*, que Siagrius a été envoyé à Cambrai, comme évêque, par le pape Évariste, vers l'an 96; ni de cette autre observation que Colvener emprunte à Chrétien Masseuw *(lib. XIII, Chron. mundi)*, qu'il y a eu à Arras, vers l'an 390, un évêque nommé Diogène, qui était originaire de la Grèce, si ce n'est que les prédécesseurs de saint Vaast étaient évêques des Nerviens et des Atrebates et qu'ils n'avaient pas de poste fixe; et, sans contester la mission des évêques régionnaires qui avaient pénétré dans nos pays pour convertir leurs populations, on est obligé de reconnaître que, pour eux et pour tous ceux que leurs enseignements avaient convaincus, leurs efforts n'avaient eu pour résultat certain que le martyre. Pour amener un ordre de choses différent, il fallait que l'exemple vînt de plus haut, et tout le monde sait dans quelles circonstances et de quelle manière Chlovis le donna.

Baldéric (3) rapporte que, lorsque Chlodion s'empara de Cambrai vers le milieu du V[e]. siècle, les Romains, qui l'habitaient, professaient la religion chrétienne. Il ajoute, en parlant de saint Vaast, que, lorsque cet évêque arriva à Arras,

(1) V. la Préf. latine de cette *Chronique.*

(2) *Ibid.*

(3) *Chronique de Cambrai et d'Arras,* liv. I[er]., ch. III.

en 499, les ruines d'une église, alors couvertes de ronces et d'ordures le portèrent à croire que la religion chrétienne y avait été florissante (1).

En rapprochant ces deux faits, on peut être amené à penser que les Romains, qui étaient pour le pays des étrangers, avaient préparé la mission des évêques régionnaires ; mais, en s'arrêtant aux périls que présentait cette mission, en voyant à cette époque, accréditées dans tout le pays, les superstitions qu'on y retrouve trois siècles plus tard, on a peine à croire que la religion chrétienne y était alors établie, et l'on ne comprend pas qu'elle y ait eu antérieurement des temples autres que ceux que les Romains ont pu élever, sur le modèle de leurs basiliques.

« Des sept missionnaires qui, vers la fin du IIIe. siècle, « pénétrèrent jusqu'aux rives de l'Oise, de la Somme et de « l'Escaut, les uns, Quentin et Rieul, s'établirent sur le ter- « ritoire des Viromanduens et des Ambianais ; deux autres, « Fuscien et Victoric, se dirigèrent vers les plages maréca- « geuses et maritimes des Morins ; Pyat, Eubert et Chrysole, « vinrent prêcher la loi de Jésus-Christ chez les Ménapiens, « à Tournay, à Séclin et à Comines. »

M. le docteur Le Glay, qui l'a constaté dans son *Précis de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai*, qui sert de préface au *Cameracum christianum*, pense, sans l'affirmer, que les Nerviens reçurent alors, comme leurs voisins, les premières semences de la foi, et, aux considérations qui le portent à le croire, on doit ajouter qu'issus de la même race, les premiers habitants de Cambrai durent être catéchisés à la même époque que ceux de Tournay.

Avec cette donnée on peut admettre, comme Baldéric, qu'à son arrivée, saint Vaast remarqua, sous des ruines qui avaient

(1) Fidei floruisse religionem agnovit. Lib. I, cap. XIII.

fixé son attention, un autel élevé à la Vierge Marie (1); mais c'est aller trop loin que d'ajouter avec lui qu'au temps du pape Denis, c'est-à-dire dès la seconde moitié du IIIe. siècle, on croyait qu'une cathédrale avait existé sur l'emplacement de cet autel (2) et qu'alors Arras et Cambrai formaient deux métropoles qui avaient chacune son diocèse et ses délimitations (3).

Tout le monde a lu le tableau que Baldéric a tracé des désastres qui signalèrent la venue de Clodion dans nos contrées. En s'y reportant, on croit voir les chrétiens de cette époque périr étouffés dans les cavernes où ils s'étaient retirés pour assister à la célébration de leurs cérémonies religieuses; on admire le courage de leurs prêtres, qui semblaient ne s'être revêtus de leurs insignes qu'afin que l'on reconnût leurs cadavres quand on les retrouverait au pied de leurs autels.

Quant aux conversions amenées par le baptême de Clovis, elles ne suffirent pas pour effacer les dernières traces du paganisme. Nous avons plusieurs fois parlé des superstitions qu'il entretenait, le moment est venu de les faire connaître.

Saint Martin, au IVe. siècle, en visitant les environs de la ville d'Autun, remarqua que ceux qui les habitaient adoraient des *arbres*, et que leur culte avait particulièrement pour objet un pin d'un volume extraordinaire (4).

Invité à un repas qu'un noble Franc donnait à Clotaire Ier., saint Vaast, qui vivait au VIe. siècle, y vit des vases dont on ne se servait qu'après certains enchantements (5).

(1) Baldéric, liv. Ier. chap. III.

(2) Id., *Ibid.*

(3) Id., *Ibid.*

(4) L'abbé Destombes, *Vies des saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, t. I, p. 77.

(5) Id., *Ibid.*, p. 110.

En 537, on vénérait, près de Bayeux, une énorme pierre taillée grossièrement (1).

Saint Géry, vers 620, avait pu remarquer, sur une colline qui domine Cambrai du côté de l'Orient, un de ces bois touffus dans lesquels les païens avaient coutume d'aller adorer leurs idoles. Il y érigea le premier monastère du pays (2).

Enfin, en 684, saint Amand apprit d'une pauvre aveugle, qui déplorait son infirmité, que Dieu l'avait ainsi punie pour avoir rendu des hommages superstitieux à des arbres, selon les coutumes de ses ancêtres (3).

Ces coutumes étaient communes aux Gaulois et aux Germains : persuadés qu'il ne convenait pas à la grandeur des dieux célestes de les renfermer dans des murailles, les Gaulois (4) et les Germains (5), que les Romains avaient mêlés aux Gaulois pour les dépayser (6), avaient leurs sanctuaires les plus célèbres dans leurs forêts ; ils donnaient les *lacs*, les *fontaines* et les *eaux courantes* pour résidence à des génies qui révélaient à l'homme sa destinée (7) ; leurs guerriers offraient aux *arbres consacrés* une partie du butin qu'ils faisaient sur l'ennemi ; ils y suspendaient les armes qu'ils avaient conquises (8) ; ils tiraient leurs augures du mouvement des branches et des feuilles, et du bruit qu'elles font

(1) L'abbé Destombes, *Vies des saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, t. Ier., p. 117.

(2) Id., *Ibid.*, p. 143.

(3) L'abbé Destombes, *Vie de saint Amand*, p. 50 et 51.

(4) Dom Jacques Martin, *Religion des Gaulois*, tome Ier. p. 7 et 8.

(5) Tacite, *De morib. Germanorum*, lib. 39 et 43, hist. IV-4.

(6) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants Germains*, t. I, p. 159 et 162.

(7) Pelloutier, *Histoire des Celtes*, liv. IV, ch. II et VI.

(8) Jornandès, ch. V, p. 617.

quand elles sont agitées (1) ; on adorait la divinité que l'on croyait présente dans l'arbre vénéré ; on la conjurait par des enchantements (2) ; on regardait comme un sacrilége de labourer la terre des lieux consacrés et, pour prévenir une semblable profanation, on la couvrait de *grosses pierres* qui empêchaient d'y mettre la faux, ou bien d'y faire passer la charrue (3).

L'habitude de s'assembler la nuit, pour rendre un culte à la divinité, donna naissance à la fable du *Sabbat* ou de l'*assemblée des sorciers;* et les druides, en qui l'on voyait des devins, restèrent investis d'un pouvoir surnaturel qui leur donna une autorité immense.

Pour consulter le sort, on se servait d'une branche de coudrier (4) qui a conservé jusqu'aujourd'hui le nom de *baguette divinatoire.*

Les druides n'étaient pas les seuls qui s'occupassent de magie, les Gaulois avaient des *dryades* auxquelles ils reconnaissaient le pouvoir d'exciter les vents et les tempêtes par leurs enchantements, de prendre la forme de tous les animaux et de guérir les maladies que l'on regardait comme incurables (5). Les empereurs eux-mêmes, quand ils passaient dans les Gaules, ne dédaignaient pas de les consulter (6), et il n'est pas déraisonnable de croire que ces devineresses, que les Romains appelaient *fatidicæ, fatæ*, et *fadæ*, ont enfanté les *fées* qui ont si vivement impressionné notre enfance.

Charlemagne trouva profondément enracinées chez les

(1) Agathias, liv. I, p. 18. — Grégoire de Tours, liv. II, p. 278.
(2) Pelloutier, *Hist. des Celtes*, liv. IV, ch. II.
(3) Strabon, liv. III.
(4) Tacite, *De mor. Germ.*, lib. X.
(5) Pelloutier, liv. III, chap. VIII, §§ 12 et suiv.
(6) Id., liv. IV, p. 321.

Franks ces superstitions qu'il ne cessa pas de défendre pendant la durée de son règne.

Un capitulaire avait recommandé aux évêques, en 769, de combattre, chaque année, dans les visites pastorales de leurs diocèses, les superstitions qu'ils y trouvaient établies et qui avaient pour objet la divination et les enchantements (1). Un autre défendit, vingt ans plus tard (2), le culte des *arbres*, des *pierres* et des *fontaines*, et un troisième menaça, en 827, de punir de mort ceux qui feraient des sacrifices aux dieux, les devins et ceux qui les consulteraient (3).

Pour expliquer la rigueur de ces dispositions, il faut se rappeler qu'il n'avait pas suffi, pour les rendre inutiles, de frapper, en 743, d'une amende de 15 sous ceux qui avaient conservé les superstitions du paganisme, parmi lesquelles il cite le culte rendu à *Mercure* ou à *Jupiter* (4), et les fêtes célébrées en leur honneur (5), les augures tirés de la fiente des oiseaux ou du fumier des chevaux et des bœufs, ou encore de l'éternument (6), les superstitions attachées au foyer des maisons ou au commencement de quelqu'ouvrage (7), la divination (8), les enchantements (9),

(1) *Capit. de l'an* 769, § 7. Long-temps avant cette époque, saint Jean Chrysostôme reprochait aux populations qu'il avait mission d'évangéliser de se servir de charmes et de ligatures, et de porter sur elles des pièces d'or qui étaient à l'effigie d'Alexandre-le-Grand, et que l'on regardait comme des préservatifs.

(2) Capit. ann. 789, art. 63.

(3) Cap. Caroli Magni et Ludovici Pii, ann. 827, lib. VII, art. 370.

(4) Capit. de l'an 743, art. 8.

(5) *Ibid.*, art. 20.

(6) Capit. de l'an 743, art. 13.

(7) *Ibid.*, art. 17.

(8) *Ibid.*, art. 14.

(9) *Ibid.*, art. 12.

les sacrifices qui avaient lieu dans les *bois* (1), ceux que l'on faisait sur les *pierres* (2) ou près des *fontaines* (3), les sacriléges que l'on commettait près des sépultures (4), et l'usage où l'on était de considérer les morts comme autant de saints (5), et de les interroger sur le lieu même où on les avait enterrés.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (6) rapportent que « ni la foi catholique, depuis que les habitants « des Gaules l'eurent embrassée, ni les défenses réitérées « des empereurs chrétiens ne furent capables d'abolir l'usage « des *augures* et des autres *divinations* dans les choses dou- « teuses et qui regardent l'avenir... et qu'*afin de rendre « moins odieuses* ces sortes de superstitions, et de s'auto- « riser en quelque sorte à les mettre en pratique, on trouva « le secret de les colorer d'un prétexte de religion. » Ce prétexte fut l'*emploi des Saintes Écritures*, et l'on crut alors aux *sorts des Saints (sortes Sanctorum)* comme on avait cru précédemment aux *sorts d'Homère (sortes Homericæ)* (7) et à ceux de *Virgile (sortes Virgilianæ)* (8). Tous trois furent consultés de la même manière : on ouvrait Homère, Virgile ou l'Évangile, et le premier paragraphe qui frappait le regard devenait l'objet d'interprétations favorables ou contraires.

Cette pratique fut observée jusqu'à la fin du siècle dernier, dans le diocèse de Boulogne. En vain l'un de ses évêques

(1) Capit. de l'an 743, art. 6.

(2) *Ibid.*, art. 7.

(3) *Ibid.*, art. 11.

(4) *Ibid.*, art. 1er.

(5) *Ibid.*, art. 25.

(6) Tome III, pages 10 et 11.

(7) Les sorts d'Homère et de Virgile étaient encore consultés au XVe. siècle, si l'on doit en croire Rabelais, liv. III, chap. x.

(8) *Ibid.*

s'y était opposé en 1722, le Chapitre lui avait résisté, et jusqu'au XIXe. siècle on continua de recourir aux *sorts des Saints* toutes les fois qu'il fut question de la réception d'un chanoine; au lieu de l'Évangile, c'est le livre des psaumes qu'alors on consultait (1).

La plupart des superstitions signalées dans ce mémoire sont arrivées jusqu'à nous, et nous les avons de nouveau consacrées sans remonter à leur origine : ainsi la plantation du mai, les autels de verdure et les fleurs dont on couronne les saints sont empruntés au *culte des arbres* et aux plus anciens usages du paganisme; les feux de la St.-Jean et de la St.-Pierre rappelaient naguères encore le *culte du feu;* les bergers ont exercé jusqu'à nos jours le pouvoir des *magiciens* et des *sorciers* qu'ils ont transmis aux tireurs de cartes; le carnaval n'a pas cessé de nous rappeler les fêtes de *Bacchus;* nous devons voir un hommage rendu à *Apollon* dans le *Cui Phebe* qu'on adresse à l'enfant chargé de tirer, le jour des Rois, les billets de chacun des convives; nous persistons à donner aux jours de la semaine les noms de *Mars*, de *Mercure*, de *Jupiter* et de *Vénus ;* au premier mois de l'année, celui de *Janus*, et le nom de *Mars* au troisième, et nous croyons toujours aux augures, lorsque nous nous défions du *vendredi*, que nous voyons un indice de bon accueil dans la *rencontre d'un troupeau de moutons*, et le présage d'une mésaventure dans la *venue d'un troupeau de porcs;* quand des pressentiments de chagrin ou de plaisir nous arrivent ou que nous concevons quelqu'espoir *à la vue d'une araignée* (2); quand le cri de la *chouette* et les plaintifs *aboiements* des *chiens* font naître chez nous de sombres pensées.

On ne saurait nier que beaucoup d'anciennes superstitions

(1) V. l'ancienne *Encyclopédie*, au mot SORTS DES SAINTS.

(2) On dit, tous les jours encore : Araignée du matin, *grand chagrin ;* du midi, *grand plaisir ;* du soir, *grand espoir.*

ont disparu, mais ce serait se faire illusion que d'espérer les éteindre toutes : la fable des *Moutons de Panurge* est un peu l'histoire de l'humanité; là où le passage est trop étroit, il suffit à l'un de s'aventurer pour être suivi par le plus grand nombre des autres. Ce n'est pas chose facile que d'agir autrement que son voisin, quand on a pour but de mieux faire, et l'on ne recule, en pareil cas, que parce qu'on est effrayé de la peine à prendre pour avancer ; il en est de l'usage comme de la mode : le nom qu'on lui donne est sa meilleure raison d'être. L'humanité est ainsi faite, la civilisation la transformera-t-elle?

Cette question est plus difficile à résoudre que celles qu'on vient d'examiner.

Ainsi l'honorable secrétaire-général du Congrès établit, par un examen rapide des inscriptions, des objets divers, des statues de divinités, que le polythéisme romain domina dans le nord de la Gaule jusqu'au Ve. siècle, et que les divinités gauloises furent souvent unies à celles des conquérants. Au VIIIe. siècle, les superstitions païennes étaient encore en pleine vigueur dans nos contrées.

Examinant ensuite l'organisation administrative du christianisme, il dit que l'Église avait ses synodes annuels, ses conciles pour résister à l'hérésie, ses tribunaux pour juger les différends qui s'élevaient entre les laïques et aussi pour les ecclésiastiques. Les grands-vicaires sont chargés de la visite du diocèse; les évêques ne sont ordonnés qu'après un examen sérieux, fait par le métropolitain; il y a, dans chaque ville, des procurateurs pour les hospices (*Xenodochia*) et un chrétien chargé du soin des prisonniers. Tout concourt à établir la discipline intérieure.

La direction générale compte quatre patriarches, dont un (*princeps*) préside les assemblées. Il y a deux synodes annuels, des assemblées sous la direction du métropolitain. C'est de l'évêque que dépendent les abbés et les abbesses.

Après cette étude sur le polythéisme et le christianisme en général, M. Wilbert s'occupe de la lutte qui s'établit entre le culte ancien et le culte nouveau. Le christianisme avait été représenté comme immoral; les agapes étaient sous le poids des accusations les plus infâmes. On les persécute. En 304, Dioclétien ordonne de renverser les églises.

Il n'y a pas de traces d'un établissement sérieux du christianisme avant le VIe. siècle. Saint Vaast ne trouve à Arras que les ruines d'une église. Pourtant Eubert, Chrysole et Pyat avaient prêché chez les Ménapiens; Priscien et Victoric, chez les Morins. Il dut en être de même chez les Nerviens. Mais les Francs étouffèrent ces églises naissantes. M. Wilbert le prouve, en citant un passage de Baldéric.

Les superstitions, au VIe. siècle, étaient encore puissantes chez les peuples. Saint Éloi les combat; saint Vaast trouve, dans un banquet, des vases sacrés employés dans des cérémonies païennes. La pierre de Bayeux, le bois du mont des Bœufs, qu'abat saint Géry; le respect superstitieux que l'on a pour les eaux, pour les lacs, le prouvent suffisamment.

Aujourd'hui encore, il en reste des traces: le sabbat rappelle l'assemblée des druides; la baguette divinatoire, la verge de coudrier des Gaulois; le pouvoir des diseuses de bonne aventure, la puissance des fées. Charlemagne combat ces superstitions. L'*Histoire littéraire* des Bénédictins dit combien il était difficile de les anéantir. Au XVIIIe. siècle, les chanoines de Boulogne ne veulent pas consentir que leur évêque abolisse l'usage des sorts évangéliques, avant l'élection d'un membre du chapitre.

Les autels de verdure, les fêtes St.-Jean et St.-Pierre, le carnaval, les noms des mois, les idées fausses que l'on a sur le vendredi, les araignées, les hibous, rappellent les superstitions antiques. L'humanité est comme les moutons de Panurge: les hommes se succèdent, mais ils se ressemblent.

Après cette lecture, écoutée avec la plus grande attention, M. de Caumont demande que l'on précise l'introduction du christianisme dans le nord de la Gaule. Après quelques observations de M. Kervyn de Lettenhove et de M. l'abbé Dehaisnes, M. Kervyn de Lettenhove fait une observation très-juste : Rome en croyant combattre le christianisme, le répand par ses soldats, dont plusieurs sont chrétiens. Il rapporte un fait intéressant : saint Valère commande à un enfant de toucher un arbre que les habitants regardent comme sacré, et l'arbre tombe.

Sur une observation que M. l'abbé Dehaisnes fait pour parler de l'importance du sermon de saint Éloi, M. Kervyn de Lettenhove dit qu'il serait important de revoir le texte de ce sermon, et d'expliquer ce que saint Éloi entendait par plusieurs expressions dont le sens n'a pas encore été déterminé.

Sur la 3e. question, qui traite de l'étendue du royaume de Ragnacaire, nul mémoire n'a été rédigé. M. Kervyn de Lettenhove présente, de vive voix, quelques observations très-intéressantes. Ragnacaire régnait, dit Grégoire de Tours, sur les Francs supérieurs, *Francis superioribus*. Ces Francs supérieurs, ou du Nord, étaient les dernières peuplades de la confédération des Francs, les peuplades les plus barbares, ce qui explique leur résistance au christianisme. Après la mort de son père, le fils de Ragnacaire se retira sur le rivage des Ménapiens et il en revint avec une flotte de Danois. Ce fait prouve les relations des Francs de Ragnacaire et des Saxons.

Deux manuscrits, dont l'un est cité par Vredius, appellent Ragnacaire, frère de Chlovis. La bibliothèque de M. de Trempcourt contenait l'un de ces manuscrits ; M. de Linas promet de faire des recherches pour le retrouver.

M. Kervyn de Lettenhove rétablit ensuite le sens d'une

phrase de Grégoire de Tours, relative au meurtre de Ragnacaire et qui, jusqu'ici, a été mal interprétée.

Les questions posées dans les numéros 4, 5, 6, 7, 8 sont ajournées. M. Wilbert et M. l'abbé Dehaisnes liront leurs observations sur ces questions à la séance de vendredi matin.

M. de Caumont demande que la séance générale de deux heures soit une séance d'histoire.

On règle les travaux pour la séance suivante.

M. le Président déclare que la séance est levée.

Le Secrétaire,

C. DEHAISNES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 22 juillet.

Présidence de M. TAILLIAR, conseiller à la Cour impériale de Douai.

La séance est ouverte à 10 heures du matin.

Sont présents au bureau : MM. *de Caumont*, *de Linas*, l'abbé *Desrousseaux*, *Kervyn de Lettenhove*, *Tordeux*.

M. *Ch. Gomart* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président donne lecture de la 6°. question du programme, ainsi conçue :

Quels sont les caractères des sépultures de l'époque mérovingienne découvertes dans les environs de Cambrai?

M. Ch. Gomart fait, à l'occasion de cette question, la communication suivante :

CIMETIÈRE FRANC MÉROVINGIEN DE VENDHUILE.

Depuis que notre savant et infatigable collègue, l'abbé Cochet, de Dieppe, a publié dans *La Normandie souterraine* et

Les Sépultures gauloises, franques et normandes, le résultat de ses quinze années d'exploration dans les anciens cimetières de la Seine-Inférieure, les fouilles sont faites partout avec plus de succès et de profit pour l'archéologie et l'histoire.

Le but n'est plus, comme il le dit, de trouver une arme, un bijou, une médaille; mais ce qu'on cherche au sein de la terre, c'est une ligne du passé écrite dans la poussière des temps, une phrase sur les mœurs antiques, les coutumes funèbres. C'est la vérité qu'on veut surprendre dans le lit où elle a été couchée par des témoins qui ont aujourd'hui de 1,000 à 1,500 ans.

Les vases, les médailles, les armes, n'ont de prix et de valeur qu'autant qu'ils révèlent les mœurs et le génie d'un peuple; c'est là tout l'intérêt d'une fouille pour l'archéologue qui va déchiffrer une nouvelle page de l'histoire du passé dérobée à la main du temps.

Voici comment notre honorable collègue, l'abbé Cochet, raconte ce moment précieux, ce quart-d'heure de jouissance de l'archéologue:

« Lorsque dans une fouille vous en êtes arrivé à ce point « important, arrêtez-vous; faites tomber la pioche des mains « de l'ouvrier; qu'il s'incline presque jusqu'à terre et qu'il « ne marche plus qu'avec la plus grande précaution; au lieu « de bêche, il ne doit plus se servir que d'un sarcloir, d'une « truelle, d'un couteau ou de ses doigts; car c'est ici la mine « précieuse; c'est dans ce terrain noirci par le bois, rougi « par le fer ou verdi par le bronze, que gisent et les richesses « de l'art et les trésors de la science. Cette cendre humaine, « c'est l'enveloppe de la pensée antique, elle va s'envoler avec « la poussière qui la recouvre: c'est à vous de la saisir au pas- « sage. Ici vous pouvez voir revivre les idées du passé et, dans « une poignée de terre, retrouver la vie de vos pères. Dans « les grains de cette poussière, non-seulement vous saisirez

« la peau, le cuir, le chanvre, la laine et les étoffes, mais « encore la disposition exacte et, pour ainsi dire, l'emploi des « épingles, des agrafes, des fibules, des boucles ; en un mot, « de tous les objets divers qui, vus dans un musée, ne pro- « clament plus que l'art et l'industrie de nos pères ; mais « qui, ici, redisent leurs coutumes, leurs idées, leurs mœurs « et leur religion. »

Le cimetière franc de Vendhuile attire, depuis 1844, l'attention des archéologues par les nombreuses sépultures antiques que l'exploitation d'une carrière y met à découvert.

Vendhuile, village important du canton du Câtelet, remonte à une haute antiquité. Son nom, dans les anciens titres, *Vinchelium* ou *Vendeville*, semblerait indiquer qu'il doit son origine aux Vandales qui, séduits par la beauté des lieux, se seraient établis sur ce point des rives de l'Escaut, à deux pas de sa source, située à 2 kilomètres de distance, au mont St.-Martin. Cette bourgade, assise dans une belle vallée encaissée dans de riantes collines, est située sur la rive gauche de l'Escaut.

L'église placée, avec quelques maisons, sur un plateau plus élevé, découvre au loin, son élégant clocher ; ce groupe, qui domine le village, forme une enceinte déterminée par des rues, qui paraîtrait avoir été un poste militaire fortifié, anciennement destiné à commander le passage de l'Escaut.

La carrière dans laquelle on trouve les sépultures est ouverte, à droite de l'Escaut, au nord du village, sur un plateau incliné, borné par quatre chemins : le *chemin de la Terrière*, le *chemin des Morts*, le *chemin du Câtelet* et une des rues de Vendhuile. Ce canton est appelé, dans le pays, le *champ à Luziaux* (expression picarde qui veut dire le *champ à Cercueils*). Comme les cimetières romains, il est placé sur le versant des eaux, au bord de plusieurs voies publiques.

Les tombes en pierre qu'on y rencontre en grand nombre

sont, en général, rangées en lignes parallèles, à une distance d'environ 50 centimètres l'une de l'autre. Les pieds sont tournés dans la direction du nord-est, et la tête vers le sud-ouest.

Quelques tombes, d'un seul morceau, ont été creusées dans un bloc de pierre calcaire qui provient des carrières des environs de Noyon, distantes de 60 kilomètres de Vendhuile; ces tombes ont la forme d'une baignoire, mais le plus grand nombre est fabriqué avec des morceaux de pierres dures de la carrière même, légèrement équarris et disposés en cercueils. La forme est tantôt celle d'un parallélogramme rectangle, tantôt plus rétrécie aux pieds qu'à la tête. La dimension intérieure est le plus souvent de 1 mètre 80 centimètres de longueur, sur 45 ou 50 centimètres de largeur, et de 35 à 45 centimètres de profondeur.

Ces tombes sont recouvertes par des dalles de la carrière même, plus épaisses que celles des parois et le plus souvent en trois morceaux. On a trouvé, dans le même cimetière, des fosses communes appelées par les ouvriers *saloirs*. Ces fosses presque circulaires, d'un diamètre de 4 mètres, offrent cette particularité que les cadavres ont été placés à peu près en rayon, c'est-à-dire, la tête contre les bords du trou et les pieds au centre. Ces fosses communes contiennent de 20 à 24 têtes.

Quand on lève le couvercle d'une tombe, on trouve l'intérieur de la tombe rempli de terre; dans cette terre on rencontre des ossements humains assez bien conservés. Les squelettes n'y sont pas toujours entiers: on voit que beaucoup de sépultures ont été fouillées.

On trouve assez fréquemment, dans le même tombeau, les ossements de deux individus. Quelquefois les os d'un enfant se trouvent mêlés à ceux d'une personne dans la force de l'âge.

Les cadavres ne sont pas tous placés horizontalement dans

la fosse : on en rencontre quelquefois qui ont la tête sur les genoux, ce qui semblerait indiquer que le corps a été inhumé ployé ou assis. La plus grande partie des individus ont été inhumés avec leur équipement, armes et vêtements de guerre.

Pour donner une idée plus complète et véritablement comparative de la sépulture des premiers Francs, nous reproduisons ici l'image d'un guerrier mérovingien, trouvé en 1846, à Selzen, près Mayence. On trouvera, dans la représentation du Franc de Selzen, la description de ce que l'on rencontre dans la plupart des sépultures de Vendhuile. Ce vieux Ripuaire porte l'épée dans la main gauche ; un poignard et un couteau sont à sa ceinture ; à côté de l'énorme agrafe de son ceinturon, est une trousse contenant tout le mobilier de son antique parure. Ici, la lance est placée aux pieds, contrairement à ce qui s'observe à Vendhuile ; enfin les vases que nous trouvons ne sont pas de la même forme que ceux indiqués au dessin. On verra plus loin la forme des vases trouvés.

LE FRANC DE SELZEN.

Nous nous empressons de remercier ici M. l'abbé Cochet, de Dieppe, qui a bien voulu nous communiquer cette curieuse représentation et des analogues de dessins d'objets trouvés.

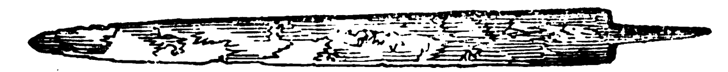
Les armes les plus communes sont les grands couteaux ou *scramasaxes*, dont un seul côté est tranchant, c'est le côté de la lame. Le dos arrondi est plus épais; quelques-uns portent



GRAND COUTEAU OU SCRAMASAXE, ARME DE GUERRE.

un filet creux dans toute la longueur de la lame; leur caractère est de tenir, par la taille, le milieu entre le couteau et l'épée. Ils portent de 40 à 45 centimètres de longueur, y compris la soie.

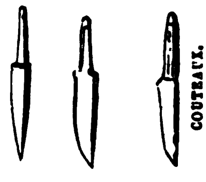
Les épées sont rares, la seule qu'on ait trouvée est courte, droite, à deux côtés tranchants. La lame est plate et fine, elle



ÉPÉE FRANQUE.

se termine en pointe; sa longueur est de 80 centimètres, y compris la poignée.

La ceinture est à Vendhuile, comme ailleurs, la mine la plus fertile en armes, en ornements: nous y recueillons des couteaux, des poignards nombreux, de dimensions et de formes différentes;



COUTEAUX.



SIMPLE COUTEAU MILITAIRE OU DOMESTIQUE.

les lances sont placées sur le côté du corps, la pointe vers la tête ; leur longueur accuse fortement la forme effilée de la lance mérovingienne ; les framées, elles, portent jusqu'à 65 centimètres de longueur, y compris la douille.

FERS DE LANCES MÉROVINGIENNES.

Deux clefs en fer, une petite de 0 m. 06 c. de longueur ; une autre recourbée de 0 m. 12 c.

Des fers de flèches, de différentes formes, mais effilées.

Quelques haches ont été trouvées placées sur le tibia, petites, unies et un peu courbées, à lame plus large et plus étendue ; c'est la hache militaire des Francs, appelée *francisque*.



FRANCISQUES.

Des boucles et plaques de ceinture, soit en bronze, soit en fer damasquiné, avec de gros clous en bronze ; beaucoup



BOUCLE ET PLAQUE DE CEINTURON.

d'agrafes de ceinturon en fer oxydé. Ces boucles sont, en général, très-fortes et très-lourdes.

Quelques broches ou fibules en bronze, en fer, placées sur la poitrine.

Des grains et verroteries perforés, rayés bleu, noir, jaune

ou blanc, et ayant dû faire partie de colliers.

Des anneaux en fer, ronds et grossiers, de différents diamètres : de 0 m. 04 c. à 0 m. 08 c.


COLLIERS EN VERROTERIES.

Dans toutes les sépultures non fouillées, et même dans les *saloirs*, on rencontre un vase placé le plus souvent aux pieds, ou entre les jambes; quelquefois de petites urnes en verre bleu ou blanc sont placées près de la tête.

Voici la forme de quelques-uns des vases sans anse :



VASES FRANCS.

Parmi ces vases, la couleur dominante est la couleur noire, il y en a moins de couleur grise ou jaune ; les noirs sont d'une

pâte assez fine et de formes variées, plus réguliers que les autres; les gris sont plus épais, plus lourds et d'une forme moins distinguée, et par la forme semblent appartenir à l'époque franque.

On a trouvé assez rarement des monnaies. Cependant, on nous a signalé deux monnaies trouvées. La première, qui paraît gauloise, porte sur la face une tête casquée sans légende, et au revers un cheval galopant.

La seconde est un petit bronze à l'effigie de Constant, troisième fils de Constantin (311-337). Elle représente au revers deux Victoires, avec cette légende :

VICTORLÆ D. D. AUG. Q. N. N.

D'un côté, l'absence de toute incinération, d'armilles; de l'autre côté, l'inhumation habillée; la présence de framées, de francisques, de scramasaxes, de couteaux, leur forme; les colliers de perles, de verre ou de pâte de verre; les énormes plaques de ceinturon en fer damasquiné; la forme rude des vases de terre grise ou noire, dont quelques-uns noircis par la fumée; tous ces indices que notre savant collègue a rencontrés dans les cimetières francs mérovingiens d'Eslettes, de Londinières, de Parfondeval, de Lucy, d'Envermeu, de Douvrend, concordent à nous démontrer que le cimetière de Vendhuile est un cimetière franc mérovingien.

Je voudrais, comme le célèbre explorateur de *La Normandie souterraine*, souffler sur la froide poussière du cimetière franc de Vendhuile, et ranimer les arides ossements de ces rudes envahisseurs de la Gaule romaine.

« Vous verriez alors sortir de leurs fosses et se dresser de-
« vant vous ces vieux Francs couverts de tissus grossiers,
« nourrissant sur leurs joues une longue barbe qu'ils cou-
« paient avec des ciseaux de fer, ou qu'ils épilaient avec

« des pinces de bronze ; se ceignant chaque jour de cein-
« turons de peau, de cuir ou de tissus ornés de clous de
« cuivre à tête dorée ou étamée et garnis de plaques argen-
« tées ou damasquinées ; nouant à leur ceinture un cou-
« teau de fer qu'ils ne quittaient jamais ; bouclant au côté
« gauche une épée tranchante, l'emblème du comman-
« dement, ou un sabre aigu, l'attribut de la vie militaire ;
« brandissant la lance, cette arme de la jeunesse, puis l'échan-
« geant plus tard pour une dure francisque, qu'ils accro-
« chaient d'une main à leurs robustes épaules, tandis que
« de l'autre ils veillaient sur la garde de leur épée, ou se
« protégeaient d'un large bouclier de bois armaturé de fer. »

M. de Caumont pense que c'est aller trop loin que d'attribuer aux étrangers seuls les sépultures qu'on dit mérovingiennes. Les populations indigènes organisées par les Romains avaient leurs camps et portaient les armes des barbares.

M. Tailliar dit qu'un chef des Francs est long-temps resté à Cambrai ; il avait sous ses ordres des bandes très-nombreuses, cantonnées dans le pays. Il cite l'antagonisme des Francs Austrasiens avec les Francs Neustrasiens.

M. Tordeux signale les fouilles faites, à Esnes, par la Société d'émulation.

M. le Président annonce que, personne ne demandant plus la parole sur cette question, il va ouvrir la discussion sur les paragraphes 1er. et 2e. de la 5e. question, ainsi conçue :

A quelle époque faut-il faire remonter : 1°. les objets de toilette qui rappellent l'occupation du pays par les Nerviens ; — 2°. les poteries qui ont un caractère gallo-romain ?

M. Tailliar présente quelques observations, en réponse à cette dernière question.

M. de Linas signale les soufflures occasionnées, en Italie,

par l'emploi de la paille dans la chaux éteinte qui servait aux mosaïques.

M. de Caumont a aussi remarqué ces mêmes soufflures dans les mosaïques qu'il a visitées en Italie.

M. le Président annonce que la discussion est ouverte sur la 24°. question, ainsi conçue :

Quelles sont les inscriptions les plus anciennes?

M. Kervyn de Lettenhove communique à la section une inscription relevée sur une pierre conservée à Lestènes (Hainaut). Mabillon, dans son traité *De re diplomatica*, a mentionné la résidence royale de Lestènes, dont Eginhard parle dans un de ses ouvrages. Les traditions locales désignent encore l'endroit où s'élevait le palais de Pépin, et c'est fort près de là que M. Kervyn de Lettenhove a retrouvé, dans le porche d'une petite chapelle, la pierre ornée de l'inscription qu'il a recueillie.

INSCRIPTION DU VI°. SIÈCLE.

M. Ch. Gomart expose que le musée de St.-Quentin possède une pierre de 0 m. 36 c. de largeur sur 0 m. 42 c. de hauteur, présentant une inscription non-seulement curieuse pour l'histoire, mais intéressante surtout pour déterminer les caractères spécifiques de l'écriture dans le Nord de la France au VII° siècle.

Voici cette inscription :

ANNO : SEXTO : CENTN :	*En l'année six cent*
POSITUS : FUIT : HOC :	*fut posé ce*
MONUMETUM : PER :	*monument, par*
JUSSU... : CLOTARIUS :	*ordre de Clotaire*
FRANCORUM : REX :	*roi des Francs,*
CHILPERINI : FILIUS :	*fils de Chilpéric,*
ITER : FACIES ÷ SUESIONEM :	*allant à Soissons,*
DIES : JANUARI :. VISENTI :	*le 20° jour de janvier.*



INSCRIPTION DE CLOTAIRE II.

Au bas de l'inscription, on voit sur la pierre trois petites plaques de plomb, coulées avec soin, à égale distance.

Cette pierre a été trouvée lors de la démolition des fortifications de St.-Quentin, en creusant un terrain près du bastion appelé de Colombié, à l'endroit nommé depuis *place Clotaire II*, non loin de l'emplacement de l'ancien cimetière gallo-romain signalé par Lenin, dans ses *Antiquités de l'Auguste de Vermandois.*

Des ouvriers trouvèrent, en janvier 1826, au milieu de décombres de toute nature, cette pierre qui, malheureusement, atteinte d'un coup de pioche, fut brisée en plusieurs morceaux; deux personnes présentes, intéressées par le mot *Suessionem*, ramassèrent avec soin les fragments de la pierre les soudèrent et rétablirent l'inscription en entier.

Ce monument, qui a 1232 années d'existence, se rapporte à l'époque la plus obscure de notre histoire, car Grégoire de Tours, mort en 595, termine son ouvrage à la naissance de Clotaire II, et Frédégaire, son continuateur, n'a écrit que cent cinquante ans plus tard. On ne doit pas s'étonner de rencontrer, dans cette inscription, une latinité fort incorrecte, si l'on se rappelle la barbarie où les lettres étaient plongées aux VIe. et VIIe. siècles.

M. Delattre signale une pierre trouvée place Fénelon, à Cambrai; cette pierre, mutilée en plusieurs endroits, porte l'inscription suivante :

.......ELEO
FERVIDUS
IGNE PERVI.

Elle était mêlée à beaucoup de débris romains, de monnaie romaine et gauloise; à quelques pas de là, on a trouvé une monnaie carlovingienne.

La séance est levée et le Congrès se transporte près de la cathédrale, pour examiner les fouilles ouvertes.

L'un des Secrétaires,
Ch. GOMART.

Séance générale du 22 juillet.

Présidence de M. KERVYN DE LETTENHOVE.

La séance est ouverte à 10 heures et demie.

Les dispositions à prendre pour l'organisation du concert historique dont M. Ch. de Try, maître de chapelle de l'église métropolitaine, a bien voulu prendre le soin, ont déterminé

le mouvement inaccoutumé qu'on remarque dans la salle des réunions du Congrès, ainsi que dans celle qui la précède. M. de Caumont, à qui l'on parle des invitations spéciales qu'on voulait adresser aux dames de la ville, et qu'on n'a retenues que dans la crainte de déroger aux usages de la Société française, proteste hautement contre ce scrupule qu'il regrette.

Pendant que plusieurs des membres du Congrès, conduits par M. Maréchal père, s'entretiennent, dans le cabinet de M. le Procureur impérial, du mérite d'une tapisserie de fabrique cambrésienne, qui représente divers sujets empruntés aux *Fables* de La Fontaine et qui, par suite, n'est pas antérieure au XVIIe. siècle, d'autres s'accordent à considérer comme des œuvres capitales le dessous des orgues et le Rubens de l'église St.-Géry, la grille de pierre de l'hôpital St.-Julien, et les grisailles de l'église métropolitaine; d'autres encore parlent du bel état de conservation des caves des Bernardines, qu'ils font remonter au XIVe., sinon au XIIIe. siècle. Les caves de plusieurs maisons de la ville, qui sont voûtées en ogive, ont également été remarquées et l'on y aurait vu d'anciennes chapelles si M. de Caumont n'avait plusieurs fois constaté que les substructions de ce genre n'étaient généralement, au moyen-âge, qu'une répétition des constructions auxquelles elles servaient de base.

L'examen des fouilles pratiquées chez les Bernardines, près d'un bras de l'Escaut, à l'extrémité du terrain que recouvrait autrefois le palais archiépiscopal, a constaté le caractère romain des pierres qu'on y a découvertes. M. de Caumont a profité de cette circonstance pour recommander à la Société d'Émulation le tracé de la ville à l'époque où les Romains l'habitaient, et les membres de cette Société s'entretiennent particulièrement de la recommandation que M. de Caumont leur a faite.

On a conservé la meilleure impression des cabinets de plusieurs amis des arts; — les bronzes et les ivoires de M. Bonnel sont depuis long-temps connus; les collections de tableaux de Mlle. Denat, de MM. Maréchal père, Dufraisne, Dumont et Crespin, attestent le goût éclairé de ceux qui les ont formées: — on peut y faire une belle étude des écoles flamande, hollandaise, italienne, espagnole et des diverses écoles françaises.

Les collections d'antiquités de Mlle. Denat, de MM. Delattre et Honoré, n'ont pas moins intéressé ceux qui les ont visitées, et tout le monde s'accorde à reconnaître que les arts libéraux ne sont pas moins encouragés à Cambrai que les arts utiles.

Les étrangers apprennent avec plaisir les sacrifices que la ville a faits à ce sujet depuis plus de trente ans, et les résultats qu'ils ont produits. Les enseignements de la maîtrise, les leçons données dans les écoles communales et les pensions accordées aux premiers élèves de ces écoles prouveraient, s'il en était besoin, que la musique n'a pas été laissée en oubli.

A propos de la musique ancienne que l'on va entendre, on aime à se rappeler que la musique, au moyen-âge, était pour le culte un auxiliaire obligé; qu'elle formait, en outre, dans l'enseignement, une des parties du *quadrivium*, et que c'est à cette double circonstance qu'on doit attribuer les progrès qu'elle a faits.

Sans douter de l'habileté du maître de chapelle de l'église métropolitaine de Cambrai, on craint qu'il ne lui ait pas suffi de son zèle pour obtenir le résultat qu'il se promet et qui doit être de ramener à l'étude de ses devanciers. Les noms de Du Fayt (1) et de Josquin Despretz sont sur toutes

(1) Le 6 octobre 1858, M. Lefebvre, secrétaire-général de la Société d'Émulation, a communiqué à ses collègues ses observations sur une

les lèvres, et la crainte qu'on exprime est particulièrement motivée sur le caractère des compositions que M. de Try a empruntées au recueil de M. de Coussemaker (1).

Les élèves de la maîtrise se font entendre et les chants qu'on a choisis ne tardent pas à captiver l'attention (2); l'oreille qui les reçoit s'en étonne d'abord, puis cherche à les comprendre, et finit par leur reconnaître un caractère de simplicité et de grandeur qui, pour trouver de fort belles applications, n'a besoin que d'être plus généralement connu.

Le succès du premier morceau fait bien augurer du second, on l'écoute avec un plaisir plus grand encore et, après le dernier, qui a pour auteur l'organisateur du concert, M. de Caumont s'avance vers M. de Try, lui serre affectueusement la main et lui annonce qu'il sera heureux de lui décerner, au nom de la Société française, une médaille commémorative qui devra l'engager à persévérer dans l'étude de la musique ancienne et à en propager l'enseignement.

pierre tumulaire que M. le chanoine Thénard a trouvée dans sa demeure et qui représente une « scène de la Résurrection en haut-relief « d'un beau travail. » Il a constaté que ce relief « offre ceci de par« ticulier qu'aux quatre angles, l'artiste s'est passé la fantaisie de « sculpter un véritable rébus sur le nom du défunt, » et ajoute que « l'épigraphe placée sous le sujet principal rectifie une erreur commise « par M. de Coussemaker, d'après Fétis, et prouve que Guillaume « Du Fayt est mort à Cambrai et non à Rome. »

(1) Voir, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation* (années 1840-41), la notice de M. de Coussemaker sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord.

(2) Ces compositions sont : 1°. un *Sanctus* de la messe *Christus resurgens*, par Vaupullaire; 2°. *En espérant*, chanson de Cabilliau ; 3°. un *Salve Regina*, par Orlando Lasso; et un *Ave verum*, par M. de Try.

M. de Try demande alors la parole et s'exprime ainsi :

MÉMOIRE DE M. DE TRY.

J'ai honte d'élever la voix, au milieu de cette réunion de savants venus de tous les points de la France. Voué depuis mon enfance à la musique, je me suis plus exercé à manier l'archet que la parole. Modeste représentant de cet art puissant et enchanteur, qui joue un si grand rôle dans notre civilisation, tant honoré par les anciens, et tant cultivé par les modernes, j'ai reçu un bienveillant accueil, dans cette compagnie, qui a daigné m'associer à ses travaux : pour donner au Congrès un intérêt de plus, mes honorables collègues m'ont prié de faire exécuter quelques œuvres musicales composées, dans le cours du moyen-âge, par les maîtres de chapelle qui m'ont précédé à la cathédrale de Cambrai. Cette invitation fut pour moi un honneur, honneur dangereux, parce qu'il m'imposait l'obligation de mettre sous les yeux du Congrès l'historique sommaire de notre maîtrise qui remonte à une haute antiquité. Jaloux de jeter dans mon travail, sinon l'intérêt d'une parole saisissante et animée, du moins celui de la vérité, je m'empressai de consulter les écrits de notre bibliothèque qui traitent de cette matière. Ma curiosité n'était qu'à demi satisfaite, quand, soudain, j'apprends qu'un homme habile avait composé un ouvrage aussi complet que possible sur la maîtrise de Cambrai, depuis son origine jusqu'au XVIIe. siècle. Cet homme, aussi profond érudit que savant aimable, d'une patience infatigable et qui croît avec les difficultés, dont les travaux, récompensés par l'État, ont rendu à la science des services signalés, c'est M. de Coussemaker. J'ai lu son livre avec avidité (*Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai*). J'y ai trouvé plus que je ne cherchais. Abréger l'œuvre consciencieuse et savante de cet honorable

antiquaire, emprunter les faits saillants relatifs à mon dessein, voilà ma part dans l'exposé que vous allez entendre — jusqu'à la fin du XVIIe. siècle.

Les recueils que renferme la bibliothèque publique de Cambrai et que nous avons entrepris de faire connaître aux amateurs de notre ancienne musique, se distinguent moins par leur nombre que par le choix auquel semble avoir présidé une main habile. Cependant nous n'en devons, sans doute, la conservation qu'au hasard qui les aura dérobés au vandalisme révolutionnaire. Cette collection se compose de recueils imprimés et de manuscrits; il en est de rares et d'intéressants, mais les plus précieux et les plus importants sont les manuscrits; ils contiennent, en effet, presque tous des compositions totalement inédites ou de la plus grande rareté; quelques-uns, tels que le n°. 124, renferment un assez grand nombre de pièces de différents genres, d'auteurs inconnus jusqu'à ce jour. Il nous suffira, nous le pensons, de citer ici les noms de ces compositeurs pour appeler sur eux l'attention des biographes. Nous y trouvons les suivants : Cabilliau, Pierre du Cornet, Doude-Schuere, Ducrop-Gheerkin, Gheerkin de Hondt, Philippe Lapperdey, Pierkin de Raedt, Jacques de Reux, Gheerkin de Wale, Vaupullaire; tous appartiennent à la fin du XVe. siècle, ou au commencement du siècle suivant.

En recherchant à quel établissement avaient appartenu ces recueils, nous avons trouvé que la plupart provenaient du chapitre métropolitain et qu'ils étaient affectés à l'usage du chœur de *Notre-Dame*. Cette église possédait une maîtrise. — Il n'est question ici de cette institution que sous le rapport musical proprement dit, — car il est certain que, dès la fin du Xe. siècle, l'Église de Cambrai avait déjà une école dans laquelle on enseignait le chant ecclésiastique (Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 40). Cette Église possédait

donc une maîtrise qui devait être d'une certaine importance aux XVe. et XVIe. siècles, lorsqu'on remarque combien la musique des artistes de cette époque était hérissée de difficultés de notation ; combien l'exécution de leurs compositions, toujours privées d'accompagnement instrumental, demandait de justesse et de précision. Cependant aucun des auteurs qui ont écrit sur l'Histoire de Flandre ou particulièrement sur celle de Cambrai, ne donne de renseignement sur cette institution, bien qu'il en soit sorti des artistes qui ont joui d'une certaine réputation à l'époque dont nous parlons. Tout ce que nous avons pu trouver à ce sujet consiste dans la note suivante, tirée d'un manuscrit de l'abbé Tranchant, qui repose à la bibliothèque de Cambrai sous le n°. 917 : « Il y a encore dans cette église, dit-il, plusieurs enfants de chœur qui sont instruits dans la piété, dans le chant musical et au service de l'autel. Dans le commencement il n'y en avait que cinq, après six, ensuite huit ; finalement, le nombre fut augmenté jusqu'à dix. Ces enfants sont nourris et entretenus aux dépens du chapitre. Quand ils sortent de la maîtrise, après avoir servi l'Église pendant huit ans, s'ils ont de la disposition pour l'étude et qu'ils s'y appliquent, ils jouissent chacun d'une bourse qui leur donne l'aisance de parvenir à la prêtrise ; s'ils n'ont point de talent pour les lettres, le chapitre leur donne une récompense. » Nous nous trouvons donc restreint au petit nombre d'indications que nous avons pu recueillir, mais qui suffiront, du moins, pour démontrer qu'on doit regretter l'oubli des historiens sous ce rapport. Les recueils de musique de la bibliothèque de Cambrai vont nous fournir quelques-unes de ces indications. D'abord, les mss. n°s. 6 et 11, qui datent au moins du commencement du XVe. siècle, et qui contiennent tous deux les mêmes pièces de musique, dont une est certainement et qui sont peut-être toutes du célèbre Du Fayt, servaient l'un au premier, l'autre

au deuxième chœur. De ce fait nous pouvons induire la conséquence, que l'église de Notre-Dame de Cambrai était dès cette époque en possession d'un assez grand nombre de chanteurs capables d'exécuter la musique des maîtres de l'école de Dufay, et que ces chanteurs recevaient leur éducation musicale dans la maîtrise de la métropole. Cette conséquence ne paraîtra pas trop rigoureuse, si nous produisons des preuves d'où il résulte qu'une école dans laquelle, indépendamment du plain-chant, on enseignait la musique figurée, était attachée à cette église dès le milieu du XVe. siècle, et qu'au commencement du XVIe., il s'y était formé des musiciens distingués.

On lit dans un récit de l'entrée solennelle de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, qu'en 1442, « en widant de « l'église les enfants d'autels cantèrent un motet au pulpitre, « tournez le visage vers l'autel. » — Dupont : *Histoire ecclésiastique,* partie IV, note 3, p. 11.

Sept ans après, au départ de Philippe-le-Bon : « 11 petits « des enfants d'autels cantèrent une canchonète de laquelle « un des gentils hommes du Duc tint le tenure. »

Ce même passage est cité par M. Wilbert, président de la Société d'Émulation, dans son *Rapport sur les monuments de l'arrondissement de Cambrai*, lettre avant-propos, page XI.

En 1477, la maîtrise était dirigée par un homme habile, Martin Hanard, chanoine de la cathédrale. Quant à la preuve qu'il est sorti des musiciens de réputation, nous la puisons dans le ms. n°. 6, sur l'une des gardes duquel on lit les inscriptions suivantes : « Claudin Dothegnie, enfant de « chœur de Notre-Dame de Cambrai, 1520 ; Joannes Lupus, « enfant ; Arnoldus Causin ; Virgo, enfant ; Robin Chenneau, enfant de chœur de Notre-Dame de Cambrai, l'an « 1528. »

Parmi ces noms, deux appartiennent à des artistes connus, Jean Lupus, qui a joui d'une réputation assez brillante, et Arnold Causin, dont les compositions sont contenues dans un recueil en plusieurs volumes, publié de 1532 à 1543, par Jacques Moderne, sous le titre de : *Mottetti delle fiore*, — Kiesewetter, *Mémoire sur les musiciens néerlandais.* — Il est à croire que ces artistes ne sont pas les seuls qui soient sortis de cette école, car elle a eu à sa tête des maîtres du plus grand mérite.

Ceux de ces maîtres dont nous avons pu recueillir les noms sont *Martin Hanard*, chanoine de la cathédrale et maître des enfants de chœur vers 1477, époque à laquelle Tinctoris lui dédia son *Traité des notes et des pauses ;* Josquin Després, le plus célèbre de tous les musiciens du XVe. siècle, qui fut directeur de musique de la cathédrale, vraisemblablement vers 1495 ou au commencement de 1500. Jean Manlius, dans ses *Remarques sur les lieux communs de Melancton*, cite une anecdote relative au séjour de Josquin à Cambrai : un chanteur s'était permis de broder un passage d'un motet de sa composition ; Josquin s'emporta contre lui et lui dit : « Pourquoi ajoutez-vous ici des orne- « ments? Quand ils sont nécessaires, je sais bien les écrire. » Fétis, *Biog. des musiciens*, tome III, p. 280.

Jacques de Kerle, né à Ypres au commencement du XVIe. siècle, fut chanoine et directeur du chœur de la cathédrale de Cambrai, d'où, quelques temps après, il passa au service de l'empereur Rodolphe II, en qualité de maître de chapelle. On a publié un grand nombre de compositions de de Kerle à Venise, à Munich, à Nuremberg ; et il existe des messes manuscrites du même musicien dans les archives de la chapelle papale.

Laurent de Vos, né à Anvers en 1533, aussi célèbre par son patriotisme que par son savoir musical, qui fut maître

des enfants de chœur de la même église, frère du fameux peintre Martin de Vos, était attaché comme musicien à la cathédrale d'Anvers, lorsque sa réputation le fit appeler aux fonctions de la direction de la musique de la métropole de Cambrai par l'archevêque Louis de Berlaymont, qui ne tarda pas à l'honorer de son amitié. De Vos voua le plus vif attachement à son bienveillant protecteur, et ce fut cet attachement qui, plus tard, servit de prétexte à la condamnation qu'on fit peser sur lui. Lacroix, du Maine, dit que Laurent de Vos est auteur de motets et de chansons qui furent publiés; mais il ne cite ni le nom de l'éditeur, ni le lieu où ils furent imprimés. Balique et Cotolendi parlent aussi d'un motet à *grands chœurs* que composa Laurent de Vos et dans lequel fut retracée, en quelque sorte, l'histoire des troubles du temps. Ce fut, paraît-il, lors de l'exécution de ce motet, à laquelle assistait d'Ynchy, que Laurent de Vos fut saisi et mis en prison. On lit dans la *Revue cambrésienne*, année 1838, page 81 : « Laurent de Vos composa un motet à grands chœurs, de plusieurs psaumes, qui étaient si artistement arrangés, que toute l'histoire des troubles de ce temps y était décrite, l'usurpation tyrannique d'Ynchy, la perfidie du prévôt et de sa cabale; l'ingratitude, la révolte et la mort funeste de plusieurs bourgeois; l'éloignement et le malheur de l'archevêque, la vaine espérance des secours du duc d'Alençon et le peu de durée de la gloire des méchants. — Ce motet fut chanté après les Vêpres, un jour de fête solennelle ; d'Ynchy l'entendit, il entra dans une si terrible fureur qu'il ordonna que l'on saisît incontinent le maître de musique. On le conduisit en prison, sans autre forme de procès; d'Ynchy, de son autorité privée, ordonna qu'on le pendît : on lui représenta vainement que l'usage demandait que l'on appelât le juge de l'Église; qu'il fallait faire la cérémonie de la dégradation; rien ne put arrêter ni suspendre l'exécution d'une sentence contraire à toutes les règles. »

Philippe de Mons, un des plus célèbres musiciens du XVIe. siècle, fut trésorier et chanoine de la métropole. Quoique ce digne émule de Roland de Lassus ne fut point préposé à la maîtrise et qu'il ne résida que peu de temps à Cambrai, il n'a pas moins dû exercer une influence utile sur cette institution, soit par ses conseils, soit par ses ouvrages. Si les noms de tous les maîtres du chœur de Notre-Dame ne sont point arrivés jusqu'à nous, il devient incontestable, par ceux que nous venons de citer, qu'à partir du milieu du XVe. siècle, cet établissement a été dirigé par des hommes de mérite. Il est probable même que, déjà auparavant, il y avait eu à sa tête des musiciens habiles. Rappelons-nous, en effet, que Cambrai est proche de Bavay, patrie d'Okeghem, et de Chimay, lieu de naissance de Du Fayt; que la bibliothèque de Cambrai possède dans les manuscrits 6 et 11 des compositions de Du Fayt et peut-être d'autres musiciens contemporains, qui étaient exécutées à Notre-Dame; ce qui peut donner à croire que ces maîtres ont dirigé cette école pendant un certain temps.

Si ces faits étaient prouvés, il en résulterait que Cambrai aurait été le berceau et le centre de cette école gallo-belge d'où sont sortis tant d'artistes célèbres à la fin du XVe. siècle. Quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure, il nous semble, de ces indications, que la maîtrise de Cambrai a été d'une certaine importance pour l'art et qu'il s'y est formé des artistes distingués. Notre-Dame n'était pas la seule église de Cambrai qui eût une maîtrise : le passage suivant du récit de l'abbé de Saint-Aubert, que nous avons cité précédemment, fait voir que l'église St.-Géry en possédait une : « Au disner, il y heult « grant jubilé des enfants de cuer de Notre-Dame et de « saint Jéri, qui cantèrent plusieurs fois lun après lautre, « des trompes, des ménestraux, des chantres de Monsr. et « plusieurs instruments de Sos et de Hiraux qui estoient

« venus de plusieurs pays, » page XIV. On appelait instruments de sos ou de sons, les instruments ordinaires, et instruments de hirauts ou hérauts, ceux des trouvères et des jongleurs. Il est fâcheux que les écrivains de cette époque et ceux qui ont écrit postérieurement, ne nous aient pas mis à même de suivre l'histoire de cet établissement dans toutes ses phases. Nous pouvons dire seulement qu'il s'est maintenu jusque vers la fin du XVIIe. siècle : les mss. 14, 15, 16, 22, et un autre rangé parmi les livres imprimés sous le n°. 7939, renferment des compositions à un et deux chœurs des maîtres qui paraissent avoir dirigé l'école pendant le XVIIe. siècle. Plusieurs de ces compositions ne sont pas dépourvues de mérite. Il est vraisemblable que, parmi les artistes qui ont puisé leur première éducation dans la maîtrise de la métropole, quelques-uns sont nés à Cambrai même.

Pendant le XVIIIe. siècle tout se maintint apparemment sur le même pied. Nulle raison pour croire qu'il en fut autrement. Toutefois, nous ne *pouvons rien affirmer, puisque les documents nous manquent.* Mais voilà que tout-à-coup la Révolution éclate ; au milieu des passions qui agitent les esprits, le trône s'écroule, la tête d'un roi est jetée en défi aux nations, les couvents sont vendus, les moines chassés ou mis à mort, les églises transformées en magasins, heureuses, quand elles échappent aux marteaux des démolisseurs. Des montagnards en délire veulent chasser du sol français le Dieu du ciel et de la terre, et placent sur l'autel de Notre-Dame la déesse Raison. Plus d'églises, plus de maîtrises ! les jeunes enfants qui n'avaient appris qu'à chanter les louanges du Seigneur, se dispersent comme des oiseaux à l'approche de la tempête. Mais ne craignons rien : Dieu sait mettre un frein aux flots des révolutions comme aux flots de la mer. Du milieu de cette affreuse tourmente sort un homme prédestiné à

ressaisir les joies vives de la France : escorté de cent victoires, il se présente aux suffrages du peuple, qui le proclame consul; la paix rendue à l'État, il rappelle les prêtres, relève les autels, et signe le concordat avec Pie VII. Les pasteurs sont rendus à leurs troupeaux, et Cambrai voit revenir dans son sein un digne et illustre prélat. Tout se réorganise sous sa sage et paternelle administration.

Le Congrès ne sera peut-être pas fâché de voir le progrès qu'a fait notre maîtrise depuis cette époque.

En 1803, l'an XI de la République, le 23 floréal, MM. les administrateurs de la fabrique nomment Joseph Mafille, ancien musicien de la paroisse épiscopale du département du Nord, aux fonctions de premier clerc de ladite paroisse.

Un an après, l'an XII de la République, sur l'exposé d'un membre de l'administration de faire choix, pour le service de l'église, de quatre enfants de chœur, dont deux thuriféraires et deux acolytes, l'administration n'ayant rien tant à cœur que de contribuer à l'éclat et à la pompe des cérémonies religieuses, a adopté cette proposition.

La même année, le nombre des enfants de chœur est porté à six. Ici nous apprenons que ces enfants ne sont pas seulement attachés comme thuriféraires et acolytes. Le passage suivant, extrait du livre des délibérations du Chapitre, nous apprend qu'ils devaient subir un concours vocal pour y être admis. Sur dix enfants présentés à M. le Curé, deux furent reçus, après avoir été examinés par le sieur Mafille, grand-clerc de la paroisse, pour s'assurer si leur voix était bonne.

L'an XIII de la République, M. le Curé expose combien il désire voir jouir les enfants de chœur du bénéfice de l'instruction. D'après ce référé, l'administration décide que M. le Curé aura à se concerter avec M. Dupont, prêtre, sur l'instruction à leur donner.

La même année, le 27 frimaire, pour ajouter à la pompe

du culte divin, un organiste, réunissant toutes les qualités physiques et morales, sera reçu au traitement de 150 livres, sur laquelle somme il sera obligé de payer son souffleur. Une institutrice de cette ville, Mlle. Anne Délévacq, est nommée organiste.

Le 20 juillet 1807, M. le Curé demande si l'on ne trouverait pas à propos de faire apprendre la musique aux enfants de chœur : cette proposition est accueillie favorablement ; mais, on observe que la pénurie de l'administration ne permet pas de la réaliser ; à quoi M. le Curé répond « qu'il a par « devers lui des moyens à peu près suffisants pour parvenir « à cette fin. » Alors l'assemblée arrête que l'on enseignera la musique aux enfants de chœur. M. Dupont, prêtre, est nommé leur maître à cet effet, et il voudra bien en même temps les former à chanter les versets. Cependant cette institution semblait présenter une lacune : on sentait le besoin de donner à ces enfants un maître versé dans l'art musical.

Trois ans après, le 31 mai 1810, le sieur Tronville, musicien attaché à l'église St.-Jacques, à Douai, est reçu en qualité de quatrième chantre (place vacante), à raison d'un fr. par jour ; et, pour l'indemniser de ses frais de voyage, on décide qu'il lui sera payé, la première année, 400 fr. au lieu de 365 ; et l'on arrête, en outre, qu'il sera chargé de l'instruction musicale des enfants de chœur ; qu'on lui accordera, pour chacun d'eux, une somme de 6 fr. par mois, et qu'il leur sera fourni : 1°. une soutane noire de drap de Silésie ; 2°. trois paires de souliers chaque année, aux approches de Pâques, de l'Assomption et de Noël ; 3°. trois paires de bas de laine dont deux teintes en noir et une en rouge.

En 1811, afin de donner cet ensemble, sans lequel la musique la plus belle, la plus mélodieuse et la plus savante,

ne produit qu'une faible partie de l'effet que l'on doit en attendre, MM. les Conseillers de la fabrique obligent les serpentistes et chantres à faire des répétitions préliminaires. Cette obligation fait naître immédiatement la jalousie parmi le bas clergé de la cathédrale.

Le sieur Mafille, grand-clerc, présente une pétition à l'effet d'être nommé maître de chapelle ; il motive sa demande sur la nécessité d'avoir quelqu'un qui ait qualité pour conduire le chœur, et pour forcer les membres qui le composent à se trouver aux répétitions qui doivent avoir lieu pour assurer le succès de la musique ; il ajoute qu'il ne demande que le titre, sans prétendre à aucune demande d'augmentation de traitement.

Un membre fait observer que c'est à Monseigneur qu'il appartient de créer de nouveaux titres dans la cathédrale ; que, bien que le sieur Mafille ne demande rien pour le présent, la concession du titre désiré entraîne nécessairement après elle l'obligation d'accorder une rétribution quelconque ; que l'établissement d'un maître de chapelle doit suivre, et non devancer celui d'une maîtrise ; que, jusqu'à ce que le département ait voté des fonds particuliers à cet objet, il lui paraît prématuré de s'occuper du maître de chapelle ; qu'enfin ce titre n'allant nulle part, sans celui de maître des enfants de chœur, l'accorder au sieur Mafille, ce serait déclarer que lesdits enfants sont retirés de la garde du sieur Tronville, à qui, cependant, l'administration a plus d'une fois témoigné sa satisfaction.

Le 15 août 1812, 100 fr. sont alloués pour les musiciens qui doivent jouer au *Te Deum* de la fête.

Le 10 mai 1813, on fait l'acquisition d'une basse, qui servira à apprendre cet instrument aux élèves.

Le 26 novembre de la même année, le sieur Quéva, musicien attaché à la cathédrale, informe Messieurs du chapitre

que la modicité du traitement ou gratification qu'il avait reçu jusqu'à ce jour, ne lui ayant pas procuré de quoi satisfaire aux besoins de sa famille, il s'est vu obligé de chercher une place plus lucrative qu'il vient d'obtenir à Anvers. Je parle de ce musicien, parce qu'il fut plus tard grand-clerc, et qu'il dirigea long-temps la musique de la cathédrale. Sept jours après, le sieur Quéva témoigne l'intention de reprendre la place qu'il occupait avant de se rendre à Anvers; l'assemblée y consent aux mêmes conditions que la première fois.

Le 8 août 1814, nomination du sieur Pierre Soyez comme organiste.

Le 16 octobre 1816, M. Quéva est nommé petit-clerc.

En 1818, un maître d'écriture, aux appointements de 180 livres, donne des leçons aux enfants de chœur chez le sieur Tronville.

Le 9 décembre de la même année, départ du sieur Mafille et nomination de M. Quéva à la place de grand-clerc.

Le 5 septembre 1819, le sieur Charles François est nommé petit-clerc, en remplacement du sieur Quéva. C'est le père d'Henry François, professeur distingué de violoncelle à l'école communale de Douai. Il fut élève de la maîtrise de Cambrai pendant huit ans.

Le 28e. jour du mois de mai 1820, MM. les membres du chapitre louent une maison près de la cathédrale (qui porte, encore aujourd'hui, l'enseigne de *l'Ange-Gardien*) pour y réunir les enfants de chœur. M. le Président croit qu'il est nécessaire, et même urgent de nommer une personne prudente et capable de diriger ladite maison pour surveiller la conduite des enfants qui y seront prochainement introduits, et enfin pour diriger la maîtrise. M. le Président propose, à cet effet, M. Demory, prêtre du présent diocèse, qui est nommé à l'unanimité.

7 août 1820.—Voici un fait qui prouve que les enfants fai-

saient toute leur éducation chez le sieur Tronville, aidé par d'autres professeurs payés par le Chapitre. Un membre ayant proposé de reconnaître les services rendus par le sieur Tronville, — en lui accordant une armoire qu'il avait demandée, et qui avait été placée dans sa maison pour le service des enfants de chœur, lorsqu'ils la fréquentaient, — l'Assemblée a accordé ladite armoire au sieur Tronville.

10 janvier 1821. — Vu la nécessité d'augmenter le nombre des enfants de chœur, et de six les porter à dix, il avait été annoncé un concours pour procéder au choix des quatre enfants nouveaux. — Le même jour, l'Assemblée convoquée pour faire ce choix, le concours a été ouvert, et après avoir fait chanter, séparément, environ vingt-cinq enfants, elle a admis quatre enfants que réclamaient les besoins de l'église.

Le lendemain 11 janvier 1821, après avoir reçu le certificat de M. le docteur Delbarre, chirurgien, qui atteste que les enfants de chœur reçus la veille ne sont atteints d'aucune infirmité, M. le Président, au nom de l'Assemblée, fait entrer leurs parents, et leur dit que, d'après l'article 6 du réglement approuvé par Mg^r. l'Évêque, ils doivent s'engager à laisser leurs enfants l'espace de huit ans à la maîtrise, ce à quoi ils consentent. Le succès de la maîtrise, l'augmentation des ressources pécuniaires, tout décide bientôt le Chapitre à faire l'acquisition d'une maison, et en 1828, on achète, rue St.-Georges, le local habité aujourd'hui par les enfants de chœur.

Voici quels étaient, en 1830, les appointements des divers employés de cet établissement :

M. Beccue, prêtre, directeur, 800 fr., plus 200 fr. comme diacre d'office ;

Tronville, maître de musique, 1,200 fr. ;

François, petit-clerc, sous-maître à la maîtrise, 500 fr. ;

Deloffre, professeur d'écriture, 200 fr.

En 1831, il est question pour la première fois de M. Tronville fils, comme attaché au chœur de la métropole, aux appointements de 100 fr. par an.

Le 18 mars 1834, le Bureau admet le sieur Tronville fils, en remplacement de son père, décédé, comme maître de musique des enfants de chœur, et le sieur Drubay, Alexandre, comme serpentiste, en remplacement du sieur Tronville père, décédé. L'Assemblée a suivi avec intérêt la vie simple et dévouée du sieur Tronville père : durant vingt-trois ans, il fut professeur à la maîtrise, et maître de musique à Cambrai. Que de regrets n'a-t-il point laissés à sa mort ! Ses amis, ses élèves se rappellent encore avec bonheur les charmes de sa conversation, la solidité de ses connaissances musicales, la méthode simple, mais habile, qu'il suivait, et le caractère sérieux de ses leçons. Homme d'un goût naturel et simple, il méprisait tout ce qui n'était pas classique. Ces bonnes traditions furent suivies par son fils, excellent musicien et violoncelliste distingué, jusqu'en 1840. — A cette époque, la place de maître de chapelle devint vacante en même temps que celle de professeur de violoncelle à l'école communale, les deux administrations se réunirent ; un concours public pour cette double place fut annoncé en France, en Allemagne et en Belgique.

Je fus admis à comparaître devant le Jury : le succès couronna mes efforts, je fus nommé professeur à l'école communale et maître de chapelle. Il y a bientôt dix-huit ans que j'ai l'honneur d'occuper ce poste ; mon but a été de m'élever à la hauteur de mes illustres devanciers, de propager leurs saines doctrines, de répandre et d'inspirer à tous mes élèves le goût du simple, du naturel et du beau ; en un mot, de travailler de toutes mes forces à la prospérité de la maîtrise.

Peut-être n'ai-je pas échoué complètement dans mon en-

treprise. Mais je dois plus, il faut que je l'avoue, au bienveillant concours du clergé et de Mgr. Régnier, notre archevêque, qu'au faible talent dont mes concitoyens me louent. Grâce à la bienveillance dont m'honorait Mgr. Giraud, qui aimait les arts, et en particulier la musique, le nombre des élèves a été porté de 12 à 18, il pourra croître encore, car je dois le dire, toutes mes propositions sont bien accueillies et se réalisent : un orgue d'accompagnement a été placé dans le chœur : M. l'abbé Gombert, directeur de la maîtrise et organiste de la cathédrale, enseigne cet instrument aux enfants qu'il a sous sa garde ; M. l'abbé Boniface, sous-directeur, est chargé de l'enseignement littéraire.

Il y a quelques années déjà, sur ma demande, on fit venir de Lille un ténor qui possède une voix magnifique. M. Damase fut engagé en cette qualité à la métropole, aujourd'hui il occupe la place de grand-clerc, en remplacement du sieur Quéva, décédé.

Je crois donc accomplir un devoir en rendant un hommage public de reconnaissance aux membres du Chapitre, et à Mgr. Régnier, notre illustre et saint prélat.

Cet exposé, Messieurs, vous a paru, sans doute, un peu long ; je ferai ma péroraison par l'exécution d'un motet émanant de notre maîtrise, il a obtenu un plein succès à Paris, dans les églises de la Madeleine et de St.-Roch ; vous jugerez, en l'écoutant, ce que peut notre chapelle avec ses modestes ressources.

Après cette communication, écoutée avec un intérêt soutenu, M. Lefebvre soumet à l'Assemblée le Mémoire suivant, dont la lecture est plusieurs fois interrompue par des marques non équivoques du plaisir qu'on trouve à l'entendre.

LES VILLES D'OCCUPATION SOUS LOUIS XI.

Examinons ensemble cette carte d'Europe, dit un jour Socrate à son élève Alcibiade, qui aimait à parler et tirait vanité des vastes propriétés territoriales dont il devait se trouver en possession à sa majorité. — Vous plairait-il de me montrer l'Attique? Alcibiade eut quelque peine à la découvrir, modestement resserrée entre deux petites taches figurant la mer de Myrtos et le golfe Saronique. — Maintenant que nous tenons l'Attique, je ne serai pas fâché de voir vos terres, ajouta l'impitoyable railleur. — Le futur grand-propriétaire humilié, confus, n'eut garde de chercher. La leçon porta ses fruits, en ce sens que l'ambition du fils de Clinias changea d'objet. Si les Athéniens eurent à se louer de cette transformation, on peut l'apprendre de Plutarque et de Cornelius.

L'humiliation infligée à l'illustre neveu de Périclès n'est pas sans analogie avec celle que subissent souvent les écrivains de province, dont l'ambition se borne à débrouiller les annales de la ville ou de la contrée qui les a vus naître. Viennent-ils, chance rare, à découvrir des documents inédits, propres à mettre sous leur véritable jour quelque épisode historique peu ou mal connu, d'intérêt local, avant tout, mais se rattachant néanmoins à l'histoire générale par les personnages qui y figurent : ils conçoivent pour ce qu'on pourrait appeler leur *propriété*, un enthousiasme fort légitime, mais qui ne se soutient pas long-temps. En parcourant, aux époques correspondantes, les travaux d'*ensemble* des maîtres de la science, ils ont trop vite occasion de s'assurer qu'on y mentionne à peine les faits dont l'éclaircissement a nécessité de longues et patientes recherches, mais dont le patriotisme de clocher exagérait l'importance. C'est que la grandeur du but ne s'apprécie pas d'après les efforts qui ont servi à l'atteindre.

Nous avons, il faut bien l'avouer, éprouvé une déception, un mécompte de ce genre, après avoir terminé le petit travail que l'on va lire sur les relations de Louis XI avec la ville de Cambrai. Nous n'avons pas cru pourtant devoir le sacrifier, pour diverses raisons. La principale est que, à notre sens du moins, il peut servir à élucider un point assez mal connu ou peu étudié de la politique de ce prince. Nous voulons parler du droit qu'il s'arrogea un jour, triste jour pour le pays, de s'emparer, à titre d'*occupation*, de certaines places de guerre dépendantes indirectement de la succession de Charles-le-Téméraire. En quoi consistait cette distinction captieuse de ville occupée ou de ville gagnée? L'histoire de Cambrai de 1477-1479 répond suffisamment à cette question. Ces deux années, personne ne l'ignore, marquent au nombre des plus importantes du règne si rempli de Louis XI.

Charles-le-Téméraire venait de justifier une dernière fois son nom, en tentant la fortune sous les murs de Nancy. On sait qu'il paya de sa vie ce suprême effort d'une valeur brutale. Il laissait une fille, la douce et poétique Marie de Bourgogne, héritière d'une couronne allégée de bien des fleurons déjà, mais trop lourde encore pour la faiblesse d'une jeune femme de 20 ans. Louis XI prit à cœur de l'aider à porter plus aisément le fardeau du Pouvoir, et ne trouva rien de mieux pour cela que de la débarrasser d'une partie de son riche héritage. En Bourgogne, ce fut le droit de garde-noble qu'il allégua. Il voulait garder ces provinces, le bon cousin! pour Mademoiselle de Bourgogne, sa parente. En Artois, il argua du droit de confiscation, comme châtiment des méfaits de Charles-le-Téméraire à son endroit. Pour la Picardie, il invoqua le retour à la couronne stipulé dans le traité d'Arras. Le Hainaut, le Brabant, offraient de plus grandes difficultés, les prétextes pour s'en emparer manquaient absolument.

Mais il appela à son aide la discorde, souffla le feu de la

sédition dans ces contrées en réveillant les prétentions des villes à l'indépendance, paralysant ainsi les efforts qu'auraient pu faire, pour les défendre, ceux qui les gouvernaient au nom de la duchesse ; âmes vénales pour la plupart, d'ailleurs, dont il acheta la trahison à beaux deniers comptant.

Tout cela est connu. Ce qui l'est moins, c'est la manière dont il s'y prit pour établir sa domination dans plusieurs cités dépendantes de l'Empire, et qu'il avait intérêt à avoir sous sa main. Il ne pouvait invoquer aucun titre pour les prendre de vive force. Aussi se borna-t-il à les *occuper* (chose, à son sens, très-différente). Ce roi aimait et maniait parfaitement la plaisanterie, témoin les Nouvelles nouvelles qu'on lui attribue. Et, de plus, il en eût remontré, au besoin, aux plus habiles casuistes.

Cambrai, ville d'Empire, à raison de sa position géographique ne pouvait manquer d'être l'une des premières à subir ce joug déguisé. Les détails où nous allons entrer, sur ce qui s'y passa durant l'occupation, vont nous édifier sur ce qu'il faut penser de cette différence subtile entre *occuper* et *prendre :* nous aurons ainsi, et c'est par là que nos recherches touchent à l'histoire générale, nous aurons occasion d'étudier sous un de ses aspects les plus curieux le machiavélisme de ce modèle des rois politiques.

Pour la parfaite intelligence de ce récit, rappelons, en quelques mots, ce qu'était avant Louis XI une ville dont le passé n'a pas été sans gloire. Cambrai, qui n'existait pas au temps de César, est mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin, ce qui reporte sa fondation au IIIe. siècle au moins. Siége de l'un des petits royaumes que Clovis réunit à ses États après en avoir tué ou dépossédé les prétendus rois, elle passa ensuite sous la domination des Carlovingiens. En vertu du traité de Verdun (843), elle échut en partage à Lothaire. Vingt-sept ans plus tard, Charles-le-Chauve s'en empara en même temps

que d'une partie de la Lorraine, au mépris des droits de ses neveux. Trop faibles pour conserver tous les États de leurs aïeux, Louis III et Carloman l'abandonnèrent à l'Allemagne... Cédée d'abord aux comtes de Hainaut, la ville impériale fut, en 1007, donnée en fief par Henri Ier. à l'évêque Rothard et à ses successeurs. Mais cette cession les investit-elle d'un pouvoir absolu ou partagé avec des magistrats élus par le peuple et défenseurs de ses libertés ? La question est restée indécise, malgré les flots d'encre qui, au siècle dernier, ont été répandus lors de la fameuse querelle de M. de Choiseul, revendiquant ses anciens droits de suzerain à l'encontre du magistrat de la ville. Ce qui est hors du domaine de la contestation, c'est que la deuxième en date, parmi les villes du Nord, elle proclama son affranchissement, en 1076. Après bien des vicissitudes, la charte de Commune, qui avait été confirmée en 1215, par l'empereur Frédéric II, fut abolie définitivement par l'évêque Godefroid. Il y substitua la loi qui porte son nom, dans laquelle il octroya à son peuple la somme de libertés qui n'était pas incompatible avec ses prérogatives. Cette loi Godefroid, modifiée par Jean de Bourgogne en 1446, resta le code des Cambrésiens jusqu'en 1574, époque où fut promulguée, par l'archevêque Louis de Berlaymont, la Coutume du Cambrésis, dont quelques articles sont encore invoqués aujourd'hui par les légistes du pays.

L'évêque, qui était titulaire du siége épiscopal de Cambrai, au temps de Louis XI, s'appelait Jean de Bourgogne. C'était un fils naturel de Jean-Sans-Peur. Le Chapitre, influencé par le *bon duc* Philippe, comme les historiens appellent le cruel ordonnateur des noyades de Dinant, l'avait postulé pour l'évêché de Cambrai, malgré l'illégitimité de sa naissance (1).

(1) Le serment que les évêques de Cambrai devaient prononcer, en prenant possession de leur siége, commençait ainsi : « Ego N...., vir qui

Il était, au moment où l'autocrate bourguignon le désignait à ce poste éminent, simple étudiant à Louvain. C'est là qu'on lui transmit ses bulles. Il faut noter, comme singularité historique, qu'il n'avait pas encore reçu les ordres. Quelques semaines lui suffirent pour franchir les degrés qui le séparaient du saint ministère; et il fut ordonné prêtre le Samedi saint de l'an 1440. Toutefois, ce fut le 10 juillet 1442 seulement, qu'il fit son entrée solennelle à Cambrai, en sa double qualité de prélat et de comte du Cambrésis. Huit jours après, cet étrange évêque partit pour Bruxelles où il avait, dit Dupont, « beaucoup d'habitudes. » Depuis lors il ne remit plus les pieds dans son diocèse qu'administrèrent, quarante années durant, les vicaires capitulaires. Ce coupable abandon d'un poste où le devoir aurait dû au moins le rappeler dans les moments critiques, facilita, on le verra plus loin, les projets de Louis XI, qui profita habilement de cette vacance de fait du siége épiscopal, pour consolider sa domination dans la cité. Mais, avant de recourir à cette *politique de réserve,* pour ainsi parler, le roi usa d'abord de ses moyens ordinaires : l'intrigue et la corruption.

Il transmit ses instructions à M. de Mouy, qui, déjà maître de St.-Quentin, venait de s'emparer du Câteau et de Bohain, à quelques lieues de Cambrai. M. de Mouy dépêcha vers la cité impériale plusieurs gentilshommes, dont l'un, M. de Sains, fit connaître aux trois États, assemblés extraordinairement, qu'il était chargé de demander que les gens du roi fussent reçus à composition « de la manière qu'ils l'avaient été dans les villes voisines. » On ignore s'il produisit, à cette occasion, des lettres du roi. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'une proposition

« sum de legitimo matrimonio procreatus secundum quod legitimæ « nuptiæ demonstrant..... » (*Manuscrit du XVe. siècle reposant à la bibliothèque de Cambrai, n°. 240.*)

qui rompait aussi violemment la situation politique du Cambrésis, dont la neutralité était la principale condition d'existence, ne fut pas agréée immédiatement. On demanda, avant de prendre une décision, un délai que des députés envoyés à Mons, pour consulter les ministres de Mademoiselle de Bourgogne, ainsi qu'on appelait la fille du Téméraire, ne purent mettre à profit. Par une fatalité déplorable, M. de Ravesteyn, gouverneur de Mons, se méprit, ou feignit de se méprendre, sur les intentions de ces représentants du Chapitre : il les soupçonna d'être plus attachés aux Français qu'il ne convenait, jugea bon de les retenir prisonniers dans la ville, et les empêcha ainsi de pénétrer jusqu'à la duchesse, ce qui était l'objet de leur mission. Sur ces entrefaites, la nouvelle se répandit que Cambrai avait ouvert ses portes au roi. Ce furent les pauvres délégués des Cambrésiens qui payèrent les frais de cet échec de la politique bourguignonne. M. de Ravesteyn leur imposa une amende de 3,000 écus qu'ils furent obligés de payer, malgré la protection et même l'intervention sans doute fort peu pressante de Mademoiselle de Bourgogne.

Cependant ce bruit de la reddition de Cambrai n'était pas parfaitement exact. La ville n'avait encore rien décidé. Les loups étaient déjà, à la vérité, dans la bergerie, mais ils n'avaient pas encore dépouillé la peau de brebis sous laquelle ils s'y étaient introduits. En d'autres termes, on avait, par privilége spécial, permis à un petit nombre de Français de séjourner librement dans la vieille cité. Et tout s'était borné là. Le plus qualifié d'entre ces privilégiés se nommait Louis de Maraffin, chambellan du roi et son filleul, gouverneur de la Charité, etc. Formé à l'école de son royal parrain, il y avait acquis à un suprême degré ces qualités, que des moralistes chagrins appellent vices, sans lesquelles les grands politiques et les ambitieux n'atteindraient jamais ou atteindraient difficilement leur but. Faux et dissimulé comme son maître, il se

lia d'amitié avec ceux des Cambrésiens qu'il savait disposer de quelque crédit dans la ville, et s'appliqua à donner le change à tout le monde sur les véritables intentions du roi.

C'est ainsi que, pour mieux détourner les soupçons, il ne chercha pas à empêcher les agents du Chapitre, envoyés à Mons, de vendre une partie de leurs biens pour payer leur rançon. Il n'ignorait pas pourtant qu'ils s'étaient rendus dans le Hainaut uniquement pour empêcher l'ordre de choses qu'il aspirait à établir. Il n'essaya pas davantage de créer des obstacles à l'exercice du droit que quelques-uns d'entre eux, dignitaires ecclésiastiques, prétendaient avoir de continuer, quoique absents, à pourvoir aux vacances des emplois dont la collation leur avait appartenu jusqu'alors. Mais s'apercevant que cette politique tortueuse, toute de concessions et d'atermoiements, réussissait peu, parce que les bourgeois, de même que les nobles, se tenaient en défiance de ses desseins, il changea de batteries et attaqua les difficultés de front. Et pour commencer, il attira à son parti, à prix d'argent (la chronique va même jusqu'à préciser la somme), Gui Rosel et Pierre de Wingle (on ne nomme que ceux-là, mais il y en eut bien d'autres) qui, pour divers motifs, jouissaient dans le pays d'une influence considérable. Voici en quoi ils lui furent particulièrement utiles. La citadelle que l'on admire aujourd'hui à Cambrai n'existait pas encore : elle ne devait être construite que 76 ans plus tard par Charles-Quint, aux frais des habitants.

Mais, en dehors de l'enceinte de la cité, s'élevait alors un château dit de Selles (1), dont la possession jusqu'à un certain point assurait celle de la place. De Wingle et Rosel promirent de lui en livrer les clefs au moment qu'il jugerait le plus

(1) M. de Sismondi paraît croire que le château de Selles était une localité particulière du Cambrésis.

convenable. On croit qu'ils y mirent cette condition, que Louis sanctionnerait, par sa présence à Cambrai ou autrement, ce qui aurait été entrepris pour ses intérêts. Maraffin adhéra à tout ce qu'on voulut. Et bientôt la forteresse fut occupée par les Français. A une époque que nous n'avons pu encore préciser, mais qui est certainement le commencement du mois de mai 1477 (1), Louis XI étant venu à Cambrai, y fut reçu à composition, et même réussit à négocier et à conclure avec les bourgeois un emprunt de 40,000 écus que, du reste, il leur restitua intégralement dans la suite. Il obtint aussi des habitants une déclaration par laquelle ils consentaient à être régis en souveraineté et gouvernés par lui. On sait assez ce que valent des protestations de ce genre faites sous la pression des circonstances, ou résultat de l'enthousiasme du moment.

Ces succès inespérés, il les dut à son talent incontesté de manier les esprits du commun peuple, surtout en affectant une simplicité de vêtements et de langage dont aucun souverain n'avait donné l'exemple avant lui. Sa fausse bonhomie n'excluait pas, d'ailleurs, une éloquence où l'art n'avait rien à voir, mais qui n'en était pas moins puissante pour cela. Il faut avouer aussi, et nous l'avons insinué déjà, que la prise ou occupation du château de Selles, effectuée quelques jours

(1) Mlleᵉ. Dupont, connue par d'excellents commentaires sur nos vieux chroniqueurs français, a bien voulu, à notre prière, faire des recherches pour préciser cette date. Malheureusement les millésimes manquent dans la plupart des lettres de Louis XI qu'elle a consultées. Mlleᵉ. Dupont a dû les restituer par conjecture, ce qui laisse des incertitudes dans les indications suivantes, que nous devons à son obligeance, sur les divers séjours de Louis XI à Cambrai ; 1468, 17 octobre ; 1474, 2 juin ; 1477, 1ᵉʳ. juin, 2 juin, 6 juin ; 1478, 28 avril, après Pâques ; 8 mai, 9 mai, 8 juin, 10 juin. — Duclos (*Histoire de Louis XI*) cite une lettre datée de Cambrai le 3 juin 1478.

avant l'entrée de Louis, contribua à rendre les Cambrésiens plus traitables sur le chapitre des concessions et des accommodements.

Après avoir fait rafraîchir (ce sont les termes de la chronique scandaleuse) les troupes, que prudemment il avait amenées avec lui, Louis se retira, laissant à Cambrai quelques compagnies de gens d'armes qui allèrent grossir la garnison de la forteresse de la ville. Il ne paraît pas, cependant, qu'en s'éloignant il eût officiellement désigné Maraffin pour commander en son nom. Il semble que ce fut un trait caractéristique de la politique ténébreuse de ce prince, de ne reconnaître, pour ainsi parler, qu'à la dernière extrémité, les agents qu'il employait dans les missions qu'on pourrait appeler de *tâtonnement*. Il se réservait ainsi la possibilité de désavouer, le cas échéant, les coopérateurs qui, par un zèle excessif ou maladroit, auraient compromis son autorité ou son caractère.

A peine le roi était-il parti que Louis de Maraffin déposa le masque de feinte modération, qu'il avait pris pour couvrir ses desseins alors que le succès paraissait incertain ou éloigné.

Persuadé que l'argent est le nerf de la corruption plus encore que de la guerre, pour augmenter le nombre de ses partisans, il détourna, peut-être avec l'assentiment du roi, pour la distribuer à ceux qu'il ne pouvait gagner autrement, une partie de la somme prêtée par les bourgeois et dont il avait été chargé d'opérer le recouvrement. Sûr, désormais, de trouver des complices en nombre suffisant pour tout ce qu'il oserait entreprendre, ce Louis XI au petit pied fit peser sa domination tracassière sur le clergé et la noblesse; mais il ménagea la bourgeoisie et surtout le menu peuple qui, en tout temps et en tous pays, est toujours prêt à applaudir ou à aider à l'abaissement de ceux que le rang ou la naissance place au-dessus de lui.

Si l'on en croit les chroniques locales contemporaines, le despotisme de ce dictateur aurait dépassé, ce que l'on raconte des monarques de l'Orient. Pour humilier les gentilshommes qui s'étaient montrés ou restaient opposants à ses desseins, il contraignait les uns à livrer leur maison pour servir de chenil à ses meutes, car c'était un véritable Nemrod ; il obligeait les autres à loger et entretenir ses valets, dignes serviteurs d'un tel maître. On se figure sans peine ce que ces petits Tartares, le mot est du lourd et boursoufflé Carpentier, se permettaient à l'encontre de leurs hôtes forcés. Heureux si la tyrannie se fût arrêtée à ces mesures plutôt originales que décidément cruelles. Mais Maraffin ne tarda pas à se convaincre qu'il n'avait obtenu que bien incomplètement le résultat où il espérait arriver, c'est-à-dire de rendre impossible toute velléité de résistance à ses projets qui paraissent avoir été de placer Cambrai sous le protectorat de la France, en s'en réservant pour lui-même la souveraineté. C'est ce que tenta, plus tard, Balagny, avec un plein succès : on ne l'ignore pas.

Certain que l'opposition grandissait et recrutait chaque jour des adhérents parmi les bourgeois, il crut qu'il était temps d'essayer de l'intimidation, en frappant quelques-uns des chefs du parti qui lui était opposé et qu'il appelait les *obstinés*. Un renfort de 600 hommes que de Lude, gouverneur du Dauphiné, lui amena le 24 juillet, acheva de dissiper ses craintes sur les suites possibles d'un acte de brutale énergie qu'il méditait et en précipita l'exécution. Ce jour-là même, Arnould Pingré, plusieurs fois bailli, et en ce moment homme de fief du Chapitre, fut arrêté par ordre de de Lude. Pour s'assurer de sa personne, on ne recula pas, la tradition l'assure, devant la nécessité de l'arracher du chœur de l'église Notre-Dame, où il s'était réfugié. Le doyen de St.-Géry, Gilles Nettelet, aurait eu le même sort si, plus heureux, il ne fût parvenu, dit Adam Gélic, à s'échapper en se cachant plu-

sieurs heures durant *ès-vignes de la porte St.-Ladre, couvert d'un habit de Villemin (paysan).*

Le lendemain du jour où les bourgeois avaient renouvelé entre les mains de de Lude le serment de rester dans l'obéissance du roi, Arnould Pingré fut, sans autre forme de procès, décapité ainsi qu'un autre (Le Carpentier dit cinq ou six autres) *obstiné* comme lui. Sa tête fut, pour l'exemple, fichée sur un bâton, au milieu du grand marché de la place publique.

On a cru jusqu'à présent que l'exécution d'Arnould Pingré avait été un véritable meurtre judiciaire. Rien n'est plus exact. Seulement les historiens, sans exception aucune, se sont contentés d'adopter cette opinion sans l'appuyer d'aucune preuve et surtout sans spécifier les raisons, apparentes ou réelles, qui avaient porté le gouverneur de Cambrai à choisir pour victime l'ancien bailli du Chapitre, de préférence à beaucoup d'autres *obstinés*. Nos recherches nous permettent de combler cette lacune et donnent gain de cause à la tradition. Parmi les 1116 manuscrits qui composent le riche fonds de la bibliothèque communale de Cambrai, on doit citer, en première ligne et hors ligne, un précieux recueil (en 43 volumes in-4°.) d'extraits d'actes du Chapitre métropolitain. Il embrasse une période de quatre siècles, de 1364 à 1745. A la date où il faudrait remonter pour trouver des renseignements sur ce lugubre épisode de la domination de Louis XI, on ne trouve absolument rien : pas une ligne, pas un mot. Arnould Pingré pourtant était l'un des officiers du Chapitre. Il avait plusieurs fois rempli les fonctions de bailli. Sous la pression de la terreur qui pesait sur le clergé, le rédacteur du journal capitulaire n'a pas osé même mentionner l'arrestation de l'infortuné! Nous l'avions d'abord accusé d'une coupable indifférence, quand nous nous aperçûmes que l'un des feuillets de garde du volume consacré aux années 1476 à 1479 s'était détaché de

la planchette qu'il était destiné à masquer, et avait mis à découvert (quelle a été notre joie !... un archéologue seul peut le comprendre) la courte, mais substantielle narration que voici, écrite de la main même, tout l'indique, de l'annaliste officiel du Chapitre. La touchante modération avec laquelle les choses sont racontées imprime à ce récit un caractère de vérité tel que nous n'hésitons pas à *le ranger parmi les documents authentiques :*

« Le male journee fut l'an 1477 (1), le nuit St. Jean et « St. Christophe. Le 4ᵉ. jour après, Messieurs les Echevins « chapitre et gens laïcs en le salle du palais firent serment « au Roy en le main de Monsieur le gouverneur du Dau- « phiné, seigneur du Lude. et le jour devant le serment « Arnould Pingré homme de bien et servant de ceans fut « décapité au milieu du marchié laquelle mort fut compleiné « (*sic*) pour avoir (?) de la Loy, en despit de ce qu'il estoit « servant de ceste eglise. et fut pris pour 3 points. Le 1ᵉʳ. « pour ce qu'il s'estoit mis au banc de ceste Eglise. Le second « pour ce qu'il avoit esté puis (depuis) present en une des « franches maisons de ceans c'est à savoir à le *Corne* en la « justice de lEglise, et avoit fait un clain pour un manant ; « à quoi ledit Arnould toutefois ne avoit point meffait vu « qu'il estoit home de fief de lEglise et que le clain se fist « en la juridiction de lEglise. Le tierche point qu'il avoit « volu conspirer de la mort de Monsieur de La Charité qui « fut chy commis gouverneur par le Roy et qui nous con- « traindit de rompre notre neutralité et (faire) ledit ser- « ment au Roy et le prendre à notre souverain ; lequel gou- « verneur vint en Cambray sans commission, dont le peuple « murmuroit fort disant qu'il ne voloit croire qu'il avoit la

(1) Sans doute parce que c'est ce jour-là que le farouche de Lude fit son entrée *en* Cambrai, à la tête de 600 hommes.

« charge de ce qu'il faisoit en ceste chité. et pourtant à
« l'assemblée des 3 etats qui se fist en chapitre où chacun
« disoit sa déliberation, ledit Arnould en déliberant dist que
« ce seroit bien fait pour les nouvelletés que faisait ledit
« de La Charité que l'on se tinst seur de lui jusqu'à ce que
« l'on sçaroit s'il avoit véritablement ceste charge du Roy.
« qui ne fust point mal délibéré mais il fust mal rapporté au
« dit de La Charité, dont se morut piteusement laquelle mort
« on plaindra à toujours. »

Cette pièce intéressante ne laisse subsister aucun doute sur la cause de l'arrestation de Pingré et de sa fin tragique. Elle démontre, en outre, que Maraffin tarda très-long-temps à déclarer officiellement s'il avait, comme disait le peuple, commission du Roi de ce qu'il faisait. Il s'y décida, mais beaucoup plus tard, quand Louis XI ne prit plus la peine de dissimuler sa résolution de garder définitivement une ville qu'il avait résolu de transformer en une sorte d'arsenal de guerre.

Nous avons chargé la mémoire de Loys de Maraffin du crime que tous les historiens lui imputent et dont il est, nous le croyons aussi, responsable devant Dieu. L'impartialité, la justice, nous obligent cependant de remarquer que l'exécution de Pingré eut lieu après l'arrivée de de Lude à Cambrai. Si donc le capitaine de La Charité ne garda plus dès-lors de mesure, s'il ne recula pas même devant la nécessité de verser le sang pour affermir ou étendre son pouvoir.... ce fut parce qu'il se sentait appuyé par des forces suffisantes. Nous ne le nions pas. Mais, sans faire violence à l'histoire, n'est-il pas permis de croire que le gouverneur du Dauphiné, l'âme damnée de Louis XI, exerça sur Maraffin, peut-être plus faible que méchant, une influence déplorable en achevant d'étouffer ses scrupules? Ce qui fortifie cette conjecture, c'est que les actes de violence et de rapine

que l'on reproche au gouverneur de Cambrai, coïncidèrent toujours avec les visites trop fréquentes dont le bourreau d'Arras honora, en divers temps, la ville d'occupation. Une chose est certaine aussi, c'est que ce fut lui qui, à sa seconde apparition, imagina un luxe de mesures préventives qu'il croyait infaillibles pour étouffer toutes les semences de rébellion.

Il débuta par violer la franchise du domicile des habitants et leur enleva, à la suite de perquisitions minutieuses, non-seulement les armes véritables, mais même les bâtons qu'ils possédaient, et il fit transporter au château de Selles tout ce que l'on trouva d'objets de ce genre. Son premier soin avait été de se saisir de l'artillerie de la ville et d'arracher les chaînes qui, placées à l'entrée des rues, servaient à les barricader au besoin. Et pour rendre bien manifeste à tous que son maître n'entendait pas se borner à une occupation provisoire, de Lude donna ses ordres pour que l'on travaillât sans relâche à fortifier le château de Selles et à refaire, en partie, les murailles d'enceinte de la ville. Elles furent alors flanquées de nombreuses tours dont plusieurs existent encore, en partie, entre la porte de Cantimpré et la porte de Selles.

Après avoir obligé de nouveau les trois États à reconnaître Louis XI pour leur souverain, et les avoir ainsi contraints de rompre la neutralité de la ville, il fit dresser du tout un acte dont une copie existe à la Bibliothèque impériale. Pour compléter cette véritable révolution, il ordonna d'abattre les aigles impériales des édifices publics et d'y substituer les armes de la France. Et afin de contenir plus sûrement encore les citoyens dans le devoir, il en fit enlever un certain nombre des plus qualifiés et des plus influents appartenant aux trois ordres, et les envoya comme otages au roi de France, qui leur assigna pour résidence Paris, le Lude, Angers, etc. Ces victimes de l'arbitraire ne revinrent dans leur patrie qu'en 1484,

par la faute de Maximilien qui, après la conclusion de la paix, en 1482, oublia de les réclamer.

Si l'on rapproche ces faits de l'exécution de Pingré et des exactions, rapportées plus haut, que se permirent Maraffin et son conseiller de Lude ; si l'on ajoute que la tradition leur reproche d'avoir battu monnaie avec les ornements précieux des églises, on ne découvrira pas facilement quelle différence il pouvait y avoir, au compte de Louis XI, entre une ville prise de vive force et une place simplement occupée. Rappelé par le roi, de Lude s'éloigna de Cambrai après un séjour assez court, trop long pour le mal qu'il avait commis ou laissé commettre. Mis ainsi hors de tutelle et pensant que le temps de la dissimulation était passé, le gouverneur de Cambrai daigna enfin, à l'occasion de la nomination d'un prévôt, mettre ses administrés à même de connaître à quel titre il exerçait son autorité sur eux. Voici cette pièce, que les registres du Chapitre nous ont conservée. C'est le seul texte d'actes administratifs que nous connaissions du capitaine de La Charité :

« Loys de Maraffin, escuier seigneur de Voz, capitaine de « La Charité conseillier chambellain du Roy nostre sire et « son lieutenant à Cambray et au pays de Cambresis. A tous « ceulx qui ces présentes lettres verront salut. Come le Roy « nostre dist sire nous ait comis et institué son lieutenant en « ce pays et ordonné mettre en sa main le temporel place et « seigneuries de l'evesque de Cambray appartenances ap- « pendances et dependances quelconques, soy tenant (ledit « évêque?) en party contraire au Roy notre dist sire et « favorisant ses anemys et adversaires et par respit a « nous (*sic*) besoing pourveoir aux offices de la temporalité « dudit eveschie sous la main du Roy nostre dist seigneur « mesmement a l'office de prevost temporel dudit lieu de « Cambray auquel n'avons encore pourveu jusques a pre-

« sent savoir faisons que nous confiant de la personne de « Guillaume de Bernes escuyer lieutenant du prevost des « marechaux de France, et de ses sens loyaulx conduite et « bonne diligence, iceluy avons aujourd'hui fait institué et « ordonné, faisons instituons et ordonnons, de par le Roy « notre dist sire et soubs sa dite main, prevost dudit lieu de « Cambray pour ledit office avoir, tenir et exercer doresna- « vant en la manie[re] accoustumée et autrement devenant (?) « aux honneurs, préeminences, gaiges, droits profits emo- « luments accoustumés et qui y appartiennent, tant qu'il « plaira au Roy notre dist sire ou nous ou que aultrement il « en soit disposé et ordonné. Si donnons en mandement par « ces meismes présentes à tous ceulx à quil appartient, tant « de la cité de Cambray que aultres officiers et sujet du Roy « notre sire, que ledit de Bernes duquel nous avons prins et « reçeu le serment en tel cas requis, en ensuivant au surplus « les stilles, us et coutumes de ladite cité de Cambray le « facent souffrent joir et user dudit office, ensemble desdits « honeurs préeminences, gaiges, droits, profits émoluments « dessus dits pleinement et paisiblement et a lui obeir et en- « tendre de tous ceulx et ainsi qu'il appartiendra es choses « touchant et convenant ledit office, oste et deboute d'iceluy « tout aultre non ayant lettre du Roy notre sire ou de nous « precedants en date ces presentes.

« Donné à Cambray le 10e. jour d'aoust l'an 1477.

« Signé L. MARAFFIN. »

Ainsi, le doute n'était plus permis: c'était bien au nom du roi de France que le seigneur de Maraffin gouvernait la ville impériale. Le Chapitre lui-même ne lui déniait pas cette qualité; car, dans le même volume des *Annales capitulaires*, déjà cité, on trouve la note suivante qui peut passer pour un renseignement curieux sur les habitudes du per-

sonnage, habitudes que l'on n'aurait pas soupçonnées si studieuses. Nous traduisons littéralement :

« Du 13 avril 1478.

« Aujourd'hui MM. du Chapitre ordonnèrent à Me. Ar-« nould Duren, leur confrère, de remettre à M. Louis de « Maraffin, écuyer et gouverneur de cette ville pour le Roi, « deux ouvrages écrits en français et faisant partie de la « bibliothèque ecclésiastique, savoir : les *Histoires des* « *Francs* et un livre traitant de la médecine, lesquels ou-« vrages ledit Louis (*sic*) a promis de restituer. »

Cependant Louis XI, qui connaissait le caractère remuant et peu docile des Cambrésiens, était, malgré la razzia des armes des habitants et le système de compression inauguré par de Lude, beaucoup moins rassuré que ses lieutenants sur la possibilité des troubles et des émeutes que sa domination illégale pouvait exciter. Il crut, non sans apparence de raison, que l'autorité spirituelle d'un dignitaire ecclésiastique ajouterait à l'action du pouvoir temporel, en lui prêtant cette force morale que les canons et les forteresses ne rendent pas toujours inutiles.

On a vu plus haut que l'évêque titulaire du diocèse, Jean de Bourgogne, occupé de ses plaisirs, et quels plaisirs ! ne remit plus les pieds dans sa ville métropolitaine, une fois qu'il eut pris possession de son siége épiscopal. Cette circonstance justifiait, jusqu'à un certain point, la prétention du roi de France de pourvoir à la vacance de fait de l'évêché de Cambrai. Seulement, fut-il bien inspiré en réclamant le concours de Jacques Minutoli ? Des historiens, qui se sont copiés les uns les autres, ont tenu pour la négative. D'autres (ceci est à remarquer), Dupont, entr'autres, *n'ont même pas mentionné le nom de Minutoli dans leurs ouvrages.* On devine pourquoi. Les premiers, évidemment, ont parlé sur la foi des satiriques du temps qui ont enveloppé l'évêque Minutoli et

Maraffin dans une commune réprobation. Or, Minutoli était déjà évêque d'Agde, il l'avait été de Nocera, en Italie. La *Gallia christiana* et l'article que Bayle a consacré dans son *Dictionnaire* à la maison de Minutoli, le représentent comme un prélat du plus haut mérite. On en conviendra, ces témoignages sont plus que suffisants pour infirmer la valeur des partiales accusations de quelques pamphlétaires et de ceux qui, plus tard, les ont répétées sans discussion aucune.

Quoi qu'il en soit de cette réhabilitation que nous pouvons à peine effleurer ici, Louis XI prit soin d'aviser de sa détermination le Chapitre de l'Église qu'il allait jeter dans un si grand embarras. La lettre qu'il écrivit à ce sujet est très-intéressante, et, nous le pensons, complètement inédite. Nous la transcrivons ici, d'après une copie authentique que nous en avons trouvée dans les registres du Chapitre :

« Le 13 fevrier furent lues en Chapitre de la part du Roy « la lettre dont la teneur s'en suit :

« De par le Roy

« A nos chiers et bien aimez les Doien, chantre et chapi- « tre de l'église de Cambrai.

« Chiers et bien aimez, en faveur des grands louables et « recommandables services que notre ami et feal conseillier « et orateur l'evesque d'Agde notre procureur general en « cours de Rome nous a par cy devant fait et aussi des pertes « et autres grands charges qu'il a supportées par cy devant « à cause de notre service nous avons naguères escript a « notre saint père le Pape pour lui faire avoir l'evesché de « Cambrai parce que pour rien nous ne vouldrions souffrir « que celui qui la tient hantast coutumast ne frequentast en « ladite ville de Cambrai et aimerions mieux que le fu y feust « que pour de sa vie il en joyt. Et pour ces caulses et autres « avons (donné) charge a nos amis et feaulx conseiller et

« chambellan les sieurs du Lude gouverneur de notre pays « de Dauphiné et de St.-Pierre grand seneschal de Normandie « lesquels nous envoyons presentement par de là, bailler et « faire bailler a notre dit conseillier et orateur dès à présent « le temporel et administration dudit eveche et l'en faire en- « tierement joyr. Et pour ce qu'il doubte (craint) que aulcuns « de vous le voulsissent troubler et empescher en la jouis- « sance dudit temporel, dont, si ainsi estoit nous serions « fort desplaisant, nous vous prions surtout ce service (*sic*) « que vous desiriez jamais faire, que incontinent ces lettres « veues vous veuillez recevoir et laisser joyr dudit temporel « et aultres choses notre dist conseillier procureur et orateur « l'evesque d'Agde. Ainsi ce vous diront lesdits du Lude et « de St.-Pierre auxquels nous avons donné charge expresse « de vous en parler et les croire de ce qu'ils vous en diront « pour nous, et au surplus faire à notre dist conseillier et ora- « teur en notre dite faveur tout honneur gracieux service et « tout le recueil qu'il vous sera en ce mon. (*sic*) possible. « Car il est bien homme pour servir votre Eglise. En quoy « faisant vous ferez un tres singulier et tres agreable plaisir « lequel nous recoignesserons envers vous et votre dite « Eglise quand daulcunes choses vous voudrez requerir, soit « en général soit en particulier en (telle) manière que vous « connaistrez que nous n'avions point oublié ce que vous « aurez fait pour lui à notre requeste. Ainsi si vous faites du « contraire, tenez vous seurs que nous n'en serons pas con- « tents.

« Donné au Plessis le parc lez Tours le 7e. jour de jan- « vier 1477.

« Signé LOYS (avec imitation de l'écriture).

« Et, plus bas :

« Le Secrétaire, J. MESME. »

Le caractère de Louis XI revit tout entier dans cette lettre. Mais, pour bien en apprécier l'importance, il faut se rappeler ou savoir que l'église de Cambrai, dont les derniers vestiges ont disparu en 1806, était l'un des plus remarquables et surtout des plus célèbres monuments que l'on eût consacrés à la Vierge dans les âges de fervente piété. L'une de ses chapelles jouissait, sous le nom de *Notre-Dame-de-Grâce*, d'une réputation extraordinaire (1). On y venait jadis en pélerinage de toutes les parties de l'Europe. Or, on sait le culte que professait pour la Mère de Dieu ce prince qui en portait si volontiers l'image à son chaperon, qui l'avait déclarée comtesse de Boulogne, et à ce titre lui faisait hommage comme son vassal; qui avait prouvé enfin de mille autres manières combien il lui était *dévoué*. Eh bien! sa lettre au Chapitre tend à démontrer que même cette partie de sa dévotion, si elle n'était pas absolument simulée, était, en tout cas, subordonnée à sa politique, puisque, il le dit nettement, plutôt que de ne pas obtenir satisfaction du Chapitre, il aimerait mieux que le *fu* fût à Cambrai, c'est-à-dire dévorât avec le reste un édifice sacré, objet, on devait le croire, de sa vénération particulière, qu'il était venu pieusement visiter plus d'une fois et que même il avait enrichi de ses dons!

(1) On y conservait un tableau de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, qu'une pieuse tradition attribuait à saint Luc et qui est encore en grande vénération dans le Cambrésis. Cette image, don de l'archidiacre Fursy de Brule, fut *inaugurée* dans l'église Notre-Dame en 1450, ainsi qu'on le voit dans cet extrait du 4ᵉ. volume des *Actes* du Chapitre, du 13 août 1450:

« Audita relatione dominorum deputatorum concluserunt domini ymaginem Beatæ Virginis quam legavit magister Furseus du Brulle archidiaconus Valechenniensis ponendam esse in capella Sanctæ Trinitatis in loco, vel quasi, in quo tabella ænea continens fundationem quondam Rmi. Dni. cardinalis Cameracensis nunc posita est, et ipsa tabella reponatur magis prope altare.

Que penser maintenant de la sincérité des sentiments religieux de Louis XI ? Mais n'est-ce pas profaner ces beaux mots que de les employer à caractériser le degré de *religiosité*, qu'on nous pardonne l'expression, de celui que Brantôme appelle le bon Roi ?

Le monitoire si édifiant du Roi de France est du 7 janvier. Or, il est constant que Minutoli n'arriva à Cambrai qu'après l'exécution de Pingré, vers la fin du mois d'août. Ce retard est assez peu explicable. Le Chapitre fit-il quelque opposition ? Essaya-t-il indirectement de *faire du contraire* de la volonté royale, si explicitement formulée ? Louis accorda-t-il de lui-même un sursis à l'exécution de ses ordres ? La seconde supposition est la seule admissible. La première ne soutiendra pas l'examen, si l'on considère que les administrateurs par intérim du diocèse n'avaient osé tenter aucune démarche pour sauver un de leurs serviteurs, innocent du crime dont on l'accusait et qui n'avait pas démérité d'eux ; loin de là.

Mais, sans nous appesantir plus long-temps sur la cause de ce retard, nous dirons que Minutoli fut reçu sans opposition. Sans difficulté aucune il s'installa au palais épiscopal et prit la direction spirituelle d'un troupeau si lâchement abandonné par son pasteur légitime. On le vit officier pontificalement sans avoir d'indult du pape, ce qui était une usurpation de fonctions évidente ; nommer à divers emplois ; en un mot, remplir dans toute son étendue la charge de titulaire : non sans exciter le mécontentement des partisans de Jean de Bourgogne et des ennemis de Maraffin. Ceux-ci se vengèrent de l'appui moral qu'il prêtait à leur oppresseur en le ridiculisant par l'appellation d'*évêque Maraffiné*, et en affectant de le considérer comme complice de tous les actes du gouverneur de Cambrai. Il nous paraît impossible, cependant, qu'un prélat comblé des faveurs de trois papes ait pu s'associer aux mesures de rigueur de Maraffin avec lequel, à la vérité, il

entretenait des relations amicales. Ce qui fortifie ce doute, c'est qu'un chroniqueur de ceux qui ont vilipendé à plaisir le filleul de Louis XI, rend justice en ces termes à l'orateur du roi de France :

« Ledit Maraffin comme seigneur du temporel manda « l'évêque d'Agde pour régir le spirituel, lequel vint incon- « tinent et se fourra au palais épiscopal où il fist des menues « retentions et fist à la porte d'iceluy mettre l'ecu de France. « Celui-ci celebra en lEglise N. D. en pontificat, ordonna « officiers traita assez paisiblement ceux du collége (1). »

Mais, tant les erreurs historiques sont difficiles à extirper, le nom de Minutoli n'est arrivé jusqu'à nous qu'escorté des préventions qui nous représentent encore aujourd'hui ce personnage comme un des séides aveugles de Maraffin.

Du reste, le séjour de Minutoli à Cambrai ne fut pas de longue durée. Quoique Louis XI eût donné à sa domination provisoire sur le pays tous les caractères d'une prise de possession définitive, il se décida tout-à-coup à rendre aux Cambrésiens leur neutralité. Ce fut pour eux un véritable coup de théâtre que cette résolution inattendue. Les historiens l'ont expliquée diversement : les uns ont prétendu que Maximilien, qui avait besoin d'une trêve, avait envoyé à Cambrai, auprès du Roi, des ambassadeurs chargés de lui proposer, en échange de cette cité, la cession de l'Artois et de plusieurs villes qu'il obtint en effet, mais beaucoup plus tard ; et Louis, ce politique consommé, se serait laissé prendre à ce leurre, ce qui est fort improbable. D'autres disent, au contraire, que le roi lui-même, menacé de perdre toutes ses conquêtes, pour faire en quelque sorte la part du feu, aurait pris l'initiative d'un arrangement de cette nature, en apprenant que Maximilien, à la tête des forces de la Flandre, s'était avancé jusqu'à Douai.

(1) Chronique manuscrite d'Adam Gelic. (B. C. de Cambrai.)

Il en est même qui, confondant le château de Selles avec la ville, ont écrit que Cambrai fut reprise de vive force. Rien de tout cela n'est exact. Il en faut dire autant de l'explication du fait que hasarde Comines. Toujours à la recherche des moyens de réhabiliter son redouté seigneur, au livre VIIIe. de ses *Commentaires*, il insinue, s'il ne le dit pas explicitement, que Louis XI aurait rendu Cambrai, ville impériale, parce qu'il y avait toujours eu entre les rois de France et les empereurs d'Allemagne un état de paix garanti par des serments réciproques. Cette situation, ajoute-t-il, les obligeait à éviter toute cause de conflit dans l'exercice de leurs droits respectifs. Il n'est pas impossible que Louis XI ait pensé et dit tout cela. Seulement on a lieu de s'étonner que ces vérités si palpables ne lui aient apparu telles qu'au moment où il eut la certitude qu'il allait avoir l'Empire sur les bras s'il persistait à garder Cambrai, cité doublement impériale : d'abord, parce qu'elle était au nombre des villes franches; ensuite, parce qu'elle était métropolitaine d'un évêché compris dans le second membre de la Confédération. Or, ce fut, selon nous, la perspective de cette rupture imminente avec l'Empire, qui força la main au roi de France. Après cela, les motifs importent fort peu. Il suffit de constater que tous les historiens s'accordent à fixer à la fin du mois d'août 1478 l'arrivée de Louis XI à Cambrai et qu'il y vint avec l'intention de remettre les choses en l'état où il les avait trouvées avant son injuste agression. Il est très-peu probable qu'il ait débuté par chasser Maraffin de la ville : ou, du moins, ce fut une comédie arrangée entre eux, puisqu'une anecdote fort connue, rapportée par Corrozet, prouve que l'ex-gouverneur de Cambrai ne perdit pas le moins du monde l'amitié de son maître et parrain. Il est même reconnu que ce furent les conseils de Maraffin qui décidèrent Louis à garder le château de Selles. C'était une mesure de précaution, commandée par la nécessité de protéger

ceux des partisans des Français qui auraient eu, après le départ du roi, à redouter des réactions populaires presqu'inévitables en pareil cas.

Quant à la renonciation de ses droits prétendus d'occupation, Louis XI l'effectua de fort bonne grâce, avec cette espèce de jovialité qui lui était propre. La nuit qui suivit son entrée à Cambrai, on enleva, par ses ordres, les armes de France de tous les endroits où elles avaient été mises, et on les remplaça par les aigles impériales. Le lendemain, après une première renonciation au pied des autels, il se rendit sur la place publique de la cité, sans escorte, en roi populaire qu'il était réellement. Là, il dit à la foule rassemblée et qui le pressait fort : *De nuit l'aigle s'était envolée, de nuit elle est retournée. Messieurs, je vous remets en votre neutralité.*

C'était pour arriver à ce résultat que la ville avait souffert des exactions de toute espèce ; qu'un grand nombre d'habitants avaient été ou s'étaient exilés ; que le sang de plusieurs bons et vertueux citoyens avait coulé sur l'échafaud !

Les peuples, dit Horace, doivent pâtir de toutes les folies qui passent par la tête de leurs chefs. — L'épigramme est bien aiguisée, juste peut-être, mais au fond peu consolante. Combien nous préférons la pensée de Bossuet : Les rois et les peuples s'agitent ; Dieu les mène.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire-général,

Alc. WILBERT.

SECTION D'HISTOIRE.

Séance du 23 juillet.

Présidence de M. le comte D'HÉRICOURT.

La séance est ouverte à 8 heures du matin.

Sont présents au bureau : MM. *de Caumont*, *Tailliar*, *Kervyn de Lettenhove*.

L'Assemblée ajourne jusqu'à l'arrivée de M. Tailliar, la 9e. question, ainsi posée :

Quelles sont, en langue romane-wallonne, les plus anciennes légendes, chroniques et poésies ?

Quels sont les plus anciens actes publics ?

Personne n'étant disposé à traiter les deux questions suivantes ayant pour objet : la première, *l'organisation et les travaux des confréries qui eurent tout à la fois un caractère religieux et poétique;* la seconde, les *chambres de rhétorique*, on passe à la 12e. question, ainsi conçue :

Quelle était l'organisation des cours d'amour ? Quels sont leurs arrêts les plus remarquables ?

M. Kervyn de Lettenhove parle d'une correspondance poétique, qui eut lieu entre Marie, comtesse de Champagne, et le trouvère Raoul de Coucy. Marie était fille d'Éléonore de Guienne, qui composait des poésies, et elle est l'aïeule de Thibaut, comte de Champagne. La découverte de ce manuscrit nous montre que le trouvère Thibaud avait été formé par la poésie des troubadours, et qu'il dit bien vrai dans ces deux vers :

Au revenir que je fis de Provence
Mon cœur s'émut un petit de chanter.

Aucun membre du Congrès n'ayant demandé la parole sur la 13e. question qui se rapporte à l'*influence des universités de Douai et de Louvain*, M. l'abbé Dehaisnes dit, en quelques mots, que l'Université de Douai a été un rempart contre l'hérésie, un foyer de lumière pour toute la Flandre-Wallonne, comme le prouvent ses dix-neuf séminaires, ses six colléges et ses milliers d'élèves, et les savants remarquables qu'elle a produits, Colvener, Estius, Sylvius, etc.

La Société regrette l'absence de M. de Coussemaker, qui aurait certainement donné des détails très-intéressants et très-importants sur la question ainsi posée dans le n°. 14 :

Quels ont été, à Cambrai, les progrès de l'art musical à la fin du XIVe. siècle et pendant le siècle suivant?

La parole est donnée à M. Tailliar pour traiter la 9e. question, dont la discussion avait été différée.

Parmi les anciens documents rédigés en langue romane-wallonne, dit-il, les actes publics qui retracent si fidèlement la vie extérieure et la vie privée de nos pères ne sont pas les moins importants, et ils offrent, sinon autant de charme, du moins autant d'intérêt que les légendes, les chroniques et les poésies. En qualité de membre non résidant de l'ancien Comité historique, et conformément aux instructions de M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, M. Tailliar a formé une collection considérable d'actes rédigés dans l'ancien idiome de nos contrées. Une partie en a été publiée à Douai, en 1849, sous le titre de *Recueil d'actes en langue romane-wallonne du XIIIe. siècle* (un vol. in-8°.); depuis lors, il n'a cessé de rechercher les actes du même genre, surtout les lois et coutumes des bourgs et villages. Celles

qui vont suivre datent de 1201 à 1250. Elles sont au nombre de 18.

Dans les dispositions si variées que ces chartes renferment, il est quelques points qui frappent plus spécialement l'attention ; ce sont : les éléments sociaux, les classes de personnes dont se composent les communautés rurales, les rapports du seigneur avec ses vassaux et les charges auxquelles ceux-ci sont astreints, les aides extraordinaires dues au seigneur en certains cas, comme lorsqu'il est reçu chevalier, qu'il marie son fils ou est fait prisonnier; la réparation des délits et les amendes, les droits sur les objets de consommation, les fonctions des officiers du seigneur, les échevins et leur juridiction, la procédure à suivre devant eux, les justiciables qui leur sont soumis, le droit de bourgeoisie, les garanties assurées aux habitants, les avantages qui leur sont conférés.

Mais ce qui est surtout digne de remarque, c'est que nulle part on ne trouve de trace de cet odieux droit de *markette* ou de prélibation, en vertu duquel le seigneur se serait arrogé le monstrueux privilége de partager le lit de ses vassales la première nuit de leurs noces. Sauf dans quelques localités du littoral du Ponthieu, où s'étaient fixés des chefs de pirates du Nord, jamais il n'est question de cette brutale prétention, dans les coutumes de nos provinces. Quant à l'idée qu'on a attribuée aux chefs du clergé de vouloir jouir personnellement de ce droit immoral et irréligieux, c'est là une imputation qui ne peut soutenir un sérieux examen et qui a été énergiquement réfutée.

LOIS DES BOURGS ET VILLAGES DU NORD DE LA FRANCE,

de 1201 à 1250.

N° 1. 1201.

Loi octroyée par Gilles, avoué de Busigny, aux hommes de ce village.

On sait ce que sont au moyen-âge les églises collégiales, grands établissements religieux, composés d'un chapitre de chanoines à la tête duquel figurent de respectables dignitaires.

Quoique dépourvues d'un siége épiscopal, ces églises ne manquent ni d'importance, ni de considération.

A Cambrai, outre la célèbre métropole de Notre-Dame, on distingue les deux collégiales de St.-Géry et de Ste.-Croix.

Le chapitre de la collégiale de St.-Géry comprend quarante chanoines. Il a pour chefs et pour dignitaires: un prévôt qui représente l'Église dans ses rapports avec les puissances laïques dans tous les actes de la vie extérieure et féodale; un doyen qui, au point de vue religieux, dirige la communauté et veille à la discipline; un écolâtre qui gouverne l'école annexée au chapitre et entretient le feu sacré des sciences et des lettres.

Comme la plupart des grands établissements religieux, la collégiale de St.-Géry a, pour la défendre contre les attaques du dehors et contre les prétentions iniques, un avoué ou patron laïque, pris parmi les plus puissants seigneurs d'alentour.

Dans la seconde moitié du XIIe. siècle, c'est le seigneur de

Busigny qui est l'avoué de St.-Géry. Busigny est un village considérable, où l'Église possède de vastes domaines (1).

Malheureusement, les patrons de ce genre, au lieu d'agir en loyaux défenseurs des églises qu'ils devraient protéger, s'en montrent souvent les oppresseurs, ou les tourmentent par des exigences déraisonnables. (Voir, ci-après, n°. 3.)

Vers le début du XIII[e]. siècle, de graves difficultés divisent le chapitre, le seigneur et les habitants de Busigny. Pour y mettre fin, Gilles, seigneur de Busigny et avoué de la collégiale de St.-Géry, octroie, de concert avec le chapitre, une charte qui, en terminant les contestations, doit fixer les droits respectifs des parties intéressées.

Cette charte comprend 21 articles.

Dans l'article 1[er]., le seigneur rappelle que, jadis, le chapitre de St.-Géry choisit un de ses aïeux pour aider et sauvegarder les habitants de Busigny; que, pour prix de ce patronage, l'Église lui alloua par chaque hôte ou colon, un mencaud (56 litres) d'avoine, un pain, une poule et six deniers par an. — Suivant l'article 2, l'avoué ne peut rien demander de plus que ce qui précède. — L'article 3 punit de 5 sous d'amende les délits forestiers. — L'article 4 prononce des peines contre les paissons illicites. — Mais l'article 5 fait exception pour les animaux perdus ou égarés. — Article 6. L'avoué doit remettre au mayeur, sauf son droit, le délinquant arrêté et la bête prise. — 7. Le sergent commis par l'avoué prête serment devant l'Église. — 8. Quand le pré de l'Église et le sart (terrain défriché) sont défendus aux troupeaux, les contrevenants paient les amendes fixées. — 9. Répression des délits ruraux après le ban d'août. — 10. Peines contre le démenti,

(1) Ce village, situé au sud-est de Cambrai, à 24 kilomètres de cette ville, fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Cambrai et du canton de Clari. Il compte plus de 3,000 habitants.

l'injure, les coups et les blessures. — 11. Châtiment de l'agression violente et de l'assaut de maison. — 12. Peines contre le meurtre, la mutilation et le vol. — 13. Si un étranger attaque un homme de la ville, celui-ci doit être défendu par les autres bourgeois. — 14. Si un bourgeois est assailli dans sa maison, ses voisins sont tenus de l'aider (1) — 15. Le larron doit être remis par le mayeur à l'avoué pour que celui-ci en fasse justice de par l'Église. — 16. Comment on doit agir envers l'étranger trouvé nanti d'objets volés. — 17. Comment doivent être aliénés les gages remis pour objets vendus. — 18. Amende contre celui qui, sans le congé du sergent de l'Église, emporte des moissons d'un champ soumis au terrage. — 19. Tous les clains ou actions judiciaires doivent être portés devant le mayeur. — Mode de recours en cas de déni de justice. — 20. Tous les bans doivent être faits par le mayeur, le prévôt de la collégiale et l'avoué. — 21. Part que l'Église, le prévôt et l'avoué ont dans les amendes.

N°. 2. 1216.

Loi octroyée aux habitants d'Oisy par Jean Ier. de Montmirail, châtelain de Cambrai et seigneur d'Oisy.

Les seigneurs d'Oisy, en même temps châtelains de Cambrai, constituent une des plus puissantes familles du pays. D'abord simples majordomes ou maîtres du palais de l'évêque de Cambrai, à peine sont-ils parvenus à rendre leur office héréditaire et à le convertir en fief qu'on les voit s'élever contre le prélat dont ils tiennent leur pouvoir.

La réunion, sur la même tête, de la dignité de châtelain de

(1) On voit, par ces deux articles, que les habitants de Busigny sont obligés de s'aider mutuellement, comme les habitants des grandes communes jurées. Une disposition semblable se retrouve dans plusieurs des lois suivantes.

Cambrai et du titre de seigneur d'Oisy ajoute tout à la fois à la puissance et à l'orgueil de ces personnages.

Sans respect pour le caractère sacré du pontife, qui est en même temps leur seigneur, au lieu de donner l'exemple de l'obéissance comme ses premiers vassaux, ils le fatiguent de leur turbulence, le harcèlent de leurs rebellions et remplissent ses jours d'amertume.

L'évêque de Cambrai, à cette époque, est nommé par le souverain de Germanie, dont il tient en fief la ville et le comté de Cambrai. Chaque fois que la mort du pontife rend vacant le siége épiscopal, le bâton pastoral est reporté à l'empereur ou au roi d'Allemagne qui, souvent, sans se préoccuper du vœu des Cambrésiens, nomme de son chef un prélat de son choix, qu'il prend même parmi les chapelains de son palais.

L'évêque, ainsi tiré directement de la Cour, est presque toujours complètement inconnu de ses ouailles jusqu'au moment de son arrivée à Cambrai. Il est quelquefois tellement étranger aux mœurs et aux usages de son diocèse, qu'il ne connaît même pas l'idiome wallon des sujets qu'il vient gouverner. On comprend dès-lors combien ceux-ci doivent avoir pour lui peu de sympathie et de déférence.

A plusieurs reprises, on voit le châtelain de Cambrai se coaliser avec les seigneurs du pays, pour combattre la suprématie de l'évêque.

Parfois aussi, on voit le châtelain prendre parti pour les bourgeois et organiser avec eux la résistance. La Commune qu'instituent les habitants de Cambrai contre le prélat étranger participe, dans ce cas, autant de l'antagonisme de race contre un chef germanique que de l'insubordination des bourgeois de la cité à l'égard de leur évêque (1).

(1) Ce caractère de la commune de Cambrai, établie par les bour-

Par le mariage d'Hildiarde, fille unique du châtelain de Cambrai, Hugues III, avec André, seigneur de Montmirail (père de Jean Ier., auteur de la loi qui va suivre), la dignité de seigneur d'Oisy passe dans une famille différente dont le siége est à Montmirail, dans le Perchegouet, petit pays de l'Orléanais. La double dignité de châtelain de Cambrai et de seigneur d'Oisy n'est plus, ainsi que l'annexe secondaire d'une autre domination, sise dans une contrée lointaine.

Mably et, après lui, Thouret signalent quatre causes de ruine pour le régime féodal; ce sont, suivant eux :

1°. L'émancipation des serfs et la formation des communes ;

2°. La prépondérance toujours croissante qu'acquiert la royauté ;

3°. L'appel au Parlement et l'affaiblissement des justices seigneuriales ;

4°. L'abolition du droit de guerre, que s'étaient arrogé les seigneurs.

Mais le système féodal est travaillé encore par trois autres causes de destruction non moins actives.

C'est d'abord la dévolution des fiefs aux filles, que leur sexe rend incapables de porter les armes ; c'est ensuite le cumul de plusieurs fiefs sur la même tête; c'est enfin la possibilité d'en constituer au profit des chefs du clergé.

Le régime féodal avait surtout été créé pour la défense du pays. La transmission des fiefs aux filles, inhabiles à la profession militaire, va contre le but de l'institution.

Il en est de même de la réunion de plusieurs fiefs sur une seule tête. Dès que la fille d'un seigneur, en se mariant, peut porter le fief dans une autre maison, sous une suzeraineté

geois wallons contre un prélat germain imposé par l'étranger, a été jusqu'ici entièrement laissé dans l'ombre.

différente ; du moment aussi que le même individu a la faculté de réunir dans ses mains plusieurs fiefs dont il ne peut personnellement acquitter le service, il est évident que l'ordre féodal est dérangé ; que son mécanisme hiérarchique cesse de fonctionner régulièrement et que tout le système des fiefs est gravement compromis.

La dernière cause de décadence résulte de la transmission de fiefs considérables aux chefs du clergé, dont la profession et le caractère sont incompatibles avec les devoirs militaires que ces fiefs leur imposent.

La charte octroyée aux habitants d'Oisy, en mai 1216, par leur seigneur, Jean Ier. de Montmirail, châtelain de Cambrai, se compose de 78 articles (1).

Les articles 1-10 fixent les redevances, corvées et autres charges dont les bourgeois d'Oisy sont tenus envers leur seigneur. — Les articles 11-29 règlent la police des champs et précisent les amendes pour les délits ruraux. — Les articles 30-38 portent des peines contre les outrages, les blessures, le port d'armes prohibées et les invasions ou assauts de maisons. — L'article 39 traite de la police des fours banaux, de la répression des tumultes et des batailles. — Article 40. Quand les échevins doivent aller dans un procès consulter à Cambrai, celui qui perd sa cause paie leurs dépens. — Les articles 41 à 43 règlent la forme de procéder en cas de dénégation, ou à défaut de preuves d'une créance réclamée. — L'article 44 détermine l'afforage de la cervoise. — Dans les articles 45-46, il est question de la vente de denrées à crédit et sur gages. — Article 47. Celui

(1) Le bourg d'Oisy, que cette charte régissait, dépendait jadis du Cambrésis. Il fait aujourd'hui partie du département du Pas-de-Calais et du canton de Marquion, arrondissement d'Arras. Sa population est de 2,123 habitants.

qui paie l'assise pour une maison ne la paie pas pour une seconde. — Articles 48-53. En quels cas il n'y a pas lieu à redevance au profit du seigneur et ce qu'on doit faire quant aux éteules (paille qui reste sur terre après la moisson). — 54. Obligations des bouchers qui tuent des porcs. — 55. Il est permis de venir s'établir à Oisy, si l'on n'est pas reprochable de meurtre ou de trahison. — 56. Celui qui veut être bourgeois prête serment devant les échevins. — 57. Amende contre la femme coupable d'injures. — 58. Redevance que doit payer celui qui veut édifier ou s'établir sur le terrain d'autrui. — 59. On peut, à certaines conditions, vendre sa maison et quitter la ville. — 60. En quels cas les bourgeois doivent des aides au seigneur. — 61. Le bourgeois ne peut être jugé que par les échevins. — 62. Il peut être traduit devant eux par le prévôt ou le sergent du seigneur. — 63. Tout bourgeois a le droit de requérir la location de l'enclos ou du manoir inoccupé. — 64. Taxe et vente du vin. — 65-66 Jugement des chevaliers ou autres, tenus pour dettes envers les bourgeois. — 67-68. Réparation des dommages causés par les personnes et les animaux. — 69. Châtiment du viol. — Le coupable est à la merci du seigneur. — 70. Répression de la coupe illicite des chênes. — 71. Les échevins reconnus inhabiles doivent être remplacés par le bailli, de concert avec les échevins restants. — 72. Peines contre celui qui brise la charrue d'autrui. — 73 Punition de l'homicide et de la mutilation : dans la banlieue, mort pour mort, membre pour membre. — 74. Nul habitant des lieux assujettis au seigneur, et où cette franchise ne règne pas, ne peut s'établir à Oisy sans le congé du seigneur. — 75. L'homme à qui le seigneur a concédé un manoir doit être tenu pour bourgeois. — 76. Tout bailli, prévôt ou sergent du seigneur, est tenu de prêter serment. — 77. Amendes

que doivent la brebis, le cheval et la vache trouvés dans le bois du seigneur. — 78. Amendes infligées au délinquant surpris dans le même bois par le sergent ou les hommes du seigneur.

N°. 3. 1219 (avril).

Charte de transaction entre Pierre de Douai, avoué de Cysoing, et l'abbaye de St.-Calixte de Cysoing, concernant un bois et des terres de Somain, des pêcheries, des dîmes, le partage des amendes et l'exercice des droits de justice.

Au milieu des guerres continuelles, publiques et privées, du désordre social, de la licence des passions individuelles, les abbayes, exposées à d'incessantes agressions, ont besoin, comme les églises, d'un protecteur armé qui prenne en main leur défense. De là, l'institution des avoués ou patrons laïques, ordinairement choisis parmi les seigneurs les plus puissants du pays.

Mais ces sortes de tuteurs se font payer chèrement les fonctions souvent tyranniques qu'ils remplissent.

Pour prix de l'assistance qu'ils promettent, ils exigent qu'on leur alloue des profits et des perceptions parfois considérables. (Voir, ci-dessus, n°. 1.)

Parmi nos abbayes du Nord de la France, celle de Cysoing, de l'ordre de St.-Augustin, était une des plus renommées. Fondée vers 830, par le comte Everard, gendre de Louis-le-Débonnaire, elle possédait de riches domaines, au nombre desquels celui de Somain.

Les comtes de Flandre, qui avaient pour aïeul le gendre de Charles-le-Chauve (Baudouin, Bras-de-Fer) et qui, comme le fondateur de Cysoing, se rattachaient à la dynastie Carlovingienne, étaient d'abord les avoués de cette abbaye. Mais l'un d'eux, Baudouin IX, qui fut empereur de Constantinople, avait octroyé en fief à Pierre de Douai, de

l'illustre maison des prévôts de Douai, cet office d'avoué de Cysoing et le village de Somain annexé à ce fief (1).

C'est pour fixer les droits respectifs de l'avoué et de l'abbaye qu'intervient, en 1219, la transaction suivante :

Le préambule explique pourquoi elle a été consignée par écrit : « Pour ce que les temps sont périlleux et les jours mauvais et que nous voyons le monde mis à tel point de malice que peu de gens s'appliquent à garder leur foi et que plusieurs visent à multiplier la fraude, il est besoin de prévoir que les choses qui sont faites de bonne foi, de nette pensée et de sain conseil, aient une stabilité durable et ne puissent être changées, à leur désavantage, par fraude ni par malice. »

Puis viennent les dispositions :

Article 1er. L'avoué doit garder le bois à ses dépens, à condition d'avoir la moitié du prix des coupes mises en vente par l'abbaye. — 2. L'Église a droit de vendre les coupes, mais tous les huit ans seulement, et sous certaines réserves. — 3. L'avoué a le droit de faire autour du bois un fossé dont l'Église paie la moitié. — 4. Si le bois était mal gardé, l'Église le ferait garder aux dépens de l'avoué. — 5. L'Église ne peut tailler, essarter ni établir de nouveaux hôtes, si ce n'est de concert avec l'avoué. — 6. Les amendes des menus délits sont à l'avoué. Celles des plus graves méfaits, de la compétence de la haute-justice, se partagent entre l'Église et l'avoué. — Il n'est rien dû de part ni d'autre pour les animaux qui s'échappent. — 7. 24 rasières de terre sont concédées à l'avoué aux conditions stipulées. — 8. Si l'avoué admet de nouveaux hôtes, ils n'auront aucune part aux usages ou

(1) Somain, situé à 8 kilomètres de la ville de Douai, est aujourd'hui un village du canton de Marchiennes et de l'arrondissement de Douai. Sa population est d'environ 3,400 âmes.

produits. — 9. Si l'avoué fait des acquisitions, l'Église peut en reprendre la moitié en payant la moitié du prix. — 10. Ce qui est compris dans cette charte constitue un fief pour lequel l'avoué est l'homme de l'Église, et qu'il ne peut ni démembrer, ni aliéner. — 11. Les pêcheries sont communes entre l'Église et l'avoué, mais la pêche des fossés qui entourent la maison de l'avoué est tout entière à ce dernier. — 12. L'Église a la moitié et la dîme, tant des hôtes établis le long de la chapelle que des terres du bois vers les places de Hatemont. — 13. L'avoué est, en général, sans droits sur les francs hôtes de l'Église, à Somain. — 14. Sur le surplus des hôtes de Somain, l'avoué a les mêmes rentes que le comte de Flandre, qui tenait précédemment l'avouerie. — 15. L'avoué a le droit d'assister aux plaintes et aux plaids. Le tiers des amendes est à lui, les deux tiers sont à l'Église ; cette répartition doit s'exécuter de bonne foi et sans lésion, de part ni d'autre. — 16. Les hommes et les hôtes de l'Église ne peuvent être appelés en justice par l'avoué, ni requis de marcher en armes, si ce n'est pour défendre le fief de l'Église. — 17. L'avoué ne peut faire d'habitation dans la ville de Somain ni sur son territoire, ni demander de logement. — 18. Les bans seront faits de par l'Église et de par l'avoué. — 19. Les échevins à nommer sont choisis par ceux qui restent. Les nouveaux élus ne peuvent se dispenser d'accepter. — 20. Si quelque échevin doit être révoqué pour son incapacité ou son méfait, l'Église le révoque par le conseil de l'avoué qui, toutefois, n'y peut mettre obstacle. — 21. Quand l'abbé de Cysoing recevra le successeur de ce fief, il lui fera donner lecture et garantir l'exécution de cette charte, en présence de ses pairs.

N°. 4. 1219 (décembre).

Jean, seigneur de Cysoing, du consentement de son fils, donne au village de Cysoing la loi de La Bassée (1).

Les seigneurs de Cysoing, issus du comte Everard, gendre de Louis-le-Débonnaire et parents des comtes de Flandre, tiennent, dans la hiérarchie féodale du Nord de la France, un rang très-élevé. Le premier des douze bers ou barons de Flandre, le seigneur de Cysoing est en même temps l'un des quatre seigneurs hauts-justiciers de la Flandre wallonne. C'est un éminent et riche personnage, qui a dans sa mouvance plus de trois cents fiefs ou arrière-fiefs, parmi lesquels figurent le comté d'Hallennes, la terre de Genech, les seigneuries de Lannoy, de Loos et de Rosimbos.

Au XIIIe. siècle, la seigneurie de Cysoing appartient à un haut baron, nommé Jean.

La loi de Vervins, octroyée en 1163, par Raoul de Coucy aux habitants de Vervins, était alors célèbre (2), Baudouin VIII, comte de Flandre et de Hainaut l'avait adoptée. Jurant de l'observer, il l'avait donnée par forme de charte à ses sujets et l'avait mise en garde à La Bassée. En 1219, cette loi de La Bassée est également octroyée pas Jean, seigneur de Cysoing, à ses vassaux. La charte de concession de 1219 comprend cinq articles.

Par l'article 1er., Jean et son fils accordent et garantissent à la ville de Cysoing la loi de La Bassée. — Article 2. Ils lui concèdent les éteules des terres de Cysoing. — 3. L'abbé et

(1) Cysoing est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lille. Sa population est de 2,860 habitants.

(2) V. le texte de cette charte dans l'*Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon*, par D. Lelong, *Preuves*, p. 607. — V. aussi *Traité des nobles*, par Laloüette, f°. 194, etc.

le chapitre les lui octroyaient également. — 4. Quant aux pâtures et aux eaux communes, elles sont garanties aux habitants, moyennant un cens annuel de deux sous. L'abbé et le chapitre s'engagent aussi à les leur maintenir. — 5. Si les justiciables de Bourghelles et de Louville veulent participer aux pâtures et aux eaux communes, ils doivent contribuer au cens (1).

N°. 5. 1228 (mars).

Loi octroyée par le comte de St.-Pol à ses hommes ou vassaux de Gouy, en Ternois (2).

Dans le comté de St.-Pol, qui est une des grandes seigneuries mouvantes d'abord du comté de Flandre, puis du comté d'Artois, les institutions féodales sont, au moyen-âge, des plus vigoureusement organisées.

Dignitaire puissant dans la province, le comte de Saint-Pol a sous son autorité sept châtellenies, 31 pairies et un bon nombre d'autres fiefs.

Parmi ces derniers figure le village de Gouy, en Ternois, auquel Hugues de Castillon, comte de Saint-Pol, octroie, en 1228, la charte suivante, qui ne comprend que trois articles.

Il est à remarquer que cette charte se réfère à une loi et à une coutume de St.-Pol, aujourd'hui perdues, mais dont l'existence est ici constatée.

Par l'article 1er., le comte de Saint-Pol libère de toute corvée les hommes de Gouy. — Art. 2. Il leur permet d'avoir, selon la loi de St.-Pol, des échevins chargés de garder les

(1) Bourghelles et Louville sont deux communes rurales du canton de Cysoing, arrondissement de Lille.

(2) Gouy, en Ternois, est aujourd'hui une commune rurale de l'arrondissement de St.-Pol (Pas-de-Calais).

droits du seigneur et de lui remettre les amendes. — 3. Pour ces concessions, les hommes de Gouy paient chaque année un muid d'avoine, sous toutes réserves des droits du seigneur.

N°. 6. 1237 (janvier).

Loi octroyée aux habitants de Walincourt par Bauduin Buridan, seigneur du lieu.

Le Cambrésis, petite province féodale soumise à l'évêque de Cambrai, qui en est le seigneur, est aussi un des pays où les institutions se sont le plus largement développées.

Au nombre des seigneurs du Cambrésis qui relèvent de ce prélat, se range le seigneur de Walincourt.

En 1237, celui-ci octroie une charte à ses vassaux.

L'extrait que nous possédons de cet acte, dont l'authenticité est suspecte, se borne à deux articles.

L'article 1er. réprime l'homicide et les mutilations ; le coupable paie mort pour mort, membre pour membre, ou est à la merci du seigneur. — Art. 2. Si quelque habitant de la ville est en guerre avec un autre habitant, le seigneur doit lui faire fournir sûreté.

N°. 7. 1238 (octobre).

Gilles, seigneur de Vi et Escaupont, octroie une charte aux habitants de ces deux seigneuries.

A 10 kilomètres de Valenciennes, sur la voie romaine de Bavai à Tournai, les Romains avaient construit, sur l'Escaut, un pont dont les débris ont été retrouvés au XVIIIe. siècle (1). Près de ce pont, s'était formée une bourgade

(1) Par le chanoine Petit, du chapitre de Condé.

nommée *Ponte Scaldis*, que mentionnent l'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne (1).

Au XIIe. siècle, Escaupont est une paroisse qui fait partie du décanat de Valenciennes (2).

Au XIIIe. siècle, on y distingue deux fiefs ou poestés. Celui de Vic ou Vi (*Vicus*) et celui d'Escaupont. Tous deux appartiennent à un seigneur nommé Gilles. Ils sont réunis sous la même loi par la charte suivante, qui comprend 46 articles.

Les articles 1-3 fixent à 35 livres de blanc l'assise à laquelle sont imposées les deux villes de Vi et d'Escaupont. Cette assise doit être payée dans les quatre jours après la St.-Rémi. — L'art. 4 porte que l'assise est double quand le seigneur est fait prisonnier de guerre, quand il reçoit son fils chevalier, ou quand il marie sa fille. — Les articles 5 à 15 déterminent comment cette assise doit être répartie, sur quels biens elle doit porter, par qui et comment elle doit être acquittée. — L'article 16 précise la juridiction et les droits du seigneur ; il connaît de l'effusion de sang, de l'émeute et du vol, ou, comme dit la charte, il a *sang, burine et larron*. Il a aussi droit d'ost et de chevauchée. — L'article 17 indique ce qui est dû au seigneur pour afforage. — Les articles 18-21 règlent les droits de passage et les tonlieux. — Les articles 22-24 concernent le droit de meilleur catel. — L'article 25 regarde l'estaple et le droit d'y avoir place. — Les articles 26-31 spécifient en détail les corvées à faire et leur mode d'exécution. — Article 32. Droits d'entrée et d'issue que doivent les nouveaux habitants et ceux qui partent. — Articles 33-34. Dettes et créances de ceux qui s'en vont. — Nécessité pour eux de prendre

(1) V. WALCKENAER, *Géographie ancienne des Gaules*, tome III, p. 62.

(2) V. JACQUES DE GUISE, *Annales de Hainaut*, tome XII, p. 353.

congé du seigneur. — 35-37. Paiement des rentes dues à St.-Amand. — Gages qui peuvent être pris, à défaut de paiement. — Droits que perçoit le seigneur. — 38. Si un courtil (ou enclos) demeure vide, le seigneur, moyennant certains droits, doit le livrer à celui qui le demande. — 39-40. Ventes des tènements situés dans la seigneurie. — Elles ne peuvent s'opérer que devant échevins. — Droits de mutation dus au seigneur et aux échevins. — 41. Toutes les amendes sont au seigneur. — 42. Indemnité allouée aux échevins qui vont à l'enquête. — 43-45. Infractions du seigneur à la loi de la ville. — Tort ou offense envers un habitant. — Mode et délai de la réparation. — 46. Tant que le seigneur gouverne selon la loi, ses hommes ne peuvent en référer à un autre seigneur.

N°. 8. 1238 (décembre).

Charte octroyée aux habitants de Marquion par Jean, châtelain de Cambrai, seigneur d'Oisy et de Marquion.

Le village de Marquion, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arras, était autrefois subordonné à la terre d'Oisy. Jean II de Montmirail (successeur de son père, Jean Ier.), l'ayant acquis d'un seigneur de Marquion, qui était son vassal, octroie, en 1238, à ses sujets de Marquion une charte qui est presque entièrement calquée sur celle d'Oisy. (Voir, ci-devant, n° 2.)

Les articles 1 à 48 sont presque exactement les mêmes que ceux de la charte d'Oisy, de 1216, mentionnés plus haut. — Les articles suivants présentent quelques variations.

L'article 56, qui ne se trouve pas dans la Coutume d'Oisy, porte : Si un étranger, qui n'est pas de la ville de Marquion, veut entreprendre quelque chose de contraire à un habitant de la ville, le seigneur et la justice de la ville prendront

sur lui leur amende, ou il se défendra selon le conseil des bons hommes (1).

N°. 9. 1239 (janvier).

Loi donnée aux habitants de Niergnies par Rainier, seigneur du lieu.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, n°. 2, le Cambrésis, dont l'évêque de Cambrai est le seigneur, est, au moyen-âge, l'un des pays où les institutions sont le plus fortement caractérisées.

Dans l'ordre féodal, on y remarque les douze pairies de Niergnies, Rumilly, Prémont, Audencourt, Marcoing, Cantaing, Blargny, Cauroir, Esnes, Cuvillers, Boursies, Montrécourt.

Ces pairies constituent des fiefs héréditaires, sauf celle de Montrécourt, qui est purement personnelle et que l'évêque confère toujours au bailli du Cambrésis.

En tête des villages qui composent les fiefs de ces pairies figure Niergnies (2).

La charte qui lui est octroyée en 1239, par Rainier, son seigneur, se compose de 22 articles.

Aux termes de l'article 1er., le seigneur nomme le mayeur et les échevins pour le mieux. — L'article 2 spécifie la formule du serment que prêtent respectivement les échevins et le seigneur. — Les articles 3 à 13 prononcent des peines contre l'homicide, la mutilation, les blessures, le larcin, le viol, les injures, les coups et l'assaut de maison, crime fréquent à cette époque. — L'article 14 punit de 5 sous d'amende celui qui porte une plainte mal fondée. — Article

(1) Les autres articles offrent peu de différence.

(2) C'est aujourd'hui une commune rurale d'environ 560 habitants, qui fait partie de l'arrondissement de Cambrai.

15. L'offensé n'est pas tenu de porter plainte, mais le seigneur peut le faire s'il le veut; et, dans ce cas, il perçoit l'amende. — Article 16. Celui qui reprend violemment au sergent une chose saisie en délit, en est à une amende de 20 sous. — 17. Celui qui a une maison peut la vendre, moyennant les droits d'issue et d'entrée. — L'article 18 détermine l'indemnité due aux échevins qui vont à Cambrai pour enquête. — 19. Les bans ou réglements faits par le seigneur et les échevins doivent être fermes et stables. — 20. Le vin est taxé par les échevins, sous peine d'une amende de 20 sous. — 21. Tout habitant envers qui un méfait a été commis doit se plaindre, sous peine de dix sous d'amende. A son défaut, le seigneur peut porter plainte. — 22. Le seigneur et ses héritiers s'obligent par serment à maintenir la présente charte.

N°. 10. 1239, 1242.

1239. Sentence contre les hommes de Sirault (1).

En 881, Louis-le-Débonnaire avait donné à l'abbaye de St.-Amand le village de Sirault, *Siriacum* (V. JACQUES DE GUISE, *Annales de Hainaut*, livre XIII, ch. 41, tome IX, p. 179).

Au XII°. siècle, cette bourgade forme une paroisse du doyenné de Chièvres.

L'avouerie ou patronage laïque de Sirault avait été, paraît-il, conférée en fief au seigneur de Jauche.

Mais, au XIII°. siècle, cette avouerie est achetée par l'abbaye de St.-Amand.

Ici commence l'acte de forjugement ou sentence solen-

(1) Sirault est un village de l'arrondissement de Mons, province de Hainaut (Belgique). Sa population est d'environ 1,800 habitants.

nelle qui va suivre. Elle est intitulée : *Forjugement des hommes de Sirault de corps, de loi et d'avoir.*

En 1237, Watier, abbé de St.-Amand, vient à Sirault, déclare aux hommes du lieu mandés devant lui qu'il a acquis l'avouerie de Sirault du seigneur de Jauche, qui en était l'avoué ; il les requiert de venir à l'*Aiuve*, ou rédaction du contrat d'achat. Ces hommes refusent. L'abbé leur défend alors d'aller désormais dans ses bois et ses éteules. Après s'être consultés, les hommes de Sirault prétendent que le bois est à eux. Sur cette prétention, l'abbé les somme de donner caution pour amender le clain ou fausse réclamation qu'ils font ainsi d'un tréfonds de St.-Amand. Fâché de leur refus, l'abbé veut les faire arrêter ; mais ils emploient la force envers lui, l'insultent, frappent le palefroi sur lequel il était monté et brisent son *paufit.*

A la suite de ces outrages, l'abbé fait à quatre reprises ajourner les délinquants, qui toujours font défaut. L'abbé requiert alors les hommes de sa Cour de dire droit sur cette affaire. Les juges, embarrassés, disent qu'ils ne le savent faire et prient l'abbé de renforcer sa Cour ou de les faire conduire à l'enquête, pour s'informer de la loi du pays. Les prud'hommes consultés sont d'avis qu'on doit forjuger les inculpés de corps, de loi et d'avoir ; que ceux qui étaient alors absents du pays doivent être mis hors de Cour, à moins qu'ils ne se soient depuis réunis aux coupables. La Cour de l'abbé, tenue solennellement, adopte cet avis et, en conséquence, forjuge les hommes de Sirault de corps, de loi et d'avoir pour le forfait devant dit.

A ce jugement prennent part les seigneurs d'Audenarde, de Mortagne, de Landas, de la Hamaïde, de Thun, de Sin, d'Hellemmes, de Leitliu, du Rosult, de Rosières et de Frechies, tous vassaux de St.-Amand.

Ainsi frappés par cette sentence, les hommes de Sirault

sont réduits à s'en remettre à la volonté de l'abbé, qui leur fait défense d'aller dans son bois et d'y conduire leurs animaux. Voyant en même temps qu'il y avait lieu de corriger la loi de Sirault, il la modifie en plusieurs articles, se réservant de l'amender de nouveau en temps et lieu.

1239. Loi de Sirault, octroyée par l'abbé de St.-Amand.

La première rédaction de la loi de Sirault mise au jour par l'abbé de St.-Amand, en 1239, comprend 20 articles (1). Quelques-unes de ces dispositions soulèvent, paraît-il, des difficultés; car, en 1242, il en est fait un nouveau texte, auquel est jointe une espèce de réglement relatif au bois de Sirault.

1242. Nouvelle loi de Sirault, émanée de l'abbé de St.-Amand.

La première partie de cette loi contient 20 articles. — Les deux premiers prononcent des peines contre les injures, les coups et les blessures. — Suivant l'article 3, ces faits doivent être prouvés par deux hommes, ou par un homme et par une femme. — L'article 4 fixe la part du seigneur dans les amendes. — Aux termes de l'article 5, le seigneur doit commander à l'offenseur et au plaignant de garder la paix à l'avenir, sous peine de leur corps et de leur avoir. S'ils ne le veulent faire, il peut mettre la main sur eux et sur ce qu'ils possèdent, jusqu'à ce qu'ils obéissent. — Article 6. Quand ce sont des femmes qui s'injurient, deux femmes de bon renom peuvent rendre témoignage. — 7. Celui qui se plaint d'un méfait, à défaut de témoins, le prouve par son serment. L'inculpé doit contredire en jurant, lui troisième, ou payer l'amende. — 8. L'homme requis par la justice de prêter main-forte et qui refuse en est à 60 sous. — 9.

(1) Nous croyons inutile de donner ici le sommaire des articles de cette charte, presque entièrement reproduits dans celle de 1242.

Lorsqu'un étranger maltraite un homme de la ville, celui-ci peut requérir tout autre habitant de lui venir en aide, et qui ne le fait en est à 60 sous. — 10. Le seigneur fait les bans par le conseil des échevins. — 11. Quand le seigneur perçoit sa rente, ce doit être par les échevins. — 12. Celui qui dégrade le chemin doit le réparer et payer cinq sous. — 13. Le démenti donné aux échevins entraîne onze livres six deniers d'amende : 24 sols pour chaque échevin, le surplus pour le seigneur. — 14. Amendes contre les revendications mal fondées d'immeubles et de cateux, et contre les fausses plaintes. — 15. Répression des voies de fait envers le prévôt, le mayeur et tout autre homme. — 16. L'habitant qui amène un étranger, répond des méfaits de celui-ci. — 17. Le seigneur peut renouveler les échevins tous les trois ans et en nommer d'autres. — 18. Même pendant ces trois ans d'exercice, l'échevin peut être révoqué pour méfait, s'il en est convaincu par ses pairs. — 19. Les hommes doivent marcher pour defendre l'abbé et la terre de St.-Amand, sous peine de 20 sous d'amende. — 20. Quand l'abbé vient coucher à Sirault, la ville lui doit douze literies, comme anciennement. En qualité de seigneur, il peut en prendre plus s'il en a besoin.

La seconde partie de cette charte contient des dispositions d'un autre genre. Les habitants renoncent au bois du marais, sauf le pâturage pour leurs chevaux un an après la coupe. — Puis viennent des articles qui répriment les délits forestiers. — La charte se termine par quelques stipulations sur l'usage du bois.

N°. 11. 1240 (septembre).

Loi octroyée aux habitants d'Haucourt, par Renaud d'Haucourt et Ada, sa femme.

Haucourt, aujourd'hui commune rurale de l'arrondissement

de Cambrai, avec une population d'environ 400 habitants, date de l'époque gallo-franque. C'est, sans doute, un de ces nombreux domaines attribués aux chefs austrasiens, après la victoire remportée, en 687, par Pépin d'Héristal sur Théodoric III, roi de Neustrie.

Au moyen-âge, Haucourt devient un château-fort et un fief considérable. En 1227, l'évêque Godefroy de Fontaines en forme une paroisse qu'il détache de la baronnie d'Esne.

C'est à ce village, nouvellement érigé en paroisse, qu'est accordée, en 1240, la charte dont il est ici question.

Cette loi comprend 45 articles.

L'article 1 punit le meurtre et la mutilation : mort pour mort, membre pour membre, à la volonté du seigneur. — L'article 2 concerne l'assurement. Si un habitant est en guerre avec un autre, le seigneur doit ordonner l'assurement, sous peine de saisie des effets de celui qui refuse. — Article 3. Tous les méfaits non prévus par la loi sont à la volonté du seigneur. — Les articles 4-6 punissent d'amende les faux clains et les fausses dénégations, pour les cateux et les héritages. — D'après l'article 7, si la partie lésée par un méfait néglige de se plaindre, le seigneur peut poursuivre. — L'article 8 châtie la rebellion envers le sergent du seigneur. — Aux termes de l'article 9 tout homme peut arrêter le délinquant qu'il trouve en délit sur son terrain et le mener à la justice. — L'article 10 autorise le seigneur à conduire ses hommes aux expéditions et aux tournois. — Les articles 11 et 12 punissent le passage sur le champ d'autrui, à pied ou avec charrette. — L'article 13 réprime les coups portés au sergent du seigneur. — Article 14. Si un cri s'élève, tous doivent accourir, sous peine d'amende. — L'article 15 punit les infractions aux bans concernant les boulangers, les bouchers et autres marchands de denrées. — Suivant l'article 16,

celui qui ne paie pas la rente au jour indiqué, en pleine église, en est à deux sous d'amende. — Article 17. Nul ne peut séjourner plus d'un mois dans la franchise sans le congé du seigneur. — Les articles 18-20 concernent les délits forestiers et ruraux. — Les articles 21 et 22 règlent le droit de mutation en cas de vente. S'il s'agit d'une maison habitable, le seigneur a le tiers du prix. La mencaudée de terre vendue doit deux sous de droits d'issue et deux sous de droits d'entrée. — Les articles 23-26 déterminent les corvées dues par les habitants ou les redevances qui en tiennent lieu. — L'article 27 fixe le droit qu'a le seigneur de prendre des literies pour le coucher des gens de sa suite. — Les articles 28-38 répriment les injures, les voies de fait, les coups et blessures, les dommages aux propriétés, les assauts de maison. — Article 39. L'étranger, commettant un de ces méfaits, doit être arrêté jusqu'à ce qu'il fournisse caution. — Article 40. Tout habitant qui refuse de prêter main-forte pour l'arrestation d'un malfaiteur, en est à 40 sous. — Article 41. Quand le sergent trouve, la nuit, une charrette chargée de bois, dont on n'a pas bon garant, la charrette et le cheval demeurent à la volonté du seigneur. — 42. Le seigneur ne peut faire de bans sur les choses vénales, sinon par les échevins. — 43. Les méfaits non prévus par la présente charte sont jugés par les échevins qui appliquent les peines spécifiées plus haut. — 44. Si un habitant d'Haucourt requiert un autre que le seigneur de lui faire droit selon la teneur de cette charte, son corps, ses meubles, ses héritages sont à la merci du seigneur. — 45. Ces choses sont ordonnées nouvellement, sauf les plaids des cateux, des héritages et des successions, sauf les bans déjà existants sur toutes choses vénales et sauf les droits du mayeur et des échevins.

N°. 12. 1240 (octobre).

Loi octroyée par Bertoult, sire de Bailleul, à ses hommes de Piètre.

La seigneurie de Bailleul, en Artois, ne manque pas d'importance au moyen-âge. Le village qui en dépend, possédé par des seigneurs du nom de Bertoult, dont l'un est l'auteur de cette charte, reçoit la dénomination de Bailleul-sire-Bertoult (1).

Le fief de Piètre, dont il est ici question, forme une dépendance de cette seigneurie de Bailleul. C'est à ce titre que Bertoult, sire de Bailleul, concède à ses hommes de Piètre la loi qui va suivre (2).

Elle se compose de 34 articles.

Par l'article 1er., le seigneur quitte toutes les mercis, c'est-à-dire les perceptions arbitraires, et fixe les droits à payer à chaque mutation. — Article 2. Il accorde en pâturage aux habitants tout le terrain qui s'étend depuis le mont des Pommereaux jusqu'au fossé des Haies ; mais il se réserve le droit de le clore, de le labourer, de le concéder à des hôtes et de l'arpenter. — 3. Les hommes de Piètre doivent faire les prés du seigneur, mais ils peuvent y conduire leurs bêtes après la fenaison. — L'article 4 fixe le ban et la redevance pour le bois, et règle les amendes à payer pour les délits spécifiés. —5. Si, pour juger, il est nécessaire de consulter, le sire doit faire mener ses hommes à Douai par son sergent et leur payer leurs dépens, sauf recours contre la partie qui succombe. — 6. Le seigneur remet la taille à ses hommes, sauf les cas déterminés par la loi de la terre. — 7. S'il a

(1) Le village de Bailleul-sire-Bertoult fait aujourd'hui partie du canton de Vimy, arrondissement d'Arras. Sa population est d'environ 1,700 habitants.

(2) Piètre ou Piète n'est plus maintenant qu'un hameau d'environ 175 habitants, annexé à la commune d'Aubers, arrondissement de Lille, canton de La Bassée.

besoin de ses hommes, ceux-ci doivent l'aider de tout leur pouvoir pour défendre son honneur et son corps. — 8. S'il veut les mener hors de sa terre, ils doivent venir, mais aux dépens du seigneur, pourvu que ce soit en Flandre ou en Artois. — L'article 9 inflige deux sous d'amende à celui qui ne paie pas sa rente au jour fixé. — 10. On doit au seigneur des literies dans sa ville quand il y va, lui ou sa femme. — 11. La revendication mal fondée d'un héritage est passible de 60 sous d'artésiens. Tous les méfaits de la ville sont payables en artésiens. — 12. Aucun des tenants du seigneur ne peut, sous peine de 20 sous d'amende, être traduit en cour de chrétienté, ni devant une autre justice que celle de la ville. — 13. Toute partie lésée peut se plaindre. Le plaignant prouve sa réclamation par son serment, l'adversaire se défend par le sien, appuyé de deux autres serments. — 14. On ne peut vendre héritage sinon par-devant le seigneur et les jugeurs. — 15. Aucun héritage situé dans la ville ne peut être vendu ou donné à des gens de religion, ni à des chevaliers, ni à des étrangers. — 16. Les denrées vendues dans la ville doivent l'être au taux fixé. La vente du vin peut être défendue par le seigneur. — 17. Les tenants doivent aller moudre au moulin, s'ils sont appelés pour moudre. — 18. Tous les méfaits sont à juger par les jurés de la ville; mais ils ne peuvent ni connaître des fiefs, ni condamner le seigneur à l'amende. — 19. Les arbres plantés sur les chemins et chaussées de la ville appartiennent au seigneur. — 20. Les jurés ne peuvent juger ni meurtre, ni rapt, ni *roberie*, ni violence, ni larron, ni incendie, ni viol puni de 60 sous. Ces forfaits sont à la volonté du seigneur. — 21. L'homme arrêté par le seigneur ou son sergent, doit être mené devant la justice de la ville et relâché s'il fournit caution. — 22. Sauf le cas de pauvreté jurée, la femme veuve ni l'homme veuf ne peuvent

aliéner un héritage, au préjudice des héritiers du défunt; mais, tant qu'ils vivent ensemble, ils peuvent faire leur volonté de ce qui leur appartient. — 23. Le seigneur a ses forages dans la ville et ses tonlieux hors des limites. — 24. Tous les méfaits et toutes les justices sont au seigneur, ainsi que les échéances. Les bans doivent être faits par l'accord du seigneur et des jurés. — 25. Chaque maison doit une poule de rente par an, pour le tonlieu perçu dans la ville au profit commun. — 26. Qui fait couler le sang en est à 60 sous. Le sire peut en porter plainte. Toutes les amendes sont à lui. — 27. Les hommes de la ville, dûment requis, doivent aider le sergent si on veut le violenter. — 28. Aucun juré de la ville ne peut posséder un bien d'avouerie, de cens ou de bourgage, s'il ne lui vient de succession. L'aubaine demeure au seigneur. — 29. Nul, sous peine de trois sous d'amende, ne peut garder les animaux au-delà de la limite fixée. — L'article 30 fixe les droits de survivance du veuf ou de la veuve, et ceux des enfants s'il se remarie. — 31. Cette charte est octroyée, sauf la dîme, les rentes, les héritages et les fiefs du seigneur. — 32. Le sergent nommé par le seigneur doit prêter le serment requis. Il en est de même des hommes de la ville. — 33. Si un étranger met la main sur un homme juré de la ville, tous ceux de la ville le doivent aider, sous peine de 60 sous d'amende. — 34. Le seigneur et les hommes de la ville font réparer les ponts qui ne sont pas en bon état.

N°. 13. 1241.

Loi donnée, de concert avec l'abbé d'Arouaise, par les seigneurs de Curlu et de Farniers (1).

L'abbaye d'Arouaise-lez-Bapaume, en Artois, qui possédait

(1) Curlu fait aujourd'hui partie du canton de Combles, arron-

au XIIe. siècle , les deux terres incultes de Curlu et de Farniers, y établit pour leur défrichement un prieuré composé de moines et de serfs. En 1180 , Gautier, abbé d'Arouaise, libéra en partie un certain nombre de ces derniers. En 1190, il déclara qu'ils seraient regardés désormais comme *sartaires*

Enfin les habitants de ces deux domaines furent entièrement affranchis.

Mais, comme ils relevaient de plusieurs seigneurs, l'abbé d'Arouaise dut s'entendre avec ceux-ci pour octroyer cette charte, qui se compose de 12 articles.

Les articles 1 à 5 répriment les injures, les voies de fait, les blessures, les coups. — L'article 6 détermine le mode de preuve. — Article 7. Quiconque ne signale pas à la justice les méfaits dont il a à se plaindre, est passible de l'amende infligée au délinquant. — Article 8. Tout homme loyal et de bon renom peut, par son serment, faire preuve contre autrui jusqu'à cinq sous moins un denier, et jusqu'à 20 sous par son serment, appuyé de deux loyaux témoignages. — L'article 9 prononce 30 livres d'amende contre l'assaut ou le bris de maison. Si c'est la nuit, la peine est double. — Les articles 10-12 obligent, sous peine d'amende , tous ceux qui sont présents à un délit de faire leurs efforts pour retenir le malfaiteur, ou de crier au secours. Ceux qui entendent crier doivent s'empresser de venir. Les uns et les autres ne peuvent se soustraire à l'amende qu'autant qu'ils jurent qu'ils n'ont point entendu crier, ou qu'ils ont fait ce qui était en leur pouvoir pour retenir les malfaiteurs.

dissement de Péronne, département de la Somme. Sa population n'excède guère 450 habitants. Farniers est un hameau dépendant de Curlu.

N°. 14. 1245.

Loi octroyée par l'abbé de St.-Vaast, d'Arras, à ses vassaux du pays de Lalleu, d'accord avec Robert de Béthune, avoué de St.-Vaast.

Cette loi est remarquable en ce qu'elle s'applique, non plus comme les précédentes, à une localité unique, mais à un canton tout entier.

Ce canton, démembré du pays de la Gohelle, *Goharia*, l'un des quatre anciens *pagi* du territoire des Atrébates, reçoit le nom de Lalleu, parce qu'il est possédé à titre d'alleu par l'abbaye de St.-Vaast d'Arras, conjointement avec le seigneur de Béthune, avoué ou patron laïque de ce monastère.

A la suite de la réunion de l'évêché d'Arras à celui de Cambrai, au VIe. siècle, l'abbaye de St.-Vaast d'Arras, fondée en 690, par Théodoric III, devient l'établissement religieux le plus important de l'Artois. Successivement dotée de vastes domaines, elle occupe au moyen-âge un rang supérieur dans l'ordre féodal. Elle a pour vassaux des barons, qui constituent sa cour de justice et à la tête desquels figure le puissant seigneur de Béthune, qui est en même temps son avoué. Elle possède un nombre considérable de fiefs, parmi lesquels 34 villages.

Par un phénomène remarquable, une grande partie de la ville moderne d'Arras est bâtie sur un fonds qui dépend des religieux, auxquels une rente est payée pour cet objet. C'est sous leur autorité que se développent la bourgeoisie et la commune d'Arras.

Le pays de Lalleu, qui comprend les paroisses de Larentie, Fleurbaix, Sailly et une partie de la Gorgue, appartient, de très-ancienne date, à l'abbaye de St.-Vaast. En 1090, Lambert, évêque d'Arras, lui accorde les autels des trois premières paroisses qui viennent d'être indiquées. Cet acte

de concession est confirmé, en 1102, par le pape Paschal II.

L'échevinage de Lalleu est collectif. Fleurbaix et Larentie ont chacun trois échevins; Sailly en a deux et la Gorgue deux. Ils sont renouvelés, tous les ans, par moitié.

Quant au seigneur de Béthune, d'abord simple avoué de l'abbaye de St.-Vaast, on voit par la charte dont il s'agit, quelle est, au XIIIe. siècle, l'étendue de sa puissance et de ses attributions.

Le préambule porte :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Martin, abbé de St.-Vaast d'Arras et tout le couvent de ce même lieu et Robert, avoué d'Arras et sire de Béthune, à tous ceux qui ces lettres verront, salut. Sachez que nous voulons et octroyons que les lois et les anciennes coutumes de la terre de Lalleu soient stables à toujours.

Suivent les articles au nombre de 43.

Par l'article 1er., le seigneur de Béthune renonce à toutes tailles et prestations arbitraires. — L'article 2 décide que toutes les affaires du pays de Lalleu seront jugées par échevins. — Les articles 3 à 6 punissent les injures, le rapt, les voies de fait, les coups. — L'article 7 indique comment les amendes doivent être supputées, perçues et partagées. — Les articles 8-10 énoncent quand et comment les délinquants peuvent être arrêtés, à moins qu'ils ne fournissent caution. — Les articles 11 et 12 répriment les outrages et voies de fait envers les prévôts de l'abbaye. — L'article 13 règle la part de l'abbaye et de l'avoué dans les biens confisqués des bannis. — Les articles 14 et 15 prévoient les cas d'arrestation des voleurs par le moine de Sailly. — Article 16. Tout prisonnier peut vivre avec son argent comme il le veut. — Art. 17. Les échevins ne peuvent tenir leurs plaids qu'à Sailly ou à Esmaus. — Articles 18-19. Droits respectifs de l'abbaye et de l'avoué, quant

aux plaids. — 20. L'avoué ne peut rien posséder ni rien bâtir dans la terre de St.-Vaast. — 21. Toute personne envers qui un méfait est commis est tenue d'en porter plainte, sous peine de 60 sous d'amende. — 22. Les échevins sont chargés d'informer sur tous les méfaits. — Les articles 23-25 traitent des arrestations, tant des forains ou étrangers que des gens du pays et des clameurs de haro dirigées contre eux. — Articles 26-28. Dispositions concernant les trèves. — Articles 29-30. Règles de procédure; peines contre le faux-clain ou demande mal fondée. — Celui qui ne comparaît pas doit s'excuser par serment. — Articles 31-32. Droits de mutation au profit de l'abbaye, en cas de vente ou d'engagement. — Article 33. Fixation des droits de paisson pour les porcs, et autres animaux que les habitants doivent envoyer à la Chesnaye. — 34. Dans les jugements où des enquêtes sont ordonnées, les échevins, et celui qui les mène, ne peuvent prendre pour leurs dépens plus que la loi ne leur accorde. — 35. L'abbaye de St.-Vaast a droit aux corvées spécifiées, qui sont dues par tiers : en mars, en juin et en septembre. — 36. Nul ne peut avoir ni pont, ni passage, ni ponton, excepté St.-Vaast. — 37, 38, 39. Ces articles règlent le partage des produits des moulins dont l'abbaye est propriétaire. — 40. L'avoué de St.-Vaast, sire de Béthune, moyennant une somme qu'il a reçue, renonce aux charrois et aux corvées qu'il réclamait pour ses maisons fortifiées. — 41-43. En cas de guerre, les hommes de Lalleu doivent à l'avoué 40 jours de service militaire dans le rayon déterminé et de la manière indiquée.

L'avoué s'oblige, lui et ses héritiers, à l'entière exécution de cette charte sous peine d'excommunication. Toutefois l'anathème serait suspendu, s'ils étaient allés en pèlerinage à Jérusalem ou à St.-Jacques-de-Compostel en Galice.

N°. 15. 1246.

Loi de Jacques de Condé, seigneur de Bailleul, en faveur des habitants d'Ellignies.

La puissante maison de Condé se divise, au XIII°. siècle, en plusieurs branches.

Un de ses membres, seigneur de Bailleul, ou, pour mieux dire, de Belloeil, est en même temps seigneur d'Ellignies (1). Par la charte suivante, composée de trois articles, ce seigneur, nommé Jacques, règle les droits respectifs du seigneur et de ses vassaux.

L'art. 1er. détermine l'assise et les prestations dues au seigneur : vingt livres de blanc en artésiens à la St.-Rémi (1er. octobre), et de plus, pour chacun, trois corvées par an. — Art. 2. Le seigneur s'oblige à faire approuver cette charte par son héritier quand celui-ci sera majeur. — Art. 3. Le village d'Ellignies doit être gouverné par loi, par droit et jugement d'échevins.

N°. 16. 1247 (février).

Loi octroyée aux habitants d'Onnaing et de Quaroube par le Chapitre de Notre-Dame de Cambrai.

Dès le VII°. siècle, l'église de Notre-Dame de Cambrai est en possession des deux domaines d'Onnaing et de Quaroube (2). Suivant d'anciens documents, c'est au roi Da-

(1) Ellignies-les-Francs est un village de la province de Hainau (Belgique), arrondissement de Tournai.

(2) Onnaing et Quaroube sont aujourd'hui deux communes rurales de l'arrondissement de Valenciennes : la première d'environ 3,000 habitants, la seconde de 2,000.

gobert que le Chapitre doit, en 640, la concession de ces deux villages (1).

Au milieu du cours des âges, nonobstant les révolutions et les guerres, Onnaing et Quaroube continuent d'appartenir à la cathédrale de Cambrai. Au XIIIe. siècle, on les retrouve sous son autorité.

En 1240, à la suite de difficultés entre le comte et la comtesse de Flandre, Thomas et Jeanne, et le Chapitre de Cambrai, au sujet de la justice haute et basse de l'avouerie et des pâturages qui en dépendent, intervient une transaction en huit articles qui règle les points litigieux (2).

Cet acte de 1240 fixe les rapports des comtes de Flandre avec le Chapitre de Cambrai, au sujet des deux domaines d'Onnaing et Quaroube.

Quelques années plus tard, en 1247, une charte, octroyée par les chanoines, vient déterminer les rapports seigneuriaux du Chapitre avec les habitants de ces deux villages.

Cette charte qui, à plus d'un titre, mérite de fixer l'attention, se compose de 68 articles :

Art. 1er. Le Chapitre nomme et révoque les échevins à sa volonté. — Art. 2. Les échevins et les hommes des deux villes doivent assurer le Chapitre, son bailli, ses sergents ; le Chapitre, de son côté, assure les hommes des deux villes. Le bailli jure d'observer la présente charte. — Art. 3. Quiconque demeure an et jour jure la paix et la loi des deux villes. Les art. 4-13 punissent le démenti, l'injure, l'outrage envers

(1) V. Balderic, *Chronique d'Arras et de Cambrai*, liv. I, ch. 17, et un diplôme rapporté dans les *Opera diplomatica* d'Aubert Le Mire, t. III, p. 1. Quoique cet acte ne soit pas authentique, la concession paraît certaine.

(2) V. Saint-Genois, *Monuments anciens*, p. 565. — Jacques de Guise, *Ann. de Hainaut*, t. XV, p. 2.

un témoin ; les coups et blessures, le port d'armes prohibées, l'effusion de sang, la mutilation et l'homicide. — Art. 14. Si les parents du coupable demandent une trève, le bailli doit la leur faire avoir. — L'art. 15 châtie l'assaut de maison ou invasion nocturne. — L'art. 16 réserve à la justice laïque du Chapitre le rapt, l'homicide, le vol, l'incendie. — Les art. 17, 19 punissent l'injure, le démenti, l'outrage envers le bailli et les juges. — Aux termes de l'art. 20, le bailli reçoit les déclarations des blessés, et instruit sur les crimes. Les peines sont appliquées par les échevins. — Art. 21. Dans les cas douteux, et, à son défaut, le sergent doit commander la paix avec le concours de deux échevins ou de deux prud'hommes. — Art. 22, 23. Dispositions sur les trèves et les assurances, et sur les infractions qui y sont commises. — Art. 24. Tout homme requis par le bailli et les sergents de prêter main forte ou d'être témoin, et qui refuse, en est à 40 sous ; il en est de même s'il refuse de marcher pour la défense commune. — Art. 25. Quiconque est mandé au conseil des seigneurs ou des villes, et qui n'y vient pas, en est à 12 deniers. — Les art. 26-33 répriment les dommages faits aux champs ou dans les jardins et punissent les délits ruraux. — Art. 34. Le Chapitre nomme deux sergents loyaux et de bonne foi qui demeurent dans les deux villes. — Art. 35. Celui qui emmène sciemment le terrage (part de récolte) d'autrui, en est à 30 sous et restitue le terrage. — Art. 36. Les vins sont afforés par le bailli et par les échevins. Le surplus de l'article règle la vente du vin et des denrées. — Art. 37. Le délinquant condamné à l'amende, et qui ne la paie pas, reste en prison jusqu'à ce qu'il l'ait soldée. — Art. 38. L'outrage envers le Chapitre, ou l'un de ses membres, est à la volonté du Chapitre. L'injure envers le sergent des chanoines est punie d'une amende double de celle qui se paie pour une injure envers un homme de *poesté*. — Art. 39. Tout jeune homme de 15 ans,

toute fille de 12, doit observer cette loi. — Art. 40. Le bailli ne peut exiger d'autres amendes que celles qui sont légalement dues. — Art. 41. Celui qui a payé l'amende doit avoir paix au seigneur et aux parents du blessé. — Art. 42. Lorsqu'un homme est blessé dans une mêlée, l'auteur du coup doit les frais du chirurgien. — Art. 43. Le seigneur a deux tiers et la partie lésée un tiers de l'amende ; si celle-ci ne se plaint pas, le bailli peut poursuivre, et alors toutes les amendes sont au seigneur. — Art. 44. Les grandes amendes absorbent les petites en chaude mêlée. — Art. 45. Les sergents jurés sont crus par leur serment pour les partages et les procès-verbaux. — Art. 46. Tout chanoine peut clore sa part de pâture ou de marais, et y bâtir. — Art. 47. Jusqu'à mi-mars, les bestiaux, sauf les porcs, peuvent paître au marais. — Art. 48. De la taille de 100 livres, 60 sont pour le comte de Flandre, 40 pour le Chapitre. Au 15 octobre, tout doit être payé. — Art. 49. Ceux de l'avouerie doivent aller en ost et en chevauchée pour le comte et l'Eglise. — Art. 50. Le Chapitre libère toutes les mortes-mains. — Art. 51. Les serfs du comte qui viennent demeurer dans l'avouerie doivent être traités selon la charte (de 1240) intervenue entre le comte et le Chapitre. — Les art. 52-54 déterminent les droits de relief et de vente, d'entrée et d'issue. — Art. 55. Les hommes de l'avouerie sont tenus de moudre au moulin de l'Église, à moins qu'ils ne puissent être expédiés dans les vingt-quatre heures. — Art. 56. Tout homme peut avoir four en sa maison. Il en est de même du boulanger qui cuit pour vendre. Le surplus de l'article règle le service du four banal. — Art. 57. Nul homme, tenant de l'Eglise terre ou courtils, ne peut les transmettre qu'à un homme de la *poesté*. — Les art. 58, 59 règlent la compétence et les attributions des échevins. — L'art. 60 prononce des peines contre le faux témoignage. — L'art. 61 punit le démenti donné aux échevins. — Art. 62. Tous les méfaits sont prouvés

par deux témoins devant deux échevins. — Art. 63. Tous les méfaits de la compétence des échevins sont jugés par eux. — L'art. 64 règle, pour chaque habitant, l'usage des prairies et des pâtures communes. — Art. 65. Toutes les amendes sont payables en monnaie ayant cours à Valenciennes. — D'après l'art. 66, le Chapitre doit s'interposer pour faire avoir justice aux hommes de l'avouerie qui se plaignent de ne pouvoir l'obtenir au dehors. — Art. 67. Le mayeur peut être suppléé par le bailli, sauf les droits respectifs du mayeur et de l'Eglise. —Art. 68. Dispositions particulières concernant 123 bonniers donnés en arrentement aux gens d'Onnaing et de Quaroube.

N°. 17. 1247 (février).

Loi que le châtelain de Douai et le sire Hellin de Wavrin octroient aux échevins de Cantin.

La double seigneurie de Montigny et de Cantin, annexée à la châtellenie de Douai, fut long-temps possédée par les châtelains de Douai. Au XIIIe. siècle, on voit que ceux-ci sont encore en possession du village de Cantin. Détaché de la seigneurie de Montigny au profit d'une branche cadette de cette famille, le fief de Cantin devient lui-même une seigneurie importante. Le possesseur prend le titre de seigneur de Cantin, en conservant les armoiries de la famille de Montigny qu'il brise de billettes d'argent.

En 1247, date de cette charte, une partie du village de Cantin appartient à la maison de Wavrin, l'une des plus puissantes du pays. Les seigneurs de cette maison figurent parmi les quatre bers ou barons de la Flandre Wallonne. Seigneurs hauts-justiciers, ils sont en outre sénéchaux héréditaires de Flandre ; ils joignent plus tard à cet office celui de connétable.

L'abbaye de Flines, maison de religieuses de l'ordre de Citeaux, avait été fondée sous le titre d'Honneur de Notre-

Dame (*Honor beatæ Mariæ*), par Jeanne, comtesse de Flandre. En 1234, elle est dotée de divers revenus par la comtesse Marguerite, sœur et héritière de Jeanne (1). Placée d'abord près d'Orchies, cette abbaye ne tarde pas à être transférée à Flines. La charte, dont il est ici question, constate que cette translation est déjà opérée en 1247, et, qu'à cette époque, le monastère de Flines est propriétaire, à Cantin, de huit chefs manoirs ou corps de fermes.

La loi qui va suivre se divise en deux parties :

La première partie concerne plus spécialement les sujets ou vassaux du châtelain de Douai, et du sire de Wavrin. Elle comprend dix-huit articles.

Les art. 1-11 punissent les coups et blessures, le démenti, les demandes mensongères ou faux-clains, les revendications mal fondées, les plaies ouvertes, l'assaut de maison, le renforcement de mêlée. — Les art. 12 et 13 infligent une amende à ceux qui n'acquittent pas la rente qu'ils doivent à la St.-Remi et à la Noël (1ᵉʳ. octobre et 25 décembre). — Aux termes de l'art. 14, si la partie lésée ne se plaint pas, le seigneur peut poursuivre. — Art. 15. Toutes les amendes sont payables en monnaie de Douai. — Art. 16. Toutes les infractions non prévues, sur lesquelles les échevins ne sauront dire droit, paieront la moitié de l'amende qu'on paie à Douai. — Art. 17. Les dépens des échevins qui vont à l'enquête sont payés par la partie qui succombe. — Art. 18. Les seigneurs garantissent l'exécution de toutes les choses jugées par les échevins, soit après enquête, soit en vertu de la présente charte.

La seconde partie de la même loi règle les droits de l'abbaye de Flines. Elle renferme six articles.

Art. 1ᵉʳ. L'église de Flines doit avoir, de tous les ma-

(1) Voir Aubert Le Mire, t. I, p. 579 ; — t. III, p. 238.

noirs tenus d'elle à Cantin, le dixième denier quand ils vont de main à autre, soit par achat, soit par décès. — Art. 2. Quand le possesseur d'un manoir vient à mourir, son héritier ne peut jouir d'une chose qui lui serait échue par succession sans avoir fait gré à l'Église ou à son lieutenant. — Art. 3. L'Eglise de Flines a le vingtième denier des nouvelles habitations lorsqu'elles vont de main à autre par achat ou par décès. — Art. 4. De tous les héritages appartenant à ceux qui relèvent de l'Église, celle-ci a vingt sous pour chaque rasière de terre qui va de main à autre par achat ou par décès. — Art. 5. Si un hôte, ou un sur-hôte, faisait métier de boulanger, et voulait vendre du pain, il ne pourrait le faire qu'avec l'autorisation et l'afforage de la justice et des échevins. — Art. 6. L'Église de Flines a en outre, à Cantin, huit chefs-manoirs tenus d'elle et qui doivent des agneaux d'herbage et des poulardes. Le chef-manoir qui a quatre agneaux au moins, en doit un pour l'Abbaye.

N°. 18. 1250 (février).

Arnould, sire de Mortagne, châtelain de Tournai, octroie à ses bourgeois de Mortagne une charte de franchise.

Le châtelain de Tournai, primitivement simple commandant militaire du château annexé à la ville de Tournai, devient plus tard un grand seigneur féodal, quand l'office de châtelain est concédé en fief avec tout le territoire et la châtellenie qui en dépend.

La désastreuse invasion des Normands, au IX°. siècle, avait converti en un monceau de ruines la ville de Tournai, incendiée et détruite. Plus tard, quand cette ville commence à se relever de ses ruines, sous l'autorité des principaux citoyens, le châtelain acquiert un pouvoir considérable par suite du besoin qu'on éprouve d'une puissante épée, soit pour résister aux ennemis du dehors, soit pour comprimer

les désordres intérieurs. Se faisant concéder de vastes domaines dans la châtellenie, il ne cesse, dans la cité même, d'accroître ses prérogatives et les ressources qu'il prétend lui être nécessaires pour la défense des bourgeois. Sous ce prétexte, il exige qu'on lui alloue des prestations et des redevances très-onéreuses pour ces derniers. Fort de son ascendant et de ses richesses, il s'intitule prince des Tournaisiens, et, dans l'ordre féodal, prend rang immédiatement après le comte de Flandre.

A quatre lieues de Tournai existe, au moyen-âge, un bourg assez important du nom de Mortagne. Dans son enceinte fortifiée vivent des habitants qui, tout en se livrant à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, sont néanmoins organisés sur le pied de guerre et doivent veiller à la défense de la place. Ils ont pour chef un seigneur envers lequel ils sont tenus de tous les devoirs ordinairement imposés à des vassaux par le régime des fiefs.

Dans le cours du XIIe. siècle, le double titre de châtelain de Tournai et de seigneur de Mortagne se concentre sur la même tête.

Parmi les plus puissants seigneurs de Mortagne figure, en 1190, Bauduin, allié à l'illustre maison de Wavrin.

Celui-ci a pour fils Everard Radoul IV, célèbre tout à la fois par ses démêlés avec le clergé et par sa réconciliation pleine de générosité envers l'Eglise.

Du second mariage d'Everard Radoul avec Adeline, fille du fameux seigneur Jacques d'Avesnes, est issu Arnoul qui, en 1231, succède à son père.

Ce châtelain, dont il existe des chartes nombreuses tant en latin qu'en roman, se signale par des actes de libéralité à l'égard des serviteurs de Dieu et par la loi qu'il octroie, en 1250, aux bourgeois de Mortagne.

Cette charte, l'une des plus complètes du XIIIe. siècle, se compose de 83 articles.

Les articles 1-6 déterminent quel doit être le service du guet par les bourgeois, et comment ils doivent s'équiper et s'armer selon leur fortune. — L'article 7 exprime comment la ville doit payer la rançon du seigneur, lorsqu'il est fait prisonnier de guerre. — L'article 8 fixe jusqu'à quelle distance les bourgeois sont tenus de marcher en armes pour leur seigneur. — Art. 9. Serments respectifs que se doivent les bourgeois et le seigneur quand celui-ci arrive dans sa terre. — Art. 10. Aides que doivent les bourgeois au seigneur quand lui ou son fils sont faits chevaliers, quand il marie son fils aîné ou sa fille aînée. — Les articles 11-15 règlent la juridiction, indiquent les attributions respectives du seigneur et des échevins, expriment comment ceux-ci doivent être nommés ou renouvelés et châtient ceux qui les offensent. — Les articles 16-23 fixent les peines contre les violences, les blessures avec ou sans effusion de sang et l'homicide. — Les articles 24-26 contiennent des règles de procédure. — L'art. 27 exempte les bourgeois de mettre des ponts et des portes à la forteresse. — Les art. 28-31 déterminent comment s'acquiert le droit de bourgeoisie. — Art. 32. Aucun bourgeois accusé de meurtre ne peut être distrait de la juridiction des échevins. — Les art. 33-36 punissent les assauts et bris de maisons, obligent, en ce cas, les bourgeois à s'aider mutuellement et règlent l'emploi des amendes prononcées contre ces méfaits. — Article 37. Tous les hommes du seigneur sont quittes, à Mortagne, de tonlieux et de winage. — Articles 38-50. Dispositions concernant la compétence, le droit d'arrêt, la procédure civile, les cas où il est fait crédit, le clain ou action judiciaire, le mode de preuve. — Les art. 51-54 règlent l'afforage et la vente du vin, du pain et du poisson. — Les art. 55-58, soit en cas de vente de denrées à crédit sur gage, soit pour tout autre gage, déterminent comment le gage peut être vendu et quelle est l'étendue du cautionnement. — D'après l'art. 59, tout

bourgeois peut avoir son moulin à bras et sa brasserie. — L'art. 60 précise, en cas de méfaits, la satisfaction qui doit être offerte et acceptée, et la paix qui doit s'en suivre. — L'art. 61 confirme et règle le droit d'arrêt. — Les art. 62-66 traitent des successions, des secondes noces, du rapport et du droit de formorture en faveur des enfants dont le père ou la mère se remarie. — Les art. 67-69 expriment dans quels cas et comment on acquiert par la triple possession d'an et jour, de trois ans et de sept ans. — Art. 70. Celui qui succombe dans une revendication paie l'amende. — Art. 71, 72. Le bourgeois qui n'a pas son moulin ne peut moudre qu'à celui du seigneur; mais il a droit d'y moudre son grain après celui qu'on y moud. — Art. 73. En quelque lieu que le bourgeois achète du blé, il peut le faire moudre où il veut, pourvu que ce blé provienne de la terre de Mortagne. — Art. 74. En cas d'expropriation forcée pour la défense de la place, on se conforme à l'usage de Lille. — Par l'art. 75, le seigneur accorde aux bourgeois la jouissance des rejets des fossés et le pâturage de ses terres, à certaines conditions et avec des restrictions déterminées. — L'art. 76 réserve les droits des hommes et des pairs du château, et ne permet aux hommes du seigneur de Sars de devenir bourgeois de Mortagne, ou d'y acquérir des héritages, qu'avec l'assentiment du seigneur. — Les art. 77 et 78 concernent l'enquête et ce qui doit être alloué quand elle a lieu. — L'art. 79 rappelle et confirme les franchises des bourgeois. — L'art. 80 assure aux échevins le droit de décider tous les cas non prévus par la présente charte. — Les art. 81-83 indiquent comment on doit procéder quand les échevins, pour statuer, désirent aller à l'enquête, ou se déclarent hors d'état de dire droit. — Enfin le seigneur promet de maintenir à toujours la présente charte et déclare en avoir juré l'observation, tant pour lui que pour ses héritiers, qui seront astreints au même serment.

Aucune communication n'est faite à l'Assemblée sur les questions suivantes :

Quelles ont été les diverses juridictions du comté?

Comment les tribunaux ecclésiastiques étaient-ils organisés à l'époque de la promulgation des coutumes générales de la ville et du duché de Cambrai, des pays et comté de Cambresis?

Comment les enquêtes étaient-elles faites et quand fixaient-elles les traditions?

Quelle était l'organisation des bailliages et des mairies?

Après avoir donné lecture de la 18e. question, ainsi conçue:

Quelle a été, au moyen-âge, l'organisation féodale du Cambresis?

Quelles étaient les formes de la procédure criminelle au commencement du XIVe. siècle pour les délits dont la connaissance appartenait à la fois à la France et au comté de Flandre?

M. le Président accorde la parole à M. Tailliar.

M. Tailliar s'occupe particulièrement de la contumace.

La contumace, ou refus de comparaître en justice après des sommations réitérées, constitue, dit-il, une partie assez curieuse du Droit criminel au moyen-âge.

D'après la loi salique, titre LIX, *De eo qui ad mallum venire contempserit*, lorsqu'un individu refuse obstinément de comparaître en justice et d'exécuter les condamnations prononcées contre lui, il est solennellement assigné devant le roi. Là, s'il persiste encore à ne se présenter à aucune audience et à ne pas vouloir se purger selon la loi, le monarque devant qui il a été appelé, met le défaillant hors de sa parole ou de sa protection, *extra sermonem suum*, ce qui revient à une sorte de mise hors la loi. Le contumace est dès-lors réputé coupable, tous ses biens sont dévolus au fisc. Quiconque

lui fournit des aliments ou lui donne l'hospitalité, fût-ce même son épouse, est condamné à une amende de 15 sous d'or, environ 225 de nos francs.

Cette espèce d'excommunication civile se perpétue sous le nom de forjugement *(forjudicatio)*, c'est-à-dire une mise hors de la protection de la justice.

Aux termes d'une loi de l'empereur Frédéric Ier., d'environ 1180, le forjugé se voit fermé tout accès en justice. Il ne peut ni interjeter appel, ni se pourvoir par supplication. Il est assimilé à un mort et réputé ennemi public. Il peut être frappé et même tué impunément.

D'après nos anciennes lois françaises, dont il est déjà fait mention dans les assises de Jérusalem, le contumace, dépouillé de toute garantie pour sa personne et pour ses biens, est déclaré rebelle à la loi et frappé en quelque sorte de mort civile.

La loi de Sirault, de 1230, présente une curieuse application de ce droit de forjugement.

Les hommes de Sirault, coupables d'outrages et de voies de fait à l'égard de l'abbé de St.-Amand, leur seigneur, sont à plusieurs reprises assignés devant la cour féodale de l'abbé, et sur leur refus de comparaître, ils sont solennellement forjugés de corps, de loi et d'avoir, c'est-à-dire mis hors de la protection de la justice, quant à leur personne, quant à leurs biens, et quant aux plaintes qu'ils auraient à porter.

Nous trouvons dans nos annales révolutionnaires de tristes exemples de ces mises hors la loi. Par un décret de la Convention, du 19 mars 1793, les prévenus d'avoir pris part à des révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires, ou d'avoir arboré la cocarde blanche, sont hors la loi, et ne peuvent plus profiter des garanties résultant de la procédure criminelle et de l'institution des jurés. S'ils sont pris les armes à la main, ils sont dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécuteur des

jugements criminels et mis à mort, après que le fait aura été reconnu constant par une commission militaire. — Par un autre décret, du 7 octobre suivant, la même assemblée applique à l'écrivain Gorsas, qu'elle a mis hors la loi, les dispositions qui précèdent. En conséquence, celui-ci périt immédiatement sur l'échafaud.

M. Kervyn de Lettenhove croit que la mise hors la loi vient des Francs.

A propos de la 20e. question, ainsi rédigée :

Quelles étaient les formalités généralement observées en France lorsqu'il s'agissait de renouveler, modifier ou réviser les chartes et lois des communes ?

M. Lefebvre fait remarquer qu'il possède un document d'une grande valeur qu'il n'a pu étudier complètement, pièce très-curieuse, qui date du XVIe. siècle : les assises générales d'une seigneurie de l'Auvergne (*Naucaze, dépendance d'Aurillac*).

M. le Président donne lecture de la 21e. question, par laquelle on a désiré savoir :

A quelle époque on doit faire remonter les corps de métiers qui existaient dans le nord de la France avant la révolution de 1789 ;

Quelle fut leur organisation et à quelles causes ils ont dû leur suppression.

Aucun membre ne demandant la parole, M. de Caumont regrette que personne n'ait traité la question des corporations, surtout pour la période gallo-romaine. M. Lefebvre dit qu'il existe à la bibliothèque de Cambrai une foule de liasses très-intéressantes sur les corporations du moyen-âge.

M. le Président donne la parole à M. Kervyn de Lettenhove

pour la suite à donner à ses observations sur le procès de Robert d'Artois.

Toujours poussée en avant par Mme. de Beaumont, Jeanne de Divion suppose une lettre de l'évêque Hérisson. Comme le sceau des comtes d'Artois lui manque, elle essaie de l'obtenir d'un graveur de Paris qui refuse.

Elle parvient, après trois à quatre cents essais infructueux, à appliquer sur le papier un sceau enlevé à une pièce de la chancelerie. Un écrivain d'Arras, par qui elle fait remplir ce papier, met la date 1322 au lieu de 1302.

Cependant Robert d'Artois assemble un conseil de chevaliers pour l'examen de ce testament qui confère des droits au comté d'Artois; tous les chevaliers déclarent que cette pièce est bonne. L'erreur de chiffre, découverte un peu tard, est regardée comme une faute du copiste. Mme. de Beaumont et Jeanne de Divion changent le 2 en 0, en présence de Robert, qui leur dit : ce n'est pas bien fait.

Mahault meurt en 1328, et Philippe de Valois permet à Robert de contester les droits de Jeanne, fille de Mahault; mais Jeanne meurt aussi, léguant l'Artois à sa fille qui avait épousé Eudes de Bourgogne, frère de la reine de France. On a accusé Robert d'avoir fait empoisonner Jeanne; il était dans son intérêt de ne le pas faire, car elle était moins à craindre, comme rivale, que son beau-fils Eudes.

Jusqu'ici, Robert d'Artois a laissé agir, il n'a pas encore été directement coupable de fraude; mais Philippe de Valois, poussé par la reine, protége Eudes de Bourgogne. Il faut un contrat de mariage pour constater les droits de Robert : on fait venir au château de Conges un chapelain versé dans la connaissance des chartes, et on lui demande, comme une chose indifférente, la formule du contrat d'un mariage de la maison du Roi. Il la donne, et Jeanne de Divion, avec l'autorisation de Robert, y applique un sceau qu'elle a pris d'une charte.

Le frère Aubry, chapelain de Conges, est envoyé en Bretagne; et là il reçoit cette charte de Robert, qui lui dit qu'elle est fausse, mais qu'il a pour lui ce droit. Frère Aubry doit déclarer qu'elle lui a été donnée dans une forêt, par un chevalier qui n'a dit son nom que sous le sceau de la confession. Aubry consent.

La pièce est lue à Paris; mais le chapelain qui l'a écrite l'entend et reconnaît le faux. On arrête les coupables; Jeanne de Divion est brûlée; plusieurs autres sont mis à mort. Robert fuit en Angleterre. Il aura sa part dans les causes de la guerre de Cent-Ans.

Faisons remarquer que ceux qui brûlaient Jeanne de Divion et condamnaient Robert, fabriquaient comme lui des pièces fausses; et, tout en désapprouvant le comte d'Artois, plaignons-le.

Sur la question relative aux communes, M. le Président donne la parole à M. Tailliar, qui fait lecture d'une notice sur les institutions communales de la ville de Cambrai, du XIe. au XIIIe. siècle. Ce mémoire sera publié ultérieurement.

M. Kervyn de Lettenhove traite ensuite la même question au point de vue général. Dans l'espoir que son important travail sera communiqué à la Société, nous n'en donnons que les idées générales (1).

(1) M. Kervyn de Lettenhove paraissait, en effet, décidé à faire connaître « le caractère transactionnel des institutions communales « acceptées comme règle d'administration intérieure par le clergé et le « peuple de Cambrai », et il devait s'en occuper d'autant plus volontiers qu'il lui était facile de rattacher les considérations spéciales à l'histoire de notre cité aux recherches générales qu'il a faites sur l'origine des communes. Pour le seconder, comme il me le demandait, je me suis empressé de lui faire connaître nos deux grandes lois politiques, et j'ai été bien surpris d'apprendre qu'il laisse à ceux qui s'occupent de l'histoire de notre pays la tâche qu'il s'était d'abord imposée. Cette tâche revenait tout naturellement à M. Tailliar, qui vient tout à la fois

Après avoir défini ce qu'est une commune, M. Kervyn de Lettenhove dit que, dans le Nord, la commune a eu pour origine les ghildes danoises et saxonnes; dans le Midi, la curie,

de m'informer qu'il s'en occupe, et de m'apprendre qu'il destine ce nouveau travail à la Société d'émulation de Cambrai, qui a couronné et fait connaître, en 1835, son *Histoire de l'affranchissement des communes dans le nord de la France.*

Pour ne pas laisser ici une lacune qui serait à regretter, je signalerai sommairement le caractère des deux lois politiques que je viens de rappeler :

La première est la *loi Frédéric*, qui porte la date du 12 des calendes de juillet de l'an 1184; la seconde, la *loi Godefroy*, datée du mois de novembre de l'an 1227.

L'empereur Frédéric a eu pour but de calmer les passions et de rapprocher les Cambrésiens de leur évêque. La loi qu'il leur a donnée avait pour bases les garanties individuelles : à l'*intérieur*, si, d'une part, dans le cas où il pouvait être arrêté, la peine du talion était infligée à tout individu reconnu coupable d'une mutilation, de l'autre, et lorsque son arrestation n'avait pu avoir lieu, sa maison devait être démolie, et son bannissement devenait la conséquence de l'exécution de cette mesure; à l'*extérieur*, on promettait une sauve-garde aux marchands qui venaient à Cambrai pour leurs affaires. Ceux-là seuls étaient exceptés, qui n'avaient pas rempli leurs obligations ou qui étaient coupables de quelque méfait; et, aussitôt qu'ils étaient entrés à Cambrai, les malfaiteurs eux-mêmes ne pouvaient être arrêtés qu'en vertu d'un ordre donné par la justice de la ville. — Après avoir ainsi assuré la liberté des personnes, la loi de 1184 règle les pouvoirs des autorités sans placer l'évêque dans une position à part; sa juridiction est tracée comme celle des jurés de la paix; s'il est juge de toutes les questions d'un intérêt matériel, en cas de déni de justice, les jurés de la paix ont le droit de le remplacer. — Quant aux amendes, elles doivent appartenir moitié à l'évêque et moitié à la ville, et l'on fait à la ville un besoin d'employer leur produit à sa défense. — Les clercs doivent être jugés par l'évêque; mais si la justice de l'évêque ne les atteint pas, celle des bourgeois est là qui doit lui être substituée. — Enfin, et quant aux bourgeois, ils ont le droit de poursuivre, dans la ville, la réparation des outrages qu'ils ont reçus hors des limites de la banlieue, et s'ils

et que dans la région intermédiaire, surtout au sein des cités épiscopales, la loi romaine et la loi des Francs ont été en opposition l'une à l'autre. C'est de ces villes épiscopales que va traiter M. Kervyn de Lettenhove.

Chlovis fut le génie de l'organisation pour les Francs. Avec lui commence l'influence des évêques qui, peu à peu, abolissent l'esclavage et établissent le droit d'asile. Aussi les Gallo-Romains se réfugient autour d'eux et des monastères, tandis que les Francs s'établissent dans les campagnes.

L'évêque, qui est le *defensor civitatis*, n'administre pas par lui-même. A l'imitation de la curie romaine, il a un conseil autour de lui.

Lorsque domine cette famille des Carlovingiens, si féconde en saints, les évêques se rapprochent du gouvernement, et Charlemagne les engage à appliquer la loi des Francs. Il dut en être ainsi à Cambrai. Ce sont probablement les franchises dont parle Baldéric, et cette coutume carlovingienne dont il est fait mention en 894 et 940.

ne peuvent là obtenir cette réparation, l'évêque est tenu de la leur faire donner.

En 1227, au contraire, fatigués de leurs luttes, les bourgeois se sont courbés sous le joug et l'on ne s'occupe plus que de l'évêque : c'est lui qui établit le prévôt et les quatorze échevins de la ville ; les affaires litigieuses doivent être jugées par les échevins, selon les lois établies par l'évêque : quand le meurtrier a pris la fuite, sa maison est encore démolie ; mais s'il laisse des meubles, son mobilier appartient à l'évêque. Celui qui a mutilé un habitant de la ville, doit payer une amende de trente livres, dont l'évêque reçoit les deux tiers et le blessé le surplus. Celui qui provoque un autre en duel est passible d'une amende de cent sous, qui est répartie dans les mêmes proportions, la loi le dit expressément : de quelqu'amende qu'il s'agisse, la partie lésée doit recevoir un tiers et l'évêque les deux autres. — Ainsi l'évêque est tout et la commune tout-à-fait oubliée.

Alc. WILBERT.

Quand les Normands menacent, les Francs se réfugient dans les villes et construisent des châteaux; ils dominent.

Il y a alors lutte entre les évêques et les citoyens gallo-romains d'un côté, et les Francs de l'autre.

Lorsque le temps de l'oppression est passé, l'élément franc entre en lutte avec l'évêque.

Enfin, au XIIIe. siècle, en 1227, à Cambrai, la loi franque est établie pour le peuple, la loi romaine pour les clercs (1). Cette dernière loi doit développer les idées morales, les lettres et les arts.

M. le Président vote des remercîments à M. Tailliar, et à M. Kervyn de Lettenhove, pour leurs importantes communications.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Dehaisnes, sur les 4e. et 5e. questions du programme. M. Dehaisnes traite des Écoles et de l'Enseignement dans le nord de la France depuis les origines jusqu'au VIIIe. siècle.

Les contrées qui s'étendent des bords de la Manche jusqu'à la rive gauche de l'Yperlée, de la Lys et de l'Escaut, étaient peuplées, dit-il, au VIIIe. siècle avant Jésus-Christ, par les Morins et les Atrébates, peuples qui appartenaient à la race des Kimris-Belges (2). Les Kimris-Belges étaient, de tous les Gaulois, ceux qui tenaient le plus à l'indépendance et à la religion nationales; le druidisme y dominait. Il dominait aussi, quoiqu'avec moins d'empire, sur les Nerviens et les Ménapiens, Belges d'origine germaine, qui étaient séparés des Kimris par les trois cours d'eau que nous venons de nommer; encore aujourd'hui, il existe plus de vingt monu-

(1) Voir la note précédente.

(2) Tailliar, *Mémoires de la Société impériale de Douai*. 2e, série, t. IV, p. 301, 302, 303.

ments druidiques dans cette contrée (1). Thérouane, Arras, Bavai, probablement aussi Phalempin et Famars, avaient leur temple; des prêtres nombreux étaient donc nécessaires. La nation belge, qui était la plus puissante de toutes les nations de la Gaule, ne devait-elle pas posséder aussi son collége, comme les Carnutes? Recrutait-elle ses druides, ses eubages et ses bardes dans l'île de de Mona, ou chez les Gaulois du centre? Cela n'est pas probable; elle devait avoir ses écoles où l'on enseignait, dit César, un ensemble d'opinions philosophiques, relatives à l'essence et au pouvoir des divinités, à l'origine et à l'étendue de l'univers, à l'immortalité et à la destinée des âmes, au rôle des astres et des éléments dans la nature, aux fonctions et aux mystères de cette religion barbare qui donnait aux druides tant de puissance sur le peuple : enseignement plus élevé qu'on ne le croit ordinairement, qui était livré aux jeunes gens dans des vers qu'il était défendu d'écrire (2). Mais aucun document ne nous prouve l'existence de ces écoles; ce n'est que par induction que nous pouvons conclure à leur existence.

Maîtres des Gaules, les Romains ne se contentèrent pas de les gouverner par la force des armes, ils voulurent régner sur les intelligences : ils y pourvurent par l'établissement des écoles publiques. César, Vespasien, Adrien, Alexandre Sévère, et plus tard Constantin (3), avaient donné des priviléges aux professeurs et aux élèves. Un décret de Gratien (376), adressé à Antonius, préfet du Prétoire des Gaules, commence ainsi : *Per omnem diœcesim commissam magnificentiæ tuæ, frequentissimis in civitatibus quæ pollent et eminent claritudine*

(1) Tailliar, *Mémoires de la Société impériale de Douai.* 2e. série, t. IV, pag. 331-363.

(2) Cæsar, *Comm. de Bello gallico*, lib. VI, XIV.

(3) Code Théod., liv. III, tit. 3, 1.

præceptorum, optimi quique erudiendæ præsideant juventuti..... (1) « Que, dans tout le diocèse confié à votre magnificence, au sein des grandes cités qui fleurissent et brillent par d'illustres maîtres, les meilleurs professeurs soient choisis pour l'instruction de la jeunesse. » La suite du décret prouve qu'il ne s'agit pas des métropoles, mais bien des cités importantes de toute la Gaule : *Per omnem diœcesim.* Clermont, Auch, Besançon, Poitiers, avaient des écoles; sous Marc-Aurèle, il en existait aussi à Xanten *(Colonia Trajani)*, cité assez peu importante située sur les bords du Rhin (2). Et *Gessoriacum*, où tant d'empereurs séjournèrent, ou débarquaient tant de marchands et de légions, où s'élevait le phare, où le Ménapien Carausius plaça le siége de son empire, n'aurait pas eu une école (3)? Il n'y en aurait pas eu à Arras, ville renommée par son industrie et ses richesses, qui garda le privilége de choisir elle-même ses magistrats; où résidait un préfet des soldats, et que saint Jérôme appelle une grande cité (4)? Il n'y en aurait pas eu à Thérouane, ville où aboutissaient trois voies romaines; qui avait des duumvirs, des corporations importantes; dont on avait fait une colonie, pour répandre la civilisation au milieu des Nerviens; que Ptolémée appelle capitale et que la Carte de Peutinger marque des signes des grandes villes (5)? Il n'y en aurait pas eu à Bavai, qui pouvait s'enorgueillir de plusieurs voies considérables, d'aqueducs qui lui amenaient

(1) Code Théod., liv. XIII, tit. III, liv. II.

(2) On a trouvé à Xanten un autel qui atteste la restauration de l'école détruite par un incendie. (Ozanam, *Œuvres complètes*, t. I, p. 259.)

(3) *Recueil des historiens de France*, liv. I, p. 371; *Ibid.*, p. 112.

(4) Saint Jérôme, *Comm.*. liv. II, *Epist. ad Galatas.*

(5) *Historiens de France*, p. 144, et *passim.* Carte de Peutinger. Itinéraire d'Antonin, cité par Wastelain.

l'eau de trois à quatre lieues, d'un vaste cirque en pierre, d'une basilique, de thermes, de palais, d'un collége de sextumvirs, et où l'on retrouve un nombre immense de médailles, de vases, de statues, d'objets de toilette et d'inscriptions de l'époque gallo-romaine (1)? Quant à Tournai, ville importante avant les Romains, qui frappait, 60 ans avant l'ère chrétienne, des médailles que l'on conserve encore aujourd'hui; qui a son gynecée, sa place dans l'Itinéraire d'Antonin et la Carte de Peutinger, ainsi que son nom de grande ville dans saint Jérôme (2), elle devait aussi avoir son école; et ici, nous sommes assez heureux pour pouvoir donner une preuve directe. Les *Actes* de saint Eleuthère, qui ont été écrits avant l'invasion des Normands, nous disent que, vers le milieu du Ve. siècle, ce saint, jeune encore, fréquentait les écoles de Tournai avec Médard qui était venu de Soissons pour s'instruire. Les *Actes* de saint Médard, écrits au VIe. siècle par le célèbre poète Fortunat, rapportent aussi que les deux saints étudiaient ensemble. Et il ne s'agit pas ici de l'une de ces écoles épiscopales, où l'on formait les jeunes gens à l'état ecclésiastique, puisque nous voyons, dans les mêmes actes, que ces deux saints allèrent plus tard se préparer au sacerdoce, sous la direction de leur évêque. Il ne peut être question que d'une école municipale qui avait subsisté, malgré les invasions; et elle avait assez de réputation pour que l'on y envoyât un enfant de Soissons (3). Laon, cité des Véromanduens, avait aussi son école au Ve. siècle : Flodoard nous apprend que saint Rémy y étudia, qu'il y avait de nombreux condisciples, et qu'après y avoir achevé ses

(1) Lebeau, *Hist. de Bavai...*, *passim.*

(2) *La Belgique ancienne*, par Mokke, p. 137. Carte de Peutinger. Saint Jérôme, *Epist. ad Ageruchiam.*

(3) *Acta SS. Belgii*, t. I, p. 476; t. II, p. 126.

études, il devint un des plus habiles rhéteurs de son temps (1). Si ce que nous avons dit précédemment ne suffisait pas pour l'établir, l'existence d'écoles à Tournai et à Laon ne prouverait-elle pas que les cités plus populeuses de Bavai, Arras, Thérouane et Gessoriac, devaient être comprises dans le décret de Gratien, et par conséquent avoir aussi leurs professeurs, leur enseignement?

Il dut donc y avoir, et même il y eut des écoles municipales dans le nord de la Gaule. Mais qu'était-ce qu'une école dans une ville romaine ou gallo-romaine ? Quelle était son organisation ? Quel enseignement y donnait-on ? Quelle fut son influence ? L'école était un bâtiment public, construit aux frais de l'État : à côté des salles spécialement affectées à l'enseignement, se trouvaient une bibliothèque où des scribes copiaient, un portique où étaient dessinées parfois quelques cartes géographiques, des thermes publics et des jardins plantés d'arbres, où les jeunes gens s'exerçaient à la gymnastique (2). Les élèves étaient libres, ou pensionnaires (convictores) ou boursiers (alimentarii). Les professeurs, souvent appelés pédagogues, siégeaient six heures par jour au pupitre des lectures publiques; ils y expliquaient la grammaire et la rhétorique; division qui embrassait l'ensemble des connaissances littéraires. Posséder les manuscrits des plus grands auteurs et maintenir la pureté du texte; lire leurs ouvrages à haute voix, en interpréter les passages difficiles et en dégager l'idée morale : telles étaient les fonctions du grammairien aux IVe. et V^e. siècles. Le rhéteur enseignait l'art oratoire, faisait profession de former l'homme

(1) Flodoard, *Histoire de l'église de Reims*, liv. I, p. 60-73.

(2) Ces détails sont pris dans la *Description des écoles de Trèves et d'Autun*. *Histoire littéraire des Bénédictins*, t. I, 2e. part., p. 12. *Diction. d'éducat.*, p. 962.

tout entier par la pratique du raisonnement, par l'étude des passions, par l'amendement des mœurs. Ces maîtres voulaient continuer, au moyen de méthodes déduites de l'étude des grands orateurs, cette suite d'hommes éloquents que Rome et la Gaule avaient produits. Mais les professeurs du IVe. siècle observaient-ils ces règles tracées par Cicéron dans son livre *De l'Orateur* (1)? A l'imitation de l'école d'Alexandrie, les grammairiens cherchaient dans les poètes l'érudition et l'étrange, plus que la littérature; ils voyaient dans Virgile, dont ils faisaient une sorte de divinité, un théologien, un jurisconsulte, un moraliste, un historien, un géographe, un grammairien, tout, excepté un poète. Les rhéteurs traitaient des sujets impossibles ou bizarres; ils discouraient pour savoir qui exista le premier de l'œuf ou de la poule; ils faisaient parler Agamemnon sur l'immolation de sa fille; ils adressaient des panégyriques serviles et impies à Maximin et à Constantin; les acrostiches et les énigmes étaient de mode; Ausone, de Trèves, se faisait applaudir en composant des vers inégaux qui figuraient un étendard ou un autel, la flûte du dieu Pan; et tout cela avec un style abondant et trop éclatant, en montant sur ce cothurne gaulois que saint Jérôme reproche à saint Ambroise qui était né à Trèves : *Gallicano cothurno extollitur.* Avec ses institutions, ses priviléges, ses professeurs, cette école païenne, dit M. Guizot, ne faisait rien : elle subsistait encore, mais vide; l'âme avait quitté le corps (2). L'artifice du langage et de la pensée, dit Ampère (3), remplaçait la simplicité sérieuse de la poésie et de l'éloquence; la vie morale se retirait de l'art et de la société. Louanges quelquefois ingénieuses, souvent aussi extravagantes

(1) Cicéron, *De Oratore*, p. 42.

(2) M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. I, p. 108.

(3) Ampère, *Hist. littéraire*, t. I, p. 157.

qu'insipides : lâche témérité devenant une honteuse recherche de flatteries, en un mot, servitude : voilà comment M. Ampère caractérise l'éloquence des rhéteurs et des grammairiens. Et cependant les barbares menacent; ils franchissent le Rhin; Attila veut faire de la Gaule une libre prairie : et ces poètes, et ces rhéteurs discourent élégamment. En les lisant, on est tenté de s'écrier avec le poète :

Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle
S'il n'a l'âme et la lyre et les yeux de Néron !
. . . .
C'est l'heure de combattre, avec l'arme qui reste !
C'est l'heure de monter au rostre ensanglanté,
Et de défendre, au moins de la voix et du geste,
Rome, les Dieux, la Liberté (1) !

Et pourtant, ces grammairiens ne doivent pas rester sous le poids de ces anathèmes, comme l'a si bien prouvé M. Ozanam. Non, Messieurs, ils ont rendu un immense service à la civilisation. Ils ont sauvé le latin mot par mot, phrase par phrase; ils ont sauvé les chefs-d'œuvre de l'antiquité, fragment par fragment, vers par vers. Trop répandue, la langue latine perdait son énergie et sa pureté : les grammairiens resserrèrent ses éléments essentiels et les réunirent en un seul corps pour en faire un tout. Entourant Virgile d'une vénération superstitieuse, ils l'arrachèrent aux mains de ceux qui auraient osé remplir les vers inachevés de l'Enéide. C'est le travail de Servius et de Priscien ; de Macrobe, qui sera commenté par Alard de Cambrai ; de Donat, dont la grammaire, par sa clarté et sa brièveté, deviendra le type des autres grammaires, et sera tant étudiée dans toutes les écoles du moyen-âge. Ce n'était pas assez : il fallait faire recevoir ces règles par des peuples barbares qui, ne vivant que d'images, n'étaient pas

(1) Lamartine, *Ode à Némésis.*

encore capables d'entendre le langage abstrait de l'école et de la raison.

Un vieux rhéteur africain qui, comme il le dit lui-même, ne s'était pas enrichi à plaider devant le proconsul, Martianus Capella, entreprit ce travail. Son livre est intitulé : *De nuptiis Mercurii et Philologiæ*, Des noces de Mercure et de Philologie. Mercure cherche une épouse : l'oracle d'Apollon déclare que Philologie est appelée à cet honneur ; et un sénatus-consulte de Jupiter naturalise dans le ciel cette vierge de la terre. Le contrat est lu, selon la formule de la loi Papia-Poppæa, et Apollon présente à l'épousée les sept jeunes filles que Mercure lui destine pour suivantes. Ce sont la Grammaire, la Dialectique, la Rhétorique, l'Arithmétique, la Géométrie (Géographie), l'Astronomie et la Musique. Puis chacun de ces sept personnages vient successivement débiter l'ensemble des connaissances qu'il est chargé de recueillir (1).

Nous sourions de pitié devant ces froides allégories, devant cet obscur système d'enseignement ; mais pourtant prenons garde. Le livre de Martianus Capella est la première tentative encyclopédique qui ait été entreprise ; c'est le résumé de toutes les connaissances de l'antiquité. La science les rassemble afin de traverser des siècles de barbarie. Nous blâmons l'appareil mythologique qui entoure cet ouvrage ; et cependant, c'est le secret de sa durée et de sa puissance. Les barbares, accoutumés aux récits merveilleux des bardes de la Gaule et des scaldes de la Scandinavie, prêtent une oreille attentive au merveilleux de l'Olympe païen ; ils s'y plaisent au point de faire graver des noms allégoriques sur les ornements d'église et les selles de leurs chevaux. Nous lisons, dans Grégoire de

(1) Martianus Capella, édit. Rapp. Francfort, 1836. Nous nous sommes beaucoup servi, pour cette étude, des ouvrages d'Ozanam, cet historien dont le pays doit tant regretter la perte.

Tours, que, dans les écoles épiscopales, on faisait étudier les jeunes gens d'après Martianus Capella; dans toutes les bibliothèques, il aura sa place à côté de Virgile; il sera commenté par tous les professeurs, Rathier, Remy d'Auxerre, Hucbald; et c'est à lui qu'on empruntera les principes de cette division en *trivium* et en *quadrivium* qui règlera les études pendant onze à douze siècles (1).

Quelques grammairiens allèrent même plus loin : la science était pour eux une religion; ils voulurent une langue que les initiés seuls comprissent. Avec le faux Virgile grammairien de Toulouse, ils distinguent douze sortes de latinité, dont onze pour les savants; ils écrivent *rhei* pour *heri;* ils réunissent toutes les *r*, les *s*, les *n*, etc., qui se trouvent dans *Spes Romanorum periit*, et l'initié doit comprendre; ils séparent par plusieurs expressions les syllabes d'un même mot. Ce sont de misérables puérilités contre lesquelles avaient raison de protester saint Ouen, saint Grégoire et nos hagiographes; et cependant, quelques peuples barbares, surtout les Irlandais, eux-mêmes, devaient se laisser entraîner à ces jeux d'esprit, composer des poésies latines, parfois plus obscures que les runes écrites sur les pierres de la Scandinavie et de l'Islande.

Le christianisme avait jeté dans la société des idées de religion, de charité, de noblesse, auparavant inconnues : il relevait l'homme devant lui-même, devant ses semblables, devant Dieu. Avec cette puissante hiérarchie, qui n'avait jamais cessé d'unir ses membres, il avait conservé son caractère d'immutabilité et de force, au milieu des persécutions et des hérésies. Parlant pour le peuple de Rome et de l'Italie, qui écrivait des solécismes sur le tuf des catacombes comme sur les murailles des monuments de Pompéi; prêchant à ces races étrangères

(1) Grégoire de Tours, *Hist.*, liv. X, chap. XXXI, p. 19.

qui écrivaient *donavet*, au lieu de *donabat*, sur les bracelets de Bavai, ou qui prenaient des masculins pour des féminins et des neutres, ou réciproquement (1) ; s'inspirant à cette Bible traduite par saint Jérôme, non afin de produire une œuvre littéraire, mais uniquement pour rendre le sens, le christianisme eut une langue à lui. Il ne devait pas tarder à avoir ses écoles.

En parcourant les catacombes de Ste.-Agnès, après avoir traversé des chapelles et des galeries, où s'ouvraient des tombeaux, où des pierres sépulcrales s'offraient sous le plâtre qui s'éraillait, nous nous souvenons d'avoir vu des salles sans autel, qui n'avaient pour tout ornement qu'une chaire et un banc, taillés dans la roche même : voilà les premières écoles chrétiennes. Elles augmentèrent en nombre et en importance, à mesure que le christianisme grandit; et en Italie, l'on enseigna dans presque tous les presbytères. Ce mouvement atteignit la Gaule chrétienne; mais il ne fut général qu'en 529, après le concile de Vaison. Voici la traduction textuelle du décret porté par ce concile : « Nous avons décrété « que, suivant la coutume salutaire que nous savons être ob- « servée en Italie, tous les prêtres qui sont à la tête des pa- « roisses recevront dans leur demeure autant de jeunes « lecteurs (étudiants) qu'ils en pourront trouver; qu'ils « habiteront avec eux, les traitant en bons pères et les nourris- « sant spirituellement; et qu'ils leur apprendront à lire et à « chanter des psaumes, et à s'instruire dans la loi du Sei- « gneur : ils se prépareront ainsi de dignes successeurs et « s'assureront les récompenses éternelles. » Cependant, ajoute ce concile, « lorsque ces étudiants sortiront de l'adolescence, « on leur laissera la liberté de rentrer dans le monde, s'ils le

(1) Leblanc, *Hist. de Bavai.* — Grégoire de Tours. *Gloriæ Confessorum Præfatio.*

« désirent (1). » Plusieurs autres conciles, entre autres celui de Tours en 567, et le concile général de Constantinople en 680, reproduisent et développent le canon du concile de Vaison.

Ainsi, chaque maison de prêtre, chaque *pastophorium*, comme on disait alors, offrait l'enseignement gratuit à tous, aux serfs, aux pâtres, et non pas seulement aux clercs. C'étaient les écoles particulières du christianisme, ses écoles presbytériennes rurales. Il y en avait d'autres plus importantes. Le concile de Tours, en 567, exigeait des écoles épiscopales (2); il est certain, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, qu'il n'était point d'église cathédrale qui n'eût la sienne (3), souvent même les évêques dont le diocèse était étendu, en établissaient d'autres, quand le besoin s'en faisait sentir. Il y en avait plusieurs qui dépendaient des métropoles de Reims, de Trèves et de Cambrai. L'évêque lui-même, ou le primicier (*primicerium scholæ militiæque lectorum*), dirigeait ceux qui instruisaient les prêtres, les clercs, les jeunes gens, parfois destinés à rester laïques, qui se réunissaient dans le vestibule de l'église auquel on donna, pour cette raison, le nom de parvis (*a parvis edocendis*). Il suffit de savoir ce qu'il y eut, en Gaule, d'évêques savants et érudits du IV°. au IX°. siècle, pour apprécier combien les écoles durent être florissantes. Nous ne donnerons pas, avec les auteurs de l'*Histoire littéraire*, cette longue suite de noms et nous nous contenterons de citer ces deux vers du poète italien Arator:

> Sunt quia Pontifices, in relligione magistri,
> Gallia quos multos dat studiosa bonos (4).

(1) Concile de Vaison, II, chap. I.
(2) Grégoire de Tours, *Hist.*, VI, 30.
(3) *Hist. littéraire*, t. III, p. 23, et *passim*.
(4) Arator, *Carmen ad Parthenium*.

Ce double enseignement, élémentaire dans les écoles rurales, développé dans les écoles épiscopales, se réunissait dans les monastères, où il brillait dans son complet épanouissement. L'étude était l'occupation ordinaire des religieux de Lérins, de St.-Victor et de Marmoutiers (1). La règle de saint Benoît suppose l'existence des écoles claustrales, même pour les enfants; elle ordonne l'étude et assigne à chaque religieux des tablettes et un poinçon. Cassiodore place les occupations intellectuelles avant le travail des mains. La règle de Ternat exige, pour le monastère, une bibliothèque et un bibliothécaire. Celle de saint Césaire fixe le temps des études journalières. La célèbre *règle du Maître* fait une mention expresse des écoles, et veut qu'un moine lettré s'occupe de donner chaque jour aux jeunes gens trois heures de classe. Saint Colomban, dont l'influence était si grande dans le nord de la Gaule, dit qu'il faut étudier toujours (2). Dans les monastères de femmes, il en est de même : saint Césaire impose deux heures d'étude aux religieuses, chaque jour; plusieurs d'entre elles doivent s'exercer à copier; car écrire, c'est travailler; et même en travaillant des mains il faut lire. Saint Grégoire donne le même conseil à la sœur Florentina, qui suit la règle de saint Benoît; et il ajoute qu'elle doit partager son temps entre la prière, le travail et l'étude. Dans les monastères doubles, où l'on suivait presque partout la règle des Irlandais, il y avait des écoles très-florissantes, des abbesses très-instruites; les religieux qui habitaient près des monastères de femmes, formaient les religieuses, leur donnaient des livres, et les préparaient à l'éducation des jeunes filles qui leur était confiée (3).

(1) *Hist. littér.*, t. III, p. 22.

(2) *Hist. littér.*, t. III, et *passim.* — Règle de saint Benoît.

(3) *Annal. Benedict.* Mabillon, t. I, p. 167. — *Hist. littér.*, t. III, p. 444.

Citons aussi l'école du Palais, qui avait été ouverte à Paris pour les fils des leudes, les jeunes gens *recommandés ;* nous y verrons Maurand, le fils d'Adalbald, le fondateur du château de Douai et de l'abbaye de Marchiennes.

Le christianisme établit donc des écoles presbytériennes, épiscopales et monastiques dans le nord de la Gaule ; avant de dire quelles elles furent en particulier, voyons quel était le plan d'études que l'on y suivait (1).

L'enfant était confié tout jeune encore à l'école rurale ou à l'école monastique : se trouvant dans la première fleur de son âge, comme dit la *Vie de saint Acare*, il devait écouter les autres et s'assimiler leur science, comme la plante qui aspire silencieusement les sucs de la terre (2). L'enseignement commençait ensuite par l'étude des lettres, qui étaient gravées ou peintes sur des cailloux, et que l'on rassemblait pour en former des mots ; on appelait calculateurs ceux qui enseignaient ces premiers rudiments. A dix ans, l'élève commençait des études en règle ; pendant deux ans, il s'occupait encore des éléments, et, dans les cinq années suivantes, il développait ses connaissances. Cet espace de sept années était rempli par le programme de Martianus Capella, dont nous avons parlé. On voyait d'abord la grammaire, étude du latin et assez souvent du grec ; puis la dialectique, que l'on apprenait avec tant de raison avant la rhétorique, qui venait en troisième lieu : c'était le *trivium*, mot qui fit donner aux études le nom long-temps glorieux de *triviales*. Selon le plus ou moins d'aptitude et les progrès des élèves, au *trivium* succédait le *quadrivium*, qui comprenait les quatre dernières branches des connaissances, indiquées par M. Capella : l'arithmétique, la géométrie, l'as-

(1) Nous avons résumé, dans ce plan d'études, l'excellent travail de Dom Pitra, *Vie de saint Léger*.

(2) *Vie de saint Acarius*, n°. 1.

tronomie et la musique. Le *trivium*, c'était la parole formée par la grammaire, aiguisée par la dialectique, embellie par la rhétorique ; en un mot, la triple voie qui menait à l'éloquence. Le *quadrivium*, c'était l'harmonie considérée dans l'étude des nombres, étudiée dans la description de la terre, vue à travers l'espace, existant entre les corps célestes, et enfin entendue quand vibraient les sept cordes de la lyre, qui résonnaient dans l'âme, comme les concerts que Pythagore percevait dans le lointain des mondes et dans les profondeurs de l'esprit. C'était le *quadrivium*, la quadruple voie qui conduisait l'âme à l'harmonie complète, à la sagesse ; c'était le moyen d'être le *vir bonus, dicendi peritus.*

Toutes les écoles conduisaient au *trivium*, même les écoles rurales, comme le prouve la *Vie de saint Géry ;* la plupart des écoles monastiques et des écoles épiscopales conduisaient au *quadrivium*. Mais quand l'intelligence avait été jetée dans ce moule commun, chacun s'occupait d'études spéciales. Les uns étudiaient le Droit et les Codes barbares, comme saint Libert, évêque de Cambrai et d'Arras ; les autres s'occupaient de l'histoire nationale, comme les élèves de l'école du Palais. Pour les clercs et les moines, ils étudiaient l'Écriture, le chant des psaumes, les rites de l'Église ; ils approfondissaient les Pères de l'Église dans leur langue originale, et devaient par conséquent connaître le grec pour lire les docteurs de l'Église grecque (1).

Après avoir présenté ces considérations générales sur les écoles et sur l'enseignement qui y était donné, nous devons maintenant les voir s'établir, augmenter et fleurir dans le nord de la Gaule-Belgique. Quelques auteurs ont soutenu que le christianisme a pénétré dans ce pays du temps même des Apôtres ; les savantes dissertations qui se trouvent au com-

(1) Grégoire de Tours, *Hist.*, liv. V, p. 33.

mencement des *Acta Sanctorum Belgii* nous ont convaincu qu'il n'existait aucune preuve de cette première prédication, qui serait venue du Nord. Des missionnaires que le pape Fabien envoya dans les Gaules en juillet 249, plusieurs, Pyat, Chrysole, Eubert, Fuscien et Victoricius, évangélisèrent nos contrées. Ils étaient instruits; la légende de saint Pyat dit qu'il avait été *imbutus litteris ;* il dut, et les autres sans doute firent de même, réunir autour de lui des prêtres, des jeunes gens du pays, pour en faire des apôtres; toutefois aucun document ne nous le prouve. Au IVe. siècle, nous trouvons enfin des écoles chrétiennes dans le pays des Morins. Victricius, sous Constantin, avait refusé d'obéir aux ordres de Julien l'apostat; il quitta les légions, reçut les Ordres, et en 385, il était évêque de Rouen. Son zèle le poussa à aller évangéliser le pays de Thérouanne. Les peuples barbares de la Morinie se convertissent; des églises, des monastères, des écoles même, s'y établissent de toutes parts. Les *Lettres de saint Paulin de Nole*, qui était l'ami de Victricius, le disent positivement. En voici des passages : « Où il n'y avait autrefois que des déserts, des forêts, repaire des brigands, il y a maintenant des villes, des églises, des monastères, remplis de religieux. » Dans une autre lettre, saint Paulin nous apprend « que Victricius avait autour de lui des jeunes gens qui se formaient à la littérature et à l'Écriture-Sainte ; il y déplore la mort du diacre Paschasius, qui était distingué par son esprit et avait été formé par Victricius lui-même. » Plus loin, il s'exprime ainsi : « Aimant en vous tous les fils que vous instruisez de votre érudition. » Lorsque des religieux furent envoyés d'Italie à Rouen, entre le chœur des vieillards et le chœur des vierges, l'auteur parle d'enfants qui semblent être les élèves des écoles épiscopales (1). Nous trouvons donc, dans nos contrées, des

(1) *Lettres de saint Paulin de Nole*, l. XVIII, n°s. 5, 10.

écoles et des monastères bien avant les monastères de Lérins et de St.-Victor, que l'on regarde toujours comme les premiers établissements du monachisme dans la Gaule (1). Victricius, du reste, ne s'est pas contenté d'établir des écoles, il étudiait lui-même; il a composé un ouvrage qui a pour titre *De laude Sanctorum*, sorte de mandement d'un évêque missionnaire, qui offre une suite d'idées sérieuses développées avec assez de talent; il y faut pourtant blâmer des répétitions. Le style, malgré des expressions obscures et quelques antithèses, est moins mauvais qu'on ne pourrait le croire. Cet ouvrage, long-temps attribué à saint Ambroise, mais qui est certainement de Victricius, est le plus ancien monument littéraire que nous ait laissé le nord de la Gaule chrétienne (2).

Les *Actes de saint Eleuthère et de saint Médard*, qui nous ont déjà prouvé qu'il y avait des écoles romaines à Tournai et à Soissons, nous prouvent aussi qu'il y avait des écoles épiscopales. En effet, après avoir quitté les écoles municipales, Eleuthère, pour se préparer au sacerdoce, se met à Blandin, près Tournai, sous la direction de l'évêque Théodore, qui l'instruit pendant neuf ans; saint Médard est formé de même, par son évêque, Wulmer (3). Bien plus, ces deux saints évêques fondent eux-mêmes des écoles : saint Eleuthère avait auprès de lui un grand nombre de disciples, entre autres Andoneus, qu'il envoya porter à Rome un ouvrage qu'il avait composé contre les hérétiques; et Soissons devait devenir, après la mort de saint Médard, une école où il y aurait plus de quatre cents moines (4).

(1) *Acta Sanctorum Belgii*, t. I, p. 409.

(2) *Ibid.*, p. 314 à 424, t. I. *Hist. litt.*, p. xxxviii, t. IV.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 189.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 126. — *Gallia christiana*. — *Hist. littér.*, t. III, p. 441.

Nous ne pouvons complètement passer sous silence saint Rémi qui, vers la fin du Ve. siècle, et au commencement du VIe., se distingua comme rhéteur, au point que Sidoine-Apollinaire lui demande ses nombreux sermons, que toute l'Arvernie désirait lire. Saint Rémi avait au moins deux écoles dans son diocèse ; ses lettres prouvent qu'il y prenait le plus grand intérêt. Il dut en faire établir d'autres dans les diocèses où il nomma des évêques (1). Parmi ces évêques, saint Vaast est celui qui s'efforça surtout de répandre la foi et l'instruction. Auprès de la capitale des Atrébates, dans une pauvre demeure qu'il s'était bâtie sur les rives du Crinchon, il avait réuni son clergé à qui il donna peut-être une règle de vie; et les *Actes de saint Vigor*, évêque de Bayeux, nous font connaître que des jeunes gens se formaient, sous sa direction, à l'étude et aux vertus (2). Après la mort de saint Vaast, saint Aubert devait agrandir la maison qu'avait habitée le saint évêque ; sous saint Vindicien, le roi Thierry devait l'enrichir, et elle allait devenir cette célèbre et savante abbaye de St.-Vaast, qui a tant contribué à répandre l'instruction dans nos contrées. Au VIe. siècle encore, nous voyons saint Trivier se consacrer à Dieu dans le monastère de Thérouanne, fait qui nous prouve que les institutions fondées deux cents ans auparavant par Victricius existaient encore (3).

La *Vie de saint Géry* (VIe. et VIIe. siècles) nous offre les détails les plus curieux sur les écoles rurales. Jeune encore, Géry étudiait à Yvoie, aujourd'hui Carignan, petite ville du Luxembourg; l'évêque de Trèves, visitant l'école, demanda au professeur quel était le meilleur de ses élèves ; celui-ci lui

(1) Ghesquière, *Acta Sanct.*, t. II, p. 564.

(2) *Acta Sanct.*, *Belgii*, t. II, p. 32. —*Vita brevior*. Saussaye, Éloge de saint Vaast.

(3) Malbrancq, *De Morinis*, l. II, c. XLIII.

indiqua Géry : l'évêque interrogea l'enfant et nous le voyons revenir, plus tard, l'interroger encore sur des matières qu'il lui avait assignées d'avance. Évêque lui-même, saint Géry tiendra les promesses qu'il donnait dans sa jeunesse ; il se distinguera par des discours dont il ne nous est resté, hélas! que des fragments, et fondera, sur la colline qui domine Cambrai, un monastère qui a long-temps porté son nom. Son frère Lando, qui dirigeait ce couvent, y établit une école où nous verrons bientôt affluer les clercs et les laïques du nord de la Gaule (1). On ne peut dire laquelle de ces trois écoles, de Cambrai, d'Arras et de Thérouanne, a produit les écrivains qui composèrent les *Actes de saint Fuscien et de saint Victoric*, écrits avant le VIe. siècle, et ceux de *saint Vaast*, connus sous le nom de *Vita brevior*, écrits au plus tard au commencement du VIIe. siècle. Ces *Actes* ont une valeur sérieuse comme documents, et le style, malgré quelques obscurités et quelques solécismes, est simple et bon. On y sent, dans le récit, l'enfance de l'art (2).

L'heure avancée détermine M. l'abbé Dehaisnes à renvoyer à la séance générale du même jour la suite de ses observations sur l'histoire de l'enseignement.

M. Kervyn de Lettenhove entretient l'Assemblée du procès de Robert d'Artois. Il fait connaître les principaux acteurs qui y jouent un rôle : Robert et sa femme, Mme. de Beaumont, et Mahault, comtesse d'Artois, l'évêque d'Arras Hérisson et Jeanne de Divion, qui était toute-puissante sur cet évêque. Hérisson possède la pièce qui prouve les droits de Robert ; au moment de sa mort, il le dit à Jeanne, qui s'empare aussitôt de cette charte et la cache dans un grenier ;

(1) *Acta Sancti Gaugerici.* Ghesquière, t. II, p. 256-316.
(2) Voir ces Actes, *Acta Sanct. Belgii*, t. I, p. 153-172.

mais, avertie à temps, Mahault fait enlever cette pièce que, le lendemain, Jeanne de Divion ne retrouve plus. Avec Mme. de Beaumont, épouse de Robert et sœur du roi de France, Jeanne, qui se sent soutenue, prépare ou du moins exécute plusieurs manœuvres frauduleuses que Robert ne connaît pas.

Ici, M. Kervyn de Lettenhove fait remarquer que les développements dans lesquels il doit entrer lui demanderont plus de temps que la section ne peut lui en donner, et l'on ne consent à cesser de l'entendre qu'après avoir obtenu de lui la promesse qu'il reprendra son récit dans la séance générale du même jour.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire,

DEHAISNES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 12 juillet.

Présidence de M. CABARET.

A onze heures, la séance est ouverte.

M. le Président ouvre la discussion sur les 3°. et 4°. questions du programme, ainsi conçues :

Quelles sont les diverses voies romaines qui traversent l'arrondissement de Cambrai et que l'on désigne ordinairement sous le nom de chaussées Brunehaut ?

En quels endroits se rattachent-elles, dans les arrondissements voisins et dans les divers départements du Nord de la France, au tracé de l'Itinéraire romain ?

La parole est à M. Bruyelle, qui s'exprime ainsi :

DES CHAUSSÉES ROMAINES DU CAMBRÉSIS.

Le *Pagus Cameracensis*, ou l'ancien Cambrésis, était traversé par deux voies romaines appartenant aux diverses artères qui rayonnaient de Bavai, centre ou capitale des Nerviens. Ces deux routes existent toujours.

L'une, se dirigeant du nord-est au sud-ouest, presqu'en ligne droite, de Bavai à Vermand, traverse, dans le Cambrésis, le village de Montay, passe au pont des *Quatre-Veaux*, à droite et à 800 mètres environ du faubourg du Câteau, coupe les villages de Reumont, Maurois, Maretz, entre au pays des Veromanduens et atteint Vermand.

Les dimensions de cette chaussée ont été réduites à diverses époques; ce n'est plus qu'un chemin vicinal d'une largeur variable de 15 à 20 mètres. Dans les parties que l'on a récemment démontées sur Maretz, il a été constaté que la voie primitive n'avait point de *statumen* ni de *rudus*, c'est-à-dire que l'on n'y trouvait pas cette première base de pierres volumineuses posées à plat, ni ce second lit en maçonnerie de moëllons cassés et de chaux battue (1), mais simplement une couche de cailloutis de plus ou moins d'épaisseur.

Cette remarque a été également faite dans une contrée voisine, la Picardie, à propos du tracé des chemins qui nous occupent. Le *statumen*, dit-on, y est remplacé souvent par un amoncellement de terre battue. Une couche formée de calcaire grossier, quelquefois de calcaire siliceux, disposée presque à plat, compose le *rudus;* une couche de calcaire désagrégé, ou de craie, y forme le *nucleus*. Dans tous les pays de craie, une dernière couche de silex ou cailloux bis recouvre le tout et forme le ciment. Quant aux voies des pays de calcaire

(1) Voir de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 153; — Batissier, *Histoire de l'art monumental*, p. 248, et Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire*.

CART

des anciennes voies

du Cambr

et partie du Hayna

l

4

ve
tè
vi

lig
bı
V.
Cı
en

ép
va
ce
pr
qu
luı
me
un

vo
oc
an
gr
à]
ou
un
et

(
p.
gie

grossier, les grès bruts, entassés en masses énormes, en sont généralement la base (1). Il est donc présumable que les Romains mettaient en œuvre, pour la formation de leurs chemins, les matériaux qui se trouvaient dans les localités qu'ils occupaient : tantôt le grès, la pierre bleue, le moëllon, le silex, etc.

Plusieurs découvertes de tombes antiques ont été faites le long de la chaussée de Bavai à Vermand. La plus ancienne dont on ait gardé souvenir remonte à un demi-siècle. Des fouilles faites au village de Reumont mirent à découvert environ cinquante sépultures de guerriers, avec de petits vases en terre cuite, un stylet de cuivre et des débris d'armures.

Plus récemment, le 25 avril 1842, des ouvriers occupés à bêcher la terre, au centre de ce même village, ont trouvé seize tombes, présumées romaines. Quelques lames en forme de glaives étaient mêlées aux ossements calcinés par le temps; ces lames, fortement oxydées, ne portaient à leur surface aucune inscription, aucun signe distinctif. Parmi les ossements, on a recueilli de petits vases funéraires en terre cuite, comme on en rencontre ordinairement dans les sépultures romaines et gallo-romaines, et un petit ornement en cuivre, ayant la forme d'un bouton et portant, sur une de ses faces, deux têtes de serpent telles qu'elles sont figurées sur les caducées.

La seconde voie romaine, dite de Bavai à Cambrai, prenant une direction sensible à l'Ouest, passe à St.-Vaast-la-Vallée, Wargnies, gagne Hermoniacum, ancienne station romaine, traverse les villages de Saulzoir, Villers-en-Cauchie, Naves, et atteint le chef-lieu du Cambrésis.

L'étape militaire d'Hermoniacum, située au territoire actuel de Vendegies-sur-Ecaillon, au lieu dit *Clair-Menage* ou

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. III, 1ʳᵉ. partie, p. 65, 1839.

Planche à Pierre, était à 8 milles de Bavai et à 11 de Cambrai. La Société d'émulation de cette ville a fait, en 1823, opérer des fouilles sur son emplacement; elles ont amené la découverte de divers objets, dont voici la nomenclature:

1°. Une espèce de poêlon, d'un cuivre très-mince, sans manche, ayant un léger rebord;

2°. Plusieurs fragments de vases en terre rouge cuite, d'un très-beau grain;

3°. Plusieurs débris de vases en verre;

4°. Quatre clefs en fer et une en bronze;

5°. Une petite meule en grès;

6°. Des socs de charrue;

7°. Des styles à écrire, en os, au nombre de dix à douze;

8°. Un certain nombre de petites plaques en cuivre;

9°. Toute la garniture, en cuivre, d'un vase composé d'un gorgeron étroit, de son opercule et d'une anse agréablement contournée;

10°. Une agglomération de plusieurs chaînons en fer, présentant la forme d'une crémaillère;

11° Une clochette semi-sphérique, en bronze, sans battant;

12°. Plusieurs haches simples, de diverses formes;

13°. Des fers de lances de diverses formes;

14°. Une patte de lion en bronze, qui semble avoir fait partie d'un vase sacrificatoire, et une petite statuette de même métal;

15°. Enfin près de 200 médailles d'origine romaine, dont trois seulement en argent, et le reste en bronze (1).

De Cambrai, la chaussée venant de Bavai se divise en deux branches: l'une sur Amiens, au pays des Ambiliates, par les villages actuels de Fontaine-Notre-Dame, Anneux, Bour-

(1) *Mém. de la Société d'émulation de Cambrai*, t. VIII, Rapport de M. A. Le Glay, 1828.

sies (1); l'autre passe dans le village de Raillencourt, puis dans des lieux nommés Marquion, Sauchi-Court (chaussées), Sauchi-Létrée, Sauchi-Cauchi, gagne Arras, pays des Atrébates, Thérouanne, pays des Morins, et aboutit au pays des Ménapiens, à Boulogne-sur-Mer. Ces embranchements sont devenus des routes impériales.

Des deux voies principales dont nous venons de rappeler les directions, la dernière est la plus fatiguée, la plus démolie ; il reste, dans nos localités, à peine trace de l'ouvrage primitif. En fouillant le sol, nous y avons pourtant retrouvé une première fondation de grès brut, le *statumen*, recouverte d'une forte couche de cailloux-silex. Sa largeur, qui paraît avoir été de 33 m., est actuellement réduite à 12 m. Les excédants ont été vendus aux riverains, pour être mis en culture.

Ces deux mêmes voies romaines sont encore considérées, de nos jours, comme voies militaires (*viæ militares*), parce qu'elles permettent de pénétrer dans le centre de la France en évitant les places fortes; en conséquence, elles sont astreintes aux servitudes militaires et ne peuvent être reconstruites comme routes modernes parfaitement viables.

D'après l'Itinéraire d'Antonin, une autre chaussée romaine allait de Cambrai à Tournai. Ce chemin existe toujours; il ne présente pas une rectitude de ligne comme les précédents; mais la tradition le donne comme l'une des grandes voies du pays, et la seule conduisant directement de Cambrai à Tournai.

L'Itinéraire signale encore une voie romaine, de Reims à

(1) Des débris romains ont été retrouvés au village d'Anneux. On en a également remarqué au village de Boursies, sur la colline et la hauteur de Louverval. D'autres vestiges existent toujours dans le champ dit le *Cent de Bourgogne*, rappelé dans une charte de l'an 1250.

Soissons, à St.-Quentin et Cambrai. Ce chemin était autrefois d'une grande largeur. Partant de Cambrai, il passe à deux kilomètres environ du village de Rumilly, puis auprès de l'ancienne ville de Crèvecœur, où il traverse, au moyen d'un pont, la *Fontaine Glorieuse* et le *Torrent d'Esne*. Il se dirige sur la ferme de *Bel-Aise* et le bois *Maillard*, point où il se confond aujourd'hui avec la route départementale de Cambrai à St.-Quentin. Dans les parties encaissées de cette voie, le *rudus* se montre en cordon le long des crêtes. On remarque aussi des vestiges de l'ancien pont auquel la tradition a conservé le nom de *Pont Julius*, pont de Jules César.

Un grand nombre de tombes antiques, préjugées *gallo-romaines*, ont été découvertes au village d'Esne, situé à quatre kilomètres à l'est de la vieille route de Cambrai à St.-Quentin. Des fouilles ont été faites à différentes époques, et en dernier lieu en 1844. En notre présence, cinq sépultures furent mises à jour. Ces tombes, formées de pierres blanches brutes, placées de champ et alignées, étaient recouvertes de pierres de même nature. L'intérieur était rempli d'une terre noire, pulvérulente. Après déblai, on retrouva des ossements d'hommes, tibias, fémurs, parties de crânes, etc., qui bientôt tombèrent en poussière, exposés à l'action du soleil; au pied gauche de chaque squelette, se trouvait généralement une petite urne en terre noire, de forme grossière, remplie de débris calcaires. Auprès de chaque tombe, et au même niveau, se trouvaient des ossements d'animaux. L'une de ces sépultures renfermait une boucle de ceinturon d'épée, sabre ou glaive, avec son agrafe, et un manche de couteau ou glaive, en os, grossièrement ouvragé (1).

(1) *Mém. de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XX, Rapport de M. Ad. Bruyelle.

Des tumulus ont été également découverts, il y a quelques années, près de l'ancienne ville d'Honnecourt, située à trois kilomètres à l'Ouest de la même chaussée, et sur un tertre nommé *les Câtelets*. La disposition de ces tombeaux, en forme d'auges rectangulaires, recouverts de pierres plates assez épaisses, et les petites urnes en terre noire trouvées aux pieds des squelettes, ont une grande similitude avec les tombes d'Esne.

Des sépultures antiques ont été trouvées encore à Banteux, village peu éloigné d'Honnecourt. En élargissant, en 1839, le chemin qui mène à la route impériale de St.-Quentin, on a découvert dans la crête qui borde ce chemin, au nord, deux tombeaux en pierres blanches et recouverts de pierres plates. Ils avaient 2 m. de longueur, 60 c. de largeur à la tête et 45 c. aux pieds; ils renfermaient deux squelettes assez bien conservés. Malheureusement on ne put constater si les ouvriers avaient pu recueillir quelques objets intéressant l'archéologie, soit médailles, vases ou armures; ils quittèrent l'atelier aussitôt la découverte opérée et ne reparurent plus de toute la journée. Parmi les ossements, se trouvaient des fragments de tuiles qu'à leur épaisseur et à leur dureté on reconnut pour des tuiles romaines.

A Malincourt, village à 5 kilomètres à l'est de la même voie romaine, à deux cents mètres environ, à l'est du village, vers le chemin de Walincourt, on a mis à jour en 1835, une double rangée de squelettes humains, placés têtes contre pieds. Près d'eux se trouvaient un vase en terre cuite et une arme fortement oxydée.

Ici se borne la nomenclature des découvertes de sépultures antiques, opérées aux abords de cette dernière chaussée.

Les deux premiers chemins romains dont nous nous sommes occupé, c'est-à-dire le chemin de Bavai à Vermand et celui de Bavai à Cambrai, sont désignés sous le nom de *Chaussées*

Brunehaut, mais improprement, paraît-il, bien que plusieurs historiens des siècles passés se soient efforcés de justifier cette qualification.

Les uns (1) attribuent la fondation de ces routes à un 5e. roi des Belges, nommé *Bruneheldus ;* or, ce Brunehault était un magicien ayant pouvoir sur les démons qui lui construisirent, en trois jours, ces chemins cailloutés dont il avait besoin pour la marche de ses armées à travers le sol fangeux de nos campagnes.

Les autres (2) affirment que Brunehaut, fille d'Atanagilde, roi d'Espagne et femme de Sigebert, roi d'Austrasie, les a fait construire, ou tout au moins qu'ayant fait établir le grand chemin qui va de Cambrai à Arras, puis à Thérouanne et de là à la mer, elle lui donna son nom, qui s'étendit, par erreur, à plusieurs autres voies de communication, œuvre des Romains.

Nous ferons remarquer que cette partie de la chaussée, dont on attribue la création à la reine Brunehaut, ne porte pas son nom ; elle est appelée dans le pays *Chaussée d'Arras.*

D. Grenier, dans son *Introduction à l'histoire générale de la Picardie*, fait judicieusement observer qu'aucun écrivain contemporain de la reine Brunehaut ne dit un mot de ces constructions ; que, d'ailleurs, il est difficile de se persuader qu'une reine dont les états ne s'étendaient guère au-delà de la ville de Laon, en Picardie, ait pu faire travailler à toutes les chaussées qui portent le nom de Brunehaut.

Suivant Le Valois (3) le nom de Brunehaut, généralement donné aux voies romaines, vient d'une tradition inventée au XIIIe. siècle par le poète Renclery, et adoptée comme une vérité pendant des siècles d'ignorance. Cette fable est proba-

(1) Jacques de Guise, *Chron. de Hainaut*, liv. Ier.

(2) Jean d'Ypres, moine de St.-Bertin au XIIIe. siècle.

(3) Batissier, déjà cité, p. 251.

blement celle des démons, ou autre équivalente. Auparavant, dit-il, on désignait ces chaussées par le mot latin *strata.*

En Belgique, on les nomme encore *strate.* La chaussée romaine qui aboutit à Cassel est appelée en flamand *Steen-Strate* (chaussée de pierre).

Nous trouvons une dernière conjecture, sur l'origine du nom Brunehaut, à laquelle il paraîtrait raisonnable de se rattacher. On lit, dans un titre de 1205, *Burnehaut* et non *Brunehaut;* or, Burnehaut signifie borne haute, c'est-à-dire borne milliaire que l'on trouve souvent nommée *haute borne.* On trouve encore le nom de *chaussée burne haulte* employé plusieurs fois pour désigner la voie d'Agrippa, dans un cartulaire de Valoires (1).

On sait que les bornes des grands chemins romains étaient espacées de mille en mille pas (le mille romain équivalant à 1481 m. 48 c.) : ces bornes (*milliarii lapides*) étaient rondes ou carrées et hautes de 5 à 8 pieds.

Nous avons joint à ces recherches une carte présentant le tracé des voies romaines dans le Cambrésis et partie du Hainaut français, dans l'espoir que les archéologues des contrées voisines en établiront de semblables pour leurs pays. On comprend tout l'intérêt qu'offriraient ces divers travaux réunis et rigoureusement coordonnés, de manière à présenter une carte d'ensemble pour toutes les chaussées romaines de l'ancienne Gaule-Belgique. L'échelle adoptée est celle de la carte des trois départements réunis de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord et environs, d'après Cassini et le dépôt de la guerre, que l'on trouve au dépôt géographique.

La parole est ensuite donnée à M. Houzé, pour la lecture du mémoire suivant :

(1) *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. III, 1re. partie, p. 77.

SUR LES VOIES ROMAINES DANS L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avant de traiter la question des chaussées romaines, en ce qui concerne l'arrondissement d'Avesnes, dit-il, il convient de parler de la ville de Bavai, d'où rayonnaient les magnifiques voies militaires qui mettaient cette antique capitale des Nerviens en communication avec les diverses provinces des Gaules et la Germanie cis-rhénane.

César, dans ses *Commentaires*, ne cite pas la ville de Bavai. Cette circonstance n'empêche pas le P. Vinchant de prétendre que cette ville était le chef-lieu de la Nervie au moment de la conquête (57 ans avant J.-C.). Le P. Wastelain et le président Lebeau partagent l'opinion émise. C'est néanmoins un fait qui restera toujours conjectural. Nous ne discuterons pas ce point d'histoire ; nous dirons seulement, après examen réfléchi de l'avis des uns et des autres, que Bavai était alors une agglomération de quelques centaines de huttes que les rustiques habitants de cette contrée avaient entourées de tranchées bordées de murs de terre. Placé au milieu d'épaisses forêts, ce refuge était peu accessible. Les mœurs austères et la pauvreté des Nerviens devaient, d'ailleurs, éloigner toute idée de convoitise de la part de leurs vainqueurs ; et, après la sanglante bataille gagnée par Jules César sur les bords de la Sambre, l'armée nervienne ayant été exterminée, la pauvre bourgade ne pouvait point être un objet d'inquiétude pour l'armée victorieuse.

L'histoire nous apprend que l'empereur Auguste, après avoir pacifié le monde, envoya dans la Nervie Marcus Vipsanius Agrippa, son *alter ego*, qui choisit Bavai comme point central, d'où il fit partir les quatre grandes voies militaires que, selon Vinchant, cet illustre personnage construisit pendant son long séjour en Belgique.

Bavai, sous la domination romaine, devint une ville très-importante. Jean Desroches dit : « Sous Auguste, le pays des « Nerviens devint une province prétorienne ; Bavai, le siége « d'un président. Ce magistrat suprême et la foule d'officiers « qui environnaient son tribunal portèrent dans cette ville « le goût des arts, peut-être le goût des lettres, et très-cer- « tainement tout le luxe et tout le faste de l'Italie. »

La capitale des Nerviens est désignée par Ptolémée sous le nom de *Baganum*, et, dans l'Itinéraire d'Antonin, elle est citée sous celui de *Bagacum Nerviorum ;* on l'appelle *Baca-conerv*, dans la carte de Peutinger, où elle est marquée du caractère des grandes villes. De Hesdin (Voir son mémoire de 1769) dit de Bavai : « Ce qu'il y a de particulier et digne « d'attention est la note, ou vérification, que Wendelin dit « avoir vue au bas d'un très-ancien exemplaire de Tite-Live, « par laquelle une ville ou cité du Hainaut est comparée par « excellence à celle de Rome ; elle y est appelée *urbs apud* « *Hennam.* Cet auteur prétend que ce ne peut être que la « cité de Bavai. Aubert Le Mire en rapporte les merveilles. »

A l'intérieur de l'enceinte actuelle de Bavai, et à peu de distance de la porte dite de Valenciennes, on trouva, en 1623, des pierres de taille, des pièces de marbre brisées, des fragments de colonnes dans lesquels on reconnut les ruines d'un palais magnifique.

Vinchant cite la découverte, faite en 1630, d'un cloaque de 200 pieds de long (67 mètres), très-remarquable, et construit avec des pierres longues de six pieds.

Le président Lebeau nous apprend qu'en 1716, on découvrit, dans le jardin des Pères de l'Oratoire, une pierre haute de 1 mètre et large de 1 mètre 50 centimètres, portant une inscription. « Ce monument avait apparemment « été destiné à perpétuer la mémoire du passage de Tibère à « Bavai dans cette marche en quelque sorte triomphale à

« travers l'Italie et les Gaules, si pompeusement décrite par
» Velleius Paterculus (1). »

Un bassin très-vaste a été trouvé, en 1722, dans le verger des Sœurs grises, et, sous le jardin de leur monastère, une voûte en carreaux de terre cuite.

En 1751, on découvrit dans des fouilles une mosaïque d'un beau travail, longue de 4 m., large de 2 m. 50 c.

En 1760, on trouva, à 1 kilomètre au Sud de Bavai, le tombeau de Lucinus, construit en briques posées de champ, orné de peintures à fresque, et contenant quatre lampes, dont une en cuivre, surmontée d'une croix, et trois autres en terre cuite, marquées du monogramme de J.-C.; un anneau d'or garni d'une pierre rouge avec le même monogramme intaille, des amphores et autres vases (2).

En 1770, on déterra, hors des murs de la ville, un tombeau quadrangulaire de 5 m. 17 c. de côté, sur 4 m. 55 c. de profondeur, au milieu duquel était une urne de marbre, renfermant deux crânes et des médailles d'Auguste (3).

En 1772, on trouva, dans un champ près des remparts, à l'Ouest, les restes d'une espèce de temple en forme de rotonde. Dans le voisinage de cette rotonde, on reconnut des constructions vraiment splendides (4).

En 1777, le tombeau de Julia Felicula fut trouvé dans la ville actuelle, à plus de 3 m. de profondeur. Il contenait diverses urnes remplies d'ossements, trois lacrymatoires en verre, deux lampes, et enfin une médaille de l'empereur Adrien (5).

(1) *Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes*, par le président Lebeau.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*

En 1790 et 1792, on ouvrit plusieurs caveaux de la rue de Ramez. On y trouva, entre autres objets funéraires, deux vases, une agate rouge taillée, etc. (1).

Dans les premiers jours de décembre 1841, on a trouvé, à 20 m. des fossés de la ville, une statuette de femme, en bronze, de 10 c. de hauteur.

Le président Lebeau parle de Bavai en ces termes :

« De magnifiques palais d'une architecture élégante et « noble, s'élevant çà et là au milieu de divers groupes de « huttes gauloises, couvertes de longs toits en cône, dont « les pointes allaient se perdre dans le feuillage des arbres « destinés à les abriter ; de larges voies militaires aboutissant « à un centre commun, dans une place garnie de portiques ; « quelques temples, sans doute, et d'autres édifices consa- « crés à des usages publics, composaient, autant qu'on peut « en juger par divers rapprochements, l'ensemble de cette « ville. Elle était ceinte d'un mur flanqué de tours et percé « de plusieurs portes. »

La ville de Bavai avait un cirque de 277 m. de long sur 92 m. de large ; elle avait un amphithéâtre, des thermes, de profonds canaux ; un aqueduc long de deux myriamètres amenait, dans cette capitale de la Nervie, les eaux pures et limpides d'une fontaine située à Floursies.

Des milliers d'objets, tels que statues de marbre, statuettes en bronze, médailles, ustensiles de toilette ou de ménage, urnes cinéraires, fioles en verre, tasses, amphores, etc., etc., ont été découverts sur l'emplacement de la vieille cité et fournissent amplement les preuves matérielles des faits avancés par les historiens.

On pense que la ville de Bavai fut détruite vers l'an 406, lors de l'irruption des Vandales et autres barbares que Stilicon

(1) *Antiquités de l'arr. d'Avesnes*, par le président Lebeau.

appela dans les Gaules, afin de favoriser ses projets contre Honorius qu'il voulait détrôner. Saint Jérôme, dans sa onzième lettre, fait une peinture navrante des calamités de cette affreuse invasion. Ce fut probablement à cette époque que l'évêque des Nerviens transporta son siége à Cambrai, ville déjà importante alors. Le préfet des troupes de la province Nervienne s'établit à Famars (Fanum Martis), ainsi que les agents du fisc et peut-être aussi les administrations civiles.

On objecte que la *Notice des Gaules* ne cite pas Bavai, mais le P. Wastelain fait remarquer, avec raison, que cette notice a été faite sous Honorius, et que la division des Gaules, telle qu'elle y est rapportée, ne figure dans aucun document antérieur à l'édit adressé, en 418, par Honorius à Agricole, préfet du prétoire des Gaules. Enfin, nous ajouterons que, dans les nombreuses médailles en or, en argent, en bronze, découvertes à diverses époques sur l'emplacement de l'ancienne capitale de la Nervie, on en a trouvé de tous les règnes, jusqu'à celui d'Honorius inclusivement.

Un château fut bâti, vers la fin du VIIIe. siècle, sur les ruines de l'antique Bavai. Des habitations vinrent, plus tard, se grouper sous la protection de ses remparts. Il est fait mention des bourgeois de Bavai dans un acte de 1329. La petite ville moderne appartint successivement au comte de Hainaut, au duc de Bourgogne, au roi d'Espagne. Turenne en fit abattre les murailles en 1654 et elle devint française par le traité de Nimègue, en 1678.

Après avoir établi d'une manière irréfutable les titres de noblesse de la vieille ville romaine, nous allons avoir l'honneur de vous entretenir des chaussées militaires qui, de Bavai comme centre, projetaient leurs lignes droites dans toutes les possessions gallo-romaines.

Les routes romaines dites chaussées Brunehaut (du nom de la reine d'Austrasie, épouse de Sigebert Ier., à qui on

attribue, à tort ou à raison, l'honneur de les avoir restaurées), appartiennent à la classe des grands chemins appelés, dans l'Itinéraire d'Antonin, *Itinerarium provinciarum*. Parlons de leur construction.

Pour désigner les couches, dit Bergier, on se sert de ces mots, tirés de Vitruve :

Statumen, — *Rudus*, — *Nucleus*, — *Summa crusta vel Summum dorsum.*

C'est-à-dire : la fondation, la grosse maçonnerie superposée, la couche sur laquelle est posé le pavé ; enfin le pavé ou le macadam.

Ce sont les parties du chemin considérées dans le sens de la profondeur ; on s'en rend compte par une coupe verticale.

Quant aux parties considérées dans le sens horizontal, Bergier dit encore :

« Les parties, considérées en la largeur, ne gisent qu'aux « deux lisières et à l'élévation du milieu qui s'estend de « l'un à l'autre bord. Les Latins appellent ces parties *mar-* « *gines* et *medium aggerem.* »

Isidore de Séville dit que les historiens appellent la levée du milieu *via militaris*. Cette désignation a été ensuite donnée à la voie entière.

La chaussée était bombée, afin que l'eau s'écoulât des deux côtés et ne séjournât pas sur la voie.

Dans la Nervie, le *statumen* était formé de grosses pierres dont le poids variait de 10 à 50 kilogrammes. Auprès de Bavai, ces pierres atteignaient de plus forts poids encore. « Ces gros cailloux, dit Bergier, sont arrangés au cordeau, « sans que l'un passe ou déborde l'autre, et sont tellement « alliez ensemble, qu'ils tiennent en estat non seulement les « fondations auxquelles ils sont plus particulièrement affec- « tez, mais aussi la rudération et autres couches de matières

« tant intérieures qu'extérieures des grands chemins. » Cette description est exacte.

Voici la largeur et la profondeur que, dans sa notice sur Bavai, publiée en 1836, Demeunynck attribue aux chaussées Brunehaut :

« Ces voies romaines consistaient en un cube de pierres « brisées, ayant 25 pieds de profondeur, 60 pieds de largeur « à la base et 20 à la surface. Le tronc de la chaussée était « encaissé dans des accotements en terre, de 20 pieds chacun. « Largeur totale à la base, 100 pieds ; à la surface, « 60 pieds. »

Il a été reconnu que la profondeur desdites chaussées variait selon la nature du sol qu'elles traversaient. Les données de Demeunynck peuvent être applicables aux terrains marécageux. Quant à l'arrondissement d'Avesnes, le terrain offrant généralement un fonds très-solide, la profondeur moyenne des voies romaines n'y était guère que de 3 m. Le macadam, en pierres calcaires, formait la partie supérieure de la chaussée *(summa crusta vel summum dorsum)*.

Nous avons dit que, sous le règne d'Auguste, son lieutenant Marcus Vipsanius Agrippa, construisit quatre grandes voies militaires. Vinchant rapporte, d'après Miræus, que l'on a trouvé, dans les environs d'Arras, des médailles datant du 3e. consulat de M. Agrippa, lequel concourt avec la 27e. année avant J.-C., qui est celle où se fit le dénombrement de la division des Gaules. Il est probable que ces quatre grandes voies ont été achevées cette année-là.

Vinchant dit que les autres grands chemins militaires partant de Bavai, ont été percés, en vertu d'ordres des empereurs Néron, Marc-Aurèle et Valentinien. Les travaux étaient exécutés par les soldats légionnaires et par les naturels du pays, afin de bannir l'oisiveté et la paresse.

La Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin men-

tionnent quatre grandes chaussées militaires, auxquelles le père *Boucher* en ajoute quatre autres de moindre importance.

Dewez, dans son *Histoire générale de la Belgique*, en parle en ces termes :

« La plupart des belles chaussées romaines, bâties pour « faciliter la marche des armées, avaient pour centre commun « la ville de Bavai, capitale du pays des Nerviens, d'où elles « aboutissaient aux principales villes des Gaules et de la Ger- « manie. Ces chaussées, qui partaient de Bavai, étaient au « nombre de huit :

« La 1re. allait par Tongres à Cologne ;

« La 2e., par les Ardennes à Trèves ;

« La 3e., à Reims ;

« La 4e., à St.-Quentin ;

« La 5e., par Cambrai, où elle se partage en deux bran- « ches, dont la gauche va à Bapaume et à Amiens, et la « droite à Arras, à Thérouanne et à Boulogne ;

« La 6e., à Werwick, à Cassel et à Mardick ;

« La 7e., à Gand ;

« La 8e., par Enghien et Assche, à Utrecht. »

Le président Lebeau (1) dit, en outre :

« D'Outreman et Pierre Leboucq, autre historien moins « connu, mais également digne de foi, en indiquent une « neuvième *qui mène de Bavai à Valenciennes par Eth,* « *Sebourg et Estroen par la rue du Chemin-des-Berceaux,* « *et par la porte qui pour ce s'appelle de Bavai.*

« On a découvert, en 1815, des indices d'une chaussée ro- « maine établie pour l'entretien des communications entre les « camps de l'Helpre et de l'Oise ; et un troisième assis, suivant « D. Lelong, aux lieux où est maintenant Mézières. On

(1) *Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes.*

« croit avoir reconnu, dans les ruines de *Duronum*, les traces « d'une autre voie romaine dirigée vers Cambrai. »

Les diverses voies dont parle le président Lebeau n'étaient probablement que des chemins de second ordre, que l'on pourrait comparer à nos routes départementales.

Afin de consolider la domination romaine dans les Gaules, Auguste établit (1), sur les grandes voies militaires, et de distance en distance, un certain nombre de messagers courant à pied et des chariots légers que Virgile nomme *esseda belgica*, au moyen desquels on pouvait être promptement et sûrement informé de ce qui se passait dans les provinces.

Les grandes chaussées militaires étaient garnies, sur tout leur parcours, de gîtes d'étapes pour les légions; elles étaient des routes stratégiques servant à dompter les peuplades qui résistaient à la conquête, soit par leur position dans les montagnes, soit par leur éloignement du centre de la puissance impériale.

Les gîtes d'étapes étaient de deux sortes : les mansions, *mansiones*, où les troupes ne logeaient qu'une nuit; les cités, *civitates*, où elles séjournaient quelquefois plusieurs jours de suite, selon l'itinéraire tracé par l'empereur, et après une marche de trois jours au moins. Dans les mansions et les cités, les troupes trouvaient les vivres et le logement; dans les cités seulement, elles recevaient la solde et, au besoin, les armes et les vêtements dont elles pouvaient manquer.

Pour le service des postes, que les Romains appelaient *cursus publici*, il existait, outre les mansions et les cités, une troisième catégorie de stations : les mutations, *mutationes*, où se trouvaient les relais. Ces sortes de stations étaient plus ou moins multipliées selon la distance qui séparait une mansion d'une autre mansion ou d'une cité. Procope dit qu'à

(1) Suétone, ch. XLIX.

chaque gîte, on tenait 40 chevaux prêts avec autant de palefreniers.

L'entretien des chaussées impériales (1) s'opérait au moyen des corvées et contributions en nature et en argent que fournissaient les propriétaires fonciers. Les empereurs Honorius et Théodose-le-Jeune recommandaient aux officiers des finances de ne pas faire d'exception en faveur des domaines du palais impérial, bien qu'ils fussent exempts de toute indiction ou super-indiction. Les ecclésiastiques (2), quoique exemptés par les empereurs chrétiens de tous tributs, péages et impositions, soit pour leurs personnes, soit pour leurs propriétés, étaient néanmoins tenus de contribuer à la réparation des grands chemins de l'Empire. Charlemagne appliqua cette législation sous son règne.

Les travaux des chemins étaient en grand honneur dans l'Empire romain. Bergier nous dit (ch. XXVIII, l. Ier) :

« La victoire obtenue, à l'encontre de tant de nations di-
« verses, à l'aide des *grands chemins*, fut comme le dernier
« labeur de l'empereur Auguste où il fut luy mesme en per-
« sonne : et par lequel il acquit au monde une paix univer-
« selle, ayant en signe de cela bientost après fermé le temple
« de Janus. En recognoissance d'un si grand bien, et si général,
« le Sénat et le peuple romain luy firent ériger au plus éminent
« lieu des Alpes, entre le grand et le petit mont, maintenant
« dit de saint Bernard, un arc de triomphe fort magnifique. »

L'inscription de ce monument a été rapportée par Pline.

Les chaussées Brunehaut traversent, dans l'arrondissement d'Avesnes, les lieux suivants :

La 1re., *Taisnières-sur-Hon*, les plaines de *Malplaquet*, où Eugène et Malborough livrèrent bataille aux maréchaux Villars

(1) Dubos, t. Ier. — Bergier, p. 80.
(2) Bergier, p. 82.

et Boufflers, le 11 septembre 1709, puis *Gognies-Chaussée*, en sortant de France.

La 2e., *La Longueville*, le bois de la *Lanière*, *Feignies*, *Boussois*, *Marpent*.

La 3e., *Horgnies* (Locus Hornensis) où les Romains avaient leurs arsenaux pour la flottille destinée à protéger la Sambre et la Meuse (1) ; le hameau de *Quarte* (Locus Quartensis), où, selon Dom Bévi, les Nymphes avaient un temple et qui paraît avoir été le théâtre de la sanglante bataille que gagna Jules César contre les Nerviens, l'an 57 avant J.-C. ; c'est là qu'était la flottille romaine ; *Pont-sur-Sambre*, où la chaussée passe d'une rive à l'autre ; *St.-Rémy-Chaussée*, le hameau de *Fussieau* (commune de St.-Hilaire), retraite de saint Ethon, l'apôtre de la contrée ; la chapelle de *Godin* (commune de Haut-Lieu), le hameau de *Warpont*, le point où fut DURONUM, et plus tard Estreu-Cauchie, aujourd'hui territoire d'Etrœungt, et enfin *Larouillies*, limite du département, où la voie romaine se confond avec la route impériale n°. 2, de Paris à Bruxelles, et entre dans le département de l'Aisne.

En 1777, Dom Bévi a découvert, le long de cette voie, vis-à-vis de Quarte, le socle du 4e. milliaire, partant de Bavai.

La 4e., *Louvignies-lèz-Bavai*, *Buvignies*, *Englefontaine*, *Croix* et *Forest*, en bordant la forêt de Mormal sur une longueur de deux myriamètres. La chaussée, en quittant *Forest*, entre dans l'arrondissement de Cambrai et se dirige sur Montay.

La 5e., *St.-Waast-la-Vallée*, *Wargnies-le-Petit*, *Villers-Pol*, passe entre *Sepmeries* et *Ruesnes* et, pénétrant dans l'arrondissement de Cambrai, traverse le lieu où fut l'antique HERMONIACUM.

(1) La *Notice des dignités de l'Empire* en fait mention : *Præfectus classis Sambricæ in loco Quartensi ac Hornensi.*

La 6e., *Houdain*, *Bellignies*, et sort de France.

Les traces de la 7e. ont disparu depuis plusieurs siècles, du moins en ce qui concerne l'arrondissement d'Avesnes. Le parcours y était d'ailleurs fort restreint, car, à peine sortie de Bavai, la voie entrait en Belgique.

La 8e., le village de *Hon* (commune de *Hon-Hergies*), puis sort de France, dans la direction d'Enghien, en passant près de Mons.

Nous avons pu suivre, sur les cartes de Chanlaire et du Dépôt de la guerre, le tracé des 1re., 3e., 4e., 5e. et 6e. chaussées ; mais Cassini nous a été d'un plus grand secours. Il donne le tracé de la 2e. dans le bois de la *Lanière*, entre La Longueville et Feignies, qui, par sa direction, vient confirmer ce qu'en ont dit Vinchant et Lebeau. De plus, Cassini nous a seul fourni le tracé de la 8e. Son travail date de 1730 ; celui de Chanlaire est du commencement du XIXe. siècle. La carte du Dépôt de la guerre est récente.

Il faut perdre l'espoir de découvrir, dans le rayon de Bavai, le tracé de la chaussée no. 7 de Bavai à Gand, qui se trouvait entre celle de Bavai à Mardick et celle de Bavai à Utrecht. C'est à MM. les archéologues belges que reviendra peut-être, un jour, l'honneur d'une découverte qui compléterait le travail dont s'occupe en ce moment le Congrès de Cambrai.

En 1825, nous avons vu la 6e. chaussée à Bellignies. Elle avait essuyé sur ce point de grandes perturbations, car elle se trouvait tellement fouillée qu'elle laissait voir le *statumen*.

A Haut-Lieu, près d'Avesnes-sur-Helpe, on remarque la partie carrossable de la 3e. chaussée dégarnie d'un côté des terres qui l'enserraient, tandis que l'autre côté adhère à une surface plane. C'est un résultat de la libre action des siècles.

En 1837, nous avons vu, dans la forêt de Mormal, la 4e. chaussée présentant encore toute sa largeur primitive.

Les matériaux employés pour la construction des voies ro-

maines varient selon les lieux. Aux environs d'Avesnes, comme dans le canton de Bavai, c'est la pierre bleue qui en est l'élément principal et peut-être exclusif. La partie supérieure, *summa crusta*, offre un macadam semblable à celui des routes départementales d'Avesnes à Solre-le-Château, à Trélon, à Landrecies, à Berlaimont. Sur d'autres points, cette couche est en silex, comme on le voit entre Landrecies et Le Quesnoy. Notre opinion est corroborée par celle de M. de La Frémoire, ingénieur distingué, que nous avons eu l'honneur d'entretenir à ce sujet.

Nous allons encore emprunter au président Lebeau un passage sur les voies militaires, dont nous avons vérifié sur les lieux la parfaite exactitude :

« D'immenses tronçons de superbes voies romaines, con-
« nues sous le nom de Chaussées Brunehaut, se font remar-
« quer, en beaucoup d'endroits, par leur élévation au-dessus
« de la surface des champs qu'elles traversent et la régularité
« de la ligne parfaitement droite qu'elles décrivent; *et diroit-*
« *on, à les voir de loin, que ce sont des cordons verdoyants*
« *estendus à perte de vue à travers les champs.* (Bergier.)
« La berge, de chaque côté, en est effectivement presque par-
« tout couverte d'herbe et de mousse. »

Voici, quant à la fixation du nombre des voies romaines rayonnant de Bavai, une observation importante de Vinchant et Ruteau ; ils disent, p. 44 :

« De mesme que ledit empereur (Auguste) fit dresser sur
« le marché de Rome une colonne dite *Milliarium aureum*,
« de laquelle sortoient tous les chemins qui menoient de
« Rome par toute l'Italie : ainsi voit-on sur le marché de
« Bavay une autre colonne, combien que celle du jour-
« d'hui est récente, qui par ses coins monstre la sortie des
« chaussées de la ville ; mais comme la moderne n'a point esté
« dressée dans l'antiquité, aussi ne porte-t-elle que sept

« coins fondez sur l'opinion vulgaire qu'il n'y auroit eu que « sept chaussées, combien que la vérité soit qu'il y en ait « huict (1). »

Cette opinion était, comme nous l'avons vu plus haut, partagée par Dewez. C'était aussi celle du P. Boucher, de Demeunynck et enfin du vénérable président Lebeau. Ce savant et scrupuleux écrivain avait étudié à fond les antiquités nerviennes et, dans l'arrondissement d'Avesnes, son avis est une autorité respectable. Il nous honorait de son amitié et nous sommes heureux de pouvoir, en cette circonstance, payer un religieux tribut à sa mémoire.

Nous dirons maintenant quelques mots sur les tombeaux romains.

Il était interdit par la loi des Douze Tables de pratiquer des inhumations dans l'intérieur de Rome. Peu de temps avant le consulat de Duilins, le Sénat renouvela cette défense. L'empereur Adrien édicta une peine pécuniaire à la charge des délinquants : *Pœnam statuit quadraginta aureorum in eos qui in civitate sepulchrum faciunt*, etc. On ne faisait exception qu'en faveur des Vestales, des Empereurs et de quelques illustres familles patriciennes.

C'était le long des routes que se faisaient la plupart des inhumations. Quelques familles avaient, à la vérité, des sépulcres dans leurs domaines ruraux, mais c'était le petit nombre.

La loi en vigueur à Rome était aussi observée dans les provinces romaines. Les voies militaires rayonnant de Bavai servaient donc à la sépulture des citoyens et se trouvaient bordées de sépulcres à une assez longue distance.

(1) Le milliaire du XVIIe. siècle a été remplacé par un autre plus moderne encore, de même forme et à peu près semblable, qui décore aujourd'hui la place publique. Il reproduit la même erreur, ce qui est regrettable.

La plus importante des voies impériales partant de Bavai était évidemment celle qui menait à Trèves, *Augusta Trevirorum*, siége du préfet du Prétoire, dont le diocèse comprenait toutes les Gaules, les Espagnes et les contrées Britanniques. Mais la chaussée préférée pour les sépultures était celle de Bavai à Reims, *Durocortorum*, métropole de la seconde Belgique, province dont la cité nervienne faisait partie. Beaucoup de tombeaux romains ont été découverts le long de cette voie.

En 1819, on a trouvé dans le voisinage d'Etrœungt, le long et à droite de la voie romaine, une urne renversée, un peu de cendre et des armes rongées de rouille. Nous pensons que ce tombeau appartenait à la banlieue de *Duronum*, lieu marqué dans l'*Itinéraire d'Antonin* comme étant à douze milles de Bavai. Le P. Wastelain conjecture que *Duronum* est Lacapelle ou Etrœungt. Prenant en considération le chiffre du milliaire, il est évident que *Duronum* devait se trouver très-près d'Etrœungt. A l'appui de cette opinion, nous ajouterons que *Verbinum*, Vervins, est marqué dans l'Itinéraire comme étant à dix milles de *Duronum;* donc *Duronum* n'est pas Lacapelle (1).

En 1834, des laboureurs, en remuant le sol, firent plusieurs découvertes le long de la voie de Bavai à Reims. Le plus important des objets trouvés est une urne cinéraire en bronze, renfermant des restes d'ossements et fermée par un couvercle orné de guirlandes en feuilles de chêne, de vigne, etc. Le vase offre, dans son pourtour, l'inscription suivante :

DIS M. HIRTIUS C. ANNO VIICX.

(1) La distance légale actuelle de Bavai à Avesnes est de 24 kilomètres; celle d'Avesnes à Etrœungt est de 8 kilomètres. Total, de Bavai à Duronum, 32 kilomètres (6 lieues de France, en tenant compte des déviations). Or, Vervins est à 5 lieues et quart d'Etrœungt. Il y a donc concordance avec l'Itinéraire, quant aux distances relatives.

et au-dessous sont des sculptures allégoriques en relief, du plus beau fini.

L'an 710 de Rome correspond à l'année 43 avant J.-C. C'est cette année-là que périt, dans un combat devant Modène, *Aulus Hirtius*, consul, envoyé par le Sénat contre Antoine qu'il battit. Hirtius a ajouté un Supplément aux *Commentaires* de César.

A l'entrée de la forêt de Mormal, au territoire de Mecquignies, le long de la chaussée de Bavai à Reims, on a trouvé, en 1841, sur un espace d'environ 100 mètres de longueur et sur une bande de 10 à 12 mètres de largeur, une soixantaine de squelettes plus ou moins entiers, tous tournés vers l'Orient. Ces débris humains gisaient à une profondeur qui variait de 50 c. à 1 m. 50. Un seul de ces corps était placé dans une enceinte de maçonnerie ayant la forme rectangulaire d'un tombeau. Le dallage de ce caveau était construit en briques rouges triangulaires formant, deux à deux, un carré de 0 m. 20 c. de côté; les quatre petits murs verticaux étaient en maçonnerie de chaux et de moëllons calcaires noirs, lesquels, assez réguliers et homogènes, quoique bruts, avaient pour longueur l'épaisseur du mur : 0 m. 18 c. Le tombeau tout entier avait 2 mètres de long, 80 centimètres de large et 60 centimètres de haut. Le caveau n'était pas couvert; le squelette gisait au milieu de la terre qui remplissait le tombeau (1).

Il y a 22 ou 23 ans, nous avons eu l'occasion de constater la découverte de plusieurs tombeaux païens faite à St.-Rémy-Chaussée, le long de la voie romaine. Il s'y trouvait quatre fioles intactes, en verre couleur d'herbe tendre, de petite dimension, cul plat, col allongé, ventre peu développé.

(1) Extrait d'un Rapport de M. l'ingénieur Bollaërt, en date du 15 janvier 1842.

Les urnes cinéraires étaient en terre gris d'ardoise, séchée au soleil. Ces urnes, au nombre de trois, avaient 7 ou 8 centimètres de hauteur. Le contenu avait disparu, lorsqu'on nous les a présentées. Nous avons su que les ouvriers en avaient brisé plusieurs autres. Les habitants de la campagne n'attachent malheureusement aucun prix aux fioles et poteries romaines. Les médailles de bronze, qu'ils nomment des *Mahomets*, attirent à peine leur attention. Cette indifférence a privé la science de bien des renseignements, qui pourraient être d'un grand intérêt pour la solution de questions très-importantes. Il faut espérer que la diffusion des lumières remédiera un jour à cet état de choses.

Nous terminerons notre travail par quelques renseignements statistiques et historiques, sur la période gallo-romaine, afin d'aider à l'intelligence de la question qui vient d'être traitée.

Itinéraire d'Antonin.

A Bagaco Nerviorum Durocortorum usque.

Duronum M. P.XII. (30 kilomètres, 6 lieues environ.)
Verbinum X. (26 kilomètres, 5 lieues 1/4 environ.)
Catusiacum VI.
Minaticum VII.
Muennam XVIII.
Durocortorum X.

Nous trouvons dans la Carte de Peutinger des noms qui diffèrent de ceux de l'Itinéraire d'Antonin. Bavai, ville capitale des Nerviens, y est appelée *Bacaconervio;* Vervins, *Vironum;* mais il est certain qu'il s'agit ici de *Bagacum* et de *Verbinum.*

Il est important de remarquer que les *milles* de l'Itinéraire d'Antonin, dont nous venons de donner les chiffres, en ce qui concerne notre contrée, sont des lieues belges qui valaient une

demi-lieue actuelle, c'est-à-dire 2,500 mètres environ ou 1,297 toises. La distance légale de Bavai à Etrœungt par Avesnes est de 32 kilomètres ; mais le chemin départemental de Bavai à Avesnes et la route impériale d'Avesnes à Etrœungt forment un angle, dont le sommet est Avesnes. En évaluant à 2 kilomètres les déviations que n'avait pas la voie romaine de Bavai à Duronum, il reste toujours 30 kilomètres, c'est-à-dire six fortes lieues de pays. Le milliaire de Duronum marquait 12 milles. Notre proposition est donc exacte.

Dans les provinces au sud de la Belgique, la lieue gauloise mesurait 1,500 pas (1,134 toises). La lieue commune de France est de 4,445 mètres ou 2,282 toises. Il fallait donc aussi deux lieues gauloises pour une lieue commune actuelle. Dans la province romaine, le *mille* mesurait 1,000 pas (756 toises).

L'Itinéraire d'Antonin, la Carte de Peutinger, la Notice de l'Empire et les autres documents qui sont parvenus jusqu'à nous ne font connaître, pour l'arrondissement d'Avesnes, que quatre points géographiques appartenant à la période gallo-romaine ; savoir : *Bagacum*, *Locus Hornensis*, *Locus Quartensis*, *Duronum.*

Est-ce à dire qu'il n'existait pas d'autres villes ou lieux importants ?... Nous pensons qu'on en comptait un certain nombre, mais l'histoire se tait sur ces centres de population qui ont disparu, soit à l'époque de l'irruption des Vandales, des Suèves et des Alains, en 407, soit lors de l'invasion des Huns, en 451. Il est vrai qu'une grande partie de la surface de l'arrondissement d'Avesnes était couverte de bois qui formaient l'extrémité occidentale de l'immense forêt des Ardennes (1) ; toutefois l'autre partie du territoire était cultivée, et

(1) Ce n'était pas une forêt continue. Tacite en parle en ce sens (*Annales*, l. III, cap. XLII) : *Petebantque saltus quibus nomen Arduenna.*

peut-être trouvera-t-on un jour les ruines de quelques bourgades dont la trace a disparu.

Le camp de César, élevé de main d'homme et situé à 2 kilomètres d'Avesnes, entre Avesnelles et le Flaumont, donnerait à croire que, dans un rayon peu considérable, il se trouvait une agglomération d'habitants.

On assure, dans le pays, qu'il existait, du temps des Romains, une forteresse à Ramousies, village à 8 kilomètres d'Avesnes, et qu'une voie vicinale faisait communiquer Ramousies avec Solre-le-Château, qui était probablement alors une bourgade ou un gros village. Voici un fait qui pourrait donner créance à cette opinion :

« Le 18 mai 1835, des ouvriers, occupés à abattre un « hêtre dans le bois de Belleux, ont trouvé, à la profondeur « de 60 centimètres environ, un pavé en très-bon état, con- « struit en grès et en pierres bleues. Les gardes du bois « ont fait des fouilles et ont acquis la certitude que ce « pavé se prolonge dans toute la longueur de la forêt, « un peu plus de 1 kilomètre, et que sa largeur est de « 10 pieds environ. On est porté à croire que cette route, « qui doit remonter aux premiers siècles de notre ère, « servait, du temps des Romains, de communication entre « la forteresse de Ramousies, dont il ne reste aujourd'hui « que quelques vestiges, et Solre-le-Château (1). »

Floursies, village à 7 kilomètres d'Avesnes et qui s'appelait jadis *Floresies*, possède, au pied d'un rocher, une fontaine qui fournissait une eau limpide aux habitants de Bavai, au moyen d'un aqueduc de plusieurs lieues de longueur. Voici ce qu'en dit le président Lebeau :

« Un bassin de forme circulaire, surmonté d'un mur à « hauteur d'appui, renferme la fontaine. Cette maçonnerie

(1) Demeunynck et Devaux : *Notice sur Felleries.*

« est refaite à neuf et présente l'aspect d'un large puits. Le fond « est rempli de vase jusqu'à la hauteur de plusieurs mètres. « L'eau ayant un terrain inégal à parcourir, le canal, dans les « lieux élevés, passait sous terre et, dans les fonds, était sup- « porté par des murs ou des piliers. Il s'enfonçait sous le lit « de la Sambre et traversait ainsi cette rivière. Il ne reste « que des débris des parties de l'ouvrage qui se trouvaient « exposées à l'air; mais celles qui n'en ont pas éprouvé le « contact se sont conservées jusqu'à présent. Le lit du canal « était pavé d'épaisses et larges tuiles triangulaires.

« Cette fontaine était environnée d'édifices dont on voyait « encore des ruines dans le XVIIe. siècle. On a découvert, « au Nord du village, il y a quelques années, un pavé de « larges dalles en pierres bleues. On a remarqué, dans la « petite église du lieu, d'autres pierres taillées qui ont visi- « blement appartenu à des édifices plus anciens.

« On conjecture qu'il y avait à Floursies un temple con- « sacré à Flore. »

St.-Rémy-Mal-Bâti, village à 14 kilomètres d'Avesnes, est traversé par un aqueduc de construction romaine, qui se trouve dans la direction de Boussières où il passe sous la Sambre. C'est bien là l'aqueduc de Floursies à Bavai.

Sains, village situé à 7 kilomètres d'Avesnes, paraît avoir été un point militaire important du temps des Romains, ou au moins une bourgade bien autrement considérable qu'aujourd'hui. On a fait, à diverses reprises, des découvertes qui ne permettent pas de douter que ce point ait été habité antérieurement aux invasions des barbares.

« Dans la partie ouest de cette commune (1) est un mame- « lon localement nommé *Butte du moulin à vent*. M. Meu- « risse, maire de Sains, y ayant fait opérer deux fouilles sur

(1) Demeunynck et Devaux : *Notice sur Sains*.

« une de ses propriétés, découvrit une construction régu-
« lière de 6 mètres de long sur 4 mètres 50 centimètres de
« large, dans le style des souterrains des anciens et apparte-
« nant incontestablement à la période romaine dans la Ner-
« vie. Des coussinets de voûtes et une sorte d'aqueduc, dans
« la région inférieure de la construction, indiquaient qu'elle
« était souterraine. Toutefois la voûte n'existe plus. Parmi
« les décombres qui la comblaient se trouvaient des morceaux
« de briques romaines, des fragments d'amphores, une pièce
« de monnaie reconnue être romaine, une bouteille en cui-
« vre avec anse, dont le goulot est fermé par un petit cou-
« vercle ouvrant à charnière. Cette couverture est ornée d'une
« bosse représentant un canard. Le vase n'était pas entier; on
« n'a trouvé que la partie supérieure, laquelle couvrait un
« résidu qui paraissait être oléagineux. On n'a découvert
« aucun vestige d'escalier. Les quatre murs étaient verti-
« caux. Peut-être était-ce un cachot, dont l'ouverture était
« pratiquée dans la voûte.

« D'autres habitants de Sains ont également découvert,
« dans l'intérieur du village, les bouches de cinq à six puits,
« les fondements de plusieurs édifices et quelques médailles
« de différents modules. Deux puits ont été rendus à leur
« première destination. Ils ont : l'un, 10 mètres; l'autre, 15
« mètres de profondeur. Ils sont revêtus d'une maçonnerie
« en petites pierres de taille d'un bleu-grisâtre; le fond en
« est pavé : ils étaient remplis de décombres. En les dé-
« blayant, on a retiré du plus grand plusieurs médailles, et
« du plus petit un fragment d'une épaisse et large patère. Il
« y avait, dans le voisinage de ces puits, des restes de murs
« et d'autres vestiges d'anciens ouvrages de maçonnerie.

« Il y a eu sur l'Oise un camp romain à Maquenoise
« (commune d'Anor). Il est probable que Sains se trouvait
« sur la route joignant ce camp à un autre point fortifié. »

Les bornes milliaires étaient régulièrement espacées le long des voies impériales et indiquaient, par des inscriptions, le nombre de lieues ou de milles compris entre les deux stations. Le socle de colonne itinéraire trouvé en 1777 par D. Bévi, à Quarte, faisait connaître, par une inscription, la distance de Bavai à ce point, qui était de 4 milles ou 4 lieues belges.

M. de Caumont nous apprend que l'usage des colonnes milliaires remonte à l'an 183 avant J.-C., ainsi qu'il résulte d'une loi que proposa C. S. Gracchus ; que, dans la suite, il s'étendit de l'Italie dans toutes les provinces de la République.

La construction des voies impériales avait lieu aux frais du Trésor public et, quelquefois, les dons des personnages riches et zélés aidaient l'administration dans son entreprise. On employait à ce travail les soldats légionnaires, les esclaves et souvent aussi les habitants des territoires riverains.

A Rome et en Italie, l'administration des grandes voies était confiée à d'illustres personnages, appelés *curatores viarum.*

Les commissaires de quartiers, dans Rome, se nommaient *curatores vicorum.* C'étaient de simples agents salariés qui n'avaient aucune importance.

Dans la Gaule, ainsi que dans les autres provinces de l'Empire, l'administration des routes était entre les mains des consuls, prêteurs ou présidents qui en étaient les gouverneurs.

Il y avait dans les Gaules, sous la domination romaine, comme aujourd'hui dans l'Empire français, la grande et la petite voirie.

Les grands chemins ou voies impériales étaient, ou de premier ordre comme nos routes impériales, ou de second ordre comme nos routes départementales.

La petite voirie se composait :

1°. De chemins privés, VIÆ PRIVATÆ ;

2°. De chemins agraires, VIÆ AGRARIÆ, qui représentaient nos chemins vicinaux ordinaires ;

3°. De routes vicinales, VIÆ VICINALES, qui mettaient en communication une bourgade avec un autre centre de population ayant une certaine importance, comme marché, comme point militaire, etc. Ce sont nos *chemins d'intérêt commun* et aussi nos *chemins de grande communication*.

Bien que la Gaule fût la plus opulente province de l'Empire, il s'en faut de beaucoup que la population et la richesse du pays fussent, dans la période gallo-romaine, au niveau de l'état actuel de prospérité de la France, de la Belgique et des provinces rhénanes. Les 17 provinces des Gaules n'avaient peut-être pas le tiers de la population qu'elles comptent aujourd'hui. Les ressources contributives, tant en argent qu'en prestations en nature, étaient donc bien moindres que de nos jours, et il a fallu aux administrateurs romains une direction bien ferme et des efforts bien persévérants pour sillonner le pays des nombreuses voies de communication qui existaient alors.

L'Empire romain jouissait, dans les Gaules, de quatre sources de revenus :

1°. Le fermage des terres réunies au domaine impérial lors de la conquête, ou par déshérence, ou pour non-paiement des taxes imposées ;

2°. Les contributions foncière et somptuaire, payées par les propriétaires, et la capitation, payée par tous les chefs de famille ;

3°. Les droits de péage et de douane, ainsi que l'impôt sur le sel ;

4°. Les dons volontaires et les confiscations.

Les autres charges consistaient en prestations en nature,

qui pouvaient être rachetées en argent, comme aujourd'hui en France; savoir :

1°. Corvées pour le transport des denrées provenant des revenus du domaine et qui étaient distribuées aux troupes;

2°. Corvées pour l'entretien des routes impériales;

3°. Fournitures de chevaux pour le service des postes impériales;

4°. Le recrutement de l'armée (1).

La contribution foncière était fixée à l'avance par une indiction émanée de l'Empereur. L'indiction comprenait une période de quinze années. Chaque année, les préfets du Prétoire faisaient publier le Mandement de l'année suivante.

Les *vingtièmes* perçus sous nos anciens rois, et les *centimes additionnels* d'aujourd'hui étaient, sous les Empereurs romains, ce qu'on appelait les *super-indictions.* Avant Théodose-le-Grand, les préfets du Prétoire surchargeaient les peuples par des *super-indictions.* Une loi de cet empereur attribue au souverain seul le droit de les établir.

La Gaule avait quatre intendants généraux du Trésor; un de ces officiers résidait à Trèves. La cité nervienne avait un préposé de l'intendant de Trèves.

Les décurions étaient chargés de la confection des rôles de contributions et de la recette de l'impôt. Ils cumulaient ainsi les fonctions des contrôleurs et des percepteurs établis aujourd'hui sur toute la surface de l'Empire français. Le *canon* était ce qu'on pourrait appeler la *matrice cadastrale* d'alors. Le capitulaire était le *rôle communal des contributions directes.*

(1) Une loi des empereurs Honorius et Théodose-le-Jeune ordonne que les fonds de terre, dont ils étaient propriétaires en qualité de simples citoyens, paieraient leur contingent des taxes créées dans les cités pour fournir des soldats de recrue.

Voilà, Messieurs, le résumé des recherches auxquelles nous nous sommes livré pour répondre à l'une des questions de votre programme. Nous nous sommes attaché à abréger, le plus possible, la relation des faits qui ont attiré notre attention ; car, pendant votre session, trop courte au gré de nos désirs, vous avez à traiter un grand nombre de sujets, et chaque heure a sa destination.

Notre savant collègue, M. Adolphe Bruyelle, nous a promis de dresser la carte des voies romaines des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes, et de relier ainsi son travail au nôtre. Nous le prions d'agréer les sincères remercîments de la Société archéologique d'Avesnes, au nom de laquelle nous avons l'honneur de vous faire le présent rapport.

M. d'Héricourt fait remarquer qu'il est très-important de bien relever l'endroit où des tombeaux ont été découverts, afin de pouvoir fixer la position exacte des villes ou des stations romaines. Il n'est pas moins nécessaire de rechercher si ces tombeaux sont des sépultures païennes ou des sépultures chrétiennes.

M. Dehaisnes suit les voies romaines depuis Bavai jusqu'à Cassel, et fait remarquer, à propos de Minariacum qui n'est pas Merville, comme l'a dit Walkenaer, mais Estaires ; que le mot *compendium*, dans l'Itinéraire d'Antonin, ne peut pas signifier route plus courte, mais qu'il doit avoir le sens de route correspondante, parallèle.

M. Tailliar rappelle qu'il importe beaucoup de distinguer entre les voies romaines secondaires et les voies romaines de grande communication. La Société d'Arras a fait publier, dans ses *Mémoires* (année 1841), une carte sur les voies romaines du Pas-de-Calais. La Société des Antiquaires d'Amiens a consacré à la même question un volume qui contient des renseignements très-importants.

M. d'Héricourt dit que la Société d'Arras a publié dernièrement une nouvelle édition beaucoup plus soignée de la carte dont il a été parlé.

Sur une observation de M. Cousin, le Conseil émet le vœu que l'on prie M. le Préfet du Nord de vouloir bien demander aux ingénieurs, et aux agents-voyers, des rapports sur toutes les découvertes que l'on pourra faire d'objets qui se rapportent aux antiquités du pays.

M. Tailliar a la parole sur la 7e. question, ainsi posée : *Quels ont été les principaux monuments religieux du nord de la France, du VIe. au XIIe. siècle?*

Jusqu'ici, dit-il, l'attention des érudits s'est plus spécialement dirigée sur les chefs-d'œuvre et les magnificences de l'art chrétien depuis le XIIIe. siècle. Les époques antérieures, quoiqu'elles ne soient pas dénuées d'intérêt, sont restées dans l'ombre. C'est dans la vue de réunir des matériaux qui puissent permettre aux hommes spéciaux de suppléer à cette lacune qu'ont été recueillies les indications qui vont suivre, sur les principales constructions religieuses du nord de la France, jusqu'à la fin du XIIe. siècle. Outre l'intérêt qu'ils méritent sous le point de vue monumental, ces édifices sont remarquables sous un autre rapport. Ils représentent des institutions.

Dans cette période de sept siècles, les productions de l'art chrétien comprennent : d'une part, les monuments d'architecture qui appartiennent au clergé séculier; de l'autre, les édifices affectés au clergé régulier.

En ce qui concerne le clergé séculier, l'art monumental embrasse la cathédrale et ses annexes, le cloître et les bâtiments du chapitre, l'hospice, ou Hôtel-Dieu, dans la cité; — la chapelle du château ou du bourg, la collégiale, d'origine féodale ou bourgeoise, — l'église paroissiale ou suburbaine,

l'oratoire et la chapelle ; dans les campagnes, l'église du doyenné rural, l'église de village, la modeste succursale.

Les monuments produits par le clergé régulier comprennent les communautés d'hommes et de femmes et surtout les grands monastères avec leurs annexes, les uns divisés en cellules, les autres renfermant des dortoirs et des appartements communs.

M. Tailliar s'occupe d'abord des édifices religieux dus au clergé séculier.

Portant d'abord l'attention sur l'époque de l'illustre saint Rémi, puissant et habile fondateur du christianisme dans nos contrées, il rappelle quelles ont été les premières cathédrales dans les cités gallo-romaines. C'est, en première ligne, Reims, la célèbre métropole. Ce sont, au second rang, les églises épiscopales de Soissons, de St.-Quentin, d'Amiens, d'Arras, de Térouane et de Tournai.

Après ce premier aperçu, l'opinant recherche quel a dû être le style architectonique de ces monuments. Il pense que ce doit être le roman primitif. Il est de cet avis, par plusieurs raisons :

1°. Le clergé catholique de nos contrées s'identifie avec l'Église romaine par sa hiérarchie, par son rituel, par l'emploi de la langue latine ; pourquoi ne se règlerait-il pas également sur elle, en ce qui concerne la construction des nouveaux temples ? 2°. Le roman primitif est employé pour les églises de la Gaule méridionale ; pourquoi en serait-il autrement dans le Nord ? — 3°. Les Mérovingiens, idolâtres jusque-là, n'apportent avec eux, pour les monuments chrétiens, aucun genre d'architecture qui leur soit propre. 4°. Ils empruntent à l'élément romain son cadre administratif, ses fonctionnaires, ses institutions municipales ; pourquoi n'adopteraient-ils pas de même son style architectonique ?

Du VI°. et du VII°. siècle, dataient les premières fonda-

tions des grands monuments d'architecture religieuse. Au VIIIe. et au IXe. siècle, se reportent les constructions de seconde origine, les restaurations et les reconstructions. Les règnes de Pépin-le-Bref, de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, voient s'élever dans leur vaste domination beaucoup d'édifices religieux importants ; à cette période se rattache la cathédrale de Noyon, dont les fondements furent jetés, dit-on, vers 790.

Dans le cours du Xe. siècle ont lieu deux reconstructions importantes : celles de la métropole de Reims et de la cathédrale de Cambrai.

S'occupant d'abord de la métropole de Reims, M. Tailliar signale, d'après les historiens de cette époque, les travaux importants commencés par Ebbon, poursuivis et achevés par Hincmar.

La fin du IXe. siècle voit s'accomplir la restauration de la cathédrale de Cambrai qui, par l'étendue de son diocèse, était la plus considérable des suffragantes de Reims. Dodilon, évêque de Cambrai de 887 à 890, applique tous ses soins à cette vaste entreprise qu'il fait marcher de pair avec l'agrandissement de la cité.

L'opinant passe ensuite aux abbayes d'hommes et de femmes.

Les monastères, dit-il, peuvent être envisagés sous le double point de vue de leur distribution intérieure, et des lieux où ils sont situés.

Quant à leur distribution intérieure, les uns sont divisés en cellules, les autres ne le sont pas.

Dans les maisons cellulaires, les moines habitent isolément. Chacun a nécessairement sa cellule. Dans ces maisons, les religieux ne se réunissent que pour les offices. Ce genre de vie est celui qui constitue véritablement le moine. En 614, Clotaire Ier. accorde à saint Valéry et à Waldolen, moines

de Luxeuil, un lieu inculte voisin de la mer, près de Lenconaus-en-Vimeux, à l'embouchure de la Somme. Ils y érigent des cellules et une chapelle.

Mais de pieux asiles d'un autre genre sont aussi fondés. Ce sont ceux où l'on mène la vie commune. Les religieux sont alors des cénobites, proprement dits. Dans ces couvents, la prière, le travail intellectuel et manuel, les repas sont en commun; il y a aussi des dortoirs communs.

Quant au lieu de leur situation, il est des monastères qui, selon l'esprit de leur première institution, sont établis dans les lieux déserts. Fuyant le contact du monde, les religieux se retirent dans des endroits jusque-là inhabités pour s'y vouer à la prière, à la contemplation, à la culture du sol. Tels sont, dans nos contrées du Nord, les monastères d'Elnon ou de St.-Amand, de Marchiennes, de Sithiu ou St.-Bertin et de Liessies.

D'autres maisons conventuelles, qu'on juge devoir être plus utiles ou plus convenables, sont instituées dans les villes ou près des villes. Leurs membres, placés au milieu des populations, doivent être pour le clergé séculier de précieux auxiliaires. Dans ce genre, on peut citer St.-Rémi de Reims, St.-Vincent de Laon, St.-Eloi de Noyon, St.-Médard-lez-Soissons, St.-Vaast d'Arras, St.-Martin-lez-Tournai, St.-Géry-lez-Cambrai.

On voit encore s'élever des maisons religieuses près des châteaux-forts, des bourgs et même des villages. La forteresse de Péronne, le bourg d'Hautmont, le village d'Ancloy, près Hesdin, celui d'Hasnon, en Hainaut, ont à leur porte des communautés plus ou moins considérables. Quelques monastères, plus richement dotés, deviennent des abbayes royales et princières. Outre St.-Bertin, St.-Médard de Soissons et St.-Vaast d'Arras, on se rappelle les splendides abbayes de St.-Denis, de St.-Riquier et de Corbie.

Aucune considération n'est présentée sur les questions suivantes :

Que reste-t-il aujourd'hui des monuments religieux du nord de la France, du VIe. au XIIe. siècle ?

Quelles sont les églises qui ont été autrefois fortifiées et à quelle époque appartiennent-elles ?

Quelles sont les chapelles auxquelles on continue d'aller en pélerinage ?

A quelle époque les pélerinages ont-ils lieu ?

Quelle vertu leur attribue-t-on ?

Quels sont les plus anciens objets d'art qui se rattachent soit au culte, soit aux usages de la vie?

M. Gomart a la parole, sur la 12e. question, ainsi conçue :

Quel était, au IXe. siècle, l'état de la peinture, lorsque Madalulphe, de Cambrai, décora le réfectoire de St.-Wandrille ?

Il n'a rien à dire de la peinture du IXe. siècle et se borne à signaler les travaux d'un moine de Beauvais nommé Laimbert, qui, au XIIe. siècle, a écrit et peint *la vie* et le *martyre de saint Quentin* (1).

(1) L'*Inventaire des reliques et joyaux de l'église métropolitaine de Cambrai*, rédigé en 1623 et catalogué, à la bibliothèque communale, sous le n°. 927, fait mention d'un *livret d'ivoire, environné d'argent doré,* contenant, *sur vélin, l'image de Notre-Dame.* Ce livret, y dit-on, avait été donné à l'église par l'évêque Hildoward. — Dans les notes de son édition de Baldéric, M. le docteur Le Glay dit qu'Albéric étant mort le 7 janvier 791, Hildowart lui succéda ; ainsi, le manuscrit dont il s'agit datait de la fin du VIIIe. siècle ou du commencement du IXe.

J'ai inutilement cherché, dans les écrits des divers chroniqueurs de notre pays, le nom de Madalulphe pour le faire connaître. A ce passage, qu'il a emprunté aux *Annales bénédictines :* « Refectorium etiam *fa-* « *bricavit* cum adjuncto cellario, *variisque picturis decorari* fecit a

Aucun membre ne demande la parole sur les questions suivantes :

Quelles sont, d'après les manuscrits des diverses bibliothèques du nord de la France et du midi de la Belgique, les œuvres les plus remarquables des imagiers du moyen-âge ?

A-t-on trouvé, dans ces manuscrits, des dessins palimpsestes ? — Quel est le caractère de ces dessins et à quelle époque remontent-ils ?

L'Assemblée ajourne, jusqu'à l'arrivée de M. de Linas, l'examen de ces autres questions :

Quelles sont les plus anciennes tapisseries historiées ?

Quels ont été, dans le nord de la France et le midi de la Belgique, les abbés artistes ? — Quelles œuvres leur doit-on ?

Quels sont, parmi ces abbés, ceux qui ont le plus protégé les arts ?

Quelle a été sur les arts l'influence des diverses croisades ?

Personne ne demande la parole sur la 19e. question, ainsi posée :

Quelles furent les principales forteresses du nord de la

MADALULFO, egregio pictore Cameracensi », M. Du Sommerard (*Les arts au moyen-âge*, tome II, page 481, à la note) ajoute : « La consécration du nom de cet habile artiste de Cambrai semble donner de l'importance à ces diverses peintures et à *l'école de ce temps.* »

« Abbé de Fontenelle, de Luxeuil et de St.-Germain-de-Flaix, Ansé-
« gise, dit Émeric David (*Histoire de la peinture*), revêtit *entièrement*
« de peintures les murs et les plafonds des églises, des réfectoires et même
« des dortoirs de ses trois abbayes : *le peintre* MADALULPHE, *chanoine de*
« *Cambrai, fut chargé de tous ces travaux* et il y acquit une très-grande
« réputation. » Et, à l'appui de cette opinion, il cite la *Vie de saint Anségise*, apud d'Achery et Mabillon, *Act. SS. ord. S. Bened.*, t. II, p. 280, 281.

ALC. WILBERT.

France et du midi de la Belgique, du VIᵉ. au XIIᵉ. siècle, et quel était leur caractère?

La parole est accordée à M. Tailliar, sur ces deux autres questions:

Quels ont été les premiers édifices communaux de nos contrées, et quels caractères présentaient-ils?

Quelles sont leurs plus anciennes maisons de paix?

Dans les villes gallo-romaines pourvues d'institutions municipales, il existe, dit-il, un hôtel de la Curie. — Cet édifice sert tout à la fois pour les réunions des officiers municipaux, pour l'administration de la justice et comme bourse de commerce.

Après la conquête des Francs et la chute du système municipal de la Curie, cette sorte de maison commune prend le nom de maison de justice ou de maison de ville *(domus justitiæ, domus civitatis)*.

Dans les villes modernes et dans les bourgs ou un pareil édifice n'existe pas, on construit un grand bâtiment de bois dont les salles supérieures sont soutenues par de gros sommiers, et que surmonte une charpente liée par d'énormes solives.

Ce bâtiment est nommé halle, du mot germanique *hall*, qui signifie bois.

Là aussi se retrouve un conclave pour les assemblées des échevins; — une salle de justice pour le jugement des affaires criminelles et civiles; — de vastes magasins où les commerçants étrangers peuvent abriter leurs balles de marchandises, ordinairement d'un gros volume.

Une halle semblable existe à Roye, en Picardie; à Arras, à Douai, à Tournai, à Bruges, à Ypres.

A ces bâtiments en bois, souvent détruits ou endommagés par le feu, succèdent, vers le XIIᵉ. siècle, des édifices de pierre qui deviennent parfois de magnifiques hôtels-de-ville.

Ceux-ci sont complétés : par un beffroi; — par une cha-

pelle ; — par une prison ; — par une salle ou maison de paix.

Cette dernière construction exige quelques explications.

Déjà, sous les Romains, on connaissait des Irenarques *(præpositi pacis)*, plus spécialement chargés de maintenir la paix publique.

Momentanément éclipsés au milieu des révolutions, ces officiers reparaissent au moyen-âge sous le nom d'hommes de la paix, d'apaiseurs ou de pacificateurs.

Leurs fonctions sont alors plus utiles que jamais. Une des grandes plaies morales de cette époque, c'est en effet la violation continuelle de la paix publique, l'appel à la force brutale, la licence des passions individuelles.

Investis du droit de rétablir l'ordre, ces officiers s'acquittent de leur tâche, soit en opérant des réconciliations, soit en exigeant des trèves et des assurements.

Or, pour remplir cette utile mission, un local leur est absolument nécessaire.

Tantôt ce bâtiment est annexé ou contigu à l'hôtel-de-ville, tantôt il forme un édifice à part.

Dans la première loi écrite, donnée en 1184 par l'empereur Frédéric à la ville de Cambrai et à tout le Cambrésis, il est fait plusieurs fois mention de la maison de paix qui, en ce temps, existe à Cambrai.

C'est là que les jurés de la paix exercent leurs fonctions. « Six jurés de la paix, porte un article de cette charte, peuvent être constitués dans la maison de paix, avec pouvoir de rendre témoignage en se joignant à l'un des échevins dans les causes où ils ont coutume d'être témoins avec eux. » *Sex viri jurati in domo pacis possunt constitui, qui possunt testimonium portare cum aliquo scabinarum in eis causis in quibus solent cum eis testificari.* (V. Pièces justificatives du Mémoire de M. de Choiseul, p. 26.)

L'ancienne maison de paix de Cambrai était située à l'en-

droit où s'élève aujourd'hui l'hôtel-de-ville. Elle était le siége de l'administration de la ville et de la juridiction échevinale.

M. Thenard fait remarquer qu'il existait une maison de paix à Cambrai, et qu'elle se trouvait au corps-de-garde de la maison de ville actuelle. M. Delattre promet de fournir à M. de Caumont une vue de cette maison de paix.

M. Hattu montre un manuscrit qui a été copié dans l'ouvrage de Carpentier.

M. le chanoine Thenard appelle l'attention des membres du Congrès sur un tableau dans lequel il a cru reconnaître l'œuvre du Guide. Le Congrès ira le visiter.

M. de Barralle, architecte de la ville, sera prié de vouloir bien donner à M. de Caumont le plan de l'ancienne maison de paix (1).

M. d'Héricourt communique à l'Assemblée un plan de l'église d'Ablain-St.-Nazaire (Pas-de-Calais). Cette église, qui est peut-être le monument le plus pur du style ogival flamboyant, a besoin de réparations urgentes.

Le Congrès émet le vœu que l'on s'occupe de conserver et de réparer ce monument.

Le Secrétaire,

C. DEHAISNES.

Séance générale du 23 juillet.

Présidence de M. le Cte. D'HÉRICOURT.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Siégent au bureau : MM. *Tailliar*, *Kervyn* et *de Linas.*

M. Wilbert donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 22 juillet, qui est approuvé sans observation.

(1) Voir, plus loin, une notice sur l'*ancienne façade* de l'hôtel-de-ville de Cambrai.

La parole est à M. l'abbé Dehaisnes, qui continue ainsi la lecture de ses observations sur l'histoire de l'enseignement :

Jusqu'ici les efforts ont été isolés ; les évêques ont prêché, ont fondé çà et là des écoles, mais nous n'avons pas vu leur action se développer partout à la fois. Le VIIe. siècle, qui est un âge de repos, pendant lequel les invasions cessent ; qui est, selon la parole de Mabillon, un âge d'or, *aureum vere seculum* (1), va nous offrir ce spectacle.

Tandis que saint Géry, saint Achaire et saint Ricquier parcourent le Nord de la Gaule, entourés de prêtres et de jeunes clercs qui prêchent avec eux, des missionnaires y arrivent de diverses parties : c'est, des monastères de St.-Colomban, Omer, Momnelin, Amand, Jonat ; et de l'Irlande, Fursé, Liévin, Foillan, Ultan, Etton, Kilian, Autbode et Wasnon. Éloi et Amé viennent du pays des Francs ; les évêques Aubert et Vindicien sont nés dans la Gaule-Belgique, ainsi que les pieux leudes neustriens Adalbald, Mauger, Landri, Humbert, Landelin et Maurand, et les pieuses religieuses Framechilde, Waudra et Rictrude ; les femmes fortes de la Gaule-Belgique, Gertrude, Bertilie et Aldegonde, la vierge que Dieu honore de visions. Ces apôtres, ces moines, ces saints, fondaient des monastères et, par conséquent, développaient les écoles et le mouvement littéraire.

Vers 630, saint Amand, qui a prêché à Tournai et à Gand, construit un monastère dans cette dernière ville ; il ne tarde pas à s'établir lui-même, avec un grand nombre de disciples, sur les bords de l'Elnon, dans un couvent qui bientôt portera son nom ; et, en 634, il décide Adalbald, leude de Douai, à élever une église et des constructions pour plusieurs religieux dans les marais de Marchiennes. Qui pourrait mettre en doute l'existence des écoles dans ces deux dernières abbayes, destinées

(1) Mabillon, *Act.*, t. II, p. 38-42.

à former des prêtres et des missionnaires ; pour lesquelles saint Amand rapporta de Rome un grand nombre d'ouvrages ; dont l'érudit Jonatus, élevé dans le savant monastère de Robbio, devint bientôt abbé, et qui, au IXe. siècle, devinrent célèbres : Marchiennes, par sa bibliothèque que brûlèrent les Normands; St.-Amand, par ses professeurs, sous qui le neveu de Charlemagne, le frère d'Alcuin et le fils de Charles-le-Chauve vinrent étudier (1) ? Nous en aurons une autre preuve en trouvant des écoles établies dans des abbayes moins importantes, fondées aussi sous l'inspiration du même saint.

Dans le monastère de Hautmont, Wulmer, frère chargé de conduire les bœufs, avait reçu, d'un autre religieux, quelques leçons de lecture et d'écriture : l'abbé, étonné de ses progrès, lui permet de participer à l'enseignement que recevaient les moines destinés au sacerdoce, et il est admis au rang des clercs (2). Il y avait donc une école à Hautmont, comme il en existait aussi au couvent de Nivelles, où la savante sainte Gertrude, non contente d'enseigner elle-même l'Écriture-Sainte à ses religieuses, avait demandé des livres de Rome et de l'Irlande, les moines Ultan et Foillan qui donnèrent des leçons de chant et de poésie ; et au couvent de Valenciennes, où Herlinde et Relinde apprirent, au commencement du VIIIe. siècle, à lire, à écrire, à peindre, à chanter, à broder sur or et à assortir des dessins de pierres précieuses sur la soie ; et au couvent de Maubeuge, où sainte Aldegonde écrivait un livre de visions; et à celui de St.-Jean de Laon, où sainte Anstrude, formée aux lettres dès sa jeunesse, s'exerçait à instruire les jeunes filles et les jeunes religieuses (3). La *Vie de saint Landri*, fils du fon-

(1) *Acta Sanct. Belgii*, t. IV, p. 227 et *passim*.

(2) *Acta Sanct. Belgii*, t. V, p. 371.

(3) *Vita S. Gertrudis, auct. Coœro*, p. 151. — *Annales SS. ordinis S. Benedicti*, t. III, p. 609. — Bollandistes, t. III mensis mart., p. 388. — *Hist. littér.*, t. III, p. 445.

dateur de Hautmont, nous fait connaître que les leudes du VIIe. siècle étaient formés à la connaissance et à la pratique des lettres, pour arriver plus facilement aux charges et aux honneurs, et les *Actes* de saint Landelin montrent saint Aubert développant l'école épiscopale fondée à Cambrai depuis près d'un siècle et y recevant, à la fois, les clercs et les laïques. Quand Landelin sera converti, il ira fonder, dans les bois de la Thiérache et de la Fagne, les monastères de Crespin, de Walers, d'Alne et de Lobbes; l'école de cette dernière abbaye produira, au commencement du VIIIe. siècle, les littérateurs les plus distingués de cette époque, et, plus tard, elle sera une pépinière de missionnaires, d'évêques et de savants (1). Saint Humbert, qui, avec saint Amand, avait fait un pélerinage *ad limina apostolorum*, enseignait l'Écriture-Sainte avec tant d'éclat dans son couvent de Maroilles, que l'abbesse de Maubeuge alla lui demander des leçons. Dans le pays des Morins, Bertin, Momnolin et Ébertramne, sortis du monastère de Luxeuil, fondèrent le monastère de Sithiu; les études s'y développèrent non moins qu'à St.-Amand et à Lobbes; comme Momnolin, les missionnaires que l'on y formait devaient savoir prêcher en latin aux prêtres, en gallo-romain aux indigènes et en tudesque aux Francs; bientôt la bibliothèque de cette abbaye, qui porte le nom de St.-Bertin, sera assez considérable pour que Charlemagne accorde à ses religieux le droit de chasser dans les forêts royales, afin de se procurer le cuir nécessaire à la reliure de leurs livres (2).

Des écoles existèrent donc dans le nord de la Gaule depuis la prédication du christianisme jusqu'au VIIIe. siècle. Il reste à

(1) *Acta Sanct. Belgii*, t. V, p. 206 et 207; t. IV, p. 450. — Destombes, *Histoire des saints du diocèse de Cambrai, Vie de saint Landelin*, p. 102. — *Histoire littér. des Bénéd.*, t. IV, p. 62.

(2) *Acta Sanct. Belgii*, t. IV, p. 405. — Malbrancq., *De Morinis*, t. I, p. 387. — *Abbés de St.-Bertin*, par de La Plane, p. 40.

voir comment en sortiront l'éloquence, l'histoire et la poésie, ces substances de toute littérature. On a souvent répété qu'il n'y avait point d'activité intellectuelle dans les trois premiers siècles du moyen-âge, et pourtant, dit M. Guizot, il y en eut beaucoup. Mais c'était une activité toute d'application, de circonstance, qui ne s'adressait point à l'avenir : le présent, ses besoins, sa destinée, les intérêts et la vie de ses contemporains, c'était là le cercle où se renfermait la littérature de cette époque. Mais elle est féconde et puissante ; et, dans ces siècles qui paraissent stériles, on découvre un monde d'écrits qui, sinon par leur valeur, du moins par leur nombre et l'ardeur qui y règne, attestent un mouvement des esprits et une fécondité assez rares (1).

Au milieu de contrées encore couvertes de bois et de marais, de peuples les uns païens, les autres idolâtres, quelques-uns hérétiques, tous ignorants, tous, soit barbares, soit gallo-romains, adonnés à de brutales passions, l'action du prêtre dut être variée, mais toujours puissante ; il lui fallait tantôt prêcher avec feu, tantôt instruire avec onction ; ici, se raidir contre la barbarie ; là, se faire tout à tous avec les faibles et les esclaves. Citons quelques-uns de ces noms si nombreux de missionnaires, d'évêques, d'hagiographes et même de poètes qui s'offrent dans l'obscurité de ces siècles que l'on croit déshérités de gloire, et parlons de quelques écrivains qui soient comme le type des autres.

Saint Amand est pour la Flandre ce que saint Boniface fut pour la Germanie. Né sur les bords de la Loire, il avait vécu quinze ans dans la solitude, quand soudain il part pour Rome. Au tombeau des apôtres, où il fit la veille d'armes du missionnaire, saint Pierre lui ordonne de prêcher la foi dans le nord de la Gaule. Il y arrive : un ciel rigoureux, une terre stérile,

(1) Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, t. II, p. 7.

un peuple barbare, voilà ce qu'il trouve à Tournai et à Gand. Il erre seul et sans asile. « Que de fois, s'écrie son disciple Baudemont, ne fut-il point injurié par les femmes, meurtri de « coups par les hommes et jeté dans les rivières ! » Sa puissante parole renverse enfin les statues d'Hésus et les chênes sacrés. Il fonde des monastères pour garder ses conquêtes et marche à d'autres combats. Peu après, dans une église, devant le peuple rassemblé, il fait retentir aux oreilles de Dagobert le *Tu es ille vir* du prophète Nathan. Les barbares Slaves l'entendent s'écrier : « A la tête de la milice sacrée est « Jésus-Christ; c'est le conquérant des âmes. Entrez dans son « camp; revêtez-vous de ses armes, du casque de la foi, de « l'épée des saintes paroles et de la cuirasse du salut. » Nous le retrouvons à Rome, à Gand, à Nivelles, à Paris, dans la Gascogne, dans le Bugey. Il vient demander quelques jours de repos à son abbaye de St.-Amand; mais, malgré son âge, il laisse la crosse et la mitre et dit à ses disciples, avec saint Boniface : « Je vais accomplir mon voyage ; je ne puis me dé-« tourner du chemin désiré; car le temps de ma fin est « proche. Mais vous, mes fils bien-aimés, terminez la con-« struction de mes églises et déposez ici mon corps usé par le « poids de bien des années. Mes enfants, n'oubliez rien de ce « qui est nécessaire à mon voyage, et placez dans le *sacra-« rium* où est la Bible le linceul qui doit ensevelir mon corps « dans peu de temps. » Amand revint mourir au milieu des siens : entouré de disciples, d'abbés et d'évêques, il bénit son monastère, rappela ses travaux et termina ainsi : « Mon corps, « fatigué et déjà presque à demi-mort de vieillesse, sortira « bientôt de ce monde Puisque Dieu qui m'a conduit dans ce « petit monastère d'Elnon veut que j'y meure, je demande, je « conjure, au nom de Jésus-Christ, que personne ne s'oppose « à ce que mon corps soit inhumé avec ceux de mes frères de « ce couvent. S'il y avait quelqu'un qui osât l'empêcher et qui

« prétendît arracher mon corps à ce monastère, qu'il encoure « l'indignation de la Sainte-Trinité, qu'il soit excommunié « dans toutes les églises, qu'il subisse le sort de Coré, de Da- « than et d'Abiron, qui ont été engloutis vivants dans les en- « fers ! » Quelle énergie devait avoir eue ce missionnaire qui, à son extrême vieillesse, quelques heures avant sa mort, trouve encore ces terribles paroles où l'on sent passer à la fois la puissante poésie du nord et le souffle inspiré des prophètes de la Terre-Sainte (1) !

En regard de cette ardeur du missionnaire, ressortent mieux la charité et l'onction de saint Éloi et de saint Géry. Calme, aimé de tous, portant à ses côtés une aumônière souvent fouillée par sa main bienfaisante, le premier allait délivrant des prisonniers, bâtissant des églises, honorant les corps des martyrs, ciselant des châsses délicatement ouvragées pour les saintes reliques; une onction douce et calme respire sur ses traits et dans ses écrits. Il faisait pleurer d'attendrissement ceux qui l'écoutaient; car il pleurait lui-même, dit son biographe; et lorsqu'il lisait la Bible, il devait s'interrompre pour laisser couler ses larmes. Saint Géry était plus connu encore par son amour pour ceux qui souffraient, les prisonniers, les esclaves, les lépreux. Ses douces paroles, ses pieuses prières, obtenaient leur grâce de l'homme ou du ciel qui faisait des miracles. « Il parlait, dit un écrivain du VIIe. siècle, avec le soin « le plus grand, nourrissant les uns de lait, les autres de « mets solides; souvent il prenait un exemple dans la Bible « ou dans l'Histoire évangélique, pour en tirer des leçons de « morale; il exposait la foi avec tant de charme qu'il s'atti- « rait la bienveillance de tous ses auditeurs. Tant étaient

(1) Bolland., VI febr. — *Vita S. Amandi*, auct. Baudemont. — Destombes, *Vie de saint Amand*, p. 121. — *Histoire littér.*, par Ampère, t. II, p. 412.

« grandes, ajoute-t-il, son autorité et sa grâce, sa science et
« son onction (1) ! »

Voilà le missionnaire et les évêques. Quelques phrases d'un sermon traduit du tudesque nous donneront une idée de la simplicité avec laquelle prêchaient d'ordinaire les ecclésiastiques des paroisses : « Écoutez, mes enfants, la règle que « vous devez garder dans votre cœur ; car c'est le symbole du « christianisme, inspiré par Dieu, institué par les Apôtres. « Comment se dirait-il chrétien, celui qui ne veut ni ap- « prendre, ni retenir le peu d'articles de cette foi qui doit le « sauver ? »

« Dans ces sermons, dit M. Guizot, aucune préoccupation « de bien parler ; l'orateur va au fait ; il tourne et retourne « dans le même cercle ; il ne craint pas la familiarité, la vul- « garité même ; il parle brièvement, mais il recommence tous « les matins. Ce n'est pas de l'éloquence, c'est de la puissance « religieuse. » Ces paroles prouvent qu'il y avait, au VIIe. siècle, une véritable littérature religieuse. Il y avait plus : définissant les doctrines théologiques et philosophiques, discutant et argumentant, les prédicateurs faisaient entrer dans les intelligences la lumière, l'idée si grande d'un Dieu unique, d'un Dieu sauveur, ils forçaient les esprits au raisonnement, et les forçaient à se replier sur eux-mêmes, à penser à la vie, à la mort, à l'éternité ; ils les conduisaient de la vie matérielle à la vie intellectuelle et morale.

Tandis que les prêtres et les missionnaires prêchaient, dans les monastères les religieux écrivaient. A une époque où tous les éléments de la société étaient confondus, sans être jamais unis, l'histoire politique était impossible ; jamais ne se pro-

(1) Destombes, *Saints du dioc.*, *saint Éloi*, t. I, p. 310. — *Hist. littér.*, par Ampère, fin du t. II et commencement du t. III. — *Acta Sanct. Belgii*, t. II, p. 297. — Destombes, p. 142.

duisaient de faits généraux. Seule, l'Église aura ses écrivains; mais ce seront des événements particuliers, des biographies qu'ils nous donneront. Par piété, par amour pour un saint, pour édifier, pour composer un livre, ils recueilleront les faits ou les traditions; et l'on aura les actes et plus tard les légendes.

Les actes sont le récit de la vie d'un saint, recueilli par des écrivains presque contemporains, et souvent par ses disciples et ses amis. Écrits sous l'œil de Dieu, au sein du pays où se sont passés les événements, par des hommes simples et pieux, ces ouvrages ont une valeur sérieuse, et d'autant plus qu'ils sont publiés et répandus dans les lieux mêmes où se sont passés les faits qu'ils rapportent. Ainsi en est-il de la vie de saint Colomban. Jonat, le premier abbé de Marchiennes, a connu le saint; il a été le secrétaire de l'abbé Attale, son successeur; des témoins oculaires des événements ont été consultés; l'auteur a fait probablement un voyage en Irlande, pour y étudier la vie du saint; après avoir travaillé pendant trois ans à son ouvrage, il l'envoie à l'abbé de Luxeuil qui doit le revoir, et il ne le publie qu'en protestant que tout ce qu'il rapporte lui a été assuré par des témoins dignes de foi (1). Les *Actes* de sainte Aldegonde de Maubeuge ont été écrits, immédiatement après sa mort, dans son monastère, par un prêtre qui l'a connue et qui avait sa confiance; et, quand l'écrivain rapporte des visions qui paraissent étonnantes à ceux qui ne conçoivent pas que Dieu accorde des faveurs à certaines âmes, il déclare qu'il a des témoins ou des preuves irrécusables (2).

(1) Dom Cellier, *Hist. des auteurs sacrés*, t. XVII, p. 657 et sq. — *Hist. littér. des Bénédictins*, t. III, p. 603. — Mabillon, *Act.*, t. II, p. 126 et sq. — *Annal. ord. S. Bened.*, l. XI, ann. 615 et sq.

(2) *Acta S. Belgii*, t. IV, p. 291 et sq. — Mabill., *Act.*, t. II, p. 812, 814, 815. — *Hist. littér.*, t. III, p. 637.

Un prêtre de Nivelles écrit, dans les mêmes conditions, la vie de sainte Gertrude et, plus tard, celles de sainte Begga, de sainte Itta et de sainte Modesta (1). Les actes de saint Amand sont recueillis par Baudemont, son disciple; ceux de saint Éloy, par saint Ouen, son compagnon d'apostolat; ceux de saint Sylvain, par l'évêque Anténor qui avait prêché avec lui; ceux de saint Wimoc, par un écrivain presque contemporain, et ceux des saints de Lobbes, Landelin, Ursmar et Anson, par des religieux qui ont vécu de leur temps et dans la même abbaye (2).

Des garanties d'authenticité existent même pour les Actes qui n'ont été écrits qu'assez long-temps après la mort du saint, ou qui ont été recopiés et remaniés. Dom Pitra, dans sa remarquable *Introduction à la vie de saint Léger*, le prouve d'une manière irréfutable, en commentant la préface que le vénérable Bède a jointe à sa *Vie de saint Cuthbert*, et celle d'Hucbald à l'histoire de sainte Rictrude. Nous nous contenterons d'en donner une preuve, en traduisant textuellement le prologue du religieux qui avait recueilli, par ordre de l'évêque de Cambrai, les écrits relatifs à saint Géry : « Autrefois, « Père très-saint, nous possédions la vie de notre pieux pasteur « et pontife Géry, dans un livre étendu et admirable, dont ce « petit ouvrage que nous avons maintenant avait été extrait : « les vieillards nous l'ont appris. Mais la fureur des païens a « brûlé ce livre avec un grand nombre d'autres. Pour re- « trouver un trésor d'un si grand prix, vous avez, dans votre « sollicitude, ordonné de faire des recherches dans les biblio- « thèques des pays voisins et même de contrées éloignées. « Et vous n'avez pas eu de repos, jusqu'à ce qu'un étranger

(1) *Hist. littér. des Bénédict.*, t. IV, p. 39. — Mabillon, *Act.*, p. 465 et sq., p. 471.

(2) *Acta S. Belgii*, t. IV, p. 227; t. III, p. 199; t. VI, p. 227 et sq.

« vous eût rapporté du Nord et cédé, à prix d'argent, une
« *Vie de saint Géry*, moins longue que celle qui était perdue,
« mais plus étendue que la nôtre. Vous voulez aujourd'hui
« que je corrige la barbarie du style et que je fasse de ces
« deux livres un seul ouvrage, changeant les expressions sans
« toucher aux idées : je vous obéirai (1). » Ce prologue prouve que l'on faisait de soigneuses investigations pour découvrir les manuscrits pouvant exister, et que, tout en donnant un nouveau style, on respectait les événements et les pensées.

C'est à ces *Actes* qu'ont été empruntées les légendes. On a donné primitivement ce nom au récit de la vie d'un saint, remanié, souvent abrégé, parfois allongé, pour former une leçon qui devait être lue *(legenda)* dans l'office des Saints. Plus tard, l'on a appelé de ce nom les vies de saints auxquelles de pieux auteurs, poussés par le désir de vivifier la foi et la piété, et par l'ardeur de leur imagination, ont ajouté des faits nouveaux, des traditions tout-à-fait incertaines, ou même des miracles empruntés à d'autres récits hagiographiques. L'histoire doit se défier de ces écrits légendaires, bien différents des *Actes ;* l'on y rencontre des exagérations, des faits naturels devenus des miracles, des symboles pris pour des réalités. Et pourtant, il ne faut pas rejeter tous les événements merveilleux d'une manière absolue. Pour convertir les peuples barbares, Dieu dut permettre plus d'un miracle ; ces saints missionnaires, qui ne vivaient que pour le ciel, ne devaient-ils pas être en communication avec les Anges et les Saints ? Vraie ou fausse, la légende a eu une influence immense sur la société. C'est dans les récits miraculeux dont elle est pleine, que les peuples des premiers siècles du moyen-âge puisent leurs idées ; ils détestèrent l'esclavage en voyant saint Bavon, converti, tomber aux genoux de celui qui était au-

(1) *Acta S. Belgii*, t. II, p. 278.

paravant son esclave ; la confiance en Dieu dans le danger leur sera enseignée par les matelots qui, pêchant la baleine sur la mer de Bretagne, ont été protégés par saint Vaast ; sainte Maxellende et sainte Dympna leur feront connaître le prix de la chasteté ; ils sauront soulager le pauvre, en voyant saint Josse distribuer aux indigents tout le pain que contient son monastère (1) ; dans tous les récits, ils apprendront la piété et la vertu.

Ils y apprendront aussi la poésie. Ceux qui se sont occupés de l'*Histoire littéraire*, vont répétant qu'au VIe. et au VIIe. siècle, la poésie jette un dernier reflet à la cour des rois mérovingiens : ils ont raison s'ils parlent de la poésie des mots, des strophes, des périodes. Mais s'ils parlent de cette création inspirée qui saisit l'esprit par la splendeur de la vérité, le cœur par la chaleur du sentiment, l'imagination par l'audacieuse originalité des conceptions, l'homme tout entier par ce qu'elle a d'élevé et de suave, ils la trouveront dans les légendes. Les anges étendent leurs ailes pour protéger le sommeil du jeune Hadelin et donnent à sa mère un voile parsemé de fleurs ; c'est en se mirant dans un ruisseau que sainte Austreberthe voit le voile qui doit couvrir son front dans un couvent ; saint Médard, encore enfant, est exposé à l'orage : parce qu'il a fait un acte de charité, un aigle le protége de la pluie en étendant ses ailes sur sa tête ; les oiseaux mangent dans la main de saint Josse comme des colombes privées ; le ciel s'entr'ouvre devant la pieuse sainte Aldegonde ; au contraire, Landelin, ancien chef de voleurs, se voit cité, vivant encore, au jugement de Dieu ; l'Irlandais Fursé est conduit par trois anges dans le paradis et dans l'enfer, comme Dante par Virgile et Béatrice (2). Terminons ces relations, que nous pourrions

(1) *Acta S. Belgii*, t. III, p. 567 ; t. II, p. 73. — *Les Saints de Bretagne*, t. II, p. 129, etc.

(2) Annal. sæcul. S. Benedict. : Vita S. Adelini ; Vita S. Austreberthæ,

si facilement multiplier, par la légende et les vers de l'un de ces Irlandais qui vinrent convertir les peuplades sauvages de de la Flandre, saint Liévin.

Quand sa mère, Agalmis, femme du chef d'un clan, l'eut plongé dans l'eau baptismale, Liévin apparut aux yeux de tous avec une flamme sur la tête ; sa main qui devait bénir les peuples était resplendissante comme l'or, et des chants célestes, préludes de ses accords, répétaient au loin : « C'est le bien-aimé des hommes et de Dieu (1). » Dans les monastères de l'Irlande il étudie la sainte Écriture et la littérature profane ; il prie au pied de la croix, mais il chante aussi de vieilles ballades sur la harpe nationale, et ses compagnons l'appellent du nom de *barde*.

Un jour, il regarde la mer lointaine ; il se dit qu'au-delà de ses vagues, il est des peuples qui ne connaissent pas la loi de Dieu ; il part. Comme saint Pierre, il marche sur les flots, et sous ses pieds d'apôtre, les vagues se déploient, ainsi qu'un tapis de verdure, émaillé de fleurs. Il aborde près de Gand, sur un rivage qui porte encore son nom ; il parle, on ne l'écoute pas ; il s'avance, on le repousse ; il nous apprend lui-même ses souffrances dans une pièce de vers latins, qui est l'un des plus beaux morceaux de poésie qui aient été composés dans nos contrées à cette époque.

Avec une imagination sombre qui rappelle Ossian, il montre, sous un ciel sans lumière, un peuple barbare qui s'agite. « O peuple ! s'écrie-t-il, avec l'énergie et la joie des missionnaires, quel mal t'ai-je fait ? c'est la paix que je t'apporte, pourquoi me déclarer la guerre ? Mais ta barbarie fera ma gloire. Je sais en qui je me confie : Dieu promet ; qui pourrait douter?. » Le saint

n°. 4 ; S. Judoci, n°. 6 et 10 ; sanctæ Waldebrude, n°. 6 et 7.—*Acta S. Belgii*, t. IV, p. 450 et sq.

(1) Annal. sæcul. S. Benedict., n°. 5 à 30.

missionnaire avait trouvé un asile au monastère de Gand. Florbert, l'abbé de ce monastère, lui envoyait des vivres ; et Liévin, après quelques vers consacrés à sa louange, poursuit ainsi, avec une grâce qui rappelle les idylles de Théocrite, qu'il avait probablement étudiées en Irlande : « Tandis que j'écris ces vers, l'âne des provisions arrive en toute hâte, et son conducteur entre pliant sous le fardeau. Il m'apporte les mets qui plaisent aux laboureurs, et le lait, et le beurre, et les œufs ; les fromages pressent le jonc des paniers trop étroits. » Nous laissons à regret des vers charmants pour arriver à ceux où Liévin, répondant à Florbert, qui lui demande l'épitaphe rimée de saint Bavon, fait un retour sur sa jeunesse : « Le ruisseau qu'alimente une source avare, ne fournit qu'un peu d'eau au voyageur fatigué ; ainsi moi qui, autrefois, dans cette Irlande où florissait l'étude, avais le nom de barde, j'ai quitté le coursier du poète : j'écris en prose. Moi, que l'on vantait comme capable de faire résonner les vers de Pindare sur une lyre humide encore de l'onde de Castalie, les Muses ne m'inspirent plus qu'un chant sans harmonie : brisé, mon cœur, en deuil, ne sait plus s'abandonner à des rhythmes joyeux, je ne suis plus ce que j'ai été..... » Il donne enfin l'épitaphe qu'on lui avait demandée, et termine ainsi : « Florbert, en t'envoyant ces vers, Liévin demande qu'ils soient gravés sur la pierre : lorsque les murs du monastère seront ruinés, le marbre conservera encore son nom sous ses débris. »

En entendant le poète parler de cette pierre sépulcrale, comme Ossian parle des quatre roches couvertes de mousse qui doivent recouvrir sa tombe ; en songeant à la mort qui menace ce jeune poète, à la voix si pure, si douce et si triste, l'on est profondément ému. Quelques jours après, Liévin mourut dans les supplices les plus cruels ; ses ossements furent rapportés au monastère de St.-Bavon. Un homme de génie a honoré sa gloire. Rubens a peint son martyre dans un

tableau que les artistes admirent dans le musée de Bruxelles. Qu'on nous pardonne la longueur de ce récit et de cette citation : et ne fallait-il pas donner une idée de l'influence littéraire des Irlandais ? Et d'ailleurs, nous l'avouerons, charmé par la poésie qui apparaît dans les vers et dans la figure si douce de saint Liévin, nous n'avons pas su nous arrêter à temps.

Au VIIIe. siècle, continue et se développe, dans le Nord de la Gaule, le mouvement littéraire qui a été imprimé au VIIe., et sans qu'il soit besoin de l'impulsion des érudits et des écoles de Charlemagne. Les écoles continuent de prospérer; les religieux y travaillent, y enseignent. A St.-Bertin, l'on écrit la *Vie de saint Omer*, vers le commencement de ce siècle ; l'*Histoire littéraire des Bénédictins* vante cette maison comme une école célèbre ; et en 794, Charlemagne accorde aux religieux le droit de chasser dans les forêts royales, pour relier les livres de leur bibliothèque. — Le célèbre annaliste d'Anchin fait le plus grand éloge de Rado, qui fut abbé de St.-Vaast d'Arras, vers la fin du VIIIe. siècle. Alain, en lui écrivant, lui parle, dans le Prologue de la *Vie de saint Vaast*, des études que font les religieux. Des religieux Bénédictins de Valenciennes sont célèbres par la beauté de leurs manuscrits (Ozanam). C'est peut-être à ce VIIIe. siècle, que nous devons attribuer la *Vie* de saint Géry, dont nous avons déjà parlé. La *Vie* de saint Ghislain, celle de saint Landelin, et plusieurs autres datent de la même époque. L'abbé surtout se distingue.., et saint Erme, qui vivait au commencement du VIIIe. siècle, avait été un écrivain remarquable. Ossian, qui gouverna l'abbaye vers la fin de ce même siècle, est plus célèbre encore. Il composa la *Vie* de saint Hismar et celle de saint Erme. Il s'était appliqué, dit Folcuin, l'annaliste de Lobbes, à l'étude, au style, autant qu'il le pouvait. Tout indique que déjà l'on faisait à Lobbes ces cours renommés d'où

sortiront tant d'évêques, et des écrivains comme Notgènes, Rathier, Folcuin. L'abbaye de St.-Amand semble languir; au IXe. siècle, elle lui confiera les enfants de l'Empereur, elle aura Milon et Hucbalde.

M. Dehaisnes termine son travail par un aperçu rapide des écoles du IXe. siècle dans le Nord de la France.

M. Wilbert demande ensuite la parole et, avant de lire le mémoire qu'il a préparé, il fait remarquer que les questions à examiner ont été surtout posées dans le but de faire connaître le *caractère* de l'enseignement depuis l'établissement du christianisme, et ses *diverses modifications* jusqu'à la révolution de 1789. Il rappelle qu'elles ont été ainsi rédigées dans le programme de la section d'histoire :

Quels ont été, en France, les divers modes employés pour initier le peuple aux éléments des sciences, des arts et des lettres, à partir de l'établissement des Francs dans les Gaules, jusqu'à la Révolution de 1789?

Existait-il, aux IVe. et V^e. siècles, de grandes écoles dans le Nord de la France et le Midi de la Belgique ?

Quelles sont celles que l'on y remarquait, du VIe. au VIIIe. siècle ?

Quelle a été, dans l'enseignement, l'influence des écrits d'Alcuin ?

Puis, il prend la parole en ces termes :

La première organisation des écoles chrétiennes dans les Gaules a précédé l'établissement définitif du christianisme. Les missionnaires qui arrivèrent dans la Gaule-Belgique à la fin du IIIe. siècle n'ont pu y penser, et les évêques régionnaires, qu'on y rencontre trois siècles après, n'ont pas eu à s'en occuper pendant leur apostolat. La transformation qu'on pou-

vait avoir à constater à la dernière de ces deux époques s'est opérée lentement, et presqu'à l'insu de ceux qui ont eu à en recueillir le bienfait.

A la fin du III°. siècle, il existait à Trèves une école déjà ancienne, que l'on considérait comme la nourrice de tous ceux qui voulaient entrer dans la magistrature ou dans l'armée (1); les premiers apôtres de la religion chrétienne ne changèrent pas son caractère. Instruit par un de ces maîtres, Symmaque, qui reconnaissait lui devoir le peu de science qu'il avait acquis, était, malgré cela, resté attaché aux rites du paganisme (2).

Si l'on se rappelle le caractère du gouvernement des provinces romaines à la fin du V°. siècle, en s'arrêtant à la position qu'on avait faite aux curiales chargés de recouvrer les revenus qui servaient particulièrement à payer les grammairiens et les rhéteurs (3); si l'on n'a pas oublié que l'impuissance des populations à s'acquitter devenait le prétexte de vexations continuelles; que les pauvres payaient alors pour les riches (4); que l'on faisait porter aux plus faibles les charges des plus forts et que, pour ne pas succomber sous le faix, ceux-ci cherchaient, en s'expatriant, à trouver un moyen de salut dans l'obscurité de leur retraite (5), on comprendra qu'on ne pouvait plus, sans dérision, continuer de voir en eux les ap-

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. I, p. 10 et 244.

(2) « Es mihi cum scholis vestris per doctorem justa cognatio; in me « est quid scio quam sit exiguum, cœlo tuo debeo. » Lettre à un anonyme (*Histoire littéraire de la France*, t. I, p. 323).

(3) Digeste, liv. L, tit. 9., lois I et IV.

(4) « Pauperculos homines tributa divitum premunt et infirmiores « ferunt sarcinas fortiorum. » Salvien, *De gubernatione Dei*, lib. V.

(5) « Ut multi patriæ desertores, et natalitium splendore neglecto, « occultas latebras elegerint et habitationem juris alieni. » Loi de l'empereur Majorien, datée de l'an 458.

puis de l'État et les entrailles des cités (1), et l'on expliquera le peu de soin qu'ils devaient mettre à surveiller les grammairiens et les rhéteurs. Ce relâchement pouvait surtout leur être reproché à une époque où les provinces romaines avaient, comme ligne de démarcation, la religion des peuples qui en étaient originaires et celle des armées qui les avaient conquises. Rien ne saurait mieux prouver leur situation déplorable que les mesures qui furent prises, dans leur intérêt, au IVe. siècle. En les dégrevant des charges municipales, l'empereur Constantin, en 321, leur permit d'aspirer aux magistratures privilégiées; il voulut qu'on frappât de verges l'esclave qui les avait offensés et que l'on punît d'une amende le maître qui avait souffert ces offenses.

Ce n'est qu'au IVe. siècle que les villes conquises gagèrent, comme instituteurs, des *rhéteurs*, des *philosophes* et des *médecins* (2); et les langues grecque et latine, que l'on continuait d'enseigner, devaient être bien négligées si l'on en juge par cette exclamation que saint Martin de Tours laissait échapper comme un regret : « *Væ diebus nostris, quia periit studium litterarum a nobis* (3) ! » et par cette observation que saint Sidoine trouva à faire au siècle suivant, qu'on ne pouvait s'occuper de vers latins au milieu d'une nation qui ne parlait que le germain ou l'allemand (4).

Les écoles dont s'occupèrent les premiers apôtres du christianisme eurent pour objet l'instruction élémentaire.

Appelé, comme évêque, à évangéliser le diocèse de Tours,

(1) Curiales servos esse Reipublicæ ac viscera civitatum nemo ignorat.» Loi de l'empereur Majorien rappelée ci-dessus.

(2) Constantin Auguste à Volusianus. Constitution citée par M. Guizot, dans la 4e. leçon de son *Histoire de la civilisation en France*.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. I, 2e. partie, p. 41.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 29.

saint Martin y bâtit un monastère qui devint plus tard l'abbaye de Marmoutiers et dans lequel il fonda une de ces écoles (1).

« Il n'était point d'église, dit saint Sulpice, qui ne voulût « avoir pour la gouverner un sujet formé dans ce saint lieu. « Tout le travail des solitaires consistait à copier des livres. « On n'y employait toutefois que les plus jeunes, les anciens « n'ayant point d'autre occupation que la prière (2). »

Ce que saint Martin de Tours avait fait dans son diocèse au IV°. siècle, saint Aubert le fit à Cambrai trois siècles après. De cette dernière école sortit, entre autres, saint Vindicien qui fut également évêque de Cambrai; et l'on remarque, à la même époque, les écoles de Beauvais, où fut élevé saint Germer (3); de Sithiu (4), où saint Omer formait des sujets pour le grand ouvrage de la prédication; de Gand (5), qui dut à saint Amand une direction semblable; de Tholey (6), près de Trèves, où saint Paul trouva un grand nombre de disciples avant d'arriver à Verdun comme évêque; d'Aumont (7), en Hainaut, où fut instruit saint Vulmer; de Verzy (8), près de Reims, où l'évêque Gilles adressa saint Basle qui cherchait à s'instruire; de St.-Vincent, à Laon (9), où fut élevé saint Aubert, abbé de Marville; de St.-Médard, à Soissons (10), où saint Ouen fit ses premières études; de

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. I, 2°. partie, p. 41
(2) *Ibid.*, t. III.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 434.
(4) *Ibid.*, p. 440.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*
(8) *Ibid.*
(9) *Ibid.*
(10) *Ibid.*

St.-Germain, à Auxerre (1), d'où l'église de cette ville tira presque tous ses évêques ; de Metloc (2), au diocèse de Trèves, qui fut également la pépinière des archevêques de cette église.

Plusieurs élèves de l'école de Corbie (3) allèrent, après la mort de Charlemagne, établir en Saxe une école qui fleurit dès son origine.

Alfred-le-Grand, que les Anglais considèrent comme le fondateur de leur monarchie, avait, à la même époque, tiré de l'école de Sithiu (4) les professeurs qu'il chargea du soin de relever les études dans ses États, et, dénuée de ses moines les plus habiles, cette école aurait perdu tous ses élèves si l'abbé Rodulfe n'avait trouvé dans Hucbalde l'un de ses plus savants écolâtres (5).

Les évêques (6), dans les églises cathédrales, et les abbés (7), dans les monastères, furent les premiers instituteurs ; puis les évêques se firent suppléer par les clercs (8) les plus versés dans les lettres, et les abbés par les moines (9) qui leur offraient les mêmes garanties.

L'organisation des écoles ayant pour objet l'enseignement des enfants qui devaient prendre un jour l'habit religieux, les instituteurs, qui étaient tous ecclésiastiques, s'attachèrent à former des sujets qui pussent les remplacer : on leur en faisait un devoir en leur recommandant de mettre aux mains

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 340.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 238.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 15.
(4) *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 239.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*, t. III, p. 22, § 32.
(7) *Ibid.*
(8) *Ibid.*
(9) *Ibid.*, p. 33 et 46.

des enfants des livres catholiques qui ne renfermassent rien qui fût de nature à leur donner la pensée de mal faire (1). Sans négliger l'étude des lettres, on devait s'attacher surtout à ce qui est le plus agréable à Dieu, la connaissance des saintes Écritures et celle des mystères de la religion (2)

Les ministres des autels devaient s'occuper non-seulement des enfants de condition servile, mais encore de ceux des hommes libres; leur enseignement devait avoir pour objet : les psaumes, qui étaient le livre de lecture, le solfége, le chant, l'arithmétique et la grammaire (3). En ne voyant le bonheur que dans l'accomplissement des devoirs sociaux, ils devaient placer en première ligne l'art de bien vivre; celui de bien lire et de bien chanter n'arrivait qu'après; et, sans négliger la splendeur de leurs églises, il leur était recommandé de s'occuper d'abord de l'ornement de leur cœur (4).

En admettant, avec les auteurs de l'*Histoire littéraire de*

(1) « Ut scholæ legentium puerorum fiant... sed et libros catholicos « bene emendatos habeant, quia sæpe, dum bene aliquid Deum ro- « gare cupiunt, per inemendatos libros male rogant. » Capitulare Aquisgranense, anni 789, § 70.

(2) « Discere ut facilius et rectius divinarum Scripturarum mysteria « valeatis penetrare. » Constitutio de scholis per singula episcopia et monasteria instituendis, ann. 788.

(3) « Psalmos, notas, cantus, compotum, grammaticam per singula « monasteria vel episcopia discant. » Capit. de l'an 789, § 70.

(4) « Quam utilitatem conferat Ecclesiæ Christi quod is qui pastor vel « magister, nec cujuscunque venerabilis loci esse debet, magis studet « in sua conversatione habere multos quam bonos et non tantum « probis quam multitudine hominum delectatur; plus studet ut suus « clericus vel monachus bene cantet et legat, quam juste et beate vivat...; « et quamvis bonum sit ut ecclesiæ pulchra sint ædificia, præferendus « tamen est ædificiis bonorum morum ornatus et culmen. » Capit. de l'an 811, § 11.

la France (1), qu'au VI°. siècle, dans les écoles des églises cathédrales, on expliquait l'Écriture sainte et qu'on s'appliquait surtout à y donner des principes de morale et une teinture de la discipline de l'Église, on doit considérer comme trop absolu ce qu'ils disent de l'enseignement de cette époque qui avait, selon eux, pour objet la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'astrologie, l'arithmétique, le chant, et, par occasion, l'art poétique (2).

Ce n'est que deux siècles plus tard que l'enseignement public fut ainsi développé. Le but des premiers instituteurs était de former des sujets qui pussent les remplacer (3). Je viens de le dire, et l'on ne peut conserver aucun doute à ce sujet, après avoir lu, dans un capitulaire (4) qui a pour objet l'organisation générale des écoles, que les évêques devaient constamment avoir en vue les besoins de l'Église (5).

On ne douterait pas non plus que la frivolité de l'enseignement laïque a justifié l'organisation des écoles chrétiennes, si l'on voyait un résumé de cet enseignement dans un dialogue conservé par Alcuin, sous la forme d'une conversation. Pépin, second fils de Charlemagne (6), y pose les questions, Albin est chargé d'y répondre.

Après des puérilités comme celles-ci :

(1) T. III, p. 22 et 32.

(2) *Ibid.*

(3) Capitulare Aquisgranense.

(4) Capitularium additiones quatuor, additio secunda, § 5, *De Scholis per singulas urbes habendis.*

(5) Inter nos... decrevimus ut unusquisque episcoporum in scholis habendis et ad utilitatem Ecclesiæ militibus Christi præparandis et educandis abhinc majus studium adhiberet.

(6) Disputatio regalis et nobilissimi juvenis Pippini cum Albino scolastico.

A qui l'homme est-il semblable?

A une pomme.

Comment est-il placé ?

Entre six parois.

Lesquelles ?

Le dessus, le dessous, le devant, le derrière, la droite, la gauche.

Le dialogue finit ainsi :

Qui est-ce qui est et qui n'est pas ?

Rien.

Comment peut-il être et ne pas être ?

Il est de nom, sans exister de fait.

Qu'est-ce qu'un messager muet ?

Ce que je tiens à la main.

Que tenez-vous à la main ?

Ma lettre.

Beaucoup d'instituteurs ont dû, avant Alcuin, de son temps et après lui, s'arrêter à de pareilles futilités ; mais on ne saurait croire aujourd'hui, sans pervertir ses intentions, qu'Alcuin y ait vu autre chose qu'un jeu d'esprit. Placé pendant quatorze ans à la tête d'une école que Charlemagne entretenait et que l'on retrouve partout avec lui sous le titre d'École du Palais, il justifia la confiance de l'Empereur par ses aspirations qu'il révèle dans sa correspondance (1).

« Il faut d'abord, écrivait-il en 796, instruire l'homme de

(1) J'ai emprunté ce qu'on en peut voir ici à l'analyse que M. Guizot en a faite dans la 22e. leçon de son *Histoire de la civilisation en France*, depuis la chute de l'Empire romain, et je profite de cette circonstance pour signaler une méprise qui m'a échappé dans la rédaction de la 7e. question du programme de la section d'histoire : au lieu d'Hincmar, qui s'occupa d'ailleurs activement de l'instruction publique dans l'école de Reims qui lui dut son plus grand éclat, c'est Alcuin que j'ai voulu dire.

« l'immortalité de l'âme, de la vie future, de la rétribution des
« bons et des méchants et de l'éternité de leur destinée. »

« Je m'applique, ajoutait-il dans une autre lettre de la « même année, à servir aux uns, sous le toit de St.-Martin, le « miel des saintes Écritures; j'essaie d'enivrer les autres du « vieux vin des anciennes études, je nourris ceux-ci des « fruits de la science grammaticale. »

Dans une lettre de l'an 799, qu'on peut considérer comme une application de ses leçons de morale chrétienne, il engage Charlemagne « à un peu de douceur envers les Saxons, » et c'est dans le même esprit qu'un an plus tard, en le félicitant sur ses victoires, il l'exhorte à la clémence.

J'ai dit, avec les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, que, dès le Vᵉ. siècle, on ne parlait que l'allemand dans les pays qui furent plus tard placés sous la domination française; pour prouver que Charlemagne aimait particulièrement cette langue, je dois faire remarquer, avec eux (1), que c'est à cette prédilection qu'on en doit particulièrement la culture. Parmi ceux qui s'en occupèrent, ils placent Raban, archevêque de Mayence, qui composa un Glossaire latin-tudesque sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. La foi, son principe et sa nature étaient les sujets des divers écrits qui, suivant la remarque des mêmes historiens, multipliaient le nombre des personnes studieuses sans augmenter celui des savants, sans en faire même de véritables (2).

La calligraphie occupait la première place parmi les différents objets de l'enseignement. On lui doit la composition des diverses *bibliothèques* des monastères et des églises, auxquelles on donna long-temps le nom de librairies (3); et elle

(1) T. V, p. 188.
(2) T. V, p. 218.
(3) *Hist. littér. de la France*, passim.

rendit un service qu'on se plaît à reconnaître, en substituant le petit caractère romain aux caractères mérovingiens que tout le monde ne déchiffrait pas (1).

Le soin qu'on mettait à bien écrire conduisit à orner les caractères que l'on employait. La calligraphie fit dès-lors un appel à la peinture, et la plupart des copistes devinrent des imagiers (2).

Les ouvrages que l'on transcrivit, pour en composer les premières bibliothèques, étaient généralement ceux des anciens; mais on ne les faisait connaître que par extraits, et la collection de ceux de ces extraits qui nous ont été conservés présenterait aujourd'hui le caractère d'un chaos qu'une main puissante pourrait seule arriver à débrouiller (3).

L'étude des écrits des anciens devint une sorte de passion pour les princes de l'Église (4); ce fut dans ces écrits qu'Adalard avait fait venir d'Italie, au VIIIe. siècle, qu'au siècle suivant, Chrestien Druthmar trouva à l'abbaye de Corbie les connaissances qui le rendirent célèbre (5).

Cet enseignement supérieur ne pouvait avoir lieu que dans les grands monastères. On le voit établi, dès le Xe. siècle, à St.-Denis, où l'on étudiait « les plus hautes sciences, les sa-

(1) *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 20.

(2) Hodie scriptores non sunt scriptores, sed pictores, disait-on au XIIe. siècle; et l'on s'accordait alors à reconnaître que c'est surtout à leurs ornements que les livres devaient leur excessive cherté (*Hist. litt. de la France*, t. XVI, p. 39).

(3) *Hist. litt. de la France*, t. V, p. 2.

(4) On voit, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 228, que « Richbolde, archevêque de Trèves, ami et condisciple d'Alcuin, « était si passionné pour les belles-lettres, qu'il donnait souvent *trop* « *de temps* à la lecture de Virgile. »

(5) *Hist. littér. de la France*, t. IV, p. 15.

crées comme les profanes (1). Celui dont on s'occupait plus généralement avait pour objet l'instruction élémentaire qui commençait par la lecture du Psautier (2). Les enfants étaient, dès l'âge de 7 ans (3), admis dans les écoles où l'on recevait gratuitement (4) tous les enfants qui se présentaient (5), en pourvoyant aux besoins de ceux qui étaient dans l'indigence (6).

On trouve, au temps d'Alcuin, l'enseignement divisé en sept parties qui sont : la Grammaire, la Rhétorique, la Dialectique, l'Arithmétique, la Musique, la Géométrie et l'Astronomie; et, parmi ceux qui furent chargés de distribuer cet enseignement, on doit citer, au IXe. siècle, Haimin (7), directeur de l'école de St.-Vaast d'Arras, qui existait en même temps que celle de St.-Géry de Cambrai, et qui n'était pas moins florissante (8) ; au Xe. siècle, Gerbert, qui fit de l'école de Reims, avant d'arriver à la papauté, la plus célèbre qu'on eût vue (9) et qui, ne se bornant pas à instruire ceux qui venaient prendre ses leçons, allait communiquer ses découvertes littéraires à Aurillac, à Tours, à Sens, à Fleury, et en divers autres endroits (10).

L'école de Laon, à la fin du XIe. siècle (11), était citée

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 33.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 29.
(4) *Ibid.*, t. VII, p. 33.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*, t. IV, p. 240.
(8) *Ibid.*, t. VI, p. 40, et t. VII, p. 94.
(9) *Ibid.*, t. VI, p. 563.
(10) *Ibid.*
(11) *Ibid.*, t. VII, p. 89 et 90.

parmi celles qui s'occupaient spécialement de l'enseignement de la théologie. Abélard y étudia (1).

On voit, au XIIe. siècle, à Arras (2), à Amiens (3) et à Noyon (4), des écoles qui eurent des sujets remarquables et « la lumière qui sortait de l'école de Liége, au XIe. siècle, « et se répandait sur toute la France, continua à luire au « siècle suivant (5). »

On trouve à Cambrai, au XIIe. siècle, outre l'école épiscopale, l'école ecclésiastique de St.-Géry (6), et à Reims, l'école de St.-Nicaise à côté de celle de St.-Rémi (7).

Parmi les écoles de filles qui existaient à la même époque, on doit citer celle d'Argenteuil, où Héloïse acquit le savoir éminent qui l'avait fait remarquer d'Abélard, avant qu'elle passât sous sa discipline. (8) Au Paraclet qu'elle dirigea plus tard, « outre l'Écriture sainte, le plain-chant et la musique, « on apprenait la médecine et la chirurgie, afin de pouvoir « se passer des secours des hommes. »

Pour apprécier les progrès de l'enseignement au XIIe. siècle, il faudrait faire des *OEuvres* d'Abélard, et de celles de ses principaux disciples (9), une analyse qui, même som-

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 89 et 90.
(2) *Ibid.*, t. IX, p. 39.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*, p. 40.
(6) *Histoire littéraire de la France*, p. 37
(7) *Ibid.*, p. 95 et 96.
(8) *Ibid.*, p. 128.
(9) Les auteurs de l'*Histoire liérttaire de la France*, t. XIV, p. 42, citent, comme disciples d'Abélard, mort en 1142 : Suger, mort dix ans après; saint Bernard, mort en 1153; Gilbert Delaporée, mort en 1154; Pierre le Vénérable, mort en 1156; Pierre Lombard, le maître des sentences, mort en 1160 ou 1161, et Jean de Saris Béry ou de Salisbury,

maire, prendrait beaucoup plus de place qu'on n'en a réservé à ce Mémoire. En renvoyant ceux qui en reconnaîtraient le besoin à l'*Histoire littéraire de la France*, et surtout à la dernière édition des *Œuvres d'Abélard*, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique; on se bornera à rappeler ici le conseil que Pierre de Blois, qui enseignait à Paris, donnait, à la même époque, à un archidiacre de Nantes qui lui avait adressé deux étudiants auxquels il n'avait plus rien à apprendre : « Vous vantez sa grande pé-« nétration, disait-il de l'un d'eux, sur ce que, sans avoir « étudié ni la grammaire, ni les auteurs classiques, il a passé « tout d'un coup aux subtilités de la logique (1). Avant que « d'aborder ces questions épineuses, ne fallait-il pas initier « le premier âge aux règles de la grammaire pour connaître « l'analyse des mots, les barbarismes, les solécismes, les « tropes et les autres figures de rhétorique (2) ? »

Le tort que Pierre de Blois reprochait à son correspondant était alors celui du plus grand nombre des professeurs.

La division de l'enseignement n'avait pas changé depuis Alcuin : on apprenait, dans les écoles, la grammaire, la rhétorique et la dialectique, que l'on appelait le *trivium*, et l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, qui portaient le nom de *quadrivium ;* la psychologie *(De intellectibus)*, la métaphysique *(De generibus et speciebus)*, la théologie *(theologia)* et la morale, ou l'étude de soi-même *(ethica)*, formaient l'enseignement supérieur.

qui disait des leçons qu'il reçut d'Abélard : « Ibi ad pedes ejus prima « artis hujus (philosophiæ) rudimenta accepi et, pro modulo ingenioli « mei, quidquid excidebat ab ore ejus, tota mentis aviditate excipie-« bam. » T. XIV, p. 90.

(1) *Histoire litt. de la France*, t. XV, p. 354.

(2) *Ibid.*

Auprès des écoles établies dans les églises cathédrales, on vit alors se former les colléges : en 1265, l'archevêque de Reims donna au collége de cette ville, institué en faveur des pauvres étudiants, et connu sous le nom de *Collége des Bons-Enfants*, un écolâtre pour supérieur et, par de nouveaux statuts, régla le cours de leurs exercices (1). Cinq ans plus tard, en 1270, on trouve à Cambrai un collége qui porte le même nom. Ce collége paraît avoir été primitivement confié à un recteur (2), et ses élèves durent le nom de *Bons-Enfants*

(1) *Histoire litt. de la France*, t. XVI, p. 40.

(2) « Walterus de Bouzie domum nutricandis pueris reliquit quos « ab educatione Bonos Infantes aut ab habito et capurio fusco cap-« patos nuncupabant. » Manuscrit de l'abbé Tranchant, archiv. du département, n°. 302.

Le *Collége des Bons-Enfants* de Cambrai fut placé sous la double autorité de l'évêque et du Chapitre. Le 20 novembre 1367, l'évêque Pierre André, après avoir pris l'avis de son Chapitre, motiva, sur la nécessité de réformer la mauvaise administration de ce collége, la résolution qu'il prit de lui donner, comme maître et directeur, le chapelain de l'église cathédrale que l'on nommait Robert Platelli. L'évêque Henri de Berghes y fonda, le 17 juin 1490, en faveur de six pauvres enfants qui devaient y être logés, entretenus et instruits, six bourses dont la collation appartenait aux évêques ou à leurs vicaires. La maison des *Fratres* était située près du petit palais, lorsque le Chapitre demanda à la réunir à ses écoles par ses lettres en date du 14 mars 1504 et du 11 juin 1505. Ce fut alors qu'on pensa à faire arriver de Gand les *Frères* dits de *St.-Jérôme*, ou de la *Vie commune*, et qui devaient cette dernière dénomination à leur règle qui leur défendait de rien posséder en propre, et qui leur enjoignait de déposer dans une bourse commune le prix de leurs travaux manuels qui avaient pour objet la calligraphie. Ces Frères, au nombre de cinq, furent installés, le 22 juin 1509, dans les écoles du Chapitre et y tinrent école de latin. En 1554, on les remplaça par les *Guillemins* et, huit ans plus tard, « ennuyez des bruits et des tracas de la ville, » ceux-ci retournèrent à Walincourt (village de l'arrondissement de Cambrai), où ils avaient un établissement depuis l'an 1218, et y restèrent jusqu'à la suppression des communautés religieuses.

à l'éducation qu'on leur donnait (1), et celui de *Cappets* à la cape qui servait à les faire reconnaître et qui était rousse, ainsi que celle de l'habit qu'ils portaient (2).

On pouvait généralement alors constater, dans la langue latine, une altération qui datait de la chute d'Augustule (3), et qui avait fait dire à Grégoire de Tours que le plus grand nombre de ses contemporains n'entendaient pas le langage fleuri des rhéteurs et avaient besoin de l'idiôme vulgaire (4).

Parmi les hommes remarquables que produisit au XII°. siècle l'école de l'église de Cambrai, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (5) placent deux doyens de cette église, Erlebold III et Adrien de St.-Gaucher ou de St.-Géry; et l'on est amené à croire que l'évêque Odon, ou Eudes, contribua, en 1105, à lui donner un nouveau lustre, quand on se rappelle qu'il venait alors de Tournai où il avait dirigé l'école de St.-Martin, dont la renommée datait de la fin du siècle précédent (6).

Il y avait au XII°. siècle, à Paris, des libraires qui devaient être « versés en toutes sortes de sciences et qui étaient chargés « de copier les livres à usage des écoles (7). » Ces livres ne pouvaient être mis en vente qu'après avoir été approuvés par les Facultés qui devaient prendre le soin de leur examen (8);

(1) Manuscrit de l'abbé Tranchant, arch. du départ., n°. 302.

(2) *Ibid.*

(3) *Histoire litt. de la France*, t. XVI, p. 146.

(4) Philosophantem rhetorem intelligunt pauci, loquentem rusticum multi. *Histoire litt. de la France*, t. XVI, p. 146.

(5) *Histoire litt. de la France*, t. IX, p. 37.

(6) *Ibid.*, p. 101.

(7) *Histoire litt. de la France*, t. IX, p. 84.

(8) *Ibid.*

et le choix de ces Facultés n'avait rien d'arbitraire, il était déterminé par le sujet qu'ils traitaient (1).

C'est à l'ordre de St.-Benoît qu'on doit, au XIIe. siècle, l'organisation générale des bibliothèques parmi lesquelles il faut citer, avec les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (2), celles de Marmoutiers, de St.-Denis, de St.-Thierri, près de Reims, de St.-Vincent de Laon, qui comptait, en 1370, jusqu'à 11,000 volumes ; de St.-Vaast d'Arras, de Liessies, de St.-Bertin, de Gemblon, de St.-Martin de Tournai, de St.-Augustin de Limoges, de St.-Laumer de Blois, de Préaux, du Bec, du Mont-St.-Michel et de Cluni.

Pierre de Corbeil, qui fut promu à l'archevêché de Sens en 1199, l'année où on l'avait nommé évêque de Cambrai, resta trop peu de temps dans cette dernière ville pour s'occuper de son école épiscopale; et c'est là ce qu'on doit regretter, lorsqu'on se rappelle qu'il était chanoine et écolâtre de Paris (3), et qu'on sait que les écolâtres, établis près des siéges épiscopaux, étaient généralement choisis parmi les ecclésiastiques que leurs lumières rendaient les plus recommandables (4). On doit exprimer le même regret à propos de Robert de Sorbon, qui fut chanoine de Cambrai, vers 1250, avant d'arriver à Paris, où il fonda, dans la rue Coupe-Gueule, devant le palais des Thermes, un établissement qui prit d'abord le nom de *Maison des Pauvres, étudiant en théologie*, et que l'on nomma plus tard LA SORBONNE (5).

Robert de Sorbon qui dirigea vingt ans, comme proviseur, l'établissement qui lui dut son nom, rattacha, en 1271, à cet établissement une maison et un jardin, situés près de l'habi-

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 84.
(2) *Ibid.*, p. 140.
(3) *Ibid.*, t. XVII, p. 224.
(4) *Ibid.*, t. XVIII, p. 14.
(5) *Ibid.*, t. XIX, p. 292 et 295.

tation des chanoines de St.-Etienne-des-Grés et y transféra la *petite école du parvis Notre-Dame*, où se donnaient les leçons élémentaires qui devaient préparer les jeunes clercs aux études théologiques (1). A des statuts qui embrassent tout ce qui concerne la vie commune (2), il joignit un réglement pour la bibliothèque où nul ne pouvait entrer sans robe ni bonnet (nisi togatus et pileatus) (3) et, qui renfermait, en 1290, environ mille volumes, attachés aux murs par des chaînes assez longues pour qu'on pût les ouvrir sur vingt-huit pupitres dressés à d'égales distances, dans la galerie (4) ; ces volumes étaient des bibles, des ouvrages des saints Pères, des écrits des Docteurs du XIIe. siècle et des livres de philosophie et de littérature (5).

La population de la *Maison des pauvres étudiants* était divisée en deux classes : « les sociétaires proprement dits, *soda-* « *les*, et les simples hôtes, *hospites*; les bacheliers ne pouvaient « prendre que ce dernier titre pendant les deux ans d'études « après lesquels ils devaient obtenir le grade de licencié. « Bientôt même il fallut acquérir celui de docteur pour « appartenir pleinement à la Maison de Sorbonne; mais « tous, dans l'origine, s'y honoraient de la qualité de pauvres « maîtres (6). »

Les leçons données dans la principale école n'avaient pas d'autre objet que la théologie, ni les maîtres d'autre méthode que la scolastique du XIIe. siècle (7).

Parmi les savants qui s'occupèrent, au XIIIe. siècle, des

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 297.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, p. 301.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*, t. XIX, p. 301 et 302.
(7) *Ibid.*

diverses branches de l'enseignement, il faut placer en première ligne Vincent de Beauvais, auteur du *Speculum majus*, divisé en trois parties qui ont pour objet : la première, *Speculum naturale*, l'étude de la nature, et les deux autres, *Speculum doctrinale* et *Speculum historiale*, celle des sciences et de l'histoire.

Voici en quels termes M. Daunou a résumé l'analyse qu'il en a faite dans l'*Histoire littéraire de la France*, et qui ne comprend pas moins de 60 pages :

« En suivant l'ordre des six jours de la création, il « (Vincent de Beauvais) a successivement étudié le Créateur « même, les purs esprits, les cieux, les astres, les éléments, « la terre, les minéraux, les végétaux, les animaux ; l'homme « enfin, son âme et son corps. Les sciences ont été distribuées « par lui en six classes : 1°. *les doctrines littéraires*, c'est-à- « dire la grammaire et la logique sous-divisée en dialectique « rhétorique et poétique ; 2°. *les doctrines morales*, qu'il « nomme la monastique, l'économique et la politique, en « étendant ce dernier titre sur la jurisprudence ; 3°. *les arts « mécaniques* ; 4°. *les sciences physiques*, rattachées à la « médecine ; 5°. *les sciences mathématiques*, sous lesquelles « la métaphysique est comprise, et, en 6°. lieu, *la théologie*. « Il a trouvé et laissé l'histoire divisée en six âges du monde « dont le dernier correspond à l'ère vulgaire. »

Dans son analyse du *Speculum doctrinale*, M. Daunou a pris soin de faire remarquer que les réflexions de l'auteur sur les méthodes à suivre dans l'enseignement et dans les études, sont fort vulgaires quand il ne les a pas empruntées ; que sa grammaire est tirée en grande partie de Priscien, d'Isidore, de Séville, et de Pierre Hélie, et que quarante-cinq chapitres sont consacrés à l'analyse du verbe ; que sa dialectique traite en quatre-vingt-dix-huit chapitres des *universaux*, des *catégories*, des *propositions* ; des *arguments* à chercher dans les

lieux communs intrinsèques et extrinsèques; des *syllogismes*, des *définitions*, des *divisions* et des *sophismes*; qu'il ne donne sur la *rhétorique* que des notions vulgaires puisées dans Boèce et Isidore de Séville, plus que dans Cicéron et Quintilien, et que sa *poétique* n'a un peu plus d'étendue que parce qu'il y insère vingt-neuf fables qu'il attribue à Esope, sans le nommer.

Il paraît difficile de distinguer la dialectique de Vincent de Beauvais, de la scolastique de l'époque où il a écrit, quand on remarque qu'elle traite particulièrement des catégories et des universaux, et l'on ne voit rien, dans l'histoire de l'enseignement, du XIIe. siècle à la fin du XVIIIe., qui ait plus nui à ses progrès que la scolastique, qui n'a été qu'une réminiscence de l'art des sophistes de la Grèce et de l'Italie (1). En la divisant en trois périodes, on peut constater qu'elle commence au XIIe. siècle, se développe jusqu'au XVIe. et ne fait plus ensuite que décliner. On ne saurait dire ce qu'il y a de particulier à chacune d'elles: à quelque point que l'on s'arrête, on remarque, avec un encyclopédiste, qu'il s'agit moins d'enseigner la vérité que de « bien défendre son sentiment, vrai « ou faux, » et que « le comble de la honte est d'en être ré« duit au silence. » On ne voit de nouveau, aux différentes époques, que les *mots*, les *distinctions* ou les *sujets de dispute* (2). Ainsi l'on est amené à penser, avec lui, que le plus

(1) J'ai parlé des puérilités que le VIIIe. siècle avait à reprocher à ses instituteurs: on peut croire que ceux du XIIIe. ne s'en étaient pas affranchis quand on s'arrête à cette observation de Vincent de Beauvais que, par la division du bec de la plume en deux parties, on a voulu rappeler l'ancien et le nouveau Testament.

(2) On sait qu'après avoir obtenu de Louis XI un édit qui ordonne l'enseignement de la doctrine d'*Aristote* et de ses commentateurs, défend l'enseignement public ou secret de la doctrine des *nominaux* qui soutenaient, contrairement à l'opinion des *réalistes*, qu'il faut moins s'arrêter

grand tort de la *scolastique* a été d'introduire le « scepticisme « par la facilité qu'on avait de défendre le mensonge, d'obs« curcir la vérité et de disputer sur une même question « *pour* et *contre.* »

On ne peut adresser un pareil reproche à l'enseignement élémentaire donné aux enfants de la classe indigente; j'ai dit quel a été son caractère jusqu'au XIV[e]. siècle, rien ne l'avait modifié au XV[e].; les *Mémoriaux* de Jean Le Robert, abbé de St.-Aubert de Cambrai (1), constatent qu'en 1446 un enfant, nommé Jacquart, fut mis « en la maison Mess. Wille de « Hognies, grand-vicaire, pour apprendre à *lire, prononchier* et *canter* et aller à la grande escolle de Nostre Dame *apprendre son Doctrinal,* parce qu'on avait l'intention d'en faire un religieux (2). »

Ce dernier livre, *Doctrinale puerorum*, qui avait pour auteur Alexandre Villedieu, datait du siècle précédent, et l'on ne peut croire qu'au XVII[e]. siècle l'enseignement élémentaire était plus élevé, lorsqu'on lit dans l'acte de fondation de la première école des Pauvres, qui date, à Cambrai, de l'an 1604, qu'il s'agit de donner aux enfants les premiers préceptes de la religion, puis de leur apprendre à lire (3), et

à l'idée qu'à l'expression qu'on lui donne, condamne au bannissement perpétuel ceux qui continuaient de professer ou de défendre cette doctrine, et ordonne la saisie des livres qui la renferment, l'Université demanda plus tard, au même prince, de révoquer cet édit : ce qu'il fit, en permettant d'*enseigner ce qu'on voudrait.* (Voir *Recueil des ordonn. du Louvre,* t. XVII, édit du 1[er]. mars 1473).

(1) Les *Mémoriaux* de Jean Le Robert ont été cités par M. Arthur Dinaux, dans sa *Bibliographie cambrésienne*, Discours préliminaire, p. 218. *Mém. de la Société d'Emulation* (année 1822).

(2) Voir les *Mém. de la Société d'Emulation* (année 1822).

(3) On lit, dans la Fondation de Claude Dehennin, qui porte la date de l'an 1604 et qui a conservé le nom de *Première école des Pauvres*, que les 50 enfants des deux sexes, instruits en nombre égal dans cette

qu'on voit que, 22 ans plus tard, l'archevêque Vanderbuch, en fondant une école dominicale, n'ajoute à ce programme que la promesse de faire apprendre un métier aux élèves qui se seront distingués dans leurs études (1).

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* font remarquer, t. XVI, p. 41, que « tout annonce que des prélats « avaient fondé et surveillaient les écoles que possédaient, au « XIIIe. siècle, plusieurs villes » ; ils disent « que plus « on s'approche de l'année 1300, plus ces écoles tendent à se « rattacher au système des Universités ; ils n'hésitent pas à « croire que les écoles établies près des églises cathédrales « ont été les premiers germes de celles qui ont pris le nom « d'Universités, » et ajoutent « que les villes de Paris, Tou- « louse et Montpellier sont les seules qui puissent prouver « péremptoirement qu'elles ont possédé, au XIIIe. siècle, « des Universités proprement dites. »

Rien ne saurait donner une idée plus grande de l'Université de Paris au XVe. siècle que l'offre faite, à la mort de Charles VII, par le recteur, de conduire 25,000 écoliers à la

école, depuis l'âge de sept ans jusqu'à onze, devront « y apprendre « leurs patenostres et croyances avec les dix commandements de la loy et « les cinq commandements de l'Église et d'autres choses requises et né- « cessaires aux enfants catholiques pour le salut de leurs ames et pour « le bien public et leur advancement. »

(1) Dans des lettres, en date du dernier jour de février 1526, émanées de l'archevêque Vanderbuch et portant fondation d'une école dominicale, on voit que « quatre maîtres dont l'un concierge, avec préséance sur les autres, devaient enseigner gratuitement le catéchisme et les bonnes mœurs, la lecture et l'écriture aux pauvres seulement tous les jours ouvriers, excepté demi-jour de relasche chaque semaine.

« Pour attirer les pauvres de l'escole journalière, après qu'ils l'auront fréquentée et qu'ils seront bien endoctrinés, on promet à ceux qui s'en seront rendus les plus dignes, de leur faire apprendre quelque mestier aux frais de la Fondation. »

pompe funèbre de ce prince. En rappelant cette particularité dans la préface du XIIIᵉ. volume du *Recueil des ordonnances des rois de France* de la 3ᵉ. race, MM. de Villevault et de Bréquigny ajoutent :

« Il serait difficile de ne pas soupçonner un peu de jac-
« tance dans cette offre du recteur, si on ne se rappeloit
« qu'alors le mot écoliers *(scolares)* ne désignoit pas seu-
« lement les étudiants, mais tous les suppôts des écoles,
« tels que les bedeaux, les libraires, les parcheminiers, les
« écrivains, les enlumineurs, les messagers (à qui nous de-
« vons l'origine de nos messageries publiques), à qui l'on
« doit ajouter les personnes en grand nombre qui, sans étu-
« dier, prenoient *des lettres d'écoliers jurés* pour jouir des
« privilèges de scolarité. »

Le plus ancien collége de Cambrai, après celui des *Bons-Enfants* qui remontait au XIIIᵉ. siècle, fut fondé, en 1555, par Philippe Majoris, doyen de Notre-Dame, et prit, dès l'origine, le nom de son fondateur. On les supprima l'un et l'autre en 1562, quand on confia l'instruction publique à la Compagnie de Jésus. Exilés de Cambrai en 1580, les Jésuites y revinrent en 1596 et y restèrent jusqu'en 1764, époque de leur départ définitif.

Des lettres-patentes, datées du mois de mai 1766, confièrent la direction du collége de Cambrai à un principal, et son enseignement à un professeur de rhétorique et à cinq régents qui pouvaient être ecclésiastiques ou séculiers, mais que l'on désirait surtout voir tirer de l'ordre ecclésiastique. Tous devaient vivre en commun dans le collége, et le principal était chargé de subvenir à leur entretien, ainsi qu'à celui du portier et de deux domestiques.

Jusqu'en 1823, le collége de Cambrai, reconstitué en 1802, reçut, avec les jeunes gens que leurs familles destinaient à vivre dans la société, ceux qui voulaient entrer dans

l'état ecclésiastique ; alors seulement des classes spéciales furent organisées, pour ces derniers, dans le petit séminaire fondé par Mgr. Belmas, en 1809.

Ainsi, jusqu'aux premières années du XIXe. siècle, qu'elle eut pour objet d'assurer des recrues à la milice de l'Église, ou de donner à la société des hommes utiles, l'instruction publique n'a pas cessé d'avoir, à Cambrai, un caractère essentiellement religieux (1).

Après la lecture de ce mémoire, M. Kervyn de Lettenhove rappelle les considérations qu'il a présentées, le même jour, à la section d'histoire, sur la transmission du comté d'Artois au XIVe. siècle, et les complète.

Après avoir fixé l'attention par la mise en scène des différents personnages qu'il avait à faire connaître, il la captive par son adresse à les faire agir. Son style élégant et pur donne à sa parole un charme infini. On croit, en l'écoutant, entendre un des fantastiques récits qu'Offman ne trouvait que dans ses extases, et l'on accueille avec la plus vive satisfaction sa promesse de conduire, le lendemain, jusqu'au dénoûment le drame qu'il a si habilement charpenté.

M. Kervyn n'avait pas moins intéressé la section d'histoire en lui parlant, le même jour, de l'importance qu'il faut donner aux éléments francs et romains dans l'histoire des institutions communales du nord de la France et du midi de la Belgique.

(1) Ce qui prouverait, au besoin, qu'il en était de même dans les deux universités de Douai et de Louvain, c'est que, dès la première moitié du XVIIe. siècle, des fondations que l'on dut, à Cambrai, à des prêtres de l'église St.-Géry qui avait elle-même une école dont l'origine remontait à près de mille ans, et à des chanoines de l'église métropolitaine, eurent pour objet l'envoi, dans ces universités, de jeunes gens aptes à y étudier : les uns, la théologie et le Droit canonique ; les autres, la médecine.

M. de Linas devait entretenir le Congrès de la chasuble de Ste.-Aldegonde, mais il ne la connaît que par le dessin que M. l'abbé Bulteau en a donné dans les *Mémoires de l'Académie de Tournai;* et, avant d'arrêter définitivement les points sur lesquels il diffère d'opinion, il veut voir l'ornement que M. l'abbé Bulteau a dessiné, et il se rendra, à cet effet, à Maubeuge aussitôt après la session du Congrès.

M. de Linas fait remarquer, à ce sujet, que la connaissance des tissus anciens ne constitue pas encore une science. Il n'est arrivé lui-même à poser quelques principes que dans les missions qu'il a reçues du Gouvernement, et qui l'ont mis, en France et à l'étranger, en rapport avec les ecclésiastiques chargés de la garde du trésor des églises.

M. de Baralle s'est occupé de l'examen de l'*Album* de Villart, d'Honnecourt, que M. Lassus avait entrepris de faire connaître et que M. Darcel publie aujourd'hui. Cette publication se divise en deux parties : le commentaire de M. Lassus et l'*Album* conservé à la Bibliothèque impériale.

M. Lassus cherche à constater que l'art gothique est sorti du roman, et il s'occupe, à ce sujet, de la sculpture, de l'architecture qui le conduit à reconnaître la supériorité de l'art gothique sur l'art grec et sur l'art romain; de l'influence de l'art gothique à l'étranger, de la décadence du style gothique, de l'invasion du paganisme et de l'opposition sans résultats de Savonarole. Il pense que la Renaissance n'a aucun principe, l'imitation étant son seul mobile; il cherche à prouver que, dans plusieurs de ses monuments, elle a conservé les dispositions et les formes des églises gothiques. Il examine ensuite l'état de l'art sous la République, l'enseignement de l'École des Beaux-Arts, le rationalisme païen, le rationalisme antique et l'école gothique, ce qui le conduit à reconnaître l'impossibilité de créer un nouveau style d'architecture.

Quant à l'*Album* de Villart, il est divisé en huit parties qui

ont pour objet : la mécanique, la géométrie et la trigonométrie pratique, la coupe des pierres et la maçonnerie, la charpente, le dessin de l'architecture, le dessin de l'ornement, le dessin de la figure, les objets d'ameublement et les matières étrangères aux connaissances spéciales de l'architecte et du dessinateur.

Tout en faisant une réserve contre les principes trop absolus de M. Lassus, M. de Baralle regarde la publication qu'il a entreprise comme un grand service rendu à l'art qu'il professe.

M. de Caumont remercie M. de Baralle de sa communication, à laquelle une place sera réservée dans le compte-rendu des travaux du Congrès.

La séance est levée à 5 heures, et les membres étrangers qu'elle a réunis se rendent, aussitôt après, à la bibliothèque communale, pour examiner les manuscrits sur lesquels MM. Lefebvre et Durieux ont éveillé leur attention.

Le Secrétaire-général,

ALC. WILBERT.

SECTION D'HISTOIRE.

Séance du 24 juillet.

Présidence de M. COUSIN.

Siégent au bureau : MM. *Kervyn de Lettenhove ; Minart* et *Tailliar.*

M. *Dehaisnes* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président rappelle que, dans la séance du 23 juillet, on s'est arrêté à la 15e. question, ainsi conçue :

Quelle est l'organisation féodale du Cambrésis?

M. Tailliar a la parole.

On peut, dit-il, citer le Cambrésis parmi les pays

où le régime des fiefs est le plus complètement organisé. On y distingue, en première ligne, l'évêque qui, à sa qualité de prélat ecclésiastique et de chef de la cité, joint le titre de comte du Cambrésis et jouit des plus hautes prérogatives seigneuriales. Investi de la juridiction à tous ses degrés, il compte de nombreux vassaux, perçoit des redevances et des reliefs, et a le droit de battre monnaie. Après l'évêque, se présente le châtelain de Cambrai, en même temps seigneur d'Oisy, premier feudataire de la contrée, et qui trop souvent dirige contre le prélat l'autorité qu'il tient de lui. — Puis, prennent place, dans la hiérarchie féodale : le vidame, autre feudataire laïque, spécialement institué pour protéger la puissance épiscopale et l'Église; — le prévôt, grand-chanoine, premier dignitaire de la cathédrale, et qui représente le chapitre dans tous les actes de la vie extérieure et dans ses rapports avec les autorités séculières ; — le grand-bailli, fonctionnaire éminent, agent suprême de l'évêque, auprès des diverses juridictions. — A leur rang viennent les douze pairs du Cambrésis, vassaux de l'évêque, et juges à la Cour féodale. Ce sont les seigneurs de Rumilly, de Cauroir, de Marcoing, de Cantaing, de Cuvillers, de Bantigny, de Niergnies, d'Esnes, de Bousies, de Prémont, d'Audencourt, de Montrécourt. Leurs dignités, converties en fiefs, sont héréditaires, sauf celle de Montrécourt, qui est personnelle. C'est ordinairement le grand-bailli du Cambrésis qui en est investi par l'évêque.

Quelle est l'époque de l'organisation féodale des douze pairs du Cambrésis? C'est ce qu'il est difficile de préciser aujourd'hui.

Néanmoins, dès le XIIᵉ. siècle, plusieurs documents constatent l'existence de ces seigneurs féodaux. En 1142, le pape Innocent II confirme à l'évêque de Cambrai, Nicolas, la justice de la cité, la monnaie, le tonlieu, l'autorité sur le

district, tous les pairs et bénéficiers de la maison épiscopale (*omnes pares et casatos.* AUBERT LE MIRE, I, 1163). En 1193, Ernoult de Landas, seigneur d'Esnes, accorde une loi aux habitants de ce village. Il s'y intitule pair du Cambrésis (*par Cameracesii*).

A la tête des pairs du Cambrésis, figure le seigneur de Rumilly, à cause de son fief de St.-Souplet, qu'il tient de l'évêque. Les seigneurs de Rumilly forment une des plus puissantes maisons du pays. En 1003, un d'entre eux, nommé Manassès, fortifie son château de Rumilly. L'archidiacre Gautier s'en empare en 1094. Aux XIIe. et XIIIe. siècles, les seigneurs de Rumilly continuent de jouer un rôle important dans les affaires du Cambrésis.

Outre ces douze pairs, l'évêque de Cambrai, investi du titre et des prérogatives de comte, a encore d'autres feudataires sous son autorité.

Parmi les fiefs les plus importants placés dans sa mouvance, figurent les places fortes ou châteaux destinés à garantir sa puissance féodale et sa souveraineté du Cambrésis.

C'est d'abord au siége de l'évêché, le château de Selle, situé à Cambrai même. Puis, au dehors, sur les frontières du Cambrésis, et comme autant de sentinelles avancées, placées pour ainsi dire aux quatre points cardinaux de la contrée : le château d'Oisy, le château de Walincourt, le Câteau-Cambrésis et le château de Hordaing.

Les autres seigneurs qui relèvent de l'évêque de Cambrai sont ceux de Béthencourt, de Cauleri, de Crèvecœur, de Lesdain, de Palluel, de Quéant, de Séranvillers, de Viesli, et beaucoup d'autres.

Puis, dans l'intérieur même de la cité, se présentent les vingt-quatre grands fieffés, primitivement domestiques et commensaux de l'évêque (*servientes familiares*), nommés aussi *casati*, parce qu'ils logeaient soit dans la maison épiscopale, soit dans les maisons d'alentour.

Ces vingt-quatre grands fieffés sont : le grand prévôt du palais, le maître d'hôtel ordinaire, le panetier, l'échanson, le grand queux (chef de la cuisine), le grand veneur, le bouteiller, le grand-maître des eaux, deux écuyers tranchants, quatre gentilshommes de la chambre, deux maîtres de la garde-robe.

De tous ces feudataires, celui qui tient le premier rang est le prévôt du palais, qui est attaché à la personne même de l'évêque, et l'accompagne habituellement. Vers 1080, quand l'évêque Liébert est assailli tout à coup dans son domaine de Boiry-Notre-Dame, par Hugues, châtelain d'Oisy, le prévôt du palais, Wibold, alors couché dans la chambre de l'évêque, est tué par les agresseurs.

Aucune communication n'est faite à l'Assemblée sur les questions suivantes :

Quelles sont les diverses juridictions du comté ?

Comment les tribunaux ecclésiastiques étaient-ils organisés à l'époque de la promulgation des coutumes générales de la ville et du duché de Cambrai, des pays et comté de Cambrésis ? Comment les enquêtes étaient-elles faites et quand fixaient-elles les traditions ? — Quelle était l'organisation des bailliages et des mairies ?

La séance est levée.

Le Secrétaire,

C. DEHAISNES.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 24 juillet.

Présidence de M. le chanoine THÉNARD.

Étaient présents au bureau : MM. le chevalier *de Linas*, *de Baralle*, *Houzé*, *Gaugain*, *Wilbert*.

M. Charles-Aimé *Lefebvre* remplissait les fonctions de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, M. de Caumont a pris la parole et a d'abord entretenu l'Assemblée des observations que lui a suggérées une visite qu'il a faite à Douai dans l'intervalle de deux séances du Congrès de Cambrai. Il a démontré qu'il y aurait un grand avantage, pour les villes où se trouvent des collections artistiques et scientifiques, à posséder des catalogues, dont chaque article serait accompagné de notes substantielles propres à renseigner le commun des visiteurs sur les objets exposés aux regards. Répondant à M. de Caumont, M. Tailliar a dit que la lacune signalée par l'honorable Directeur du Congrès serait, en ce qui concerne Douai, prochainement comblée dans le sens même de ses judicieuses observations.

Après avoir parlé de diverses pierres tombales qu'il a remarquées à Douai et à Cambrai, comme méritant d'être garanties plus convenablement qu'elles ne le sont, contre les intempéries de l'air, M. de Caumont a formulé une observation qui, par son à-propos et sa parfaite conformité avec la fin que l'on doit se proposer dans les recherches archéologiques, a vivement impressionné l'Assemblée. Tout en stigmatisant l'indifférence de certaines villes à l'endroit de leurs musées, il a dit qu'il fallait se garder d'un excès

contraire qui consisterait à enrichir les collections publiques, en dépouillant les monuments religieux et autres des ornements susceptibles d'être déplacés, comme cela s'est vu dans certaines localités.

Continuant son intéressante recherche des moyens d'améliorer les études archéologiques ou d'en agrandir le cercle, l'honorable Président de la Société française a insisté avec force sur la nécessité des monographies des monuments en général. Et pour Douai particulièrement, il a exprimé l'espoir que son bel Hôtel-de-Ville serait, après son achèvement, l'objet d'une description exacte. Puis, après avoir entendu des observations de MM. de Baralle, Thénard et Houzé, il a formulé une recommandation du même genre pour l'église du grand séminaire de Cambrai, dite de St.-Charles, qui date du XVIe. siècle, et pour la tour du *Beffroi*, monument du XVe. siècle pour la partie inférieure, du XVIIIe. siècle pour le reste, et qui, restauré intérieurement, ne tardera pas à l'être à l'extérieur.

Un incident des plus intéressants a marqué cette séance, que les improvisations successives de M. de Caumont avaient si utilement remplie jusqu'alors. On a mis sous les yeux du Congrès divers objets, recueillis dans des fouilles opérées dans la demeure de M. Bricourt, négociant, tels que intailles, monnaies diverses reconnues pour être d'origine gallo-romaine, blé carbonisé, et surtout un très-long peigne fort curieux, que la Société française se propose de faire dessiner, et que MM. de Linas et de Caumont ont supposé être de la fin de l'époque mérovingienne.

La parole a été ensuite donnée à M. Delattre, qui a lu une note étendue sur les antiquités romaines qui ornent son cabinet. La plupart ont été trouvées sous le sol de la place Fénelon, comprise dans le périmètre de l'ancien *château*, berceau de la capitale du Cambrésis. Le mémoire de M. De-

lattre se terminait par la proposition d'établir à Cambrai une Société de recherches d'antiquités. Mais M. Wilbert, tout en louant le zèle de l'auteur de ce projet, a rappelé que la mission de faire opérer des fouilles revenait de droit à la Société d'Émulation, qu'elle en avait été investie par l'autorité municipale elle-même, qui a mis à sa disposition un subside pour cet objet.

A ce propos, M. de Caumont a exprimé avec une louable franchise ses regrets d'avoir dû constater l'insuffisance des études faites, jusqu'à ce jour, pour retrouver et déterminer exactement l'emplacement du *Cameracum* de l'époque primitive ; et comme étant d'un bon exemple, il a cité plusieurs villes anciennes : Tours, entr'autres, où de patientes investigations ont amené des résultats vraiment incroyables.

Ceci l'a amené à remarquer, détail extrêmement curieux, qu'au Ve. siècle beaucoup de cités gallo-romaines, pour résister à l'invasion des hordes barbares, avaient été obligées de détruire des monuments romains, pour en former à la hâte des ouvrages de défense. A ce sujet, il a fait appel aux lumières de M. le conseiller Tailliar, sur la question de savoir si ces destructions, commandées par la nécessité, n'avaient pas été autorisées par un certain décret impérial. M. Tailliar a répondu affirmativement ; et il a cité l'endroit du Code Théodosien où se trouve le texte de ce décret, tout en exprimant l'opinion, assurément neuve, que cette loi n'avait fait peut-être que sanctionner ce qui existait avant sa promulgation.

Une dissertation des plus lumineuses a suivi cette observation, dissertation à laquelle ont pris part M. de Caumont, M. Tailliar et M. Cousin, de Dunkerque. Il est résulté de cet échange de communications: 1°. que beaucoup des premiers établissements fondés par les évêques des Gaules, l'avaient été d'après les souvenirs que ces prélats avaient

emportés de leur séjour à Rome, ou d'après les récits des voyageurs ; 2°. que les monastères situés hors de l'enceinte des villes, la plupart sous des vocables toujours à peu près les mêmes (St.-Martin, St.-Pierre-hors-des-Murs, etc.), pouvaient être considérés comme autant de stations du christianisme dans la conquête du monde, marquant l'endroit où s'étaient élevées des villes chrétiennes formées en rivalité des cités païennes, en lutte avec elles, et finissant, avec l'auxiliaire de la raison humaine, par les absorber complètement. A l'appui de ces assertions, M. de Caumont, évoquant les souvenirs que lui fournissent les immenses études archéologiques qui ont rempli 30 années de la plus honorable existence, a énuméré un grand nombre de ces étapes du christianisme militant : Tours, Auxerre, Dax ; et MM. Cousin et Tailliar ont nommé Reims, Boulogne.

Toutes les communications de M. de Caumont, improvisées avec autant de netteté que de verve, les idées si neuves qu'il a émises, idées si propres à ouvrir aux sciences des perspectives plus étendues, ont répondu suffisamment à ce que l'on était en droit d'attendre d'un savant qui a consacré sa vie entière à l'institution dont il est le promoteur. Et elles ont d'autant plus fixé l'attention, que jusqu'alors, par une modestie qui n'appartient qu'au vrai mérite, l'honorable président de la Société française s'était complètement effacé, pour laisser à ses collègues la facilité de produire leurs travaux.

Enfin, pour compléter l'exposition de ses vues sur la direction à donner aux études archéologiques, M. de Caumont a ajouté, contrairement à une opinion accréditée, que les évêques n'avaient pas toujours été enterrés dans leur église métropolitaine ; que souvent ils avaient eux-mêmes désigné un autre lieu de sépulture.

Après M. de Caumont, M. Tailliar rentrant dans la dis-

cussion ouverte dans une précédente séance, sur la topographie de l'ancien Cambrésis, a démontré que les éléments nécessaires pour reconstituer le *pagus Cameracensis* se trouvaient dans Baldéric ; mais qu'antérieurement à cet historien, les renseignements manquent absolument. Il a en même temps recommandé l'étude d'un ouvrage de Jacques de Guise, où se trouve décrit avec exactitude l'état des paroisses du Hainaut au XIIe. siècle.

M. Thénard a ensuite demandé la parole et a entretenu l'Assemblée d'une lettre pastorale de Mg^r. Giraud, adressée en 1847 aux curés et desservants de son diocèse, enjoignant à chacun de rechercher avec soin les origines probables de son église, et de tenir note de tous les faits pouvant être de quelque utilité pour l'archéologie locale.

Il a ajouté que Mg^r. Regnier, successeur de l'illustre cardinal, n'avait pas laissé tomber en désuétude ces prescriptions dont on peut attendre de bons résultats.

M. de Caumont a saisi l'à-propos des observations de M. Thénard, pour proposer au Congrès de voter des remercîments à Mg^r. Regnier qui, quoiqu'absent, avait favorisé les excursions scientifiques de la Société française, en levant, par des ordres précis donnés avant son départ, les obstacles qu'elle aurait pu rencontrer en visitant les églises et chapelles de son diocèse.

Après avoir pris connaissance d'un recueil de monuments religieux, dessinés par M. Clochez et décrits par M. l'abbé Thénard, et avoir examiné un plan de l'ancien Hôtel-de-Ville de Cambrai, que M. de Baralle regarde comme très-exact, M. de Caumont déclare la séance levée.

Le Secrétaire,

Charles-Aimé LEFEBVRE.

Séance générale du 25 juillet.

Présidence de M. Proyart, président du Tribunal de première instance de Cambrai.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Thénard* et *Wilbert*.

M. Lefevbre donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de la section d'archéologie ; sa rédaction est adoptée. M. Wilbert lit ensuite le procès-verbal de la séance générale du 23 juillet, l'Assemblée adopte également sa rédaction. Plusieurs questions ayant été ajournées en l'absence des personnes qui ont exprimé l'intention de les traiter, les membres présents sont invités à faire connaître celles dont ils désirent entretenir l'Assemblée.

Sur la 17e. question proposée à la section d'archéologie ainsi conçue :

Quels sont, parmi les abbés du nord de la France et du midi de la Belgique, ceux qui ont le plus protégé les arts?

M. de Linas prend la parole en ces termes :

Dom Jacques Coëne, né à Bruges en 1468, élu abbé de Marchiennes, près Douai, en 1501, confirmé dans cette dignité par Jules II, le 16 mai 1505, fut, sans contredit, un des prélats les plus éminents parmi les membres du clergé qui illustrèrent les Pays-Bas au XVIe. siècle. Durant les quarante années d'un gouvernement fort agité qui prit fin à sa mort, arrivée le 19 octobre 1542, Dom Jacques Coëne, malgré des préoccupations politiques et financières d'une extrême complication, déploya un zèle au-dessus de tout éloge pour orner et enrichir son église ; peu satisfait de la reconstruction de trois chapelles, de l'érection d'un grand nombre d'autels,

de la fondation du magnifique *Refuge*, qui sert aujourd'hui de Palais-de-Justice à Douai, de la sculpture, la ciselure, et des vitraux peints, semés à pleines mains sur des édifices déjà remarquables en eux-mêmes, l'abbé de Marchiennes voulut encore laisser à son monastère un trésor qui pût être envié par les plus opulentes maisons religieuses de la Flandre et du Hainaut. La liste des trente-huit morceaux dont se composait ce trésor à jamais perdu, est inutile à donner ici : je l'ai publiée, en 1856, dans une *Revue* imprimée à Amiens (1), je me contenterai seulement d'indiquer les œuvres les plus intéressantes, soit comme objets d'art, soit comme lieu de fabrication. En première ligne, apparaissent les châsses de sainte Rictrude et de sainte Eusébie, ouvrages de l'orfèvre Douaisien Antoine Poveur ou Pourveu : l'une pesait 268 marcs 5 onces et demie et coûta, les pierreries non comprises, la somme de 13,127 livres 14 sols 6 deniers parisis; l'autre, du poids de 289 marcs 4 onces 9 estrelins 4 frelins, fut payée, métal et façon, 13,480 livres. A ces pièces capitales, les circonstances me font un devoir d'ajouter celles que produisit l'industrie cambrésienne, savoir : trois anneaux d'argent, les images de sainte Lucie, saint Étienne, la Sainte Vierge, saint Longin, sainte Rictrude et plusieurs figures d'anges; un vase pour le saint-chrême, deux chandeliers, un bénitier, une crosse, deux couvertures de livres pour les grandes fêtes ; une croix, une paix, un calice; enfin, deux bâtons de chantre, deux châsses ou reliquaires et un second calice d'argent doré, exécutés, de 1541 à 1542, par un de ces artistes dont les cités qui les ont vu naître doivent conserver le nom avec un profond respect, maître Boudville, orfèvre de Cambrai (2). Je ne veux

(1) *La Picardie,* p. 70 et 111.

(2) Le jeune et brillant colonel Boudville, tué en Crimée au mois de juin 1855, et dont la famille était originaire du Cambrésis, ne se-

pas oublier non plus le magnifique cartulaire où Dom Jacques Coëne fit consigner les actes de son administration ; ce chef-d'œuvre de calligraphie, d'enluminure et de reliure, sauvé en 1791 par Dom Alexis Lallart, dernier abbé de Marchiennes, est aujourd'hui en la possession de son petit neveu, M. le baron Lallart de Gommecourt, qui a bien voulu me le communiquer : j'y ai puisé la plupart des documents dont je viens d'entretenir mon honorable auditoire.

M. Victor Delattre demande ensuite la parole pour lire au Congrès la note suivante, sur Marc Le Mire, orfévre cambrésien, et sur Aubert Le Mire (*Miræus*).

La lecture intéressante que nous a faite M. de Linas, dit-il, nous a donné la satisfaction de connaître le nom d'un artiste cambrésien ignoré jusqu'ici, et qui s'est distingué, au XVIᵉ. siècle, par des chefs-d'œuvre d'orfévrerie, remarquables autant par le nombre que par l'exécution.

Cette heureuse découverte nous a amené, tout naturellement, à porter à votre connaissance le nom de *Marc Le Mire*, autre orfévre cambrésien, vivant à la fin du XVᵉ. siècle. Il était en même temps échevin de Cambrai et receveur de la terre, seigneurie et pairie de Marcoing. Il épousa Michelle de Walincourt, et tous les deux moururent en la même année (1520).

Ce n'est pas seulement comme artiste et comme magistrat que *Marc Le Mire* a le droit d'occuper une place dans notre histoire ; il eut encore l'honneur d'être le chef de la fa-

rait-il pas un descendant de l'illustre orfévre ? Il serait beau, pour la cité de Vanderbuch et de Fénelon, de pouvoir s'approprier cette nouvelle gloire.

Le poids de toute l'argenterie fabriquée à Cambrai s'élève à près de 190 marcs ; les bâtons de chantre coûtèrent 978 livres ; l'artiste reçut, pour l'or employé et pour son labeur, 73 couronnes.

mille qui donna à l'évêché d'Anvers le célèbre Jean Le Mire, et à l'histoire, le savant Aubert Le Mire (*Miræus*), doyen et vicaire-général d'Anvers. Jean Le Mire administra son diocèse le court espace de 1604 à 1611, et fonda plusieurs bourses au collége de Douai.

Voici ce que nous dit, de la famille Le Mire, Jean Le Carpentier, dans son *Histoire de Cambrai*, p. 799, IIIe. partie :

« De cette maison était ce grand évêque d'Anvers, Jean « Le Mire, qui décéda l'an 1611 ; il était frère de Guillaume « Le Mire (créé receveur-général de Bruxelles par Alexandre « Farnèse, duc de Parme), qui procréa, entr'autres, un fils « nommé Aubert Le Mire, protonotaire apostolique, qui fut « establi (après la mort de Jean del Rio) doyen et vicaire-gé- « néral de l'évêché d'Anvers, l'an 1624, dont les rares et « doctes escrits seront éternellement révérés de tous les dé- « vots et savants. »

Le hasard nous a fait découvrir plusieurs titres généalogiques manuscrits de la famille Le Mire, que nous conservons avec soin dans nos chères archives. Elle portait pour armes : d'azur à trois besans d'argent, et criait : *Quiévy*.

Nous regrettons de ne pouvoir citer les œuvres de Marc Le Mire. Peut-être, un jour, pourrons-nous en découvrir quelques-unes. En attendant, notre cité peut s'enorgueillir, sinon d'avoir donné le jour aux savants personnages dont nous venons de parler, du moins de constater avec bonheur leur origine cambrésienne.

M. Gomart demande et obtient la parole sur les deux questions suivantes, également proposées à la section d'archéologie :

Quelles sont les pierres tombales les plus curieuses du nord de la France et du midi de la Belgique ?

Quelles sont leurs inscriptions monumentales les plus anciennes ?

En réponse à ces deux questions, il lit la notice suivante :

NOTICE SUR QUELQUES PIERRES TOMBALES CURIEUSES DU VERMANDOIS.

Les antiquaires étudient de plus en plus les pierres tombales que le temps et les révolutions ont épargnées ; car c'est là qu'on peut trouver sûrement les caractères épigraphiques, les costumes et les mœurs de nos ancêtres.

L'église de St.-Quentin présente encore plusieurs pierres tombales intéressantes ; malheureusement celles des bas-côtés du chœur, qui offrent des dimensions colossales, sont presque complètement effacées. Nulle part on ne rencontre de pierres tombales de pareille dimension (2 mètres sur 4 mètres). On regrette de ne plus retrouver les riches incrustations de cuivre ou de marbre blanc dont elles étaient émaillées, effacées sous les pas de douze générations qui se sont succédé depuis cinq cents ans.

Parmi les mieux conservées, nous signalerons les suivantes :

1°. Le tombeau de saint Quentin (IV°. siècle) ;

2°. Les deux pierres tombales, avec figures sculptées en relief, d'Odon IV, seigneur de Ham (XIII°. siècle), et de sa femme, Isabelle de Béthencourt ;

3°. La pierre tombale de dame Mehaus Patrelote, bienfaitrice de l'église de St.-Quentin (XIII°. siècle) ;

4°. De Jehan Berengier, chanoine et bienfaiteur de St.-Quentin (XIV°. siècle) ;

5°. De dames Le Convers et Lefevre (XV°. siècle) ;

6°. De Pierre d'Estourmel, seigneur de Vendhuile (XVI°. siècle) ;

7°. De Jehan Deffossez, seigneur de Sissy (XVI°. siècle).

Le tombeau de saint Quentin. — La crypte qui se trouve sous le chœur de l'église de St.-Quentin, et dans laquelle on descend par deux escaliers de dix-huit degrés, placés des deux côtés du chœur, renferme le tombeau de saint Quentin. Cette chapelle souterraine, qui présente une surface de 9 mètres sur 4 mètres 50 centimètres, doit, si l'on consulte son architecture ogivale, avoir été construite en partie vers le XIIe. siècle, sur l'emplacement d'une chapelle plus ancienne, bâtie par l'abbé Hugues au IXe. siècle. Elle présente trois cavités maçonnées en arcs demi-circulaires, évidemment plus anciennes que la chapelle elle-même. Ces caveaux, séparés inégalement par trois gros murs qui avancent de 1 mètre dans la chapelle, contiennent trois tombeaux : celui du milieu, en marbre blanc, est celui de saint Quentin; les deux autres, en pierre, sont ceux de saint Victorice et de saint Cassien. Les caveaux sont élevés, au-dessus du sol, de 1 mètre, et mesurent : en largeur, 1 mètre 20 centimètres ; en hauteur, 1 mètre 50 centimètres, et en profondeur, 2 mètres 50 centimètres.

On remarque, dans le bas du caveau central qui renferme le tombeau de saint Quentin, deux pierres fort curieuses et de la plus haute antiquité. Ces pierres, enclavées dans les parois, rappellent, par leur style, les monuments des catacombes de Rome et remontent, peut-être, à l'invention du corps de saint Quentin par sainte Eusébie, en 358. L'une d'elles représente une croix pattée, sculptée dans un cadre avec moulures antiques. Le sarcophage de saint Quentin a été taillé dans une énorme colonne cannelée de marbre blanc, dont on a partout usé et gratté les cannelures de manière à avoir un couvercle hémisphérique extérieurement rond et poli. Les cannelures, dans la partie basse du sarcophage, sont entières. La colonne a été divisée en deux sur la longueur ; l'intérieur de la partie qui sert de fond est évidé en forme

d'auge, de 0 m. 15 à 16 c. de profondeur; le couvercle est creusé en demi-rond. Le tombeau mesure en longueur 2 m. 15 c., et en largeur, au milieu, 0 m. 58 c. Le marbre ne porte aucun ornement, si ce n'est du côté de la tête, quelques rayures simulant une moulure informe sur le couvercle avec ces mots :

SANCTVS QVINTINVS.

L'invention du tombeau de saint Quentin, faite le 2 janvier 651, par saint Éloi, est racontée par saint Ouen, qui dit que le sarcophage était très-ancien. Sigebert, dans ses Chroniques, dit également : *Reperit cumbum sane veterrimum tegentem corpus sacratum.* La forme, la couleur et la matière du tombeau que possède l'église de St.-Quentin peuvent faire croire, avec quelque vraisemblance, qu'il est celui dans lequel sainte Eusébie a enseveli le corps de saint Quentin, au milieu du IVe. siècle (358), lorsqu'elle l'eut retiré des eaux de la Somme. La forme est exactement celle du tombeau d'Honorius (IVe. siècle), qu'on voit à Ravenne, et l'on sait que plusieurs saints ont été ensevelis dans des fûts de colonne, dans les premiers siècles du christianisme. Le tombeau est en marbre blanc, dépourvu d'ornements, et il paraît avoir été fait pour être mis en terre, comme on le pratiquait dans les premiers temps de l'ère chrétienne, tandis que s'il eût été destiné à être exposé à la vénération des fidèles, on l'eût orné de bas-reliefs et de moulures, comme on l'a fait un peu plus tard pour les sarcophages apparents.

Enfin, la couleur jaune que le marbre blanc de ce tombeau a revêtue et qu'il conserve encore, indique qu'il a séjourné dans la terre argileuse qui forme le fond du sol sur lequel est bâtie l'église de St.-Quentin.

Tombeau d'Odon et d'Isabelle de Béthencourt. — La chapelle souterraine de l'église de Ham présente, assez bien con-

servées, deux pierres tombales sculptées en relief et reproduisant les figures d'Odon IV, seigneur de la ville, et d'Isabelle de Béthencourt, sa femme. Celle d'Odon IV, ou Oedes, est la mieux conservée. Ce seigneur de Ham se croisa en 1200, en même temps que Hugues de Vermandois, son suzerain, et partit avec la noblesse de Flandre et de Vermandois sous les ordres de Beaudoin IX, comte de Flandre; il prit part, en 1202, à la prise de Constantinople. Plus tard, en 1205, sous



TOMBEAU D'ODON IV, SEIGNEUR DE HAM (1230).

les murs d'Andrinople, il battit en retraite avec vingt-cinq

autres chevaliers, ce dont il eut *grand blasme* de ses compagnons d'armes. Son épitaphe nous apprend qu'il mourut en 1234. La pierre tumulaire, sculptée en relief, dont nous donnons le dessin, représente Odon, couché sur le dos, la tête nue, posée sur un coussin ; son corps est entièrement revêtu d'une chemise ou cotte de mailles dont l'armure de la tête retombe sur le col ; une tunique sans manches, serrée autour de la taille, recouvre sa riche armure ; de la main droite, le châtelain saisit son épée qu'il paraît vouloir tirer du fourreau, et de la main gauche il soutient son bouclier qui porte *d'or à trois croissants montants de gueules* 2 *et* 1, qui sont ses armes et celles de sa famille. Ses pieds, chaussés d'éperons, reposent sur un chien, symbole funéraire fort connu.

On lit autour de cette pierre l'inscription suivante :

..... ODO QVARTVS DNS HAMENSIS QVI OBIIT SEXTO KALENDAS OCTOBRIS. ANNO DNI MILLESIMO DVCENTESIMO TRIGE.....

..... *Odon IV, seigneur de Ham, qui mourut le six des calendes d'octobre, l'an du Seigneur mil deux cent trente.....*

On trouve à côté une autre pierre, de même grandeur, sortie du même ciseau : c'est celle d'Isabelle de Béthencourt, femme d'Odon IV. Elle représente la noble châtelaine dans le costume du XIIIᵉ. siècle. La tête, ceinte d'une couronne enchâssée de pierreries, repose sur un coussin au-dessus duquel on voit, dans un écusson rond, soutenu par deux anges ailés, vêtus de robes, un agneau nimbé, symbole du Christ, tenant avec le pied un petit étendard. Isabelle est vêtue d'une très-longue robe flottante, dont les draperies de bon goût retombent sur les pieds qu'elles recouvrent. La taille est serrée par une ceinture ornée de pierreries à laquelle pend l'escarcelle.

Les manches de la robe sont justes ; les deux mains sont jointes et relevées. Sur ses épaules est rejeté un manteau, dont les côtés sont retenus par une riche agrafe placée sur la poitrine.



TOMBE D'ISABELLE DE BÉTHENCOURT (XIIIe. SIÈCLE).

On lit autour de la pierre l'inscription suivante :

..... ISABELLA, FILIA HVGONIS DE BETHENCORT ET VXOR QVARTI ODONIS DOMINI HAMENSIS.

..... *Isabelle, fille de Hugues de Béthencourt et épouse d'Odon IV, seigneur de Ham.*

Tombe de Mehaus Patrelote. — La pierre tombale la plus remarquable de l'église de St.-Quentin se trouve dans la chapelle St.-Roch (ancienne chapelle St.-Éloi). Nulle part on ne trouve un modèle de cette époque mieux conservé, d'un dessin plus riche et plus pur avec une inscription plus franchement accusée. C'est une très-grande dame, dont l'ample et



TOMBE DE MEHAUS PATRELOTE.

beau vêtement nous donne une parfaite idée du costume de

l'époque. De sa main droite, elle caresse un collier d'or qui lui retombe sur le haut de la poitrine, et de l'autre, elle tient un livre d'Heures à fermoir. Elle est couchée sous une façade gothique, encadrée dans une bordure sur laquelle se trouve gravée, en caractères de l'époque, l'inscription suivante :

† CHI : GIST : DAME : MEHAVS (Mathilde) :
PATRELOTE : QVI : TRES : PASSA : EN :
L'AN : DE : L'IN : CAR : NA : SION : NOS : TRES : SEGNIEVR
M : CC : LXXII (1272)
AU : MOIS : DE : NO : VEM : BRE :
PRIIES : POVR : S'AME :

Quelle était cette dame *Mathilde Patrelote* ? Ce doit être, assurément, une dame de condition et d'une fortune considérable ; le nom de *Patrelote* était très-honorablement connu à St.-Quentin au XIIIe. siècle, et *Quentin de La Fons*, dans son *Histoire de l'église de St.-Quentin*, dit qu'une dame Mehaus Patrelote, décédée le 20 novembre 1272, et inhumée dans la chapelle St.-Éloi, a donné pour un *obit* quatre muids de blé de rente, qui doivent être distribués en ce jour. Nous trouvons ailleurs qu'une bourgeoise de St.-Quentin, nommée *Mehaus (Mathilde)*, a donné à l'église du Chapitre la cure de Germaine, dont elle avait sans doute le bénéfice et la présentation : *Eodem die obiit Mathildis quæ dedit nobis ecclesiam in Germaniis*, etc., etc.

Tombe de Jehan Berangier. — Une autre pierre tombale de l'église de St.-Quentin, qui mérite d'être signalée, est celle de Jehan Bérangier, chanoine et bienfaiteur de cette église. C'est une pierre bleue, de 2 mètres 31 centimètres sur un mètre 15 centimètres, sur laquelle le pieux chanoine a été gravé au trait, debout, sous un portique ogival. Le personnage est revêtu du surplis ; son bras gauche porte l'aumusse ; de ses

mains jointes s'échappe une banderole sur laquelle on lit :

Noxas Criste tuo sanguine dele meas.

On lit autour de la pierre, en caractères gothiques :

Hic jacet venerabilis vir dominus Joannes Berangier, presbiter, quondam hujus insignis ecclesiae canonicus, qui in capellaniâ ad altare Beati Juliani fundatâ suis bonis missam quotidiè perpetuò celebrandam ordinavit et ornamenta ad hoc necessaria dotavit. Decessit verò anno Domini M°CCCC°, octogentesimo tertio, die decimâ sextâ mensis novembris, anima ejus requiescat in pace. Amen.

Tombe de dame Le Convert. — Cette pierre carrée de 0 m. 63 centimètres, en marbre noir, représente la dame, debout,



TOMBE DE DAME LE CONVERT.

placée d'angle à autre de la pierre. Sa tête est couverte d'un béguin ; ses mains sont jointes sur la poitrine, ses manches bordées d'hermine ; la robe descend à larges plis jusque sur les pieds, placés sur un dallage blanc et noir. De chaque côté de la figure se trouvaient autrefois deux écussons armoriés qui ont été effacés. On lit, autour, l'inscription suivante en lettres gothiques :

Cy gist damoiselle..... Blachart en so vivat fame de Pierre li Convers et depuis fame de Pierre Lefevre (1) qui est décédé la M CCCC IIII^xx et XIII le XXIIIe jo decebre prs Dieu po so ame.

Tombe de Pierre d'Estourmel, seigneur de Vendhuile. — L'église de Vendhuile possédait encore, avant 1789, une large pierre tumulaire en granit bleu, représentant, sculptés en relief, le sire Pierre d'Estourmel et sa fille, Adrienne d'Estourmel. A la Révolution, le monument fut renversé de son socle, mutilé autant que le permit la dureté du marbre, et jeté au dehors de l'église.

M. Audin, alors maire de Vendhuile, fit don de cette pierre au Musée de St.-Quentin, où elle figure aujourd'hui.

Elle porte en légende, sur le pourtour, l'inscription suivante en lettres gothiques :

« ..... Noble hme. Pierre. Desto^r mt. Sr de Venduyl. tressa. en. la.
« cité. de Cabroy. le. VIIIe. jour. de. jullet. a XV^c XXVIII. fut. entrre.
« à St.-Ciry quat. on. fit le chastiaux....

« ..... Cy. Gist. madamoiselle Andrien. Destormt. fille. dudy. S^r
« Destormt. qui. trépassa. l'an Mil V^c. et.... »

Pierre d'Estourmel, un des membres les plus illustres de la famille des Destourmel-Vendhuile, fut investi, en 1521, par

(1) Mayeur de St.-Quentin en 1460.

lettre de l'empereur Charles-Quint, de la charge importante



TOMBE DE PIERRE D'ESTOURMEL, SEIGNEUR DE VENDHUILE (1528).

de *gavenier* (1) de Cambrai.

(1) On appelait droit de *gave* ou *gavene*, le tribut que les églises de Cambrai payaient aux comtes de Flandre, en reconnaissance de la protection que ceux-ci leur accordaient.

Tombe de Jehan Deffossés, seigneur de Sissy. — On trouve dans la chapelle de Sissy, près Ribemont, de nombreuses dalles tumulaires, aujourd'hui à demi effacées, qui portent les noms de plusieurs seigneurs de Sissy. Ce fief, après avoir été long-temps possédé par des seigneurs de ce nom, passa successivement dans la maison des Deffossés, en 1413 ; des Châtillon, en 1654 ; des Conflans, en 1678 ; et des Genlis, en 1748. Une des dalles les mieux conservées représente, gravée au trait, la figure de Nicolas Deffossés, mort en 1505. La tête du chevalier repose sur un coussin ; ses pieds sont appuyés sur un lion ; il a les deux mains jointes sur la poitrine et porte, par-dessus son armure, une tunique sur laquelle sont représentées ses armes. On lit autour de la pierre l'inscription suivante, qui est gravée en caractères gothiques :

« Cy. dessous. gist. noble. home. Nicolas Deffossés. escuier. en. son.
« vivant. seigneur. de Sissy. fils. de. Jehan. Deffossés (1). et. de. Chouy.
« en. parti. li. quel. trespassa. l'an. de. grace. Mil. V. cinq. ou. mois.
« de. septembre. ou. 10. pries. Dieu. po. same. »

Après ces observations de M. Gomart sur les diverses pierres tombales qu'il a remarquées à St.-Quentin, M. Cousin dit que l'arrondissement de Dunkerque en possède aussi de fort remarquables, parmi lesquelles il cite celles de West-Cappel, canton de Bergues ; de St.-Pierre-Brouck, canton de Bourbourg ; de Teteghem, et de plusieurs autres églises.

A West-Cappel, on voit dans l'église le tombeau relevé de Luwinne de Capple (ce monument a environ 1 mètre de

(1) Il y a ici une inversion dans l'inscription, et il faudrait lire : *seigneur de Sissy et de Chouy en partie, fils de Jean Deffossés*, etc.



TOMBE DE NICOLAS DEFFOSSÉS, SEIGNEUR DE SISSY (1505).

hauteur et 2 mètres de largeur), et beaucoup d'autres pierres tombales représentant des seigneurs de Capple ou des chapelains avec leur costume.

Un membre de la Société Dunkerquoise s'occupe de la description de ces pierres et son travail doit être imprimé.

M. Lefebvre parle ensuite de plusieurs pierres qu'il a remarquées dans la citadelle de Cambrai et qu'il décrit ainsi :

Au-dessous des armoiries du défunt, sculptées avec goût, se trouve, dans un encadrement élégant, l'inscription suivante :

ICY REPOSE MESSIRE CHARLES DE LARIVIÈRE, SEIGNEUR DE FRESSIES, CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE ST.-LOUIS, QUI, APRÈS AVOIR SERVI 75 ANS PENDANT LEQUEL TEMPS IL S'EST TROUVÉ A PLUSIEURS SIÉGES ET BATAILLES, COMMANDÉ UNE COMPAGNIE DE 600 GENTILSHOMMES ENTRETENUS POUR LE SERVICE DE SA MAJESTÉ DANS CETTE CITADELLE (1), DONT IL A ÉTÉ GOUVERNEUR L'ESPACE DE 23 ANS, DÉCÉDA LE 3 DE JUIN 1720. REQUIESCAT IN PACE.

A côté de cette magnifique pierre tombale, qui ne mesure pas moins de 2 mètres de hauteur sur une largeur de 1 mètre environ, s'en trouve une autre qui est encore plus magnifiquement ornementée; en voici l'inscription :

ICY REPOSE LE CORPS DE MESSIRE ROBERT DE LA FORCADE, CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE ST.-LOUIS, GOUVERNEUR DE LA CITADELLE DE CAMBRAY, BIENFAITEUR DE CETTE ÉGLISE ET DES PAUVRES QUI EST DESCEDÉ LE 11 9bre 1734, AGÉ DE 89 ANS. REQUIESCAT IN PACE.

(1) M. Lefebvre, à l'appui de son opinion sur l'existence à Cambrai d'une sorte d'école militaire, a cité un traité de géométrie à l'usage des gentilshommes entretenus à Cambrai. Ce livre, dont l'auteur est M. Deszauncaux, a été imprimé à Douai.

Deux autres pierres, placées un peu plus loin, se trouvaient presqu'entièrement frustes : l'une, consacrée à un chapelain de l'église de la citadelle, mort en 1655 ; l'autre, à un contrôleur de Sa Majesté *(sic)*, décédé en 1666.

M. de Caumont éveille l'attention des membres présents, sur l'utilité d'une statistique qui ferait connaître :

1°. A quelle époque la plus grande partie des paroisses a été établie dans les campagnes ;

2°. Quelles sont leurs origines ;

3°. Dans quelle proportion les abbayes ont contribué à leur création.

M. le comte d'Héricourt rappelle que l'on voyait généralement le *chœur* des églises élevé par les évêques, la *tour* par l'abbaye et la *nef* par la commune.

M. de Caumont ajoute qu'il ne serait pas moins important de déterminer la date des divers monuments de chaque ville et de rechercher les noms de leurs architectes ; d'en faire connaître les parties souterraines et de signaler leur caractère ; de rechercher leur plus ancien périmètre et d'en donner le tracé.

Un membre fait remarquer que les souterrains de Cambrai ont été le sujet d'un travail qui a été publié par MM. E. Bouly et Ad. Bruyelle, et qui gagnerait beaucoup à l'adjonction des dessins que l'on a faits, mais qui sont restés inédits.

M. de Caumont invite de nouveau la Société d'émulation à rechercher le périmètre romain de Cambrai, dont on a retrouvé des traces sur l'emplacement de l'ancienne église métropolitaine. Puis il parle des recherches à faire sur les plus anciennes cloches, dont il serait utile de faire connaître le timbre et le dessin. A ce travail devrait être rattachée une étude sur les carillons.

M. de Caumont invite également les divers membres du Congrès à s'occuper des statuts des anciens corps de métiers.

M. de Linas dit avoir vu à Arras la suite non interrompue de celui des teinturiers de cette ville, du XIII°. au XVIII°. siècle, et parle en peu de mots de ses fabriques de tapisserie, si renommées au moyen-âge.

En réponse à la 15°. question, ainsi posée dans le programme :

Quelles sont les plus anciennes tapisseries historiées ?

M. de Linas fait au Congrès la communication suivante :

NOTES SUR QUELQUES TISSUS ANCIENS OU MODERNES CONSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Chasuble de Maubeuge. — L'église paroissiale de Maubeuge possède encore aujourd'hui une ancienne chasuble, conservée de temps immémorial dans la sacristie du Chapitre noble de Ste.-Aldegonde, dans la même ville. Arnould de Raïsse (*Hierogarophylacium belgicum*, p. 13, 1628) désigne ainsi ce vêtement : « *Planeta cum manipulo et stola sancti Autberti, episcopi Cameracensis, ex tela auro contexta.* » M. l'abbé Bulteau (*Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. III, p. 255, 1853), s'appuyant sur une tradition locale, l'attribue à saint Ablebert ou Emébert, sixième évêque de Cambrai, pour qui sainte Aldegonde l'aurait confectionnée de ses propres mains ; le dernier historien de la sainte, le R. P. André Triquet (1625), et son docte annotateur, M. Estienne (*Vie admirable de sainte Aldegonde*, 1837), gardent le silence à ce sujet ; enfin, le R. P. Basilidès (1623), qui avait une belle occasion d'en parler à propos des translations de 1161 et de 1439, se tait également. Je ne mentionnerai ici que pour mémoire quelques lignes échappées à M. le président Lebeau (*Bulletin monumental*, 1848, p. 418) : un simple démenti ne réduit pas à néant une tradition toujours respectable, même quand

elle n'est pas fondée sur des bases solides. Les figures qui illustrent deux des publications ci-dessus mentionnées laissent aussi à désirer : le bois du *Bulletin monumental* ne rend même pas l'aspect de l'étoffe; la lithographie de M. Bulteau, plus exacte, est néanmoins établie sur une échelle si exiguë, et avec un tel contre-sens de teintes, qu'il est presque impossible à l'amateur, qui n'a pas étudié l'original, de se reconnaître au milieu de ce réseau de traits blancs se détachant à peine sur un fond gris clair.

Il n'entre pas dans mon plan de discuter l'opinion d'Arnould de Raïsse, non plus que la tradition locale, mes conclusions n'étant favorables ni à l'une ni à l'autre; je laisserai aussi de côté le chapitre des dimensions très-exactement mesurées par MM. Lebeau et Bulteau, me bornant à traiter les deux questions capitales d'industrie et d'antiquité.

Le vêtement sacerdotal de Maubeuge porte des traces trop évidentes de mutilation, pour que l'on puisse douter un seul instant qu'il n'ait été retaillé au XIVe. siècle, afin d'en tirer une étole, un manipule, une parure d'amict et un voile de calice; il est identique de forme à la chasuble de Brienon, dont la date n'est pas contestable (1349-1398); de plus, l'étroit galon sicilien qui lui sert d'orfroi et l'état de sa doublure, en sandaline rouge, concourent à démontrer l'existence d'un arrangement postérieur à la façon primitive : il a donc pu avoir, et suivant mon avis, il a eu d'abord cette coupe demi-circulaire dont l'usage en Occident remonte, preuves à la main, jusqu'au IXe. siècle, sans qu'il soit interdit d'en rechercher plus avant l'origine. L'étoffe, d'un travail et d'un dessin singulièrement remarquables, ne présente aucun rapport direct avec les tissus inédits ou publiés parvenus à ma connaissance; il est donc nécessaire de la décrire avec soin et d'en déterminer les caractères saillants avant de formuler une opinion à son égard.

Cette étoffe appartient à la classe des tissus lancés, la chaîne est en soie rose pâle, la trame en soie et en or ; sur le fond pourpre clair se détachent des couples de perroquets contournés, entourés de rosaces et dont les têtes affrontées supportent une fleur de lis du plus beau galbe, le tout en or : seulement, le métal, au lieu de revêtir un fil de lin ou de soie, est employé en lames très-minces que protége une enveloppe de baudruche. Un fait non moins curieux à noter, c'est que le dessinateur, au lieu de dégager ses ornements en les plaçant dans un champ proportionné à leurs dimensions, a au contraire réduit ce champ à l'état de simple ligne, en sorte que l'ensemble présente un fond d'or sur lequel on aurait esquissé des figures au trait.

Quelles déductions tirer de semblables prémisses ?

Les tissus en or accusant une haute antiquité sont fort rares ; les deux plus anciens connus ne remontent pas au-delà du XIIe. siècle ; j'en ai découvert un troisième à Milan sur une dalmatique, au moins contemporaine de l'archevêque Arriberto qui, en 1026, couronna Conrad le Salique. C'est un large galon figurant un treillis à mailles hexagonales chargées en abîme d'un petit rectangle ; comme disposition, travail, couleur et matière, il est identique à l'étoffe de Maubeuge ; mais, son dessin géométrique s'éloignant de la fantaisie arabe, il ne peut appartenir qu'à l'industrie byzantine ; or, celle-ci, fille de l'Asie, m'amène naturellement à demander à cette partie du globe l'origine de l'objet de mes recherches.

L'étude approfondie de l'ornementation va surtout m'aider à obtenir une réponse.

Les perroquets offrent un type trop commun pour mériter une discussion. Restent donc les rosaces ou pivoines de la Chine et les fleurs de lis ; au rôle que jouent ici ces deux végétaux, en apparence si étrangers l'un à l'autre, se réduit toute la question.

Un voyageur artiste, M. Adalbert de Beaumont, conduit à ouvrir une enquête sur l'antique symbole de la monarchie française, l'a observé sur beaucoup de monuments orientaux; les édifices, les manuscrits et les monnaies de la Perse, de l'Arménie et de la Mésopotamie, lui en ont fourni de nombreux exemples; mais c'est en Égypte qu'il a rencontré les plus anciens; une cuiller pharaonique du Louvre en fait foi. Or, parmi les mille spécimens gravés dans les *Recherches sur l'origine du blason*, les figures qui, par leur galbe et leur solidité, se rapprochent le plus de la fleur de lis qui m'occupe en ce moment, appartiennent tant à la grille en pierre d'un tombeau du Xᵉ. siècle au Caire, qu'à diverses monnaies arabes dont l'une émane du célèbre Saladin, qui gouverna l'Égypte de 1171 à 1193; c'est donc aux environs de cette contrée, et, si l'on n'a pas oublié le galon de Milan, entre le Xᵉ. et le XIᵉ. siècle, qu'il faut placer le berceau et la date de la chasuble de Maubeuge.

La pivoine précisera entièrement le lieu de fabrication: on sait, en effet, que les marchandises chinoises arrivaient jadis en Europe par la mer Noire, qu'elles pouvaient atteindre à travers la Tartarie et la Perse; de la Perse, elles gagnaient certainement l'Al-Djézirah et l'Irac-Araby, où leur aspect, influençant l'industrie locale déjà familiarisée avec l'art égyptien, aura produit l'heureux mélange de types que l'on remarque sur mon tissu.

Un dernier argument en faveur de ce système. Divers écrivains des XIIIᵉ. et XIVᵉ. siècles mentionnent fréquemment une étoffe d'or sur champ, presque toujours rouge, qu'ils nomment *siglaton;* dans ce tissu, qualifié de drap d'or par un inventaire de 1295, le métal occupait à l'endroit une place beaucoup plus large que la soie; des oiseaux y étaient parfois figurés; enfin, les siglatons de Bagdad jouissaient d'une grande réputation dès un temps très-reculé. Sera-ce aller trop loin

de Dieu, vêtue d'une robe d'or, les pieds posés sur le ', est environnée de rayons; deux anges, en dalma-·c, la soutiennent respectueusement en l'air, tandis 'res messagers célestes, couverts d'aubes blan-'ne couronne ducale au-dessus de sa tête; le s est très-pur, et le travail supérieur au 're, tenant un livre et une seule clef; hache en main. Partie antérieure : n calice; 2°. saint Barthélemy, avec 'é et sa croix.

— Une fort belle tapisserie à ivais, et ornant l'une des salles .ei, passe pour avoir été fabriquée dans .e ville; ce qui paraît certain, c'est qu'une fa-..e Baërt ou Bar y exerçait au siècle dernier la profession de haute-lissier, et que son ancienne demeure est encore connue de quelques personnes; j'ai vu moi-même, chez un marchand de curiosités, rue des Carmes, une grosse tapisserie façon d'Arras signée *Bar*; enfin M. Delattre en possède une autre où se trouve l'estampille *Thellier-Baërt*, *à Cambrai*. Aucune ne remonte au-delà d'une centaine d'années. Il serait possible, en compulsant les anciens registres de catholicité et de la ville, de savoir au juste à quelle époque l'industrie textile prit naissance dans la capitale du Cambrésis; les seconds apprendraient peut-être si les ouvriers travaillaient en manufacture ou bien sur des métiers isolés. Je recommande vivement cette étude à MM. les membres de la Société d'émulation.

Un membre croit pouvoir affirmer que la ville de Cambrai a eu de pareilles fabriques, qu'elles existaient encore au siècle dernier, et que c'est de l'une d'elles qu'est sortie la remarquable tenture que l'on voit aujourd'hui dans le cabinet de

M. le Procureur impérial et dont les sujets sont empruntés aux fables de La Fontaine.

Les considérations présentées au Congrès sur les anciens édifices communaux ont décidé M. Wilbert à écrire la notice suivante.

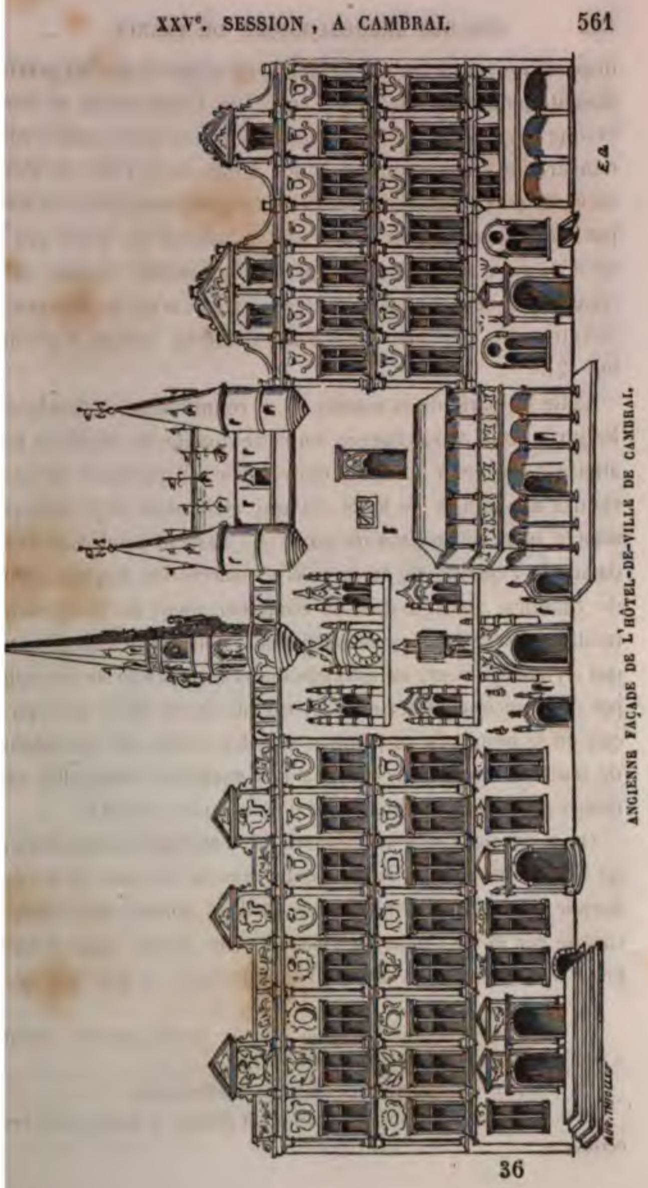
NOTICE SUR L'ANCIENNE FAÇADE DE L'HOTEL-DE-VILLE DE CAMBRAI.

Cette façade dont on voit ici le dessin a trois parties qui furent élevées, l'une en 1510, les deux autres en 1544. La plus ancienne est surmontée, d'un côté, d'un campanille et de deux statues qui sonnaient les heures, et de l'autre, de deux tourelles à toit conique. Les deux autres parties sont placées aux extrémités de droite et de gauche.

Les deux dates de 1606 et de 1689 que l'on remarquait, la première dans le second corps de bâtiment, et la seconde dans le premier, toutes deux en regard des armes de l'évêque, qui, depuis l'an 1007, était comte du Cambrésis (1), ne peuvent servir à expliquer le caractère architectonique du monument. Pour le prouver, il faut remonter à l'origine de l'histoire communale de Cambrai.

Dans la charte qu'il a donnée aux habitants de cette ville en 1184, et que l'on continue de regarder comme leur première loi écrite, l'empereur Frédéric éprouve le besoin de calmer les passions : les esprits alors, il le dit, étaient moins

(1) V. dans les pièces à l'appui d'un Mémoire rédigé à la fin du siècle dernier pour l'archevêque de Cambrai, celle qui, sous le n°. 7, porte la date du 11 des calendes de novembre de l'an 1007. Long-temps douteuse, l'authenticité de cette pièce ne peut plus être contestée aujourd'hui qu'on peut en voir l'original aux archives générales du département du Nord.



ANCIENNE FAÇADE DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE CAMBRAI.

disposés à l'amitié qu'à la haine (1) ; il n'ignore pas les graves dissentiments qui ont existé entre les Cambrésiens et leur évêque ; il sait que ces dissentiments ont eu pour cause l'administration, les coutumes et les droits de la ville ; et c'est après avoir consulté ses conseillers recommandables, les uns par leurs dignités, les autres par la sagesse de leurs avis, qu'il a, dit-il, rédigé l'acte qu'il fait connaître comme une transaction dans l'intérêt de tous, et qui n'est qu'une consécration des coutumes auxquelles il entend donner force de lois (2).

Cette loi parle de la maison où se réunissaient, à Cambrai, les jurés de la paix, chargés, en cette qualité, de réprimer les atteintes portées à la liberté individuelle, d'apprécier les garanties données à ce sujet, et qui était alors déjà connue sous le nom de *maison de paix* (3). Sans prétendre qu'elle datait de l'époque de la première insurrection des habitants de Cambrai, c'est-à-dire du commencement de la seconde moitié du X[e]. siècle, en se rappelant la mission des magistrats qui s'y réunissaient, on est amené à croire qu'elle ne lui était pas de beaucoup postérieure et qu'elle devait dater de l'époque où le besoin de suspendre, par des trèves, les agressions de toute nature, fit recourir à des garanties auxquelles on donna pour dénomination celle d'*institutions de paix*.

On a dit, dans une des séances de la section d'archéologie, qu'il existe un dessin de l'ancienne *maison de paix*, et M. de Baralle a été prié d'en prendre et d'en donner une copie. Calqué par M. le comte de Vendegies, ce dessin, qui est aujourd'hui la propriété de M. Victor Delattre et qui a été ré-

(1) « Inter corda plus odiis quam amicitiæ studiis inclinata, veram « pacem firmamque concordiam restituat. »

(2) « Has eis consuetudines pro legibus... indulsimus. »

(3) « Si testimonio vicinorum suorum ad juratos *in domo pacis* venerit... »

duit pour la gravure que l'on fait ici connaître, n'est autre qu'une image agrandie de l'ancienne façade de notre hôtel-de-ville, publiée dans les *Délices des Pays-Bas.* Sa partie la plus ancienne, je l'ai dit, date de l'année 1510, et l'on ne doutera pas qu'à cette époque encore l'hôtel-de-ville de Cambrai portait tout à la fois le nom de *maison de paix* et celui de *halles communales*, si l'on consulte le compte-rendu pour la même année par les *quatre hommes* chargés de l'administration des revenus de la ville : ce compte, en effet, parle de la rétribution donnée « à cinq ouvriers tailleurs de pierres « chargés de la *devanture des halles*, et place les halles dans « la *maison de paix* (1). »

Dans un mémoire que la Société d'émulation de Cambrai a couronné en 1835 et qui a pour titre : *De l'affranchissement des communes dans le nord de la France*, M. Tailliar, conseiller à la Cour impériale de Douai, a dit (2) qu'aux XIe. et XIIe. siècles, quand les communes s'organisèrent, chacune « eut son scel ou cachet spécial portant la figure de l'em-« blème qui paraissait convenir le plus à la cité », et « qu'un « assez grand nombre de communes choisirent pour leur « scel l'image d'une tour ou d'un château-fort, symbole de « la force et de l'indépendance. »

C'est donc moins comme fait à l'image de notre première maison commune que comme une preuve à l'appui de l'opinion de M. Tailliar, qu'il peut être utile de faire connaître un sceau qui date du commencement de la seconde moitié du XIIe. siècle, qui est apposé au bas de la charte de fondation de l'hôpital St.-Jean, a pour légende les mots : *Sigillum Cameraci civitatis*, et représente une mosquée flanquée de

(1) V. le chapitre des *mise* et *sollucions* et celui qui a pour titre : *Machonnerie en tacq* (à la tâche) *et en journ* (à la journée).

(2) Section V, art. 6.



SCEAU DU XIIe. SIÈCLE (CIRCA ANNUM 1150), APPOSÉ AU BAS DE LA CHARTE DE FONDATION DE L'HÔPITAL S^t.-JEAN DE CAMBRAI.

six minarets et entourée d'une enceinte continue. Sans rien affirmer à ce sujet, on peut être amené à croire, à la vue d'une maison qui existe encore et dont la reconstruction remonte à l'année 1572, qu'au commencement du XIIIe. siècle, ainsi que le constatent beaucoup de sceaux de cette époque,



SCEAU DE LA VILLE DE CAMBRAI AU COMMENCEMENT DU XIIIe. SIÈCLE.

la *maison de paix* de Cambrai avait avec un mur d'enceinte une partie avancée flanquée, de chaque côté, d'une aile disposée en retraite. Le mur d'enceinte était une sorte de fortification derrière laquelle les habitants avaient reconnu le besoin de se retrancher pour se mettre à l'abri de soudaines attaques ; et ce n'est pas seulement à Cambrai que ces maisons pouvaient être fortifiées, ce n'est pas non plus seulement au XIIe. et au XIIIe. siècle qu'on trouve cet usage en vigueur sur d'autres points de la France : l'article 2 des lettres par lesquelles Philippe IV fixe les coutumes de Lisle, en Périgord, constate qu'au mois de juillet 1309, les habitants de cette ville étaient en possession du droit de construire leurs habitations avec ou sans créneaux (1).

(1) « Nova ædificia construere, levare et facere *cum crenellis et sine* « *crenellis.* »

On ne voit rien de semblable dans le dessin de la façade de notre ancien hôtel-de-ville ; deux époques y sont franchement accusées : la première (1510) est l'époque de transition de l'architecture ogivale à celle de la Renaissance ; la seconde (1544) est tout entière de cette dernière date.

L'abbé Mutte rapporte (1) que, vers l'an 1090, le peuple de Cambrai s'étant soulevé contre les chanoines, un jugement ordonna que l'on abattrait le beffroi, que l'*horloge* et le *cadran* seraient enlevés et que l'on déchausserait les rues des Poteries et du *Questiviez*, espèce de cour des Miracles qui devait son nom à la pauvreté de ceux qui l'habitaient, et que l'on appelait les *Chétifs*.

On voit, dans l'*Histoire de Cambrai* écrite par l'abbé Dupont, qu'au commencement du XIIe. siècle, sous l'épiscopat de Godefroy, pour obéir aux injonctions de l'empereur, les bourgeois abattirent leur *beffroi*.

Le même historien, en parlant d'une insurrection qui éclata à la fin du siècle suivant, dit que « les séditieux s'étant « emparés des bannières de la ville, coururent à St.-Géry et « à la Madeleine, *pour y sonner la cloche et soulever la* « *populace*. »

Ainsi, pour remplacer la cloche du beffroi, on avait recours à celles des paroisses.

Dans une collection de pièces qui sont, en partie, inédites et qui justifient, par l'intérêt qu'elles présentent, le titre sous lequel il les a publiées (2), après avoir rappelé le privilége, donné aux échevins de Cambrai par l'évêque Enguerrand en 1284, et confirmé l'année suivante par l'empereur Rodolphe, d'ériger en *halles* les maisons voisines de

(1) Manuscrit de la bibliothèque communale, n°. 884, p. 34.

(2) Dictionnaire historique de la ville de Cambrai, des abbayes, des châteaux-forts et des antiquités du Cambrésis, verbo HALLES, p. 186.

la *Chambre de paix* et l'injonction faite à tous marchands d'y aller vendre les choses vénales, M. Eugène Bouly dit que « la « halle principale occupait l'emplacement où l'on voit aujour- « d'hui le Consistoire et l'Anti-Consistoire »; et, pour le prouver, il rappelle, d'après un manuscrit de l'abbé Tranchant, « qu'en l'an 1212 l'horloge de la ville *sur la halle* fut parfaite », et fait remarquer que la situation de cette halle est confirmée par un plan qui existe à Paris, à la Bibliothèque impériale ; puis il ajoute que « d'autres vieux bâtiments existant encore aujourd'hui et formant les dépendances de l'Hôtel-de-Ville, ont été aussi à l'usage de halles. »

Ces bâtiments, qui ont donné leur nom au passage et à la *cour des Halles* qui existent toujours, comprenaient-ils tout à la fois « les halles couvertes, la halle au lin et la hallette aux draps » dont il est fait mention dans les comptes-rendus pour l'année 1365-1366, par les quatre hommes ? Il n'est pas déraisonnable de le croire, quand on sait qu'une sentence arbitrale du mois de septembre 1313 fait mention du vieux marché au vieux drap *(vies marchie des vies dras)* touchant à la maison de Paix *(le maison de le Paix)*, et qu'à son voisinage la rue de la Prison d'aujourd'hui a dû long-temps le nom de rue des *Viesiers.*

On donnait le nom de grand et de petit *Ferme* (1) à deux

(1) Pour suppléer à l'absence de fonctionnaires chargés de la conservation des titres originaux, M Pinault des Jaunaux dit, dans son *Commentaire de la Coutume de Cambrai*, titre V, art. 5, qu'on a établi, dans les hôtels-de-ville de la contrée, des chambres qu'on appelle *fermes* et qui ont fait donner aux lettres qu'on y conserve le titre de *lettres en ferme* et il ajoute : « Afin que ce *double des lettres soit constant et « inaltérable*, il se forme ainsi : le notaire qui doit écrire les deux « lettres peint, au milieu d'une peau de parchemin, de gros caractères « qu'il coupe ensuite par la moitié et la peau en deux parties, sur cha- « cune desquelles il écrit le contrat, tel qu'il a été conçu par les par-

parties de l'Hôtel-de-Ville situées, l'une à l'intérieur, l'autre à l'extérieur, et servant toutes deux de *dépôt d'archives*. Le petit Ferme, qui existe toujours à l'entrée de la cour des Halles, a intérieurement le caractère des monuments élevés au XVe. siècle, et l'on peut regarder comme la date de sa construction le millésime de 1473, sculpté dans sa partie supérieure.

Si la partie que l'évêque Pierre André fit reconstruire en 1364 et qui dut aux magistrats qui s'y réunissaient le nom de *chambre de paix*, avait des ouvertures sur la façade de l'Hôtel-de-Ville, on n'en voit pas de traces dans le dessin qui nous a été conservé de ce monument.

Au prévôt et aux échevins, on dut alors l'érection du perron sur lequel avaient lieu les publications du magistrat, et que l'on appelait la *Bretecque*.

La Bretecque fut reconstruite en 1561. On la posa alors sur six piliers de grès (1).

Pour n'avoir plus à revenir sur le caractère architectonique de la façade, à laquelle on ne peut donner que trois dates : 1510, 1544 et 1561, on doit faire remarquer ici que les architectes de la ville étaient : en 1510, Jehan Mariaige; en 1544, Jacques Pelletier, et, en 1561, Nicolas Desjardins.

On lit, dans un manuscrit de l'abbé Tranchant, qu'en 1509 les bourgeois commencèrent sur le marché « un grand édifice « qui annonçait devoir être surmonté d'une tour ou beffroi, « afin d'y placer une horloge et une cloche pour la sonnerie « des heures. » On voit, dans un autre manuscrit de Julien

« ties ; enfin on en met et laisse une dans la ferme, et la partie inté- « ressée retient l'autre, laquelle ne peut se falsifier, qu'il ne soit facile « d'en vérifier ensuite l'altération en la confrontant avec son double « reposant dans la ferme, avec les caractères duquel elle doit parfaite- « ment convenir. »

(1) V. le dessin de l'ancienne façade.

Deligne, que la devanture sur laquelle l'horloge était assise fut faite l'année suivante. M. Bouly (1) dit que, placée en 1511, la cloche de l'Hôtel-de-Ville ne fut achevée qu'en 1512 ; que ce fut en 1544 qu'aux deux premières parties (l'ancienne chambre de paix, au-devant de laquelle se trouvait la Bretecque, et la façade faite en 1510 devant les halles) on ajouta, à droite et à gauche, les ailes latérales du monument; que « le 12 juin 1544, jour du Saint-Sacrement, au retour « de la procession, une messe fut dite, dans la *chambre de* « *paix*, sur le bureau » et que « Robert de Croy, alors « évêque, dîna dans la maison de ville en compagnie du ma- « gistrat (2). » Il dit ailleurs (3), d'après un manuscrit qu'il possède : « Le 27 mai 1543, Robert de Croy voulant donner « aux *canonniers* un roi, *pour la première fois* (4), fit mettre « un geai, ou oiseau de fer, sur l'horloge de l'Hôtel-de-Ville, « lequel montait aux environs de vingt pieds plus haut que « la bannière. Un étourneau s'était perché sur l'oiseau de « fer; Robert Barbaix, tirant à son tour, abattit l'étourneau; « Monseigneur de Cambray tira après luy et abattit l'oiseau « de fer. Ainsy fut-il et le fondateur et le *premier roy* du « nouveau serment (5). »

« Nous ne trouvons pas les archers mentionnés comme « corps organisé, dit-il ailleurs encore (6), avant l'année 1529,

(1) Dictionnaire historique, p. 241.

(2) *Ibid.*, p. 241.

(3) *Ibid.*, p. 55.

(4 et 5) Le compte rendu en 1510 par les quatre hommes fait mention des *roi*, connétable et compagnons canonniers; le roi que Robert de Croy donna aux canonniers, en 1543, n'était donc pas pour eux le premier.

(6) On voit, dans le compte de 1510, le chiffre de la dépense faite pour les prix donnés aux roy, connétable et compagnons du *sairement* (serment) *des grands archers de la cité de Cambrai* ; ils étaient donc organisés avant l'année 1529.

« époque de l'entrée de Robert de Croy à Cambrai. »

Et en consultant le registre des délibérations de la compagnie des Arbalétriers, il s'est assuré que la première séance de cette compagnie est datée de l'an 1603 (1).

Avec ces données, il est facile d'expliquer que, parmi les écussons placés sur la façade, on en remarquait qui rappelaient, les uns, les *armes de Croy;* les autres, les *attributs* des *canonniers*, des *archers* et des *arbalétriers*, et d'autres encore, les *armes* du *comté de Cambrésis* portant *trois lions d'azur sur champ d'or* et celles du *duché de Cambrai*, représentant une *aigle noire sur champ d'or*, comme les trois lions du comté.

A ces divers ornements, faut-il joindre les insignes de tous les électeurs ecclésiastiques et séculiers, et placer au milieu la statue de Charles-Quint décoré de la Toison-d'Or (2)? Guichardin n'hésite pas à le dire, mais il paraît difficile de le croire quand on se rappelle que ce fut seulement en 1543, un an avant la construction des deux parties latérales, que Charles-Quint fit son entrée à Cambrai; que cette ville avait fait jusque-là respecter sa neutralité, et qu'elle devait avoir pour la domination espagnole le sentiment de répulsion que la domination française lui inspirait deux siècles plus tard.

Quant aux électeurs dont parle Guichardin, si ce sont ceux

(1) Le compte de 1510 constate que « les roy, conestable et compagnons du grand sairement de l'arbalestre de la cité et ducé de Cambrai ont reçu pour leurs exercices, qui avaient lieu chaque dimanche, 3 lots de vin et VI sous, représentant ensemble une valeur de 15 livres XII sous »; il paraît difficile d'admettre qu'ils n'ont reconnu qu'un siècle plus tard le besoin d'un registre pour y consigner leurs délibérations.

(2) Adnumero politica ædificia : nimirum palatium episcopi : *curiam* quæ extus habet lapide incisa omnium ecclesiasticorum et secularium electorum insignia ; in quorum medio statua Caroli V cum aureo vellere (*Belgicæ descriptio*. V. CAMERACUM).

qui faisaient les empereurs, on ne voit pas comment nos aïeux ont pu être amenés à arborer leurs insignes. Pour faire ériger la citadelle de Cambrai sur l'emplacement de l'ancienne église St.-Géry, Charles-Quint ne s'était pas borné à renverser plus de huit cents maisons, il ne lui avait pas suffi de s'emparer des ruines des villages de Cauroir et de Crèvecœur, ainsi que de celles des châteaux de Cuvillers, d'Escaudœuvres, de Rumilly, de Fontaine et de St.-Aubert; il avait assis, sur les maisons de la ville, une contribution égale à la moitié de leur valeur locative, et, sur les terres, une autre contribution en argent; et, en rendant insuffisantes ces charges que l'on trouva excessives, les immunités qu'il accorda à tous ceux qui approvisionnaient la garnison de Cambrai ne firent qu'augmenter son impopularité. On ne peut donc admettre que, sans son exprès commandement, dont on ne voit nulle part aucune trace, les habitants de Cambrai ont voulu perpétuer son souvenir en plaçant sa statue sur leur Hôtel-de-Ville, et que c'est par une sorte de reconnaissance qu'ils l'ont entouré de ceux auxquels il devait son avènement à l'empire.

Outre les écussons dont on vient de parler, on remarquait, sur la même façade, des statues qui représentaient, l'une, la Justice, debout, avec sa balance à la main, et l'autre, un homme agenouillé, placé devant et demandant merci. Voici dans quelles circonstances ces deux statues avaient été exposées aux regards de tous. En 1550, le 18 janvier, Jean de Bove, bailli de Marcoing, Cantaing et Ligny, arrêta nuitamment Jean de Tournay, qui avait été receveur de Mme. Degmont, et l'adressait à celle-ci, lorsqu'à son arrivée à Mons, Jean de Tournay fut mis en liberté sous la garantie de ses parents. Le magistrat de Cambrai, dont Jean de Bove avait méconnu les priviléges, le fit arrêter et écrouer à la Feuillée (1).

(1) Le district de la Feuillée comprenait treize ou quatorze maisons

Son procès lui fut fait, et, le 28 mai 1551, on le condamna à demander *merci à la Justice, agenouillé* sur les stalles des minckeurs (1). Son jugement portait, en outre, qu'il ferait faire sa ressemblance d'airain, et qu'on la placerait sur le pan du mur en bas de l'horloge.

Au-dessus de l'horloge de l'Hôtel-de-Ville étaient les cloches communales. La plus forte, qui sonnait les heures, fut réparée en 1691, par Toussaint-Pierre Cambron, de Lille, Louis XIV régnant et le comte de Montbron étant gouverneur. Cette inscription le constate (2):

LUDOVICO MAGNO REGNANTE, COMITE DE MONTBRONT GUBERNANTE, RESTAURATUM EST HOC TINTINNABULUM QUASSATUM IN OBSIDIONE ANNI 1677. REDDUNT DEO ET REGI GRATIAS SENATUS POPULUSQUE CAMERACENSIS, ANNO DNI 1691. CAMERACI PER TOSSANUM PETRUM CAMBRON INSULENSIS.

La seconde, qui sonnait les demi-heures, eut en 1563 pour auteur maître Jean Serre, ainsi que le constate cette autre inscription (3) :

qui faisaient, sur la place, l'angle opposé à celui du corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville; il s'étendait du rang du marché aux Poulets à la maison d'arrêt actuelle qui était sa prison. C'était un bailliage ou tribunal composé, suivant les actions dont il avait à connaître, d'un bailly et de deux eschevins ou d'un bailly et de quatre hommes de fief. La Coutume de Cambrai avait déterminé sa juridiction dans les art. 1er. 8 et suiv., de son titre 25.

(1) On continue de donner, à Cambrai, le nom de *minckeurs* aux personnes qui ont le privilége d'acheter et de revendre le poisson de mer. Suivant M. Hécart (Dictionnaire *rouchi-français*), le mot *minck* vient du verbe *mincken*, amoindrir, diminuer, à cause de l'usage où l'on est de vendre le poisson de mer au rabais.

(2) Dictionnaire historique de M. E. Bouly, p. 237.

(3) *Ibid.*

CEULX DE CAMBRAI NOUS FIRENT FERRE POU ULX SERVIR DE JOUR ET DE NUITZ PAR UNC NOMÉ MAISTRE JAN SERRE. 1563.

Elle devait avoir une grande analogie avec celle que M. de Baralle nous a ainsi fait connaître :



CLOCHE DE L'ANCIEN BEFFROI DE CAMBRAI.

Cette autre inscription (1) ne donne aucune date à la troisième :

CEULX DE CAMBRAI NOUS FIRENT FERRE SOL POUR RESJOUIR LE POPULAIRE.

(1) Dictionnaire historique de M. E. Bouly, p. 237.

A droite et à gauche du campanille on voyait deux personnages, armés l'un et l'autre d'un marteau qu'ils frappaient sur la cloche des heures. Replacés en 1786 sur la nouvelle façade, ils conservèrent les noms de *Martin* et *Martine*, que l'on continue de leur donner. M. Bouly pense que leur destination a dû être déterminée avant l'année 1510, date de la construction de l'ancien campanille, dans lequel ils avaient leur place; et, pour le prouver, il dit (1) que, dans les combinaisons de l'horloge placée en 1512 (lisez: 1510), on avait prévu la force qu'exigerait, pour son échappement, le mécanisme qui les faisait mouvoir.

Ces statues qu'on appelait, en 1510, *le Martin* de Cambrai (2), et, en 1544, *les Martins* (3) doivent avoir eu pour auteur Mathieu Parent, chargé, dit-on dans le Compte de 1510, du patron et de la devise (du devis) du *comble de l'horloge*. Elles ont été fondues à Cambrai dans un moule, à la confection duquel on a employé six cents livres de fer forgé, fournies par Piètre Lempreur, febvre (faber) de la ville (4), et l'on doit croire que le soin de les fondre a été confié à maître Jacques, chargé la même année de la fonte du timbre de l'horloge.

On ne connait rien qui permette d'écrire l'histoire de Martin et de Martine: il n'est pas plus déraisonnable d'y voir,

(1) Dictionnaire historique de M. E. Bouly, p. 235.

(2) Voir, dans le Compte de 1510, le chapitre intitulé: « Faverie et Claux. »

(3) Voir le Compte de 1544.

(4) Voir, dans le Compte de 1510, le chapitre ayant pour titre: « Dons et Présents. » Faute d'avoir eu recours à ce Compte, personne encore n'a pu dire d'où viennent les deux statues qu'on voit toujours près du campanille de l'hôtel-de-ville de Cambrai, ni, par suite, comment elles ont pu frapper l'attention de Charles-Quint.

avec M. le docteur Le Glay (1), un souvenir de l'expulsion des Maures et de l'asservissement auquel ils n'ont pu se résigner, que de les rattacher aux géants communaux du nord de la France et du midi de la Belgique ; en reconnaissant toutefois que, par exception, ils n'ont jamais eu de rôle à prendre dans les solennités publiques.

Après avoir fait remarquer, dans son curieux travail sur le géant de Douai (2), que les noms qu'on donne à ces géants sont : à Anvers, Druon, Antigon ; à Louvain, Hercule et Megera son épouse ; à Bruxelles, Ommegan ; à Hasselt, L'Ange-Man ; à Malines, le grand-père des Géants ; à Lille, Phinaert et Lydéric ; à Douai, Gayant ; et qui portent le nom général de *Reusen* ou géants à Ypres, à Poperinghe, à Cassel et à Dunkerque, M. Quenson ajoute :

« Chez tous les peuples et sous toutes les religions, on a « créé des géants, chaque fois que les arts et la poésie ont « eu besoin de reproduire, au-devant des masses, un grand « effet de crainte et d'admiration ; les hommes du passé, « d'ailleurs, n'apparaissent aux vivants que comme l'ombre « d'un corps, presque toujours plus grand que l'original ; « et l'imagination des peuples en avait dû rehausser encore « la stature. »

A quelqu'opinion que l'on s'arrête, on doit s'accorder à penser que les costumes de Martin et de Martine sont ceux qu'on donnait, au XVI°. siècle, à toutes les statues taillées à la moresque (3).

(1) Notice sur les principales fêtes qui ont eu lieu à Cambrai, depuis le XI°. siècle.

(2) Notice historique sur le géant de Douai.

(3) Dans son *Histoire des Arts au moyen-âge*, M. Du Sommerard (tome Ier., page 272, à la note) rapporte que, dans les comptes de dépenses de François Ier. (Archives curieuses, tome III, page 95), on lit : « Novembre 1538. A Jehan Cousin, l'aîné, orfèvre de Paris, pour

On voyait, sous les pieds de Martin et de Martine, deux gargouilles qui représentaient des animaux fantastiques. A la base du campanille, entre l'horloge et les cloches de la ville, on avait placé trois statues, parmi lesquelles on distinguait celle de la Sainte-Vierge, qui devait constamment rappeler à la ville et au diocèse qu'elle les a pris sous sa protection.

A côté du corps-de-garde, dont la disposition a été maintenue, on avait ouvert la *cave à la bière;* auprès de l'entrée des halles, établie où elle est encore, on voyait la *cave à l'eau-de-vie.*

En reconnaissant aux chapitres de Notre-Dame et de St.-Géry le droit de vendre aux ecclésiastiques le vin et l'eau-de-vie qui leur étaient nécessaires, la ville prétendait avoir envers les bourgeois le monopole d'une vente semblable : elle ne voyait rien d'odieux dans cette mesure, puisque les bénéfices qui en résultaient devaient venir en déduction de ses charges.

Ce fut probablement à l'époque où aux jurés de la paix, on substitua les échevins, que la chambre où se réunissaient les magistrats de Cambrai prit le nom de *chambre eschevinale.*

Outre la chambre eschevinale, il existait à l'Hôtel-de-Ville une salle dite la *chambre Verte*, qui était située à l'extrémité ouest du monument. C'est dans cette chambre, aujourd'hui occupée par le Tribunal de commerce, qu'étaient donnés les dîners de l'eschevinage.

Une autre salle était affectée à la réunion des États du Cambrésis. Dans un manuscrit catalogué à la bibliothèque de

« son paiement d'ung estuy de peignes de bois d'ébène, garny de 3 « peignes, ung mirouer, une paire de cizaulx et une brosse à nectoyer « lesdits peignes, *le tout taillé à la mauresque*, 676 livres. »

Cambrai, sous le nº. 887, l'abbé Tranchant (pages 196 et suivantes) a ainsi fait connaître la disposition de cette salle:

« Les députés, arrivés à la porte de l'Hôtel-de-Ville, « y attendent les commissaires du roi, les prennent à la « descente de leur carrosse et montent avec eux dans la « grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où l'on a placé *deux* « *fauteuils au haut de la salle.* Dans celui qui est à droite, « se place le premier commissaire, ayant un carreau sous « les pieds; l'intendant, second commissaire, se place dans « celui qui est à gauche et n'a point de carreau. A la droite « des commissaires sont placés, sur une ligne perpendiculaire « à celle qu'occupent lesdits commissaires, les *corps ecclé-* « *siastiques*, qui sont *six députés* de la métropole, *cinq* de « St.-Géry, *quatre* de Ste.-Croix. A la gauche des commis- « saires, et sur une ligne parallèle à celle des corps ecclé- « siastiques, sont placés les *abbés réguliers* de St.-Aubert, « du St.-Sépulcre et de Vaucelles, et *tout le Magistrat de la* « *ville de Cambrai représentant le tiers-état.* Vis-à-vis de « MM. les Commissaires, sont *MM. de la noblesse*, savoir: « tous les gentilshommes ayant dans le Cambrésis une terre « à clocher et quatre générations de noblesse..... Tous les « députés, de quelque qualité qu'ils soient, sont *assis sur* « *des chaises sans bras.*

« Le *procureur-syndic des États* se place sur la même « ligne de la noblesse, mais au dernier rang et à l'extrémité. « Le *trésorier* et le *greffier* ont également droit d'y assister, « mais on ne croit pas que le trésorier s'y trouve. Le greffier « se place à côté du procureur-syndic.

« L'Assemblée ainsi formée, le greffier des États lit la « Commission de MM. les Commissaires du Roi, après quoi « le premier d'entr'eux se lève, salue, s'asseoit, se couvre, « et fait, en peu de mots, un discours relatif au sujet de « l'Assemblée. »

En reconstruisant, en 1786, la façade de l'Hôtel-de-Ville, on ne changea rien à sa distribution intérieure. Dès 1765, dit M. Bouly (1) « on transforma la vieille halle aux draps en « une belle salle ovale dite le *Consistoire*, précédée d'une « vaste antichambre. Le plafond de cette salle (2) rappelle « encore par son style l'époque de Louis XV. »

Les armes et les attributs de l'archevêque ont été remplacés, sur la porte d'entrée, par l'inscription suivante :

MUNICIPALITÉ
MDCCLXXXX

M. Eugène Bouly rappelle, dans son Dictionnaire historique, qu'il existait à Cambrai, avant la Révolution, un petit vieillard besogneux, connu sous le nom de Cadet Roussel. Muni d'un mauvais canif et d'un morceau de papier posé sur une planchette, cet artiste, qui vécut jusqu'en 1809, s'arrêtait au pied des divers monuments de la ville et devant ses maisons les plus remarquables : il faisait ainsi des dessins qu'on n'a pas cessé de regarder comme de petits chefs-d'œuvre et qui continuent d'être fort recherchés. M. Victor Delattre possède un de ces dessins, c'est *une découpure* posée sur fond bleu et représentant la façade qui fait l'objet de la notice qu'on vient de lire (3). On y remarque des détails qui n'existent nulle part ailleurs : ainsi, aux pieds de la Vierge, patronne de la ville, placée sous

(1) Dictionnaire historique, p. 242.

(2) La salle du Consistoire est celle dans laquelle le Congrès a tenu sa session.

(3) Cette découpure paraît avoir été faite d'après un tableau qui a pour auteur Antoine-François St.-Aubert, de Cambrai, et qui vient d'être légué à la ville par le petit-fils de ce peintre, qui était lui-même un artiste de mérite.

les deux statues des *Martins*, on voit deux gargouilles représentant des animaux fantastiques; et, dans la niche posée sur la galerie que l'on appelait la Bretecque, on distingue la cloche qui convoqnait le peuple au moment des publications du magistrat. Les divers pignons ont pour couronnement un lion, une aigle aux ailes eployées ou une oriflamme. Quant aux écussons, dont les *Délices des Pays-Bas* ne nous ont donné que les encadrements, ils sont tous dessinés dans l'œuvre de Cadet Roussel, et l'on distingue parfaitement l'aigle à deux têtes, indice des armes de la ville, les trois lions qui caractérisaient celles du comté, ainsi que les armes des arquebusiers et des arbalétriers.

M. Gomart demande ensuite la parole et lit le mémoire suivant :

LE CHATEAU DE BOHAIN ET SES SEIGNEURS.

L'ancien château de Bohain, dont on reconnaît encore parfaitement le périmètre, circonscrit par un fossé large et profond, était situé sur la hauteur qui domine la ville de Bohain, vers le nord. Aujourd'hui, l'emplacement où s'éleva jadis cette importante forteresse ne présente plus au visiteur qu'un champ mis en culture, autour duquel apparaissent çà et là de petites éminences couvertes d'arbres, qui cachent, sous leurs ronces, les débris des vieilles murailles de cet antique manoir.

Au milieu de cette plaine, où le soc de la charrue met au jour des ossements, des carreaux, des pointes de chevaux-de-frise, des fers de lances et de flèches, d'énormes boulets en grès, quelques sombres sapins élèvent leur cime de verdure, comme pour indiquer la place où jadis se montrait la noble résidence de tant de grands personnages.

A ce spectacle, on s'arrête et on rêve devant cette puissance déchue. Hélas! pour ce château autrefois si redoutable, plus de gloire, plus d'honneur; son pont-levis n'existe plus; les fossés profonds, où se reflétait sa formidable image, sont desséchés; le temps, de sa faux inexorable, a effacé les blasons des seigneurs d'Avesnes, de Châtillon, de Luxembourg et de Bourbon-Vendôme qui en ornaient le front. Le bruit des joyeuses fanfares, qui ont retenti avec tant d'éclat dans ces vastes galeries, lorsque le duc de Bourgogne y vint, en 1433 (1), avec la duchesse, accompagnée de plus de quarante dames et d'une suite nombreuse, et qu'il y fut *moult joyeusement et honorablement reçu* par Jean de Luxembourg et la comtesse sa femme, Jeanne de Béthune, ne frappe plus les échos de la cour d'honneur. Plus de ces riches seigneurs, plus de ces brillants chevaliers qui y faisaient piaffer leurs chevaux lors du tournoi de Vendeuil; plus de ces danses, de ces joûtes et esbattements qui ont accompagné le mariage de Louis de Luxembourg avec la belle Jeanne de Bar, lorsqu'il fut célébré, en 1435, dans ce château (2). Le noble séjour

(1) *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, volume II, p. 94.

(2) *Comment Loys de Luxembourg, comte de Saint-Pol, espousa Jeanne de Bar, comtesse de Marle et Soissons.*

Le dimenche xvie. j. de juillet, Loys de Luxembourg, comte de St.-Pol, de Conversan, de Brayne et seigneur d'Anghien, espousa Jeanne de Bar, comtesse de Marle et de Soissons, dame d'Unebergue, de Varneston et de moult autres grandes et notables seigneuries; belle-nièce de messire Jean de Luxembourg, comte de Ligny, oncle dudit comte de St.-Pol. Et furent les noces faites dedans le chastel de Bohain, auquel lieu furent environ cent chevaliers et escuyers de la famille et amitié des deux parties, sans y avoir nul prince des fleurs de lys, dont icelle comtesse étoit issue moult prochaine. A laquelle feste furent la comtesse de St.-Pol (*), douairière, maire d'icelui comte Loys, et plusieurs de ses en-

(*) Marguerite de Baux.

des comtes de Luxembourg a disparu, ainsi que les vastes salles où la noble châtelaine Mahaut de Rœux faisait de la tapisserie, et où sa fille, Jeanne de Luxembourg, brodait des écharpes d'amour pour le duc de Brabant; la salle d'armes où Jean de Luxembourg racontait à ses chevaliers les brillants épisodes de l'institution de l'ordre de la Toison-d'Or par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, est remplacée par un pressoir. Ces tours, si solidement établies en grès, ces machicoulis si nombreux, ces créneaux gigantesques, ces larges fossés d'un accès si dangereux, tout cela n'a pas empêché la ruine de cette forteresse redoutable.

Elevé à grands frais, le château de Bohain, avec sa ceinture de tours crénelées, ses fossés profonds, son donjon menaçant, sa chapelle, sa galerie des Chevaliers et ses nombreux appartements, montrait, dans son ensemble, la grandeur, la force et la magnificence des œuvres de Louis de Luxembourg, qui fit construire, ou augmenta considérablement les châteaux de Bohain, de Beaurevoir, de Ham, de Guise, de Vendeuil, de Lafère et tous ceux dont il était le seigneur.

Cette place importante, dont la possession était fort enviée, avait été protégée par quatre *Ravelines*, ajoutées sans doute lorsque la science de l'attaque des places fortes eut démontré la nécessité de protéger l'enceinte par des ouvrages en terre, et ses bastions *du Pont du Roi*, *de la Montagne*, *du Tigard* et *des Dames* la faisaient considérer comme une des bonnes forteresses de la frontière.

Le bastion *du Pont du Roi* existe encore; c'est un très-

fans. Le susdit comte de Ligny, comme il fut commune renommée, soutint les frais et dépens d'icelle fête. Si y fut-on servi très abondamment et avec ce y fut faite très joyeuse chère et tous ceulx là estans, en boire, mangiers, danses, joustes et autres esbattemens.

(*Extrait des Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, édition in-folio, vol. II, p. 107.)

haut cavalier, présentant la forme d'un triangle ; il est protégé par un fossé extérieur un peu moins profond que celui qui, par derrière, le sépare du château. C'est du côté de ce bastion que se trouve le *Chêne brûlé*, arbre célèbre dans les siéges de Bohain (1).

Le bastion *de la Montagne*, ou *le Galetas*, masquait l'entrée du fort ; il est aujourd'hui couvert de maisons ; cependant sa forme ancienne est déterminée par deux rues : la rue *de la Montagne-Blanche* et la rue *de l'Entrée-du-Château*.

Le bastion *du Tigard*, situé à la jonction des fossés de la ville avec ceux du fort, du côté de la rue du Tigard, a presque complètement disparu sous des remblais ou des nivellements.

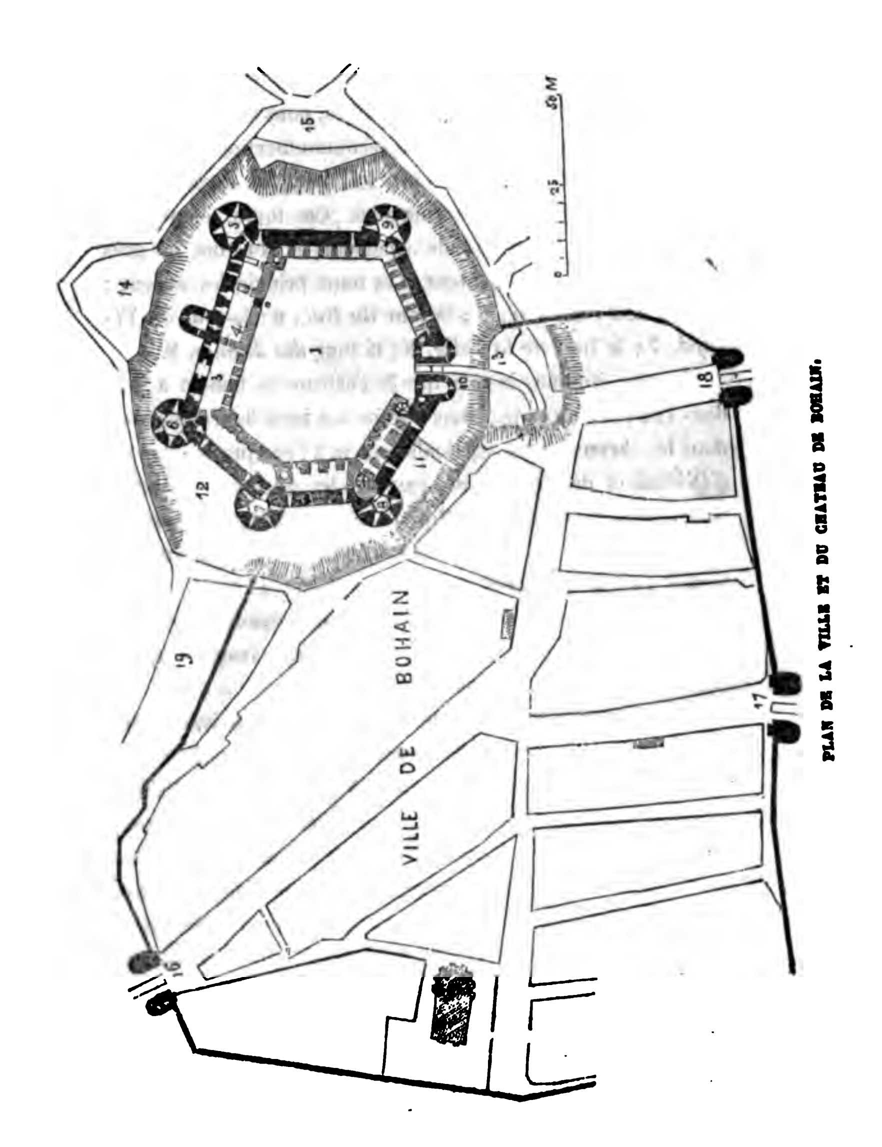
Le bastion *des Dames* a conservé sa forme, et il est aujourd'hui planté d'arbres.

Les fossés actuels présentent encore une ouverture de quarante mètres, et ils ont de douze à quinze mètres de profondeur.

L'ancienne entrée principale, dont on a retrouvé des vestiges en bâtissant (1845) la maison d'un pensionnat tenu par M. Vilmé (1857), se trouvait à droite du chemin par lequel on arrive aujourd'hui dans l'enceinte. On a rencontré, dans les fouilles qui furent faites pour la fondation de la maison de M. Vilmé, un passage souterrain qui conduisait de l'ouvrage avancé nommé *la Montagne*, ou *le Galetas*, dans l'intérieur du château. La porte, protégée par un pont-levis, était placée entre deux tours qui en défendaient les approches.

L'enceinte du château présentait, d'après un ancien plan, une figure irrégulière à peu près hexagone ; elle couvrait, avec les fossés, une surface de trois hectares quatre-vingt-cinq

(1) Le *Chesne Brulé* est un très-gros arbre encore bien vert, quoiqu'il ait été privé de son écorce d'un côté, sans doute par le feu du ciel. Il porte encore bien ses trois siècles.



PLAN DE LA VILLE ET DU CHATEAU DE BOHAIN.

ares trente centiares ; elle contenait de vastes appartements pour le seigneur et des logements suffisants pour une bonne garnison.

La place, fermée de hautes murailles, nous est représentée, dans l'ancien plan dont nous devons communication à M. Vatin, de Bohain, et que nous donnons ici, flanquée de huit tours à demi enclavées dans les courtines. Ces tours, comme les murs, étaient d'une grande épaisseur et revêtues en grès jusqu'à une certaine hauteur. Les tours principales étaient : la tour *de l'Oubliette*, 5 ; la tour *du Roi*, 6 ; la tour *du Tigard*, 7 ; la tour *de la Ville*, 8 ; la tour *des Dames*, 9.

Si nous étudions le rôle que le château de Bohain a joué dans l'histoire du pays, nous voyons son nom figurer souvent dans les chroniqueurs, particulièrement à l'époque des guerres d'Orléans et de Bourgogne, pendant les guerres des Impériaux, de la Ligue et de la Fronde. Son voisinage des possessions espagnoles lui fut souvent fatal, et la ville eut aussi sa grande part de malheurs dans les guerres de 1793.

Nous allons citer quelques-uns des principaux siéges que le château de Bohain a soutenus, et dont nous avons trouvé la mention dans les historiens de l'époque.

Après la mort d'Elisabeth, comtesse de Vermandois, décédée sans enfants (26 mars 1182), son mari, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, voulut retenir le Vermandois et le Valois, qu'elle lui avait apportés en dot; mais le roi Philippe-Auguste, qui cherchait à saper la puissance de ses grands vassaux, intervint et somma Philippe d'accepter son arbitrage ; le comte de Flandre refusa : ce fut le signal de la guerre. Bientôt le roi repoussa l'armée du comte de Flandre, qui avait fait une invasion dans le Vermandois, la poursuivit et s'empara (1183) des villes de St.-Quentin, Bohain, et de quelques autres places. Ce fut alors que le roi d'Angleterre ménagea un accommodement entre Philippe-Auguste et le comte, et, par un traité

fait à Amiens en 1184, le retour à la couronne du comté de Vermandois fut convenu, mais pour être effectué seulement après le décès de la comtesse Eléonore, sœur d'Elisabeth de Vermandois (1).

Lors de la coalition formée en 1337, contre le roi de France, par Edouard III, roi d'Angleterre, avec l'empereur Louis de Bavière et les comtes de Hainaut, coalition d'où naquit la guerre de *Cent ans*, Edouard débarqua en Flandre, dans l'automne de 1337. L'année suivante (1338), tandis que Philippe VI convoquait ses chevaliers, le roi d'Angleterre s'avança, à la tête d'une armée de quatre-vingt mille hommes, vers la ville de Cambrai, qu'il ne put prendre; puis il ravagea les châteaux d'alentour et prit la ville et le château de Bohain.

Le roi de France ayant appris qu'Edouard menaçait St.-Quentin, dirigea un grand nombre de gens d'armes vers ce point, et bientôt les deux armées se rencontrèrent en Thiérache, près de Buironfosse et de Flamengrie, où elles restèrent tout une journée en présence sans aucun engagement (2). Le roi de France s'abstint, parce qu'en se hasardant au sort d'une bataille, il s'exposait à perdre la fleur de sa noblesse et à laisser ouvertes à l'ennemi les frontières de ses États; et le roi d'Angleterre, parce qu'il comptait assez peu sur une armée composée en grande partie d'étrangers.

Après la surprise du château de Selles, faite en 1479, par le sieur de Foulquerolles qui y introduisit des hommes d'armes appelés secrètement de Douai, les sires de Boussut et Haubourdin entrèrent dans la ville de Cambrai et y établirent une garnison bourguignonne. Ce fait, exécuté en violation des traités, amena une guerre ouverte, et les sires de Boussut et Haubourdin surprirent Crèvecœur, Oisy, Esne, Lesdains,

(1) Colliette, *Hist. du Vermandois*, tome II, p. 383.
(2) Froissart, Ier. livre, éd. in-f°., p. 47.

Honnecourt, où les sieurs de Raveinstein et Jean de Luxembourg vinrent les joindre. Le succès de leurs armes les porta à s'emparer du château de Bohain, qui passait pour une place très-forte. Les bourgeois avaient livré la ville; dix-huit Français, qui formaient la seule garnison du château, refusèrent de se rendre ; sept furent tués dans l'assaut, les onze autres furent pris et pendus. Jacques de Luxembourg, qui s'était enfermé à Beaurevoir, avait trop peu de monde pour résister, et il fut contraint de traiter. Le capitaine Haubourdin fut laissé, avec cinquante lances bourguignonnes, pour garder le château de Bohain.

Ces conquêtes de l'armée bourguignonne furent enfin arrêtées par Pierre de Rohan, maréchal de Gié, sire d'Esquerdes, qui reprit en peu de jours les châteaux que l'ennemi occupait (1).

Les Anglais ayant fait, en 1523, une excursion dans le Vermandois, s'avancèrent vers Bohain pour en faire le siége. Le gouverneur du château, saisi d'une terreur panique, fit demander à l'ennemi la permission d'évacuer la place. Après sa sortie, les Anglais y mirent une forte garnison et continuèrent leurs courses. Mais La Trémouille, ramassant les troupes de toutes les places qui n'avaient plus à craindre d'être attaquées, se mit à la poursuite de l'ennemi, investit Bohain et fit la garnison anglaise prisonnière.

Pendant les luttes de François Ier. et de Charles-Quint, les Impériaux firent, en 1536, une invasion en Picardie, sous les ordres du comte de Nassau, et ils s'emparèrent de Bohain ; mais après une tentative infructueuse sur St.-Quentin, ils vinrent échouer contre Péronne, que défendait le brave Jean Creton d'Estourmel, sire de Vendhuile.

Balagny, l'un des principaux généraux de la Ligue, gouver-

(1) *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, t. VIII, p. 2.

neur de Cambrai, chercha à s'emparer de St.-Quentin par ruse; mais, n'ayant pas pu réussir, il se rendit maître de Bohain en 1588 (1).

Le parti de la Ligue, après la capitulation de Noyon, en 1593, fit marcher une bande de Wallons et d'Allemands contre le château de Bohain, appartenant alors à François de Bourbon, époux de Marie de Luxembourg. Cette place avait une garnison de six-vingts hommes de pied et vingt cavaliers qui refusèrent de se rendre. Le château essuya les coups d'une forte batterie qui ne fit qu'une petite brèche; mais dès que les assiégés virent que Germanico Strasoldo, Virginio Banca, avec leurs compagnies, et Pagello-Pagelli, se préparaient à l'assaut, et qu'ils eurent appris qu'ils n'avaient à attendre aucun secours de Noyon, ils se rendirent à La Bourlotte, vie et bagues sauves (2).

Lorsque les armées espagnoles entrèrent en Thiérache, en 1636, l'une sous les ordres du prince Thomas de Savoie, l'autre commandée par Jean de Werth et Picolomini, l'ennemi s'empara, vers la fin de juillet, du château de Bohain; mais il ne conserva pas long-temps cette place, non plus que celle de La Capelle, du Câtelet et d'Etreux; une armée française, levée à la hâte, mit un terme aux progrès des Espagnols et aux inquiétudes de la capitale (3). Turenne ouvrit la campagne le 1ᵉʳ. juin de l'année suivante (1657), par le siége d'Hirson; Bohain, Ribemont et Étreux furent ensuite reconquis. La Capelle fut reprise le 20 septembre, et le Câtelet, seule place qui restait aux Espagnols, rentra au pouvoir des Français après vingt-cinq jours de siége.

Le château de Bohain, qui avait supporté tant de siéges,

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de St.-Quentin. Correspondance, liasse 152.

(2) *Histoire universelle* de M. de Thou, tome VIII, p: 188.

(3) *Histoire de Laon*, par Lelong, p. 491.

était encore presque intact en 1670 ; à cette époque, Pierre Lescot, grand-marteau, conseiller du Roi et maire de Bohain, fit réédifier la nef de l'église avec les débris du château, après un incendie qui eut lieu en 1670. L'enceinte et les tours furent ensuite démolies successivement, et les matériaux emportés par chariots. Cette destruction a été d'autant plus active, que les grès qui entouraient le bas des tours ont été vendus pour être employés au pavage des routes (1).

En 1793, après la prise de Valenciennes, l'ennemi, ayant pénétré dans le Vermandois, s'empara de Bohain qui fut livré au pillage.

L'année suivante (1794), une colonne de l'armée ennemie se porta vers Bohain, qui eut encore beaucoup à souffrir ; les Français, qui n'étaient pas en force, furent obligés de se replier derrière la rivière du Noirieux.

On arrive aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancien château de Bohain, au moyen d'un remblai pratiqué dans le fossé, à gauche de l'ancienne entrée. Cette nouvelle entrée a été faite au milieu d'un mur qui paraît avoir appartenu aux courtines de l'ancienne muraille. On trouve, dans l'enceinte, deux vieux puits qui sont maçonnés en grès du haut en bas. Il y en avait autrefois sept pour le service du château.

Non loin du bastion du *Pont-du-Roi*, on rencontre, dans l'intérieur du fort, sous une éminence recouverte par des broussailles, l'entrée d'un ancien souterrain. On y descend, par un escalier de trente marches, sous une voûte moderne dans la partie supérieure et ancienne dans le bas ; arrivé dans le bas, on entre dans une galerie large de 4 mètres et haute de même, bâtie en briques et pierres. Cette galerie se bifurque presque immédiatement, mais les deux nouvelles galeries sont bouchées à peu de distance, et ne présentent, l'une

(1) *Statistique du canton de Bohain*, par M. Piette, p. 29.

que 15 mètres ; l'autre, que 12 mètres de développement. La direction de ces deux galeries peut faire présumer que l'une conduisait vers la porte d'entrée, l'autre vers la tour du Pont-du-Roi, où, suivant la tradition, elle aboutissait, en passant sous les fossés, à une longue distance de là, à une issue cachée dans un endroit épais de la forêt voisine. C'est ainsi que les habitants de certains châteaux communiquaient avec le pays, tandis que l'ennemi les croyait cernés rigoureusement.

La légende raconte que l'on entendait parfois, et de ce côté, durant certaines nuits, des bruits sourds et des voix prodigieuses dans les profondeurs de la terre ; mais la plupart de ces légendes populaires nous paraissent le reflet de souvenirs qui ne sont plus restés bien nets dans la tradition.

Les fossés du fort sont aujourd'hui à sec ; cependant la tradition rapporte qu'il y avait, dans le château de Bohain, une pierre que l'on ôtait lorsqu'on voulait les inonder. Cette tradition, qui peut passer pour un conte aux yeux de ceux qui considèrent la profondeur des puits du château (20 mètres), ne paraît plus invraisemblable à ceux qui ont étudié le niveau de quelques sources des environs de Bohain, et qui savent qu'on trouve, à 2 kilomètres de cette ville, deux fontaines, celle *d'Avillé* et celle *du Charme-Amoureux,* dont le niveau actuel des eaux se trouve à peu près à 7 mètres au-dessus de la place de Bohain. Qu'y aurait-il d'étonnant qu'un conduit souterrain, pratiqué par les anciens seigneurs, eût fait arriver les eaux de ces fontaines dans les fossés du château de Bohain, afin de pouvoir ainsi les inonder à volonté ?

Nous souhaitons que la ville de Bohain, mettant à profit, au point de vue de l'hygiène, les eaux de ces fontaines, dote bientôt ses rues et ses habitants de fontaines publiques.

Une autre légende rapporte encore qu'une dame de Bohain, femme d'un des seigneurs du château, fut surprise, un soir, par quelques jeunes gens indiscrets de la ville, lorsqu'elle pre-

nait un bain dans les fossés du château. Cette dame, alarmée de tant de hardiesse, s'écria, dans un transport d'indignation : *Bohain! Bohain! tu périras par le feu et par l'eau!* Cette prédiction ne s'est heureusement pas encore accomplie, et nous espérons bien que la dame, aussi bonne que jolie, ne fera pas payer à toute une ville la faute de quelques jeunes étourdis. Ce qui prouverait qu'elle a pardonné, c'est que la ville de Bohain, qui n'avait, en 1837, que 2,933 habitants, en compte maintenant 4,300.

L'enceinte de l'ancienne ville de Bohain se reconnaît encore assez bien aujourd'hui pour pouvoir en suivre le contour, qui venait aboutir de deux côtés aux fossés du château à l'ombre duquel le bourg s'était pour ainsi dire formé. La ville avait trois portes : *la porte de Guise*, au bout de la rue du Château, à l'endroit où commence la rue du Wé, qu'on prononce dans le pays *Schué ;*

La *porte St.-Quentin*, qui se trouvait au bout de la *rue St.-Antoine ;* elle montrait encore, avant 1850, son entrée, son pont, et l'une des deux tours (celle à droite en entrant, T) qui en défendaient l'accès ;

La *porte de Cambrai*, placée au bout de la *rue de Cambrai*, à l'endroit où commence la *rue Lescot.*

Quant à l'entrée actuelle, pratiquée au bout de la *rue de l'Église*, elle a été ouverte depuis l'établissement du chemin de fer (1856), afin de mettre Bohain en communication directe avec la gare.

On peut suivre le périmètre de l'ancienne ville que nous avons tracé sur le plan ; la muraille partait des fossés du château près le bastion *du Tigard ;* puis, après avoir côtoyé la *rue Lescot*, arrivait à la porte de Cambrai ; de là, par un angle, le mur aboutissait au cimetière de la commune, dont la partie haute appartenait à l'ancienne ville de Bohain, et la partie basse au fossé de la ville ; l'enceinte passait ensuite

entre la *rue du Cordon-Bleu*, qui, avec les maisons qui y ont leur façade, faisait partie du fossé, et la *rue du Mont-Frappé*, dont les maisons appartenaient à la ville; là, nous retrouvons l'ancien fossé d'enceinte, qui sert aujourd'hui de fossé d'égout, et nous le suivons jusqu'à la porte St.-Quentin, puis de cette porte à celle de Guise. A partir de cette dernière entrée, l'ancienne muraille de la ville de Bohain traversait, par un angle, les jardins des maisons situées entre la *rue du Château* et la *ruelle des Souvenirs*, et aboutissait au fossé du château contre le bastion de la Montagne, qui était enfermé dans la ville.

La ville de Bohain portait pour armes : *de gueules à la lettre B d'or* surmontée d'une couronne de même. — Son surnom était : *Bohain la Frontière.*

Les dépendances de Bohain sont : *les Ramettes*, *Rétheuil*, *la vallée Guyot*, *la vallée Harard*, *le Petit-Archies.*

Les lieux dits remarquables du territoire sont : *la Vallée-des-Étangs*, *le Bois-du-Carme*, *les Trois-Pucelles*, *le Charme-Amoureux*, *le Trésor*, *la Fontaine-à-Dolaine*, *la Fontaine-d'Avillé* et *la Fontaine-aux-Brennes.* On conserve dans le pays les traditions plus ou moins merveilleuses qui se rattachent à ces lieux.

Nous ne terminerons pas cette revue des souvenirs historiques qui se rattachent à la noble demeure de tant de grands personnages, sans parler de l'un des plus illustres enfants de la ville de Bohain, Louis Braillon, médecin de la cour de François Ier. L'historien Claude Emmeré, qui était presque contemporain de Braillon, le cite, avec de grands éloges, dans son ouvrage *Augusta Veromanduorum*, p. 341.

Doué d'une grande aptitude pour les sciences, Braillon, après avoir fait de brillantes études humanitaires, parut avec éclat au milieu des maîtres les plus habiles de l'Université de Paris, et bientôt il se distingua dans une chaire de profes-

seur qui lui fut accordée. Vers les premières années du XVI°. siècle, il s'adonna à l'étude de la médecine. Son activité, son intelligence et ses dispositions naturelles lui rendirent facile la nouvelle route qu'il s'était choisie ; car il fut nommé professeur de la Faculté de Médecine en 1510. L'École de Médecine avait alors de brillants sujets : Jean de Ruel, Michel de Cologne, Jean Loysel et Jérôme Copeau.

Louis Braillon, qui possédait toutes les qualités nécessaires à un médecin, un jugement prompt et sûr, avec de vastes connaissances, fut bientôt appelé à la cour, où il devint médecin de François Ier. avec les docteurs Louis Bourgeois et Gabriel Milon, qui passaient alors pour de très-savants et très-habiles médecins.

Comme appendice de cette étude, nous donnons ici, aussi complète que possible, la liste des seigneurs de Bohain.

SEIGNEURS DE BOHAIN.

Les seigneurs de Bohain étaient, à leur origine, du nombre de ces hauts barons qui pouvaient passer pour des souverains.

Les noms des seigneurs de Bohain sont restés inconnus jusqu'à :

1058. *Réginald* ou *Renauld de Bohain*, qui apposait son seing à une charte de 1058, passée à Cambrai, par Henry Ier., en faveur du monastère de Hasnon (1).

1087. *Widon de Bohain* est présent à une charte donnée, en 1087, par Gérard de Cambrai à l'abbaye de St.-Aubert.

1120. *Gilles de Saint-Aubert*, sénéchal du Hainaut, fait bâtir une résidence à Bohain vers 1120.

(1) Le Carpentier, *Preuves de l'hist. de Cambrai*, partie IV, p. 7.

1130-1187. *Reinier*, seigneur de Fonsomme et sénéchal de Vermandois, rend, en 1130, sa terre fief mouvant de l'abbaye de Vermand. Il mourut en 1187, sans postérité (1).

1187-1223. *Gérard de Saint-Aubert* fait entrer, par achat, dans ses mains, la châtellenie de Bohain. Il épousa : 1°. Melesseude, avant 1180 ; 2°. Marie de Coulans, avant 1223, et mourut en 1223 sans postérité.

1224. *Reinier*, dit *de Bocmont*, obtint en 1223 ce domaine par succession du chef de sa femme Yolande de Saint-Aubert, sœur consanguine de Gérard de Saint-Aubert, seigneur précédent. Il s'avoua l'homme de l'abbé de Vermand, en 1224 (2), et vendit cette seigneurie à Gauthier II d'Avesnes, la même année.

1226. *Gauthier II d'Avesnes*, seigneur de Bohain, par acquisition, rendit hommage, après de longs démêlés, à l'abbé de Vermand, en 1226. Il assista au sacre de saint Louis, à Reims, vers la fin de 1226 (3). Il épousa Marguerite de Champagne, fille de Thibaud, comte de Blois, dont il eut une fille, Marie d'Avesnes, qui transporta la seigneurie de Bohain dans la maison de Châtillon.

1236. *Marie d'Avesnes*, dame de Bohain, de Guise, d'Avesnes et de Blois, fille et unique héritière de Gauthier II, épousa, vers 1225, Hugues de Châtillon, premier du nom, comte de Saint-Pol. Ce vaillant seigneur partit, en 1248, avec le roi saint Louis, pour la croisade, et fut tué, le 9 avril de la même année, d'un coup de pierre qu'il reçut devant Avignon, au siége que le roi y mit en passant.

Marie d'Avesnes était morte avant son mari, en 1241 (4);

(1) Piette, *Statistique du canton de Bohain*, p. 27.
(2) *Hist. du Vermandois, Pièces just.*, par Colliette, tome II, p. 274.
(3) *Hist. de Guise*, par l'abbé Pécheur, tome I, p. 196.
(4) Id., *Ibid.*, p. 206.

avec elle finit la maison d'Avesnes. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de Pont-aux-Dames, où l'on voyait autrefois sa tombe en pierre, sans épitaphe, mais décorée d'une statue.

Hugues de Châtillon laissa, de son mariage avec Marie d'Avesnes, entre autres : Guy de Châtillon et Hugues de Châtillon.

1253. *Guy de Châtillon*, fils de Marie d'Avesnes et de Hugues de Châtillon, épousa Mahaut de Brabant, veuve de Robert de France, tué à Massoure, en 1250. Il fournit, en qualité de châtelain, le dénombrement du fief de Bohain en 1253 (1), et mourut le 12 mars 1289. Son corps fut inhumé dans la nef de l'église de Cercamp, où un magnifique mausolée lui fut élevé (2).

Un châtelain de Bohain, *Hellin*, est nommé, dans une donation faite, en 1255, par Pierons Sohiers, gouverneur du comté d'Artois, à l'abbaye de Honnecourt (3).

1268. *Jean de Châtillon*, comte de Blois, de Chartres, seigneur d'Avesnes, fils de Hugues de Châtillon et de Marie d'Avesnes, était seigneur de Bohain dès 1268 ; il avait épousé, en 1254, Alix de Bretagne, fille de Jean I[er]. dit le Roux, duc de Bretagne. Affecté, en 1268, d'une grave maladie, Jean de Châtillon fit son testament, dans lequel il n'oublia pas *la maladrerie* de Bohain. Toutefois ce testament n'eut pas d'effet immédiat ; car ce seigneur guérit de sa maladie et ne mourut que le 29 juin 1279. Jean de Châtillon reçut, du roi de France Philippe III, une très-grande marque de confiance. Il fut choisi, parmi les princes et seigneurs, pour tuteur des enfants de France sous Pierre

(1) *Hist. du Vermandois*, par Colliette, tome II, p. 228.
(2) *Hist. de la Maison de Châtillon*, par Duchesne, p. 124.
(3) *Preuves de l'hist. de Cambrai*, par Le Carpentier, partie IV, p. 29.

de France, frère du roi (Ordonnance de décembre 1271).

Il ne laissa, de son mariage avec Alix de Bretagne, qu'une fille, nommée Jeanne de Châtillon. Le sceau de Jean de Châtillon, de forme ronde, représente ce seigneur monté sur un cheval lancé au galop ; sa tête est couverte d'un casque fermé ; il tient de la main droite une épée, et porte suspendu au cou un écu aux armes de Châtillon : *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or.* On lit autour : † S. IOHIS DE CASTELLIONE COMITIS BLESENCIS DNI DAVESNIS. Le contre-scel paraît présenter les armes des anciens comtes de Blois de la maison de Champagne. On lit autour : † SIGILLUM SECRETI MEI.

Le sceau de sa femme, Alix de Bretagne, est de forme ovale ; il représente la châtelaine debout, vêtue d'une longue robe, à corsage en pointe ; elle porte le manteau et le voile ; la main droite présente une fleur de lis. On lit autour : † S. ALICIÆ COMITISSE BLESENCIS DNE DAVESNIS. Le contre-scel, de forme ronde, porte les armes de Dreux : *échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules, au franc canton de Bretagne.* On lit autour : † SIGILLUM SECRETI MEI.

1279. *Jeanne de Châtillon,* dame d'Avesnes, fut accordée en février 1263, à l'âge de neuf ans, et mariée en 1272, à Pierre de France, comte d'Alençon et du Perche, fils puîné du roi saint Louis, duquel étant demeurée veuve en 1283 (1), elle passa ses jours en viduité, et, n'ayant pas laissé d'héritiers, elle transporta sa seigneurie de Bohain, en 1289, à Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, son cousin, en échange de neuf mille livres de rentes sur le Temple, à Paris (2). Elle fit son testament en 1291, et mourut le

(1) *Hist. des Grands Officiers*, par Anselme, p. 321, E.
(2) *Annales de Hainaut*, p. 202.

29 janvier de la même année (1), âgée de 38 ans. Le sceau de Jeanne de Châtillon, appendu à son testament, est de forme ovale ; il représente cette dame, debout, vêtue d'une longue robe, avec manteau et voile ; elle tient une fleur de lis dans la main droite. Aux colonnes de la niche sous laquelle elle est placée sont appendus deux écus : *à dextre, semé de France, à la bordure de gueules ; à senestre aux armes de la maison de Châtillon.* On lit autour : S. † IOHENNE ALENCON BLESEN COMITISSE DNE DAVESNE. Le contre-scel représente un écusson mi-partie de fleurs de lis et des armes de Châtillon, avec autour ces mots : S. IOHENNE COMITIS BLESEN (2).

1289-1303. *Hugues* ou *Huès de Châtillon*, comte de Saint-Pol, grand-bouteiller de France, devint seigneur de Bohain, en 1289, par transport de sa cousine Jeanne de Châtillon. Il céda, par accommodement passé à Boulogne en 1292, la seigneurie de Bohain, comprise dans le comté de St.-Pol, à son frère Guy de Châtillon III. Il avait épousé, en 1287, Béatrix de Flandre. Il fit son testament en 1299 (3), et mourut en 1303 ou 1305.

1305. *Guy de Châtillon III*, son frère, comte de Saint-Pol, seigneur de Bohain par délaissement de Hugues de Châtillon, épousa, en 1292, Marie de Bretagne. Il eut plusieurs enfants, entre autres, Jean de Châtillon. Il paraîtrait, d'un accord touchant le fief de Bohain, passé le 20 mars 1318, entre le comte et la comtesse de Saint-Pol et Jean de Châtillon, que Hugues de Châtillon avait excepté la châtellenie de Bohain dans l'acte de 1300 (4). Ce seigneur, accusé

(1) *Hist. de la Maison de Châtillon*, par Duchesne, p. 119.

(2) Id., *Preuves de l'hist. de la Maison de Châtillon*, par Duchesne, p. 82.

(3) Id., *Ibid.*, p. 92.

(4) Anselme, *Hist. des Grands Officiers*, p. 818, E.

d'avoir tourné le dos à la journée de Courtray, prit une glorieuse revanche à la bataille de Mons-en-Puelle (1304). Ceux qui l'avaient blâmé lui attribuèrent le principal honneur de cette victoire, et surtout d'avoir sauvé les jours du roi, jeté bas de cheval au milieu de la mêlée. Il mourut, suivant Duchesne, en 1317, et fut enterré avec sa femme dans l'église de l'abbaye de Cercamp, où des statues furent élevées sur leurs tombeaux. Guy de Châtillon III jouissait du droit de battre monnaie. L'empreinte de sa monnaie est une croix avec une fleur de lis à chaque bras, avec autour ces mots : GUIDO COMES. Revers : Une gerbe d'avoine, ancien emblème des comtes de Saint-Pol, avec ces mots dans le contour : MONETAS. PAULI (1).

Jean de Châtillon, fils de Guy de Châtillon III et de Marie de Bretagne, prêta hommage à l'abbé de Vermand, comme seigneur de Bohain, en 1339 (2). Marié à Jeanne de Fiennes, issue des anciens comtes de Boulogne; il mourut en 1341. Sa veuve prêta hommage pour son fils, en 1343 (3). Elle se remaria, en 1344, avec Jean de Landas et de Bouvignies.

Guy de Châtillon IV, fils de Jean de Châtillon, appelé par Froissart *le jeune comte de Saint-Pol*, accompagna Robert de Fiennes, connétable de France, dans les guerres qui eurent lieu durant la captivité du roi Jean en Angleterre; puis il alla, avec les plus grands seigneurs du royaume, se constituer prisonnier pour procurer la liberté du roi de France. Il mourut en otage en Angleterre, en 1360, n'ayant pas eu d'enfants de Jeanne de Luxembourg-Ligny, sa femme.

Mahaut ou *Mathilde de Châtillon* devint dame de Bohain,

(1) Duchesne, *Hist. de la Maison de Châtillon*, liv. VI, p. 279.
(2) Bibliothèque de l'Arsenal, *Ms. communiqué par M. Vatin*.
(3) Colliette, *Hist. du Vermandois*, tome II, p. 228.

comme sœur et héritière de Guy IV; elle épousa en 1350 (1) Guy de Luxembourg, créé comte de Ligny en 1267. Ce seigneur fut donné en otage du roi Jean, avec son père, pour la ville de Lille (2) ; il fut tué le 22 août 1371, à la bataille de Bastviller. Mathilde resta veuve et mère de quatre enfants mineurs, entre autres : Waleran de Luxembourg, qui devint seigneur de Bohain, et Jean de Luxembourg, qui eut la seigneurie de Beaurevoir. Elle mourut en 1378.

Waleran de Luxembourg, seigneur de Bohain, châtelain de Lille, grand bouteiller de France, prêta hommage en 1381 à l'abbaye de Vermand. Il donnait quittance, le 9 juillet 1382, en présence de son Conseil, en son castel de Bohain, à Hannotin Pielcorne (3). Il fut marié deux fois : 1°. à Mahaut de Rœux, dont il eut une fille, Jeanne de Luxembourg ; 2°. à Bonne de Bar, le 17 mai 1393, dont il n'eut pas d'enfants.

Ce Waleran de Luxembourg partait, en 1414, à la tête de 600 lances, de son château de Bohain, pour aller à Laon. Il mourut en 1415 (4) et fut enterré dans l'église de Cambrai (5).

Jeanne de Luxembourg, fille et héritière de Waleran de Luxembourg, dame de Bohain, épousa à Arras, à la mi-avril 1402, Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers et de Réthel, qui fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

Ils eurent deux fils : Jean de Bourgogne, mort en 1425 ; et Philippe de Bourgogne, mort en 1430, à Louvain, à

(1) Anselme, *Hist. des Grands Officiers*, p. 1343, C.

(2) *Histoire de la ville de Lille*, par V. Derode, t. Ier., p. 247.

(3) Le Carpentier, p. 51 de l'*Hist. de Cambrai*, part. IV.

(4) *Histoire de Charles VI*, par Jean Lefèvre de Saint-Remi, c. XLVIII.

(5) *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, par M. Le Glay, p. 94.

26 ans, après une longue maladie. Jeanne de Luxembourg mourut en 1407 (1)

Philippe de Bourgogne, fils de Waleran de Luxembourg, fit hommage à l'abbé de Vermand en 1415, comme héritier de son père ; mais, étant mort sans postérité le 4 août 1430, un partage fut fait la même année entre Pierre et Jean de Luxembourg, et la seigneurie de Bohain (2) échut à Jean de Luxembourg, deuxième fils de Jean de Luxembourg et de Marguerite d'Enghien.

Jean de Luxembourg présenta le dénombrement de sa terre de Bohain à l'abbé de Vermand, en 1431 (3). Il avait épousé, le 23 octobre 1418, Jeanne de Béthune, veuve de Robert de Bar, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il n'eut pas d'enfants de cette veuve. Jean de Luxembourg livra aux Bourguignons, en 1430, Jeanne-d'Arc, sa prisonnière ; il habitait souvent Bohain, et c'est de cette résidence qu'il data, en 1439, ses lettres qu'il envoya aux chevaliers de la Toison-d'Or. Il mourut au château de Guise en 1440. Son corps fut transporté à Cambrai, et enterré dans l'église N.-D. de Cambrai, près de celui de Waleran de Luxembourg.

La seigneurie de Bohain échut, après sa mort, à son neveu, Louis de Luxembourg, fils de Pierre de Luxembourg et de Marguerite de Baux.

Louis de Luxembourg, connétable de France, aîné des fils de Pierre de Luxembourg et de Marguerite de Baux, se maria au château de Bohain, le 16 juillet 1435, avec Jeanne de Bar. Louis de Luxembourg reçut, le 5 octobre 1465, du roi Louis XI, l'épée de connétable, avec 2,400 livres de

(1) Le Carpentier, *Hist. de Cambrai*, 3°. partie, p. 866.

(2) Monstrelet, 2°. vol., p. 69.

(3) Colliette, *Hist. du Vermandois*, tome II, p. 229.

pension, partie du gouvernement de l'Ile-de-France et de la Picardie; plus tard, en 1469, le collier de l'ordre de Saint-Michel, qui venait d'être institué. Mais toute cette fortune ne servit qu'à rendre sa chute plus profonde. Victime de la lutte de vénalité et de corruption qui s'établit entre Louis XI et le duc de Bourgogne, Louis de Luxembourg ne fut plus qu'un arbre battu par des vents contraires qui, néanmoins, s'accordèrent pour le renverser. Par un traité conclu à Vervins, le 13 septembre 1475, entre Louis XI et le duc de Bourgogne, les places de St.-Quentin, Bohain et Beaurevoir furent le prix de l'extradition de Louis de Luxembourg que Charles remit au roi Louis XI. Il fut décapité le 19 décembre 1475, à l'âge de 57 ans.

Bohain ne resta pas long-temps dans les mains du duc de Bourgogne; cette seigneurie fut confisquée par Louis XI (mars 1476) et donnée à Pierre de Rohan, de Gié, duc de Nemours, avec révocation du don que le roi pouvait en avoir fait, en février 1476, à Charles de Bourgogne (1).

Marie et Françoise, filles et héritières de Pierre de Luxembourg (fils de Louis de Luxembourg, décapité), rentrèrent cependant dans la possession de leurs biens, mais successivement, après de longs efforts. La déclaration ne fut homologuée que le 10 février 1488, à cause de l'opposition de ceux qui jouissaient de ces biens.

Marie de Luxembourg eut dans sa part le château de Bohain; elle épousa Jacques de Savoie, comte de Romont, celui-là même qui avait donné le premier assaut aux murs de Morat, ce qui ne l'empêcha pas de finir ses jours au château de Ham le 30 janvier 1486.

Jacques de Savoie fut inhumé, près du grand-autel, dans l'église N.-D. de Ham, où l'on voyait encore son tombeau

(1) Registres du Parlement, f°. 54.

en 1634. Suivant Dubuisson (*Voyage en France*), c'était un tombeau de pierre blanche sur lequel était représenté le comte de Romont, priant à genoux, vêtu d'une longue robe, avec le collier de la Toison-d'Or au cou. On y lisait l'inscription suivante :

Cy gist très haut et très puissant prince Mg^r. Jacques de Savoye, comte de Romont, S. du pais de Vaux, qui avait épousé Mad^e. Marie de Luxembourg, comtesse de S^t.-Pol de ce lieu. Le dict S. trespassa en son châu de ceste ville le XXXe. jour de janvier l'an M CCCC IIII xx VI.

Marie se remaria en deuxièmes noces, à Ham, le 8 septembre 1487, avec François de Bourbon. Ce seigneur prêta hommage entre les mains de l'abbé de Vermand le 15 septembre 1491 ; l'acte fut passé à Lafère. Il mourut fort jeune, après avoir combattu à Fornoue. Philippe de Commines dit que ce fut dommage, car il était beau personnage, jeune et sage.

Demeurée veuve en 1495, par le décès, en Piémont, de François de Bourbon, elle ne se remaria plus, quoique jeune : elle jouit de la châtellenie de Bohain jusqu'en 1589. Après sa mort (1er. avril 1546), Bohain passa dans la maison de Bourbon-Vendôme.

Antoine de Bourbon recueillit, par un traité passé avec Marie de Luxembourg, le 17 octobre 1539, la seigneurie de Bohain, comme héritier de Charles de Bourbon, son père, décédé le 25 mars 1537, héritier lui-même de sa mère, Marie de Luxembourg. Il porta le titre de duc de Vendôme, puis celui de roi de Navarre, en 1555. Il avait épousé, en 1548, Jeanne d'Albret, et mourut le 17 novembre 1562, des suites d'un coup de mousquet qu'il reçut à l'épaule gauche, au siége de Rouen.

Henri IV, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Al-

bret, réunit la seigneurie de Bohain à la couronne de France, dont il devint roi.

Ce monarque, contraint, par les besoins de l'État, de donner en gage la seigneurie de Bohain, l'engagea à Jean Alexandre de Montluc, seigneur de Balagny, maréchal de France.

Elle passa, vers 1600, par engagement de la fille de Jean de Montluc, épouse de Renée Aux Épaules, dans la famille de Mailly, marquisat de Nesle, puis dans celle de Rambures, et fit retour à la couronne.

Louis XIV la revendit et l'aliéna au marquis de Nesle, les 22 avril et 10 octobre 1702 (quittance du Trésor du 30 juin 1703), et l'érigea en comté l'année suivante; elle était encore en la possession de cette famille au moment de la Révolution.

Le château de Bohain fut vendu, en 1793, comme bien national, à un nommé Delassus, surnommé, dans le pays, Robespierre, et revendu par lui, vers 1825, à M. Demarolle (Louis-Marie), de Bohain, qui en est aujourd'hui le propriétaire (1).

(1) Des fouilles pratiquées, en 1846, sur l'emplacement dit le *Logement du Gouverneur*, au point 8 du plan, ont fait retrouver quatre beaux celliers, communiquant de plain-pied les uns avec les autres. On a aussi retrouvé, dans un des puits du château, deux chambres de pièces de canon en fer forgé. Celle que nous avons vue, chez M. Demarolle, porte 0 m. 52 c. de longueur sur 0 m. 16 c. de diamètre; l'âme a 0 m. 6 c. de diamètre; l'épaisseur des parois est de 0 m. 5 c.; l'épaisseur de la culasse, de 0 m. 10 c. Une énorme anse en fer forgé, attachée au corps de la chambre par deux cercles en fer permettait de l'isoler du cylindre creux servant à diriger le projectile. La chambre, après avoir été chargée de poudre, était emboîtée contre le cylindre du tube auquel elle servait de culasse; elle était maintenue contre le tube au moyen d'une forte clavette en fer. On mettait le feu à la lumière placée sur le côté au moyen d'une corde d'étoupe qui, une fois allumée, se consumait lentement.

On rencontre aussi, partout dans Bohain, ces énormes boulets en grès, dits *de rempart*, d'un diamètre d'au moins 0 m. 50 c.

Le Congrès entend ensuite les communications suivantes :

NOTE SUR UN FRAGMENT DE CHAPITEAU ROMAN TROUVÉ A CAMBRAI,

PAR M. AD. BRUYELLE.

Notre honorable collègue, M. Houzé, nous ayant informé qu'un fragment de chapiteau fort ancien venait d'être découvert à 15 mètres environ du sol, dans une excavation formée par un éboulement survenu à la grande brasserie cambrésienne établie sur l'emplacement de l'ancien hôpital de St.-Jacques-le-Mineur, nous nous sommes rendu sur les lieux, accompagné de M. Houzé et de M. Wilbert, président de notre Société.

Quoique fortement détériorée, nous avons pu aisément reconnaître que cette pierre avait dû faire partie d'un édifice de l'ère romane secondaire (XI°. siècle environ). Cette fois encore, M. Durieux, notre infatigable collègue, a bien voulu prêter le concours de son talent pour prendre le dessin exact de ce morceau d'architecture, dessin que nous allons mettre sous vos yeux.

Il représente deux Harpies à corps d'oiseau, pieds armés de griffes, cou surmonté de têtes de femmes. Les deux monstres sont adossés et les ailes croisées. Aux deux côtés sont des ornements végétaux dont un des côtés fruste et brisé. La pierre présente en longueur 40 centimètres et 25 en hauteur.

L'endroit où reposait ce chapiteau, tout contigu aux fondations de l'ancienne chapelle de St.-Jacques-le-Mineur, nous avait tout d'abord fait penser à l'existence d'une construction romane autrefois en ce lieu. Nous avons renoncé à cette supposition, en considérant que le premier établissement de l'hôpital St.-Jacques-le-Mineur ne remontait pas au-delà du XIII°. siècle (1231); et encore, dès son origine, cette pieuse

institution fut-elle trop minime pour posséder aucun édifice ornementé.

On doit donc présumer que le fragment de chapiteau qui nous occupe n'a dû être apporté qu'avec d'autres matériaux de remblai, pour combler une excavation inopinément ouverte et telle qu'il s'en est récemment présenté.

Ce chapiteau appartenait incontestablement à un édifice de l'ère romane. Lequel ? Au XIe. siècle, et antérieurement, Cambrai possédait plusieurs monuments importants, entre autres, la Maison de Paix, les églises de Notre-Dame, de Ste.-Croix, de St.-Martin, de St.-Vaast, de St.-Georges, de la Madeleine, de St-Géry, au mont des Bœufs, etc.

Nous terminerons en émettant le vœu que le propriétaire de cette trouvaille archéologique veuille bien s'en dessaisir en faveur du musée de Cambrai. Ce fragment d'architecture romane, à peu près le seul que nous connaissions en cette ville et qui rappelle le style de l'église d'Honnecourt, a sa place marquée auprès des débris artistiques tirés de notre antique métropole.

DÉCOUVERTE D'OBJETS GALLO-ROMAINS.

Le 5 novembre 1857, M. Lefebvre, secrétaire-général de la Société d'émulation de Cambrai, a parlé ainsi de cette découverte faite non loin de l'abside de l'ancienne église métropolitaine dans la maison de M. Bricout-Molet, négociant.

Outre des débris de tuiles romaines et de poteries, diverses de pâte et de forme, on a trouvé plusieurs tombeaux recélant des ossements. Près de l'un d'eux se trouvait environ un hectolitre de blé carbonisé, probablement dans un incendie qui a laissé beaucoup d'autres traces non équivoques. On a pu constater aussi les premières assises d'un aqueduc romain se prolongeant au-delà du périmètre de la maison. On a, en

outre, recueilli des monnaies de bronze et de potin aux types de Septime-Sévère, Gordien, etc. Les deux pièces capitales de ce trésor archéologique sont : 1°. une chevalière romaine,



dont le chaton est une intaille sur pierre bleue qui doit représenter un esclave jardinier ; 2°. un peigne à double rangée de dents qui ne mesure pas moins de 2 décimètres sur 50 millimètres environ de largeur.

Cette communication a motivé des observations diverses. Pour arriver à tirer parti de la découverte qu'elle a pour objet, un membre a proposé de faire continuer les fouilles, dans l'espoir d'arriver à des résultats plus complets, de nature à jeter du jour sur une époque assez obscure de l'histoire de Cambrai, M. Lefebvre a ajouté que M. Bricout, qui a chargé la Société d'émulation d'offrir les divers objets trouvés au musée de la ville et qui s'est prêté avec une obligeance extrême aux demandes de renseignements qu'on lui a adressées, n'hésiterait pas à laisser fouiller de nouveau son jardin.

Une commission a été chargée, en conséquence, de demander à ce sujet une subvention que l'Administration municipale a fixée à 200 fr. En attendant qu'une occasion se présente d'utiliser complètement cette ressource, ce qui ne pourra avoir lieu que sur des indices plus sérieux que ceux qui lui ont été donnés, la Société d'émulation en a appliqué une partie aux fouilles qui ont été faites au moment de la réunion du Congrès à l'extrémité opposée de l'église métropolitaine, et qui auront, sans doute, ultérieurement pour résultat d'établir qu'on avait élevé en cet endroit, à une distance très-

rapprochée de l'un des bras de l'Escaut, le mur d'enceinte de la ville à l'époque où les Romains l'habitaient.

Conformément à l'usage suivi par la Société française d'encourager, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, les tentatives archéologiques qui ont eu pour résultat le progrès, M. de Caumont décerne à M. de Try, maître de chapelle de la métropole, une médaille constatant le soin qu'il a pris d'étudier les œuvres de ses prédécesseurs et de les faire apprécier en en confiant l'exécution aux enfants qu'il est chargé d'instruire.

Cette manifestation est accueillie par d'unanimes applaudissements.

M. de Caumont déclare ensuite que la Société française admet au nombre de ses membres M. Wilbert, secrétaire général du Congrès, et M. l'architecte de Baralle, à qui l'arrondissement de Cambrai doit plusieurs de ses églises et de ses maisons d'école.

Appelée à se prononcer sur le choix des villes où le Congrès archéologique pourra tenir ses premières sessions, l'Assemblée s'accorde à désigner Reims et Dunkerque, et décide que ceux de ses membres qui en auront le loisir se réuniront à Reims en 1859, et à Dunkerque en 1860.

M. de Caumont exprime le regret de n'avoir pas vu arriver à Cambrai les rapports de MM. les Inspecteurs-divisionnaires, sur l'état des monuments de leur circonscription.

M. le comte d'Héricourt rappelle, à ce sujet, qu'il a fait à la Société française une demande de subvention pour la restauration de l'église d'Ablain-St.-Nazaire et, sur la proposition de M. de Caumont, l'Assemblée décide qu'une somme de 200 fr. sera affectée à ce travail.

Les subventions suivantes sont en même temps accordées, savoir :

100 fr., à la demande de M. Cousin, pour la restauration de l'église St.-Eloi de Dunkerque. M. Cousin communique, à ce sujet, à l'Assemblée le dessin d'une chapelle de cette église (celle du Sacré-Cœur), qui doit être exécutée d'après les idées du Père Martin, et quelques observations de détail étant présentées par différents membres, il en prend note pour les mettre à profit.

40 fr., à la demande de M. l'abbé de Cordes, curé de Bures, département de la Seine-Inférieure, pour la restauration du couvercle des fonts baptismaux de son église. M. de Cordes estime le travail à faire à 200 fr. : il a reçu 150 fr., en attend 10 encore, et pense que 40 fr. pourront lui suffire.

100 fr., à la demande de. . . . . . pour la restauration d'une peinture murale de l'église de Douanaise, département de l'Indre.

Et 200 fr., à la demande de M. Wilbert, pour l'établissement, dans la cour de la bibliothèque communale de Cambrai, d'un auvent destiné à mettre à l'abri des intempéries des saisons les pierres tumulaires qui y sont aujourd'hui couchées, et que l'on doit relever pour les placer contre les murs d'enceinte.

Ces pierres, dit M. Wilbert, ont été décrites dans le 2ᵉ. volume du *Bulletin* de la Commission historique du département qui a reconnu leur intérêt et leur importance, et les membres du Congrès qui les ont visitées, ont particulièrement remarqué la pierre qui a pour inscription ces trois lignes :

D. O. M.
AQUI YAGE SEPULTADO DON
LUIS DE LARA LADRON DE. . . .

« *A Dieu tout-puissant et très-grand.*
« *Cy gît enseveli don Luis de Lara ladron de.* . . (1). »

(1) Cette pierre est couverte d'ornements parmi lesquels on remarque,

La table du monument de Pierre d'Ailly, docteur en théologie et évêque de Cambrai, qui se démit en 1411 ; la pierre de Gauthier, ou Watier de Beauvoir, prévôt de l'église métropolitaine de la même ville, qui mourut en 1401, et celle du tombeau de Jehans Daniaus, qui mourut au mois de février de l'an 1408.

La séance est levée à une heure et, après avoir demandé aux membres étrangers de laisser à la Société d'émulation leur signature comme un souvenir, M. Wilbert leur exprime, au nom de cette Société, l'espoir de les revoir le même jour, à cinq heures, au banquet d'adieu qu'elle leur offre, au nom du Conseil municipal.

Le Secrétaire,

Alc. WILBERT.

d'un côté, le tube d'un canon, deux arquebuses avec leur fourchette; un bois de lance et un pulvérin suspendu ; de l'autre, un tambour, deux trompettes avec leur bannière, un bois de lance et une courte épée. L'écu qu'elle porte, est divisé perpendiculairement en deux parties dans lesquelles on voit, à gauche, deux chaudières qui, fascées de sable, ou couvertes de lignes croisées, ont, l'une et l'autre, huit serpents issant des deux côtés de leur anse, et à droite, une bande qui la traverse de haut en bas et de droite à gauche. Cette bande est couverte de quatre fleurs de lis renversées et porte en haut et en bas cinq cœurs ainsi disposés : deux, deux et un.

LISTE

DES MEMBRES QUI ONT ADHÉRÉ A LA TENUE DU CONGRÈS DE CAMBRAI.

MM. ANSELIN, propriétaire, à Cambrai.
ASSELIN, juge, id.
ASSELIN (Jules), propriétaire, id.
BAISIER, principal du Collége, id.
BANSE, vétérinaire, id.
BARALLE (A. de), membre de la Société d'émulation, id.
BARALLE (H. de), architecte dioeésain, id.
BASQUIN, notaire, id.
BAUMARD, commandant de place, id.
BAUTISTA, banquier, id.
BEAUMONT (de), président du Comice agricole, membre de la Société d'émulation, id.
BEAUMONT (Henri de), id., id.
BÉDOREZ, maître de pension, id.
BELLAND, conservateur des hypothèques, id.
BERGER père, membre de la Société d'émulation, id.
BERGER (Abel), id., id.
BERNARD (l'abbé), vicaire-général, id.
BERTRAND-COURTIN, conseiller municipal, id.
BOITTELLE, conseiller municipal, id.
BOITTELLE (Edouard), banquier, id.
BONIFACE, sous-directeur de la Maîtrise, id.
BOUCHER, membre de la Société d'émulation, id.
BOULANGER (Edouard), membre du Conseil d'arrondissement, à Doignies.
BOUTON, archiviste communal, à Valenciennes.

MM. BRABANT, conseiller municipal, à Cambrai.
BRICOUT-MOLET, négociant, id.
BRUNEAU, avocat, id.
BRUNELLE, docteur-médecin, id.
BRUNIÈRE (de La), notaire, id.
BRUYELLE, archiviste de la Société d'émulation, id.
BRUYELLE (Hyacinthe), agent-voyer principal, id.
BURY (l'abbé), chanoine, id.
CABARET, receveur des finances, président de la Société archéologique, à Avesnes.
CELLIER, propriétaire, à Valenciennes.
CIRIER, avocat, à Cambrai.
CONTENCIN (de), directeur de l'Administration des Cultes, à Paris.
CORROYER, conseiller municipal, à Cambrai.
COUSIN, professeur au Collége, id.
COUSIN, avocat, à Dunkerque.
COUSSEMAKER (de), membre de la Société française, id.
CRESPIN (Auguste), négociant, id.
CRESPIN (Louis), membre du Conseil général, à Proville.
DAIGREMONT, général de division du Génie, à Paris.
DALENNES, chanoine, à Cambrai.
DANQUIGNY, conseiller municipal, id.
DAZIN, docteur-médecin, id.
DEFRÉMERY (Théophile), propriétaire, id.
DEFREMERY (Charles), orientaliste, rue Bonaparte, 11, à Paris.
DEHAISNES (l'abbé), professeur au collége St.-Jean, à Douai.
DELATTRE, receveur municipal, à Cambrai.
DELLOYE, conseiller municipal, id.
DEPREUX, avocat, id.
DESBOUSSEAUX (l'abbé), doyen de St.-Géry, id.

MM. DETRY, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.
DHÉRIN (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.
DIÉGERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).
DOLLEZ, notaire, à Cambrai.
DOURLEZ, greffier du Tribunal civil, id.
DOWA (Edouard), peintre, id.
DRON, conseiller municipal, id.
DUCHANGE, id., id.
DUFRAINE (Louis), propriétaire, id.
DUFRÉNOIS, propriétaire, id.
DUMAS (Charles), filateur à St.-Acheul-lès-Amiens (Somme).
DUMONT, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.
DUMONT, maître de pension, id.
DUPREZ (l'abbé), chanoine, id.
DURIEUX (A.), membre de la Société d'émulation, id.
DUTEMPLE, conseiller municipal, id., id.
EVRARD, ingénieur civil, id.
FAILLE, docteur-médecin, id.
FAREZ, avoué, id.
FAUQUET, maire, à Avesnes.
FENIN, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.
FERGUSON-FAURE, négociant, à Amiens.
FOULON, notaire, à Cambrai.
FOULON-PEETERS, propriétaire, id.
FRÉMOIRE (de La), ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
GLINEL, avoué, id.
GOMART (Charles), membre de la Société française, à St.-Quentin.
GUILLEMOT (l'abbé), professeur au petit-séminaire, à Cambrai.
HANNOYE, membre de la Société archéologique, à Avesnes.

MM. HARDY, docteur en médecine, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.

HATTU (Adolphe), libraire, id.

HAVRINCOURT (le marquis d'), à Havrincourt (Pas-de-Calais).

HÉRICOURT (le comte d'), membre de la Société française, à Arras.

HOUDAIN (d'), procureur impérial, à Cambrai.

HOUZÉ, secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation, id.

KERVYN DE LETTENHOVE, à Bruges (Belgique).

KULHMAN, chimiste, à Lille.

LALLIER, conseiller municipal, à Cambrai.

LALLIER (Amédée), vice-président du Tribunal civil, à Lille.

LAVOIX, avoué, à Cambrai.

LEDOUX, notaire, id.

LEFEBVRE, membre de la Société d'émulation, id.

LE GLAY (Jules), attaché à la section d'histoire des archives du Nord, à Lille.

LE GLAY (Edouard), sous-préfet, à Libourne (Gironde).

LE GLAY (André), archiviste-général du département du Nord.

LE GRAND, député au Corps législatif, président de la Commission historique du département du Nord, à Lille.

LEROY (Auguste), notaire honoraire, à Cambrai.

LEVÊQUE, membre de la Société d'émulation, id.

LIÉNARD (de), conseiller municipal, id.

LINAS (de), membre de la Société française, à Arras.

LORQUIN-FAUVERGHE, propriétaire, à Cambrai.

MADRE (de), propriétaire, au Mont-St.-Eloi (Pas-de-Calais).

MM. MALLET (l'abbé), chanoine, à Cambrai.
MALLET-BOULANGER, conseiller municipal, à Cambrai.
MALLEZ-MALLEZ, conseiller municipal, id.
MARÉCHAL père, id., id.
MARÉCHAL (Hyacinthe), propriétaire, id.
MAURISSE, greffier du Tribunal de commerce de Cambrai.
MILCENT, membre de la Société d'émulation, id.
MINANGOY, conseiller municipal, id.
MINART, conseiller à la Cour d'appel, à Douai.
MONNIER (l'abbé), supérieur du petit-séminaire, à Cambrai.
MONTAY, commissaire-priseur, id.
PARSY, négociant, id.
PEETERS-WILBAUX, membre de la Société historique et littéraire, à Tournay (Belgique).
PÉRIN (Jules), avocat, ancien élève de l'école des Chartes, à Arras.
PETIT (Félix), propriétaire, à Cambrai.
PETIT-COURTIN, maire, id.
PETIT-DUCHANGE, propriétaire, id.
PETY (Charles), négociant, id.
PHILIPPE (l'abbé), vicaire-général, id.
PIETTRE, notaire honoraire, id.
PIQUET (l'abbé), chanoine-archiprêtre, id.
PLEY, avocat, id.
PROYARD, président du Tribunal civil, id.
QUECQ, juge au Tribunal civil, id.
QUECQ, peintre d'histoire, avenue Trudaine, 23, à Paris.
QUENTIN, conseiller municipal, à Cambrai.
QUEULAIN, adjoint au maire, id.
QUINCHON, conseiller municipal, id.
REGNIER (Mg^r^.), archevêque de Cambrai.

MM. RENARD, membre de la Société d'émulation, à Cambrai.
ROTH, membre de la Société d'émulation, id.
ROUZÉ, propriétaire, id.
RUELLE, adjoint au maire, id.
SEYDOUX, maire du Cateau (Nord).
SOYEZ (Eugène), propriétaire, à Cambrai.
STIÉVENARD-BÉTHUNE, membre du Conseil général, au château de la Rozière (Nord).
SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.
TAFFIN, conseiller municipal, id.
TAILLIAR, conseiller à la Cour impériale, à Douai.
TELLIER, membre du Conseil général, à Carnières (Nord).
THÉNARD (l'abbé), chanoine honoraire, à Cambrai.
THIEFFRIES (Louis de), propriétaire, id.
TORDEUX, membre de la Société d'émulation, id.
TOUSSAINT-LALLIEZ, président du Tribunal de commerce, id.
VALLÉE (l'abbé), vicaire-général.
VENDEGIES (le comte Charles de), membre de la Société d'émulation, id.
VILLEMAIN, sous-préfet, id.
VINCENT (Charles), membre de la Société française, à Lille.
VIROUX, gérant et rédacteur de l'*Observateur d'Avesnes*.
VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.
WACQUEZ, notaire, à Cambrai.
WALLERAND, conseiller municipal, id.
WARENGHIEN (le baron de), conseiller à la Cour d'appel, à Douai.
WIART-PINQUET, négociant, à Cambrai.
WILBERT (Alcibiade), président de la Société d'émulation, id.

SUR

QUELQUES QUESTIONS

RELATIVES A L'ÉPOQUE CELTIQUE,

MÉMOIRE LU AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE A PÉRIGUEUX ;

Par M. le Vte. Alexis de GOURGUES,

Membre de l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française pour la Dordogne.

La 1re. question portée au programme est celle-ci : *Quels sont les monuments incontestablement celtiques que possède le département de la Dordogne ?*

Possesseur d'une nombreuse collection de ces silex taillés, auxquels l'usage a donné le nom de *haches celtiques*, je pensais qu'il y avait pour moi un certain devoir à faire connaître ceux que j'ai recueillis aux environs de Lanquais.

Mais je n'avais pas prévu ce mot *incontestablement ;* car *incontestablement* a de quoi effrayer, aujourd'hui que la critique, après n'avoir rien épargné chez les hommes, en est venue à ne pas respecter la pierre elle-même. Il fut un temps plus heureux : celui où parut, pour la gloire du Périgord, l'éminent ouvrage de M. de Taillefer sur les antiquités de Vésone, âge d'or pendant lequel l'esprit des savants n'était pas soupçonneux à l'instar d'aujourd'hui ; alors, seuls, les incrédules aux merveilles celtiques étaient ces hommes d'une nature indolente qui n'opposent d'autre résistance que la peine qu'ils trouveraient à ouvrir les yeux ; et la curiosité du programme aurait pu être satisfaite par de longues et abondantes réponses. Mais il n'en est plus ainsi : des distinctions sa-

vantes ont été présentées par des érudits venus de tous les points de l'horizon intellectuel ; la géologie surtout a envoyé des adversaires redoutables, et de tout ce déploiement de remarques et de raisonnements, il est résulté une vaste spoliation sur le vieux patrimoine celtique, tellement que, dans notre détresse, incertains entre les biens qu'on nous laisse et ceux qu'on veut nous ravir, nous pouvons à peine dire comme Chrysale :

> Une pauvre servante au moins m'était restée,
> Qui de ce mauvais air n'était point infectée.....

Passons en effet la revue de ces rangs jadis si complets, aujourd'hui si décimés.

On comptait, pour soutenir l'orgueil de l'origine celtique, sur le solide appui des *rocs branlants.*

M. Charles Des Moulins a élevé une sérieuse incertitude à leur encontre. Après avoir raconté les singularités que présentent les pays granitiques, il explique ces roches merveilleuses par une vulgaire désagrégation de leurs parties plus molles, s'opérant autour d'un noyau plus dur qui subsiste et demeure debout. Ainsi, pour lui, ces pierres vénérées n'ont qu'une origine toute naturelle, et il en est de même pour bien d'autres, peut-être, car l'objection est grave. Le mal est venu de ce que les antiquaires, absorbés par la contemplation du monument, ont négligé de constater quelle est la nature du sol dans les pays où ils ont signalé des rocs branlants ; mais désormais cette observation sera faite. Ici donc la question est réservée, et il faut attendre une plus complète étude.

Le désordre n'a pas été mis seulement dans nos grands monuments ; il a pénétré ensuite jusqu'à la seconde ligne, parmi nos troupes légères : les haches, les flèches, tous ces silex taillés, répandus avec tant de profusion sur le sol Pétrocorien.

Un savant du nord de la France prétend ôter aux Celtes

une grande partie de ces silex : il assure qu'ils ont été taillés par d'autres mains que des mains celtiques. Quelles mains, direz-vous ? plus modernes, sans doute ? Bien loin de là : ces mains remontent avant le déluge ; mieux que cela : il en est, de ces mains, qui taillaient avant qu'il y eût des hommes ; des hommes, j'entends, selon notre commun père Adam.

M. Boucher de Perthes, président de la Société d'Émulation d'Abbeville, a publié 2 forts volumes du plus haut intérêt, sur les antiquités *celtiques et antédiluviennes*. Il possède une magnifique collection, je devrais dire un musée, où il a réuni tous les objets recueillis par lui depuis 20 ans dans les travaux qui s'exécutent autour d'Abbeville, et il les a recueillis avec une méthode et un soin minutieux qui lui ont permis de constater la provenance de chacun de ces objets.

Il y a deux parties très-distinctes dans ce livre : l'exposé des faits et les théories.

L'exposé comprend le récit des fouilles, la classification géologique des terrains traversés, la description des silex.

La partie théorique contient la nomenclature, les explications et surtout le partage des silex en deux classes distinctes : les antédiluviens et les post-diluviens ou celtiques ; partage que l'auteur établit au moyen des observations faites sur des terrains d'origine diluvienne ; il entre dans les plus grands détails pour établir que les bancs d'où il a retiré les silex ont tous les caractères géologiques de cette classe de terrains connus sous le nom de *tertiaires*.

C'est là le point de départ, la raison d'être, la gloire même du livre ; mais c'est aussi une immense question, dont la solution ne peut être admise de confiance ; il faut être géologue soi-même, il faut être sur les lieux pour prononcer.

Quoi qu'il en soit, suivons l'auteur :

Parmi ces débris diluviens, M. Boucher de Perthes a trouvé des silex taillés ; ils étaient en place. M. de Perthes

les a recueillis lui-même et dégagés du sable qui les enveloppait.

La conséquence qu'il tire de la présence inattendue, en ce lieu, de vestiges de l'industrie humaine, est que l'homme était contemporain du cataclysme qui a formé ces immenses dépôts où ils se trouvent avoir été entraînés et enfouis.

Cette conséquence n'offre historiquement rien de nouveau en elle-même, puisque le déluge de Noé, auquel un grand nombre de savants font remonter l'origine des terrains diluviens, fut, selon la Bible, la punition que Dieu infligea aux crimes des hommes vivants à cette époque; mais cette conséquence, comme fait archéologique, est très-neuve : personne ne s'attendait qu'il y eût encore sur la terre des œuvres humaines appartenant à une si prodigieuse antiquité et qu'il en subsistât des monceaux. A défaut, au reste, des preuves matérielles qui sont apportées, l'esprit ne rencontre pas d'impossibilité radicale à cette croyance ; car, quoiqu'il ne se soit écoulé que 1600 ans entre la création et le déluge, le genre humain a pu dans cet intervalle, par une merveille prolifique digne de sa jeunesse, jeter au loin des rameaux et pénétrer jusqu'aux extrémités du monde; ou bien même les courants, lors du déluge, ont bien pu promener sur les mers et lancer les silex, taillés en Orient, sur les terres qui devaient se nommer Europe. Toujours est-il que, la question géologique étant résolue, comme l'affirme l'auteur, la découverte de ces faits était une brillante lumière répandue sur le peuple primitif; et cette conquête était de nature à satisfaire le cœur d'un savant, à le récompenser glorieusement de longues et pénibles études; mais le cœur n'est-il pas insatiable! La vue de ces premières œuvres de l'homme a produit chez M. Boucher de Perthes un effet tout contraire à celui que ressentit Cuvier, l'illustre fondateur de la science géologique, à l'aspect de débris subsistants des animaux qui ont, les premiers, vécu

sur cette terre. L'étude des fossiles avait fait déclarer à Cuvier que l'homme était nouveau sur le globe : l'aspect des silex a transporté l'imagination de M. Boucher de Perthes au-delà des temps.

Comme les vestiges humains se rencontrent également dans les terrains qu'il appelle *terrains diluviens supérieurs* et *terrains diluviens inférieurs*, il affirme :

« Que les hommes dont on voit les œuvres dans le terrain « supérieur, sont les descendants de la race Japhétique, les « pères des hommes actuels qu'on peut appeler post-dilu- « viens.

« Quant à ceux dont nous recueillons les traces dans les « bancs diluviens inférieurs, *ils* n'ont plus leurs héritiers sur « la terre, et nous n'en sommes pas les fils. Hommes anté- « diluviens, ils ont appartenu à des temps en dehors de toutes « les traditions et de tous les souvenirs ; le chaos, puis le « néant, les séparent de la création actuelle. »

J'ai regret, Messieurs, de rencontrer, dans cette affirmation pure et simple, un écart d'imagination qu'aucune preuve ne justifie.

Ou les *diluvium* de la Somme appartiennent, pour M. de Perthes, aux révolutions géologiques qui ont bouleversé le globe, avant que l'homme pût y habiter ; et dans ce cas, pourquoi supposer deux races pour cette même époque ?

Ou les *diluvium* de la Somme appartiennent, selon lui, *en partie* aux révolutions géologiques, et *en partie* au déluge mosaïque ; et alors il fallait donner, *en fait et en doctrine*, les preuves authentiques de la différence qui existe entre les deux diluvium explorés. Or, sur ce point, le livre contient une assertion, mais rien au-delà ; il est vrai qu'elle s'élance avec chaleur de la poitrine de l'auteur, et à l'égal d'une inspiration ; mais quand on prend la charge de persuader le lecteur sur de pareilles énormités, il faut prendre la peine aussi d'ap-

porter une démonstration quelconque, au bout de ce qu'on a osé dire.

Passant ensuite à la classification de ces silex, on y trouve encore des choses bien étranges. M. de Perthes accorde le *baptême antédiluvien*, sans exiger même un vestige évident de percussion faite par une main humaine. Il lui suffit d'une simple ressemblance de formes... Il énumère tous ces types pris dans la nature animée; ce sont des signes faits à l'imitation de feuilles, d'animaux, de poissons, d'oiseaux, de singes, tête avec un œil, figure humaine, toutes choses qui étaient le premier rudiment d'une langue symbolique, pour établir les rapports de ces hommes primitifs. Il en recherche la signification, et remet ensuite sagement au temps à en donner la clef. Là, est l'importance ou plutôt la nouveauté de l'ouvrage, c'est aussi la partie évidemment préférée par l'auteur. Ailleurs il ne pouvait qu'ajouter quelques faits dans un domaine connu; ici il trouvait une paternité entière et sans devanciers.

Tel est, en peu de mots, cet ouvrage dans sa partie que j'oserai nommer *tapageuse*, car elle était destinée à obtenir du retentissement, et le bruit ne lui a pas manqué.

Le système étonne par sa hardiesse; il frappe aussi par sa faiblesse; cette faiblesse est la nécessité d'isolement où son principe doit vivre pour avoir le droit d'exister; tout ici repose sur un fait qui devient loi unique, exclusive autorité.

Dans toute science *un fait*, quelque nouveau qu'il soit, a toujours droit de se faire reconnaître, mais à la charge par lui de ne déplacer que des faits et non pas les principes et les lois qui sont la base de toute science. C'est même cet harmonieux accord, existant de soi entre toute exacte observation, qui forme en dernier ressort le caractère indélébile et irrécusable de la vérité.

Ainsi on doit tenir pour constant que l'homme étant perfectible et ne l'étant que dans la vie de société, l'œuvre de

l'homme ne peut être la même, soit qu'il erre dans une sorte d'état sauvage, soit qu'il atteigne l'état de civilisation.

Il est également vrai que toute œuvre sortant de la main de l'homme a un caractère inhérent à soi, en dehors de toute circonstance étrangère, et qui, par la forme, par le genre de travail, par ce qu'on appelle *le faire*, est un élément certain pour l'attribution.

Or, la proposition vient se heurter contre ces deux principes. Aussi, la grande préoccupation de l'auteur, pour fonder son système, est de constater la nature du terrain ou les découvertes sont faites, plutôt que la qualité des objets en eux-mêmes; il est soigneux de revenir plusieurs fois sur ce point pour être certain que le lecteur ne le perdra pas un instant de vue. Ainsi, dit-il, page 216 : « Toute la question est là. » Plus loin : « Que tous ces objets confondus soient jetés pêle-« mêle, ils n'indiqueront plus rien, c'est donc leur position « comparative qu'on doit étudier... — La définition des âges « par la nature des débris n'est pas celle que nous adoptons « exclusivement : le gisement ou la situation de ces objets « nous guidera d'abord; concluons que la preuve d'ancien-« neté à peu près irrécusable est le gisement (t. I, p. 181.). »

La raison qu'en donne l'auteur est « que la position intel-« lectuelle des peuples des Gaules ne paraît pas avoir essen-« tiellement varié pendant l'immense période qui sépare les « temps diluviens des temps romains, et que de la tente de « Jacob à celle du scheik moderne, » dit-il pour exemple, « il n'y a pas de différence sensible. »

Entre Jacob et le scheik arabe, je n'accepte pas cet exemple réduit et mesquin! Mais ce n'est pas là du tout la thèse de M. Boucher de Perthes, il a bien autre chose à faire, car c'est entre Jacob et *les myriades de générations qui frappaient sur le silex* AVANT ADAM, qu'il faut établir que les œuvres présentent un ensemble uniforme et compacte (t. Ier., p. 172).

M. de Perthes admet sans doute la forme comme moyen de classement, mais il la met après le gisement : *la forme*, dit-il, *ne peut démontrer précisément l'âge, car la nomenclature des instruments en pierre se borne à cinq ou six types principaux* (Ibid., p. 186). Qu'importe qu'il n'y ait que cinq types, si on les a traités différemment ?

Le travail n'obtient pas de lui une plus grande estime. *Dans tous les temps*, dit-il, *il y a eu des ouvriers plus habiles et plus patients les uns que les autres.* Ces raisonnements, qui sont les seuls allégués à cette occasion, ne me semblent pas avoir grande force ; mais c'est ainsi qu'il arrive à faire comprendre pourquoi « les ouvrages humains que l'on « trouve dans les bancs diluviens présentent une analogie « très-grande dans les formes, l'intention et le mode de tra- « vail, avec ceux des gisements celtiques les plus rapprochés « du sol gaulois (*Ibid.*, p. 173) ; et il est telle hache antédi- « luvienne, » ajoute-t-il, « dont les proportions sont si par- « faites et la taille si régulière, qu'elles peuvent, jusqu'à un « certain point, rivaliser avec les plus beaux instruments des « époques postérieures (*Ibid.*, p. 169). »

C'est nier la loi du progrès de la façon la plus absolue ; mais cette conséquence n'effraie pas l'auteur : « Je ne crains « pas de dire que pendant des centaines de siècles les hommes, « jetés comme en dehors de leur nature progressive, sont « demeurés dans une sorte d'assoupissement (*Ibid.*, p. 173). »

Et cependant l'ouvrage de M. de Perthes contient un fait qui établit un progrès au milieu de ce prétendu sommeil. Il affirme que la hache polie ne s'est jamais trouvée parmi les haches antédiluviennes. Or, la hache polie est un instrument plus parfait que la hache taillée par éclats. Il y a donc eu, chez les peuples primitifs encore livrés à la vie sauvage de l'*âge de pierre*, passage à un art plus avancé ; ils n'étaient pas en dehors du progrès.

Je finis en ajoutant que les observations de M. de Perthes appartiennent toutes à des explorations faites dans le département de la Somme; si elles sont exactes, toute autre observation doit représenter des faits identiques dans les autres localités qui seront soumises au même examen.

Or, il y a bien long-temps que l'on fait ailleurs des fouilles profondes, que l'on met à découvert des couches inférieures du sol qui offrent des fossiles; mais on n'a vu jusqu'ici rien de semblable à ce que constate M. Boucher de Perthes. J'admets que, l'attention n'étant pas éveillée, on ait pu négliger ces objets inconnus; mais je dis qu'à elles seules, les observations d'Abbeville ne peuvent constituer un fait acquis à la science; la raison en est prise dans la nature trop tourmentée du sol en cet endroit.

« J'ai vu, dit M. de Perthes, il y a 20 ans, le lit de la « Somme, où la veille naviguaient encore des navires de « 60 tonneaux, être comblé en une seule nuit sur un espace « de 4 lieues par une couche non interrompue de 4 mètres « de sable apportée par le flux de la mer, qui avait fait irrup- « tion dans le fleuve; » il déduit de ce fait « la presque im- « possibilité de déterminer l'âge et la durée de formation des « terrains d'alluvion. » Mais est-ce là la seule conséquence à tirer? Si la mer a une si furieuse puissance sur les côtes de la Somme, encore aujourd'hui, est-ce que cette action n'a pu se faire ressentir un grand nombre de fois? Et qu'est-ce qui s'oppose à ce que, dans des temps postérieurs au déluge de Moïse, cette mer, brisant ses obstacles et faisant, dans sa fureur, un mélange de terrains appartenant à des formations géologiques différentes, ait confondu des vestiges antérieurement séparés dans le sol, et abandonné ensuite sur les terres les bancs de galets et de sable où se sont trouvés les silex de M. de Perthes? Mais ce serait là la *mort* de l'antiquité antédiluvienne!

Quoi qu'il en soit, la publication de cet important ouvrage est, pour les collections celtiques, une véritable tourmente à l'instar d'une irruption de la mer dans la Somme. Je me demande quels sont les silex qui, parmi nos haches et nos flèches, sont *incontestablement* celtiques. M. de Perthes, à qui j'ai fait dernièrement un envoi, m'a répondu que, parmi ces pierres pétrocoriennes, il en avait reconnu une pour appartenir au *diluvium ;* cependant, comme toutes les autres, elle avait été recueillie à la surface du sol.

Dans l'incertitude où je me trouve jeté, je suis donc obligé, par respect pour le programme, de passer mes richesses sous silence, et de chercher ailleurs une reconnaissance plus autorisée de la vie celtique.

Quels autres vestiges en subsiste-t-il donc encore parmi nous? Quelle nature a pu se montrer aussi impassible et impénétrable que la pierre, devant les incessantes injures d'une si longue suite de siècles? Cette nature... elle est à la fois la plus résistante et la plus molle de toutes, la plus tenace et la plus mobile à la fois, et c'est par la créature qui reçoit le plus facilement la mort, que cette sorte d'immortalité s'est prolongée jusqu'à nous. Vous m'avez tous devancé, Messieurs, vous avez nommé l'homme; mais je ne veux pas dire l'homme avec toutes ses facultés; je n'invoque chez lui, et je ne crois capable de ce prodige que ce qu'il y a de plus léger, de plus frivole en apparence, l'*amour pour les chansons.*

Il n'y a pas en effet une bien notable différence entre la mémoire de l'homme et la pierre, et cette différence est surtout dans l'extérieur et la figure : toutes deux n'ont-elles pas conservé des faits contemporains, ne les ont-elles pas aussi fidèlement transmis à la postérité?

Le temps, quand il n'est qu'une longue suite d'années, a peu de prise sur ces deux gardiens des dépôts qui leur sont confiés; mais quand le temps est une révolution dans les

mœurs, ou un bouleversement dans le sol, il agit sur l'un comme sur l'autre; il efface les plus vifs souvenirs, comme il réduit les plus gros blocs en poussière.

Le chant des hommes réunis en chœur est un usage qui appartient aux sociétés à leur berceau. Le chant a été l'instituteur de toutes les nations; c'est par lui que la rudesse a été adoucie, que le travail sur un sol inculte a été encouragé, par lui que les souvenirs de grandeur et de joie ont été transmis de génération en génération. Le chant était le grand témoin de la vie; la civilisation a fait disparaître ce foyer où les familles s'enseignaient entre elles: elle a dispersé cette force cachée qui était au service de tous, et cette joie aussi, l'ornement du paisible bonheur d'une société naissante.

D'autres enseignements ont été créés au profit des hommes, — d'autres forces, d'autres joies; — une profonde révolution dans les mœurs s'en est suivie : le chant a perdu sa mission, il n'a plus eu d'autorité. Son objet n'a plus été qu'un simple amusement. Alors il a subi le courant des choses nouvelles; on s'est plu à tracer les images de la vie présente, au lieu de célébrer les souvenirs des âges passés; la mémoire publique s'est altérée dans cette confusion, et devant cette indifférence commune pour les chants traditionnels de la patrie, les chœurs antiques ont cessé.

Cependant les campagnes, isolées du mouvement des villes, sont restées long-temps fidèles aux coutumes gaéliques; des traces en sont même encore visibles aujourd'hui dans notre Dordogne, et l'image de ce passé lointain apparaît encore un peu malgré l'épaisseur de ce lourd manteau dont le temps l'a enveloppé et pour ainsi dire étouffé.

Un chœur subsiste encore, c'est celui des moissonneur pendant qu'ils sont occupés à couper le blé. Alors tout le pays retentit de chants pendant toute la journée, mais c'est surtout dans la partie qui s'étend de Lanquais à Issigeac : vers Ber-

gerac on chante moins, et bientôt presque plus ; c'est aussi le côté de la plaine, par conséquent de l'influence de la ville, de la mode nouvelle, et des couplets français qui font dédaigner la langue maternelle.

Cette coutume de chanter par bandes nombreuses des strophes dialoguées, sous le brûlant soleil qui accompagne d'ordinaire la chute des épis dorés, ne se renouvelle à l'occasion d'aucune autre récolte.

Le nombre des chansons que l'on chante à cette époque est encore considérable. Tout le monde ne les sait pas également bien, et c'est un orgueil encore de connaître tous les couplets, comme de les faire vigoureusement retentir dans les airs au moment du solo.

La trace d'un antique passé est non-seulement dans cette haute et publique expression de joie, qui est la mission dont est chargé le chœur chantant des moissonneurs ; elle est aussi dans les paroles qu'ils font entendre. Je ne dis rien des airs, qui n'ont pas été suffisamment observés ; mais quant aux paroles de certaines de ces précieuses chansons, il semble que les règles si parfaitement formulées dans l'instruction du Comité des arts et monuments pour reconnaître le caractère d'une de ces poésies populaires que l'on recherche avec tant de soin aujourd'hui, reçoivent ici une application presque textuelle. C'est aussi sous la protection d'un guide aussi éclairé que je me suis autorisé à relever de ce côté un coin du voile qui cache à nos yeux la vie primitive dans les Gaules. En effet, *la manière* de ces chansons est tout antique : il n'y a point de détails, le récit est coupé, les transitions sont brusques, les mêmes formes de langage sont plusieurs fois reproduites.

Je voudrais pouvoir mettre sous vos yeux tout ce que j'ai eu le bonheur de recueillir, mais je me bornerai à deux chansons seulement, choisies dans deux genres différents :

l'une légère et gracieuse, l'autre d'une sombre et presque solennelle tristesse.

Avant tout, je dois faire connaître les motifs pour lesquels je trouve dans ces faciles et généralement amoureuses poésies des traces *celtiques*.

Il est très-souvent parlé de forêts ; et depuis nos temps modernes, toutes les forêts, semblables à celles qui couvrent encore le sol de la France au nord et à l'est, ont disparu de ce pays où on les chante.

Dans la chanson *des Noces*, le galant mène sa fiancée dans un bois.

Les personnages sont souvent le Roi, le fils du Roi, et il y a ordinairement coïncidence entre la présence d'un roi et l'indication d'un bois ou d'une fontaine comme lieu de la scène.

Jamais rois de France ou d'Angleterre n'ont eu de demeure en Périgord.

Dans la jolie chanson de *la Fille d'un paysan*, elle dit :

« Je veux aller à Lauzun, père,
« Voir le Roi passer. »

Et comme Henri IV a pu venir à Lauzun, on croit que le roi, c'est Henri IV. Mais les chanteurs, à Mouleydier, nomment *Marseille* à la place de Lauzun. Dans une autre chanson, le roi est au castel de Montviel ; il n'y a donc pas ici de lieu véritablement historique ; et Henri IV, étranger pour ainsi dire dans le Périgord, quoiqu'il l'ait possédé avant d'être roi de France, n'a laissé aucun souvenir particulier dans nos campagnes.

Cette expression de Roi, si souvent répétée, me paraît être la traduction du mot RIX, qui accompagne le nom des principaux Gaulois connus dans l'histoire. César joint même toujours ce RIX au nom du personnage ; mais il lui était étranger

et n'était qu'une qualification. Le roi n'intervient pas dans les chansons, *rarement, comme dans un passage,* mais il est dans les habitudes de sa vie, *à ses hautes fenêtres, ou cherchant la belle qui chante au joli bois*, etc. Or, les RIX de la Gaule étaient des chefs considérables vivant dans le pays, comme le furent ensuite les seigneurs sous la féodalité.

Si donc on trouve une scène de ces mœurs heureuses et faciles qui font désirer au fils du roi l'amour d'une bergère, il ne faudra pas y voir une image romanesque, ou une parole futile et dénuée de sens comme si la chanson était composée de nos jours ; on aura été transporté au milieu de ces usages simples que nous ne comprenons plus, mais qui ont été très-réellement prolongés jusqu'au temps de nos premiers rois chevelus. Le très noble roi franc Childebert rechercha la main de la belle Ultrogothe, qui gardait les moutons, et en fit une reine de France.

A ces chansons, où les forêts rappellent si bien l'état du sol chez les Celtes, où le nom de Roi est littéralement celui porté par les grands chefs de la Gaule, on peut joindre cet autre chant du pays, où un nom célèbre de la langue gauloise est conservé dans son intégrité, — le *Gui l'an neuf,* qui est devenu chez nous *la guillaneou ;* et de toute cette réunion de faits, il me semble ressortir d'une façon presque certaine que dans nos campagnes on chante encore de petits poèmes qui, avant d'être traduits dans une langue moderne, avaient retenti sur la terre gaélique.

Voici les deux chants dont j'ai parlé :

1°.

Tout en passant le long d'un bois,
J'ai perdu ma mie.
Au bout de sept ans trois jours,
La belle fait sa sortie.

Donc son ami lui a demandé :
— De quoi viviez-vous, mie ?
M'en allai sur les buissons blancs
Manger les arsanères.
— De quoi buviez-vous, mie ?
M'en allai au ruisseau courant
Boire de son eau claire.
— Ou couchiez-vous, mie ?
Je couchais sous le buisson blanc,
Comme la tourterelle.

2°.

Dans la forêt du Roi
Il y a grande cavalerie,
Chacun mène sa mie,
Excepté le fils du Roi.
La sienne n'est pas venue,
La sienne viendra tantôt,
Tantôt vers les neuf heures.
Fut pas plus tôt au milieu du bois,
Douleurs d'enfant la prirent.
Mourrai-je donc ici,
Seule et inconsolée ?
Marchèrent un peu plus avant,
Trouvèrent branleurs de cloche :
Et dites-moi, branleurs,
Quelle est donc cette morte ?
Marchèrent un peu plus avant,
Trouvèrent fosseurs de fosse :
Et dites-moi, fosseurs,
Quelle est donc cette morte ?
Marchèrent un peu plus avant,
Trouvèrent porteurs de morte :
Et dites-moi, porteurs,
Quelle est donc cette morte ?
C'est la mie du Roi.

Même dans une traduction française, ce petit drame accuse une main ossianique ; mais combien a-t-il fallu qu'il courût de hasards, pour devenir le chant d'une fête joyeuse ?

Il n'y a point de doute à élever sur l'origine de *la guillaneou ;* dans ses instructions relatives au recueil des poésies populaires, le Comité de la langue a donné cette chanson comme exemple d'un chant *antérieur au christianisme,* et il en a reçu *quarante-trois* variantes, venant sans doute de tous les points du territoire.

Je me suis demandé quel motif avait pu faire appliquer, dans cette chanson, un mot qui n'est usité en Périgord qu'à l'occasion de la veille du jour de l'an, et qui n'entre jamais dans le langage ordinaire. N'y a-t-il là qu'un mot ? n'y a-t-il pas aussi le vestige d'une pensée celtique ? Pour faire cette recherche, je me suis appliqué à réunir les chansons que l'on chante à cette époque. En Périgord, il y a plusieurs variantes, mais il s'en faut qu'elles aient la même valeur archéologique. Le type primitif a été plus ou moins altéré selon les habitudes des pays ; tellement que *la guillaneou* est une sorte de boussole aussi, qui désigne les lieux où le respect du passé et des traditions s'est le plus long-temps conservé. Là où s'est développé plus de goût pour les choses nouvelles, plus de mouvement et d'activité, *la guillaneou* a subi plus d'atteintes, plus de transformations. Selon cette loi, Périgueux aurait été, dans le département, la ville où le plaisir et l'entrain de la vie a été le plus tôt aimé, car c'est là que le souvenir antique est le plus défiguré. Quatre chansons, que M. de Dives a eu l'obligeance de m'envoyer, n'ont plus rien de primitif que leur nom ; la farce et le gros rire sont maîtres de la scène.

M. Luc de La Gineste m'a communiqué deux variantes qui sont en usage à Tonneins : elles n'ont pas une grande valeur ; cependant l'une des deux ramène, on ne sait pourquoi, les

idées de forêt et de fils de roi qui ne reparaissent dans aucun autre texte :

Le fils du Roi s'en va chasser à la forêt d'Hongrie ;
Ah ! donnez-nous la guilloneou, mon seigneur, je vous prie.

A Lanquais, à Beaumont, dans toute cette partie agreste et sérieuse du haut Sarladais, *la guillaneou* a été plus respectée. Il reste au moins l'introduction, le 1er. couplet ; ceux qui suivent en diffèrent essentiellement, en raison de leur allure dégagée et plaisante qui rappelle la façon grossière des imagiers de modillons dans les églises romanes, ou bien la grivoise jovialité du temps de Rabelais ; aussi je pense qu'il faut à peu près remonter au XIIe. ou seulement, peut-être, au XVIe. siècle pour attribuer le remaniement qu'a subi *la guillaneou* que l'on chante aujourd'hui. Nous devons louer l'auteur quelconque qui, à une date inconnue, a repris l'antique mot traditionnel de la Gaule, et l'a accommodé à des refrains selon le goût du jour ; il l'a traduit, pour le conserver, dans la langue nouvelle, et comme il s'en est servi pour faire rire nos bons aïeux, la ruine celtique a repris un air de jeunesse qui l'a amenée jusqu'à nous.

La considération du désaccord qu'il y a entre l'esprit suppliant du 1er. couplet et l'esprit railleur de ceux qui suivent, m'avait toujours fait penser que *la guillonaou* était un composé de deux éléments très-distincts : une réminiscence antique et une addition moderne.

Cette pensée a été fortifiée par la connaissance de *la guillaneou* du Limousin que M. le baron d'Aigueperse a publiée l'année dernière (*Chroniqueur du Périgord et du Bas-Limousin*). La jovialité y est entrée aussi, mais elle n'y règne pas ; elle n'a obtenu de place que dans le dernier couplet.

Au reste, on doit faire très-peu d'état d'un couplet de plus ou de moins; chacun, en chantant, ajoute ou retranche selon son humeur ou ses prétentions à donner la mode. M. le baron d'Aigueperse m'a communiqué trois couplets qu'on lui a chantés l'hiver dernier, et que, n'ayant jamais entendus auparavant, il n'avait pu joindre au texte qu'il a adressé au *Chroniqueur du Périgord.* Ces couplets n'ont aucun prix; ils ne sont que la reproduction des plaisanteries que contient notre *guillaneou* sur la fille à marier, les chevaux à ferrer, la vieille à faire lever.

Le poème Limousin est infiniment supérieur, en ce qu'il représente la scène avec ses parties distinctes, et chacune dans le même sentiment, ce qui en fait une petite composition homogène, entière. Cet esprit est celui qui a inspiré le 1er. couplet du chant périgourdin, une demande exprimée simplement, humblement, et qui laisse toujours apparaître la distance qui sépare celui qui donne de celui qui reçoit, le vaillant seigneur du compagnon.

Aussi je citerai le texte limousin comme le plus précieux, le plus digne de porter ce grand nom de *Gui l'an neuf.*

Il a même plus de mérite littéraire ; au lieu de ce vers languissant : *Nous sommes ici tard arrivés,* qui introduit l'acteur périgourdin, le compagnon limousin surgit à la porte, avec toute la vivacité méridionale :

« Arrivés, arrivés, nous sommes arrivés.
La guillonaou nous faut donner,
Gentil seigneur,
La guillonaou donnez-la nous,
Au compagnon. »

Voici donc le compagnon devant la maison du seigneur. Il lui demande la guillaneou, mais comme il a peur que le

seigneur ne comprenne pas assez un mot aussi vieux, il le lui explique longuement et en détail :

Des pommes, des poires,
La guillonaou leur faut donner;
Des châtaignes sèches ou bouillies
La guillonaou leur faut donner;
Des noix et des noisettes,
La guillonaou leur faut donner;
De l'argent blanc et des sous,
La guillonaou leur faut donner.

Après ce long commentaire, qu'il était difficile que le seigneur n'eût pas compris, viennent donc sans transition les actions de grâces du compagnon :

« Dieu maintienne votre bouvier
Qui entretient le blé au grenier !
Que Dieu garde votre porcher
Qui fournit de lard le charnier ! »

Après l'action de grâces, tout est fini : c'est une nouvelle raison pour considérer, comme étrangers à la chanson, les couplets que l'on met après, et qui défigurent cette scène simple et primitive.

Maintenant, à l'aide du texte limousin, le caractère réel de *la guillonaou* est restitué : c'est une demande d'un pauvre compagnon à un haut personnage, et sa parole est très-humble; les jovialités périgourdines mettent les deux acteurs presque sur un pied d'égalité, car on ne plaisante pas avec un supérieur; et cela est si vrai, que l'usage est venu de remplacer les mots *vaillant seigneur*, par *mon capitaine, bourgeois*, etc.

Ce caractère bien établi, cherchons si cette petite fête de *la guillaneou* ne pourrait pas jeter quelque lumière sur l'antique fête du *Gui l'an neuf*, et s'il n'y aurait pas eu entr'elles

quelqu'identité de sens, que fait soupçonner déjà l'identité de leurs noms.

Qu'est-ce que *la guillaneou ?*

C'est une occasion, pour de pauvres enfants de la campagne, d'obtenir quelque présent en chantant un refrain.

Qu'était la fête du *Gui l'an neuf ?*

La grande fête celtique, et nous ne savons que cela. Pline a écrit :

Nihil habent Druidæ visco et arbore in qua gignitur, sacratius.

Le même auteur rapporte avec détail la cérémonie druidique ; mais comme il ne vit rien au-delà du chêne, du gui, de la faucille d'or, il écrivit :

Tanta gentium in rebus frivolis plerumque relligio est !

Ainsi, selon lui, il n'y avait dans cette fête qu'une vaine pompe, une chose frivole !

Peut-on croire que la solennité la plus sacrée chez un peuple aussi grand dans l'histoire, n'ait été qu'une puérile comédie ; et lorsqu'il est constant que les Druides enveloppaient leurs préceptes sous des rites symboliques, n'est-il pas naturel de comprendre que la branche de gui sur un chêne est ici un symbole, un emblème, et que sous cet emblème il y avait un enseignement mystérieux ? Les livres des Romains, d'ailleurs, ne peuvent être d'un grand appui pour notre recherche : d'abord, ils méprisaient, comme barbare, tout ce qui n'était pas encore l'esclave de Rome, et leur cœur était tellement abruti par le matérialisme de l'idolâtrie, qu'ils n'apercevaient rien au-delà de la pierre et du bois devant lesquels on faisait fumer un encens religieux. Mais nous, dégagés de cette servitude des sens par l'émancipation chrétienne, nous devons restituer aux nations que n'avait pas encore envahies le Panthéon romain, une raison et une dignité qu'un regard prévenu n'apercevait pas, et rendre à leurs

rites sacrés un respect dont les témoignages ennemis ont tendu à les dépouiller. Habitants des Gaules, nous sommes en quelque sorte plus près d'elles que ne l'était Pline lui-même, et puisqu'il reste, sur notre terre, comme un écho perdu de l'antique cérémonie, il faut tenir pour bien précieuses ces pauvres et simples paroles qu'il porte à nos oreilles :

« Vaillant seigneur,
La guillonaou, donnez-la nous,
Au compagnon. »

N'accusons pas la religion des Gaules de barbarie, par suite de cette ignorance des Romains. Il n'y a jamais eu de culte sans images symboliques. C'est Dieu lui-même qui a enseigné cette langue à l'origine des temps, et quoique les hommes en aient fait un monstrueux abus, Dieu s'est encore servi de cette même langue à l'époque de la révélation, et c'est sous ces figures sacrées que la plupart des préceptes évangéliques ont été donnés aux hommes. Mais la Religion divine explique à tous les sens emblématiques qu'ils ont eu besoin de connaître, tandis que les idolâtries antiques exposaient leurs mythes comme des barrières infranchissables pour réserver la science aux seuls initiés.

L'*Emblème* est tantôt un rapport simple entre deux idées, quelquefois un rapport complexe qui combine ensemble l'idée avec les mots.

Ainsi, la branche de gui sur le chêne était un emblème et un précepte ; l'emblème et le précepte se tiraient à la fois et du nom de gui et de la qualité de *parasite*, que le gui a par rapport au chêne.

GUI est un mot formé par la prononciation septentrionale et qui, pour cette raison, ne peut rien nous apprendre ; cherchons le sens de ce mot dans le latin, puisque le latin fut la

langue d'un rameau celtique, les Ombriens, premiers habitants du pays où sera Rome; il se dit *viscus*; dans la composition du mot nouveau *la guillaneou*, qui est du féminin, il se dira *visca* ou *vesca*, car les voyelles, dans les anciennes langues, n'ont pas un son unique. *Vesca* est *esca* sous une forme plus adoucie; *vesca* se retrouve encore comme verbe, *vescor*. Soit verbe, soit substantif, ce mot emporte l'idée de nourriture. *La guillaneou* ou, si vous voulez, *la vescalaneou*, c'est la nourriture à l'an nouveau.

Maintenant, comment attacher une pensée de nourriture au chêne et au gui?

Pour comprendre la justesse de cette figure, il faut examiner l'état agronomique et l'état social dans les Gaules.

Alors, peu ou point d'agriculture; le sol était couvert de forêts. Ce n'était point la terre arable qui assurait la vie de la population, mais les forêts, soit à cause du produit de la chasse, soit surtout par les nombreux troupeaux de porcs qui s'y nourrissaient du gland des chênes. Le chêne était la personnification de la forêt; il était donc aussi la personnification de la vie, de la nourriture.

Suivons. Qu'était l'état social? Le sol appartenait à un petit nombre, aux chefs, et la condition de tous les autres habitants était de se grouper autour des chefs et de tout tenir de leurs bienfaits; quels que fussent leurs noms conservés par l'histoire, serfs, clients, compagnons, *soldurii*, ils vivaient des chefs. Or, le gui, parasite du chêne, était l'emblème naturel de la population de la Gaule.

Le gui, placé par la nature en dehors du sol, ne pouvant y envoyer ses racines, ne saurait exister par lui-même; le serf, placé par la loi en dehors du sol, ne peut non plus avoir de vie par lui-même; à tous deux il faut un appui. La nature donne l'arbre au gui; la religion donnera le chef au serf.

Ainsi, entière similitude dans l'emblème antique, et cet emblème compris dégage nécessairement et publie le précepte qu'il renfermait.

Quand les Druides exposaient, dans leurs cérémonies, une branche de chêne supportant un rameau de gui, ils proclamaient devant tous que la force devait supporter la faiblesse, que l'indépendance devait assister la dépendance. Les devoirs des chefs dans la société leur étaient rappelés par l'image des arbres; et les chefs, se reconnaissant avec orgueil dans la figure des nobles chênes qui ombrageaient et couvraient alors la terre des Gaules, acceptaient facilement un devoir qui découlait d'une si glorieuse condition. Mais cet ordre, ces obligations imposées aux puissants, n'apparaissaient pas aux yeux de la foule. A la faveur de l'ombre que l'emblème jetait sur le précepte de la loi religieuse, les Druides ne se faisaient entendre que par les initiés au mystère, ou du moins que par ces *chênes* puissants qui avaient des devoirs à remplir. Les *guis*, ces serfs de condition misérable et précaire, dans leur ignorance et leur abrutissement, ne comprenaient peut-être rien à ces feuillages sacrés, portés avec tant de pompe; mais qu'avaient-ils besoin d'autre chose que de trouver une branche de chêne pour y implanter leurs racines et y vivre?

Dirons-nous maintenant avec Pline : « Tant ces barbares « entourent des pompes de la religion des choses frivoles? » Quelle chose frivole, qui consistait à placer le faible sous la protection du puissant; à rappeler chaque année, lors du solstice d'hiver, c'est-à-dire du temps de la misère, le lien qui devait les unir, et à faire de ce devoir un signe d'honneur et d'orgueil pour ceux auxquels il était commandé! Fête si profondément sérieuse, au contraire, qu'elle intéressait le bonheur de la nation et qu'on pourrait presque, dans cette auguste manifestation digne également de la religion naturelle et de

la loi chrétienne, reconnaître, sous une forme druidique, la première fête de la charité sur la terre !

Ne soyons donc plus étonnés que les Druides n'aient rien eu de plus sacré que le gui et le chêne.

Singulière similitude entre des cérémonies religieuses ! Il était d'usage, à la suite de cette fête, de distribuer des rameaux de chêne. L'Église aussi distribue un peu de cendre sur le front des fidèles, à l'entrée des jours consacrés à la pénitence : deux signes également visibles de l'application que chacun doit se faire à soi-même du précepte que contient le symbole.

Ne serait-ce pas dans les enseignements du *Gui l'an neuf*, que l'on trouverait l'explication de certains faits que rapporte l'histoire ? Pourquoi les temps qui suivirent la conquête des Gaules sont-ils remplis de soulèvements d'esclaves, de bagaudes, tandis qu'antérieurement il n'est point fait mention de ces dissensions civiles ? Les Gaulois ne sont en guerre qu'au dehors, et pour former ailleurs des établissements. Et alors, pourquoi ces essaims voyageurs, enfants déshérités de la patrie, ne sont-ils pas abandonnés à eux-mêmes, comme ils le sont aujourd'hui ? pourquoi partent-ils, au contraire, sous la protection de Rois, de fils de Roi, qui quittent la patrie avec eux ? Pourquoi tant d'attachement manifesté par les habitants des Gaules envers les Druides, lorsque l'empereur Claude ordonna leur destruction ? Cette paix intérieure ne serait-elle pas due au pouvoir, qu'avaient eu les Druides, d'empêcher que l'esclavage fût impitoyable comme à Rome, et de créer entre tous un lien de dévouement commun, si bien attesté, du côté des chefs, par le départ d'Ambigat et de Bellovèse avec les émigrants, et, du côté des serfs, par la fidélité des *soldurii*, comme le raconte César ? On ne doit pas s'étonner qu'un tel peuple ait laissé le souvenir d'une vie douce et heureuse selon les mœurs des fortunés habitants de la Bétique, et que, dans

les petits poèmes qui en retracent quelqu'image, les fils de Roi paraissent plus occupés d'écouter le chant d'une bergère au joli bois, que de répandre le sang dans un sacrifice humain.

Il y a bien loin de là, sans doute, à notre chant de *la guillaneou :* cependant les deux termes de la figure antique s'y retrouvent et en forment le fond. Le chêne et le gui sont encore représentés par le seigneur et le compagnon ; le lien qui les unit, c'est encore la libéralité.

Quelque déchue qu'elle soit, *la guillaneou* est plus que les *étrennes*, avec lesquelles on pourrait la confondre. Les étrennes ne sortent pas de la famille ; la guillaneou a un caractère public, qui révèle sa noble origine ; elle était pour tous, elle est encore pour tous. Chacun, lors des étrennes, n'ouvre une main généreuse que pour des amis ou pour ses propres enfants ; mais lorsque les petits paysans de la campagne font retentir, aux portes des châteaux ou des chaumières, le mot de *guillaneou*, ils s'en vont toujours contents, car ils ne sont *étrangers* dans aucune maison.



MÉMOIRE

SUR

LES VOIES ROMAINES

DE LA DORDOGNE;

Par M. le vicomte Alexis de GOURGUES.

Les voies romaines sont très-imparfaitement connues dans le département de la Dordogne; nous n'avons à cet égard que les études publiées en 1826, par M. de Taillefer, et quelques observations faites dans le Sarladois par M. Jouannet. Ce qui a été écrit depuis, dans différents ouvrages, est à peu de chose près la répétition de ce qu'avaient établi ces deux écrivains qui, avec M. de Mourcin, sont nos maîtres à tous, en fait d'histoire du Périgord.

J'ai fait dernièrement une courte exploration sur une portion de l'une de ces voies, et c'est le résultat de ces remarques que je présente au Congrès, en réponse à la question du programme.

M. de Taillefer a dit : Le pays des Pétrocoriens était traversé par sept ou huit voies romaines qui passaient à Vésone (liv. II, p. 246), et il les énumère ainsi : route de Vésone à Bordeaux, de Vésone à Saintes, de Vésone à Limoges, de Vésone à Agen, de Vésone à Cahors, etc.

Je crois que cette manière de présenter un ensemble de voies formant un réseau dont Vésone paraît le centre, ne donne pas une idée exacte de l'état du pays à l'époque gallo-romaine. Les notions que l'on invoque sont puisées dans les deux célèbres Itinéraires de la Gaule, connus sous le nom de Carte de Peutinger, et Itinéraire d'Antonin; il faut donc suivre

l'ordre des indications que ces monuments contiennent, au lieu d'y substituer une méthode de carte routière telle qu'on a la coutume de les dresser maintenant.

Auquel de ces deux Itinéraires doit-on donner la priorité de temps? On ne sait rien de précis à cet égard. Quant à moi, il me semble certain que la Carte de Peutinger représente l'état le plus ancien des chemins de la Gaule, l'Itinéraire d'Antonin est postérieur.

En voici la raison :

Nous savons que les premiers chemins construits par les Romains dans les Gaules furent les quatre grandes lignes qu'Agrippa fit partir de Lyon (1).

Donc, l'Itinéraire le plus ancien sera celui qui représentera cet état primitif avec moins de modifications.

Peutinger donne les indications suivantes pour la Gaule :

Arles à Lyon, Lyon à Cologne, Lyon à Bordeaux et Vésone à Saintes, Lyon à Rodez, Lyon à Cherbourg et Agen à Cahors.

C'est le réseau d'Agrippa, mais ce n'est encore que lui avec quelques additions seulement. Antonin a pour l'Aquitaine un point de départ tout différent, ce n'est plus Lyon, c'est Bordeaux.

L'Itinéraire se divise ainsi : d'Espagne en Aquitaine, ou d'Astorga à Bordeaux; puis d'Aquitaine dans les Gaules; et il y avait deux voies : la première, de Bordeaux à Autun, par Blaye, Saintes, Poitiers, Bourges, etc.; la seconde, de Bordeaux à Argenton, par Aginnum, Excisum, Trajectus, Vesunna, Limoges, etc.

(1) Lugdunum in medio Galliæ situm est, instar arcis. Itaque etiam Agrippa hinc vias aperuit : unam per Cemmenos montes in Aquitaniam, et per Santones usque ad Pyrenas, alteram ad Rhenum, tertiam ad Oceanum per Bellovacos et Ambianos, quartam in Narbonensem. Strabon, lib. IV.

On est donc ici plus loin du temps de la construction primitive, c'est un tableau non-seulement d'ouvrages exécutés postérieurement sous les empereurs romains, mais d'un autre système politique de communication. Donc, chronologiquement, il faut commencer par la Table de Peutinger pour connaître l'état d'un pays.

L'indication de la Carte est entièrement conforme à la direction connue de la voie d'Agrippa dans cette partie de la Gaule. *Unam per Cemmenos montes in Aquitaniam, et per Santones usque ad Pyrenas*, a dit Strabon.

Or, les stations de la Carte sur cette ligne sont : Feurs, Roanne, Clermont, Limoges, Vésone, Coutras, Bordeaux. La phrase *et per Santones* a pour relatif la voie secondaire de Vésone à Saintes; la continuation n'est pas encore exécutée jusqu'aux Pyrénées, il n'y a que l'embranchement d'Agen à Cahors, par Excisum et Diolindum. La suite de la ligne après Bordeaux en Espagne se trouve seulement dans l'Itinéraire d'Antonin; deux voies aboutissaient à Dax, et se rendaient de là au pied des Pyrénées et en Espagne.

Ainsi, la première voie romaine qui a traversé le pays des Pétrocoriens a été celle de Lyon à Bordeaux, se dirigeant d'abord, du nord au sud, de Limoges à Vésone; ensuite, de l'est à l'ouest, de Vésone à Coutras, avec un embranchement de Vésone sur Saintes. C'est à elle que revient, à raison de son antériorité, le nom de chemin d'Agrippa; en cela je me trouve en dissentiment avec M. de Taillefer, qui considérait comme chemin d'Agrippa la voie de Vésone à Agen, mais qui applique ce nom sans en apporter de raisons.

La voie ouverte de Vésone à Agen n'aurait existé que plus tard; car c'est la suite de la seconde grande voie tracée d'Aquitaine dans les Gaules, désignée sous le nom de Bordeaux à Argenton dans l'Itinéraire d'Antonin. Elle passait par les points suivants, en sortant de Bordeaux : Sirios, Ussubium,

Aginnum, Excisum, Trajectus, Vesunna, Augustoritum (Limoges), Argentomagum.

Et nous devons remarquer ici à quel petit nombre étaient réduites les lignes de communication qui traversaient le Périgord à l'époque que rappellent ces Itinéraires.

Les routes ne furent, au tempsde l'occupation romaine, que des moyens stratégiques pour maintenir dans l'obéissance les grandes cités de la Gaule; quand les points principaux étaient liés ensemble, on ne cherchait pas à ouvrir le pays dans d'autres directions pour ajouter à son bien-être. Ce mot est nouveau, et les Romains ne le connurent pas.

Ainsi, voici une voie qui porte le nom de voie d'Aquitaine, dans les Gaules, de Bordeaux à Argenton. La direction naturelle eût été de prendre une ligne au nord-est, tirant de Bordeaux sur Argenton. On la trace tout autrement : on commence à descendre au sud-est, parce qu'on peut emprunter la route déjà existante de Bordeaux à Agen; on remonte alors au nord, en suivant un tracé nouveau sur une ligne presque perpendiculaire d'Agen par Excisum et Trajectus à Vésone; à Vésone, on se sert de la route déjà existante de Vésone à Limoges, et l'on arrive ainsi au moins de frais possible dans le pays des Lemoviques.

La voie d'Agen à Cahors est un exemple bien frappant encore de ce parcimonieux système. Cahors est à l'est d'Agen, à une petite distance seulement. Mais on n'ira pas en droite ligne; on remontera d'abord au nord par une portion la route existante de Bordeaux à Limoges, d'Agen à Excisum, d'Excisum à Diolindum jusqu'à la rivière de Dordogne; puis on redescendra au sud de Diolindum à Divona, c'est-à-dire on fera 96 lieues gauloises, selon l'estimation de M. Lapie, pour une distance qui n'était que de 30 à 35 lieues à peu près, en ligne directe.

Ces exemples suffisent pour éviter une exagération à laquelle

trop d'antiquaires sont enclins, et qui porte à considérer comme un état de splendeur, et un signe de la magnificence répandue par les conquérants dans les Gaules, cette nomenclature de communications qu'ils n'ouvrirent que pour eux et leur stricte utilité. La rapacité des proconsuls romains est connue ; puis vinrent les troubles militaires occasionnés par l'ambition de ceux qu'on appelle les Trente tyrans des Gaules ; il n'est donc pas à supposer que l'on ait beaucoup augmenté le nombre des voies contenu dans les Itinéraires, et surtout que ces nouvelles lignes aient été construites avec la solide magnificence qu'y répandirent les premiers successeurs d'Agrippa.

Je disais, en commençant, que j'avais fait dernièrement une courte exploration sur une portion de l'une de ces voies : je ne connais que ce point, et c'est de lui seulement que j'ai l'intention de parler.

J'ai suivi, pendant l'espace d'environ 1,200 mètres, les vestiges très-apparents d'un vieux chemin, connu dans la localité sous le nom de *Cami-ferrat* (chemin ferré), au sud de la Dordogne, et conduisant presque jusqu'au bord de la rivière.

M. de Taillefer a cité ces vestiges comme appartenant à la voie de Vésone à Agen; M. Audierne les mentionne aussi dans le *Périgord illustré ;* mais l'un ni l'autre de ces auteurs n'a indiqué les points de la voie dans cette partie, avec une complète exactitude ; la précision des détails ne peut être apportée que lorsque, soi-même, on a parcouru les lieux dont on fait la description.

L'ancienne voie est parfaitement reconnaissable ; je l'ai suivie du bord de la rivière au pied de la hauteur où est situé le Grand-Mons ; elle monte à ce point, non pas après avoir tenu le vallon de Pont-Roumieu, comme ont écrit M. de Taillefer, et après lui M. Audierne, mais en restant dans la plaine supérieure à ce vallon par les points suivants : *le bas Terme*,

le *haut Terme*, les *Justices*, *Bonnard;* un peu au-dessus, elle est devant le *Grand-Mons*, mais elle n'y monte pas; elle prend sa direction à gauche, à mi-côte; c'est là que je l'ai perdue et quittée, n'ayant pas le temps de prolonger mes investigations au-delà. Mais MM. de Baillet-Saint-Luc, qui avaient l'amabilité de m'accompagner et de diriger cette course, m'ont assuré qu'on retrouvait plus loin des vestiges analogues. M. Perrot, ancien agent-voyer de l'arrondissement de Bergerac, m'avait autrefois raconté qu'il avait, à raison de ses travaux de voirie, plusieurs fois reconnu des parties de cette même voie jusqu'à Issigeac et encore au-delà.

J'ai retrouvé, dans un ancien terrier de la terre de Lanquais fait en 1745, et au milieu des abornements de la paroisse de St.-Aubin qui en dépendait, l'énonciation de ce chemin, et l'indication de la direction qu'il suivait après le Grand-Mons.

« Suivant, est-il dit, jusques à la rencontre d'un vieux « chemin appelé *Chemin ferré*, et suivant icelui chemin « jusques à la croix de Fœnis. »

Il est encore question, dans ce même terrier, comme limite de tènement, du grand chemin de St.-Aubin à Mouleydier, d'un autre grand chemin dit *Salinier;* il faudrait être sur les lieux pour savoir si c'est encore le Chemin ferré que l'on désigne sous l'un de ces noms.

Au-delà de Fœnis, qui s'écrivait sur les anciennes cartes Fœnix, et qui est tout antique, est un lieu dit Camp-Guilhem, avec un dolmen; plus loin, un autre lieu, dit le Poujol; ce sont là des indices qui, à défaut de vestiges apparents, permettraient de suivre l'ancienne direction.

Dans la partie que j'ai parcourue, la voie, interrompue dans plusieurs endroits, a deux caractères qui la feraient distinguer par les yeux les moins exercés. Elle a encore, malgré de nombreux rétrécissements, une largeur moyenne considérable; et çà et là elle conserve, entre fossés, 7 à 8 mètres. Ensuite, partout

dans la traverse de la plaine, elle a été constituée par un *agger*, ou levée de terre, qui fait qu'elle se maintient à une hauteur d'environ 1 mètre à 1 mètre 1/2 au-dessus du niveau de terrains cultivés qui l'entourent. Malheureusement cette ligne de niveau est rompue dans bien des endroits. Ici, on emprunte une certaine longueur de la voie romaine pour la transformer en chemin de moyenne communication : alors, sur toute cette ligne, l'empierrement ancien a été relevé et rangé sur les bords, en attendant que ces vieux blocs servent à empierrer le nouveau chemin. Plus loin, un riverain, après avoir emporté la pierre de la chaussée pour l'utiliser dans une construction, a ensuite enlevé la terre pour améliorer son champ ; mais comme chacun, dans son usurpation, ne dépasse pas les limites de la contenance de sa parcelle, la route varie d'aspect selon le caractère et la hardiesse du riverain ; ainsi on monte sur des croupes là où la pierre a été respectée, puis on redescend où elle a été enlevée, pour remonter encore. Celui-ci a fait une très-jolie plantation de peupliers sur trois rangs bien alignés, avec haie et fossé, il y a trois ans environ, en faisant accompagner par ces peupliers la route le plus long-temps qu'il a pu ; celui d'après expose un système différent d'économie rurale : l'hiver dernier, je crois, il a planté des *joualés* de vigne et de pruniers, à la mode agenaise, perpendiculairement à la route, et ce serait d'un très-réjouissant aspect pour le passant, s'il avait bien voulu lui laisser un chemin d'un peu plus de six pieds ; mais il ne reste que la largeur de la charrette, dont on n'a pu jusqu'ici méconnaître le droit de passage.

Après les pruniers dépassés, nouveau spectacle; le propriétaire était sur la scène. Une dame était dans le chemin avec certain nombre d'ouvriers ; elle nous a fait remarquer que son blé, situé en contre-bas, jaunissait un peu par suite de l'humidité du terrain dont les eaux s'écoulent mal, et elle était en conséquence occupée à faire enlever les pierres et transporter dans son

champ cette terre inutilement entassée pour faire la levée de la voie romaine. Et il en est ainsi, au présent comme au passé, tout le long de cette belle voie si solidement, si majestueusement construite. En vérité, je ne crois pas qu'on puisse empiéter sur le domaine public avec une conscience plus tranquille qu'on ne le pratique dans cette commune : je n'ai vu nulle part un exemple semblable ; c'est même agir avec une sorte de grandeur romaine, par suite peut-être d'une inspiration sortie de la grandeur de l'ouvrage que l'on a sous les yeux ; mais c'est aussi dépasser toute borne, et je crois devoir revenir sur ce sujet, devant le Congrès.

L'empierrement, partout où il subsiste, a de 60 à 80 centimètres de hauteur. Il est composé d'une première couche de blocs très-larges posés horizontalement, à ce qu'il m'a semblé, et recouverts d'une autre couche de matériaux plus petits avec lesquels ils semblent liés par une sorte de ciment de chaux. Toute cette pâte est parsemée d'un nombre considérable de fragments de ces scories de fer qui se trouvent partout en Périgord. Ces scories pourraient venir du plateau du Grand-Mons, sur lequel j'ai reconnu un emplacement de ces forges connues sous le nom de forges gauloises, comme je le dirai tout à l'heure.

La pierre employée sur la voie est un calcaire très-dur, presque siliceux, étranger à la roche plus molle du coteau que l'on traverse pour aller de Bonnard au Grand-Mons : il a été apporté de loin, et comme il est mélangé avec de la pierre meulière, je présume que ces excellents matériaux auront été charroyés depuis le plateau qui s'étend de Faux à Issigeac.

Il résulte de la présence de ces vestiges qui s'étendent presque jusqu'au bord de la Dordogne, à l'endroit nommé aujourd'hui ancien port de St.-Germain de Pont-Roumieu, que c'était en cet endroit que la rivière était traversée. Les passages de rivière étaient ordinairement défendus, et nous trou-

vons ici deux moyens de protection : l'un sur la rive gauche de la Dordogne, c'est le Grand-Mons; l'autre, sur la rive droite, c'est le *castrum* de Mouleydier : en latin, *castrum de Monteleyderio.*

Le Grand-Mons est une position intéressante à étudier. Une forte motte a été ajoutée à l'extrémité de l'élévation d'un petit coteau qui s'avance sur la plaine, et il en résulte qu'on le prendrait, à quelque distance, pour un beau tumulus. Un bon pavé monte de la voie au Grand-Mons : on traverse le jardin d'une maison y attenant, dite je crois, *Maison-Neuve ;* la terre en est noirâtre par le mélange du sol naturel avec la poussière et les fragments de scorie de fer. Il y avait donc là une de nos antiques forges. Le jardin n'est séparé que par un large fossé d'un petit plateau circulaire au milieu duquel s'élève une tour carrée en ruines; sur le bord du fossé il reste un pan de mur, dont l'objet fut sans doute d'entourer la tour et de défendre l'escarpe du fossé.

La tour, ayant 5 mètres sur chaque côté, est d'un appareil assez régulier et moyen : elle a encore une hauteur de 7 à 8 mètres. Il y a deux ouvertures à 4 mètres de hauteur, orientées sud et ouest; l'ouverture du sud a encore quelques claveaux de sa voussure plein-cintre. Il y avait donc dans cette construction une salle haute éclairée par ces deux baies, et au-dessous une salle basse et obscure pour les approvisionnements. On découvre de là une vue très-étendue et en panorama, mais les deux baies ne sont pas ouvertes dans la direction de la voie ou du passage de la rivière. Il résulte, je crois, de cette circonstance, et de la proximité de la forge, que la construction actuelle qui, du reste, n'a aucun caractère, ne remonte qu'au moyen-âge, peut-être au XIVe. siècle; mais qu'elle a remplacé une station antique qui, à raison de ses proportions très-réduites, n'était qu'un poste de vigie.

Le *castrum*, situé sur l'autre rive, était plus considérable; il

appartenait à la puissante famille des Rudel de Bergerac, qui prenaient le titre de seigneurs de Mouleydier et de Montclar, et dont une branche eut le comté de Périgord. Le château de Mouleydier était encore un point très-fort à la fin du XIVe. siècle : il tint ferme devant Du Guesclin, et le connétable écrivit, *du camp devant Mouleydier*, aux consuls de Bergerac, une lettre qui a été conservée, et dans laquelle il les invite à lui envoyer un renfort.

Le point du passage était sans doute entre le port de St.-Germain et l'enclos de M. Javersac, sur l'autre bord. On a trouvé en ce lieu beaucoup de monnaies romaines, des constructions souterraines ;et tous ceux qui s'occupent d'archéologie, dans ce pays, se sont loués de l'affabilité avec laquelle le propriétaire leur a communiqué le fruit de ses travaux.

M. de Taillefer atteste que les vestiges de cette voie sont apparents au-dessus de Mouleydier, dans la vallée du Caudou ; qu'on les suit le long de la forêt de Vern, près de l'habitation connue sous le nom de Merlande, à Beauregard, à un nouveau point du nom de Pont-Roumieu, et que de là on les rencontre de nouveau à Rossignol, dans la direction de Périgueux.

Il ajoute cette observation très-intéressante, mais qui serait à vérifier, puisqu'il n'a pas vu par lui-même et qu'il rapporte des dires d'habitants de la localité, savoir : que, dans d'anciens actes, ces vestiges sont donnés, comme confrontation, sous le nom de *vieux chemin ferré*. Cette indication, étant identiquement la même sur les deux rives, est un témoignage irrécusable de la prolongation de la même voie dans cette direction pour se rendre à Vésone.

Il paraît donc constant, d'après l'exposé de ces faits, que la voie romaine de l'Itinéraire, allant d'Agen à Vésone et passant par Excisum, Trajectus, Vesunna, suit la ligne que nous avons reconnue dans le voisinage de la Dordogne. Venant du côté d'Issigeac, elle passe à la Croix de Fœnis, monte au pied

du Grand-Mons et descend par la pente insensible de la plaine haute jusqu'au bord de l'eau, au lieu de suivre le vallon en passant par l'ancien prieuré de Pont-Roumieu et le bourg moderne de St.-Germain, comme on l'a écrit. Elle franchissait la rivière devant Mouleydier, entrait ensuite dans la vallée du Caudou, dans la forêt de Vern, et atteignait Vésone par Rossignol.

Il y a eu beaucoup d'incertitude sur la position de ce *Trajectus*. Anciennement on l'avait mis à Bergerac; Damville le fixait à Pontours, près la Linde.

L'erreur était venue d'une confusion faite dans l'énonciation des voies romaines situées au sud de Vésone : on comptait à tort dans cette partie deux voies partant de Vésone: l'une allant à Agen, et ayant pour stations Trajectus, Excisum, Aginnum; l'autre allant à Cahors, et dont les stations étaient Diolindum, Divona. On considérait que Trajectus devait être la même chose que Diolindum, non un nom de lieu, mais l'indication du passage de la Dordogne, et que les deux routes, se réunissant en ce point, n'en faisaient plus qu'une jusqu'à Vésone.

Il n'en était pas ainsi : une voie allait directement de Vésone sur Agen, il n'y en avait pas de Vésone sur Cahors. L'Itinéraire fait en effet partir d'Agen la voie allant à Cahors, et lui donne ces stations : Excisum, Diolindum, Divona. Peut-être les vestiges reconnus par M. Jouannet, dans la plaine de St.-Cyprien, offrent-ils le prolongement au-delà de la Linde, vers le pays des Ruthènes; mais, à défaut de renseignements certains, il faut s'en tenir au texte de l'Itinéraire qui, après Diolindum, nomme Divona, et non Vesunna.

Dès-lors, la voie d'Agen à Vésone et celle d'Agen à Cahors, se séparant au-delà d'Excisum, à un point encore inconnu, prenaient, après cette station, une direction différente; Trajectus est sur l'une de ces lignes, Diolindum est sur l'autre,

et quelque proximité qu'il y ait entre ces deux points, il est évident que ce n'est point une seule et même localité ; nous avons reconnu Trajectus au port de St.-Germain de Pont-Roumieu ; Diolindum devait être la ville actuelle de la Linde, et c'était auprès de Diolindum que l'on devait traverser la Dordogne.

On pourrait douter que la Linde fût sur l'emplacement de l'antique Diolindum ; en effet, la Linde est une bastide du XIIIe. siècle, et l'on sait que les bastides étaient toujours construites dans un lieu neuf et inhabité.

Mais il y a tant de traditions et de faits groupés autour de la Linde, qu'il me paraît impossible de ne pas croire que la ville actuelle est à peu près dans la position de la ville gauloise.

Damville avait indiqué le passage de la rivière à un lieu un peu au-dessus de la Linde, nommé Pontours; il s'appuyait sur la signification que devait avoir eue ce nom.

Une tradition du pays parle d'une voie romaine aboutissant au port de Léna, situé un peu plus bas que la Linde, nom tout-à-fait romain ; cette voie venait, dit-on, de la direction du sud, par les coteaux qui dominent le vallon de la Couze. Or, dans cette ligne est Banne, appelé *vicus de Banno*, au VIe. siècle, dans la légende de saint Avit, et il y est dit que le saint solitaire prit dans ce bourg Secundinus pour compagnon. Banne a, du reste, un cimetière gallo-romain ou mérovingien fort riche. M. le comte Emile de Losse, qui y a fait exécuter des fouilles, m'a donné, entr'autres objets d'argent, un denier de Vespasien, des vases en terre, une belle coupe en verre, et un fragment de feuille d'argent travaillée au repoussé et présentant une élégante branche de chêne avec feuilles et glands, etc.

On rapporte que le fort de Couze fut ruiné par les Sarrasins lorsqu'ils assiégèrent Périgueux au VIIIe. siècle. Une maison

en face du château porte le nom de *les Mauris*. De l'autre côté de la rivière, en face de Couze, le long du chemin de Baneuil, est couchée une pierre antique, dite *Tranche de saumon*, qui sans doute fut un peulvan. Baneuil a lui-même un fort donjon quadrilatère qui, à en juger par la singulière petitesse du réduit intérieur qui y était pratiqué, doit remonter au commencement du XIe. siècle.

En face même de la Linde, est le coteau célèbre par le miracle opéré par saint Front, contre un dragon qui y avait son repaire; le coteau en a retenu le nom de *Sanctus Fronto de Colubri*, et son plateau est couvert d'un amas de scories provenant d'une forge antique, au pied même de la petite chapelle élevée en l'honneur du miracle de l'apôtre du Périgord.

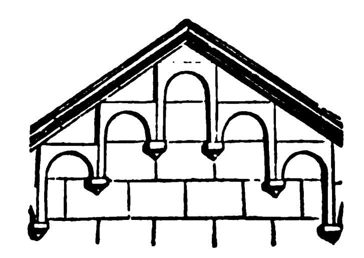
Il me semble qu'il résulte, de cette réunion de faits, qu'il y avait auprès de la Linde un passage pratiqué dans des temps fort reculés, et la voie romaine d'Agen à Cahors, passant par Diolindum, donnerait l'explication d'une vie et d'un mouvement répandus en ces lieux et que l'on ne retrouve pas à quelque distance.

Je reviens, en finissant, à la voie d'Agen à Vésone : je me permettrai de présenter un vœu au Congrès, en raison des mutilations qui tendent chaque jour à lui enlever son caractère, et à la faire disparaître.

Il y a seulement quelques mois qu'il a paru au *Moniteur* un décret, par lequel l'Empereur a prescrit les mesures nécessaires pour assurer la conservation des monuments romains dans les Gaules. C'est une noble et profonde pensée, c'est aussi un précieux enseignement donné à tous pour ne pas se laisser absorber par les préoccupations du jour, et ne point laisser perdre le bienfait d'une si précieuse initiative.

N'y a-t-il pas alors pour chacun de nous, et surtout pour le Congrès archéologique réuni actuellement à Périgueux, un

devoir de porter à la connaissance des fonctionnaires chargés d'exécuter les ordres souverains, tous les faits qui sont de nature à rentrer dans les prescriptions de l'Empereur ? Retenus par les occupations de leur emploi, les magistrats ne peuvent par eux-mêmes visiter les monuments qui sont confiés à leur vigilance ; il faut donc que les hommes qui se sont consacrés à l'étude de ces antiques souvenirs, ne leur laissent pas ignorer ce qu'ils ont eux-mêmes appris et vu dans leurs excursions. Unissons nos efforts en cette circonstance, et appelons la protection impériale à la conservation du monument dont j'ai eu l'honneur, Messieurs, de vous entretenir. Je propose donc que le Congrès s'entende pour émettre un vœu à cet égard, et qu'il adresse à M. le Préfet de la Dordogne la prière de vouloir bien, en exécution du décret précité, donner des ordres immédiats pour faire arrêter les dégradations qui se commettent sur la voie romaine connue, dans les arrondissements de Bergerac et de Périgueux, sous le nom de *Chemin ferré*.



CATALOGUE

DES

OUVRAGES ET NOTICES PUBLIÉS SUR LES MONUMENTS ANCIENS QUI SE TROUVENT DANS LE PÉRIGORD,

EN RÉPONSE A LA 25e. QUESTION DU PROGRAMME,

Par M. LAPEYRE,

Bibliothécaire de Périgueux.

Le Périgord et ses limites, par L. Dessalles.
(*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne,* t. VII, p. 155, 185, 250.)

Antiquités de Vésone, cité gauloise, remplacée par la ville actuelle de Périgueux, ou description des monuments religieux, civils et militaires de cette antique cité et de son territoire, par M. le comte Wlgrin de Taillefer. — Périgueux, Dupont, 1821-1826; 2 vol. in-4°., avec 24 planches gravées sur cuivre.

M. de Mourcin est l'auteur de la *Description des églises de St.-Front et de St.-Étienne,* qui se trouve dans le tome II.

Le Périgord illustré, Guide monumental, statistique, pittoresque et historique de la Dordogne, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux; Dupont, 1851; 1 vol. in-8°., avec gravures intercalées dans le texte.

Annuaire du département de la Dordogne, pour l'an XI et pour l'an XII, par G. Delfau. — Périgueux, Dupont; 2 vol. in-8°.

Dissertation sur deux rocs branlants du Nontronais, par M. Charles Des Moulins. — Bordeaux, 1849; in-8°., avec 4 planches lithographiées

Observations au sujet de la dissertation sur deux rocs branlants du Nontronais..... par M. A. de Gourgues. — Bordeaux, 1850 ; in-8°., avec 4 planches lithographiées.

Notice sur les armes et autres instruments en pierre et en bronze découverts en Aquitaine, par F. Jouannet.

(*Musée d'Aquitaine*, 1824 ; t. III, avec 1 planche.)

Les armes dont il est question dans cette notice sont les haches et flèches en silex trouvées à Ecornebœuf, près Périgueux. Cette notice a été reproduite en partie, en 1827, dans les *Annales de la Société d'agriculture de la Dordogne*, tome VII.

Essai sur les monnaies frappées en Périgord, par M. le vicomte A. de Gourgues. — Périgueux, Dupont, 1842 ; in-8°., avec trois planches lithographiées.

Cet Essai parut d'abord dans la *Revue numismatique*, année 1841, avec 2 planches.

Mémoire pour servir à l'histoire des monnaies des provinces de France, par Leydet, chanoine de Chancelade.

(*Calendrier* du département de la Dordogne, 1832.)

Notice historique sur les antiquités et monuments de la cité de Vésone, à laquelle la ville de Périgueux a succédé dans le moyen-âge, par M. de Taillefer. — Périgueux, Dupont, 1806 ; in-4°. de 13 pages.

Amphitheatrum Vesunnæ.

(*Justi Lipsii de amphitheatris libellus.*)

La plus ancienne gravure représentant les ruines de l'amphithéâtre de Périgueux se trouve dans la *Cosmographie* de Belleforest. — Paris, 1575 ; 2 vol. in-f°. Voyez, dans le tome Ier., la planche intitulée le *Vray pourtraict de la ville de Périgueux.*

Ancienne description des antiquités de Périgueux, par M. Jourdain de La Fayardie ; 1759.

(*Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, t. II, p. 78.)

Tour de Vésone, Amphithéâtre, Bains publics. — On trouve, dans le *Recueil d'antiquités* du comte de Caylus, 1767, t. VII, p. 303, une description de la tour de Vésone par M. Jourdain de La Fayardie. — Voyez aussi, t. V, p. 338 de ce même ouvrage.

Souvenirs historiques. Vésone, Périgueux, par J.-F. Lapouyade, avec une planche représentant la Table pascale de l'église de la Cité.

(*Recueil des Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 1850; p. 289-341.)

Mémoire sur une inscription découverte, l'an 1754, à Périgueux, par l'abbé Lebeuf.

(*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1761; t. XXVII, p. 171.)

Epigraphie de l'antique Vésone, ou l'importance et la splendeur de cette cité établies d'après ses inscriptions, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1858; in-8°.

Sur quelques antiquités de Périgueux, par l'abbé Lebeuf.

(*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1756; t. XXIII, p. 201.)

Inscriptions romaines; Table pascale de l'église de la Cité; gravure représentant le clocher de St.-Front.

Notice sur les antiquités trouvées dans le haut de la place Francheville, en 1846, par M. de Mourcin.

(*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. VI.)

Les fouilles de Vésone. — Découvertes d'antiquités romaines à Périgueux en 1857, par M. E. Massoubre. — Périgueux, Dupont, 1857; in-8°.

Les thermes de Vésone, ou la description des substructions récemment mises à découvert à Périgueux, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1857; in-8°.

Quelques lettres sur les antiquités du Périgord, par F. Jouannet. — Périgueux, Dupont, 1836; in-18, avec deux planches lithographiées représentant: l'une, le plan géomé-

trique de l'aqueduc de Carsac ; l'autre, les sculptures qui se trouvent dans les carrières de Brantôme, d'après un dessin de M. E. Galy.

Notice sur les antiquités de Montignac, par F. Jouannet.

(*Ruche d'Aquitaine*, t. IV, p. 124, et *Calendrier du département de la Dordogne*, 1824.)

Depuis 1814 jusqu'en 1837, M. Jouannet a publié, dans le *Calendrier de la Dordogne*, des Notices statistiques et historiques, des Voyages et des Lettres où il passe en revue les monuments de tout âge qui se trouvent dans le Périgord.

Mémoire sur la constitution politique de la ville et cité de Périgueux..., par M. Moreau, avocat et historiographe de France. — Paris, Guillau, 1775 ; 2 vol. in-4°., avec une planche gravée donnant le plan de la Cité. La tour de Vésone vue sous deux aspects, les ruines de l'amphithéâtre et quelques autres monuments de l'antiquité et du moyen-âge, forment l'encadrement de ce plan.

Le tome II est un recueil de titres destinés à prouver l'état politique de la Cité et de Périgueux au moyen-âge.

L'estat de l'Église du Périgord depuis le christianisme, par le R. P. Jean Dupuy. — Périgueux, Dalvy, 1629 ; 2 vol. in-4°.

Les archiprêtrés du Périgord, par L. Dessalles.

(*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. V, p. 249, 277, 312.)

Périgueux et les deux derniers comtes de Périgord, ou histoire des querelles de cette ville avec Archambaud V et Archambaud VI, par L. Dessalles. — Paris, Dupont, 1847, 1 vol. in-8°.

Notice sur St.-Front de Périgueux, par M. F. de Verneilh.

(*Bulletin du Comité historique des arts et monuments*. Paris, 1840 ; in-8°., p. 152 à 159.)

St.-Front de Périgueux, par M. l'abbé Bourassé.

(*Cathédrales de France*. Tours, Mame, 1845 ; in-8°., p. 70-84.)

Eglise St.-Front, à Périgueux. Notice par Ad. Berty, avec 4 planches gravées par Bury, sur les dessins de Viollet-Leduc; in-4°., 1847.

(Dans les *Monuments anciens et modernes...* publiés par Gailhabaud. Paris, Didot; 4 vol. in-4°.)

L'architecture byzantine en France. — St.-Front de Périgueux et les églises à coupoles de l'Aquitaine, par M. F. de Verneilh. — Paris, Didron, 1851; in-4°., avec 16 planches sur cuivre, et 7 autres gravées sur bois, par Gaucherel.

Des influences byzantines; lettre à M. Vitet, de l'Académie française, par M. F. de Verneilh. — Paris, Didron, 1855; in-4°., avec 4 planches sur cuivre et 2 gravures sur bois intercalées dans le texte.

Cette lettre à M. Vitet répond à trois articles publiés par cet académicien dans le *Journal des Savants* (janvier, février et mai 1853) sur l'architecture byzantine.

Deux ouvrages anglais : *Architectural studies in France,* par le Rev. J.-S. Petit. — Londres, 1854; et *Notes of a tour in the west of France,* par M. J.-H. Parker. — Londres, 1855, consacrent chacun un chapitre, accompagné de gravures, aux monuments byzantins de Périgueux.

(*Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France,* par M. J. Marion. Paris, Dumoulin, 1852; in-8°.)

Notice historique sur saint Front, apôtre du Périgord, et sur la cathédrale de Périgueux, par M. l'abbé Audierne.— Périgueux, Dupont, 1841; in-8°.

Notice sur les églises du département de la Dordogne offrant quelqu'intérêt à la Société française pour la conservation des monuments, par M. l'abbé Audierne.

(*Bulletin monumental,* 1835; t. Ier.)

Notice historique sur l'abbaye de Cadouin, son église, ses cloîtres, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1840; in-8°.

M. Romieu, préfet de la Dordogne, avait, dès 1836, appelé l'attention des archéologues sur le cloître de Cadouin, dans un article publié dans le *Montaigne, revue du Périgord*, p. 108.

Une vue de l'intérieur de l'église a été dessinée et gravée par Rouargue frères, pour l'*Histoire des villes de France*, publiée par A. Guilbert ; 6 vol. grand in-8°.

Notice historique sur la ville de St.-Astier, son église et une ancienne chapelle, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1841 ; in-8°.

Notice historique sur l'abbaye de Brantôme, son église et son antique clocher, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1842 ; in-8°.

La vue de l'abbaye de Brantôme a été gravée dans les *Monastères de l'ordre de St.-Benoît*, publiés, vers 1678, par Dom Germain.

La vue du clocher a été gravée par M. Léo Drouyn et publiée dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*.

Vandalisme à Brantôme, par l'abbé Sagette.

(*Annales archéologiques* de Didron, t. III, p. 344.)

Voyez aussi, dans le tome IV de ces *Annales*, p. 181, un article sur la chute de la couverture de l'église de Brantôme.

Notice historique sur la ville de St.-Cyprien, son église et son ancien monastère, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1844 ; in-8°.

Notice historique et description de l'église de Merlandes, par M. l'abbé Audierne. — Périgueux, Dupont, 1847 ; in-8°.

L'église de Terrasson, par M. E. Vauthier.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, 1853 ; t. Ier.)

Notes sur l'église de Tocane, par M. E. Vauthier.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. Ier., p. 240.)

St.-Privat, par E. Vauthier.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. II, p. 118.)

Cendrieux, par E. Vauthier.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. II, p. 121.)

La Chartreuse de Vauclaire, par M. l'abbé Sagette.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. II.)

Le plan de l'abbaye de Vauclaire a été publié dans le *Compte-rendu* des travaux de la Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde, pendant l'année 1852-1853. — Paris, Didron, 1853 ; in-8°.

Esnandes et Beaumont-du-Périgord, analyse comparative de deux églises fortifiées du XIV°. siècle, par M. Ch. Des Moulins. — Paris, Derache, 1857 ; in-8°., avec 2 planches gravées sur cuivre et 2 gravures sur bois intercalées dans le texte.

Une lanterne des morts à Atur, par E. Vauthier.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. 1er., p. 149.)

Le *Magasin pittoresque*, année 1850, a donné, d'après M. Léo Drouyn, une gravure représentant la lanterne des morts du cimetière de Sarlat.

Indépendamment de ces notions particulières, de grandes publications, le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, et le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-Leduc, ont consacré des dessins et des articles aux monuments du Périgord. Ce dernier ouvrage contient déjà dix gravures sur bois relatives à St.-Front, au clocher de Brantôme et à la tour Barbecane de Périgueux.

Architecture civile au moyen-âge, dans le Périgord et le Limousin, aux XII°. et XIII°. siècles, par M. F. de Verneilh; avec gravures représentant une cheminée de Brantôme de la fin du XII°. siècle, et la façade d'une maison de la rue des Farges, à Périgueux. — Cette maison de la rue des Farges a été aussi dessinée et gravée par Rouargue frères, sous le titre de : *Couvent de la foi, à Périgueux*, pour l'*Histoire des*

villes de France, publiée par A. Guilbert. Elle a été enfin reproduite dans une revue italienne, *Il mundo illustrato*, où M. Cantu, le célèbre historien milanais, l'a rapprochée de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Côme.

(*Annales archéologiques* de Didron, 1846; t. IV.)

Les bastides du Périgord, par M. F. de Verneilh.

(*Annales archéologiques*, publiées par Didron, et *Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. Ier.)

Le *Magasin pittoresque*, année 1849, a donné, d'après M. Léo Drouyn, plusieurs gravures accompagnées d'articles étendus sur les quatre baronnies du Périgord.

Quelques châteaux du moyen-âge, à partir de l'époque féodale, dans la Gironde et la Dordogne, par M. Léo Drouyn, avec une planche lithographiée.

(*Recueil des Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1854.)

Notice sur le château de Moruscle, par J.-B. Morteyrol-Soulelie.

(*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. II.)

La Tour de Montaigne, par M. l'abbé Sagette.

(*Chroniq. du Périg. et du Lim.*, t. Ier., p. 165.)

La vue et le plan de la tour ont été publiés par M. le docteur Payen dans ses *Recherches sur Montaigne*, n°. 4. — Paris, Techener, 1856; in-8°.

Le château de Montaigne a été l'objet de plusieurs notices, plus pittoresques qu'archéologiques :

1°. *Château de Montaigne*, par M. Jouannet.

(*Musée d'Aquitaine*, t. Ier., p. 143; *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. Ier.)

2°. *Visite au château de Montaigne*, par le docteur Bertrand de Saint-Germain. — Paris, Techener, 1850; in-8°.

Le plan et la vue du château de Montaigne ont été publiés par M. le docteur Payen, dans ses *Recherches*, n°. 4.

Le château de la Force. Gravure du XVIIIe. siècle, expli-

quée et publiée par M. J. Determes. — Bergerac, 1850; in-4°.

Château d'Hautefort.

Neuf dessins de Victor Petit. — Paris, lithographie de Thierry; 1 vol. in-f°., oblong.

Ces dessins sont précédés d'une Notice qui a été reproduite dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, t. II, p. 71.

Notice sur le château et la terre de la Tour-Blanche, par M. de Chancel.

(*Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, t. III, p. 129.)



NOTICE

SUR L'ÉGLISE SOUTERRAINE D'AUBETERRE[1]

(CHARENTE);

Par M. A. de ROUMEJOUX.

En descendant du château, nous avons visité le cimetière souterrain. Ce cimetière, Aubeterre n'en a pas d'autre, est situé dans une vaste église taillée entièrement dans le roc et qui pourrait contenir de 1,500 à 2,000 personnes. — Elle se compose de deux parties : l'une du IXe. ou X^e^. siècle, et l'autre, plus considérable, du XIIe. siècle. Les piliers de cette seconde partie sont à pans coupés et monolithes; les arcades rappellent un peu l'ogive à pointe mousse, ainsi que les petites arcatures des tribunes taillées aussi dans le rocher et dans lesquelles les châtelaines, par un couloir souterrain, pouvaient venir assister aux saints offices. Au fond de la nef la plus récente est le tombeau, parfaitement conservé, du maréchal d'Aubeterre, et dans la partie supérieure, espèce de niche en forme d'arc de triomphe, soutenu par des colonnettes, est sa statue en pierre qui a un peu moins que moitié de la grandeur naturelle; le maréchal est représenté debout et armé de toutes pièces.

Dans une chapelle latérale était l'autel, dont on distingue encore la place, et, dans la voûte de cette même chapelle, on remarque un trou qui correspondait avec le clocher, détruit maintenant, et qui reposait directement sur le rocher. On voit très-distinctement les marques des cordes des clo-

(1) Aubeterre faisait partie de la province du Périgord avant la Révolution.

ches, dans cette ouverture usée et pour ainsi dire limée par leur frottement. — On entre dans cette église par une grande chapelle qui, comme nous l'avons dit, était l'église primitive, augmentée plus tard de sa grande nef qui n'est pas du même travail; la porte, taillée aussi dans le roc vif, entourée de lierres et d'autres plantes grimpantes, surmontée par les ruines des remparts et des tours du château, est d'un effet pittoresque et presque grandiose.

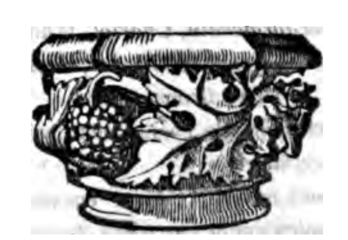
Sous ces voûtes élevées, à peine éclairées par la porte et par l'effondrement du rocher, là où était l'autel, la lumière, comme à regret, laisse passer quelques rayons; l'œil est du premier coup frappé par la vue de petits monticules de terre de cinq à six pieds de long sur un pied de haut, nus et sans signes, sauf quelques-uns que surmontent de petites croix de bois. C'est là, nous l'avons dit, la dernière demeure des habitants d'Aubeterre, c'est là qu'ils viennent *dormir leur dernier sommeil*, de compagnie avec leur vieux seigneur, *le vieux marquis*, comme ils l'appellent, qui, du haut de son tombeau, a l'air de les dominer et de les protéger encore, ainsi qu'il les dominait et les protégeait du haut de son donjon.

Quand on pénètre sous ces voûtes funèbres, des émanations chaudes et fades vous serrent la poitrine; on marche forcément sur ces fosses dont un grand nombre, fraîchement remuées, laissent glisser la terre sous les pas; on rencontre des ossements, les uns blanchis, les autres rouges encore et à peine dépouillés, et vis-à-vis de la porte éclate, dans sa blancheur, un entassement de crânes et d'ossements frappés par quelques rayons de jour. — Il nous semble que dans cet ossuaire obscur, à l'air étouffant, parmi ces simples fosses et ces débris épars de squelettes, on sent mieux le néant de l'homme et de la vie, la puissance de la mort, que dans ces cimetières en plein air, décorés d'arbres, de fleurs, de monuments et d'inscriptions, que bien souvent peut-être, hélas!

étale la vanité plus qu'une sincère douleur ; ici la mort se montre telle qu'elle est pour tous, nue.

Nous n'avons vu que trois ou quatre pierres tumulaires dans un coin, et leur absence s'explique bien facilement. Le cimetière étant trop petit, on est obligé de revenir trop tôt aux anciennes fosses, si bien que souvent on met à découvert des cadavres à peine consumés pour faire place à d'autres destinés à subir le même sort, si l'on ne s'empresse d'abandonner ce cimetière qui regorge, pour ainsi dire ; de telle sorte que les habitants d'Aubeterre ne peuvent pas non plus, selon la magnifique expression de Bossuet, parlant des Pharaons, jouir de leurs tombeaux !

A Caudon, près de Sarlat, et dans le canton de Domme, il existe une chapelle taillée dans le roc. — Ne l'ayant point vue, j'en signale seulement l'existence.



SÉANCES

TENUES

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

A TOURS,

LES 24 ET 25 MAI 1858.

Séance du 24 mai.

Présidence de M. le comte L. DE GALEMBERT, inspecteur des monuments historiques.

Sont présents à la séance : MM. *de Caumont*, directeur-général de la Société; *N. Champoiseau*, *L. Boilleau*, *de Sourdeval*, général *Jacquemin*, *Charlot*, le docteur *Giraudet*, *d'Autecourt*, *Rouillé-Courbe*; *Guérin*, architecte; *Miton*, bibliothécaire de la ville; *Browne*, etc.

M. *Bourassé*, chanoine de l'église métropolitaine, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Galembert ouvre la séance en remerciant M. de Caumont d'avoir bien voulu s'arrêter à Tours. On connaît et on apprécie dans cette ville les services éminents rendus par M. de Caumont à la science archéologique. On n'a point oublié, en outre, les relations si utiles pour tous qu'il a entretenues avec cette localité depuis de longues années, et notamment depuis les réunions scientifiques, organisées à Tours en 1838 et 1847. Les membres présents s'associent unanimement à M. le Président, dans l'expression de leurs sentiments envers le savant illustre auquel les études sur nos antiquités nationales sont redevables d'une si énergique et si constante impulsion.

M. le Président donne lecture du programme des questions soumises à la discussion des membres de la Société française d'archéologie réunis à Tours, et rédigé par M. de Caumont :

1. Quelle était, durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, la topographie de la ville romaine de *Cæsarodunum?* En présenter un plan approximatif indiquant, comme on l'a fait pour certaines villes, les positions relatives des principaux édifices publics : temples, théâtres, amphithéâtres, bains, places publiques, etc.

2. Comment les rues étaient-elles dirigées ? Quels étaient les points d'arrivée des principales voies ? Comment les aqueducs amenaient-ils les eaux dans la ville, et par où l'arrivée de ces eaux se faisait-elle ? Où était situé le château-d'eau, d'où les eaux se déversaient dans les différents quartiers ?

3. Changements opérés, à la fin du IVe. siècle ou au commencement du Ve., par l'établissement d'une enceinte murale.

4. Quelle est l'étendue exacte de la ville ceinte de murs au IVe. siècle, et dont le périmètre est visible encore ?

5. Quelle fut, après l'établissement de l'enceinte fortifiée, la distribution des édifices publics et privés à l'intérieur de cette cité et dans un espace relativement si limité ?

6. Quelles églises y furent établies ensuite ? Quelles étaient les places qu'elles y occupaient ? Sous quels vocables ces églises étaient-elles connues au Ve. siècle et du temps de Grégoire de Tours ?

7. Comment se disposèrent les parties de la ville en dehors des murs au Ve. siècle ? Quelles étaient l'importance et la disposition du *suburbium* de Tours ? Quelles églises y furent bâties, et quels étaient leurs vocables sous Grégoire de Tours ?

8. Y a-t-il en Touraine des édifices qui puissent être attribués à l'époque mérovingienne et à l'époque carlovingienne ? Quels sont les caractères de ces monuments ?

9. A-t-on découvert en Touraine des peintures à fresque antérieures au XIIe. siècle ? Le badigeon ou mortier propre à enduire les murs intérieurs des églises était-il usité durant la période romane ? Quels vestiges a-t-il laissés ?

10. Quelles sont les églises à coupole byzantine en Touraine ? A quelle époque et sous quelles influences furent-elles construites ?

M. de Caumont annonce que le Congrès archéologique de France ouvrira sa session à Périgueux le 29 mai prochain. Cette session sera fort intéressante. La ville de Périgueux offre aux archéologues une ample moisson d'observations à recueillir sur les antiquités de l'époque gallo-romaine et sur les monuments du moyen-âge. L'architecture à coupoles y sera étudiée de nouveau, et on approfondira plusieurs des questions curieuses qui s'y rattachent. M. de Verneilh prendra part à la discussion touchant l'origine et l'influence des édifices à coupoles byzantines, et c'est assez dire que la science archéologique y sera dignement représentée. Tout fait présumer que la session de 1858 à Périgueux sera des plus importantes.

Les antiquaires français s'occupent actuellement de l'étude spéciale des monuments de l'époque romaine, au point de vue de la topographie des Gaules. Cette question est pleine d'intérêt, et aujourd'hui que les recherches locales sont assez avancées, il est utile de coordonner tous les travaux partiels et d'en composer un ensemble ; alors seulement on comprendra les grands ouvrages entrepris et exécutés par les conquérants. Alors on saisira les vues politiques qui dirigeaient les Romains dans le choix des positions, dans la direction des voies de communication, dans l'établissement des centres militaires et administratifs. Ces considérations n'ont point échappé à l'empereur Napoléon III, qui a chargé le

ministre de l'instruction publique de recueillir tous les documents que l'on possède en France sur la topographie des Gaules antérieurement au VIe. siècle.

La Société française d'archéologie s'occupe, depuis plusieurs années, de la topographie des villes gallo-romaines. Déjà plusieurs cartes sont tracées et des dissertations savantes rédigées. Les villes de Lyon, Soissons, Beauvais, Bayeux, Lisieux, Evreux, Nantes, Vannes, etc., possèdent des documents à peu près complets. Partout on est à l'œuvre. Nul doute que, prochainement, l'érudition française ne mette au jour un magnifique ouvrage sur cette grande question.

En ce qui concerne la ville de Tours, plusieurs dissertations traitent des antiquités romaines qu'on a reconnues dans l'enceinte et aux environs de cette ville, dont l'importance gouvernementale n'avait pas échappé aux Romains qui en avaient fait la capitale d'une métropole. Rapprochement curieux ! Sous l'administration romaine, comme sous celle de Napoléon III, Tours commande toute la Bretagne, et les provinces limitrophes du côté de l'Ouest !

M. l'abbé Bourassé communique la notice suivante, sur la topographie de l'antique capitale de la Touraine.

TOPOGRAPHIE DE LA VILLE DE TOURS

Depuis la conquête romaine jusqu'au VIe. siècle.

A l'époque de l'invasion romaine, l'*oppidum* des Turones était situé dans une île de la Loire. C'est là que les habitants de la même tribu, de la *cité*, comme disait César, avaient établi le rempart de leur liberté et le centre de leurs affaires communes. L'*oppidum* tourangeau était sans doute semblable à ceux dont on a reconnu les dispositions principales. L'histoire

garde à ce sujet un profond silence, et l'état des lieux nous permet seulement de faire quelques conjectures.

Ce n'est pas à dire que les habitations étaient groupées dans cette île, et qu'il y avait alors une ville, dans le sens qu'on attache aujourd'hui à ce mot. Il y avait de nombreuses habitations le long des coteaux qui bordent la rive droite de la Loire : les Gaulois, comme les Germains, aimaient les positions de ce genre; d'autres habitations étaient disséminées sur les rives du fleuve.

L'existence de l'*oppidum* gaulois devient certaine pour celui qui considère la persistance du siége de la capitale de la Touraine dans un site aussi défavorable que celui de la ville de Tours. Alors, comme aujourd'hui, les inondations de la Loire et du Cher devaient en inquiéter les habitants, et parfois les chasser de leurs demeures. Si l'*oppidum* eût été placé à mi-côte, sur les pentes si riches et si pittoresques de St.-Symphorien, notre ville eût offert le même aspect que Blois, Nevers et plusieurs autres villes anciennes bâties en amphithéâtre sur les côteaux de la Loire.

Les Romains vinrent se fixer dans l'île, qui est maintenant la ville de Tours, précisément parce que les Turones y avaient le siége de leurs délibérations politiques et le boulevard de leur indépendance. Les conquérants n'eussent-ils pas solidement établi leurs légions sur le haut du plateau, s'ils avaient eu à surveiller des populations résidant à mi-côte ?

Que les Romains se soient fixés dans l'*oppidum* des Turones, c'est un fait qui n'est pas douteux. Des milliers de monuments portent un témoignage évident.

Durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne et de la conquête, la ville de Tours était une ville ouverte, dont les maisons étaient dispersées sur le vaste emplacement occupé actuellement par notre cité. S'il y avait des remparts, c'était, sans doute, autour du camp romain, et c'était une palissade en terre.

Notre ville n'était pas encore le *Cæsarodunum;* mais elle reçut bientôt cette dénomination. Les conquérants voulaient faire oublier à nos ancêtres leurs vieux souvenirs de liberté nationale, en leur faisant oublier jusqu'au nom de leur capitale. *Cæsarodunum* remplaça officiellement et administrativement l'*oppidum Turonicum.* Mais attendons le déclin de la puissance romaine. Dès que les conquérants, au lieu d'attaquer, sont obligés de se défendre, l'amour national, comprimé mais non étouffé, se réveille et fait explosion. Saint Grégoire de Tours se rendra l'écho de cette révolution populaire; jamais il ne prononcera le nom de *Cæsarodunum.* Pour lui, il n'existe que l'*urbs Turonica*, la *ville des Turones.*

Quelle fut, durant trois siècles, la topographie de *Cæsarodunum?* Quelle fut, au Ve. siècle, celle de l'*urbs Turonica?*

Les édifices publics étaient, sans doute, bâtis dans cette partie de *Cæsarodunum* qui fut, à la fin du IVe. siècle, enceinte de murailles. S'il faut ajouter foi au témoignage du chanoine Maan, qui publiait son *Ecclesia metropolitana Turonensis* en 1667, nous retrouverons assez aisément la position de plusieurs d'entre eux.

Le palais du gouverneur impérial, que nos chroniqueurs appellent le *palais de Valentinien*, était situé dans le terrain sur lequel s'étendent actuellement les bâtiments et les jardins occupés naguère par les Orphelines. En parlant du siége fait par les Normands au IXe. siècle, Radbode dit que les reliques de saint Martin furent apportées sur les remparts, à l'endroit où la brèche était pratiquée et dans le *voisinage du palais de Valentinien.* Aucune incertitude n'est possible. Nous savons positivement où était ce palais, puisque nous connaissons le lieu sur lequel s'éleva la petite église dédiée à saint Martin, non loin du rempart où les Tourangeaux battirent si rudement les pirates. Peut-être même une portion

des murs de ce palais a-t-elle été mise à découvert l'année dernière par M. l'abbé Bigot, propriétaire de l'ancien établissement des Orphelines.

Près du palais, dit Maan, s'élevait le temple des *dieux Pénates :* à la place fut érigée une église dédiée à la Sainte Vierge, située dans la cité, et où le service divin se fait par des chanoines. C'était, du temps de Maan, l'église connue sous le vocable de *Notre-Dame-de-la-Consolation*. Cette église était située, suivant les uns, dans la communauté des Sœurs de l'Espérance ; selon d'autres, elle était presque attenante à l'église St.-Martin de la Basoche, et enfin d'autres ont pensé qu'elle n'était pas autre que cette dernière église, qui eût porté deux vocables, comme cela eut lieu fréquemment au moyen-âge.

Le *temple de Mercure,* situé dans *le Prétoire*, fut démoli et remplacé par une basilique dont on voit présentement les ruines, dit toujours Maan, dans le château de Tours, près du tombeau de Turnus. Nous savons à quoi nous en tenir sur le prétendu tombeau de Turnus ; mais nous savons où il était placé. Nous connaissons ainsi, d'après Maan, et l'emplacement du temple de Mercure et celui du Prétoire. Ces deux monuments se trouvaient donc dans le terrain occupé par le vieux quartier de Cavalerie. Le château des comtes, succédant au Prétoire romain ; voilà une succession toute naturelle : la puissance conquérante faisant place à la puissance féodale.

Sur un lieu élevé, et que Maan ne détermine pas davantage, était le temple de Vénus. Cet édifice fut entièrement démoli ; il n'en resta pas pierre sur pierre. Rien ne nous indique où il était situé.

Comme on le voit par ce qui précède, le récit de Maan est très-affirmatif ; est-il parfaitement vrai ? Nous ne pouvons en avoir une pleine certitude, parce que notre digne confrère a

négligé malheureusement de citer ses autorités. Toutefois, comme quelques ruines viennent à l'appui de sa narration, on peut admettre, jusqu'à preuve du contraire, la valeur de ces renseignements.

Continuons. Nous voyons de nos yeux les restes encore grandioses de l'amphithéâtre romain. Quant aux *Thermes*, ils étaient à l'endroit où le Chapitre métropolitain avait établi son tribunal particulier, connu jusqu'à nos jours sous le nom de *Justice des Bains.*

En quel endroit l'aqueduc, venant de Bléré, versait-il ses eaux dans notre ville? M. Lambron de Lignim a fait part à la Société archéologique de Touraine de curieux documents qu'il a trouvés sur ce sujet. Mais ces renseignements indiquent une direction ; ils ne donnent pas l'entrée en ville, ni le point de départ pour la distribution des eaux.

Enfin, Grégoire de Tours nous fait connaître que, du temps de saint Lidoire, vers le milieu du IV[e]. siècle, un sénateur possédait une maison dans laquelle saint Lidoire établit une basilique. L'église épiscopale a toujours occupé la place où elle se montre aujourd'hui. Tout concourt à prouver que cette basilique, dans laquelle saint Lidoire fut enseveli, et où le corps de saint Gatien fut déposé par saint Martin, avant d'être transporté dans la cathédrale, était située dans le quartier de Notre-Dame-la-Riche, et dans une petite rue connue sous le nom de St.-Lidoire.

Pour résumer, nous dirons que la ville de *Cæsarodunum* s'étendait sur tout le territoire occupé actuellement par notre ville. Le centre administratif et religieux était dans ce que nous appelons le *cloître St.-Gatien*. Un sénateur avait sa maison dans le quartier de La Riche. Un autre habitait à l'endroit où se trouve le Palais-de-Justice, comme l'indiquent les objets précieux qu'on a mis au jour en creusant les fondations de ce grand édifice. Un autre encore possédait le do-

maine de la Verge. On a trouvé en ce lieu de magnifiques vases et d'autres objets intéressants, de provenance romaine.

Les nombreux vases cinéraires trouvés dans la gare du canal, dont le musée de la Société archéologique s'est enrichi, semblent indiquer que là était le cimetière commun des habitants romains de notre cité. Ces urnes sont remplies de cendres; preuve qu'elles remontent à une époque antérieure à la prédication chrétienne, puisque l'on a cessé de brûler les corps communément après l'introduction du christianisme.

Un autre cimetière était placé à l'endroit où s'élève maintenant l'église Notre-Dame-la-Riche. C'était le cimetière des chrétiens, et en 300, saint Gatien y fut enseveli. Chacun sait que notre apôtre eut sa sépulture près d'une petite chapelle dédiée à *Notre-Dame-des-Pauvres;* ce qui prouve que là les pauvres avaient leur dernière demeure, et que les premiers chrétiens de Tours, comme ceux de la plupart des autres pays, sortirent des rangs du peuple. Cette chapelle était, comme les chrétiens, fort pauvre. Dans toutes nos chroniques anciennes, elle est désignée sous le nom de *Sancta Maria Paupercula.* Elle prit le nom de *la Riche*, lorsqu'on y déposa les reliques précieuses de saint Gatien.

Nul doute que ce quartier ne fût un faubourg. Il était défendu de faire les sépultures à l'intérieur des villes; la loi des Douze Tables était toujours en vigueur. Du temps de saint Martin, le même réglement était encore suivi. En 400, le corps de notre glorieux évêque, le Thaumaturge des Gaules, fut déposé dans un autre cimetière, voisin, probablement, d'un autre faubourg où s'éleva la magnifique basilique de St.-Martin, témoin de tant de prodiges et de tant d'événements importants.

Recherchons à présent le point d'arrivée des principales voies qui conduisaient à Tours. Sur le haut des coteaux de St.-Symphorien, à St.-Barthélemy, plusieurs voies romaines

avaient un point de jonction commun. Là se rendaient la voie des *Cénomans*, celle des *Andes*, celle des *Carnutes*, et le *chemin Blésian*. Ces voies, réunies en une seule, descendaient le coteau par la rue du Nouveau-Calvaire, arrivaient sur le bord de la Loire, à l'endroit où nous voyons actuellement l'église St.-Symphorien, et conduisaient à l'intérieur de la ville, soit au moyen d'un pont de bateaux, soit à l'aide d'un bac. Il paraît qu'au temps de saint Grégoire de Tours, la communication avait lieu par bateau. Il parle souvent des barques qui conduisaient d'une rive à l'autre. Il n'est jamais mention, dans ses écrits, de pont, soit de bateaux, soit de bois. Au moyen-âge, à une époque où les voies romaines étaient toujours les mêmes aux abords des villes, où la physionomie antique changeait plus difficilement, à cause des intérêts, le pont de pierre fut établi justement à l'endroit où les communications avaient lieu depuis un temps immémorial. Par conséquent les voies du Nord se rendaient à un point unique, que toutes les inductions s'accordent à placer à St-Barthélemy.

Les voies du Midi avaient plusieurs points d'arrivée. La voie la plus importante, celle qui menait à Lyon, la *Rome des Gaules*, et vers les Alpes, entrait dans le pays des Turones, sur les bords de la Creuse, de deux côtés différents. La voie des *Bituriges* et celle des *Pictes* ou Poitevins, se réunissaient vers Izeures. De là une grande voie se dirigeait vers *Cæsarodunum* par Loches, Courçay, St.-Avertin, autrefois St.-Pierre de Vençay, et arrivait chez nous à travers la prairie de Grandmont et par le *chemin des Césars*. Cette voie entrait en ville vis-à-vis la rue *St.-Jean-des-Coups*, par la porte que la Société archéologique de Touraine a fait déblayer en face du Petit-Séminaire.

Une voie secondaire, dont la direction est difficile à déterminer, entrait dans la cité par une porte parallèle à celle que

nous pouvons désigner sous le nom du Palais de Valentinien auquel elle aboutissait directement, et passait dans les jardins actuels de l'archevêché. Les traces de cette voie ont été signalées par M. G. Guérin, architecte, lorsqu'il construisait l'hôtel de M. le marquis de La Ferté, rue Nicolas-Simon.

Ces deux voies étaient mises en communication ensemble, et avec la voie de l'Est, au moyen d'un chemin de ceinture, très-apparent encore après quinze siècles, et représenté par la rue des Ursulines et la rue St.-Maurice.

Une autre voie, secondaire aussi, venait de Chinon et arrivait à Tours en passant près de Beaumont-lès-Tours et en traversant les prairies où l'on trouve encore des ruines gallo-romaines signalées depuis long-temps. En cet endroit, on a trouvé des monnaies romaines que M. Champoiseau a fait connaître et qu'il a données à la Société archéologique de Touraine. Cette voie entrait en ville par la porte St.-Éloi et se bifurquait à cette porte. Une rue longeait les boulevards actuels. Elle a été reconnue dans les fouilles du Palais-de-Justice. Une autre rue se dirigeait vers la cité et formait ce qui constitue encore la grande artère de notre ville, c'est-à-dire les rues du Faubourg-la-Riche, du Grand-Marché, du Commerce et Colbert. Elle entrait dans la cité par la porte de l'Ouest, au point où commence aujourd'hui la rue St.-Pierre-des-Corps.

Parallèlement à cette rue existait une autre rue, prenant aussi naissance sur la voie que nous venons de mentionner. Cette rue est antique et existait à l'époque romaine. Des vases et autres objets de cette époque, trouvés il y a peu de temps dans cette direction, confirment cette opinion. Cette seconde rue correspondait aux rues actuelles des Récollets, de St.-Martin, de la Harpe, de l'Ancienne-Intendance et de la Sellerie. Elle aboutissait non loin de la porte de l'Ouest et sur le chemin de ceinture.

Enfin, à l'Est, la voie d'Amboise, à laquelle aboutissait une voie qui a été observée sur la rive droite du Cher, entrait en ville par une porte que de vieux titres historiques appellent *la porte d'Orléans.* Cette porte est encore visible dans la configuration des murs gallo-romains du Ve. siècle ; elle était située sur la rue St.-Pierre-des-Corps, presque vis-à-vis la rue du Petit-Cupidon.

Après cette lecture, diverses observations sont présentées par MM. Champoiseau, Boilleau, Giraudet, Charlot, etc. Par suite de ces observations, il demeure bien constaté qu'il faut distinguer entre *Cæsarodunum* et l'*urbs Turonica.* Plusieurs historiens, en négligeant cette distinction, ont commis plus d'une erreur. *Cæsarodunum* était une ville ouverte, s'étendant à peu près sur tout l'emplacement de la ville de Tours. *Urbs Turonica* était seulement la ville enceinte de murs vers la fin du IVe. siècle. M. Champoiseau, un des premiers qui ait établi cette importante différence, ajoute que plusieurs édifices de l'*urbs Turonica* ne sont pas encore parfaitement déterminés quant à la place qu'ils occupaient. Il signale notamment la petite église de N.-D.-de-la-Consolation et la Basilique ou Bazoche. MM. Champoiseau, Giraudet et Bourassé sont chargés de faire de nouvelles recherches à ce sujet et d'en présenter un rapport.

Le Secrétaire,

J. Bourassé.

Séance du 25 mai.

Présidence de M. l'abbé Bourassé.

Sont présents au bureau : MM. *de Caumont*, *Champoiseau*, *de Sourdeval*, *Rouillé-Courbe*, *Lobin*, *Browne*, *d'Autecourt*, *Boilleau*, général *Jacquemin*, *G. Guérin*, comte *de Locmaria*, *Giraudet*, *Plailly*, curé de St.-François ; *C. Chevalier*, curé de Civray-sur-Cher ; *Gallais*, *Charlot*, etc.

M. le comte *de Galembert* remplit les fonctions de secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal, qui donne lieu à une conversation intéressante sur divers points de la topographie gallo-romaine de la ville de Tours, M. l'abbé Bourassé donne la seconde partie de son Mémoire sur la topographie antique de Tours. Cette partie traite spécialement de la cité entourée de murs fortifiés et du *suburbium*.

*Quels changements eurent lieu, dans la topographie de notre ville, à la fin du IV*e*. siècle, par suite de la construction du mur d'enceinte ?*

A l'approche des barbares, la puissance romaine comprit le danger qui la menaçait. Un édit impérial ordonna de clore les villes de murs fortifiés et permit d'employer à cette fin, comme matériaux de construction, les pierres des temples déserts et des édifices publics les moins nécessaires ; ce qui explique la présence, dans les fondements de ces murailles, de pierres sculptées, de fragments de colonnes et même d'inscriptions funéraires. Ces débris précieux de l'art romain se retrouvent à Tours, comme dans la plupart des cités gallo-romaines de France. Jamais on n'y a découvert des signes de christianisme ; ce qui prouve qu'alors la religion chrétienne était triomphante et respectée.

L'amphithéâtre de Tours servit de base à tout le système de défense militaire organisé chez nos ancêtres. On conserva la moitié de ce gigantesque édifice, formant demi-lune du côté du Midi et au point le plus ouvert, par conséquent le plus difficile à protéger. L'énorme saillie qui en résulta couvrit efficacement les deux remparts du sud, qui s'étendent, à droite, jusqu'à la tour de l'Archevêché ; à gauche, jusqu'à la tour du Petit-Cupidon. Ces deux tours d'angle subsistent encore. De ces points, la muraille gagnait les bords de la Loire, qu'elle suivait depuis la tour feu Hugon jusqu'à 100 mètres environ au-delà de la tour de Guise.

Je ne fais qu'indiquer les faits. On consultera avec fruit le Mémoire de M. Champoiseau, publié en 1831, analysé par M. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 347 ; le Mémoire de M. le général de Courtigis (*Mém. de la Soc. arch. de Tours*, t. V, p. 28) et les Notices rédigées par ces deux archéologues pour *la Touraine* (p. 177 et 180).

L'enceinte fortifiée contient une superficie totale de 9 hectares 23 ares. On choisit cette partie de la ville évidemment parce qu'elle renfermait les édifices consacrés au gouvernement civil et ecclésiastique de la province. Là se trouvaient notamment l'église métropolitaine, le logis épiscopal et plusieurs églises, telles que les petites basiliques de Notre-Dame et des saints Gervais et Protais. L'évêque de Tours dut avoir une grande influence dans la résolution prise par les Tourangeaux : outre son caractère religieux, l'évêque était alors *défenseur de la cité*, titre que l'autorité impériale lui avait conféré et qui n'était pas vain, dans un temps où le pouvoir ecclésiastique était presque le seul respecté. La construction du *castellum* de Larçay eut lieu sous les mêmes influences, très-probablement. Il est bâti sur un des domaines épiscopaux primitifs, et il présente les analogies les plus frappantes avec l'enceinte fortifiée de Tours.

Quoi qu'il en soit, à partir du commencement du Ve. siècle, la topographie de notre ville est profondément changée. Nous avons une cité, *urbs Turonica*, et des bourgs ou faubourgs, depuis cette cité jusqu'à l'église N.-D.-la-Riche. Les habitants des faubourgs trouvèrent un asile, en cas d'alerte, derrière les remparts de la cité. L'immense espace, où s'étalaient les villas des sénateurs et des citoyens opulents, aussi bien que les logis modestes du peuple, resta ouvert et sans défense militaire. Long-temps encore, la Martinopole elle-même ne fut protégée par aucune fortification. A l'époque des incursions des Normands, au IXe. siècle, les chanoines de St.-Martin portaient dans la cité les reliques de leur illustre patron, afin de mettre à l'abri le dépôt dont ils se montrèrent toujours les intrépides gardiens.

Il est aisé de se faire une juste idée de l'aspect de notre ville, en dehors de la cité. Plusieurs groupes, plus ou moins considérables, de maisons s'étaient formés à des distances inégales ; la hauteur du sol suffirait déjà pour montrer les points le plus anciennement occupés ; mais nous avons, dans notre *Histoire ecclésiastique*, des faits qui permettent de tirer des inductions mieux fondées encore. Nos premiers évêques, si vigilants sur les besoins spirituels du troupeau confié à leur zèle, que nous voyons, dès les temps les plus reculés, ériger des églises dans les villages les plus éloignés de leur diocèse, pouvaient-ils négliger le territoire situé, pour ainsi dire, sous les murs de leur église cathédrale ?

Au pied de la tour de l'Évêché et des remparts de l'Ouest, se trouvait le *faubourg de la Trésorerie*. Ce nom lui fut donné au moyen-âge, parce qu'il était soumis à la juridiction spéciale du Trésorier de l'église métropolitaine ; d'anciens titres l'appellent simplement *bourg*, et il comprenait une partie de la place actuelle de l'Archevêché et les rues voisines. L'église St.-Pierre fut fondée par saint Brice (400-444),

le lendemain, pour ainsi dire, du jour où la muraille de la cité fut achevée; elle fut connue plus tard sous le titre de St.-Pierre-du-Boile (*Sanctus Petrus de Ballo seu Vallo*). Elle était située sur la Grand'Rue et la rue appelée actuellement rue St.-Pierre. On en trouve encore quelques vestiges à l'extrémité de cette dernière rue.

Cette église était fort petite; elle devint bientôt insuffisante. Vers le milieu du VIe. siècle, saint Euphrône, mort en 573, et prédécesseur immédiat de saint Grégoire de Tours, construisit l'église St.-Vincent; elle était située à l'entrée de la rue de la Sellerie.

Un autre faubourg, voisin du *bourg de la Trésorerie*, eut aussi son église sous le vocable de saint Étienne. Cette église fut agrandie par saint Grégoire; elle étendait sa juridiction sur la rue St.-Étienne et la campagne voisine qui porte encore le nom de *St.-Étienne extra muros.*

Le monastère St.-Julien date du VIe. siècle; mais cet établissement n'était pas destiné à servir à l'exercice des cérémonies paroissiales. Ce n'était pas une église baptismale et on n'y pouvait pas célébrer de mariages. Un faubourg considérable existait à quelque distance du couvent, vers l'Ouest : une église, antérieure à saint Grégoire, y fut bâtie en l'honneur de saint Saturnin. Notre évêque-historien y fit des réparations; peut-être lui-même y déposa-t-il des reliques du martyr saint Saturnin, évêque de Toulouse, pour lequel il professait une dévotion particulière. Il est probable que les substructions antiques que M. Rouillé-Courbe a découvertes en faisant reconstruire sa maison, rue Banchereau, appartenaient à un établissement gallo-romain. La maison qui les surmontait dépendait certainement du faubourg desservi par l'église St-Saturnin.

Non loin du cimetière dans lequel le corps de saint Martin fut déposé, existait un autre groupe d'habitations qui s'éten-

dait sur le quartier des Orfévres, la rue de la Monnaie et l'ancienne Poissonnerie; ce fut ce qu'on appela plus tard le *faubourg St.-Père*, ou St.-Pierre-le-Puellier, lorsque la Martinopole fut entourée de murailles et de fortifications. Nous n'avons rien à dire de la Martinopole; tout le monde sait combien, à dater de la mort de saint Martin, en 400, ce lieu fut fréquenté par les pélerins; il fut couvert promptement de maisons, d'églises, de couvents et d'hospices ou hôtelleries religieuses.

La chapelle *N.-D.-la-Pauvre* servit aussi d'église paroissiale, en même temps que la basilique de St.-Lidoire. Ce quartier est toujours le plus considérable des faubourgs de notre ville.

Pour ne pas quitter la partie occidentale de Tours, dans laquelle nous avons été conduits par notre exploration, nous pouvons supposer qu'il y avait un faubourg à la porte St.-Éloi. Ce quartier porte les signes d'une très-ancienne occupation. Non loin se trouvent des restes d'un établissement romain. Là aboutissaient *les longs ponts* et la voie romaine qui venait de Chinon. L'*Orme Robert* est connu dans des titres antérieurs au Xᵉ. siècle, et là saint Éloi lui-même travailla à la châsse de saint Martin, l'une des œuvres d'orfévrerie sans contredit les plus précieuses que les protestants aient détruites en 1562.

Nous n'avons toutefois aucune certitude sur l'existence de ce faubourg; il n'en est pas de même du *faubourg St.-Pierre-des-Corps*, situé à l'est de la cité. Dès la plus haute antiquité, cette partie fut habitée ; des débris nombreux de l'époque gallo-romaine y sont découverts journellement, sans parler des urnes cinéraires trouvées dans le voisinage de l'ancien hospice de la Madeleine. St.-Pierre-des-Corps appartenait au Chapitre de la cathédrale : nous en avons des preuves dans les plus anciens titres historiques échappés aux injures du

temps. Ajoutons cependant que la petite basilique de St.-Marc, plus tard dédiée à saint Loup, frère de saint Epain et contemporain de saint Martin, pourrait nous incliner à croire qu'il y avait, en dehors de la barrière actuelle, et probablement à l'arrivée de la voie d'Orléans, un petit faubourg de peu d'importance. C'est encore une simple conjecture que nous hasardons.

Enfin, sur la rive droite de la Loire, existait un des faubourgs les plus fréquentés de notre cité. Saint Perpet y établit une église que saint Euphrone agrandit et dédia à saint Symphorien, martyr d'Autun.

Ainsi les données historiques et archéologiques nous permettent de reconstituer de la manière la plus complète la topographie de Tours, et sous l'occupation romaine, et sous la domination des premiers princes mérovingiens. Nous comprenons toute la justesse de l'expression de saint Paulin de Périgueux, lorsqu'il écrivait, d'après des notes qui lui furent envoyées par saint Perpet :

« Urbs Turonum, distenta agris, populisque referta. »

L'Assemblée approuve ce travail, qui lui paraît répondre entièrement aux questions du programme. M. Champoiseau trouve cependant que l'existence d'un *suburbium* dès l'époque gallo-romaine, autour de l'église St.-Pierre-le-Puellier, ne semble pas suffisamment justifiée. M. l'abbé Bourassé est convaincu que ce *suburbium* est un des plus anciens. Les quartiers des Orfèvres et de la Vieille-Poissonnerie présentent tous les signes de la plus ancienne occupation. Le voisinage seul du cimetière dans lequel saint Martin fut enseveli, en 400, indique qu'il y avait dans le voisinage un groupe de maisons. Ce faubourg s'accrut considérablement dans la suite, et lorsque la Martinopole fut entourée de murailles, ce quartier prit le nom de *faubourg St.-Père*.

A l'appui du passage dans lequel M. l'abbé Bourassé indique les raisons qui prouvent l'existence du *suburbium* de St.-Saturnin, M. Rouillé-Courbe lit une note dans laquelle il constate de curieux débris de l'époque gallo-romaine trouvés par lui, il y a quelques années, en creusant les fondations de la maison qu'il habite rue Banchereau.

Revenant sur le point d'arrivée à Tours des voies romaines, M. l'abbé Bourassé lit un texte de saint Grégoire de Tours. En parlant des moyens de communication d'une rive de la Loire à l'autre, de son temps, notre évêque et historien dit : « Interea ingressi in fluvium super pontem qui duabus lintribus tenebatur. »

Ces mots donnent lieu à une discussion, d'où il ressort qu'il n'y avait pas alors de pont de bateaux à Tours, mais que le passage avait lieu au moyen d'un bac ou de bateaux non amarrés, recouverts de planches, et voguant d'un bord à l'autre sous la conduite des bateliers. Cette conclusion ressort, d'ailleurs, du récit de saint Grégoire.

Y a-t il en Touraine des édifices que l'on puisse attribuer à l'époque mérovingienne? Quels sont les caractères de ces monuments?

M. de Galembert prend la parole et fait connaître plusieurs observations qu'il a eu l'occasion de faire et de réitérer dans ses explorations en Touraine. Quelques églises, d'une antiquité incontestable, présentent dans leur plan une disposition qui s'accorde parfaitement avec les descriptions que nous ont conservées les historiens ecclésiastiques des monuments primitifs. Ces mêmes édifices ont cela de remarquable, qu'ils sont ordinairement bâtis en pierres de petit appareil irrégulier. C'est bien l'*opus minutum*, mais avec des caractères marqués de dégénérescence. L'église de Chanceaux, près de Tours, peut servir de type à ces petites constructions à moitié artistiques et à moitié rustiques.

M. l'abbé Bourassé rappelle qu'il a publié en 1847, dans le tome second du compte-rendu du Congrès scientifique tenu à Tours, un Mémoire dans lequel il a fait connaître toutes les églises de notre diocèse mentionnées par saint Grégoire de Tours, par conséquent antérieures à la fin du VIe. siècle. Dans ce travail il s'est efforcé de montrer que certaines opinions, émises même par les archéologues les plus érudits, avaient besoin d'être contrôlées. L'observation des monuments ne semble pas toujours d'accord avec des théories développées prématurément. L'art de bâtir nous apparaît trop souvent comme n'ayant laissé aucuns vestiges antérieurs au Xe. siècle. L'étude de toutes les églises citées par saint Grégoire de Tours a convaincu cet archéologue que plusieurs, malgré les malheurs des temps et les injures des siècles, présentent des parties qui pourraient, sans témérité, être rapportées au VIe. siècle. Ainsi, par exemple, dans l'église paroissiale de Langeais, nous trouvons un fragment de mur en petit appareil régulier, en tout conforme aux murailles que nous reconnaissons positivement comme gallo-romaines; pourquoi ce fragment curieux ne pourrait-il pas être attribué au temps de saint Martin, qui fonda la première église de Langeais? L'ancien château de la même ville de Langeais, d'une construction si curieuse, avec cintres formés de claveaux et de briques, petit et moyen appareil, analogue au monument de Senlis, présumé d'origine mérovingienne, a dû être bâti peu de temps après le siècle de saint Martin. Ce qui viendrait à l'appui du sentiment qui en ferait un établissement mérovingien, ce sont les pièces d'or, si connues des numismates, frappées à Langeais, et portant le nom d'un monétaire mérovingien. Chacun tire aisément les conséquences qui découlent de ce fait : tout le monde sait que le procureur du fisc, sous la dynastie mérovingienne, percevait tous les revenus du prince et les convertissait en pièces d'or, sur lesquelles il faisait graver son nom

dans un double but : pour en marquer la valeur et la provenance. M. l'abbé Bourassé se propose de revenir sur cette intéressante question dans les *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine. Il se fera un devoir de donner communication du résultat de ses recherches à M. de Caumont, pour le *Bulletin monumental.* A Courçay, près de Cormery, M. l'abbé Bourassé signale un autre établissement mérovingien : c'est la *mairie de Grand-Geay.* Personne n'ignore en quoi consiste *la mairie* dans les domaines royaux sous les dynasties mérovingienne et carlovingienne. Le magnifique travail de M. Guérard, servant d'introduction au *Polyptique d'Irminon*, a révélé au monde savant tous les secrets de l'organisation agricole et industrielle de cette époque reculée. On voit à la mairie de Grand-Geay des ruines assez considérables, en petit appareil régulier, ressemblant beaucoup aux ruines romaines, si nombreuses en Touraine. Le même archéologue les a dessinées et publiées dans *la Touraine* (1855, in-f°., p. 163). Il se propose de mesurer exactement l'enceinte qui est encore fort apparente. Des monnaies d'or de l'époque mérovingienne ont aussi été frappées à Courçay. On en peut tirer les mêmes déductions que de celles que nous avons signalées à Langeais. Ajoutons que d'autres monnaies du même temps et du même type ont été fabriquées à Limeray, à Rivarennes, à Amboise, etc. Là, sans doute, il y avait des établissements mérovingiens. De nouvelles explorations feront peut-être découvrir le siége de ces établissements primitifs. Enfin, à Vernou, canton de Vouvray, et à quelques lieues de Tours, on connaît des ruines qui offrent les caractères des constructions gallo-romaines. Peut-être faut-il y reconnaître les derniers débris de la petite basilique construite à *Vernadum* par saint Eustoche. Ces ruines sont connues vulgairement sous le nom de *Palais de Pépin-le-Bref.* Ces questions si curieuses et si importantes, mais encore si

obscures, de l'histoire de notre archéologie nationale ont besoin d'être étudiées attentivement. Un jour la lumière se fera. Nous avons la conviction, dit en terminant M. l'abbé Bourassé, que plus d'une révélation inattendue surgira de l'étude comparative de nos antiques monuments ecclésiastiques.

M. de Caumont demande si la Société archéologique de Touraine a dressé une carte, indiquant l'époque et l'origine de la fondation des églises paroissiales. On comprend l'importance d'un travail de cette nature. Il serait très-utile, historiquement et religieusement parlant, de connaître quelle part la puissance épiscopale a pris à la création des paroisses, et quelle part doit être attribuée à l'influence monastique.

M. l'abbé Bourassé répond que ce travail n'a pas encore été exécuté ; mais que la Société archéologique de Touraine, dont il a l'honneur d'être le président, sent l'importance qui s'y rattache, et il ne doute pas que cette carte ne soit prochainement tracée. La Touraine possède à ce sujet de nombreux documents. Nous avons des textes historiques, des chartes, des pouillés, des cartulaires, etc. On connaît les *abbatioles* fondées par Marmoutier, Cormery, St.-Julien et les autres abbayes. Personne n'ignore la transformation des oratoires, fondés par les moines pour le service de leurs colons, en prieurés et en véritables paroisses.

La discussion s'engage sur la 9e. question du programme, relative aux peintures à fresque et à l'emploi des mortiers colorés.

MM. de Galembert, L. Lobin, Guérin, d'Autecourt, de Caumont et Bourassé prennent part à cette discussion. Il en ressort que des peintures se retrouvent sur les parois intérieures de presque toutes les églises romano-byzantines. Ce fait n'a rien qui puisse surprendre, puisque des textes précis nous apprennent qu'une église était réputée achevée seulement lorsqu'elle était entièrement ornée de ta-

bleaux ou de décorations peintes par divers procédés. Jusque dans les moindres villages, les églises recevaient ces ornements qui nous paraissent aujourd'hui une recherche de luxe, et qui étaient alors regardés comme d'une nécessité absolue. Charlemagne, donnant ses instructions aux *Missi dominici*, leur enjoint de visiter les églises pour reconnaître si elles sont peintes à l'intérieur. Durant toute la période romano-byzantine, dans nos contrées, c'est-à-dire depuis le VIe. siècle jusqu'à la fin du XIIe., les églises collégiales, conventuelles, paroissiales, comme les cathédrales et les chapelles seigneuriales, reçurent des ornements et des compositions historiques dont les traces sont encore si fréquentes, malgré la fragilité des tableaux, et surtout malgré l'inconstance du goût et le faux zèle, qui font plus de ravages que le vandalisme des barbares.

L'Orient et l'Italie n'ont jamais abandonné la décoration peinte des sanctuaires ; aussi l'Italie a-t-elle une histoire détaillée de l'art de peindre par les monuments. La France a été moins privilégiée ; non pas que nos églises fussent moins savamment décorées, moins habilement peintes ; nos artistes égalaient en mérite ceux d'au-delà des Alpes. En beaucoup de cas, ils les surpassèrent ; mais le faux goût, qui triompha chez nous après la Renaissance, sacrifia des œuvres dont la perte est à jamais déplorable.

M. de Galembert signale de précieuses peintures murales à Rivière, à Chinon, à l'église St.-Julien de Tours, à Crotelles ; à la chapelle du Liget, près de Loches, etc. Le catalogue de ces ouvrages intéressants serait interminable, car il faudrait citer presque toutes nos églises des XIe. et XIIe. siècles.

Ceux qui s'intéressent non-seulement à l'étude des monuments du passé, mais encore à la restauration de ceux qui sont arrivés heureusement jusqu'à nous, doivent travailler à

faire restituer à nos églises cette décoration si monumentale et si religieuse; les tableaux doivent être le livre des ignorants. C'est assez dire que la décoration peinte doit être appliquée uniquement à la reproduction des traits historiques de la Bible ou de la Vie des Saints. N'est-ce pas dire, en même temps, que l'exécution n'en saurait être confiée qu'à des artistes instruits et habiles ? Rétablissons l'antique éclat du sanctuaire; mais proscrivons les barbouillages qui le déshonoreraient !

M. l'abbé Bourassé croit devoir saisir cette occasion pour signaler les beaux travaux d'art religieux exécutés par M. L. Lobin et M. de Galembert. Ces deux artistes distingués ont imprimé une vive impulsion à la peinture murale et à la décoration monumentale. M. L. Lobin, déjà connu dans toute la France pour ses vitraux, où l'art et l'archéologie font une si heureuse alliance, vient de peindre toute la nef de l'église paroissiale de Roche-Corbon. M. de Galembert a décoré, à Tours, la grande salle de l'Asile St.-Saturnin ; il exécute actuellement de grands travaux sur mur dans l'église de la communauté du Bon-Pasteur, à Angers. Nous espérons que cet élan ne se ralentira pas. Ce sont des artistes comme MM. Lobin et de Galembert qui ressusciteront les traditions trop oubliées de la grande peinture religieuse.

Quelles sont les églises à coupole byzantine en Touraine?

M. l'abbé Bourassé, avant d'énumérer les édifices religieux que possède la Touraine où règne la coupole byzantine, croit devoir tracer en quelques mots l'histoire de la construction en coupole. Il distingue plusieurs types de la coupole qu'il indique successivement et qu'il caractérise d'une manière très-précise. Il est impossible, dans un procès-verbal, de faire un compte-rendu détaillé de cette intéressante improvisation. Nous dirons seulement que M. l'abbé Bourassé distingue,

d'après un type général, la coupole latine, la coupole byzantine, la coupole angevine du XIIe. siècle, la coupole ogivale et la coupole italienne. La première a son type dans le Panthéon, à Rome; la seconde, à Ste.-Sophie de Constantinople et à St.-Marc de Venise; la troisième, à St.-Jacques de Châtellerault, à Angers, à Chinon, à Candes, à Bourgueil, etc.; la quatrième, à la cathédrale de Coutances; la dernière, à *Santa Maria del Fiore* de Florence et à St.-Pierre de Rome.

La question de l'importation de la coupole byzantine sur pendentifs dans nos contrées laisse encore bien des obscurités à éclaircir. M. de Verneilh a publié, sur ce sujet, des dissertations du plus haut intérêt; mais il reste toujours la question de date qui demande des éclaircissements, aussi bien pour les monuments du Périgord, du Quercy et de l'Angoumois, que pour ceux de la Touraine, du Nivernais, etc.

En Touraine, nous connaissons des églises à coupoles sur pendentifs à Preuilly, Cormery, La Celle-Guenaud, Faye-la-Vineuse, St.-Epain; St.-Georges-sur-Loire, près de Tours; Villandry; sans parler des coupoles en pointe et sur pendentifs de St.-Ours de Loches. Deux voûtes en coupole existent dans les tours de notre vénérable église St.-Martin de Tours, emportée dans la tourmente révolutionnaire.

M. Guérin, architecte diocésain à Tours, donne quelques détails techniques sur la construction des voûtes angevines, si curieuses et si peu connues en dehors de l'Anjou et de la Touraine.

M. Guérin est prié de vouloir bien faire l'histoire et l'analyse de ces voûtes, en donnant une série de dessins propres à en faire comprendre tous les développements.

M. de Caumont adresse quelques remercîments aux membres qui ont pris part aux deux séances de la Société française.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

L. DE GALEMBERT.

SÉANCES

TENUES

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

A AUXERRE,

PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

LES 2 ET 8 SEPTEMBRE 1858.

Séance du 2 septembre.

Présidence de M. le comte DE SOULTRAIT.

La séance convoquée par M. de Caumont s'est ouverte, à 8 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le comte *de Soultrait*, assisté de MM. *Challe*, *de Caumont*, baron *Martineau des Chesnets*.

M. *Quantin* remplissait les fonctions de secrétaire. Soixante membres du Congrès scientifique assistaient à cette réunion.

M. de Caumont avait posé les questions suivantes :

*Quelle était, durant les trois premiers siècles de l'*ère chrétienne, *la topographie de la ville d'Auxerre? En présenter un plan approximatif.*

Comment les rues étaient-elles dirigées? Quels étaient les points d'arrivée des principales voies? Comment les aqueducs amenaient-ils leurs eaux dans la ville? Où était le château-d'eau qui servait de réservoir commun pour les fontaines?

Changements opérés, au IVe. siècle, par l'établissement d'une enceinte murale à Auxerre.

Quelle fut, après l'établissement de cette enceinte fortifiée et la condensation de la ville romaine dans un espace relativement très-limité, la distribution des édifices publics à l'intérieur de cette cité ?

Quelles églises y furent établies dans la suite, quelles places y occupaient-elles ? Sous quels vocables se trouvaient-elles au VIe. siècle ?

Comment se disposèrent les parties de la ville restées en-dehors des murs au IVe. siècle ? Quelles étaient l'importance et la disposition du suburbium *d'Auxerre ? Quelles églises y furent établies ? Quels étaient leurs vocables au VIe. siècle ?*

M. Victor Petit prend la parole.

Il entre dans quelques détails. Auxerre a été le point intermédiaire du passage des voies venant de différentes villes et qui y longeaient les murs de la cité.

La cité romaine fut construite sur la montagne, vers le milieu du IIIe. siècle, lors des invasions. Elle devint le lieu de refuge où se renfermait le peuple de la vieille ville, lors des dangers imminents.

Selon M. Petit, la ville romaine s'est établie du côté du midi. Puis, lors des invasions, on s'est resserré dans l'enceinte fortifiée, pour en sortir de nouveau au moyen-âge et s'étendre du côté du quartier de l'église St.-Père.

Il signale encore une portion de la muraille romaine au bas de la rue Joubert. Mais il ajoute n'avoir rien trouvé de l'emplacement des temples ou d'autres monuments romains, qui diffère de ce qui a été rencontré dans certaines villes du centre ou du midi de la Gaule.

M de Caumont insiste pour qu'il soit fait des fouilles et des sondages dans l'intérieur de la ville romaine. Il voudrait qu'il fût fait des recherches dans les caves, notamment, où l'on pourrait trouver des vestiges d'antiquité.

M. Bretagne signale le vieux pont comme jalon de l'emplacement de l'ancienne ville.

M. Challe ajoute quelques observations. Il n'existe à l'intérieur du *castrum* aucune trace de monuments. Au contraire, dans la vallée, l'établissement des Romains remonte à la plus haute antiquité, et l'on y a découvert un atelier monétaire avec des coins à l'effigie de Tibère. Cet établissement est attesté en outre par les monuments écrits, par les Actes du martyre de saint Pélerin, au IIIe. siècle, dont l'église existait dans la vallée, au pied du *castrum*. La ville, qui faisait face au pont, avait-elle des monuments? Il y a trente ans, on y a trouvé un temple circulaire et des patères portant le nom d'Auxerre (*Antissiodorum*). Ces patères sont, au plus tard, du IIIe. siècle.

Il est constant qu'il y avait d'autres monuments. On ne peut y démolir des murs sans trouver des débris romains et des sculptures.

1°. Y avait-il un théâtre ? Lebeuf avance qu'il existait un climat des arènes. Mais ce fait ne s'applique pas à la ville primitive d'Auxerre, car ce climat en est éloigné de 2,500 mètres.

Dans le fond de la vallée, il y a un emplacement circulaire sur lequel M. Leblanc (1) annonce avoir reconnu des vestiges antiques. Il pense que, s'il y avait des fouilles à faire, ce serait là.

M. Challe donne une explication de la position excentrique d'Auxerre, par rapport au reste de la contrée. Cette ville est placée au point le plus élevé de la navigation de l'Yonne; d'Auxerre, la peuplade s'étendait dans le Nivernais, jusqu'à la Loire. Lors de la conquête, la navigation devint importante ; or, la peuplade, pour se mettre en relation plus facilement avec Sens et Paris, a dû se placer sur le bord de la rivière. L'emplacement de la ville celtique et, plus tard, de la ville gallo-romaine, fut donc choisi dans la vallée.

(1) *Recherches sur l'histoire d'Auxerre*, in-12. 1830.

2°. Y avait-il des aqueducs, et à quel point arrivaient-ils dans la ville ?

Rien n'indique que la ville romaine fût pourvue d'aqueducs. Elle n'en avait pas besoin. Les traditions n'ont conservé aucun souvenir de ce genre ; ce n'est qu'au XV°. siècle que les eaux ont été amenées de Vallan à Auxerre.

M. Challe signale un aqueduc situé sur le bord de la route de Mailly-la-Ville à Clamecy, et se dirigeant du côté de l'ancien Mailly, villa importante, éloignée de la rivière.

3°. A-t-on quelques notions sur la distribution des édifices publics au IV°. siècle, après la construction du *castrum* ?

La réponse est négative.

Une discussion s'engage sur l'existence de la porte qui devait conduire du pont dans l'intérieur de la cité romaine. M. V. Petit prétend que cette porte, qu'on montre au bas de la rue Fécanderie, n'est qu'une trouée faite, aux premiers temps du moyen-âge, pour élargir une poterne antique de peu d'importance et non fortifiée. Au moyen-âge, on a dû y ouvrir une nouvelle porte. On y voit les traces de l'élargissement.

M. Quantin demande par où l'on entrait dans la cité, en venant du pont, si cette porte n'existait pas. Il pense que l'aspect des lieux et les documents historiques établissent pleinement l'existence de cette porte, qu'au V°. siècle l'historien de la *Vie* de l'évêque saint Amatre appelait la porte des Bains (*porta Balnearis*) (1), et auprès de laquelle était une petite église, l'unique de la ville. Plus tard, cette porte s'appelle *porta Fiscalis*.

M. Bretagne fait observer que ce nom de *porta Fiscalis* est important pour l'histoire. Dans la *Vie* de saint Germain, on

(1) Parva adhuc ibidem erat basilica ad portam quæ Balnearis a priscis auctoribus nuncupatur (Gesta pontif. Antissiod. *Vie* de saint Amatre. (*Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. Ier., p. 314 ; in-4°.)

rapporte qu'un receveur des deniers publics était venu à Auxerre pour faire vérifier des sous d'or. Il y avait probablement à côté de la *porta Fiscalis* un établissement financier. On lui prit son argent, mais saint Germain le lui fit rendre.

4°. Quelles églises furent établies ensuite, quelles places occupaient-elles, et sous quels vocables se trouvaient-elles au Ve. siècle ?

M. Quantin répond :

Les églises connues au Ve. siècle, à Auxerre, sont en petit nombre. On connaît celle de St.-Pélerin fondée au milieu des populations païennes, au-dessous de la cité, sur les bords de l'Yonne ;

Celle de St.-Symphorien, qui s'élevait au milieu des tombeaux des chrétiens, à l'ouest de la ville actuelle, et qui prit le nom de St.-Amatre, lorsque le grand évêque de ce nom y eut été inhumé en 418.

On trouve encore, à dix pieds au-dessous du sol actuel de l'église St.-Amatre, des cercueils de pierre des premiers chrétiens, formés de débris d'anciens monuments païens. Dans ces cercueils on a recueilli quelques larges agrafes en potin, quelques plaques de coffrets émaillés très-oxydées.

La plus importante des églises d'Auxerre de ce temps est celle que bâtit l'évêque saint Amatre (386 à 418), dans l'intérieur de la cité à l'est, sur l'emplacement de laquelle s'est élevée la cathédrale.

Cette première église n'a pas de vocable bien certain ; cependant au IXe. siècle on croyait qu'elle avait été dédiée à saint Étienne, nom de saint sous lequel elle a été connue depuis.

M. de Caumont prend la parole et donne des explications sur le sort des villes gallo-romaines, avant et après l'établissement du christianisme.

L'établissement des fortifications et des enceintes qui les

entourent a dû être l'objet d'une mesure générale. Un grand nombre de villes ont été fortifiées à la même époque.

Toutes les villes épiscopales ont une enceinte, et je suis convaincu, dit M. de Caumont, que toutes les villes rayées du catalogue des cités sont descendues au rang de localités secondaires; elles n'étaient pas fortifiées. Il cite de ce nombre, en Normandie, Cherbourg et Valognes. Au contraire, les villes pourvues d'enceinte ont conservé leur titre.

M. Quantin ajoute quelques mots pour éclaircir la question de l'âge de la construction de l'enceinte murale de la cité romaine. L'auteur de la *Vie* de saint Pélerin, premier évêque d'Auxerre, qui siégea au milieu du III°. siècle, raconte que le saint évêque arriva à Auxerre, alors que cette ville n'était pas encore ceinte de murailles: *Qui postea Autrici, loco qui tunc temporis necdum murorum munitione cingebatur, martyrium consummavit* (1).

M. Bretagne rappelle, à ce propos, qu'il a été trouvé récemment une médaille de Tetricus dans le milieu même de la maçonnerie de la tour d'Orbandelle, qui faisait partie de l'enceinte gallo-romaine, ce qui la reporterait au moins au III°. siècle.

M. de Caumont demande si les places occupées par les églises sont particulières suivant le vocable auquel elles appartiennent. Ainsi, par exemple, St.-Martin est ordinairement hors les murs. Saint André est toujours le portier des villes : témoins, les portes St.-André d'Autun et de Bayeux.

Il pense que MM. les ecclésiastiques pourraient fournir des renseignements sur cette question.

M. le Président annonce ensuite que M. Saint-Jean, ancien

(1) Gesta Pontif. Antissiodor. Vita S. Peregrini. *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. I°r., p. 123.

notaire, et M. Justin Lallier, employé au ministère des finances, à Paris, sont proclamés membres de la Société française.

La séance est levée, et la prochaine réunion fixée au mercredi 8 courant.

Séance du 8 septembre.

Présidence de M. Marcel Canat de Chizy, de Châlon-sur-Saône.

Étaient présents au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Jouve* (de Valence), *de Saint-Andéol* et *Challe*.

M. Quantin remplissait les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont dépose sur le bureau deux exemplaires de son *Histoire de l'Architecture religieuse au moyen-âge*, et un exemplaire des *Principes d'Archéologie pratique appliquée à l'entretien et à la décoration des églises*, par M. R. Bordeaux. La Société française désire que ces ouvrages soient donnés à quelques personnes qui montrent du goût pour les études archéologiques et qui méritent des encouragements.

M. de Caumont rappelle la lettre adressée par Mg^r^. l'Évêque de Mende au Congrès, relative à l'érection d'une statue au pape Urbain V, dans cette ville. Il propose à la Société de donner une marque de sympathie à cette œuvre, et d'allouer quelques fonds à la souscription.

La Société, après délibération, décide qu'une somme de 300 fr. sera accordée pour cette destination.

Sont nommés membres de la Société française d'archéologie :

MM. le vicomte Alfred Cornudet, résidant à Crocy (Creuse);

L'abbé Léobon-Pertaut, professeur de troisième à Feltin (Creuse);

De La Tourette, député au Corps législatif;

Antoine Viguier, notaire et maire à Vallières (Creuse);

L'abbé Roguier, professeur au Petit-Séminaire d'Auxerre.

M. de Caumont rappelle que la Société a mis à sa disposition une somme de 500 fr. pour fouilles ou subvention à des édifices historiques de la circonscription.

M. Challe expose les besoins de l'église de Pontigny : les prêtres auxiliaires qui la régissent ont entrepris sa restauration; il y a de grands travaux à faire.

D'autre part, M. de Caumont insiste pour que des fouilles soient faites sur le sol de la ville gallo-romaine d'Auxerre, afin d'y reconnaître, si cela est possible, les vestiges des anciens monuments.

M. Challe signale, comme un point propre à être fouillé utilement, un terrain situé au bas de la promenade du Temple, dit l'Esplanade. Sa forme demi-circulaire semble donner quelque autorité à l'opinion émise par diverses personnes, que c'était là l'emplacement occupé par l'amphithéâtre.

La Société, après délibération, alloue une somme de 200 fr. pour exécuter des fouilles et des sondages sur le terrain indiqué par M. Challe, sous la surveillance des membres de la Société française résidant à Auxerre, et des membres de la Société des sciences de l'Yonne qui voudront bien s'adjoindre à eux.

M. l'abbé Jouve a la parole et propose à la Société d'accorder un encouragement pécuniaire pour l'érection d'une statue de la Sainte Vierge, sur le pignon de la chapelle d'Aiguilles, bâtie par les soins de M. de Berne.

La Société, considérant qu'il s'agit là de la construction d'un édifice neuf;

Que si l'on accordait une allocation, ce serait un précédent dangereux, et que ce serait faire dévier la Société de sa voie, rejette la demande de M. l'abbé Jouve.

Mais elle accueille la proposition de M. de Caumont, tendant à témoigner la satisfaction de la Société à M. de Berne, pour son goût et son zèle archéologique, en lui votant une médaille de bronze. Cette médaille est remise, séance tenante, à M. Jouve, pour lui être offerte.

M. le Président rappelle qu'il reste encore quelques fonds disponibles, et il en propose l'emploi. On met en délibération la question de savoir si l'église de Pontaubert, arrondissement d'Avallon (Yonne) recevra une allocation.

On fait valoir que le curé, homme plein de zèle, a déjà restauré le chœur de son église et qu'il mérite les plus grands encouragements.

Après délibération, la Société alloue 200 fr. aux Pères de Pontigny pour les aider à la restauration du magnifique vaisseau de l'antique église du monastère de ce nom;

Au curé de Pontaubert, une somme de 100 fr. pour contribuer à la restauration de l'église de cette paroisse.

M. de Caumont désirerait que l'on dressât le catalogue des églises de forme ronde qui ont été détruites dans la région.

La constatation de ces faits n'a pas encore eu lieu, et serait d'un grand intérêt. MM. Challe et Quantin sont chargés de ce travail.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Secrétaire,

QUANTIN,

Membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie.

TABLE.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS AU CONGRÈS.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

XXV. SESSION,

SECONDE PARTIE DE LA SESSION, A CAMBRAI.

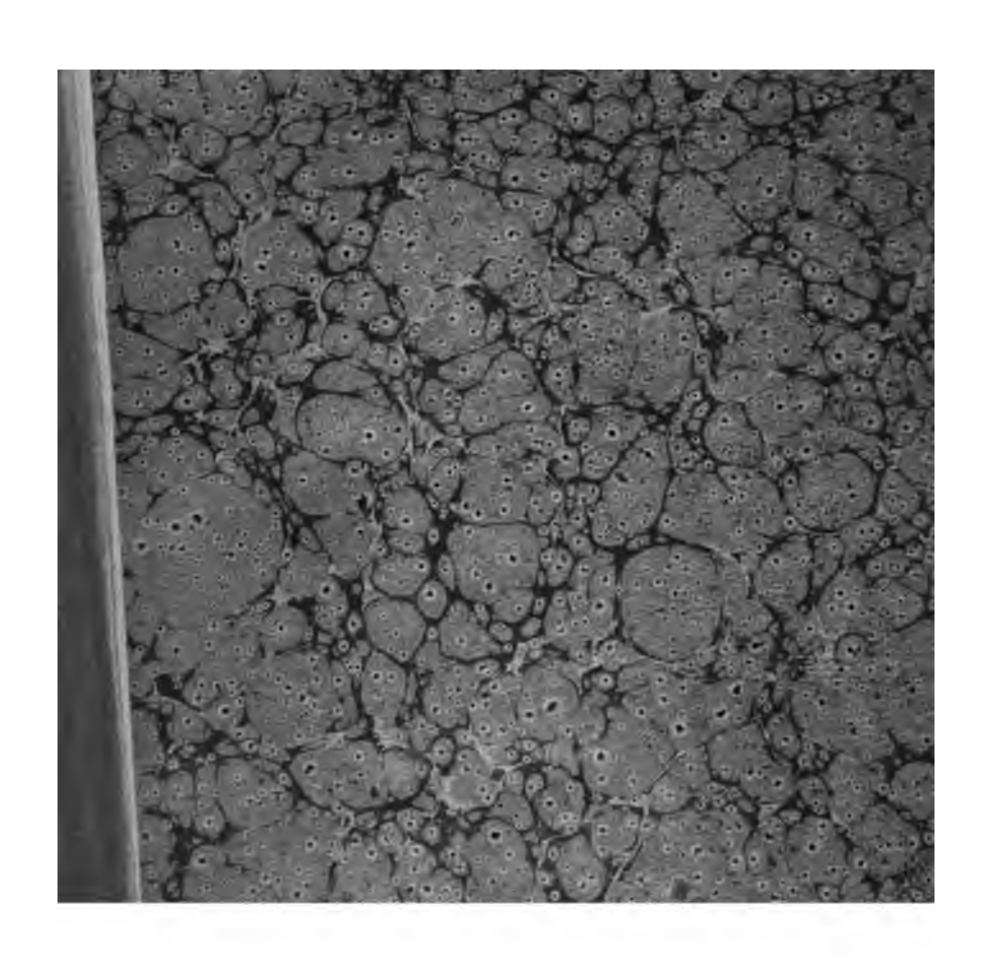
SECTION D'HISTOIRE.

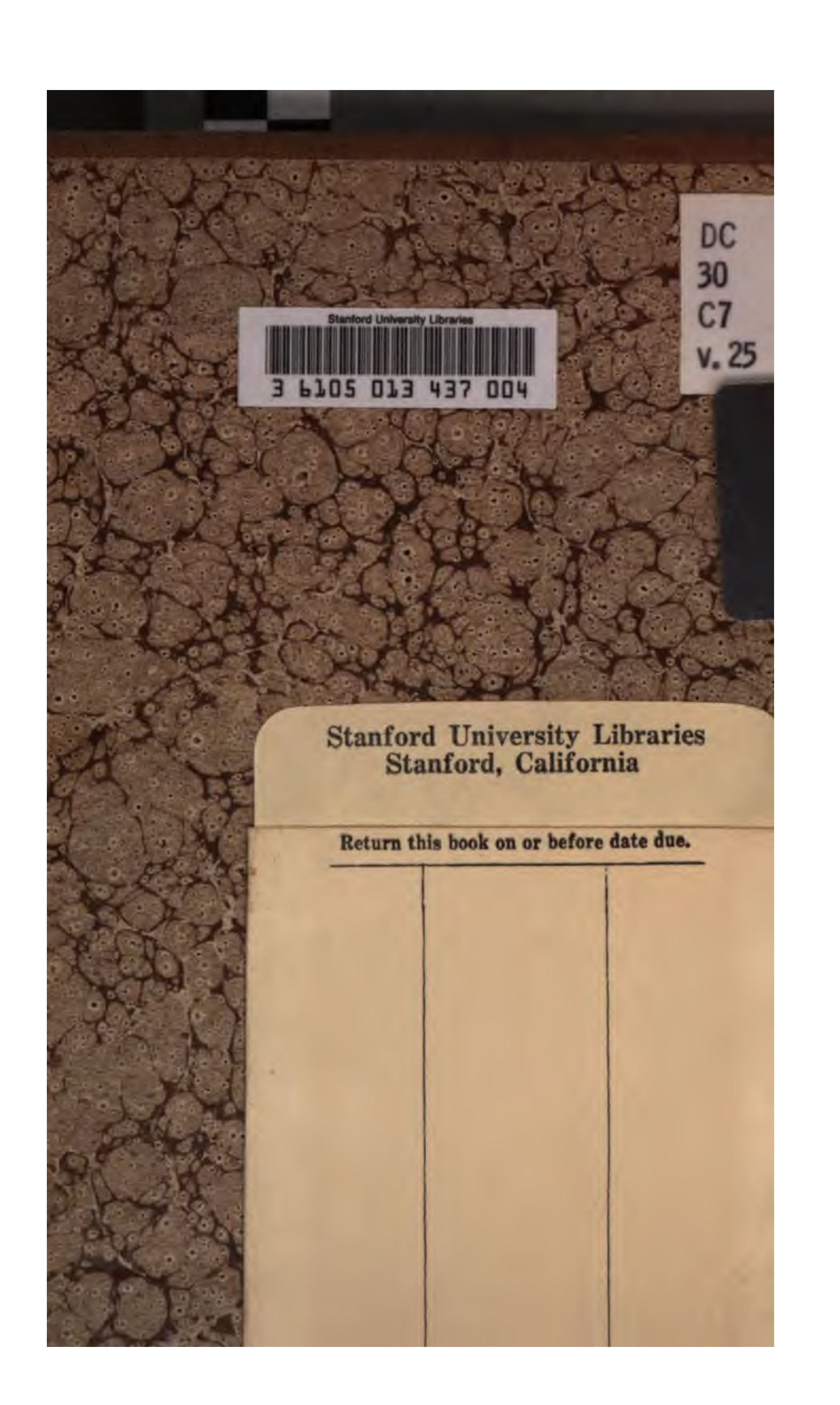
SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SECTION D'HISTOIRE.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS AU CONGRÈS.

Caen, typ. de A. Hardel.





Stanford University Libraries
3 6105 013 437 004
DC
30
C7
v.25
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.

